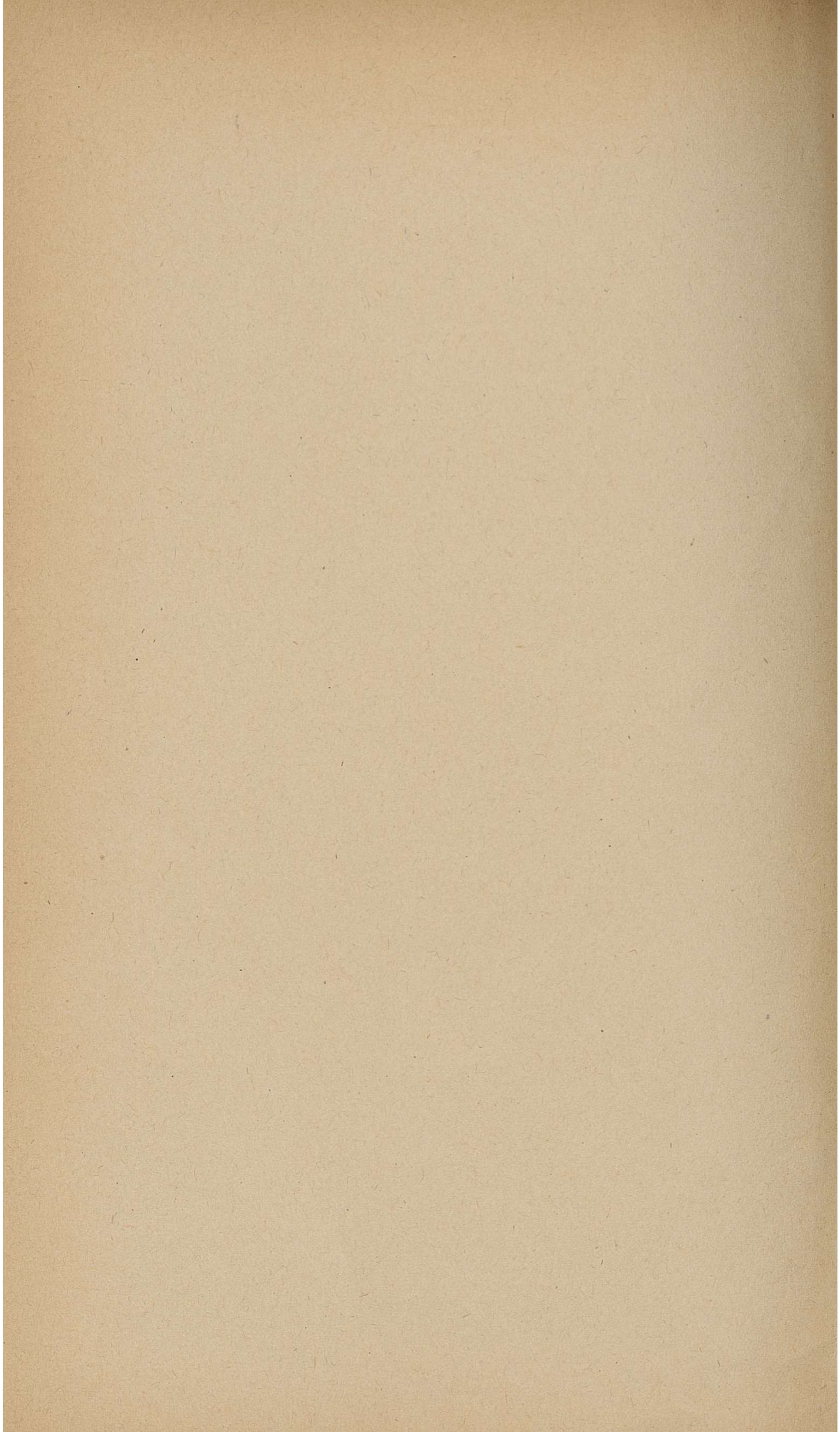


STEMPFER RLL





H F uf 816 (1988) 8°

EMMANUEL LAROCHE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

MAITRE DE CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG

---

HISTOIRE  
DE LA RACINE *NEM-*  
EN GREC ANCIEN

(νέμω, νέμεσις, νόμος, νομίζω)

*Thèse principale pour le Doctorat ès lettres  
présentée à la Faculté des Lettres de Paris*



PARIS  
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK  
1949

1948



HISTOIRE  
DE LA RACINE *NEM-*  
EN GREC ANCIEN

(νέμω, νέμεσις, νόμος, νομίζω)





UNIVERSITÉS DE PARIS  
BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE  
13, RUE DE LA SORBONNE - 75257 PARIS CEDEX 05  
TEL : 01 40 46 30 27 - FAX : 01 40 46 30 44

Inv. :

SIGB bibl. :

SIGB ex. :

SU ppn : 010 868879

SU epn :

Cote : HFUF 8 = 81B-1988

HF up 816 (1988), 8<sup>o</sup>

**EMMANUEL LAROCHE**  
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
MAITRE DE CONFÉRENCES  
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG

---

**HISTOIRE**  
**DE LA RACINE *NEM-***  
**EN GREC ANCIEN**

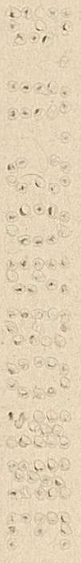
(νέμω, νέμεσις, νόμος, νομίζω)

*Thèse principale pour le Doctorat ès lettres  
présentée à la Faculté des Lettres de Paris*

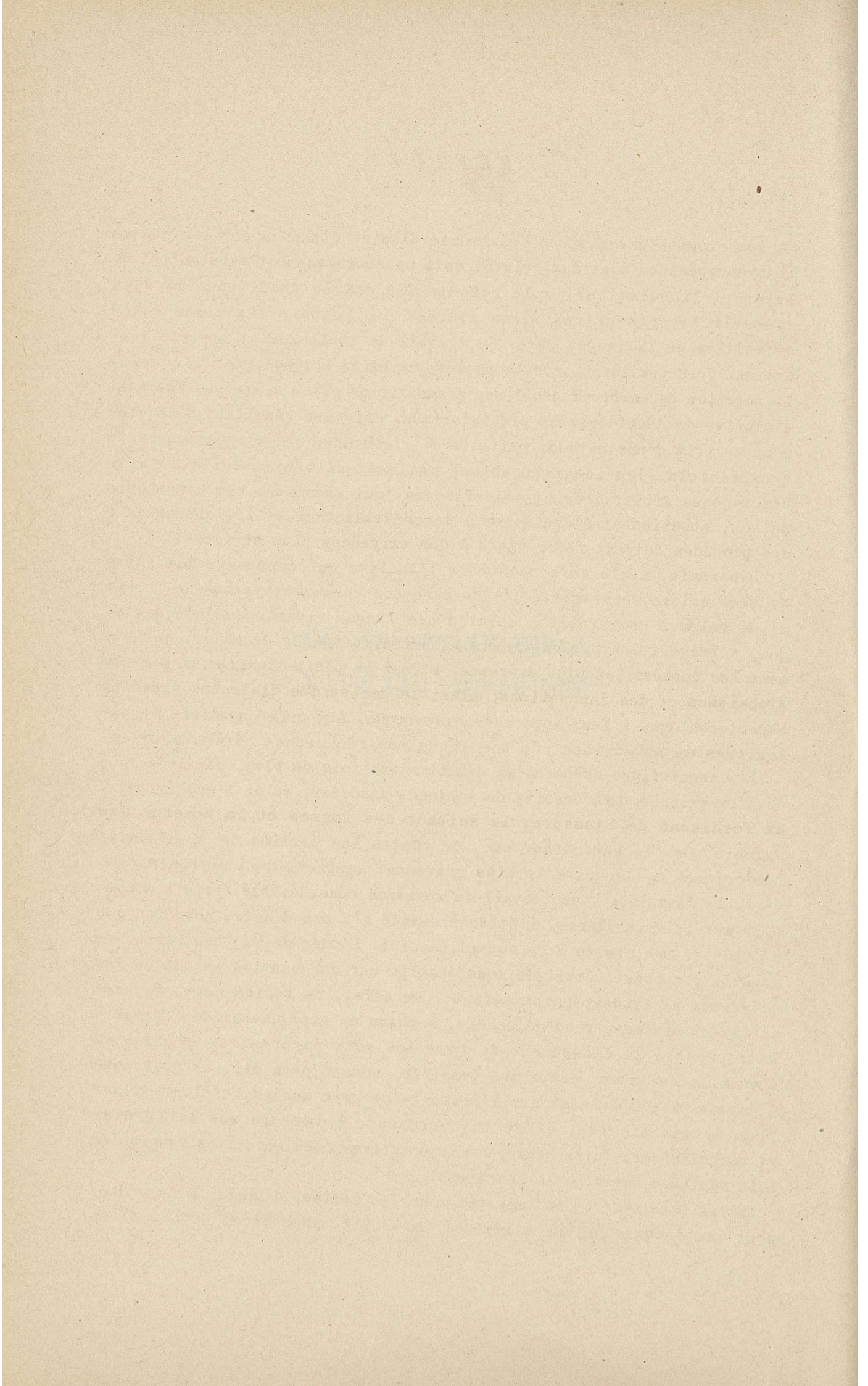


115 110849 1

**PARIS**  
**LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK**  
**1949**



A MON MAÎTRE ET AMI  
MAURICE LACROIX



## P R É F A C E

Les progrès enregistrés depuis une dizaine d'années par les études indo-européennes sont dus, plutôt qu'à un accroissement substantiel du matériel linguistique, à la refonte des cadres traditionnels dans lesquels les néo-grammairiens avaient cru pouvoir fixer une image définitive de la langue mère. Ce travail de reclassement a porté jusqu'ici, principalement, sur la phonétique et la morphologie; il a permis la solution de nombreux problèmes grammaticaux grâce à une vue vraiment évolutive du développement préhistorique. Mais les résultats s'acquièrent au prix d'une méthode patiente et rigoureuse : les rapprochements superficiels, les identifications hâtives qui réunissent des faits hétérogènes arbitrairement sélectionnés, qui recourent aux hypothèses *ad hoc*, aboutissent d'ordinaire à la contradiction et à l'obscurité ; ces procédés doivent faire place à des exigences plus strictes.

Désormais, seule sera recevable l'analyse qui confronte des faits de même nature, qui traite l'indo-européen comme un système de formes et de valeurs comparable à celui d'une langue vivante quelconque, et qui, à travers les prolongements attestés, se garde de mêler confusément les données les plus diverses, et met en pleine lumière la part des archaïsmes et des innovations; ainsi la genèse des dialectes prend un aspect conforme à leur apparence historique. Aux préoccupations étymologiques se substituent de nos jours les recherches chronologiques.

La linguistique comparative démontre une fois de plus, par le succès de l'expérience, la nécessité de toujours associer, selon l'enseignement de Ferdinand de Saussure, la science des formes et la science des valeurs. Or, la sémantique est, de toutes les parties de la grammaire historique, celle qui a le plus gravement souffert de l'approximation et de la fantaisie : un travail de révision considérable reste à accomplir sur le vocabulaire. L'étude présente n'a pas d'autre ambition que d'apporter une pierre à ce nouvel édifice. L'idée de M. Chantraine, en nous la proposant, était de nous établir sur un chantier solide où les matériaux ne fissent point défaut : en effet, la racine *nem-*, de forme claire et aisément reconnaissable, a connu en grec une grande fortune. Entreprendre le classement de tous les mots apparentés, grâce à un dépouillement aussi vaste que possible, nous a paru être un programme d'autant plus séduisant que l'histoire du grec ancien, s'étendant sur plus de dix siècles, offre au chercheur, à travers une littérature singulièrement attachante, des perspectives intellectuelles favorables à la synthèse autant qu'à l'analyse.

Notre base matérielle embrasse tous les textes, d'Homère à Aristote; pour les époques hellénistique et impériale, nous avons effectué des

sondages assez nombreux et assez variés, croyons-nous, pour nous autoriser à décrire l'usage et les tendances de la κοινὴ. Nous avons interrogé tous les documents épigraphiques publiés dans les collections accessibles; les papyrus, moins instructifs, ont été pratiqués grâce aux seuls dictionnaires et index. En règle générale, on s'est abstenu de tirer argument des passages suspects, des leçons douteuses, des conjectures modernes; une rapide discussion philologique est introduite dans certains cas délicats. Nous avons traduit nous-même beaucoup de citations; quelques emprunts aux meilleures traductions de la collection Budé, lorsqu'elles rendent avec bonheur telle nuance intéressant l'exposé, sont signalés par un nom d'auteur.

L'examen le plus superficiel fait apparaître l'insuffisance des lexiques; les articles y sont construits selon un ordre systématique. Or, nous nous plaçons ici au point de vue historique, non logique. C'est à l'évolution des mots, aux concepts qu'ils véhiculent, que s'attache soit le plan d'ensemble, soit l'économie des chapitres. Au reste, la matière se prêtait au choix des divisions, puisqu'à chaque groupe sémantique correspond un thème radical caractéristique. En poursuivant notre étude sur le plan des *réalités* aussi bien que des *mots*, nous avons été contraint d'interpréter des faits ou des doctrines d'un ordre très différent de la linguistique pure. Nous nous sommes souvent appuyé sur les opinions les plus autorisées en archéologie, histoire, numismatique, pour renforcer nos propres conclusions lexicologiques. Ces disciplines interviennent dans la mesure où elles éclairent les faits de langue et où elles peuvent, en revanche, recevoir de ceux-ci quelque lumière.

Mieux placés que les hellénistes pour étudier le détail complexe du vocabulaire, les romanistes ont su dégager de leurs gigantesques fichiers les principes d'une méthode souple mais exacte; nous nous inspirons de leur enseignement, en même temps que de l'expérience accumulée par les historiens de la langue grecque et du modèle que représente le dictionnaire étymologique d'Ernout-Meillet. Nous espérons qu'au-delà des statistiques et de l'aridité technique de certaines discussions, le lecteur pourra entrevoir quelques aspects au moins de la pensée grecque si riche et si vivante.

## BIBLIOGRAPHIE

## I. Littérature

Homère	éd. Allen
Hymnes homériques	éd. Humbert
Hésiode	éd. Rzach, Mazon
Lyriques	éd. Bergk, Diehl
Alcée, Sapho	éd. Reinach-Puech
Bacchylide	éd. Jebb
Pindare	éd. Puech
Hérodote	éd. Stein
Eschyle	éd. Mazon
Sophocle	éd. Masqueray
Euripide	éd. Murray
Thucydide	éd. Classen
Aristophane	éd. Coulon, Van Daele
Hippocrate	éd. Littré (référence aux tomes et pages)
Antiphon	éd. Gernet
Andocide	éd. Dalmeida
Lysias	éd. Gernet-Bizos
Isée	éd. Roussel
Xénophon	éd. de la collection Teubner
Platon	éd. Burnet
Isocrate	éd. Blass
Eschine, Hypéride,	
Dinarque, Lycurgue	éd. Blass
Démosthène	éd. Blass
Aristote	éd. Bekker
Théophraste	éd. Wimmer
Hymnes orphiques	éd. Quandt (1941)
Ménandre	éd. Körte
Théocrite, Bucoliques	éd. Legrand
Callimaque	éd. Cahen, Schneider
Apollonius de Rhodes	éd. Lehrs
Septante	éd. Barclay-Swote
Polybe	éd. Büttner-Wobst
<i>Du Sublime</i>	éd. Lebègue
<i>Nouveau Testament</i>	éd. Buttman
Strabon	éd. Meineke
Plutarque	éd. Lindskog-Ziegler
Lucien	éd. Jacobitz

- Clément d'Alexandrie éd. Stählin  
 Philon d'Alexandrie éd. Cohen-Wendland (référence à la pagination  
 Mangey)  
 Epictète éd. Schenkl  
 Marc-Aurèle éd. Trannoy  
 Longus, Xénophon  
 d'Ephèse éd. Dalmeyda  
 Héliodore éd. Rattenbury-Lumb  
 Pausanias éd. Spiro  
 Dion Cassius éd. Boissevain  
*Anthologie* éd. Stadtmüller, Dübner  
 Epicorum Graecorum  
 Fragmenta éd. Kinkel  
 Poetae didactici éd. Koechly  
 Tragicorum Graecorum  
 Fragmenta éd. Nauck<sup>2</sup>  
 Comicorum Graecorum  
 Fragmenta éd. Kaibel  
 Comicorum Atticorum  
 Fragmenta éd. Kock  
 Fragmenta Historicorum  
 Graecorum éd. Müller  
 Die Fragmente der grie-  
 chischen Historiker éd. Jacoby  
 Philosophorum Graecorum  
 Fragmenta éd. Mullach  
 Stoicorum veterum  
 Fragmenta éd. von Arnim  
 Fragmente der  
 Vorsokratiker 3<sup>e</sup> éd. Diels  
 Grammatici Graeci éd. Uhlig  
*Etymologicum Magnum* éd. Gaisford  
 Harpocraton éd. Dindorf  
 Pollux éd. Bethe  
 Hésychius, Cyrille éd. Schmidt  
 Stobée éd. Wachsmuth-Hense  
 Photius éd. Naber, Migne  
 Suidas éd. Adler  
 Sophocles, Greek lexicon of the Roman and Byzantine periods  
 Van Herwerden, Lexicon Suppletorium et Dialecticum

## II. Épigraphie, Papyrologie

- IG = Inscriptiones Graecae  
 SIG = Dittenberger, Sylloge Inscriptionum Graecarum 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>  
 éd.

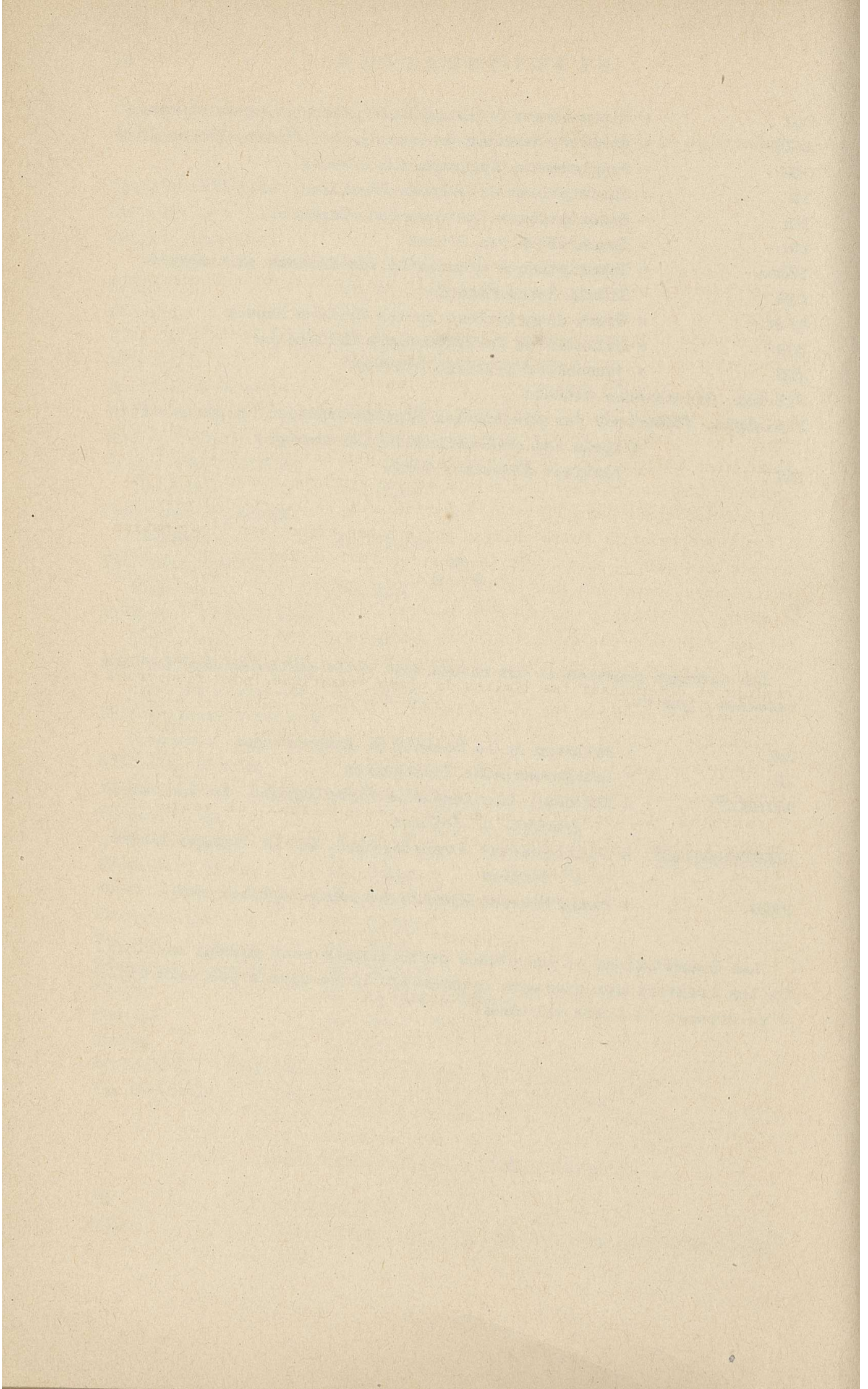
OGI	= Dittenberger, <i>Orientalis Graeci Inscriptiones selectae</i>
SGDI	= Collitz, <i>Sammlung der Griechischen Dialekt-Inschriften</i>
SEG	= <i>Supplementum Epigraphicum Graecum</i>
ID	= <i>Inscriptions de Delphes (Fouilles, tome III)</i>
ICr	= <i>Inscriptiones Creticae</i> (éd. Garducci)
IPr	= <i>Inschriften von Priene</i>
IGRom	= <i>Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes</i>
TAM	= <i>Tituli Asiae Minoris</i>
Br.M.	= <i>Greek inscriptions in the British Museum</i>
BCH	= <i>Bulletin de Correspondance Hellénique</i>
JHS	= <i>Journal of Hellenic Studies</i>
Wilcken,	<i>Griechische Ostraka</i>
Preisigke,	<i>Wörterbuch der griechischen Papyrus-Urkunden (papyrus cités d'après les abréviations de cet ouvrage)</i>
BKT	= <i>Berliner Klassiker-Texte</i>

\*  
\* \*

Les ouvrages modernes et les revues sont cités selon les abréviations usuelles : par ex.

BSL	= <i>Bulletin de la Société de Linguistique</i>
IF	= <i>Indogermanische Forschungen</i>
BOISACQ <sup>2</sup>	= <i>Boisacq, Dictionnaire étymologique de la langue grecque, 2<sup>e</sup> édition</i>
ERNOUT-MEILLET	= <i>Dictionnaire étymologique de la langue latine, 2<sup>e</sup> édition</i>
PWRE	= <i>Pauly-Wissowa-Kroll's Realencyclopädie, etc.</i>

Les dissertations et les études particulières sont nommées en clair. On les trouvera aux passages intéressés. Il ne nous a pas paru utile d'en dresser la liste ici-même.



## CHAPITRE I

### Histoire du verbe νέμω

Ce chapitre est à bien des égards la préfiguration du livre tout entier.

Nous nous proposons de suivre dans le détail le développement des différents sens du verbe, en présentant les faits sous forme de tableaux successifs : langue homérique, grec jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle, attique, κοινή. En sémantique, en effet, la tâche principale consiste à déterminer les relations réciproques qui unissent toutes les acceptions d'une même racine; celles-ci ne sont pas des entités isolables. Il convient donc de combiner les points de vue synchronique et diachronique, en découpant dans l'histoire générale de la langue des périodes d'équilibre relatif. Notre analyse portera son effort sur l'estimation des emplois qui, à chaque époque, représentent un héritage ou au contraire une innovation, sur la distinction importante, et trop souvent négligée, de l'usage parlé et de la tradition littéraire, sur l'influence et le rôle des dialectes. Pris dans leur ensemble, les matériaux s'offrent sans difficultés à l'interprétation; tout en classant les emplois et déterminant les limites du champ sémantique, nous risquerons l'exégèse des passages les plus délicats à la lumière du schéma général. L'étude des composés et des dérivés complètera utilement cet examen.

C'est sur cette base que nous considérons ensuite les problèmes de structure. Par l'enrichissement des paradigmes, la pluralité des thèmes formateurs, la constitution des dérivés nominaux, le verbe νέμω engagera d'emblée une discussion de principe sur le mécanisme des radicaux.

#### I. LA LANGUE HOMÉRIQUE

##### A) Actif

L'actif de νέμω se rencontre 14 fois chez Homère. 12 de ces textes se rapportent à la même action : un personnage important distribue à ses convives des nourritures variées, pain, vin, viandes, ou, dans un cas particulier, des poils d'animaux sacrifiés. On notera aussitôt que ces distributions, décrites avec une complaisance toute rituelle, ramènent sans cesse des formules immuables dont la constance garantit l'antiquité : I 216-217 est parallèle à Ω 625-626, η 179-180 à ν 50-51, ξ 449 à υ 254. En examinant de près les contextes, on constatera en outre que le verbe νέμω (ou ses variantes ἐπι νέμω, ναμώω) ne signi-

fie jamais rien de plus que "distribuer" et que le sens de "partager", enseigné par les lexicographes inattentifs, s'exprime à l'aide d'autres verbes : partager et distribuer sont deux notions conçues par le poète, et à bon droit, comme parfaitement distinctes.

Γ 273 et suiv. : ἀρνῶν ἐκ κεφαλῶν τάμνε τρίχας ...

κῆρυκες Τρώων καὶ Ἀχαιῶν νεῖμαν ἀρίστοις

"il coupa les poils de la tête des agneaux ...; les hérauts les distribuèrent aux chefs des Troyens et des Achéens".

De même, le partage précédant la distribution des mets est expressément indiqué dans plusieurs textes :

ξ 434-436 καὶ τὰ μὲν ἑπτάχα πάντα διεμοιράτο δαίζων,  
τὴν μὲν ἴαν νύμφησι καὶ Ἑρμῆ Μαιάδος υἱεῖ,  
θῆκεν ἐπευξάμενος, τὰς δ' ἄλλας νεῖμε ἐκάστω

"il découpa et fit sept parts de l'ensemble, en offrit une aux Nymphes et à Hermès fils de Maia avec ses prières, et distribua les autres à chacun".

ο 140 πὰρ δὲ Βοηθοίδης κρέα δαίετο καὶ νέμε μοίρας

"à côté, Boéthoidès découpait la viande et distribuait les parts".

Cf. aussi θ 470 οἱ δ' ἤδη μοίρας τ' ἔνεμον κερώντο τε οἶνον

Même précision du vocabulaire quand il s'agit du partage, puis de la distribution des lots, de l'héritage :

ξ 208-210

τοὶ δὲ ζῆν ἐδάσαντο  
παῖδες ὑπέρθυμοι καὶ ἐπὶ κλήρους ἐβάλοντο,  
αὐτὰρ ἐμοὶ μάλα παῦρα δόσαν καὶ οἴκι' ἔνειμαν

"ses enfants hautains partagèrent le patrimoine et le tirèrent au sort, mais à moi, ils donnèrent bien peu de chose, ils m'attribuèrent un logis".

Pour les liquides, il ne saurait être question de découper, diviser; νέμω signifie donc nécessairement "distribuer (des coupes)"; ainsi en η 179-180 = ν 50-51

Ποντόνοε κρητῆρα κερασσάμενος μέθυ νεῖμον  
πᾶσιν ἀνὰ μέγαρον ...

"Pontonoos, mêle le vin dans le cratère et distribue la liqueur à tous céans"(1).

Dans le festin de I, on rapprochera le vers 209, où Achille découpe les mets

τῷ δ' ἔχεν Αὐτομέδων, τάμνε δ' ἄρα δῖος Ἀχιλλεύς (νῶτον ὄιος, etc.)  
de la suite : ν. 215 et suiv.

αὐτὰρ ἐπεὶ ῥ' ὤπτησε καὶ εἰν ἑλεοῖσιν ἔχευεν,

Πάτροκλος μὲν σῖτον ἑλὼν ἐπένειμε τραπέζῃ

καλοῖς ἐν κανέοισιν, ἀτὰρ κρέα νεῖμεν Ἀχιλλεύς

Pour éviter toute confusion des deux distributions, celle du pain faite par Patrocle et celle de la viande faite par Achille, le poète varie l'expression grâce au composé ἐπινέμω οὐ ἐπί, de sens local, régit immédiatement τραπέζῃ. Une fois que tout est prêt et que chacun a devant soi sa portion, l'on tend les mains et l'on mange. La description méticuleuse de tous ces gestes, où l'on voyait jadis une

merveille de la naïveté homérique et qui n'est que pur ritualisme, nous permet de délimiter aussi soigneusement la signification de chaque terme.

La même conclusion vaut pour υ 252-254 (cf. aussi ξ 449) : Les trois verbes ναμάω, νέμω, ἐπινέμω veulent dire la même chose, mais se rapportent l'un à σπλάγχνα, l'autre à οἶνον, le troisième à σῖτον.

Ainsi, pas un exemple douteux : tandis que νέμω signifie "distribuer", le partage et le découpage s'expriment par les verbes τάμνω, δαίω, δατέομαι, διαμοιράομαι. On comprend bien comment, en théorie, les deux concepts de partage et de distribution ont tendu à se confondre : la plupart des distributions (gâteaux, lopins de terre, etc.) sont précédées d'un partage, et, inversement, le partage d'un tout se fait d'ordinaire *en vue* d'une distribution; mais nous nous garderons de confondre, dans l'usage épique, deux actes qui se succédaient au rituel et donnaient lieu à des gestes distincts. Ce point important, sur lequel nous insistons au départ, prendra toute sa signification dans les chapitres suivants.

D'ailleurs, c'est de "distribuer" que le verbe νέμω tire ses dérivations sémantiques. Chez Homère, la valeur abstraite et métaphorique de νέμω est à peine attestée; mais déjà les vers ζ 188-189 constituent un bon exemple du futur usage, en s'appliquant à une conception mythologique banale :

Ζεὺς δ' αὐτὸς νέμει ὄλβον Ὀλύμπιος ἀνθρώποισιν  
ἐσθλοῖσ' ἠδὲ κακοῖσιν, ὅπως ἐθέλη ἐκάστω

"Zeus l'Olympien en personne distribue la Fortune aux hommes, aux bons et aux méchants, selon sa fantaisie, à chacun".

Cette grande idée de la Distribution générale du Destin, liée plus tard, mais secondairement, à Némésis, est l'un des concepts autour duquel se cristallise le plus volontiers l'emploi de νέμω. Ici non plus, pas de partage, car la Fortune est infinie comme la toute-puissance divine elle-même; ce qui importe, c'est la façon dont elle est impartie, c'est l'égalité ou l'inégalité du sort qu'exprime le poète; c'est dans ce jeu cruel et injuste que s'exerce le caprice du δαίμων ou de la μοῖρα.

L'existence du sens pastoral de νέμω doit être signalée ici :

ι 232-233 μένομέν τε μιν ἔνδον  
ἡμενοι, ἦος ἐπῆλθε νέμων

"nous l'attendions assis à l'intérieur, jusqu'à ce qu'il survînt, poussant son troupeau".

Avec le moyen νέμομαι, il constitue une dérivation importante dès les plus anciens documents grecs. Or, aucun indice ne permettant de définir le rapport exact des deux branches sémantiques, et le verbe νέμω/νέμομαι ayant donné naissance à un groupe très important de formations nominales caractérisées, nous préférons, pour la clarté de l'exposé, prendre ce sens pastoral comme un fait et étudier ses rapports avec l'ensemble à travers l'histoire du grec, quitte à traiter le problème d'origine à sa place : cf. Chapitre IV.

## B) Moyen

Si l'on applique rigoureusement la doctrine, le moyen νέμομαι doit signifier "attribuer à soi-même, s'adjuger". En réalité, cette vue abstraite n'est guère confirmée par l'usage. Partout où on le rencontre, νέμομαι a déjà évolué de ce sens unique et élémentaire vers des directions nouvelles.

Celle qui retient le mieux la valeur moyenne primitive, est la signification "exploiter, jouir de, posséder". Elle se rencontre surtout avec le mot τέμενος "portion" et les autres mots désignant une possession terrienne. De par son étymologie même, τέμενος indique le résultat d'un partage, et le groupe τέμενος νέμεσθαι fait pendant à l'actif μοίρας νέμω. Le τέμενος, comme l'ἄλσος qui n'en est qu'un cas particulier, est l'espace sacré, découpé dans un territoire et consacré en propre à un dieu ou à un chef (2). L'ἄλσος est une enceinte plantée d'arbres (3). On rencontrera donc assez fréquemment ces mots près de νέμομαι, et les traductions généralement proposées "jouir d'un domaine, d'un apanage" mettent avec raison l'accent sur l'intérêt personnel du possesseur de biens.

λ 185-186 Τηλέμαχος τεμένεα νέμεται καὶ δαΐτας εἴσας  
δαίνυται

"Télémaque possède des morceaux et se taille des parts égales" (Noter le voisinage νέμεται-δαίνυται).

M 313 καὶ τέμενος νεμόμεσθα μέγα Ξανθοῖο παρ' ὄχθας  
"et nous possédons (en propre) une grande parcelle près des rives du Xanthe".

Mais l'exemple suivant montre la rupture de l'actif et du moyen :

Υ 184-185 ἦ νύ τί τοι Τρῶες τέμενος τόμον ἔσοχον ἄλλων,  
καλὸν φυταλιῆς καὶ ἀρούρης, ὄφρα νέμῃαι

"en vérité les Troyens t'ont découpé un beau morceau de choix, vignoble et glèbe, pour que tu en jouisses", et pas seulement "pour le recevoir comme ta part".

De là, au sens d'"habiter", il n'y a qu'un pas, tôt franchi. Les Nymphes, qui sont qualifiées quelque part de "campagnardes" ἀγρονόμοι (4) ont en partage de beaux bosquets :

Υ 8 = Hymne à Ἀφῆρ. 97 νύμμαι αἶ τ' ἄλσεα καλὰ νέμονται

Disons-nous qu'elles les habitent, ou plutôt qu'elles s'y plaisent; il importe peu. Ce glissement sémantique était naturel, et a abouti. Car, dans le *Catalogue*, où il mérite d'être examiné de près, νέμομαι ne se rencontre pas moins de 17 fois, sans compter les 8 exemples du composé ἀμφινέμομαι. Dans cette longue liste de peuples et de villes, trois verbes alternent régulièrement : νέμοντο, εἶχον (23 fois), ναίω/ναίετώ (12 fois); il est impossible, à l'analyse, d'établir entre ces termes synonymiques la moindre nuance d'emploi.

B 635 οἱ τ' ἥπειρον ἔχον ἠδ' ἀντιπέραι' ἐνέμοντο

"qui occupaient le continent et habitaient les bords opposés". On trouve donc ἔχω et νέμομαι dans le même vers, joints tous deux à des noms de villes :

504 οἱ τε Πλαταιαν ἔχον ἢ δ' οἱ Γλισῶντ' ἐνέμοντο

Ailleurs, les deux mots se succèdent capricieusement, soit par souci de variété, soit plutôt pour des raisons métriques :

581 et suiv. Οἱ δ' εἶχον κοιλὴν Λακεδαίμονα κητώεσσαν  
 Φᾶρῖν τε Σπάρτην τε πολυτρήρωνά τε Μέσσην  
 Βρυσειᾶς τ' ἐνέμοντο καὶ Αὐγείας ἐρατεινάς,  
 οἱ τ' ἄρ' Ἀμύκλας εἶχον Ἐλος τ' ἔφαλον πτολίεθρον,  
 οἱ τε Λάαν εἶχον ἢ δ' Οἴτυλον ἀμφενέμοντο

Entre le simple νέμοντο et le composé ἀμφενέμοντο, la différence est à peine sensible. Toutefois, le vers 499, où ἀμφι est encore isolé, semble indiquer une localisation plus vague, une simple proximité :

οἱ τ' ἀμφ' Ἄρμ' ἐνέμοντο καὶ Εἰλέσιον καὶ Ἐρυθράς

C'est sans doute pourquoi l'on rencontre ἀμφενέμοντο avec des noms d'îles (5), de fleuves (6), de montagnes (7). Mais comme le composé est joint aussi bien à des noms de villes (8), le choix relève en définitive d'exigences ou de commodités métriques : partout, sauf une fois (9), ἀμφενέμοντο, qui fournissait une bonne fin d'hexamètre, se rencontre à cette place (10). Au contraire (ἐ)νέμοντο se lit 10 fois au 2<sup>e</sup>, 7 fois au 6<sup>e</sup> pied. On conclura que le poète adopte tel ou tel verbe selon la structure métrique des noms propres qui doivent l'accompagner.

Ἄμφινέμομαι ne recevra qu'une fois son sens plein attendu "envelopper", chez Pindare :

*Pyth.* 5, 14 σὲ δ' ἐρχόμενον ἐν δίκῃ πολὺς ὄλβος ἀμφινέμεται  
 "toi qui marches sur la voie de la justice, une grande fortune t'enveloppe".

Ainsi le moyen νέμομαι tendait à se détacher de l'actif et à se rapprocher d'autres verbes simples; d'une part de ἔχω, avec le sens de "jouir de, posséder", d'autre part de οἰκέω "habiter". C'est ce que montre la liaison νέμομαι καὶ ἔχω "j'ai la jouissance de", sorte d'hendiadys de valeur nettement juridique. L'emploi qu'en font Homère et ses imitateurs est significatif :

η 26 πόλιν καὶ ἔργα νέμονται a pour variante manuscrite πόλιν καὶ γαῖαν ἔχουσι. Chez Hésiode (*Op.* 119 et 231), on traduit ἔργα νέμονται "jouir du fruit de ses travaux", et dans le vers υ 336 :

ὄφρα σὺ μὲν χαίρων πάτρώϊα πάντα νέμῃαι  
 "pour que tu jouisses avec bonheur de tout le patrimoine",  
 toute notion étymologique d'attribution à la suite d'un partage a décidément disparu.

Le sens pastoral s'est développé au moyen plus qu'à l'actif : νέμομαι "je pais" se dit toujours chez Homère d'animaux domestiques

// οὐκ ἔπειτα λαμβάνει

qui vont par troupeaux. Deux constructions sont possibles : verbe absolu ou régime direct désignant la matière, jamais le lieu de pâture.

- E 777 chevaux - ambroisie  
 O 631 vaches - dans une prairie marécageuse.  
 ι 449 bélier - fleurs du gazon  
 ν 407-408 truies - près du rocher du Corbeau.  
 υ 164 gorets - dans leur enclos (11).

On interprète généralement ces textes en invoquant l'idée d'un partage de terre ou de pré, chaque bête recevant son lot, en quelque sorte. Nous aurons l'occasion de critiquer cette étymologie et les applications abusives qu'on en fait. Rappelons enfin l'apparition d'une métaphore qui fera fortune en littérature : celle du feu qui dévore, de la maison qui est la proie des flammes. Homère la connaît, puisqu'il dit si fortement :

Ψ 177 ἐν δὲ πυρὸς μένος ἦκε σιδήρεον, ὄφρα νέμοιτο

"il y lança l'ardeur indomptable du feu, pour qu'il les dévorât".

En B 780 où le sens est le même, la syntaxe soulève quelque difficulté :

οἱ δ' ἄρ' ἴσαν ὡς εἶ τε πυρὶ χθὼν πᾶσα νέμοιτο

"ils allaient, comme si la terre entière était la proie des flammes". Certains admettent que νέμοιτο, passif de νέμω, signifie "être livré à". Cette explication, la plus simple en apparence, a l'inconvénient de faire appel à un sens de νέμω inconnu d'Homère. Nous préférons donc construire νέμομαι πυρὶ "je suis dévoré par le feu" avec un datif-instrumental, bien que le passif d'un moyen transitif soit en grec un cas peu fréquent (12).

En face du simple νέμομαι, l'imparfait νεμέθοντο (hapax de Δ 635) a une signification conforme à sa structure :

... δοιαὶ δὲ πελειάδες ἀμφὶς ἕκαστον  
 χρύσειαι νεμέθοντο ...

"de chaque côté un couple de colombes en or picorait".

Il n'est pas vrai qu'on ait ici une variante métrique, puisque ἐνέμοντο convenait aussi bien au vers (13). Le sens est celui des présents en -θω, procès considéré dans son accomplissement, ponctuel opposé au duratif νέμομαι (14). L'action de "se nourrir", en parlant de ces oiseaux, n'est pas considérée dans sa durée uniforme, mais dans son achèvement rapide et effectif, nuance qui se trouve exprimée par la traduction de M. Mazon "becqueter", mais méconnue de la poésie post-homérique. La conscience des valeurs aspectives s'étant oblitérée, νεμέθομαι devient en effet, chez Oppien et dans l'Anthologie, un simple doublet de νέμομαι (15). Nicandre emploie même un actif νεμέθω que rien ne justifie (16).

## II. D'HÉSIODE A HÉRODOTE

La période qui s'étend de la langue épique jusqu'à la fixation de l'attique correspond, dans l'ensemble du développement linguistique, à une ère d'instabilité. Le remaniement et l'enrichissement ne sont sans doute nulle part plus accusés que dans le vocabulaire. L'histoire de  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$ , suivie à travers les débris de la poésie lyrique et les premiers essais de la prose ionienne-attique, se résume en effet par ces traits généraux :

1. Multiplication des sens.
2. Extension dans l'usage.
3. Tendance vers l'abstraction.

Il est certain que ces caractères découlent en partie de la nature de nos sources mêmes : une littérature où l'image et la métaphore absorbent et dominant la pensée conceptuelle, où la poésie reste imbuée de mythologie et où la prose subit encore, à ses débuts, l'influence homérique, cette littérature si riche et si variée a forgé son propre moule et a dû tirer du vocabulaire ancien le maximum de ressources. Il était inévitable qu'une racine d'acception aussi générale, un verbe aussi fondamental que  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  sortissent transformés de ce travail intérieur; nous nous proposons, dans le paragraphe suivant, de mesurer le chemin parcouru.

Le centre de gravité de  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  n'est pas douteux : c'est l'idée de "distribution". Il le restera; mais on a déjà noté des germes d'altération, l'idée voisine de "partage" tendant à se confondre avec l'autre. Or, il ne semble pas que cette déviation ait abouti, sauf exception très rare. Car, avant le 5<sup>e</sup> siècle attique, nous ne pouvons guère citer échappant à toute ambiguïté d'interprétation, que le proverbe connu, où  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  signifie "diviser", sens souligné en outre par l'adverbe  $\delta\acute{\iota}\chi\alpha$  "en deux" (17) :

$\acute{\epsilon}\xi\ \omicron\upsilon\ \tau'\ \acute{\epsilon}\upsilon\rho\acute{\omega}\pi\eta\nu\ \acute{\Lambda}\sigma\acute{\iota}\alpha\varsigma\ \delta\acute{\iota}\chi\alpha\ \pi\acute{\omicron}\nu\tau\omicron\varsigma\ \acute{\epsilon}\nu\epsilon\iota\mu\epsilon\nu$   
 "depuis que le Pont a séparé l'Europe de l'Asie", c'est-à-dire "depuis toujours". Ici, pas de distribution à proprement parler, mais plutôt division des terres en deux continents, conformément à la géographie antique. C'est cette même idée, implicitement contenue dans le proverbe, que chaque chose, chaque être ont leur place dans un monde organisé, un cosmos, qui a permis en particulier la naissance et le développement prodigieux du substantif  $\nu\acute{\omicron}\mu\omicron\varsigma$ . Mais elle a trouvé d'autres applications.

Ainsi, dans la pensée religieuse, elle est sous-jacente à la doctrine du Destin, elle s'incarne dans la personne de Zeus. Déjà chez Homère, celui-ci, on l'a vu (p. 9), était le maître de distribuer à sa guise les sorts inégaux des mortels. Or les rapports du maître des dieux et de la Moire ont évolué singulièrement dans les siècles suivants. Autre-

fois, la Moire était une puissance abstraite, confuse, supérieure aux dieux, pourvue d'attributs mal délimités. Devant elle, mortels et immortels sont sur pied d'égalité (18) : Héraclès lui-même ne peut échapper à la Parque (19). Toutefois, dans les parties récentes de l'épopée homérique, apparaît un pluriel Μοῖραι (20), ce qui suppose un commencement de personnification; les Parques se spécialisent. Elles entrent dans le Mythe et les poètes moralistes s'appliquent tour à tour à leur assigner une place précise dans leur cosmogonie (21).

Pour Hésiode, Zeus, époux de Thémis - l'ordre -, est père des trois Heures : Eunomie, Dikè, Eirènè, et des trois Parques : Klotho, Lachésis, Atropos (22). Elles reçoivent chez lui leur nom, leur filiation et leurs attributs. Révolution importante, qui, de l'instrument qu'il était, transforme Zeus en un conducteur du destin; on l'appellera Μοιραγέτης (23). Père des dieux et des hommes, il ne se contente plus d'un rôle partiel dans la direction du monde; il régenté tout. Les Parques lui sont soumises (24); c'est l'ordre nouveau : Thémis, succédant au Chaos.

Cette prépondérance de Zeus olympien fait de lui le grand "Distributeur", Νεμέτωρ. Eschyle l'invoque une fois sous ce nom (*Sept* 485), qui ne signifie pas "vengeur" (25), mais se réfère soit à l'antique partage entre les Cronides (26), soit plutôt à la Distribution générale des Sorts (27). En ce sens, Zeus est souvent le sujet de νέμω : ainsi dans le style pindarique et eschyléen, c'est devenu proverbe que Zeus "attribue telle ou telle chose, ceci ou celà" :

Pindare *Pyth.* 5, 55 ἔμπαν τὰ καὶ τὰ νέμων

*Isth.* 5, 52 Ζεὺς τὰ τε καὶ τὰ νέμει

D'une manière générale, tous les immortels accordent aux humains les dons qu'il leur plaît :

Hésiode *fragm.* 164 Ἡδὺ δὲ καὶ τὸ πυθέσθαι, ὅσα θνητοῖσιw ἔνειμαν  
ἀθάνατοι, δειλῶν τε καὶ ἐσθλῶν τέκμαρ ἔναργές

"il est doux d'apprendre tout ce que les Immortels ont réservé aux humains, preuve éclatante *du mal et du bien...*".

C'est par ce biais que le verbe νέμω a été amené au sens de "dominer, régenter, être maître de" :

Eschyle *Prom.* 526-527 Μηδᾶμ' ὁ πάντα νέμων Ζεὺς "que jamais Zeus, le maître du monde..."

En face du complexe mythologique grâce auquel νέμω tend vers la signification générale de "régenter, dominer, être le maître" et se rapproche de νόμος, une autre évolution agit dans le même sens : c'est le développement du concept juridique nouveau "administration, gouvernement" et la pensée démocratique. Parallèlement à l'idée théologique d'un partage des sorts, une idée connexe gagna la pensée politique proprement dite : la distribution des biens matériels, la répartition des droits civiques constituent l'essentiel de la justice. La fonction du législateur humain est en somme comparable à celle du Père des Dieux et des Hommes. On sait que la clé de voûte du système est la

notion de mesure dans laquelle se résument tous les préceptes de la sagesse publique et privée :

Hésiode *Op.* 224 : *δίκην οὐκ ἰθεῖαν ἔνειμαν*, "les hommes n'ont pas su dispenser la justice avec droiture" (Mazon). Or, à chacun selon son mérite ou ses capacités, telle est la règle du législateur; les poésies gnomiques abondent en formules où *νέμω* est lié au vocabulaire de la mesure, de l'égalité, de la proportion.

Ps.-Phocylide 9 *πᾶσι δίκαια νέμειν, μηδὲ κρίσιν ἐς χάριν ἔλκε*  
"accorde à tous la justice; que la partialité ne fausse pas ton jugement".

*id.* 14 *μέτρα νέμειν τὰ δίκαια· καλὸν δ' ἐπίμετρον ἅπασιν.*  
"dispenser la juste mesure; il faut que chacun ait son compte".

*id.* 137 *μοίρας πᾶσι νέμειν· ἰσότης δ' ἐν πᾶσιν ἄριστον*  
"accorder à chacun sa part; l'égalité en tout est le bien suprême".

Plus tard, les idées et les expériences évoluant, Platon et Aristote discuteront longuement de la nature du droit : égalité ne signifie pas équité (*ἴσος* s'oppose alors à *δίκαιος*); on réagira contre la tendance au "nivellement par la base". Mais le thème central des spéculations politiques demeurera l'idéal égalitaire et avec lui le verbe *νέμω* connaîtra son plein développement.

En attendant, le mot est si bien lié à toute idée de gouvernement qu'il peut se passer de régime direct; on dit *νέμω* "je rétribue" puis "j'administre", glissement sémantique suivi d'une rupture syntaxique remarquable. Pindare (*Pyth.* 3, 70) emploie encore la construction étymologique (*νέμειν τί τινι*) dans *ὃς Συρακόσσαισι νέμει Βασιλεύς* "lui, le roi, qui règne sur Syracuse", littéralement *ὃς δίκαια, μέτρα τοῖς Συρακοσίοις νέμει*. Puis vient la construction absolue, illustrée par l'attique *εὖ, καθῶς νέμειν*, et enfin la rection nouvelle *νέμειν τι* "gouverner quelque chose" (généralement un nom de ville, de personne, de peuple).

Pindare *Ol.* 10, 13 *νέμει γὰρ ἀτρέκεια πόλιν Λοκρῶν Ζεφυρίων* (28).  
"Sur la cité des Locriens occidentaux règne l'Exactitude" (Puech).

*νέμω* sort de cette transformation enrichi, mais son unité ancienne est désormais disloquée : les Grecs séparent consciemment deux types de phrase aussi distincts que :

*νέμειν χάριν τινί* et *νέμειν πόλιν*

Le nouveau sens s'étend ensuite par métaphore à la richesse qu'on administre (29), à la foudre que Zeus brandit (30), à une fête que l'on préside (31).

Il convient ici de noter l'action exercée par *ναμῶω*; ce verbe, issu du même sens primitif, aboutit par une autre voie à la même innovation (32), mais la nuance dominante est "diriger, conduire" et celle-ci déteint sur *νέμω*.

En face de l'homérique *οἴηια ναμῶν*, on a Eschyle *Agam.* 802 : *οἴοια νέμειν* et le dérivé *οἰακονόμος* (*Prom.* 149); au figuré on dira *γλῶσσαν ἐν τύχῃ νέμειν* (*Agam.* 685) "diriger sa langue (ses paroles) dans la voie du destin"; à côté de *πόδα ναμῶν* (cf. *O.* 269, Sophocle

O.R. 468, *Aj.* 369), Pindare écrit (*Ném.* 6, 15):

ἴχνεσιν ἐν Πραξιδάμαντος ἐὼν πόδα νέμων

"il dirige ses pas dans les traces de Praxidamas".

Enfin avec des abstraits désignant le "pouvoir" : κράτος, ἰσχύον νέμω signifie, comme ναμάω, "manier, brandir" puis simplement "être maître de, posséder" (33).

On voit que les traductions usuelles ne sont que des pis-aller. Elles ont l'inconvénient d'éliminer l'image primitive, qui est celle de distribution, répartition, organisation pour lui substituer celle de force, puissance, qui est étrangère à νέμω. Surtout on se gardera de fonder sur une innovation propre au grec la comparaison avec telle forme d'une langue voisine. Seul le sens de "distribuer" est héréditaire.

Il s'est maintenu à toutes les époques (cf. en attique p.38 et suiv.); mais l'usage, ici aussi, l'a affaibli progressivement. On peut suivre les étapes sur lesquelles l'homérique νέμω "je distribue" a fini par devenir un synonyme noble de δίδαμι dans le vocabulaire des Tragiques.

Primitivement, la formule syntaxique est : sujet au singulier + verbe νέμω + régime direct au pluriel (par exemple μοίρας, κύπελλα) + datif pluriel d'attribution. On la trouve, bien entendu, chez les poètes (34); mais on notera l'absence possible du datif : la distribution se faisant indistinctement à tous, il faut traduire "dispenser" :

Eschyle *Eum.* 716 μαντεῖα δ' οὐκέθ' ἄγνὰ μαντεύσῃ νέμων

"tu n'auras plus la bouche pure pour dispenser tes oracles" (Mazon) (35).

Une autre variante est ἐκάστω, collectif équivalent à un pluriel :

Ps.-Phocylide 125 ὄπλον ἐκάστω νεῖμε θεός

"Dieu a distribué à chaque être sa défense".

L'acte de distribution n'est plus considéré comme la répartition d'un tout en ses parties, mais comme une donation faite à chaque individu isolément. C'est seulement une attribution, et enfin un don pur et simple.

Bacchylide 7, 8 ᾗ δὲ σὺ πρῶτον νεῖμης γέρας νίκας

"à qui tu apportes le prix le plus remarquable de la victoire" (Desrousseaux) (36).

D'autre part, l'ancien accusatif pluriel désignant des objets, puis des qualités, est remplacé par un singulier abstrait :

Ps.-Phocylide 219 συγγενέσιν φιλότητα νέμοις ὁσίην θ' ὁμόνοιαν

"puisses-tu accorder à ta parenté l'amitié et la concorde saintes" (37).

L'usage de νέμω se distingue de celui de δίδαμι en ce que le premier contient une nuance appréciative ignorée du second. On traduira en français νέμειν καλῶ : "accorder des bienfaits", νέμειν κακῶ "infliger des malheurs", on opposera "permettre" à "imputer". Ainsi d'une part Sophocle *Phil.* 1020 οὐ γὰρ οὐδὲν θεοὶ νέμουσιν ἡδύ μοι "les dieux ne m'accordent aucune joie" (38), d'autre part *Aj.* 28 τὴν δ' οὖν ἐκείνῳ πᾶς τις αἰτίαν νέμει "c'est pourquoi chacun lui impute la responsabilité" (39).

Eschyle (*Suppl.* 505) dit d'une manière contournée, sans doute à

dessein : ποῦ θράσος νέμεις ἔμοι; littéralement "où m'accordes-tu la sécurité" ? c'est-à-dire "où, selon toi, serais-je en sûreté" (Mazon) (40).

Cette signification générale a fait naître quelques formules, dont on peut suivre la genèse chez les Tragiques : τιμὴν ou χάριν νέμειν : "accorder à quelqu'un sa gratitude, sa faveur, son estime (= de la valeur)" d'où "être son obligé, remercier". C'est une expression vivante avant de devenir une formule de politesse; on dit τιμὰς μητρὸς μηδαμοῦ νέμειν "ne pas accorder de faveur propre à une mère" (Eschyle *Eum.* 624), puis τοῖς φίλοις τιμὰς νέμειν (Sophocle, *Aj.* 1351) ou νέμειν μεῖζω χάριν (*ibid.* 1371) (41). Enfin chez Aristophane (*Ois.* 384) : κάμοι δεῖ νέμειν ὑμᾶς χάριν "et il faut que vous me remerciez".

Mais toute différence tend à disparaître entre νέμω et δίδωμι. Le Scholiaste de Sophocle glose νέμει· δίδωσι (*Trach.* 1022) (42). Le proverbe rapporté par Zénonios Πολυκράτης μητέρα νέμει est expliqué "μητέρα σοι ταύτην δίδωμι" (43). Enfin l'équivalence νέμειν = διδόναι rend compte de la construction, très rare, avec l'infinitif complément :

Sophocle *Aj.* 1200 οὔτε..νεῖμεν ἔμοι τέρψιν ὀμιλεῖν..τέρψιν ἰαύειν "il ne m'a pas permis de goûter .... ni de jouir" (Masqueray).

Le moyen νέμομαι ayant peu varié après Homère n'appelle que de brèves remarques : la langue considère comme solidaires les deux emplois anciens "habiter" et "paître". Plus ou moins obscurément elle admet pour origine unique "recevoir en partage", d'où spécialement "brouter" en parlant des animaux, "habiter" puis "posséder, jouir de" en parlant des hommes :

Héraclite 11 πᾶν γὰρ ἐρπετὸν πληγῇ νέμεται (44)  
"tout ce qui rampe broute sous les coups".

Bacchylide 9, 33 οἱ τε Πελλάναν νέμονται  
"ceux qui demeurent à Pellène". (45)

Nous nous réservons de critiquer cette dérivation. Ici l'on doit noter l'interférence des emplois :

"habiter" se dit des animaux : Théognis 56  
(οἱ ἄνθρωποι) ἔξω ὡστ' ἔλαφοι τῆσδ' ἐνέμοντο πόλεος  
Pindare *Ném.* 3, 82 κραγέται δὲ κολοιοὶ ταπεινὰ νέμονται  
"les geais criards hantent les parties basses"

"paître" se dit des hommes : Sophocle *Phil.* 709  
οὐκ ἄλλων / αἴρων τῶν νεμόμεσθ(α)

"sans rien prendre de ce que nous mangeons".

Il y a là une indécision que l'attique éliminera : elle est caractéristique de la prose d'Hérodote.

Νέμομαι a gagné en extension à partir du sens d'"habiter". De l'idée de "jouissance, possession" appliquée à des abstraits tels que αἰών (46) on tire un verbe absolu νέμομαι "je vis" (47), et un groupe εὖ νέμεσθαι (parallèle à εὖ νέμειν) = "bien vivre" d'où "prosperer" (48).

L'expression condensée de Pindare (*Pyth.* 11, 55 b) ἡσυχᾶ τε νεμόμενος "usant de bonheur avec modération" semble garder quelque reflet du sens originel de νέμομαι "recevoir une part de".

Les deux tendances que nous venons d'illustrer par de nombreux exemples empruntés à la poésie dominant l'usage de νέμω/νέμομαι chez Hérodote. Le tableau des emplois que nous donnons ici est destiné à montrer la grande variété des acceptions et des constructions, saisissable à travers une œuvre de prose ionienne matériellement étendue et bien conservée.

### I. Actif

1°) "distribuer" au sens propre.

III 39 δασάμενος τὴν πόλιν τοῖσι ἀδελφεοῖσι ἔνειμε  
"ayant découpé la ville, il la répartit entre les frères ...."

Le partage (δασάμενος) précède la distribution, selon l'usage homérique.

VI 57 διπλήσια ἑκατέρω νέμοντας τὰ πάντα ἢ τοῖσι ἄλλοισι δαιτυμόνεσσι "distribuant à chacun toutes choses au double des autres convives". On notera le rapprochement des racines νεμ- et δαι-.

2°) "attribuer" au sens propre.

III 16 θεῶν οὐ δίκαιον εἶναι λέγοντες νέμειν νεκρὸν ἀνθρώπου  
"disant qu'il n'est pas juste d'attribuer au dieu un cadavre d'homme" (49).

au sens figuré.

I 32 Σόλων μὲν δὴ εὐδαιμονίης δευτερεῖα ἔνεμε τούτοισι  
"Solon leur accordait donc le second prix de bonheur".

VI 11 et 109 θεῶν τὰ ἴσα νεμόντων  
sorte de maxime : "si les dieux donnent une part égale" (50).

Au passif : IX 7 τὸ μὲν ἀπ' ἡμέων...νέμεται ἐπὶ τοὺς Ἕλληνας  
"ce qui est accordé de notre part aux Grecs".

La proportion des sens "distribuer" et "attribuer", chez Homère 12 à 1, est renversée : 2 à 9.

3°) "faire paître" :

3 constructions coexistent :

a) absolue (cf. Homère ι 233) IV 188.

b) accusatif du nom des bêtes :

II 128 ὃς ἔνεμε κτήνεα κατὰ ταῦτα τὰ χωρία  
"qui faisait paître du bétail dans ces parages-là".

c) accusatif étymologique : νομάς νέμειν

I 110 τὸν ἥπιστατο νομάς τε ἐπιτηδεστάτας νέμοντα καὶ ὄρεα  
"qui, à sa connaissance, faisait paître ses troupeaux dans les pâturages les plus convenables à son dessein et dans les montagnes" (Legrand).

Cette figure est à l'origine de νέμειν + nom de lieu pâturé :

IV 188 οἱ περὶ τὴν Τριτωνίδα λίμνην νέμοντες  
 "qui font paître (en parlant des Nomades) dans les environs du lac Tritonis". L'actif est parallèle au moyen νέμομαι + complément de lieu.

Le rapport de νέμω et νομάς est sensible dans IV 191;

χώρη τὴν οἱ Νομάδες νέμουσι

"terre que les Nomades font paître (à leurs troupeaux) "donc" habitent" (51).

Hérodote seul en a tiré un passif νέμομαι "je suis habité".

IV 123 ἡ δὲ ἔρημος αὕτη ὑπὸ οὐδαμῶν νέμεται ἀνδρῶν

"ce désert n'est habité (litt. : brouté) par aucune population".

VII 158 τάδε ἅπαντα ὑπὸ βαρβάροισι νέμεται

"tous ces lieux sont occupés par les Barbares".

4°) "administrer, gouverner" + πόλιν

I 59 ἔνεμε τὴν πόλιν κοσμέων καλῶς τε καὶ εὖ

"il administrait la ville dans l'ordre et la sagesse" (52).

On remarquera un rapprochement significatif : les deux notions de νόμος et de κόσμος sont réunies pour désigner l'ordre politique.

## II. Moyen

1°) "paître, brouter" en parlant des animaux

On retrouve trois constructions correspondant à l'actif νέμω :

a) absolue.

IV 8 τὰς ἵππους νεμομέγας

IV 183 ὀπίσω ἀναχωρέοντες νέμονται (53).

b) accusatif du lieu de la pâture.

IV 52 λίμνης...τὴν πέριξ νέμονται ἵπποι (54).

c) accusatif étymologique : νομάς νέμεσθαι

I 178 οἱ ἵπποι μετιέντες τὰς νομάς νέμεσθαι

"les chevaux oubliant de paître leurs pâturages".

Au figuré, νέμομαι se dit du feu qui dévore, de l'abcès qui ronge

III 133 ἔφυ φῦμα, μετὰ δὲ ἐκραγὲν ἐνέμετο πρόσω

"une tumeur se forma, qui, ayant crevé, gagnait du terrain".

V 101 τὰ περιέσχατα νεμομένου τοῦ πυρὸς

"le feu dévorait les extrémités".

2°) "habiter" en parlant des hommes.

I 170 νήσων τε ἀπασέων μεγίστην νεμομένου

"habitant la plus grande de toutes les îles".

Sur les 30 passages relevés, un seul fait état d'un nom de ville :  
 VII 170 πόλιν Καμικόν, τὴν κατ' ἐμὲ Ἀκραγαντῖνοι ἐνέμοντο. Il n'est pas question, évidemment, d'habiter Camikos, pour les Agrigentins. Ils en ont seulement l'usufruit, le protectorat. Il en résulte que νέμομαι "j'habite" se rapporte partout à des noms de pays, d'îles ou de contrées désignées par des expressions assez vagues :

Îles : I 170, VI 8, 97, 138.

Pays désignés par γῆ ou χώρα : I 173, II 32, III 97, IV 8, 19, 99, 169, 197, 198, V 95, VII 8 γ, VIII 106.

Pays désignés par leur nom : Κιμμερία IV 11, Ἰλιάς V 122, Σύρτις II 32.

Expressions géographiques diverses : ἔρημος IV 22, ἀκτὴ IV 177, ἠπειρος V 49, παραλίη VII 185.

Régions désignées par leur orientation ou leur caractère :

τὰ παρὰ θάλασσαν II 12, IV 170; τὰ πρὸς θαλάσσης IV 100.

τὰ πρὸς τὴν ἠῶ ... πρὸς βορρην IV 18, 19, 21.

τὸ μεταξὺ τούτου καὶ Βορυσθένης IV 51.

πάντα τὰ ἄνω τῆς Ἀσίας VII 20.

Une fois (IV 17) la construction absolue : Καλλιπίδαι νέμονται Σκύθαι. Νέμωμαι semble désigner par conséquent un habitat sans limites précises, comme chez Homère ἀμφινέμωμαι. On pourrait alors être tenté d'y voir le terme spécifique de la vie nomade, les sédentaires ayant pour eux le groupe de οἰκῶ. Sans doute était-ce vrai à l'origine. Mais Hérodote écrit aussi bien IV 18 : οἱ γεωργοὶ Σκύθαι νέμονται τὸ μὲν ... τὸ δὲ ... en face de IV 19 : νέμονται Σκύθαι οἱ Νομάδες. La nuance qui sépare νέμωμαι de οἰκέω chez cet auteur correspond plutôt à une distinction dans la forme sociale de la tribu : νέμωμαι se dit de toute nation ou peuplade ignorant les πόλεις ou ἄστυα, particulièrement des Barbares, οἰκέω est réservé aux agglomérations urbaines, surtout en Grèce. Et c'est pourquoi le groupe πόλιν νέμεσθαι signifie "exploiter, tirer profit de", toute idée de distribution, partage et pâturage ayant disparu.

III 160 τὴν Βαβυλῶνα οἱ ἔδωκε ἀτελέα νέμεσθαι

"il lui donna Babylone pour en avoir la jouissance, exempte d'impôts" (55).

La fonction gouvernementale τὸ νέμειν comporte à la fois l'occupation τὸ ἔχειν, κατέχειν, l'exploitation des richesses naturelles : τὸ καρποῦν, la levée des impôts. L'ensemble de ces profits se dit τὸ νέμεσθαι.

Par exemple, l'exploitation des mines (qu'on ne partage pas);

VII 112 μέταλλα τὰ νέμονται Πιέρεις τε καὶ Ὀδομαντοὶ etc...

"les mines qu'exploitent les Piériens, les Odomantes, etc." (51).

En somme, de même que νέμω πόλιν constitue un groupe quasi-indépendant, détaché de νέμω "je distribue", de même le moyen νέμωμαι πόλιν "j'exploite une ville" se sépare du sens plus général d'"habiter" et forme avec l'actif un couple sémantique où la valeur moyenne de νέμωμαι est conservée avec netteté. Que l'on compare I 59 : Lycurgue administrait Sparte pour elle-même, c'est-à-dire avec désintéressement : ἔνεμε τὴν πόλιν

avec III 160 : Zopyre tirera de Babylone de beaux profits :

ἔδωκε Βαβυλῶνα νέμεσθαι

On mesurera le chemin parcouru depuis Homère en opposant le τέμενος νέμεσθαι de Υ 184-185, λ 185-186 (57) où la possession est le résultat

tat d'un partage en bonne et due forme, à Hérodote IX 116  
τὸ τέμενος ἔσπειρε καὶ ἐνέμετο

"il semait et récoltait dans l'enceinte sacrée",  
où l'action de *νέμεσθαι* est un sacrilège. Mais ici le mot ne signifie plus que "profiter de" et s'explique par le voisinage de *σπείρειν*.

### III. ATTIQUE

La coupure que nous avons adoptée, séparant d'une part Sophocle et Euripide, de l'autre Hérodote et Xénophon, n'est pas arbitraire : elle correspond aux faits. A la fin du 5<sup>e</sup> siècle, le verbe *νέμω* a perdu beaucoup de terrain en fréquence et en richesse. Mais comme il en gagne en précision et en fécondité (composés et dérivés), nous étudierons l'ensemble du dialecte attique comme un tout jusqu'au moment où, devenu langue littéraire commune, il fixe pour plusieurs siècles l'usage de toute la prose grecque.

La raréfaction sensible de *νέμω* ressort de la statistique suivante :

Nombre d'exemples		Fréquence (58)
Hérodote	71	1 fois par 6 pages
Eschyle	19	- 9
Sophocle	33	- 8
Thucydide	39	- 9
Euripide	23	- 27
Aristophane	6	- 75
Xénophon	17	- 45
Lysias	4	- 35
Isocrate	2	- 150
Isée	5	- 17
Platon	58	- 23
Démosthène	27	- 30
Aristote	40	- 57
Théophraste	7	- 69

Nous expliquons le fait par la concurrence de synonymes et le développement des composés de substitution, spécialisés dans l'expression de notions techniques.

D'autre part, une transformation profonde s'accomplit dans l'économie interne des différents emplois de *νέμω*. La répartition détaillée donne chez Thucydide :

actif: "distribuer"	1 fois	moyen: "se partager"	1 fois
"attribuer"	6 -	"habiter"	20 -
"administrer"	3 -	"exploiter"	7 -
"faire paître"	0 -	"paître"	0 -

Un siècle plus tard, chez Aristote, les rapports sont modifiés :

actif: "distribuer"	5 fois	moyen: "habiter"	0 fois
"attribuer"	5 -	"se partager"	0 -
"administrer"	0 -	"exploiter"	1 -
"faire paître"	0 -	"paître"	20 -

De plus, un passif se développe "être partagé, distribué" : 8 fois.

Nous tirerons de la comparaison précédente des conclusions prudentes : en effet la nature des sujets traités explique les contrastes pour une large part. Thucydide historien de la Grèce a souvent l'occasion de dire νέμομαι "j'habite" à propos de peuplades, de migrations, de descriptions géographiques. Aristote biologiste des animaux se sert du même verbe pour "se nourrir, brouter", quelle que soit l'espèce zoologique. Mais, en dehors de ces raisons littéraires, on assiste à une simplification de la syntaxe, à une réduction du nombre des sens. L'attique opère un reclassement dans le système sémantique de νέμω.

Le détail des faits peut être résumé comme suit :

- 1) Sont en voie d'élimination :
  - l'actif νέμω "j'administre, je gouverne"
  - le moyen νέμομαι "j'habite"
  - l'actif νέμω "je fais paître"
- 2) Sont en régression :
  - l'actif νέμω "je distribue"
  - l'actif νέμω "j'attribue"
- 3) Sont en progression :
  - le moyen νέμομαι "je m'attribue, je reçois en partage"
  - le moyen νέμομαι "je pais, je dévore" et "je jouis de"
  - le passif νέμομαι "je suis distribué, partagé"
- 4) On trouve des vestiges d'un actif νέμω "je considère comme".
  - a) Νέμω "j'administre, je gouverne"

La disparition de ce sens s'est faite en deux temps : d'abord concurrencé par οἰκῶ qui avait l'avantage d'appartenir à un groupe sémantique clair, quasi-technique (οἶκος, οἰκία), il a été évincé complètement par le composé διοικῶ où le préverbe δια- joue le même rôle vis-à-vis de οἰκῶ que dans διανέμω en face de νέμω (59).

	νέμω	οἰκῶ "j'administre"	διοικῶ
Hérodote	4	0	0
Thucydide	3	3	1
Platon	0	24	32
Aristote	0	7	19
Démosthène	0	8	52

Chez Thucydide, où il apparaît pour la dernière fois, νέμω est en partie dû à l'imitation d'Hérodote :

VIII 70 τὰ δὲ ἄλλα ἔνεμον κατὰ κράτος τὴν πόλιν

"pour le reste ils gouvernaient la ville par la force"

cf. Hérodote I 59, V 29, etc. En I 120 il y a un retour à l'étymologie dans l'expression condensée ἴδια ἐξ ἴσου νέμοντας "en administrant

les affaires privées sur un pied d'égalité". La notion de distribution y est sensible. Mais l'opposition de νέμω et οἰκῶ est fortement marquée chez le même auteur :

V 42 μηδετέρους οἰκεῖν τὸ χωρίον ἀλλὰ κοινῇ νέμειν "ni les uns ni les autres n'habiteront le pays, mais ils le gèreront en commun".

Euripide l'emploie encore une fois métaphoriquement :

fr. 634 ὅστις νέμει κάλλιστα τὴν αὐτοῦ φύσιν

"quiconque cultive excellemment sa propre nature"

tandis qu'Isocrate (I 10) dit dans le même sens :

διοικεῖν τὸν ἑαυτοῦ βίον

b) Νέμομαι "j'habite".

Reprenons les mêmes prosateurs : les statistiques sont aussi caractéristiques :

	οἰκῶ "j'habite"	νέμομαι "j'habite"
Homère + hymnes	10	20
Hérodote	20	36
Thucydide	78	21
Platon	59	2
Démosthène	65	0

Ici les causes de la transformation sont d'un autre ordre. Hérodote connaît déjà la différence entre νέμομαι "j'habite la campagne", c'est-à-dire, pour les Grecs, "j'ai un lopin de terre" et οἰκῶ "j'habite la ville" c'est-à-dire "j'ai une maison". Il oppose les nations "nomades" (Scythes et autres Barbares) aux populations groupées dans des cités (60). Chez Thucydide la distinction est conservée dans un texte comme VI 2, où l'auteur raconte la colonisation grecque de Sicile : les anciens Sicules sont refoulés vers l'intérieur et réduits à des cantons dispersés dans la campagne : ἐκλιπόντες τὰ πλείω (τῆς νήσου) Ποτύην καὶ Σολοέντα καὶ Πάνορμον ἐγγὺς τῶν Ἐλύμων ξυνοικίσαντες ἐνέμοντο. Dans le même chapitre on trouve 9 fois οἰκῶ et οἰκίζω appliqués aux gens des villes. D'ailleurs l'emploi voisin de νέμομαι "j'exploite, je jouis de" attirait à lui celui d'"habiter", et comme l'opposition des deux habitats - ville et campagne - se précisait dans un monde de plus en plus citadin, l'attique a éliminé l'ancien νέμομαι homérique au profit de οἰκῶ, mieux caractérisé et sans ambiguïté.

C'est ainsi qu'Isocrate (X 35) écrit, à l'inverse d'Hérodote : τὴν πόλιν σποράδην καὶ κατὰ κάμας οἰκοῦσαν "les habitants de la ville dispersés en hameaux". Les causes sociologiques et linguistiques se sont conjuguées. Νέμομαι "j'habite" est littéraire ou poétique à partir du 4<sup>e</sup> siècle.

c) Νέμω "je fais paître".

Vivant chez Homère et jusqu'au début du 5<sup>e</sup> siècle, ce sens sort peu à peu de l'usage attique. On le rencontre une fois chez Euripide, une

fois dans le *Rhésos* (61). Là aussi le besoin de précision a été déterminant. A côté du terme général νέμω, affecté d'autres significations, existait un dénominatif clair νομεύω "être pâtre". D'autre part, la langue homérique ne distinguait pas dans l'expression les diverses catégories de pâtres : bergers, bouviers, chevriers, porchers, etc. (62). Après Homère, le grec a développé des termes spécifiques : ποιμαίνω, βουκολῶ, αἰπολῶ, etc. Le simple νέμω "je fais paître" s'est restreint à la poésie et a tendu à prendre une valeur métaphorique.

On saisit cette évolution chez Platon. Dans la *République* (359 d), νέμω pris absolument se dit de Gygès : κατὰ τὸν τόπον ἧ̃ ἔνεμεν; dans le *Critias* (109 b) des ποιμένες : καθάπερ ποιμένες κτήνη πληγῆ̃ νέμοντες. Or l'ancienne assimilation des peuples à des troupeaux et des rois aux bergers (hom. ποιμένες λαῶν) amène des expressions comme : θεὸς ἔνεμεν αὐτοὺς (= les hommes) ... νέμοντος δ' ἐκείνου πολιτεΐαι τ' οὐκ ἦσαν "Dieu les faisait paître ... sous sa garde, il n'y avait pas de constitution" (63). Il est clair que Platon joue sur les mots : νέμω a successivement les deux sens, pastoral et politique. Ailleurs expressément (*Minos* 318 a) : τὴν ἀνθρωπίνην ἀγέλην τοῦ σώματος νέμειν : (le pédotribe) "nourrit le troupeau du corps humain". La pensée volontiers imagée de Platon puise naturellement son expression dans la poésie.

Νέμω "je fais paître" a pourtant été sauvé de l'élimination totale, grâce à des déterminations précises : νέμειν καὶ ἀροῦν "paître et labourer" se suffit et se comprend (64). Les verbes correspondent exactement à νομάδες καὶ ἀρόται. Sous cette forme, νέμω a subsisté dans des formules juridiques (cf. p. 39), mais ne semble pas avoir été connu de la langue parlée : les orateurs l'ignorent absolument.

#### d) Νέμω "je distribue".

La concurrence des synonymes ne joue plus ici. Νέμω a gardé en grec le monopole de la notion de distribution, répartition, à l'exclusion de toute autre racine. Mais ce sens fondamental se fait plus rare en attique, parce qu'une partie des emplois est assumée par les composés δια- et κατανέμω. Le verbe simple, fait curieux, a conservé quelques domaines propres qui coïncident avec l'usage homérique :

1. Le Mythe de la Distribution des Sorts. On a vu chez les poètes anciens le lien qui existe entre l'idée de la royauté olympienne, de la répartition des destins, de l'organisation du monde moral et matériel et le verbe νέμω. Cette spécialité sémantique subsiste en attique. Platon, dans le fameux récit du *Protagoras* (320 c à 322 d), rapportant la maladresse d'Epiméthée, les bienfaits de Prométhée et la naissance de l'ordre social, n'emploie pas νέμω moins de 11 fois (65); l'idée est d'ailleurs tout à fait banale : Démosthène y revient à deux reprises dans des termes presque identiques (66). On la trouve chez les Tragiques qui la tiennent d'Hésiode, de Pindare et d'Eschyle (67). On s'en souviendra en étudiant l'évolution du concept de Némésis au 5<sup>e</sup> siècle.

## 2. La distribution rituelle de parts.

Qu'il s'agisse de viandes, de gâteaux, de boissons, la distribution de sacrifice est toujours exprimée par le simple νέμω, dans des formules administratives courantes à partir du 5<sup>e</sup> siècle :

*I.G.* I<sup>2</sup> 188, 3 et 19 νέμειν ... ἡμίχουν καὶ τὰ κρέα (68)

L'usage est si bien arrêté que des composés techniques se multiplieront, les seuls où νέμω conserve son sens propre "distribuer" (69).

La langue littéraire fournit quelques exemples analogues :

Thucydide III 144 τρίτον μέρος νείμαντες τῶν σκύλων τοῖς Ἀθηναίοις "ayant distribué le tiers des dépouilles aux Athéniens" (70). Leur rareté s'explique par le développement des composés.

## 3. La distribution de la terre.

La question agraire, grave problème social dans la Grèce des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles, donne lieu aux groupes νέμειν καὶ κληροῦν des décrets athéniens "distribuer et tirer au sort (des parcelles)" (71), γῆν ou κληῖρον νέμειν "attribuer la terre, des lots, etc." (72).

Le cadastre, en particulier, conserve le verbe traditionnel en lui donnant une signification légèrement différente : "délimiter une terre, un quartier" (*I.G.* I<sup>2</sup> 893, 894). Nous avons déjà vu les causes de cette altération (cf. supra p. 13). On peut aussi, pour l'expliquer, faire appel au sens archaïque de "répartir officiellement", mal conservé au propre, mais très clair dans νόμος, νομίζω, etc.

## e) Νέμω "j'attribue".

"attribuer" diffère de "distribuer" par l'effacement de l'idée multiplicative. On a vu combien la poésie lyrique a développé cette acception secondaire, et comment, par suite de cet affaiblissement, νέμω tendait à se confondre avec δίδωμι.

Euripide, comme les autres Tragiques, en fait un large emploi : en bien, *El.* 1169 νέμει τοι δίκαν θεὸς ὅταν τύχη

"Dieu, certes, rend la justice, le moment venu"

ou en mal, *Suppl.* 611 τίνας γὰρ ἄλλοι νέμουσι συμφοράς;

"qui d'autre (que les dieux) dispense les malheurs?" (73).

En prose la tendance est moins marquée, mais on rencontre quelques textes où νέμω et δίδωμι sont coordonnés, où νέμω signifie "donner!"

Démosthène XII 1 τοῖς νέμουσι καὶ διδοῦσι τὰ κοινά (74).

Platon *Phèdre* 278 d τίνας οὖν τὰς ἐπωνυμίας αὐτῷ νέμεις;

"quelles sont les épithètes que tu lui confères" (75).

Malgré ces faits, νέμω conserve une valeur particulière "attribuer ce qui est dû" en face de δίδωμι "je donne" dans les groupes tels que

νέμω θάνατον Platon *Lois* 863 a

νέμω τιμὴν, προεδρίαν, χάριν, etc.

D'autre part, le composé ἀπονέμω a absorbé la majorité des emplois, si bien qu'à partir du 4<sup>e</sup> siècle, νέμω "j'attribue" disparaît de l'usage courant sauf dans certaines formules traditionnelles.

Le groupe νέμω μέρος était ancien et habituel, soit au propre, soit au figuré; l'attique en use fréquemment :

Xénophon *Cyr.* VIII 3, 3 νείμας δὲ τούτων τῶν στολῶν τὸ μέρος ἐκάστω τῶν ἡγεμόνων "distribuant à chacun des chefs leur part de ces robes".

Euripide *Suppl.* 241 νέμοντες τῷ φθόνῳ πλέον μέρος  
"accordant plus de part à l'envie" (76).

Un adjectif neutre accompagne souvent le groupe νέμω μέρος : il indique le degré, la quantité :

Thucydide III 3 μεῖζον μέρος νέμοντες τῷ μὴ βούλεσθαι ἀληθῆ εἶναι  
"plus attachés au parti de refuser que cela fût vrai".

Si le neutre μέρος est sous-entendu, on obtient des groupes du type de ἴσον, μέγα, πλέον, ἔλασσον νέμειν. Pour le sens on comparera le latin *magni, pluris, minimi facere*, "faire tel cas de".

πλέον : Euripide *Héc.* 868 (77).

ἴσον : Euripide *Suppl.* 380.

ἔλαττον : Antiphon V 10; Thucydide VI 88.

ἴσον, ἴσα : Thucycide I 71, VI 16; Platon *Prot.* 337 a.

τὸ μέτρον : Platon *Lois* 718 a.

f) Νέμομαι "je reçois en partage".

Le développement du moyen νέμομαί τι πρὸς τινα "je partage quelque chose avec quelqu'un" est une conséquence de l'institution de l'héritage. Ignoré de la société homérique, le partage du patrimoine aurait été codifié par Solon, selon la tradition. De fait, c'est au 5<sup>e</sup> siècle qu'on constate à la fois la création du composé κληρονόμος "héritier" et l'emploi courant de νέμομαι "je reçois en partage". Déjà νέμω et κληρῶ sont réunis vers 450 (*I.G.* I<sup>2</sup> 22, 36). On trouve chez les Orateurs νέμεσθαι κλῆρον, οὐσίαν dans les nombreuses affaires provoquées par les illégalités ou des disputes familiales (78).

Puis la construction s'étend, par analogie de l'actif, au partage des terres, au lotissement :

Isocrate IV 179 ὡπερ πρὸς τὸν Δία τὴν χώραν νεμόμενος  
"comme s'il partageait la terre avec Zeus".

Platon *Lois* 739 e νειμάσθων μὲν δὴ πρῶτον γῆν τε καὶ οἰκίας  
"qu'ils se partagent donc d'abord la terre et les maisons" (79).

Enfin, aux parts de sacrifices :

Inscription attique de 363/2 (80) :

1. 16 τὴν γῆν ... τὴν ἀλὴν καὶ τὴν ἀγοράν ... νείμασθαι διχαστὴν  
*ibid.* 1. 20 sq. ταῦτα μὲν κοινῇ ἀμφοτέρους θύοντας νέμεσθαι τὰ κρέα  
ἀμὰ τὰ ἡμίσεια ἑκατέρους

*ibid.* 1. 45 τῶν δὲ ἄλλων νέμεσθαι τὰ ἡμίσεια ἑκατέρους

Le français est impuissant à rendre la valeur moyenne. Le grec νέμομαί τι πρὸς τινα insiste sur les divergences d'intérêt des cohéritiers et sur le rôle prépondérant du partageur, tandis que la traduction "partager avec" met l'accent sur la communauté des biens.

En attique, l'usage du moyen νέμομαι, limité à des emplois techniques, semble caractéristique de la langue administrative et juridique. La question de savoir si c'est une création récente ou au contraire une survivance archaïque ne pourra être tranchée que dans la perspective générale du développement sémantique de νέμω (81).

g) Νέμομαι "je pais, je broute".

Le sens pastoral, actif et moyen, conservait encore, au début du 5<sup>e</sup> siècle, dans la conscience du sujet parlant, un vague rapport avec νέμω "distribuer, répartir (la terre)", νέμομαι "recevoir un morceau de pâture". L'attique consacre la rupture définitive des deux groupes sémantiques, et cela en deux étapes :

1. Extension de νέμομαι "je pais, je broute" à tous les animaux sans distinction.

Euripide n'a que l'emploi homérique :

*Bacch.* 735-736 μόσχοι νεμόμενοι χλοήν "génisses paissant le gazon"

*Cycl.* 49. κού τάδε νεμῆ κλιτὺν δροσεράν;

"veux-tu bien paître ici la pente humide de rosée!" (Méridier).

Mais Aristophane, dans les parties lyriques surtout, dit νέμομαι en parlant d'oiseaux (82). Plaisamment même au vers 1289 :

εἴτ' ἂν ἐνέμοντ' ἐνθαῦτα τὰ ψηφίσματα

"et ensuite, ils s'y engraisseraient de décrets".

En prose, Xénophon joint normalement à νέμονται (νέμεται) les mots ὑποζύγια, ἀγέλαι, νεβροί (83), Platon les mots βοσκήματα, αἰγες, πῶλοι (84). Mais ce dernier abuse déjà de νέμομαι dans les expressions θρέμμα ἄγριον ... νεμόμενον "nourrisson sauvage ... qui broute" (*Tim.* 70 e) et πολλὰ δρεπόμενοί τε καὶ νεμόμενοι (ἄνθρωποι) "qui en cueillent et en paissent beaucoup" (*Rép.* 401 c) (85).

Aristote généralise l'usage : chez lui, νέμομαι se dit de toutes les espèces d'animaux sans exception (quadrupèdes, oiseaux, poissons, insectes, etc.) et s'oppose à ἐσθίω "manger" réservé aux hommes. Νέμομαι, verbe indépendant, signifie alors "prendre sa nourriture" : terme de biologiste fréquent dans l'*Histoire des Animaux* (86), chez Théophraste dans l'*Histoire des Plantes* (87).

2. Le sens métaphorique "dévorer, ronger" est homérique. Hérodote et Thucydide le connaissent; mais Hippocrate le développe dans des proportions telles qu'il devient un terme médical spécialisé.

VI 126 τὰ νεμόμενα παύει καὶ ἴστησιν "il fait cesser et arrête les (ulcères) rongeurs". On notera la construction neutre absolue, qui témoigne d'un emploi stable : V 308 ὃ ἐν τῇ κεφαλῇ ἐνέμετο "celui qui avait un ulcère dans la tête"; VI 420 ἕως ἂν τι τοῦ ὑγροῦ ἐνέη ἢ νεμομένου "tant qu'il y demeure quelque humeur ou quelque corrosion" (88).

Ailleurs, νέμομαι correspond au sens biologique relevé plus haut :

VIII 560 νέμονται αἱ ἀδένες ... τὸν πλάδον "les glandes absorbent l'humeur"; IX 90 νεμομένη ὡπερ ἐκ νηδύος τὴν τροφήν "(le ventricule droit) qui tire pour ainsi dire sa subsistance du ventre".

La langue médicale a fait un pas de plus : l'image du mal qui "gagne" tous les organes comme le feu toutes les maisons d'un quartier est vidée de son contenu sensoriel et il ne reste qu'une abstraction : l'idée d'avancer, circuler, progresser. C'est ainsi qu'il faut comprendre VI 448 αἷμα σηπόμενον νέμεται ἐς τὰ μαλθακά "le sang pourrit et se dirige vers les parties molles"; sans sujet explicite : VII 586 εἶτα ἐπὶ τῷ προσωτέρω νέμεται "puis (cela) gagne plus loin" (89). En particulier, νέμομαι joint à un adverbe comme ἄνω, κάτω indique la direction d'un mouvement régulier "avancer le long d'un membre" :

II 430 ἐπὶ τὸ ἄνω νεμέσθω ἐπιδέων "qu'il remonte en bandageant"; Off. 3 ἄμμα καὶ ῥάμμα νεμόμενον μὴ κάτω, ἀλλ' ἄνω "le nœud et le bandage descendant, au lieu de remonter" (90).

Ce verbe de mouvement, inattendu, ne sort pas de l'usage technique attesté par le *Corpus hippocratique* et les œuvres de Galien, Soranus, etc.

Homérique déjà, le sens étendu de "posséder, joindre, exploiter" est entré dans la prose attique par imitation d'Hérodote. Thucydide ne fait que reprendre des passages parallèles de son prédécesseur lorsqu'il écrit :

I 100 μέταλλα ἃ ἐνέμοντο "mines qu'ils exploitaient"

IV 92 τὸ ἱερὸν ἀνόμως νέμονται "dont ils exploitaient criminellement le sanctuaire" (cf. p. 21) (91).

Hésychius et Suidas nous confirment le sens : νέμοιτο· καρποῖτο Θεουκυδίδης. La poésie lyrique pouvait s'accommoder d'une signification à la fois très étendue et très vague : "vivre", Euripide dit aussi dans un chœur (*Bacch.* 403-404):

ἐν ἧ θελξίφρονες νέμονται θνατοῖσιν Ἔρωτες

"où se complaisent les Amours charmeurs des cœurs mortels" (92)

Mais la prose a fait disparaître l'idée de "vie qui s'écoule", et, sous l'influence de νέμομαι "je reçois en partage", a renforcé l'idée de profit. Sans autre détermination, νέμομαι signifie chez Démosthène "lever des impôts" :

III 33 καὶ ταῦτα ἃ νέμεσθε νῦν ὑμεῖς "cet argent que vous percevez maintenant"

XXI 203 ἐμὲ δ' οἴεσθ' ὑμῖν εἰσοίσειν, ὑμεῖς δὲ νεμεῖσθε; "vous imaginez-vous que je vais apporter une contribution, pour que vous en profitiez?"

Cette innovation pouvait trouver sa place dans l'ensemble sémantique de νέμω/νέμομαι, depuis que le sens d'"habiter" était éliminé au profit d'οἰκεῖν. Thucydide oppose déjà fortement les deux mots :

II 27 ἔδοσαν Θυρέαν οἰκεῖν καὶ τὴν γῆν νέμεσθαι

"ils donnèrent Thyréa à habiter et le sol à exploiter".

La distinction est celle de l'hégémonie politique ou du protectorat économique et de l'occupation effective, militaire surtout (93).

Puis la possession est exprimée par ἔχω et l'on voit se généraliser l'expression administrative ἔχειν καὶ νέμεσθαι "avoir la possession

pleine et entière" : Aristote *Nic.* 1131 a 34.

#### h) Le passif de νέμω.

L'Attique a complètement éliminé le passif ancien et développé un type régulier caractérisé à la fois par sa forme et son sens.

D'Homère à Hérodote on peut citer trois ou quatre exemples de formes moyennes employées passivement; la présence d'un complément d'agent au datif ou au génitif régi par ὑπὸ en est la marque : mais on ne trouve que le présent et l'imparfait, qui se confondent précisément avec le moyen. De plus ces passifs sont généralement ceux d'un νέμομαι transitif "habiter, paître, dévorer". Ainsi chez Homère :

B 780 πυρὶ χθῶν πᾶσα νέμοιτο (cf. p. 12).

Hérodote IV 123 ἡ ἔρημος ὑπὸ οὐδαμῶν νέμεται ἀνδρῶν

VII 158 τάδε ἅπαντα ὑποβαρβάροισι νέμεται

En attique, on citera seulement Thucydide I 5 :

πολλὰ τῆς Ἑλλάδος νέμεται "la plus grande partie de la Grèce est habitée" et Xénophon *An.* IV 6, 17 τὸ ὄρος νέμεται αἰξὶ καὶ βουσί "la montagne est hantée (ou broutée) par des chèvres et des bœufs".

En dehors de ces exemples isolés, seul semble vivant le passif de νέμω "je distribue" (94); d'ailleurs, en y comprenant les composés, on ne compte pas plus de 8 passages : Platon *Lois* 847 e, 848 b; - Aristote *Nic.* 1123 b 35, 1161 a 18; *Probl.* 883 a 17; *Phys.* 243 b 11; *Eud.* 1237 b 33; - Théophraste *Caus. Plant.* V 13, 5. C'est dire que la langue répugne à employer les formes sans caractéristiques du thème du présent, en face du moyen si courant.

Au contraire, le futur-aoriste passif en -θην et le parfait en -μαι ont pris une large extension, mais limitée au sens actif "distribuer, répartir" :

Thucydide III 21 τοῖς φύλαξιν οἰκήματα διανενημμένα

"les tentes réparties entre les gardiens"

Xénophon *An.* VII 3, 21 οὗτοι δὲ κρεῶν ἦσαν μεστοὶ νενημμένων "ils étaient repus de viandes distribuées", c'est-à-dire "de portions de viandes" (cf. κρεανομῶ).

Platon *Prot.* 322 c ὡς τέχναι νενημνται "comment est faite la distribution des arts".

Démosthène XXXVI 38 ἐξ ἀρχῆς νενημθείσης οὐσίας

"la fortune ayant été distribuée au début".

Aristote *Pol.* 1331 a 20 τὸ πλῆθος τῶν πολιτῶν ἐν συσσιτίοις κατανενημῆται "la foule des citoyens est répartie en tablées".

*id.* *Ath. Pol.* 31, 3 ἵνα νενημθῶσιν οἱ τετρακόσιοι εἰς τὰς τεττάρους λήξεις "afin que les Quatre-Cents soient répartis dans les quatre sections" (Mathieu) (95).

Le développement du passif a contribué pour une large part au glissement de sens signalé plus haut : "distribuer" → "partager".

#### i) Νέμω "je considère comme".

L'existence d'un sens abstrait de νέμω, identique à celui de νομίζω,

n'est mise en doute par personne (96). Mais son extension et son origine sont si méconnues qu'il vaut la peine de s'y arrêter, et d'analyser les textes avec précision.

C'est d'abord la citation connue de Simonide, insérée dans le *Protagoras* (339 c) : οὐδέ μοι ἐμμελέως τὸ Πιπτάκειον νέμεται, καίτοι σκοροῦ παρὰ φωτὸς εἰρημένον· χαλεπὸν γὰρ ἔσθλὸν ἔμμεναι. L'explication traditionnelle construit : τὸ Πιπτάκειον οὐ μοι νέμεται (= φαίνεται) ἐμμελέως εἰρημένον (97) "ce mot de Pittakos ne me paraît pas être dit avec justesse". Mais νέμωμαι ne signifie nulle part "je parais", pas plus d'ailleurs que νομίζομαι qu'on invoque comme substitut. D'autre part le lien établi entre νέμεται et εἰρημένον heurte les habitudes grecques, le participe étant rejeté à la fin de la phrase : et l'on attendrait plutôt εἰρηῆσθαι. Enfin l'adverbe ἐμμελέως est surprenant, au lieu de ἐμμελές qu'il faudrait. C'est pourquoi Wilamowitz (98) rejette avec raison l'exégèse et propose un sens beaucoup plus satisfaisant à tous points de vue. Se fondant sur l'impersonnel νομίζεται = νόμος ἐστίν "c'est une règle que, on admet que", il entend νέμεται "on reconnaît, on donne cours". Le participe, détaché de τὸ Πιπτάκειον, gagne en valeur adversative et le sens devient : "on donne cours au mot de Pittakos d'une manière choquante à mes yeux, bien qu'il vienne de la bouche d'un sage : qu'il est difficile d'être honnête". En somme νέμεται est le passif impersonnel d'un verbe νέμω "je considère comme bon", remplacé partout par νομίζω (cf. chapitre VIII). Le verbe actif existe ailleurs, dans des constructions absolument identiques.

Chez Sophocle, νέμω régit 7 fois un double accusatif (régime et attribut) et se traduit par "je juge quelqu'un ou quelque chose comme ...".

*Ajax* 1331 φίλου σ' ἐγὼ μέγιστον Ἀργείων νέμω

"je te tiens pour mon meilleur ami parmi les Grecs".

*O.R.* 1080 ἐγὼ δ' ἐμαυτὸν παῖδα τῆς τύχης νέμων

"moi qui m'estime le fils de la Fortune".

*El.* 150 Ἴω παντλάμων Νιόβα σὲ δ' ἐγωγε νέμω θεόν

"Hélas, infortunée Niobé, je te reconnais pour déesse" (Masqueray).

*ibid.* 597-8

καὶ σ' ἐγωγε δεσπότην

ἢ μητέρ' οὐκ ἔλασσον εἰς ἡμᾶς νέμω

"je te considère bien plus comme un tyran que comme une mère pour moi"

*Trach.* 483 ἥμαρτον, εἴ τι τὴν δ' ἁμαρτίαν νέμεις

"j'ai commis une faute, si tu juges cela une faute".

*Oed. Col.* 879 τὰν δ' ἄρ' οὐκέτι νεμῶ πόλιν

"alors cette cité n'en sera plus une à mes yeux"

*fragm.* 874, 3 Νῦσαν, ἣν ὁ βουκέρως / Ἰακχος αὐτῷ μαῖαν ἡδίστην νέμει "Nysa, que Bacchus le cornu tient pour sa plus douce terre" (99).

Il va de soi que l'emploi de νέμω, au lieu de νομίζω, chez un Tragique constitue une élégance stylistique, au même titre que λέγω "compter" pour λογίζομαι (100). Sophocle dit θεόν τινα νέμειν et la prose θεὸν νομίζειν. Mais cela ne suffit pas à expliquer l'origine

de la substitution. Celle-ci ne peut se justifier que si νέμω représente le reste d'une signification ancienne. Or la valeur primitive de νόμος et de son dénominateur νομίζω est un indice certain : νέμω signifiait "classer, répartir, donner un ordre à", de même que νόμος est l'ordre, le classement des choses (101). Νέμω tendait à devenir un verbe d'opinion, mais a été remplacé par νομίζω : c'est pourquoi la seule construction admise, semble-t-il, est l'accusatif complément; la proposition infinitive est une étape supplémentaire que le verbe simple n'a pu atteindre. Quant au sens, il ressort de la comparaison des exemples et du fragment de Simonide : l'actif par lequel telle personne est affectée d'une épithète morale est un jugement subjectif impliquant l'idée du bien et du mal, une échelle des valeurs. Νέμω "je juge comme" est dérivé d'un ancien verbe concret "j'attribue, je répartis" (102). C'est un archaïsme chez Sophocle et sans doute aussi chez Simonide.

Cela admis, nous pouvons aborder avec assurance l'examen des cas litigieux où νέμω, désormais mal compris, n'est plus qu'une survivance. Nous avons d'abord la formule obscure νέμειν προστάτην.

Dans tous les cas où on la rencontre, elle fait allusion à la législation relative aux métèques (103). Son sens véritable embarrassait déjà les glossateurs anciens. Harpocraton y revient deux fois :

1°) s.v. ἀπροστασίου· εἶδος δίκης κατὰ τῶν προστάτην μὴ νεμόντων μετοίκων· ἤρεϊτο γὰρ ἕκαστος ἑαυτῷ τῶν πολιτῶν τινὰ προστησόμενον περὶ πάντων τῶν ἰδίων καὶ τῶν κοινῶν.

2°) s.v. προστάται· οἱ τῶν μετοίκων Ἀθήνησι προεστηκότες προστάται ἐκαλοῦντο· ἀναγκαῖον γὰρ ἦν ἕκαστον τῶν μετοίκων πολίτην τινὰ Ἀθηναῖον νέμειν προστάτην, etc.

Suidas ajoute à ces notes : νέμειν προστάτην· ἀντὶ τοῦ ἔχειν προστάτην· τῶν γὰρ μετοίκων ἕκαστος μετὰ προστάτου τῶν ἀστῶν τινὸς τὰ πράγματα αὐτῷ συνῶκει καὶ τὸ μετοίκιον κατετίθει· καὶ τὸ ἔχειν προστάτην καλεῖται νέμειν προστάτην.

Il ressort de ces explications que le métèque devait "avoir" (ἔχειν) ou "se choisir" (ἤρεϊτο) un répondant devant les tribunaux, que cette institution était contraignante (ἀνάγκη) et qu'elle s'appelait (ἐκαλεῖτο), νέμειν προστάτην.

Or les études consacrées au métèque opposent unanimement aux assertions des Grammairiens l'absence totale de προστάται dans les affaires relatives aux métèques (104). Mais il n'y a pas là, selon nous, de difficulté. En vain Hommel propose-t-il de traduire νέμειν par γράφειν "inscrire", équivalence que rien ne justifie par ailleurs. Il faut plutôt voir ici un exemple authentique, quoique isolé, du sens de νέμω "je considère comme bon", c'est-à-dire, sur le terrain juridique "je reconnais, je légalise". La 2<sup>e</sup> notice d'Harpocraton et le texte de Denys cités indiquent la forme syntaxique de l'expression : νέμειν τινά (= nom propre) προστάτην. Cette interprétation n'implique pas, comme Suidas semble le croire, que le prostate en question fût réelle-

ment et dans tous les cas la personne civique du métèque, à laquelle celui-ci devait remettre la procuration de ses intérêts. Il lui fallait seulement choisir un citoyen qui, *en cas de besoin*, lui servît de garant et fût officiellement habilité auprès des tribunaux pour le représenter. L'argument *ex silentio* tombe alors, puisque l'absence de cette procédure peut provenir de la rareté des témoignages. En même temps l'on respecte le seul sens admissible de la formule : il n'y a rien de plus dans νέμειν προστάτην que dans le νέμειν θεόν de Sophocle. L'erreur d'interprétation remonte donc à un contre-sens des Anciens. Νέμειν προστάτην était isolé dans la langue, comme beaucoup de termes juridiques archaïsants : il fut remplacé par ἔχειν προστάτην "tenir pour patron" de même sens, mais plus clair. Mal compris par Suidas, il provoque le commentaire erroné : "avoir un patron".

Deux autres textes s'ajoutent ici pour confirmer la signification originale que nous déduisons.

Agatharchidès écrit (105) : τῶν δούλων ἕκαστον ἐν μὲν εἰρήνῃ γεωργεῖν, ἐν πολέμῳ δὲ λοχίζεσθαι ἡγεμόνα νέμοντας τὸν ἴδιον δεσπότην ... "en temps de guerre chacun fait des patrouilles, en reconnaissant pour chef son propre maître". Et dans Strabon (XI, 13,11) on lit le texte : ὡς δ' αὐτὰς τὰς γυναῖκας φασιν ἐν καλῷ τίθεσθαι ὅτι πλείστους νέμειν ἄνδρας, τῶν πέντε δὲ ἐλάττους συμφορὰν ἡγεῖσθαι. La leçon a été tourmentée, sous prétexte que νέμειν n'a pas de sens (106). Or on sait maintenant que νέμειν ἄνδρα "reconnaître pour époux (légitime)", s'il n'est pas attesté ailleurs en grec, répond exactement à θεόν, προστάτην, ἡγεμόνα νέμειν. On conservera le texte du manuscrit et l'on traduira : "de même les femmes, paraît-il, mettent leur point d'honneur à reconnaître le plus possible de maris, et elles considèrent comme une catastrophe un nombre inférieur à cinq".

Nos remarques peuvent être rassemblées dans le tableau suivant, où, en face de l'ionien d'Hérodote, l'attique fixe l'usage de la langue commune.

<i>Hérodote</i>	<i>Attique</i>
1. νέμω "je distribue"	1. rare : remplacé en partie par les composés διανέμω et κατανέμω
2. νέμω "j'attribue" μεῖζον μέρος νέμω	2. rare : remplacé par ἀπονέμω μεῖζον νέμω τινί : abstrait.
3. passif νέμομαι "je suis attribué" : très rare	3. passif νέμομαι "je suis attribué, distribué, partagé" : surtout à l'aoriste et au parfait.
4. νέμω "je gouverne" : usuel	4. νέμω "je gouverne" : remplacé par διοικῶ
5. νέμομαι "j'habite" : courant passif νέμομαι "je suis habité", occasionnel.	5. νέμομαι "j'habite" : littéraire, très rare. Remplacé par οἰκῶ

## Hérodote

## Attique

- |  |  |
|--|--|
| <p>6. νέμομαι "je jouis de" : usuel</p> <p>9. νέμω "je fais paître"</p> <p>10. νέμομαι "je pais, je broute : bétail seulement.</p> | <p>6. νέμομαι καὶ ἔχω "j'ai possession et jouissance de" : formule administrative.</p> <p>7. νέμομαι "je partage avec" (Orateurs).</p> <p>8. νέμω "je considère comme" : archaïque, restes sporadiques.</p> <p>9. νέμω "je fais paître" : rare.</p> <p>10. νέμομαι "je dévore" tous les animaux<br/>sens médical : ulcère, mal. passif νέμομαι "je suis dévoré" : très rare.</p> |
|--|--|

## IV. GREC POSTCLASSIQUE

Les documents dont nous disposons se répartissent en trois groupes distincts :

1. la poésie alexandrine
2. la prose littéraire
3. la langue administrative des inscriptions et des papyrus.

Une langue littéraire, une fois formée, évolue peu. Il n'est donc pas question d'examiner en détail les emplois de νέμω chez chaque auteur ni même d'un siècle à l'autre. Le sondage que nous avons opéré, en choisissant les œuvres les plus caractéristiques en tous les genres, a pour but d'évaluer, sur un exemple précis, la part de la tradition et de la création, et de déterminer les diverses courbes de vocabulaire, du plus savant au plus populaire.

## A. Poésie

Que l'on considère les Bucoliques (Théocrite, Bion, Moschos), les Didactiques (Nicandre, Manéthon, Oppien, Aratos), les Épiques (Callimaque, Apollonius, Nonnos, Lycophron, Quintus de Smyrne) ou les Élégiques (*Anthologie*, Épigrammes diverses), les Alexandrins sont en général restés fidèles à l'usage fixé depuis longtemps par Homère, Pindare, Eschyle et les Lyriques classiques. Toutefois, de la masse des emplois banals émergent quelques innovations vraiment originales, qui révèlent une influence attique récente.

A l'actif, le sens propre "je distribue" est pratiquement ignoré. Il y a sans doute une allusion à l'empire olympien dans le vers de Callimaque, *Zeus* 61 :

φάντο πάλον Κρονίδησι διάτριχα δάματα νεῖμαι

"on a dit que le Sort avait attribué aux Cronides leurs trois domaines"

La présence de διάτριχα rappelle le proverbe ancien

ἐξ οὗ τ' Ἐβρώτην Ἀσίας δίχα πόντος ἔνειμεν

L'idée et l'expression sont empruntées à Eschyle (*Prom.* 229-230).

Le passage au concept de limitation, borne, presque réalisé en attique (cf. *I.G.* I<sup>2</sup> 893-894), s'accomplit dans le vers suivant :  
Manéthon II 421 ἐν δὲ μέσαις μοίρησιν ἐφ' αἷς ζωὴ νέμετ' ἀνδρῶν  
"dans les parties centrales où la vie des hommes est bornée", littéralement "répartie".

Le sens secondaire "j'attribue, j'accorde, je donne", si fréquent chez les Tragiques, se maintient. Dans cette poésie affectée, νέμω et δίδωμι se confondent.

Callimaque *Artémis* 18-19

δὸς δέ μοι οὖρα πάντα· πόλιν δέ μοι ἦντινα νεῖμον ἦντινα λῆς  
"donne-moi toutes les montagnes, mais accorde-moi une ville quelconque, celle que tu voudras"(107).

En particulier, νέμω + infinitif "je permets de" apparaît dans un *Hymne à Isis*, v. 14 (108) βροτοῖς τ' ἔνειμα ταῦτα τρανώς εἰδέναι  
"et j'ai permis aux mortels de savoir clairement ces choses".

Les notions auxquelles le verbe s'applique ici sont traditionnelles : dons des dieux aux hommes, Fortune, Destin, etc.

Apollonios I 298 πῆματα γάρ τ' αἰδήλα θεοὶ θνητοῖσι νέμουσιν (109).  
Manéthon VI 14-15 ἔργα θ' ὁμοῖα

ἀστέρες ἀνθρώποισι δυηπαθέεσι νέμουσιν

On trouve chez Manéthon les groupes τιμῆν, χάριν νέμειν (110), chez Théocrite ἴσον νέμειν "faire autant de cas de" (111).

Plus intéressant est le sens de "répartir, mettre en ordre, arranger".

Bion (*Legrand* p. 230; cf. *Anthologie* XV 27) :

κόσμον νέμοντα ῥυθμῶν "ménageant habilement les rythmes".

Epigramme du 2<sup>e</sup> siècle après J.C. (*Kaibel* 1096, 3) :

νέμων θ' ἐκάτερον μῆνας ἡδ' ἐπεμβόλους

"en disposant à la fois mois et jours intercalaires".

L'idée d'un tout harmonieux réalisé par la fusion de plusieurs éléments artistement choisis et dosés explique l'emploi spécial que Nicandre fait de νέμω dans des formules pharmaceutiques; le procédé, ignoré des lexiques, mérite, à cause de sa fréquence (112), d'être relevé ici :

Alex. 483-484 τῷ μὲν φακῆεσαν ἄλις πόσιν ἐλλεβόροιο

νείμειας, τοτὲ δάκρυ νεοβλάστοιο σκάμωνος

"ajoutez-y une dose suffisante d'hellébore phocéenne, ou bien une larme de scammonée nouvelle".

Le sens pastoral n'appelle aucune remarque spéciale : cf. Callimaque *Ἄντια* 4, 1; Théocrite VIII 2, 40, 52, 66; *Anthologie* IX 215.

Au moyen, le sens attique "partager entre soi" se rencontre rarement :

Nicandre *Thér.* 344-345 ὡς ὅπῳτ' οὐρανὸν ἔσχε Κρόνου πρεσβέστατον αἶμα  
 νειμάμενος κασίεσσιν ἐκὰς περικυδέας ἀρχάς  
 "comme lorsque le rejeton aîné de Cronos prit possession du ciel, après  
 avoir partagé avec ses frères l'illustre empire" (113).

Ailleurs, on ne trouve que les emplois habituels "habiter, paître"

1) avec l'accusatif du lieu : *Anthologie* VI 225, 1 (ὄρος), VII 504, 4 (σῆραγγας πέτρας τε); Apollonius II 380 (ὕπαρεια) (114).

2) adverbe ou complément locatif : Oppien *Cyn.* I 197 (Ταύρου πρόπαρ), *Hal.* I 95, 130, etc. (παρ' αἰγιαλοῖσι); *Anthologie* IX 324, 4 (ἐν ὄρει).

3) sujet désignant un troupeau (115), ou, par métaphore, un poison (116), un astre (117), un feu (118).

4) accusatif de la pâture : partie du corps (119), neutre adverbial (120).

Notons enfin deux exemples de confusion entre le moyen et l'actif de νέμω :

Théocrite 25, 171 αὐτόθεν Τίρυνθα νέμων ἠὲ Μυικήνην

Le Scholiaste comprend νέμων· οἰκῶν "habitant"; mais on attendrait alors νειμάμενος. Le sens de "gouverner" ne convient pas au contexte (121).

Inversement, l'emploi du moyen surprend dans le vers de l'*Anthologie* :

IX 292 Αἰαῖ μητέρα Μοῖρα διείλετο, τὴν ἴσα τέκνα

καὶ πυρὶ καὶ πικρῷ νειμαμένην ὕδατι

"Hélas! le Destin a divisé la Mère, qui accorda enfants semblables au feu et à l'onde amère".

#### B. Prose

Notre enquête a consisté surtout à vérifier, par des sondages effectués chez des auteurs variés, les tendances générales bien connues du vocabulaire grec post-attique; elle n'apporte guère que les conclusions prévisibles.

1) l'usage littéraire varie peu de Démosthène à Plutarque et Lucien.

2) Il faut distinguer la langue des puristes dits néo-attiques et celle des écrivains moins savants, influencés soit par la langue vulgaire, soit par un modèle étranger, comme les Septante.

Nous présentons d'abord sous forme de tableaux statistiques le fait le plus important : développement des composés aux dépens du verbe simple.

I. Νέμω "je distribue" en face de διανέμω et κατανέμω

	νέμω	διανέμω	κατανέμω
Septante	0	1	0
Polybe	3	5	0
Plutarque	6	16	5
Nouveau Testament	0	0	0
Lucien	0	7	1

	νέμω	διανέμω	κατανέμω
Marc-Aurèle	2	1	0
Dion Cassius	13	13	10
Clément	1	6	0
Longus	0	1	0
Héliodore	0	1	0

Les textes sont :

Septante *Deut.* 29, 26. - Polybe : νέμω VI 19, 8; XIV 7, 2; VI 47, 8; - διανέμω I 7, 4; 45, 5; II 45, 1; IV 80, 16; VI 24, 4. - Plutarque : νέμω *Crassus* 2, *Cic.* 42, *Alex.* 39, *Mor.* 154c, 157c, 226b; - διανέμω *Publ.* 22, *Per.* 12, 34, *Crass.* 10, 23, *Pomp.* 38, *Galba* 20, *Mor.* 123a, 194e, 199 d, 422e, 644 b, 700 b, 719e, 723c, 938 f. - κατανέμω *Rom.* 17, *Em.* 1, *Cic.* 26, *Mor.* 278 d, 618 a. - Lucien : διανέμω *Tim.* 49, *Cat.* 8, *M. Cond.* 26, *Âne* 19, *Icar.* 7, *Cron.* 4, 7, *Sat.* 22, 25; - κατανέμω *Cron.* 15. - Marc-Aurèle : νέμω III 4, 6; X 25, 2; - διανέμω VI 16, 10. - Dion Cassius : νέμω 42, 54, 1; 43, 21, 3, etc; - διανέμω 38, 13, 1; 51, 21, 3; 52<sup>2</sup>, 12, 5; 57, 14, 2, etc; - κατανέμω 48, 8, 5; 52, 22, 1, etc. - Clément: νέμω *Riche* 26,3; - διανέμω *Strom.* I 3, 1; 5, 1; IV 29, 1; VI 5, 1; 30, 4; 120, 2; VII 6,6. - Longus : διανέμω IV 26, 2. - Héliodore : διανέμω I 19,5; 23,2; - κατανέμω V 27,3; IX 14.

II. Νέμω "j'attribue" a pu résister à la concurrence de ἀπονέμω, surtout dans la prose la plus littéraire : Plutarque, Dion Cassius, Julien.

	νέμω	ἀπονέμω
Septante	0	3
Polybe	2	5
Nouveau Testament	0	1
Plutarque	18	10
Lucien	3	11
Marc-Aurèle	0	17
Dion Cassius	20	14
Clément	4	14
Héliodore	1	1
Julien; <i>Épîtres</i>	6	1

Les textes sont :

Septante : ἀπονέμω *Deut.* 4, 19; 3 *Mac.* 1, 7; 3, 16. - Polybe : νέμω II, 4, 5; V 108, 6; - ἀπονέμω II 61, 7; III 57, 5; V 69,5; VIII 13, 9; XIV 14, 2. - Nouveau Testament 1 *Pierre* 3, 7. - Plutarque : νέμω *Ant.* 55, *Aratos* 43, 45; *Rom.* 19; *Per.* 1; *Paul Em.* 17; *Pélop.* 30; *Pompée* 53; *Cés.* 2; *Cato Min.* 3; *Dion* 3; *Mor.* 112a, 148e, 734 f, 768e, 778 f, 982 d, 1120c. - ἀπονέμω *Public.* 21; *Ages.* 4; *Alex.* 15; *Dion* 52; *Mor.* 114 d, 119 f, 157c, 441a, 719 b, 1050e. - Lucien : νέμω *Zeuxis* 2; *Phal.* 1,8; *Icar.* 9; - ἀπονέμω *Nigr.* 14; *Alex.* 17; *Dial. Dieux* 6, 3; *Prom.* 9, 17; *Macr.* 21; *Patrie* 2,4; *H. Conscr.* 41; *Salt.* 25; *Zeus trag.*

49, *Icar.* 9 - Marc-Aurèle : ἀπονέμω II 17,4; III 4,4; IV 3,5; 10,1; 25; V 27; 30; 36,4; VII 66, 3; VIII 7,1; IX 1,6; X 6,2 et 6; 8,2; 11,3; XII 1,3. - Dion Cassius : νέμω 41, 63,2; 44, 46,6; 47, 18,4; 52, 33,6; 34,2 etc; ἀπονέμω 51,15,7; 59,13,8; 77,11,1 etc. (cf. le Lexique de Boissevain s.v.). - Clément : νέμω *Protr.* 51,1; *Péd.* I 92,3; *Riche* 29,1; - ἀπονέμω *Péd.* II 41,1; 68,1; 106,4; *Strom.* II 10,2; VI 159,8; VII 7,1; 40,3; 41,3; 101,3. - Héliodore : νέμω II 7,1; - ἀπονέμω V 31,3. - Julien : νέμω *Epist.* 77, 291a, 296c, 408a, 442d, 450 b; - ἀπονέμω 452 d.

La fréquence de νέμω, au lieu de ἀπονέμω, chez Plutarque, Dion Cassius, Julien nous apparaît comme un trait de purisme affectant la fidélité à l'usage attique classique.

Au parfait passif, νενέμημαι signifie régulièrement "j'ai été partagé"; les tournures courantes sont νενεμημένος εἰς μέρη (122) ou νενεμημένος μέρη (123). L'idée de partage est parfois soulignée par un multiplicatif diviseur : "en deux", "en trois", etc. (124).

Plutarque et Dion Cassius sont aussi d'accord dans l'emploi de νέμω "je règle, j'administre" : cf. *Thém.* 24; Dion 44, 42,2.

Le médio-passif νέμομαι "se partager" semble propre aux atticistes : Plutarque (125), Lucien (126), Dion Cassius (127); les Septante, le Nouveau Testament, Polybe, Clément, Marc-Aurèle et Longus l'ignorent. Héliodore l'emploie une fois (128).

Νέμω "je fais paître", terme technique, comme le montrent inscriptions et papyrus, figure chez tous les auteurs, d'autant plus souvent que leur prose est plus soignée. (129). On le construit soit absolument (130), soit avec l'accusatif de l'animal (131), soit précisé grâce à la coordination de γεωργεῖν (132).

Νέμομαι "j'habite" et νέμομαι "je pais" sont presque exclusifs l'un de l'autre. Comme en attique, le facteur déterminant est le sujet traité.

Νέμομαι "j'habite" se rencontre plutôt chez les puristes.

	"j'habite"	"je pais, je me nourris de"
Septante	0	16
Polybe	7	1
Plutarque	6	0
Lucien	2	4
Dion Cassius	11	1
Clément	1	2
Longus	0	6

La métaphore est rare, νέμομαι "je gagne, je me répands" ayant été en grande partie remplacé par ἐπινέμομαι (cf. infra p.44). Toutefois on notera l'hapax διενεμήθην "se répandre" dans le Livre des Actes 4, 17 : ἵνα μὴ ἐπὶ πλεῖον διανεμηθῆ εἰς λαόν "de peur que cela ne se répandît dans le peuple". On rencontre une image hardie dans le traité du *Sublime* (12, 4) : l'auteur dit de Cicéron ὡς ἀμφιλαφῆς τις ἐμπρηγμὸς πάντη νέμεται καὶ ἀνειλεῖται "comme un puissant embrasement,

il dévore et gagne tout"; de même chez Longus II, 1,4 : ἄμπελος ὡπερ κίττος νεμομένη "une vigne qui se propage comme du lierre".

Tout cela, il faut l'avouer, offre peu d'originalité. Dans l'ensemble, le vocabulaire de la κοινή concorde avec celui de l'attique. L'image que nous donnons des acceptions de νέμω et de νέμομαι à l'époque hellénistique et impériale répond à l'enseignement lexicographique des grammairiens et des glossateurs. Ceux-ci, sauf exception, ne décrivent guère l'usage attique; ils s'en tiennent à celui des derniers siècles.

Prenons Denys de Thrace, l'un des plus anciens et des plus originaux, il compte 6 sens de νέμω (II p. 360, 23 et suiv.) (133) :

1. τὸ φθονῶ : invention provoquée par νέμεσις·φθόνος.
2. τὸ μερίζω "je partage". S'il néglige le sens de "distribuer", c'est sans doute parce que διανέμω l'exprimait mieux. Au reste, nous avons vu ce qu'il faut penser de l'égalité νέμω = μερίζω.
3. τὸ παρέχω "j'attribue, j'accorde"? En fait, c'est δ'ἀπονέμω qu'il s'agit.
4. τὸ βόσκω "je fais paître".
5. τὸ πορεύομαι "j'avance" fait allusion, semble-t-il, aux emplois médicaux et métaphoriques.
6. τὸ οἰκῶ "j'habite". Il faudrait préciser dans ces deux derniers cas qu'il s'agit du moyen νέμομαι.

L'auteur ne cite ni νέμομαι "je m'attribue", rare après l'attique, ni l'actif νέμω "je gouverne, j'administre", propre à des formules administratives et faisant figure de survivance littéraire par ailleurs.

Sans vouloir tirer de notre enquête particulière une conclusion trop générale, on a pu remarquer une répartition des auteurs en groupes distincts :

1. les puristes qui reprennent l'attique mais sous sa forme la plus ancienne : Thucydide et Lysias; ce sont Lucien, Plutarque, Dion Cassius, les romanciers à un moindre degré.
2. les "vulgaires", ceux qui écrivent une prose sans apprêts, prose influencée par des hébraïsmes (chez les Septante), teintée de quelques néo-hellénismes : Polybe, le Nouveau Testament, les écrivains de l'Eglise. Ce sont choses trop connues pour mériter un examen plus détaillé.

### C. Inscriptions, papyrus

En raison du caractère très spécial des textes que nous ont conservés ces documents, la langue qu'on y lit n'est pas du même type que celle des auteurs littéraires. Cela se marque, pour la famille sémantique que nous étudions, par un trait frappant : la survivance d'emplois archaïques, disons préattiques, à la faveur de formules administratives ou rituelles. Le vocabulaire des inscriptions officielles est dans son ensemble très conservateur.

Tandis que le verbe simple νέμω "je distribue, j'attribue" disparaît de l'usage quotidien au profit des composés ἀπο-, δια- et κατα-νέμω,

quelques groupes se maintiennent, comme νέμειν γέρα, δῶρα (134) ainsi que des clichés : νέμειν πλεῖον τινί (135).

La langue administrative des fonctionnaires hellénistiques use abondamment de νέμω "j'administre", déjà éliminé par l'attique du 4<sup>e</sup> siècle. Il s'applique aussi bien à des cérémonies religieuses (ἱερά) (136), qu'à des assemblées politiques (γερουσία) (137), des clubs civils (σύνδοκος) (138) ou militaires (τάγμα) (139), et même à des biens immobiliers avec le sens de "gérer" (cf. οἰκονομῶ) (140).

Νέμω "je fais paître" n'existe plus qu'avec une détermination supplémentaire ὑλάζεσθαι, ἐπιβαίνειν, φέρειν (141), et seulement dans les règlements relatifs aux pâtures (cf. chapitre V ἐπινομία etc.).

Au moyen νέμομαι "je pais" disparaît devant νέμομαι "je profite de, je tire des bénéfices de", également éclairé dans sa valeur étroitement juridique par l'addition de ἔχω, κατέχω (142), κτῶμαι (143) "je possède". Toutefois, νέμομαι se suffit à lui-même lorsque son complément ne laisse subsister aucune ambiguïté, c'est-à-dire devant χώραν, πρόσσodon, ἄρουραν (144).

Signalons en outre deux emplois aberrants de νέμω, l'un de nature technique, l'autre sans doute dialectal.

1) νέμω "je désigne au sort" joint à κλήρω uniquement à propos des acteurs de représentations théâtrales (145). Le détail des faits sera examiné plus loin, avec νέμησις et νεμητός.

2) νέμομαι "je pousse" dans l'expression τὰ ἐπὶ κωλῇ νεμόμενα "les chairs de la cuisse", attestée à Halicarnasse (146) et que nous rapprochons des acceptions médicales, propres au *Corpus Medicorum* depuis Hippocrate (cf. supra p.27).

Ce développement concret d'une métaphore ancienne ne sort pas du domaine ionien : Homère, Hérodote, Hippocrate. Pour l'attique, cf. ἐπινέμομαι.

## V. FAMILLE DE νέμω

### 1°) Composés

Les 15 composés du verbe νέμω sont, dans l'ordre alphabétique (147):

ἀμφινέμομαι	ἐκνέμω	προνέμω
ἀνανέμω	ἐννέμω	προσνέμω
ἀντινέμομαι	ἐπινέμω	συννέμω
ἀπονέμω	κατανέμω	ὑπερνέμομαι
διανέμω	περινέμομαι	ὑπονέμομαι

ἀμφινέμομαι : homérique; cf. p.11.

ἀνανέμω : n'est pas attique. L'ionien a deux fois le moyen, le dorien deux fois l'actif. Chez Hérodote (I 173), le préverbe ἀνά possède sa valeur propre "en remontant" et donne au simple νέμομαι "j'avance"

le sens complexe "dresser une liste régressive" (cf. ἀνάλυσις, etc.).

καταλέξει ἑαυτὸν μητρόθεν καὶ τῆς μητρὸς ἀνανεμέεται τὰς μητέρας "il fera sa généalogie du côté maternel et énumérera les ascendants féminins de sa mère" (Legrand). De la notion d'énumération dérive celle de lecture et de récitation, proprement l'épel d'un texte écrit (cf. ἀναγιγνώσκω) :

δεῦρο ἰὼν ἀνάνειμαι ἀνὴρ τίς τῆδε τέθαπ(π)ται

"passant, lis quel homme est ici enseveli" (148).

L'interprétation est garantie par le vers de Théocrite (13, 47) où l'actif a le même sens glosé ἀναγνώση :

ὡς παριῶν τίς ἀννείμη δωριστί

"pour qu'un passant lise en dorien".

Epicharme, selon Suidas, aurait aussi employé ἀνανέμειν pour ἀναγιγνώσκειν (149).

Un autre sens de ἀνανέμω "je redistribue" semble attesté indirectement par le substantif ἀνανομή (150).

ἀντινέμομαι "je reçois en retour" (151) :

Epigramme d'Halicarnasse (Kaibel 205,8; 2<sup>e</sup> s.).

τοῦνεκα τὰν κατὰ γᾶς μύρτον, ξένοι, αὐδήσαντες  
χαίρειν τὰν αὐτὰν ἀντινέμεσθε χάριν

"donc, étrangers, adressez votre salut au myrte infernal et recevez la même faveur en échange", traduction imposée par le moyen ἀντινέμεσθε.

L'actif est hautement vraisemblable sur une épitaphe d'Argolide (Ath. Mitteil. XLIX p.15) Α]ΝΤΙΜΕΜΟΝ à corriger en ἀ]ντινέμων χάριτα "rendre grâce en échange".

ἀπονέμω : le développement du mot est assez remarquable. Il apparaît pour la première fois au début du 5<sup>e</sup> siècle (Simonide, Pindare), reste très rare en poésie; la prose ionienne-attique l'ignore presque complètement (Hérodote 1 fois; absent chez Thucydide, Antiphon, Lysias, Andocide, Xénophon). Platon, Isocrate et Aristote l'emploient souvent, Démosthène jamais. Il est courant dans la κοινή.

La sémantique de ἀπονέμω présente au cours des siècles une unité remarquable. Sa création a dû être déterminée par l'analogie de ἀποδίδωμι, déjà homérique, au moment où νέμω se rapproche de δίδωμι. Plusieurs textes montrent encore la nature partitive du préverbe : ἀπονέμω, c'est "attribuer en particulier telle qualité, tel don privilégié à quelqu'un". Ainsi chez Platon Prot. 341 e :

τῷ θεῷ τοῦτο γέρας ἀπένειμε μόνω

"il a attribué cet honneur à Dieu seul" (152).

Autrement dit, l'idée de distribution cède devant la notion d'élection : ἀπονέμω se dira d'un avantage matériel ou moral décerné à des êtres d'exception.

Simonide 100 εἰ τὸ καλῶς θνήσκειν ἀρετῆς μέρος ἐστὶ μέγιστον  
ἡμῖν ἐκ πάντων τοῦτ' ἀπένειμε Τύχη (153)

Antiphane 206 τοῖς δ' ἥρωσι τὰ ψαῖστ' ἀπονέμω

"c'est aux héros que j'accorde les gâteaux d'orge" (154)

Le moyen est rare; une attribution spéciale faite à soi-même est une revendication. Platon *Lois* 739 b ἀπονεύμασθαι τὸ φίλον ἑαυτῷ τῆς αὐτοῦ πατρίδος "prendre pour soi ce qui plaît dans sa propre patrie" (155).

Toutefois l'usage de la langue attique traite ἀπονέμω comme un simple substitut de δίδωμι :

Platon *Pol.* 281 b μέγιστον μὲν μέρος ἐκείνη διδοῦσαι, μεγάλα δὲ καὶ σφίσιν αὐταῖς ἀπονέμουσαι.

Isocrate X 16 Ζεὺς ... τῷ μὲν ἰσχὺν δέδωκεν, ... τῇ δὲ κάλλος ἀπένειμεν.

Ce sont des exemples de *variatio sermonis*.

Sur le modèle de νέμω et de δίδωμι, ἀπονέμω peut être suivi de la proposition infinitive, "j'accorde, je permets que" :

Aristote *Ath. Pol.* 7, 3 τὰς ἀρχὰς ἀπένειμεν ἄρχειν ἐκ πεντακοσιομεδίμων. "il a permis que les charges fussent remplies par les pentakosiomédimnes" (156).

A côté du sens normal, apparaissent çà et là quelques emplois aberrants :

Pindare *Isth.* 2, 46 ταῦτα Νικιάσιππ' ἀπόνειμον

"porte ce message, Nikasippos".

Le Scholiaste, à ce propos, rapproche un vers de Sophocle (*fragm.* 144,2) γραμμῶν πτυχὰς ἔχων/ἀπόνειμον (157), glosé ἀνάγνωθι. Glose erronée qui confond ἀνα- et ἀπονέμω.

L'interprétation de la phrase hippocratique (V 124 = IX 180) ἄλλος τόνος ... τῆσι πλευρῆσιν ἀπένεμεν soulève quelque difficulté. Le sens se déduit du substantif technique ἀπονέμησις "embranchement, ramification anatomique" propre au vocabulaire médical (158), et dérivé de νέμω "je partage, je divise". Donc on traduira "un autre cordon communique aux côtes". On est alors obligé d'admettre un emploi intransitif, unique dans toute la sémantique de νέμω et sans doute imputable au caractère technique du vocabulaire hippocratique; d'ailleurs l'imparfait ne s'explique guère.

Platon, précisant la notion de sélection et jouant sur les sens de ἀπό, donne au composé une signification négative assez inattendue : "ôter, séparer"; au passif *Pol.* 280 d γομφωτικῆς ἀπονεμηθεῖσαι μόρια τέχνης "séparées comme chapitres de l'art du charpentier" (159). Ici, ἀπονέμω doit être comparé à ἀποβαίνω, ἀφαιρούμαι, etc; c'est un néologisme sans lendemain.

Dans la κοινή, l'histoire de ἀπονέμω se résume en deux tendances :  
a) substitution progressive du composé au simple dans les expressions figées du type νέμω(μέρος) ἴσον τινί : on dit ἀπονέμω ἴσον, πλέον, μέγιστον (160), etc. De même νέμειν χάριν "remercier" cède devant ἀπονέμειν χάριν (161). En attique, on disait τιμάς, δωρεὰς νέμειν (162), mais déjà ἀπονέμειν τιμάς apparaît chez Isocrate et

Aristote (163). Les inscriptions donnent toujours ἀπονέμειν (164); les auteurs sont divisés (165). Par contre, συγγνώμην νέμειν "par-donner" a résisté à la concurrence de ἀπονέμειν (166).

b) Liaison de ἀπονέμω avec l'idée de devoir, de mérite et avec les notions morales, philosophiques, religieuses. A partir d'Aristote et ensuite chez les Stoïciens, le verbe sera joint à des substantifs ou à des groupes nominaux exprimant la légitimité du partage, des dons providentiels ou la justice du gouvernement humain :

τὸ κατ'ἄξιαν (μέρος) "la part méritée" (167)

τὸ δίκαιον "le droit" ou "la justice" (168)

τὸ πρέπον, τὸ προσήκον, ἃ δεῖ "le devoir, la convenance" (169)

τὰ ἴδια "l'écot" (170)

Les adjectifs ἀπονεμητικός, ἀπονεμητέος, le nom ἀπονεμησις, l'adverbe ἀπονεμητικῶς contiennent tous ce concept de justice rétributive enseigné par Aristote (171). Les Stoïciens revenaient de leur côté au mythe de la Distribution Universelle et du Destin (172).

Composé : προσαπονέμω "ajouter en outre" Héron *Autom.* 30,6.

διανέμω : ce composé de renforcement n'a qu'un sens "distribuer (en parts)". Il tend à éliminer νέμω en attique même.

	νέμω	διανέμω		νέμω	διανέμω
(Hérodote)	2	1	Platon	12	39
Thucydide	1	2	Démosthène	2	4
Xénophon	3	8	Aristote	12	18
Isocrate	0	2	Théophraste	1	3 (173)

Νέμω et διανέμω sont absolument synonymes : ce dernier s'applique aux distributions de terres (174), d'argent (175), de pouvoirs et de magistratures (176), de parts en général (μοῖρα, μέρος) (177). Mais le préverbe δια- incline le composé vers l'idée de partage. Que l'on compare Xénophon *Cyr.* VIII, 4, 29 :

καὶ τὸ μέρος ἐκάστω δοῦς τῶν μυριάρχων ἐπέτρεφεν αὐτοῖς διανέμειν

"il donna sa part à chacun des myriarques et leur enjoignit de la distribuer"

avec Xénophon *Hell.* VII 4, 27 :

ληφθέντες διανεμήθησαν· καὶ ἓν μέρος ... ἓν ... ἓν ...

"ils furent capturés et répartis (c'est-à-dire partagés) : une partie ... une autre ... une autre". La place de μέρος est importante; dans le premier exemple, le partage précède la distribution; dans le second, il en est la conséquence. D'où la confusion des deux idées (178).

Le passif joue un rôle capital dans cette évolution sémantique. Platon (*Parm.* 144e) distingue le Tout et l'Un divisibles; il emploie soit μεμερισμένον, soit διανενημημένον, selon qu'il envisage surtout l'acte de répartition ou l'acte de division. Pratiquement διανέμω et μερίζω se confondront; en français "partager" signifie à la fois "diviser" et "distribuer".

De là deux emplois particuliers : la construction réfléchie et le moyen.

Un singulier collectif se distribue en plusieurs parties :  
Aristophane *Plut.* 510 εἰ ὁ Πλοῦτος διανέμειν τ' ἴσον αὐτόν

"si la Richesse se distribuait elle-même également".

Aristote *Nic.* 1171a ὅ τι δ' οὐχ οἷόν τε πολλοῖς συζῆν καὶ διανέμειν αὐτόν, οὐκ ἄδηλον "qu'il ne soit pas possible de fréquenter beaucoup de gens et de se multiplier, ce n'est pas un mystère".

Quand un adverbe multiplicatif précise le nombre des parts, διανέμω équivaut à διαιρῶ :

Platon *Pol.* 262d εἴ τις τάνθρώπινον ἐπιχειρήσας δίχα διελέσθαι γένος διαιροίη καθάπερ οἱ πολλοὶ τῶν ἐνθάδε διανέμουσι "si quelqu'un, essayant de partager en deux le genre humain, faisait le partage comme la plupart de ceux-ci le font" (179).

Au moyen, διανέμομαι est identique à νέμομαι "je reçois une part de" (180). Νέμω "je gouverne, j'administre" se maintient devant δια-

νέμω "je règle, je gère", deux fois chez Pindare.

*Pyth.* 4, 260-261 ἄστυ χρυσοθρόνου διανέμειν θεῖον Κυράνας

"administrer la Cité divine de Cyrène au trône d'or".

*ibid.* 8, 62 ναὸν εὐκλέα διανέμων "qui gère le temple fameux" (181).

Composés et dérivés :

ἐπι- et προσ-διανέμω "je distribue en sus" (182)

συν-διανέμω "je distribue en même temps" (183)

ἀ-διανέμητος "indivisible" ou "indivisé" (184).

Dans la langue philosophique, on rencontre διανέμησις "distribution" (185), διανεμητής "distributeur" (186), διανεμητικός "distributif" (187).

ἐκνέμω : n'est vivant qu'au sens pastoral (188). A l'actif, Philon II 233 αἰπόλια, βουκόλια, ποιμνία, ἀγέλας ἐκνέμοντας "qui sortent pour faire paître ...", au moyen ἐκνέμομαι "je dévore entièrement" = κατανέμομαι.

Théophraste *Hist. Pl.* IX 16,1 τοῦτον αἰ αἴγες ἐκνέμονται (189).

L'expression ἐκνεμόμενον ἕλκος "ulcère rongeur" n'est qu'une variante de νεμόμενον ἕλκος : Alex. de Tralles 9, 3. Au figuré, se dit du chagrin :

Lucien *Ap.* 25 μηδεμιᾶς λύπης τὴν διάνοιαν ἐκνεμομένης

En parlant de la terre, ἐκνέμομαι = "j'habite" :

Philon II 524 τὰς πλείστας χώρας ... ἐκνέμονται

Chez Sophocle, *Aj.* 369 οὐκ ἐκτός; οὐκ ἄμωρον ἐκνεμῆ πόδα;

"dehors ! ne te retireras-tu pas ?"

Ici ἐκ- a une valeur locale et νέμομαι rappelle ναιμάω : cf. *O.R.* 468.

ἐννέμω : au lieu de νέμω ἐν + dat. "je fais paître dans", s'oppose à ἐπινέμω (190). Au moyen, "je broute dans" ou "je vis parmi" (191).

Composé savant.

ἐπινέμω : Les sens sont aussi multiples que ceux de ἐπί. Il est difficile de saisir l'unité du mot et de retracer son histoire.

1) au propre "distribuer sur" νέμω ἐπί se rencontre çà et là (192). Chez Platon, le composé ne diffère guère de ἀπο- ou δια-νέμω : il insiste sur la précision de l'action : *Pol.* 264 d ἐφ' ἐκάστῳ τούτων τὸ μέρος αὐτῆς ἐπινέμοντας ἑκάτερον "attribuant à chacun d'eux chaque partie de cette science" (193). Le verbe disparaît ensuite, mais survit dans ἐπινέμησις = lat. *indictio*, terme de juriste compris comme "imputation", puis "indiction" et s'appliquant à toute mesure officielle (194) impôt, dette, procès, proclamation (195). Un papyrus tardif, (*Théod.* 20, 19 4<sup>e</sup> s. ap. J.C.) porte encore ἐπενεμηθῆν αὐτῆ "lui fut attribué".

2) Le sens pastoral est le plus fréquent. A l'actif "je fais paître au-delà (des limites)", terme technique auquel se rattache le groupe de ἐπινομία, ἐπινόμος, etc. C'est un délit prévu par les codes : Platon *Lois* 843 d ἐάν τις βοσκήματα ἐπινέμη (196). Longus entend ἐπινέμω "je fais paître de nouveau" (I 8, 2); chez Théophraste (*Hist. Plant.* VIII 7, 4 et *Caus. Plant.* IV 6, 1) "faire paître sur".

Au moyen "je pais au-delà de, en avançant" a pris une extension considérable, grâce à la métaphore du feu. La langue généralise ici le composé au lieu du simple, pour décrire le cheminement de l'incendie, de la maladie, du mal, de tout ce qui se propage. Le préverbe semble indiquer la continuité dans la progression. On peut en citer de nombreux exemples à toute époque depuis Hérodote (V 101 incendie) et Thucydide (II, 54, 5 peste) jusqu'à Plutarque (*Pomp.* 25 piraterie) et Lucien (*Dips.* 3 serpents) (197). Ἐπινέμησις signifie aussi "progression, extension, propagation" (198).

Nous interprétons de même les deux passages poétiques suivants :  
Eschyle *Agam.* 485 ὁ θηλὺς ἔρος ἐπινέμεται ταχύπορος

"les désirs féminins dépassent (la réalité) dans leur course rapide"

Pindare *Ol.* 9, 6 Δία τε ... ἐπίνειμαι βέλεσι

"avance vers Zeus avec tes traits".

La construction de ἐπινέμομαι varie selon le sens de la préposition : ἐπί + datif "à la suite de" dans Aristote *Hist. An.* 591 b 19 ὁ δὲ σαργὸς ἐπινέμεται τῇ τρίγλῃ "le sarge se nourrit derrière le rouget", c'est-à-dire "mange ses restes".

Mais Lucien (*Bacch.* 6) emploie l'accusatif : οἱ τὰ λαιὰ τοῦ Ἰνδοῦ ποταμοῦ ἐπινεμόμενοι "qui vivent sur la rive gauche de l'Indus" (199).

Composé : προσεπινέμομαι "être distribué en outre" : Galien XVIII 2, 556.

ἐπινέμομαι/ω n'est pas un composé du même type que ἀπο-, δια- ou κατανέμω. Le préverbe garde son sens et détermine la rection; sa conjugaison n'est pas stable : aoriste sigmatique et aoriste en -θην se concurrencent au moyen.

κατανέμω : distributif par excellence, κατά convenait à νέμω plus qu'à tout autre verbe. En attique, κατανέμω se limite à deux cas précis : le partage des terres et le classement d'individus dans des cadres administratifs.

1°) On saisit la naissance du composé chez Hérodote II 109 : τούτων

μὲν δὴ εἶνεκα κατετιμήθη ἡ Αἴγυπτος· κατανεῖμαι δὲ τὴν χώραν Αἴγυπτίοισι ἅπασι τοῦτον ἔλεγον τὸν βασιλέα "c'est pour ces raisons que l'Égypte fut morcelée; on disait que ce roi avait distribué le pays à tous les Égyptiens sans exception". κατανέμω a été visiblement amené par le voisinage de κατανέμω (200).

Au moyen le sens est réfléchi-réciproque :

Platon *Critias* 113 b κατανεύμαντο γῆν πᾶσαν "ils se partagèrent toute la terre" (201).

2°) Encadrer une armée, répartir une population en tribus, classer un individu se disent κατανέμειν.

Hérodote V 69 τοὺς δῆμους κατένεμε ἕς τὰς φυλάς "il répartit les dèmes entre les tribus" (202).

Eschine II 55 θεῶν εἰς τὰ Διονύσια τοῖς πρέσβεσιν κατανέμειν "distribuer les sièges aux ambassadeurs dans les Dionysies" (203).

La construction surprenante νέμω τι μέρη trouve son origine ici : il faut partir d'une tournure du type de κατὰ σμικρὰ ἐκείνῳ δᾶμεν νεῖμαι (Platon *Lois* 697a, 758e) "permettons-lui de les distribuer peu à peu". La préposition κατὰ s'attache au verbe et l'on a alors le double accusatif, l'un marquant l'objet de distribution, l'autre le résultat du partage :

Xénophon *Cyr.* VII 5, 13 ὁ Κῦρος τὸ στράτευμα κατένευε δώδεκα μέρη "Cyrus partagea l'armée en douze sections".

Platon *Critias* 113e τὴν νῆσον τὴν Ἀτλαντίδα πᾶσαν δέκα μέρη κατανεύμας "ayant partagé en dix l'ensemble de l'île Atlantide".

Puis la construction s'étend, par analogie, au verbe simple; le passif "être partagé" a favorisé ce développement.

Platon *Parm.* 144 d (ὡς) πλεῖστα μέρη ἢ οὐσία νενεμημένα (εἶη) "(que) les parties en lesquelles l'être se distribue (étaient) ce qu'il y a de plus nombreux" (Diès) (204).

Chez Aristote, il y a un renforcement supplémentaire de l'idée distributive : *Ath. Pol.* 63,4 νενεμῆνται γὰρ κατὰ φυλάς δέκα μέρη οἱ δικασταί "dans chaque tribu les juges sont répartis en dix sections" (Mathieu).

Fait curieux, le verbe κατανέμω de la κοινή représente un mot nouveau (205). A l'actif "faire paître, au moyen "dévorer complètement".

Eustathe 212,39 ποιμὴν ὁ κατανέμων αὐτά (= τὰ πρόβατα) (206).

Babrius 26,1 γέρανοι γεωργοῦ κατενέμοντο τὴν χώραν "des grues dévastaient les terres d'un laboureur" (207).

La confusion des voix, relevée à propos de νέμω (cf. p.35) atteint aussi κατανέμω; surtout au parfait, volontiers intransitif.

B.G.U. 885,6 (2<sup>e</sup> s. ap. J.C.) τὰ πρόβατα τὰ κατανενεμηότα τὰ ἐκεῖ = τὰ κατανενεμημένα. La langue distingue à l'aoriste, une formation de moyen sigmatique κατενευμάμην "se partager" (Plutarque *Éum.* 15), à côté de κατενεμησάμην "j'ai dévoré" (Septante *Psaumes* 79,14), et un aoriste en-θην au sens moyen (cf. *διανεμηθῆ, ἐπι-*

νεμηθῆναι) : Polybe XIV 4,6; Plutarque *Per.* 34, *Mor.* 548 f; Athénée 677 c, etc.

Composés et dérivés : ἀκατανέμητος "non pâturé" (*Pap. Tebt.* 66, 75), κατανέμησις = κατανομή (Scholie de Pindare *Ol.* 7, 61) (208); Ξυγκατανέμω "distribuer d'un commun accord" (209), προσκατανέμω "distribuer en outre" (210).

περινέμομαι "gagner les environs", hapax de Plutarque *Diop.* 46 τῆς φλογὸς περιελάμποντο τὰς οἰκίας περηνεμομένης. Variante de ἐπινέμομαι.

προνέμω : Comme πρό a deux sens, un local "devant, avant" et un logique "de préférence à", de même pronέμω signifie à la fois (211) :

1) Eschyle *Eum.* 613 τὸν μὲν καθάρας χεῖρας προνέμοντα

"quand un homme étale ses mains pures" (Mazon).

Au moyen "s'avancer" : Sophocle *El.* 1384 ἴδεθ' ὅποι προνέμεται ... "Ἄρης "regardez où il s'achemine, Arès" (Masqueray).

2) Pindare *Isth.* 8,16 χρὴ δ' ἐν ἑπταπύλοισι Θήβαις τραφέντα

Αἰγίνα Χαρίτων ἄπτον προνέμειν ὕμνον

"un poète né à Thèbes doit offrir à Égine, avant tout autre, l'hymne, fleur des Charites" (Puech).

Composé poétique de circonstance.

προσνέμω : Sauf un exemple du sens pastoral (212), ce verbe n'est qu'un synonyme de προστίθημι, προσδίδωμι "j'accorde en outre, j'ajoute à", avec une nuance particulière d'intérêt porté à l'action. C'est pourquoi le moyen apparaît le premier (213). Une notion d'attribution voulue, pour ainsi dire préméditée, n'est jamais absente.

Démotène XIV 16 ὀκτακοσίους αὐτοῖς προσνείμαντας κτλ...

Aristote *Nic.* 1161 a 18 τοῖς προγόνοις δὲ προσνέμεται ταῦτα "cela est attribué de reste aux ancêtres".

Polybe III 20, 4 ἡ Τύχη καὶ τοῦτο προσένειμα τοῖς Ῥωμαίοις "la Fortune a aussi accordé cela aux Romains". On voit que le verbe reste dans le domaine du vocabulaire propre aux notions de Destin et de Providence.

La construction réfléchie προσνέμειν ἑαυτὸν τινὶ "se ranger au parti de quelqu'un" appartient à la langue politique (214); c'est un cas particulier de la tournure affectionnée de Polybe προσνέμειν τινὶ τινὶ ou πρὸς τινα "attirer quelqu'un vers quelqu'un" (215).

Ex : II 43, 3 τὴν πατρίδα προνένειμε πρὸς τὴν τῶν Ἀχαιῶν πολιτείαν. "il fit entrer sa patrie dans la ligue achéenne" (216).

συννέμω comprend deux verbes :

1) "faire paître de concert", 3 fois chez Longus (217). L'origine du composé est donnée par Théocrite 8, 66 σὺν παιδὶ νέμοντα. Au moyen, "brouter ensemble" (218).

2) Le verbe de σύννομος "compagnon, partenaire" d'après l'analogie de ἔννομος : ἐννέμω, πρόνομος : προνέμω. Le sens n'est pas dérivé directement de νέμω, mais plutôt copié de προσνέμω "j'associe, j'adapte".

Au passif, c'est une variante de κατανέμω (219).

Dérivé : συννέμησις "relation", Plutarque *Mor.* 393 a.

ὑπερνέμομαι : hapax de Philostrate 188 τὴν τῆς Λιβύης ἄκραν λέοντες ὑπερνέμονται περὶ τὰς ὄρῳς τῶν ὄρων "des lions hantent les promontoires de la Libye, autour des crêtes montagneuses" (220).

ὑπονέμομαι, d'origine dialectale n'a jamais pénétré en attique, à la différence de ὑπόνομος. On a là un composé du νέμομαι médical "j'avance, je circule".

Hippocrate V 402 (leçon de certains mss), IX 184 : φλέψ ὑπονεομένη ἔς τὸν βραχίονα τείνει "la veine, se glissant dessous, atteint le bras" (221). Le sens primitif apparaît jusque dans l'*Anthologie*

VII 144 :

μέγαν οἶκον ἔλαθεν πῦρ ὑπονειμάμενον

"le feu avait sapé subrepticement une grande maison".

La métaphore morale s'est dégagée très tôt, puisque Pollux cite Epicharme (IX 82 = Kaibel 9) ... μάντιες αἱ θ' ὑπονέμονται γυναῖκας μαρᾶς "devineresses qui trompent les femmes sottes" (222).

Les composés de νέμω constituent un groupe sans homogénéité, où l'on distingue facilement trois types de mots :

1) des composés vivants, usités à toute époque et par tous les auteurs; leur rôle est de relever et de renforcer le verbe simple affaibli ou trop morcelé : ἀπονέμω pour νέμω "j'accorde", διανέμω pour νέμω "je distribue", κατανέμω pour νέμω "je répartis". Ἐπινέμω, προσνέμω et συννέμω se rattachent en partie à ce groupe.

L'indépendance relative de ces composés explique l'existence de dérivés et de composés secondaires.

2) des composés du verbe pastoral, où le préverbe régit le plus souvent et fonctionne comme une préposition détachable : ἐκνέμω, ἐπινέμομαι, ἀμφινέμομαι (en partie), ὑπονέμομαι, ἐννέμω.

3) des créations occasionnelles de caractère littéraire : ἀντινέμομαι, περινέμομαι, ὑπερνέμομαι, προνέμω. - ἀνανέμω n'est pas un mot vivant non plus.

## 2°) Dérivés

Quelques formations nominales, caractérisées par un radical commun νεμη-, sont issues directement du verbe νέμω/νέμομαι. En règle générale, elles représentent des réfections, destinées à remplacer d'anciens mots dont le lien avec la racine \*nem- s'était brisé à la suite d'une longue histoire, tel νέμεσις, ou qui ne s'étaient jamais imposés à la langue commune, tel νεμέτωρ.

νεμητής, féminin νεμητρια.

Dans un fragment d'Aristote (223), διανεμητής est défini δατητής, "distributeur, répartiteur". Cette signification concorde avec la glose ἀπονεμητής "distributor" (224) et avec la phrase de Synésius (30c) qui traite du vrai législateur = νεμετής (lire νεμητής?) τοῦ δικαίου (225). Le sens actif n'est pas douteux, il se rattache à (διανέμω)

"je distribue".

Toutefois Pollux (VIII 136) interprète autrement le mot : οἱ διανεμόμενοι τῆς οὐσίας νεμηταὶ καὶ μερῖται καὶ μοιρολόγχοι, οἱ δὲ διανεμόντες δατηταί. Ici le νεμητής est celui qui reçoit un lot : ὁ νεμόμενος. Le témoignage de Pollux ne peut être récusé, malgré son isolement, car le féminin νεμήτρια apparaît dans une inscription de Rome avec le sens moyen : I.G. XIV 956 B 5 ἀξιούμεν ταύτην εἶναι νεμήτριαν καὶ κατὰ δόσιν λαμβάνειν τὸ δοσείδιον. Le contexte indique assez qu'il s'agit d'une légataire.

L'explication du désaccord sémantique tient au fait que la diathèse verbale disparaît dans les formations nominales : de νέμω et de νέμμαι le seul nom d'agent possible est νεμητής. On rencontrera une indifférenciation semblable dans les composés en -νόμος : μοιρονόμος "qui distribue les parts" mais κληρονόμος "héritier".

νέμησις, forme attique du nom d'action de νέμω, est à νέμεσις comme νεμητής à νεμέτωρ (226). Le sens est partout "distribution, partage"; la valeur religieuse de νέμεσις n'apparaît plus ici.

Déjà au 5<sup>e</sup> siècle νέμησις signifie "ligne de démarcation" : I.G. I<sup>2</sup> 894 τῆδε ἡ Μουνιχίας ἐστὶ νέμησις et l'on peut voir par un autre fragment d'inscription que la dérivation est issue du parfait passif : I.G. I<sup>2</sup> 893 τὸ ἄστυ τῆδε νενέμηται. La séparation entre Athènes et le Pirée, attribuée à Hippodamos de Milet, s'appelait en effet Ἴπποδόμου νέμησις (227). Ailleurs, νέμησις se dira de la distribution d'un héritage (228).

Dans la κοινή, on relève trois significations stables :

1. largesse faite au peuple ou aux soldats : νέμησις traduit le latin *donativum*, *largitio* (229).
2. partage de terre, de butin, de richesse (230), et au figuré partage du pouvoir (231).
3. part d'héritage : *Pap. Masp.* 26, 20 (232).

-νεμητικός, seulement en composition: terme philosophique signifiant "distributif" δίκαιον τὸ διανεμητικόν et opposé à τὸ δίκαιον διορθωτικόν. Aristote définit la justice une disposition distributive d'égalité ou bien une vertu distributive de mérite ἀρετὴ ψυχῆς ἕξις διανεμητικὴ τοῦ κατ'ἀξίαν (233). La théorie aristotélicienne reparait chez Polybe (VI 6, 10) et chez Marc-Aurèle (I 16, 6) dans les mêmes termes. En mathématiques, Platon *Tim.* 55 a ὅλον περιφεροῦς διανεμητικὸν εἰς ἴσα μέρη καὶ ὅμοια "figure distributive de la sphère entière en parties égales et semblables" (234).

νεμητέος - νεμητός

L'adjectif d'obligation en -τέος ne pose pas de problème (235). Par contre, l'adjectif verbal en -τός mérite un examen attentif. On admet communément que les déverbatifs en -τός signifient la "possibilité d'être" et correspondent en gros aux mots latins en -bilis. En effet le

négatif ἀνέμητος dans l'expression juridique ἀνέμητος οὐσία (Eschine I 102; Démosthène XLIV 10) "fortune indivise" a une valeur passive caractérisée. De même le *Traité du Sublime* 22, 3 dit ἀδιανέμητα καὶ ἠνωμένα "inséparables et unifiés". Que ces passifs se rattachent à l'idée de partage plus qu'à celle de distribution, on ne peut plus s'en étonner. Enfin Maxime de Tyr définit le Bien comme un objet "unique, indivisible, complet, sans lacune, etc." : ἓν, ἀνέμητον, ἄφθονον, ἀνενδέες (29, 7 et 39, 1).

Mais la valeur primitive se relâche vite : chez Plutarque (*Cato Min.* 26) ἀνέμητος ne signifie guère que "exclu du partage" : τὸν ἄπορον καὶ ἀνέμητον ὄχλον. L'effacement de toute nuance de possibilité s'observe surtout dans l'expression νεμητὸς ἀγών des inscriptions d'Orchomène (*I.G.* VII 3196, 24 et 3197, 37). On a vu plus haut (p. 39) que νέμω peut signifier "tirer au sort". Pour aboutir à un sens satisfaisant, il faut confronter la notice d'Hésychius νέμησις ὑποκριτῶν avec les didascalies théâtrales aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles. Hésychius dit : οἱ ποιηταὶ ἐλάμβανον τρεῖς ὑποκριτάς, κλήρω νεμηθέντας, ὑποκρινομένους τὰ δράματα, ὧν ὁ νικήσας εἰς τοῦπίον <έτος> ἀκρίτως ἐλαμβάνεντο· ἔστιν οὖν ὡς ἂν αἴρεσις. (236). Rohde (*Kleine Schriften* II p. 399-420) résume ainsi le processus complexe de la désignation des acteurs. Il y avait d'abord une κρίσις : jugement portant sur la compétence des protagonistes; puis une νέμησις : tirage au sort parmi les κριθέντες, pour participer à l'ἀγών "concours de jeu" disputé non pas entre les auteurs, mais entre les exécutants. Le vainqueur (ὁ νικήσας) était reçu d'office dans la νέμησις de l'année suivante (ἀκρίτως).

Le νεμητὸς ἀγών est en fin de compte "un concours tiré au sort" (cf. κλήρω νεμηθέντας). Pour l'emploi particulier de νέμω dans la langue théâtrale, on comparera le français "distribution". Dans la κοινή beaucoup d'adjectifs verbaux en -τός tendaient à devenir, comme les adjectifs latins en -tus, de simples participes passifs; mais l'évolution, antérieure au 2<sup>e</sup> siècle, exclut toute possibilité d'emprunt sémantique.

νεμήμιος. Le texte de Stobée (*Flor.* 43, 134) citant Archytas porte : διὸ καὶ νόμιος καὶ νεμήμιος Ζεὺς καλέεται, καὶ νομεὺς ὁ διανέμων τὰς τροφὰς ταῖς οἴεσιν "c'est pourquoi Zeus s'appelle *nomios* et *néméios*, et c'est pourquoi le *nomeus* est celui qui distribue leur pâture aux brebis". Lire νέμιος "néméen" revient à supprimer la difficulté aux moindres frais. Si l'on conserve la leçon, on peut comparer νεμήμιος à Νεμέτωρ, autre épithète de Zeus "distributeur". Le suffixe demeure obscur : car sur le domaine des dialectes occidentaux on ne peut rapprocher que le phocidien γωνιήμιος = att. γωνιαῖος (*B.C.H.* XXVI p. 64) et ἐντοφήμια = att. ἐντόκρια (Michel *Recueil* 995 C 20) dont le vocalisme ne concorde pas avec celui de νεμήμιος.

## VI. MORPHOLOGIE

L'étude des formes verbales et nominales dérivées du thème \**nem-* permet d'établir l'existence de trois séries distinctes, caractérisées par la structure du radical. La genèse des groupes ainsi définis s'échelonne dans le temps de telle sorte qu'on peut la dater grosso modo. Parallèlement à ce développement morphologique, nous avons pu décrire l'histoire du verbe *véμω* et de ses dérivés sémantiques. Il s'agit maintenant d'organiser les données du vocabulaire afin de reconstituer l'évolution du groupe en l'insérant, autant qu'il est possible, dans un cadre chronologique.

1) *Le thème radical* *νεμ-*. Chez Homère, *véμω* se présente comme un verbe radical thématique avec le degré vocalique normal du présent, et il oppose seulement au présent/imparfait de l'indicatif un aoriste sigmatique de valeur temporelle : prétérit (237).

Que l'aoriste ionien-attique ἔνειμα repose sur un plus ancien \*ἔνεμσα, s'est ce que l'éolien ἐνέμματο confirme absolument (238). F.Solmsen (*K.Z.* XXIX p.59 et suiv.) a insisté sur l'importance des formes dialectales qui, apparemment, empêchent de remonter à un type grec commun \**enēms-*, parallèle à \**edēiks-* et suggéré par la comparaison des aoristes sigmatiques indiens (239). De deux choses l'une, ou bien l'aoriste grec n'a jamais eu qu'un vocalisme bref et sa création est indépendante de l'indo-iranien, ou bien l'abrègement est dû à un traitement proprement grec, et l'on est alors contraint de faire partir le type tout entier de racines à diphtongue : ex. \**deik-*. Les aoristes des verbes dits en "-λω, -μω, -νω, -ρω" entreraient dans ce groupe, la nasale ou la liquide fonctionnant comme sonante : hypothèse plausible, puisque, devant -s-, elle se trouvait en position semi-vocalique (240).

Le parfait manque et l'on ne s'en étonnera pas : la racine a un sens actif excluant a priori l'aspect achevé. Il est remarquable qu'un parfait n'a pu apparaître que lorsque la notion de distribution s'était infléchie vers celle de partage, entraînant avec elle l'aspect achevé du procès (cf. plus bas).

2) *Le thème radical* *νεμε-*.

Il existe dans le dérivé homérique *νεμέθομαι*, dans les substantifs *véμεσις* et *νεμέτωρ*, groupe ancien auquel on ajoutera le futur ionien-attique \**νεμεσω* > *νεμῶ*.

Ce futur, pour la première fois chez Hérodote (I 173), est bien connu en attique (241). L'existence des futurs grecs en -σω (thèmes à occlusive ou sifflante) d'une part, celle des futurs indiens en -*isyāmi* des racines *set* d'autre part, permettent de poser un prototype indo-européen \**nemesō* issu de \**nemasō*. La discussion commence au point où il faut interpréter la nature et la fonction du phonème -ə- dans la forme reconstituée. Peut-on couper \**nemə-sō* et voir dans -ə- un

élément de la racine, celle-ci entrant alors dans la série dite "dis-syllabique" (cf. πετέ-ομαι : πεσοῦμαι), ou bien convient-il d'analyser \*nem-əs-ō et de faire du complexe -əs- le morphème caractéristique du futur (242)? Magnien ne prend pas parti, se contentant de déclarer "tout se passe comme si -ə- faisait partie du suffixe" (*ibid.* II p.298). Mais quel suffixe? Elargissement radical ou indice temporel? La première hypothèse a l'avantage de donner du futur grec une genèse simple et claire, l'élément -s- pouvant être comparé à certaines formations désidératives plus ou moins intégrées au système de la conjugaison (cf. lat.: faxō). La seconde respecte le caractère trilitère de la racine, tel que l'aoriste sigmatique l'atteste (ἐ-νεμ-σα), mais le groupe \*-əs- attribué, en face de -s- seul, au futur préhistorique, ne répond à aucun élément isolable de la flexion indo-européenne. On ne voit pas comment faire alterner -s-/-əs-, puisque toute alternance doit mettre en jeu un élément vocalique.

Si donc, au point de vue grec, on peut sans inconvénient poser un thème \*neme- = \*nem-ə- (cf. skr. hani-, kari-), au point de vue indo-européen, il faut analyser en outre ce dernier thème \*nemə- en \*nem-ə- et admettre la fonction morphologique du phonème -ə-, élargissement radical. Le problème véritable est alors déplacé, mais non résolu: il y a eu, à une date indéterminée du développement préhistorique, un doublet radical \*nem-/ \*neme- qui est à la base de l'opposition grecque

- I. \*nem- prés. νέμ-ω, aor. \*ἐ-νεμ-σα  
 II. \*neme- fut. \*νεμέ-σω, noms \*νεμῶ-τις, νεμέ-τωρ

3) Le thème radical νεμη-.

Il est représenté à la fois par des créations temporelles, des réfections analogiques et des dérivations postérieures au 5<sup>e</sup> siècle. L'origine de ce thème doit être cherchée dans l'extension du parfait attique νενέμηχα à la plupart des autres temps, par souci de systématisme.

Il n'existait pas de parfait ancien à vocalisme -o- (cf. supra). Les Grammairiens citent çà et là une forme \*νένομα, parallèle à μέμονα, λέλογα (?), etc. C'est une création artificielle due au besoin de symétrie didactique (243).

Le premier parfait connu est νενέμηται (*I.G.* I<sup>2</sup> 893, v.450). C'est une forme médio-passive; cf. Chantraine, *Histoire du Parfait grec* p.119-141. On le trouve partout en attique à partir de Thucydide (244). L'auteur précité a établi (*ibid.* p.140), sur la base d'une analyse sémantique et d'après le critère du degré vocalique, que ce parfait passif est antérieur au parfait actif en -κα. Il convient de noter, pour νέμω, la rareté de l'actif (245).

L'antériorité du passif rend compte de la forme élargie en -η- à l'actif. En effet, dans tous ces parfaits de thèmes à liquide et nasale, s'est généralisée une sorte de suffixe -η- dont l'origine n'est pas douteuse: c'est l'-ē- long ancien qui a servi à créer les thèmes d'aoristes passifs en -ην intransitifs, puis les aoristes passifs en

-θην d'aspect "déterminé" (246). L'exemple cité plus haut suffit à mettre en lumière la valeur propre de *νενέμηται*, opposée au présent duratif. La division des quartiers d'Athènes est une répartition (cf. *νέμησις* p.48) dont le résultat est un partage.

La création du parfait en *-ηκα/-ημαι* a eu pour conséquence immédiate celle d'un aoriste passif en *-ήθην* et d'un futur passif en *-ηθήσομαι*. Ce dernier n'apparaît guère que dans la *κοινή* littéraire (247), mais l'aoriste est abondamment représenté en attique (248).

Dès lors le verbe νέμω disposait d'une conjugaison complète où quatre temps, bâtis sur un thème en *-η-*, ressemblaient à ceux de la conjugaison dénomminative. En face de

act. *φιλιῶ*, fut. *φιλήσω*, aor. *ἐφίλησα*, pft *πεφίληκα*

pass. *φιλοῦμαι*, fut. *φιληθήσομαι*, aor. *ἐφιλήθην*, pft *πεφίλημαι*  
on avait: *νέμω*, *νεμῶ*, *ἔνειμα*, *νενέμηκα*

*νέμομαι*, *νεμηθήσομαι*, *ἐνεμήθην*, *νενέμημαι*

L'action analogique a aussitôt joué; sur le modèle de *φιλήσω*, *ἐφίλησα* ont été constitués un futur et un aoriste nouveaux à caractéristique claire *νεμήσω*, *ἐνέμησα*.

Le futur se rencontre, dès le 4<sup>e</sup> siècle, chez Aeneas Tacticus : 33 *ἐπινεμήσεται τὸ πῦρ*; plus tard il éliminera entièrement l'attique *νεμῶ* (249). Les textes sont en partie réunis chez Magnien (*ibid.* p.232). Par contre, l'existence de l'aoriste *ἐνέμησα* semble avoir échappé aux grammairiens (250). P.Chantraine écrit encore (*B.S.L. XXVIII* p.33) "l'aoriste *ἔνειμα* résista toujours à l'action analogique". Il est vrai que les puristes emploient toujours l'attique *ἔνειμα/ἐνειμάμην* (251). Pourtant l'actif *ἐνέμησα* et le moyen *ἐνεμησάμην* sont assurés par les textes suivants:

Septante *Psaumes* 79,14 *κατενεμήσατο αὐτήν* "il la dévora".

Didyme *in Dém.* 9, 21 (*B.K.T I*): *διανεμήσαι τὰ δήμου κοινά*.

Suidas s.v. *νεμήσασθαι*· *διαμερίσασθαι* (cf. Photius s.v.).

Déjà Schweighäuser (252) avouait ne pas connaître la forme, tout en maintenant, avec Müller, la leçon manuscrite d'Athénée 541e citant Cléarque : *τὰ δὲ λοιπὰ κρέα νεμησάμενοι*. C'est pourquoi Meineke (253) corrige sans nécessité en *κρεανομησάμενοι*. Nous conserverons la leçon chez Athénée comme chez Hippocrate (IX 192), où *ὑπονεμησαμένη* est remplacé par la conj. ctive *ὑπονησαμένη*, inférieure sémantiquement (254). L'existence de l'aoriste *ἐνεμησά(μην)*, loin d'infirmier la thèse de P.Chantraine, ajoute un fait de plus au dossier dressé par lui de l'extension du type dénomminatif à certains temps des anciens verbes radicaux (255).

Ce thème *νεμη-* sert, on l'a vu, à former, depuis le 5<sup>e</sup> siècle, tous les dérivés nominaux de νέμω. On a observé, à l'étude détaillée de ces mots, qu'ils remplacent en partie d'anciens substantifs du groupe \**nem-* : *νεμέτωρ* fait place à *νεμητής*, avec le nouveau suffixe des noms d'agent (cf. *φράστωρ* → *φραστήρ*, *δυναστωρ* → *δυναστής*, etc). *νέμησις* se substitue à *νέμεσις*, que son évolution propre

éloignait de νέμω (cf. chap. III). Ainsi, au lieu de νεμε- se répand νεμη- sur lequel on construit notamment l'adjectif de qualité -νεμητικός, qui appartient au type "déverbatif" (cf. βουλευτικός et ποιητικός de βουλεύω, ποιῶ en face de λόγιος, λόγιμος, λογικός de λόγος). Tout se passe comme si l'on avait un verbe \*νεμέω = \*νεμῶ. Les Grammairiens rapportent côte à côte deux futurs νεμήσω et νομήσω (?), ce qui indique une influence, sur le verbe simple, des innombrables composés en -νομος (dénommatifs de νόμος) : ex. οἰκονομῶ, -νομήσω.

En résumé, la racine \*nem-, au degré e radical, fournit en grec trois thèmes distincts : νεμ-, νεμε- et νεμη-. Essayons de préciser leurs rapports mutuels.

L'extension extraordinaire du type dénommatif, aboutissant à la généralisation de l'élément -η- se produit sous nos yeux; elle est datable et P. Chantraine (B.S.L. XXVIII p. 9-39) en a retracé l'histoire. La recherche des causes est pour nous d'une grande importance : ce qui est valable pour νεμη- en face de νεμε-, ne le serait-il pas pour νεμε- en face de νεμ- ? Or les conclusions de l'auteur sont les suivantes : à côté du rôle sémantique joué par le morphème -ē- dans la constitution de certains temps, on peut constater que le même suffixe "a servi comme une cheville à la constitution des autres thèmes verbaux (autres que le présent). La langue tendait à créer entre tous les thèmes une unité de forme. Les rencontres de consonnes risquaient de détruire cette unité, des impossibilités phonétiques menaçaient même de ruiner le système. L'élément -ē- a été inséré dans les cas difficiles. Il a facilité la constitution de formes verbales où l'addition pure et simple de finales caractéristiques -ω, -α, -α devait provoquer des accidents phonétiques qui auraient profondément altéré le thème" (ibid. p. 16). De très nombreux exemples corroborent cette explication qui repose sur le postulat implicite qu'un système linguistique répugne à l'anomalie et évite, autant que possible, les destructions phonétiques. En d'autres termes, entre plusieurs possibilités morphologiques, la langue ne choisit pas au hasard, mais adopte le procédé formateur à la fois le plus économique et le plus apte à sauvegarder la clarté des mots. Cela se voit dans le passage de νεμ- et νεμε- à νεμη-. Nous allons essayer de montrer qu'il n'en a pas été autrement, à l'époque préhistorique, pour νεμ- et νεμε-.

Notre démarche peut se résumer ainsi :

- 1) toute racine verbale finissant par -m devenait méconnaissable en grec par l'addition immédiate de suffixes à dentales.
- 2) à la différence d'autres racines, la racine \*nem- ne pouvait se présenter au degré zéro, même élargi. La racine \*wem- "vomir", soumise aux mêmes servitudes, fonctionne identiquement.
- 3) le choix de l'élargissement -θ- est conforme à un état archaïque de l'indo-européen, dont le grec a perpétué l'héritage.

L'opposition des dérivés, sûrement anciens, tels que Μέντωρ, ἄκτωρ, Ἐκτωρ (rac. \**segh*.?) à νεμέτωρ, γενέτωρ, celle encore de λῆσις, πίστις, μνήσις, πύστις, βάσις, etc. à νέμεσις, γένεσις, sont de nature à suggérer l'hypothèse que la racine \**nem*- pouvait se trouver, devant les suffixes -τωρ des noms d'agent et -τις des noms d'action, dans des conditions phonétiques particulières. En effet, des mots grecs de la forme \**nem-tor*, \**nem-tis* seraient devenus, normalement, \**nentor*, \**nentis* ce qui défigurait la dérivation en dégradant la racine.

Le traitement grec du groupe \*-*mt*- > \*-*nt*- est assuré par une petite poignée d'exemples (256) :

- le nom de la "dizaine", i.eur. \*(*d*)*kont* est en grec -κοντα (cf. τριᾶκοντα, etc.).

- de la racine \**mrem*- "tonner" (257), le nom d'action (ou d'agent) est \*βρομ-τᾶ > βρον-τή "tonnerre"; cf. βρέμω, βρόμος.

- la racine \**gem*- "tenir, contenir" a laissé, en face de γέμω, γόμος, etc., un aoriste homérique athématique γέντο "il saisit" (258).

- le mot ἄντλος "écope, sentine" repose sur \**am-tlo*-, nom d'instrument dérivé de \**am*- (\**θ*<sub>2</sub> *em*-) "puiser" (259).

Devant la dentale aspirée -*dh*- = -*θ*-, il y a aussi assimilation de -*m*- à -*n*-, si l'on admet le rapprochement de γρόνθος "poing" avec le vieux-norrois *krumma* "main" = prototype \**gromdho*-. \**νεμθ*- aurait donc abouti à \**venθ*-, comme \**νεμτ*- à \**venτ*- : on a νεμέθομαι.

La rareté des exemples nous paraît un indice certain que la langue évitait le groupe -*mt*-. Les faits relevés prouvent, par leur isolement et leur obscurité mêmes, que la racine était altérée et que le lien sémantique des dérivés au radical se relâchait. βροντή, par son caractère onomatopéique, constitue une exception apparente.

Ailleurs, les racines à finale -*m*- sont élargies à l'aide d'une voyelle transitoire, en l'espèce -*θ*- issu de i.eur. -*θ*<sub>1</sub>-, devant les suffixes à initiale consonantique. La racine grecque γαμ- "épouser" se présente sous deux formes concurrentes, monosyllabique dans γαμβρός issu de \*γαμ-ρος, ἔγημα = \*ἐγαμσα (cf. ἐνειμα), dissyllabique dans γαμετής et γάμελα (260). De βρεμ- déjà cité, on a le vieux composé ὕψιβρεμέτης. De \**dem*- "bâtir", les dérivés \**demvliov* et δέμας (= \**dem+θ*<sub>2</sub>-) s'opposent à δμᾶ- = \**dmeθ*<sub>2</sub>- : participe -δματός.

"couper" est simple dans τέμ-νω (ou τόμ-νω = \**tm-nō*), élargi dans τέμε-νος et τέμα-χος, les autres dérivés sont bâtis en général sur \**tmē*- (τέτμη-κα, τμη-σις, etc.).

L'indo-européen utilisait dans nombre de formations le degré réduit de la racine. Or, du point de vue grec, le -*m*- radical se vocalisant en -*α*-, provoquait la ruine de la racine, ou, ce qui revient au même, une homonymie fâcheuse avec les racines à -*n*-. Le grec répartit soigneusement les formes de la racine \**dem*- : au sens de "dompter", on a δαμ- dans δάμνημι, δαμάω ou δμᾶ- dans ion. δμητός; au sens de "bâtir", on a \**dem*- / \**dom*-, cf. δέμω, δόμος. Mais les composés δά-

πεδον (de \**d<sub>m</sub>*- devant consonne) et δεσ-πότης (de \**dems* génitif ?) se sont détachés de ce groupe à cause des accidents du vocalisme. \**tem-* "couper" n'a jamais la forme τᾶ- (ou τᾶν-) réservée au groupe de \**ten-* "tendre"; cf. τατός, τάνυ-, etc.).

Or, la réduction de \**nem-* à \**n<sub>m</sub>*- > νᾶ- aurait ruiné la racine (261). Devant voyelle, le groupe -νμ- s'assimilait peut-être à -μμ- (262), mais il semble plutôt que cette séquence était évitée (263) et que, d'une manière générale, le grec bâtissait ses dérivés à suffixe consonantique sur des thèmes radicaux à finale vocalique. Au degré réduit élargi par -α<sub>1</sub>-, \**n<sub>m</sub>α<sub>1</sub>-ti-* aurait donné \**ναμετις*, ce qui éloignait le nom de la racine.

En résumé, nous considérons l'élargissement νεμ- en νεμε- comme le seul moyen morphologique dont le grec disposât pour former ses dérivations nominales. La racine \**wem-* "vomir" a une structure analogue; le degré réduit \**w<sub>m</sub>*- γ était impossible; on a partout (F) εμε- : ἔμεσις, ἔμετος, ἔμεσ(σ)α, etc. (264). Bref, νέμεσις, νεμέτωρ et νεμέθομαι sont parallèles à γένεσις, γενέτωρ, γενέθλη, sans que la racine \**nem-* soit pour autant "dissyllabique". Bien plus, on ne peut même pas dire que νέμεσις soit fait sur l'analogie de γένεσις, car le processus de l'élargissement dépasse de beaucoup le cadre des racines "dissyllabiques", si l'on définit celles-ci comme offrant une alternance solidaire des deux syllabes, avec traitement divergent du phonème -α- (européen *a-*, skr. *i*). Le phénomène représente en grec un héritage de l'indo-européen le plus archaïque. Des doublets sporadiques montrent clairement la possibilité d'un choix, dans la constitution des dérivés nominaux de racines à sonante finale.

\**b<sub>h</sub>er-* "porter" donne φέρ-τρον et φέρε-τρον; ion.att. φερνή = éol. φέρενα; cf. l'"athématisme" de l'hom. impér. φέρτε.

\**ter-* "user, percer" : τόρνος et τόρμος, mais τέρε-τρον (ancien; cf. lat. *terebra*, irl. *tarathar*), τρήσω, etc.

\**ster-* "étendre" : στέρ-νον, στόρ-νυμι mais στορέ-ω, στρω-τός.

\**gwel-* "frapper" : ζέλλω· βάλλω mais βέλε-μνον (ancien participe) "trait", βλήτο, βέβληκα, etc.

On sait que la triplicité du vocalisme de l'élargissement -ε-, -α-, -ο-, jointe à celle du degré réduit des racines à voyelle longue avait amené depuis longtemps l'hypothèse d'une chute de -α-, phonème disparu de l'indo-européen historique (265). En grec, on peut rappeler ὄμ-νυμι en face de ὄμο-σα, πέτ-ομαι (racine "dissyllabique" : futur \**πετο-ομαι*) en face de πέτ-ομαι. C'est dire que l'expression "racine dissyllabique", si elle conserve une valeur pratique en grec, n'est, au point de vue indo-européen, qu'un développement secondaire. L'intérêt de formes comme νέμεσις, γένεσις, τιῆσις consiste précisément dans la révélation des causes phonétiques qui en ont déterminé le développement. Dans les racines où la structure l'autorisait, la langue a pu choisir entre les types γένεσις et τιῆσις; pour νέμω, elle ne le pouvait pas (266).

\* \* \*

Notre étude sémantique, en abordant la racine \*nem- par νέμω s'est établie au centre même du sujet, car les problèmes examinés à propos du verbe et de ses emplois sont précisément ceux que posent les différents groupes de la famille. Qu'il nous suffise d'indiquer ici l'ordre dans lequel nous nous proposons de les résoudre:

1) le sens de "distribuer" semble le plus ancien; mais il se peut qu'une signification concrète plus archaïque encore se cache derrière lui; l'étude de ναμάω nous aidera à la définir (chap.II).

2) l'idée d'"attribution", liée secondairement au concept du destin, nous introduit dans la recherche la plus délicate : l'étymologie de νέμεσις (chap.III).

3) la variante "répartir" du concept de distribution expliquera l'origine du verbe pastoral "je fais paître" (chap.IV).

4) la richesse des significations de νέμω et leurs actions réciproques se retrouveront dans la longue liste des composés en -νομος (chap.V).

5) au même sens de "répartir" doivent être rattachés νόμος et son groupe (chap.VI et VII).

6) un appendice examinera l'extension de la racine dans l'onomatistique (chap.VIII).

C'est seulement après cette mise au point des faits historiques qu'on sera en mesure d'étudier la racine hors du grec (chap.IX).

## NOTES

- 1) Cf. Κ 357 (Κίρκη) νέμε δὲ χρύσεια κύπελλα.
- 2) Hétychius τέμενος· πᾶς ὁ μεμερισμένος τόπος τινὶ εἰς τιμὴν ἢ ἱερὸν καὶ βωμὸς ἀπονεμηθὲν θεῷ ἢ βασιλεῖ.— Sur l'étymologie (τέμνω "je coupe"), cf. Boisacq s.v.; Walde-Pokorny I p.719; Ernout-Meillet s.v. *templum*.
- 3) Cf. ζ 291-293; Hérodote V 119 : μέγα τε καὶ ἅγιον ἄλλος πλατανίσταν; Hés. τέμενη· ναοί, ἄλση.
- 4) Sur ce mot, cf. p.148.
- 5) Samos (634), Crète (649), Rhodes (655).
- 6) Praktios (835), Titaressos (751).
- 7) Σ 186 ἀθανάτων οἱ "Ὀλυμπον ἀγάννιφον ἀμφινέμονται.
- 8) Anémorea et Hyampolis (521), Aigion (574), Oitylos (585), Perkotè

(835), Sésamos (853); cf. aussi *Hymne à Apollon* 475; Cnosos, Pindare *Epik.* 1, 2: πόλιν.

- 9) V.655.
- 10) L'usage épique post-homérique est constant : Apollonios I 1224; II 988, 999, 1117; III 409, 495; Aratos *Phén.* 282; Oppien *Cyn.* II 101; *Hal.* I 110, III 420; *Anthologie* XIV 4; Orphée *Argon.* 1044.
- 11) κατὰ conserve ici son sens local "près de, dans". - κατανέμομαι est postérieur.
- 12) Cf. Gildersleeve, *Syntax*, I p.75.
- 13) P. Chantraine *Mél. Vendryas* p.96; *Gramm. hom.* p.327.
- 14) Le caractère "passif" de νεμέθοντο ne nous apparaît pas, malgré E. Benveniste *Origines* I p.194.
- 15) Cf. Oppien *Hal.* I 611, III 546 (έννεμέθομαι); *Anthologie* XIV 4.
- 16) Nicandre *Thér.* 430; *IG Rom.* IV 1498, 4.
- 17) Simonide *fragm.* 142; Bergk; Stèle gréco-lycienne de Xanthos (= *Tit. Lyc.* 44; *CIG* 4269); Aristide II 209; *Anthologie* VII 296.
- 18) γ 236-238 ἀλλ' ἦτοι θάνατον μὲν ὁμοίον οὐδὲ θεοί περ  
καὶ φίλων ἀνδρῶν δύνανται ἀλαλκόμεν, ὅππότε κεν δὴ  
μοῖρ' ὅλοη καθέλῃσι πανηγέρος θανάτοιο.
- 19) Σ 117 et suiv.
- 20) Ω 49, η 197.
- 21) Cf. Preller-Robert *Griech. Myth.* I p.530-533; S. Eitrem, art. Μοῖρα *PWRE* 15 col.2450 et suiv.
- 22) Cf. *Théog.* 901 et suiv. - Sur Εὐνομία, cf. p. 204.
- 23) Il y avait des sanctuaires de Zeus Μοιραγέτης à Delphes (Pausanias X 24,4), à Thèbes (*id.* IX 25,4), à Olympie (*id.* V 15,5), à Lykosura (*id.* VIII 37,1), en Attique (*IG* 12 80,12), etc. - Si Apollon est Moiragétés, c'est comme instrument des volontés de Zeus et son prophète; il peut d'ailleurs s'opposer aux Moires : Eschyle *Eum.* 173, 724, etc.; Euripide *Alc.* 32.
- 24) Euripide *fragm.* 620 : κλύετ' ἅ Μοῖραι Διὸς αἶ τε παρὰ θρόνου ἀγχοτάτω θεῶν ἐζόμεναι.
- 25) Discussion morphologique p.50 et suiv. - L'interprétation "vengeur" est influencée par Νέμεσις et par le voisinage de κοταίνων "irrité".
- 26) Cf. *Suppl.* 673, *Prom.* 150, 403, *Eum.* 171-172, etc.
- 27) Sur ce développement, cf. F. Vian, *Rev. Et. Gr.* LV p.190-216.
- 28) Simonide *fragm.* 64,3; Eschyle *Eum.* 919, 1017; Socrate dans Diogène Laërce II 42. "Ἄστυ νέμοντες, νέμουσιν constitue une fin d'hexamètre com-mode.
- 29) Pindare *Isth.* 1,67 εἰ δέ τις ἔνδον νέμει πλοῦτον κρυφαῖον.
- 30) Sophocle *OR* 201 πυρφόρων ἀστραπῶν κράτη νέμων, ὧ Ζεῦ πάτερ.
- 31) Pindare *Pyth.* 3,36 θαητῶν ἀγῶνα νέμειν.
- 32) Cf. chap. II p.72 et sq.
- 33) Eschyle *Agam.* 74-75 ἰσχὺν ἰσόπαιδα νέμοντες ἐπὶ σιήπτροις "guidant sur un bâton des forces pareilles à celles de l'enfance" (Mazon); cf. Sophocle *Aj.* 1016, *O.R.* 237.

- 34) Bacchylide 1,11-12; Eschyle *Eum.* 399-401; Sophocle *O.R.* 240; *O.C.* 1396.
- 35) Cf. Hésiode *O.J.* 224; Philetas de Cos, *fragm.* 12,4 (éd. Kuchenmüller).
- 36) Eschyle *Prom.* 291-292; Sophocle *Trach.* 1238-1239.
- 37) Pindare *Pyth.* 5,63; cf. Sophocle *fr.* 872,3.
- 38) Eschyle *Suppl.* 1069 καὶ κράτος νέμοι γυναιξίν; *id. fr.* 55,3 τὴν δευτέραν δὲ κρᾶσιν ἥρωσιν νέμω; Sophocle *Aj.* 265 εἰ νέμοι τις αἴρεσιν.
- 39) On verra au Chapitre III le parti qu'on peut tirer de cet exemple pour éclairer l'étymologie de νέμεσις (cf. p. 92sq.).
- 40) Sophocle *El.* 176 offre une construction controversée:  
 φ (Δί) τὸν ὑπεραλγῆ χόλον νέμουσα  
 Ellendt (*Lexicon Sophocleum* s.u.) comprend, avec la métaphore de νέμω "je fais paître", "nourrissant, alimentant" (cf. ronger son chagrin). Mais dans cette exégèse le datif φ est difficile. Mieux vaut entendre avec le Scholiaste (cf. aussi éd. Masqueray) "confiant à Zeus ta douloureuse colère". L'idée est celle de la responsabilité divine dans le chagrin d'Electre, responsabilité qu'elle rejette sur Zeus, seul maître de la faire cesser.
- 41) Sophocle *Phil.* 1062, (*fr.* 511,2); Euripide *fr.* 949.
- 42) Cf. *ibid.* 57,398.
- 43) V 64; cf. *Fr. Hist. Gr.* II A p. 153.
- 44) Variante : τὴν γῆν νέμεται.
- 45) De plus : Ibykos (Schol. Pind. *Ném.* 1,1) : poissons.- Pindare, *Ol.* 9,27 : jardin des Charites; *Ném.* 3,82 : les plaines; *Pyth.* 4,150; *Ném.* 10,56; Eschyle *Sept.* 232-234; *Prom.* 411,422; *Eum.* 71-72. (La traduction de M. Mazon "elles ont l'ombre en partage" est fidèle à l'étymologie et à l'usage homérique).
- 46) Pindare *Ol.* 2,73 ἄδακρυν νέμονται αἰῶνα "ils coulent des jours sans larmes", façon poétique de dire ἄδακρυν βίον ἄγουσιν.
- 47) Pindare *Erinikia* 1,4 τῶν μὲν ὑπὸ στάθμα νέμονται "ils vivent sous la discipline".
- 48) Eschyle *Suppl.* 670-671 τὰς πόλις εὖ νέμοιτο Ζῆνα μέγαν σεβόντων "qu'ainsi la cité prospère en respectant le grand Zeus:"
- 49) Cf. III 89 τὰ ἐκαστέρω ἄλλοισι ἄλλα ἔθνεα νέμων.  
 VI 33 πυρὶ δὲ καὶ ταύτας (χώρας) νεύμαντες.  
 νέμειν τι πυρὶ "livrer quelque chose aux flammes" pourrait être considéré, n'était la date, comme l'actif de l'hom. πυρὶ χθῶν νέμεται (cf. p. 12).
- 50) II 173 τὰ ἐγὼ ἐπιστάμενος μέρος ἐκατέρω νέμω.  
 III 130 εἰ διπλάσιον τὸ κακὸν ἐπιτηδὲς νέμει.
- 51) VII 10 α (Σκύθας τοὺς νομάδας) ἄνδρας οὐδαμόθι γῆς ἄστου νέμοντας.
- 52) V 29,92 β : νέμειν τὴν πόλιν, V 71 ἔνεμον τὰς Ἀθήνας.
- 53) VIII 115 ἔφασαν νεμομένας (cavales de Zeus) ἀρπασθῆναι.
- 54) II 29; cf. IV 188 νέμειν περὶ ...
- 55) VIII 136 ἐδόθη πόλις μεγάλη νέμεσθαι.
- 56) Cf. IV 165, V 45.
- 57) Voir supra, p. 10.

- 58) Calculée, par commodité, d'après la pagination des éditions Didot.
- 59) Pindare *Pyth.* 4,260-261; 8,62. Cf.p.43.
- 60) Par exemple les Phéniciens (I 1) : οἰκήσαντες τοῦτον τὸν χῶρον τὸν καὶ νῦν οἰκέουσι.
- 61) *Cycl.* 28, *Rhés.* 551; cf. Skiras dans Kaibel *C.G.F.* p.190 : νέμειν βοτά.
- 62) Cf. νομεύς p.118 et suiv.
- 63) *Pol.* 271 d-e.
- 64) Platon *Rép.* 359 d, 373 d.
- 65) Et invente νομή "distribution" : cf.p.120.
- 66) XVIII 208 τῇ τύχῃ ἦν ὁ δαίμων ἔνειμεν ἑκάστοις.  
LX 21 ὁ πάντων κύριος δαίμων ὡς ἐβούλετο ἔνειμε τὸ τέλος.
- 67) Cf. Moschion *fr.* 9,6 et *fragm. adesp.* 505,2.
- 68) *I.G.* 12 10,3 νέμειν Ἐρυθραίων τοῖς παροῦσι τῶν κρεῶν δραχμὴν ἑκάστῳ.  
*ibid.* 84,26 οἱ ἰεροποιοὶ νεμόντων αὐτοῖς ἀμὰ τὰ κρέα.  
*I.G.* 112 1,33 καὶ νεῖμαι δέκαχα.  
*ibid.* 334,10 νεῖμαν[τας τοῖς πρυτάν]εσιν πέντε μερίδας; cf. *ibid.* 463,26; 1187,20; 1214,12; 1231,9; 1232,16; 1254,10; 1330,32; 1364,7 et sq.
- 69) Cf. chapitre V.
- 70) Xénophon *Anab.* VI 6,33 τὴν ἀξίαν ἑκάστοις νεῖμαι.  
Théophraste *Car.* 30,4 καὶ εὐθὺς αὐτῷ νεῖμαι.
- 71) *I.G.* 12 22,36; cf. Thucydide VI 42.
- 72) *I.G.* 12 45; Platon *Lois* 741b, 923d; Aristote *Pol.* 1330 a 16; avec μοῖραν γῆς Sophocle *Trach.* 163.
- 73) *Id. Hipp.* 744-745; *Iph. Taur.* 1256; *Or.* 592; *Suppl.* 615-616; *fragm.* 702; *Dicaeog.* 4,2.
- 74) Cf. Théophraste *Car.* 26,5.
- 75) Xénophon *Cyr.* VIII 1,19; Eschine III 255; Aristote *Pol.* 1309 a 28.
- 76) Cf. Euripide *fragm.* 183,2; Platon *Gorg.* 484c,2, *Alc.* 146a; Hippocrate II 368; Aristote *Probl.* 917 a 13.
- 77) Cf. Thucydide III 48; Xénophon *Ath.* 1,4; Isocrate XX 20; Platon *Gorg.* 492c, *Epist.* 337a; Démosthène XLII 15; Aristote *Pol.* 1297 a 9, *Nic.* 1134 b 3, 1169 a 35.
- 78) Isée V 6,7,25.- Lysias XXXII 4; Isée I 16, VII 5; Eschine III 251; Démosthène XL 42, XLIII 19, XLIV 18, XLVII 34 et 35, XLVIII 33.
- 79) *ibid.* 736e, 741b, 745d-e, 771b.
- 80) *Hesperia* VII p.309.- Texte communiqué par M. Launey.
- 81) Cf. p. 256.
- 82) *Ois.* 159,220,330.
- 83) *Cyr.* I 1,2; *An.* II 2,15; *Cyn.* 9,8; *Mém.* II,7,14; III 11,8.
- 84) 1 *Alc.* 122e, *Lois* 639a, 666e.
- 85) Cf. *ibid.* 498c; *Prot.* 320a; *Pol.* 272a.
- 86) 525 a 23, 533 b 29, 544 a 14, 547 a 14, b 4 et 7 etc., etc.
- 87) IV 9,13; IX 9,5; 10,2; 11,4; 16,4; 17,4; cf. *fragm.* 171,10.
- 88) Cf. VI 410, VIII 548, IX 36.
- 89) *ibid.* 588,592.

- 90) *ibid.* 474, 482, 488. — De même avec le composé ἐπινέμομαι : II 502, 510 ἐπινέμεσθαι τῇ ἐπιδέρσει "faire remonter le bandage".
- 91) Sens très imprécis dans II 15 : νεμομένους τὰ αὐτῶν ἐκάστους, II 62 ἐφ' ὅσον τε νῦν νέμεσθε; cf. II 72, VI 13.
- 92) Philémon *fr.* 114 : νέμεται δ' ἀμέριμος τοὺς κακοὺς φεύγων ἀεὶ "il vit sans souci en évitant toujours les méchants".
- 93) Cf. *id.* I 10.
- 94) Exemples dialectaux : Archytas (dans Stobée *Flor.* 43, 133) : κολάσιες καὶ ἀρχαὶ ἢ ἐξ ἴσω τοῖς μείζοσι καὶ μῆοσι διανεμόνται "châtiments et fonctions sont distribués également aux grands et aux petits". — Hippocrate IX 184, 190 ἢ δ' ἀρχαίη φλὲψ ἢ νεμομένη παρὰ τὴν ὀκτανθάν est ambigu : on peut comprendre 1) au passif "la veine primitive, qui se ramifie le long de l'épine dorsale", 2) au moyen "la veine ... qui longe" (cf. *supra* p. 27).
- 95) Cf. encore : aoriste Xénophon *Hell.* VII 4, 27; Platon *Lois* 737 c et e, 740b, 835a, 848c; Aristote *Pol.* 1330 a 16, *Probl.* 926 a 7, *Ath. Pol.* 10, 2. — parfait : *I.G.* I<sup>2</sup> 893; Platon *Parm.* 144a, *Soph.* 267b, *Pol.* 303a, *Critias* 119a, *Lois* 758e, 760b; Aristote *Ath. Pol.* 63, 4; *Pol.* 1282 b 24, 1289 a 16, 1294 a 10, 1329 a 16, 1331 b 17, *Nic.* 1098 b 12; Théophraste *Sens.* 63.
- 96) Cf. déjà Hésychius νέμω· νομίζω.
- 97) Opinions réunies par H.W. Smyth, *Greek melic poets* p. 313 et Diehl, *Anth. Gr.* II p. 62-64.
- 98) *Sappho und Simonides* p. 166.
- 99) Le rapprochement de νόμος ἔστιν et de νέμω τινά τι est instructif dans un fragment d'Euripide (1064)
- ἄλλ' ἴσθι· ἐμοὶ μὲν οὗτος οὐκ ἔσται νόμος  
τὸ μὴ οὐ σέ, μήτερ, προσφιλῆ νέμειν ἀεὶ  
καὶ τοῦ δικαίου καὶ τόκων τῶν σῶν χάριν.
- 100) Par exemple Eschyle *Ag.* 570, *Prom.* 973; Sophocle *Ant.* 183, 462; Euripide *Alc.* 322, etc. — Sur ces faits, voir H. Schmidt, *Synonymik der Griechischen Sprache* 17, 1.
- 101) Voir notre Chapitre VI.
- 102) Evolution analogue avec les autres verbes d'opinion : ἡγέομαι, δοκῶ, οἴομαι (?).
- 103) Isocrate VIII 53, Hypéride *fragm.* 21, Aristote *Pol.* 1275 a 12; hors d'Attique, la formule est sur une inscription mutilée de Thespis (*I.G.* VII 1778, 8) : νέμεμεν ... προστάταν, malgré les doutes de Foucart (*B.C.H.* IX p. 421 n. 8).
- A l'époque romaine, on dit de même νέμειν προστάτην "se choisir un patron" d'après Denys II 9 : ἐπιτρέψας ἐκάστω τῶν ἐκ τοῦ πλήθους, ὃν αὐτὸς ἐβούλετο, νέμειν προστάτην, ἔθος Ἑλληνικὸν καὶ ἀρχαῖον. — Plutarque *Marius* 5 : ἀρχὴ γὰρ οὐ πᾶσα τοῦ νέμειν προστάτην ἀπαλλάσσει τοὺς τυχόντας αὐτοὺς καὶ γένος "car toute magistrature n'exempte pas du choix d'un patron ceux qui l'exercent et leur famille".
- 104) M. Clerc *Métèques Athéniens* p. 260 sq.; Wilamowitz *Hermes* XXII p. 234 et

- 399; Hommel Μέτοικος *PWRE* 15, col.1443.
- 105) Athénée 272d = Jacoby *Fr.Gr.Hist.* II A p.211.
- 106) Müller (*Index variae lectionis* p.1018) : "νέμειν ἄνδρα vel γυναῖκα pro viro vel uxore habere vix quisquam dixerit". Meineke et Tardieu supposent que νέμειν, remplacé par ἡγεῖσθαι aurait été réintroduit dans le texte à une place fautive.
- 107) *Epigr.* Kaibel 209, 18 τὰ σεμνὰ τιμᾶς δῶρ' ἔνειμαν εὐκλέους  
*ibid.* 321,8 ἥτις ἐμοὶ μὲν ἔνειμε τὰδ' ἔξοχα δῶρα καμόντι  
*Anthologie* VII 605,2 ῥύσιά τε ψυχῆς δῶρα πένησι νέμει.
- 108) *S.E.G.* IX 192, 4 (Cyrene 103 ap. J.C.).
- 109) Cf. Manéthon III 22, 308; VI 226, 325, 340; Nicandre *Thér.* 733,799; Simonide dans l'*Anthologie* VII 253; *Epigr.* 781, 5-6; *Anthologie* V 140, 3; VI 15, 34; IX 584, 6; 769, 6; *passif* : I.G. XIV 769 = Kaibel 575, 6; I.G. IV 787 = Kaibel 916, 3.
- 110) IV 562; *Epigr. Gr.* 786, 3; I.G. V (1) 730, 4,
- 111) XVII 69; *Epigr.* 14, 1; *Epigr. Gr.* 927, 5 = I.G. III<sup>2</sup> 3114, 8.
- 112) *Alex.* 201-205; 368-369; 385-386; 427-428; 511-512.
- 113) *Anthologie* XII 88; XV 11, 8.
- 114) *Epigr. Gr.* 1088, 2 = I.G. XIV 1296.
- 115) Théocrite 4, 14; Moschos 3, 24; *Anthologie Plan.* 231.
- 116) ἶός, Nicandre *Thér.* 327.
- 117) Σείριος *ibid.* 371.
- 118) αἰθαλόεσσα ῥιπή Oppien *Hal.* V 283
- 119) μηρούς *id. Cyn.* II 265.
- 120) πουλύ Callimaque *Artémis* 163, καλὰ Théocrite 27, 48.
- 121) Cf. Rumpel *Lexicon Theocriteum* s.v.
- 122) Cf. Plutarque *Mor.* 1028 b; Dion Cassius 57, 2,44.
- 123) Cf. Plutarque *Lyc.* 8; Dion Cassius 52, 22,6; 55, 8,7. L'origine de cette construction est étudiée s.v. κατανέμω; cf. p.45
- 124) δίχρα : Plutarque *Mor.* 759e; Dion Cassius 59, 20,7; διχῆ *id.* 41, 39,4; 44, 25,1; τριχῆ *id.* 70, 9,5; 62, 8,3, etc; παντάχοσε Plutarque *Mor.* 758a.
- 125) *Per.* 20; *Alex.* 43; *Cato Min.* 4; *Cic.* 46; *Ant.* 21; *Mor.* 180b.
- 126) *Dial. Dieux* 26,2; *Sacr.* 10; *Tox.* 25.
- 127) 57,17; 78, 1,3.
- 128) V 2,9 τὰ πάθη πρός με (sic) νεμόμενος
- 129) Septante 3 fois, Polybe 1, Plutarque 5, Lucien 4, Dion Cassius 2, Clément 1, Longus 36, Xénophon d'Ephèse 1.
- 130) Polybe XII 4,12; Lucien *Tox.* 49; *Hés.* 4; Longus I 4, 1, etc. (18 fois)
- 131) Septante *Gen.* 36,24, 1 *Rois* 21,7; Lucien *Dial. Dieux* 3; 20,1; Clément *Strom.* IV 123, 1.
- 132) Plutarque *Sol.* 23, *Mar.* 41, *Mor.* 58 b; Dion Cassius 62, 33; cf.71, 20,1
- 133) Notes reprises presque textuellement par Hésychius, Photius, Suidas, l'*Etymologicum Magnum*.
- 134) *Inscr.de Lindos* 197 F 8; Thasos I.G. XII (8) 441, 18; *Pap. Fayum* 97, 16; *Jand.* 9, 31, etc.

- 135) Attique tardif (2<sup>e</sup> s. apr. J.C.) *I.G.* II<sup>2</sup> 1099, 25.
- 136) Ios (4<sup>e</sup> siècle) *I.G.* XLII (5) 2 A.
- 137) Syros (3<sup>e</sup> s. apr. J.C.) *I.G.* XII (5) 664, 11; 665,1; 667, 9-25.
- 138) Egypte : *O.G.I.* 50,3; *B.G.U.* 1074,5; *S.B.* 983,5; 4321,2, etc.
- 139) *Journ. of Hell. Stud.* LV p.75, 1.10 et 13.
- 140) *Pap. Oxyr.* 1856,8 (6<sup>e</sup>/7<sup>e</sup> s.).
- 141) *I.G.* II<sup>2</sup> 1035,38; *I.G.* IV<sup>2</sup>(1) 68,54; *I.G.* XIV 645 I 128, (Héraclée).
- 142) Samos (3<sup>e</sup> s.) *O.G.I.* 13,5; Ephèse (3<sup>e</sup> s.) *S.I.G.*<sup>2</sup>510; cf. *I.G.* IX (2) 521,28; *S.G.D.I.* 5059, 16; *Oxyr.* 1892,28 (6<sup>e</sup> s. apr. J.C.).
- 143) *Pap. Arch.* III 418,56; *Masp.* 97,24; 169,7; 6 II 104; *Lond.* 77,35, etc.
- 144) Mégalopolis (2<sup>e</sup> s.) *I.G.* V (2) 444,8; Crète (3<sup>e</sup> s.) *O.G.I.* 45,16; Thèbes d'Asie (4<sup>e</sup> s.) *S.G.D.I.* IV p.867; Chersonèse Taurique *Inscr. Pont Eux.* I 17,17; cf. *Pap. Tebt.* 302, 17; *Lond.* 951,3, *Flor.* 230,16; *B.G.U.* 256,9, etc.
- 145) Cf. Hésychius s.v. νέμησις ὑποκριτῶν; Michel *Recueil* 1014 (Iasos 151 av. J.C.) passim :  
προσνεῖμαι δὲ τούτων καὶ τὰς ὑπηρεσίας ... τοὺς δὲ νομηθέντας πάντας ...
- 146) *S.I.G.*<sup>2</sup> 601,11 et 13 = *S.G.D.I.* 5729.
- 147) μετανέμομαι, chez Théodore Prodromos, peut être négligé.
- 148) Erétrie *I.G.* XII (9) 285,4; cf. Diels *Sitzungsb. d. Preuss. Akad. der Wiss.* (1908), p.1041. Texte de Collitz-Bechtel, *S.G.D.I.* 5304, 5.
- 149) Cf. Kaibel, 224 : ἀνανέμειν· ἴσον τῷ ἀναγιγνώσκειν (Suidas s.v. ἀνανέμειν).
- 150) Hésychius ἀνανομή· ἀνανέμειν γὰρ τὸ μερίζειν; cf. p.120.
- 151) Et non "je donne en retour" : cf. Liddell-Scott s.v.
- 152) Même idée et expression analogue chez Isocrate I 43.
- 153) On retrouve le même sentiment dans deux épigrammes attiques du 4<sup>e</sup> siècle : *I.G.* III<sup>2</sup> 7863 et 8883; cf. aussi Téléste dans Athénée 616 f.
- 154) Aristote *Nic.* 1123 b 35 τῆς ἀρετῆς ἄθλον ἢ τιμὴ καὶ ἀπονέμεται τοῖς ἀγαθοῖς "l'honneur est le prix de la vertu que l'on décerne aux gens de bien"; *Pol.* 1293 b 41.
- 155) Cf. *Soph.* 267a.
- 156) L'auteur oppose plus loin au premier membre de phrase : τοῖς δὲ τὸ θητικὸν τελοῦσιν ἐκκλησίας καὶ δικαστηρίων μετέδωκε μόνον.  
La traduction de Mathieu-Haussoullier "il décida que" nous semble inexacte.
- 157) Corrigé en νέμ(ε) par Madvig; cf. Nauck<sup>2</sup> *ad locum*.
- 158) Galien *De usu part.* VI 4, VII 14, XVI 10, 11, 12, etc; Oribase 22, 2,6.
- 159) Cf. *Pol.* 276 d, *Lois* 771e, 848a.
- 160) Plutarque *Dion* 52, *Mor.* 114d, 157c; Lucien *H. conscr.* 41, *Salt.* 25; Marc-Aurèle V 36, 4, etc.
- 161) *I.G.* II<sup>2</sup> 966, 13; 989,21; 1008,62; 1337,10; *I.G.* VIII 640,18; IX (2) 489,26; XII (5) 722,59; (9) 239,4; *I.G.* XIV 952; *Inscr. Delphes* IV 77,25; *S.I.G.*<sup>2</sup> 325,33; *Pap. Oxyr.* 71 II 3. - Polybe II 61,7; Diodore III 37,3; Dion Cassius 8, 6,15.
- 162) Démosthène XX 141, XXIII 196.

- 163) Isocrate IV 1,178; Aristote *Pol.* 1315 a 6; *Nic.* 1123 b 35; cf. Lycurgue *Léocr.* 51.
- 164) *I.G.* II<sup>2</sup> 989,21; *I.G.* XII (5) 129,27; *S.I.G.*<sup>2</sup> 552,18,56; 924,27; *O.G.I.* 763,23; *Delphes* II 48,14; IV 49,16.
- 165) ἀπονέμω : 1 *Pierre* 3,7; Lucien *Prom.* 17, *Macr.* 21, *Patr.* 2,4; Clément *Strom.* VII 7,1. - νέμω : Plutarque *Rom.* 19, *Mor.* 112a, 778 f; Dion Cassius 10 fois.
- 166) νέμω : Clément *Péd.* I 92,3; Pausanias II 27,4; Héliodore II 7,1; Dion Cassius, Julien passim. - ἀπονέμω : Lucien *Nigr.* 14; *Dial. Dieux* 6,3; *Alex.* 17; Clément *Strom.* VI 95,1.
- 167) Plutarque *Mor.* 719 b; Marc-Aurèle IV 10,1; V 30; IX 1,6.
- 168) *Pap. Lond.* 1356,8; *Ditt.* 90,19.
- 169) Aristote *Nic.* 1127 a 2, 1158 b 21; cf. *ibid.* 1165 a 19; Plutarque *Mor.* 157c, 441a; Lucien *Zeus Trag.* 49; Clément *Strom.* I 167,3; VI 159,8.
- 170) *B.G.U.* 168,4; *Pap. Oxyr.* 71 II 3.
- 171) Marc-Aurèle I 16,6; VIII 6,2; Aristote *Nic.* 1165 a 18; Zénon (von Arnim I 49); Chrysippe *ibid.* 3,72; Diogène Laërce VII 126; Porphyrius *Sent.* 40; Philon I 56.
- 172) Filiation sensible dans la pensée et l'expression chez Marc-Aurèle : II 17,4 = III 4,4; II 6,1; IV 3,5 = IV 25; V 27; VII 66,3; VIII 7,1; X 6,2; 8,2; XII 1,3; cf. Epictète II 10,5.
- 173) Actif et passif réunis dans cette statistique.
- 174) Hypéride VI 17.
- 175) Andocide I 15; Démosthène III 11; XXXV 17; Aristote *Ath. Pol.* 22,7; Théophile 12.
- 176) Platon *Gorg.* 523a; Xénophon *Econ.* 7,33; Aristote *Pol.* 1290 b 4, 1326 b 15.
- 177) Thucydide III 27; Lysias XIX 37; Xénophon *Mém.* III 14,1; Platon *Tim.* 35 b; etc.
- 178) Cf. Dinarque I 24.
- 179) Platon *Lois* 683d τριχῆ, *Gorg.* 464c τέτραχα; Platon le Comique 153 δίχα.
- 180) Lysias XIX 37, XXI 14; Platon *Rép.* 558c, *Lois* 963d; *Epist.* 351b, *Gorg.* 523a; Démosthène XXIX 36, XLIII 19; Aristote *Pol.* 1281a 15-18, 1888 a 14, etc.
- 181) Le préverbe n'ajoute rien au simple νέμω; cf. ἀγῶνα νέμειν p. 57, n. 31. La traduction "qui réside" (Puech) ne rend pas l'actif du verbe.
- 182) Aristote *Ath. Pol.* 10,2; Joseph B.J. II 6,3; Philon II 651. - Démosthène XIX 168; Plutarque *Démétr.* 30, *Caton Maj.* 10.
- 183) Plutarque *Mor.* 1024c, 1082 b; Clément *Strom.* VII 6,4.
- 184) *Sublime* 22,3; Timée 77 (éd. Müller); *Pap. Masp.* 26,2; 151; 313 etc.
- 185) Aristote *Monde* 401 b 13; Cornutus *N.D.* 29; cf. νέμεσις p. 108, n. 7.
- 186) *Etymol. Magn.* 249, 43.
- 187) Platon *Tim.* 55a; Aristote passim; Polybe VI 6, 10; Plutarque, etc.
- 188) Hésychius cite deux emplois inconnus des textes : ἐκνενεμήκασι· πα-  
ραδεδώκασι et ἐκνενεμήται· ἐξῆλθεν.
- 189) Cf. *ibid.* VIII 11, 9; Nicandre *Thér.* 571.
- 190) *S.I.G.*<sup>2</sup> 929, 82; Dion Cassius 72,3, 2.

- 191) Oppien *Hal.* I 5; cf. ἐννεμέθομαι p.57, n.15. - Septante 3 *Mac.* 3,25; Philon II 118 avec une variante.
- 192) Pour Homère (I 216 = Ω 625 = υ 254) cf. supra p.8.
- 193) *Lois* 737c.
- 194) Hippocrate IX 262 : ἐπινέμησις ἰατρική "administration médicale" c'est-à-dire dosage dans le traitement = sens étymologique.
- 195) Références nombreuses chez Preisigke, *Wörterbuch*.
- 196) Démosthène LV 11; Aristote *Pol.* 1305 a 26; *B.G.U.* 935,5; *I.G.* VII 2370,15; *Berliner Sitzungsber.* (1927), p.7. - cf. aussi ἐπινομία p.132.
- 197) Hippocrate II 502, 510, III 72 (érysipèle et autres maladies); Callimaque *Artémis* 79 (gale); Plutarque *Mor.* 953a (ombre); Galien III 653 (feu).
- 198) Plutarque *Lys.* 12; *Mor.* 891 f; Clément *Strom.* III 89,1; Epicure dans Diogène Laërce X 93.
- 199) Ἐπινομή signifie "regain" : *pastura herbae quae post messem succrevit* Van Herwerden *Lex. Suppl. et Dial.*; cf. *Pap. Oxyr.* 499,16; 720,11; 810; 838, etc.
- 200) κατατέμνω fréquent chez Hérodote I 180, 193; II 8, 86; IV 26, etc; Isocrate III 28.
- 201) Cf. aussi Thucydide II 17, VI 4; Isocrate XIV 7 et 20; Platon *Rép.* 547 b; Lycurgue *Léocr.* 24; *I.G.* XII (9) 191 A 52.
- 202) Eschine I 155, 159; Démosthène XVIII 28, LIX 104; Aristote *Pol.* 1331 a 20.
- 203) Dans les décrets, à partir du 4<sup>e</sup> siècle : *I.G.* II<sup>a</sup> 456,32; 500, 34-36; 792,9; 900,13; 1214,21; cf. Plutarque *Mor.* 618a.
- 204) Platon *Tim.* 53 d; *Lois* 737e, 760 b.
- 205) L'usage attique est conservé par la prose littéraire : Aeneas Tacticus 1,8; Denys d'Halic. I 79,12; Lucien *Cron.* 15; Plutarque *Rom.* 17, *Cic.* 26, *Mar.* 11, *Mor.* 278d, etc; Strabon XII 3, 1; Dion Cassius 52,22,1 etc; *Pap. Soc.* 351,9, *Tebt.* 61a 188, 191, *Lond.* 445,20.
- 206) *Pap. Hibeh* I 52, 3.
- 207) Cf. Plutarque *Artax.* 23, *Timol.* 22.
- 208) *Pap. Ryl.* 141, 16.
- 209) Thucydide VI 4; Longin *fragm.* 5,5; Strabon X 3, 4.
- 210) Plutarque *Sol.* 19, *Cato Min.* 33; Dion Cassius 51, 4,5.
- 211) Cf. προτίθημι "présenter" en face de προτιμάω "préférer".
- 212) Euripide *Cycl.* 36.
- 213) Sophocle *Trach.* 1216 πρόσνειμαι ... χάριν; Aristophane *Ois.* 563 προσνείμασθαί τι τοῖς θεοῖς.
- 214) Démosthène XXV 43, LX 11, *Epist.* 3, 2; Polybe VI 10, 9; IX 36, 7; Plutarque *Pér.* 27, *Pélop.* 26, *Cato Maj.* 3, *Mar.* 4, etc; cf. *S.I.G.*<sup>2</sup> 510,17.
- 215) Polybe II 43, 5; 60,6; XVIII 47,7; XX 5,2; XXXV 3,2.
- 216) Cf. aussi Platon *Lois* 828c; Aristote *Monde* 394 a 4, *Eud.* 1237 b 33; Théophraste *Caus. Pl.* VI 4,1; Alexis 116; Septante 4 *Mac.* 6,33; Polybe VI 24,5; IX 28,7; XXII 27,6; XXIII 3,4; XXX 5,12; XXXI 6; Denys X 48; Alciphron I, 14; Plutarque *Publ.* 7, *Ant.* 55, *Mor.* 924 f, etc; Lucien *Patr.* 3; Epictète *fragm.* 1, 13; Dion Cassius 42,51,4; 52,26,3; Héliodore VIII 1.

- 217) Longus II 22,2; III 16,4; IV 6,2.
- 218) Aristote *Hist. An.* 572 b 21; Longus III 14,3.
- 219) *I.G.* II<sup>2</sup> 850,20; Plutarque *Rom.* 16; *Mor.* 422 f, 1065e. - Aristote *Ath. Pol.* 41,2 : (συνενεμήθησαν εἰς φυλάς) justifie la conjecture de Newmann pour *ibid.* 21,2. - Passif chez Didyme *Dém.* 7, 28 τοὺς τὴν Ἀσίαν οἰκοῦντας "Ἕλληνας ἐν βασιλέως οἴκῳ πάντας εἶναι συνενεμημένους; Satyros dans *Par. Oxyr.* 1176, 39 XV 29; Plutarque *Mor.* 424a, 744 f.
- 220) ὑπερνεμεῖς Hés. ὑπερορᾶς est suspect.
- 221) La traduction de Littré "distribuée en dessous" est impossible. En IX 192 φλὲψ ὑποκάτω τοῦ ἥπατος ὑπενεμησαμένη "la veine, après avoir plongé au dessous du foie", il est inutile de corriger en ὑπונהσαμένη; cf. p. 52.
- 222) ὑπενεμεσθαι. Hés. ἐξαπατᾶν.
- 223) 1542 a 4; cf. *Etym. Magn.* 249, 43.
- 224) *C.G.L.* 465.
- 225) Cf. *ibid.* 30 a-b.
- 226) Absent des listes de J. Holt, *Noms d'action en -σις(-τις)*.
- 227) Hésychius : τὸν Πειραιᾶ Ἰππόδαμος ὁ μετεωρολόγος διεῖλεν Ἀθηναίοις.
- 228) Isée IX 17; Philodème *Rhét.* II 125.13; 209,26; Plutarque *Cato Min.* 11.
- 229) Scholie d'Aristophane *Paix* 696; Plutarque *Lucull.* 42, *Mor.* 644 b, 787e, 818 d, 821 f.
- 230) Plutarque *Sol.* 14, *Cam.* 20, *Pyrrh.* 12; Héliodore I 19,4; cf. I 3,3; V 31,8; Chariton III 7.
- 231) Josèphe *A.J.* XVII 11,1; Plutarque *Cato Min.* 41, *Démétr.* 44.
- 232) Sur νέμησις θέας cf. κατανέμω.
- 233) *Nic.* 1130 b et suiv.; *Top.* 143 a 16, 145 b 36; *Vertu* 1250 a 12.
- 234) Cf. aussi Plutarque *Mor.* 1003 c.
- 235) Peu d'exemples : ἀπονεμητέον Aristote *Nic.* 1165 a 18, b 35; διανεμητέον Xénophon *Econ.* 7, 36; ἐπινεμητέον Platon *Lois* 737 c; νεμητέον Adrastus dans Théon de Smyrne p.65. éd. Hiller.
- 236) Cf. aussi Photius et Suidas s.v. νέμησις.
- 237) Tableau du paradigme homérique :  
 Indicatif : prés. νέμει, partic. νέμων, impér. νέμει; aor. νεῖμεν, νεῖμαν, impér. νεῖμον; moyen : présent : νέμει, νέμεται, subj. νέμηαι, opt. νέμοιτο, infin. νέμεσθαι, imparf. (ἐ)νέμοντο.
- 238) Jean le Grammairien *περὶ Διολίδος* II 10; Lambert, *Dialecte éolien* p.89. - La forme ἀπονεμ[μαντα] est une restitution : cf. Hoffmann, *Griech. Dial.* II p.318. - Nous n'avons pas trouvé trace du dorien ἐνημα cité par Meillet-Vendryès, *Traité<sup>2</sup>* p.50.
- 239) Cf. Chantraine, *Morphologie* p.194 et suiv.
- 240) Cf. Meillet-Vendryès, *Traité<sup>2</sup>* § 243 rem.
- 241) Références chez Magnien, *Formes du futur grec* p.269, *Emplois et origines* p.296-298.
- 242) Analyse enseignée par Meillet-Vendryès, *Traité<sup>2</sup>* § 295.
- 243) Cf. Théodose II p.105, 18 : λέγω λέξω λέλογα, τέκω (?) τέξω τέτοκα, νέμω νεμῶ νένομα, μένω μενῶ μέμονα, etc. Νένομα n'existe pas plus

- que τέκω ou λέλογα. L'*Etymologicum Magnum* (606, 41) donne la même forme apparemment inventée pour introduire la fausse étymologie de ὄνομα : νέμω ... ἐξ οὗ νόμος καὶ ὄνομα, ἐκ τοῦ νένομα μέσου προκειμένου. Sur νεναμημένοι, cf. p. 75 et suiv.
- 244) Indicatif : 3e sing. νενέμηται *loc. cit.*, Platon *Lois* 760 b; Isocrate XIV 7.  
 2e plur.(moyen) προσενέμησθε Démosthène XIII 20.  
 Plus-que-parfait : 3e plur. διενενέμηντο Platon *Critias* 119 a (cf. Dion Cassius 9,1,13).  
 Impératif : 3e sing. νενεμήσθω Platon *Soph.* 267 b.  
 Infinitif : δια-, κατα-νενεμήσθαι Platon *Pol.* 303a, Aristote *Pol.* 1331 a 20, etc.  
 Participe : νενεμημένος Thucydide III 21; Xénophon *Anab.* VII 3,21; Platon *Tim.* 53d; Aristote *Ath. Pol.* 8,3, etc; Théophraste *Sens* 63, etc.
- 245) Xénophon *Cyr.* IV 4, 45; cf. Lucien *Prom.* 9.
- 246) Cf. A. Prénôt, *L'aoriste en -θην* p.98-100.
- 247) Plutarque *Agis* 14; Galien II 404, etc.
- 248) Indicatif : διενεμήθησαν, etc : Xénophon *Hell.* VII 4, 27; Dinarque I 24; Aristote *Ath. Pol.* 10,2; cf. Plutarque *Per.* 34.  
 Impératif : νεμηθήτω, -των : Platon *Lois* 737e.  
 Subjonctif : διανεμηθῆι, διανεμηθῶσι : Platon *Lois* 835a; Aristote *Probl.* 926 a 7; Théophraste *Hist. Pl.* VIII 11,9, *Caus. Pl.* IV, 6,1; cf. Nouv. Test. *Actes* 4, 17.  
 Infinitif : ἀπονεμηθῆναι : cf. *Pap. Masp.* 151,215 (6<sup>e</sup> s. apr. J.C.).  
 Participe : -νεμηθείς : Platon *Pol.* 230d, *Lois* 849c, etc; cf. Plutarque *Mor.* 119 f, 543 f, etc.
- 249) Septante et leurs commentateurs : *Hos.* 4,16; *Michée* 6,14; *Soph.* 2, 7, 14, etc; Denys III 71; Plutarque *Crass.* 14, *Ant.* 55; Appien *Civ.* V 3, 10; Pseudo-Euripide *Epist.* 5, 4; Longus II 23,5; *Pap. Oxyr.* 245, 10 et 350. - Toutefois ἐννεμεῖν, atticisme de Dion Cassius 72, 3, 2.
- 250) Sauf à Veitch, *Greek verbs* 4e éd. s.v.
- 251) Plutarque *Publ.* 21, *Cic.* 42, *Mor.* 180 b, etc; Lucien *Sacr.* 10, *Tox.* 25, *Cron.* 15, etc.
- 252) Edition, tome XI p.478(notes).
- 253) Suivi par Liddell et Scott : s.v. νέμω, *initium*.
- 254) Cf. supra p. 47 et p.65, n.221.
- 255) Le mot προνεμηω qu'on croit lire sur une inscription crétoise (*S.G. D.I.* 5003, 2<sup>e</sup> siècle) est difficile à interpréter (subjonctif, optatif??) : fragment corrompu αὶ κα προνεμηω η φιλος η ... etc. Cf. *Amer. Journ. of Archaeol.* 1897 p.230.
- 256) Cf. Brugmann, *Grundriss*<sup>2</sup> I p.358; Schwyzer, *Griech. Gr.* p.324.
- 257) Ou *ghrem-*? cf. lat. *fremō* (Ernout-Meillet s.v.).
- 258) Sens donné par la glose ὕγγεμος· συλλαβὴ Κρήτες (Hés.). L'autre glose γέντα· ἔντερα, κρέα, σπλάγχνα serait un exemple supplémentaire; mais la parenté n'est pas plus sûre que celle de γαστήρ· (cf. Chantraine,

Gramm. Hom. p.384).

- 259) Skr. *amātram* "vase", gr. ἄμη "seau"; cf. E. Benveniste, *Origines*, p.157.
- 260) Le futur γαμέσεται était rejeté par Aristarque.
- 261) L'hypothèse d'une parenté entre *emō* < \**h<sub>2</sub>mō* et νέμω sera examinée ailleurs (cf. p.260).
- 262) Traitement connu à l'époque historique : συν + μάχομαι > συμμάχομαι, ἀμμένω = ἀν(α)νέμω, etc.
- 263) Schwyzer, *Griech. Gr.* p.332. E. Benveniste (*Origines* p.181) suppose l'anaptyxe d'une voyelle entre -n- et -m- pour expliquer ὄνυμα en face de ὄνομα: base \**son-mh-*. En fait, le grec élargit une racine \**men* devant le suffixe -μα: μνή-μα.
- 264) Racine dite "dissyllabique" : skr. *vamati* et *vamiti* (cf. Ernout-Meillet, s.v. *uomō*).
- 265) La théorie de la laryngale -ə- (ou-H-) que le hittite est venu confirmer pleinement (cf. entre autres H. Hendriksen, *Untersuchungen über die Bedeutung des Hethitischen für die Laryngaltheorie* 1941), n'a pas seulement pour effet de modifier la terminologie traditionnelle, elle seule permet de réduire la diversité des alternances à un type unique, en même temps qu'elle apporte à de multiples difficultés de détail la satisfaction d'une solution purement phonétique. Nous nous bornons à signaler ici quelques applications du principe, valables en grec : θάνατος, κάματος offrent le traitement attendu d'un groupe -*h<sub>2</sub>H-*, -*m<sub>2</sub>H-* > -*ανα-*; -*αμα-* : cf. θνητός, κμητός. *H* fonctionne donc ici comme -*y* - dans \**g<sup>w</sup>mgō* > \**βανγω* > *βαίνω* ou dans \**ktgō* > *κταίνω*. Les hypothèses compliquées de Brugmann et Hirt sont désormais caduques. Même ἄμα (\**sm<sub>2</sub>H*) trouve son explication sans qu'on pose \**s<sup>o</sup>m-* (Meillet): le traitement grec d'une voyelle réduite est *i* (πίσυρες, πίτημι, σκίδνημι) et n'a d'ailleurs de sens qu'entre occlusives (consonnes). Nous nous séparons donc sur ce point de Pedersen et de son école : i.eur. -*H-* ayant donné ici une voyelle (skr. *i*, grec *e, a, o*, etc.) là une consonne (hitt. *h-*) était une sonante. En grec, ce phonème est en tous points comparable aux nasales et liquides : cf. supra θάνατος; les analyses du *h-* hittite conduisent à la même conclusion, eu égard aux différentes positions phonologiques qu'il occupe.
- 266) γήσιος suppose d'ailleurs un ancien \**gn<sub>2</sub>si<sub>2</sub>s* (cf. μετάρσιος : ἄρσις). Opinion contraire chez P. Chantraine, *Formation* p.40. - Sur λάχεσις, cf. p.110, n.39. - Sur le vocalisme des mots en -*ti-*, voir J. Holt, *Noms d'action en -σις (-τις)* p.54, etc. Ses analyses devraient être reprises en détail, au seul point de vue qui nous a guidé ici : on aboutirait sans doute à un classement méthodique et on réduirait l'extrême fantaisie qui semble déterminer le choix du thème radical.



## CHAPITRE II

### Le groupe de νωμάω

Voici un verbe qui, sauf erreur, n'a été l'objet d'aucune recherche méthodique. Cependant il mérite plus qu'une mention, parce qu'il représente un type morphologique assez important en grec et parce que sa sémantique propre contribue à éclaircir en partie la signification la plus archaïque de la racine.

Nous suivrons ici le même ordre que précédemment. On décrira d'abord les emplois, on classera les sens chronologiquement, puis on rapprochera du couple νέμω-ναμάω les autres prétendus "doublets" στρωφάω-στρέφω, τραχώω-τρέχω, etc, pour en dégager l'unité et l'originalité. Une fois établie la valeur particulière du type, on cherchera à déterminer la date et l'origine de sa formation.

#### 1. Sémantique

Ναμάω est presque exclusivement poétique. Fréquent chez Homère, il se rencontre ensuite à tous les siècles de la poésie grecque, depuis Hésiode et Antimaque jusqu'à Quintus de Smyrne et l'*Anthologie*. Mais la variété des sens, leur obscurité partielle, l'imprécision de quelques emplois traditionnels embarrassaient déjà les lexicographes anciens qui ne parvenaient pas à déceler, près du sens ancien "je distribue", leur filiation véritable. D'où il résulte un certain désordre dans leurs indications. Prenons par exemple Hésychius; voici ce qu'il a recueilli à propos de ναμάω :

ναμᾶς· διοικεῖς

ναμᾶται· κινεῖται

ναμῆσαι· κινῆσαι, μετενέγκαι, κυβερνήσαι

νάμησαν· διεμέρισαν

ναμῆσαι βῶν· κινῆσαι τὸ ὄπλον

ναμῶν· ἔχων, διανέμων· κρίνων, διαιρῶν

"partager, distribuer, agiter, piloter, juger, administrer" telles sont les principales acceptions retenues par les glossateurs. Confrontons-les avec les textes.

I. On rencontre chez Homère quelques clichés qui attestent à la fois le sens concret du verbe et son rapport étroit avec νέμω. Partout il s'agit de distributions rituelles. En face de I 216-217 = Ω 625-626 (1)

Πάτροκλος μὲν σῆτον ἔλων ἐπένειμε τραπέζῃ

καλοῖσ' ἐν κανέοισιν, ἀτὰρ κρέα νεῖμεν Ἀχιλλεύς  
 on a A 471 = I 176 = γ 340 = η 183 = φ 272  
 νάμησαν δ' ἄρα πᾶσιν ἐπαρξάμενοι δεπάεσσιν  
 et v 54 = σ 425

νάμησαν δ' ἄρα πᾶσιν ἐπισταδόν (οἶνον)

En discutant l'expression ἐπαρξάμενοι δεπάεσσιν "verser dans les coupes les prémices pour la libation", M. Mazon a montré l'ancienneté de la formule (2). On notera en outre, à côté de ναμάω, la présence de l'adverbe ἐπισταδόν "successivement, à la ronde" qui donne sa vraie valeur au verbe : "distribuer à tous, en faisant un geste circulaire". C'est pourquoi, sans discuter l'évidente ressemblance des deux mots, nous ne pouvons en admettre l'identité (3). Le procès abstrait est bien le même "distribuer" (4), preuve de communauté radicale. Mais il y a quelque chose de plus sous ναμάω; nuance ou aspect, c'est le point délicat de notre enquête.

La poésie post-homérique reste fidèle à cet emploi; nous relevons quatre exemples visiblement inspirés du modèle épique.

Antimaque fragm. 16, 4 :

νάμησαν δὲ δέπαστρα θοῶς βασιλεῦσιν Ἀχαιῶν

"ils distribuèrent vivement des coupes aux rois des Achéens".

id. fragm. 14 :

πᾶσιν δ' ἠγεμόνεσσιν ἐποιχόμενοι κήρυκες

χρύσεια καλὰ κύπελλα τετυγμένα ναμήσαντο

Nous faisons ici bon marché du moyen. L'idée que les hérants distributeurs de coupes font partie du banquet étant invraisemblable, nous supposons une pure variante prosodique destinée à achever le vers. A ce détail près, c'est toujours la même situation; la généralité de la distribution et la précision des gestes sont soulignés par les mots πᾶσιν et ἐποιχόμενοι "s'approchant" (tour à tour).

Pindare Ném. 9, 51-52

ἀργυρέαισι δὲ ναμάτω φιάλαισι/βιστὰν ἀμπέλου παῖδα

"dans des vases d'argent qu'il distribue le brutal enfant de la vigne".

Théophile fragm. 2, 5

τῇ δεξιᾷ / δ' ἄρας ἐνάμα (κύπελλα)

Noter le geste de la main, avec une acception déjà métaphorique; on rencontre προπόσεις ναμῶν :

Critias fragm. 33 (Diels) προπόσεις ἐπιδέξια ναμῶν "distribuant les santés à la ronde".

On insistera donc, au seuil de cet examen, sur la constance de l'usage. Doublet de νέμω, ναμάω se classe cependant, par opposition, dans la série des itératifs-intensifs, en prenant ce mot au sens le plus large.

II. La première dérivation de ναμάω est fournie par μ 218 :

... ἐπεὶ νηὸς γλαφυρῆς οἰήια ναμῶς

"puisqu'en tu manies la barre de la nef creuse" (5).

Le groupe ναμάω + nom du gouvernail s'est si vite répandu qu'il a pu devenir très tôt une métaphore banale réservée à ceux qui "pilotent

le vaisseau de la cité" :

Eschyle *Sept.* 3 οἴακα ναμῶν βλέφαρα μὴ κοιμῶν ὕπνω  
 "qui tient la barre en main, sans laisser dormir ses paupières" (Mazon).

Dans cet exemple, l'image est encore vivante; d'ailleurs le même poète fabrique le composé οἰακονόμος "qui gouverne, qui dirige", parlant de la nouvelle génération des maîtres de l'Olympe (*Prom.* 149). Le synonyme οἰακοστρόφος (*ibid.* 515, *Sept.* 62) décrit mieux, l'action du pilote "qui tourne la barre". Or, il convient d'interpréter au plus près. Notons que, quelque idée qu'on se fasse du πηδάλιον et de l'οἴαξ (barre sur pivot ou rame amovible), le seul moyen de diriger une embarcation consiste à orienter diversement ce gouvernail, selon le vent, le courant, la route à tenir. D'où le vers homérique discuté :

κ 32-33 αἰεὶ γὰρ πόδα νηὸς ἐνάμων, οὐδέ τῳ ἄλλῳ  
 δᾶχ' ἐτάρων

"car toujours je réglais l'écoute du vaisseau, sans la confier à aucun autre compagnon".

La métaphore aboutit au 5<sup>e</sup> siècle, dans la confusion des notions de "gouvernail" et de "gouvernement" :

Pindare *Pyth.* 1, 86 νάμα δικαίῳ πηδαλίῳ στρατόν

"dirige ton peuple avec un gouvernail juste"

Eschyle *Agam.* 781 πᾶν δ' ἐπὶ τέρμα ναμᾶ

"(la divinité) mène tout à son terme".

Tragique (Nauck<sup>2</sup> 472) Ζεὺς ὁ καὶ ζῆης καὶ θανάτου πείρατα ναμῶν  
 "Zeus qui règle les termes de la vie et de la mort" (6).

Partout ναμάω décrit le même geste. Si la distribution circulaire des mets ou le mouvement tournant du gouvernail sont décrits grâce au même terme, c'est sans doute parce qu'il comportait à l'origine une valeur concrète : "tendre la main en tous sens".

III. La seconde dérivation, très importante, celle qui finit par se stabiliser autour des sens d'"agiter, mouvoir", n'a pas non plus d'autre source.

Prenons l'histoire de l'arc d'Ulysse. Le mystère que les prétendants ne peuvent deviner, que seul connaît le propriétaire de l'arme, est caché dans le bois; Eurymaque s'efforce de tendre l'arc en le tournant et le retournant au-dessus du feu :

φ 245-246 Εὐρύμαχος δ' ἤδη τόξον μετὰ χερσὶν ἐνάμα  
 θάλπων ἔνθα καὶ ἔνθα σέλα πυρός

Ulysse à son tour manie en tous sens l'objet familier :

393-395 ὁ δ' ἤδη τόξον ἐνάμα  
 πάντῃ ἀναστραφῶν, πειράμενος ἔνθα καὶ ἔνθα  
 μὴ κέρα ἵπες ἔδοιεν ἀποιχόμενοι ἀνακτος

et 399-400 ὡς ἐνὶ χερσὶ

ναμᾶ ἔνθα καὶ ἔνθα κακῶν ἔμπαιος ἀλήτης

"comme l'agite çà et là dans ses doigts l'aventurier riche en expérience".

Dans ces trois passages, la répétition des mots : ναμάω, ἔνθα καὶ ἔνθα, ἐνὶ ou μετὰ χερσίν, et le voisinage de ἀναστραφῶ sont ins-

tructifs. Ils prouvent à nos yeux l'ancienneté du vocabulaire et le parallélisme de *στραφῶ-ναμῶ*. Tous deux sont des sortes d'intensifs-itératifs; tous deux, à la différence du verbe radical simple (*στρέφω, νέμω*) expriment l'action considérée, non pas dans son schéma abstrait, mais dans les gestes et les mouvements réels qu'elle exige. Or, pour *ναμάω*, ils se réduisent en fin de compte à une agitation de l'objet que l'on manie proprement "sous tous les angles".

Le morcellement sémantique s'est donc opéré, comme d'habitude, par la réduction progressive du complexe au simple, du concret à l'abstrait. De l'idée primitive, la langue poétique n'a retenu que l'essentiel, à savoir le maniement, et l'a étendu pratiquement à tous les objets possibles.

a) Armes, outils, tout ce qu'on peut tenir à la main :

Γ 218-219 σκῆπτρον δ' οὐτ' ὀπίσω οὔτε προπρηνὲς ἐνάμα  
ἀλλ' ἀστεμφὲς ἔχεσκειν

"il n'agitait pas son sceptre d'arrière en avant, mais le tenait ferme (7).

Η 238 οἶδ' ἐπὶ δεξιᾷ, οἶδ' ἐπ' ἀριστερὰ ναμῆσαι βῶν  
"je sais diriger le cuir de bœuf (bouclier) vers la droite ou vers la gauche" (8).

Ε 594 Ἄρης ἐν παλάμησι πελάριον ἔγχος ἐνάμα

"Arès brandissait dans sa poigne une lance énorme".

Pindare *Hyf.orch.* 5,2 πολλὰ δ' ἔμβαλ' ἔλκεα ναμῶν τραχὺ ῥόπαλον  
"il infligeait mille blessures en brandissant sa rude massue" (9).

Nous retrouvons l'idée étymologique chez Théocrite 22, 33 :

εὐνάς τ' ἐστόρνυτο πυρεῖά τε χερσὶν ἐνάμα

"il étendait la couche et faisait tourner l'allume-feu sous ses doigts".

Par contre, *ναμάω* est déjà très affaibli en χ 10 :

ἄλειςον ... μετὰ χερσὶν ἐνάμα

"il soulevait une coupe à bout de bras".

b) Animaux, attelages, tout ce qu'on peut manœuvrer :

C'est l'art du cocher :

Pindare *Pyth.* 4, 18 ἀνία τ' ἀντ' ἑρετῶν δίφρους τε ναμάσοισιν  
ἀελλόποδας "les rênes au lieu de rames, ils guideront les chars à la course d'ouragan".

Et l'on retombe dans les métaphores politiques :

Pindare *Isth.* 1, 15 ἀνία τ' ἄλλοτρίαις οὐ χερσὶ ναμάσαντ(α)

"ne confiant pas les rênes à des mains étrangères" proprement "ne tenant pas les rênes avec les mains d'autrui".

Orphée *Hymnes* 38, 8 ναμᾶτ' Ὀκεανόν, ναμᾶτ' ἄλα δένδρεά θ' αὐτως  
"régentez l'Océan, régentez aussi bien l'onde amère et la forêt".

A l'intérieur de cette phraséologie, *ναμάω* et *νέμω* deviennent interchangeables. Il en résulte une confusion dont témoignent les composés *ἵππονάμας* et *ἵππονόμος, ἵππονομεύς* (10). Mais des deux termes, *ναμάω* était senti comme le plus expressif; Pindare l'affectionne particulièrement, parce qu'il lui semble traduire excellemment les effets descriptifs du mouvement :

*Pyth.* 8, 46-47 δράκοντα ποικίλον αἰθέας Ἀλκμᾶν' ἐπ' ἀσπίδος  
ναμῶντα πρῶτον ἐν Κάδμου πύλαις

"(jè vois) Alcman agiter sur son bouclier étincelant le dragon tacheté :  
il est le premier devant les portes de Thèbes" (Puech).

L'abus de ces procédés stylistiques vide le mot de son sens, lui ôte toute puissance de suggestion. Synonyme noble de *κινεῖν*, *σεῖειν*, le mot *ναμῶν* régit même des abstraits :

Apollonios IV 1006 αὐτὴν ναμῶν "on poussera le cri de guerre"  
Il y a un moyen, utile au mètre, mais artificiel :

Quintus de Smyrne III 439 σάκος ναμῆσασθαι

Comme *νεμέθομαι* a perdu après Homère sa valeur spécifique de ponctuel, de même *ναμάω* est dépouillé par les Alexandrins de sa signification fondamentale.

IV. S'il est un être éminemment capable d'attitudes, de gestes et de mouvements variés, c'est l'homme. Partant de la représentation donnée plus haut pour primitive, on peut rendre compte des groupes variés *ναμάω* + partie du corps. Le sens sera "agiter, gesticuler". *ναμῶν δέμας* est "danser" :

*Hymne à Pan* (I.G. IV<sup>2</sup> 1, 130, 19 et suiv.) :

ἐς μέλος δὲ κοῦφα βαίνων εὐσκίων πήδα κατ' ἄντρων  
παμφυρὲς ναμῶν δέμας, εὐχόρευτος, εὐπρόσωπος

"en cadence, bondis d'un pas léger dans les antres ombreux, en balançant ton corps complexe, dieu des choeurs au beau visage".

*ναμῶν χεῖρας* est "boxer" (11).

Théocrite 22, 109-110

ἄλλ' ὁ μὲν ἐς στῆθός τε καὶ ἔξω χεῖρας ἐνάμα/αύχενος

"l'un portait ses coups de poing à la poitrine et plus bas que le cou" (Legrand).

*ναμῶν πόδας καὶ γούνατα* est "courir"; proprement "diriger ses pieds et ses genoux en tous sens", car l'expression se dit surtout d'une fuite désordonnée, d'une panique de guerriers: cf. K 358 = X 144 ; O 269 ; X 24.

Empruntée par Sophocle, la périphrase devient :

O.R. 468 ὥρα νιν ... φυγᾶ πόδα ναμῶν (= φεύγειν)

"c'est le moment pour lui de précipiter sa fuite" (Masqueray).

*ναμῶν πτερόν* est "voler" :

Bacchylide 5, 26-28 ναμᾶται ... λεπτότριχαν ... ἔθειραν

"il agite son aile aux plumes légères" (12).

On rattachera à ces emplois poétiques l'usage absolu de *ναμάω* :  
"s'agiter, se tourner en tous sens".

Chez Hésiode, *ναμάω* décrit une posture de combattant, en position pour projeter sa lance :

*Boucl.* 461-462 διὰ μέγα σάκος ἄραξε / δούρατι ναμῆσας

"il heurta son grand bouclier, après l'avoit visé avec sa lance".

V. Le groupe ὄμμα *ναμών* mérite une attention particulière; de même que le français "rouler des yeux", il désigne d'une manière expressive le regard qu'on porte de tous côtés sous l'effet de la peur, de la surprise, de la colère.

Eschyle dit noblement, *Choé.* 285 λαμπρὸν ἐνοκότω *ναμώντ' ὄφρῶν*  
"roulant dans l'ombre un œil en feu" (Mazon).

Parménide de même (*fragm.* 1, 34-35 Diels) :

μηδέ σ' ἔθος πολύπειρον ὁδὸν κατὰ τήνδε βιάσθω  
*ναμών ἄσκοπον ὄμμα καὶ ἠχήεσσα ἀκουήν*

"Que la coutume très expérimentée ne te force pas à tourner, sur cette route, un œil égaré, une oreille bourdonnante". Dans l'*Hymne à Déméter* 373, ἀμφὶ ἔ *ναμήσας* semble signifier "en jetant les yeux alentour". Le mot ὄμματα serait déjà sous-entendu (13).

Si la main agite les choses (cf. μετὰ χερσὶν ἐνάμμα), l'œil permet d'apprécier les distances, la direction, la position relative des objets. Lorsque le pâtre des oiseaux, le devin Tirésias, observe leurs apparitions afin d'en déduire les présages selon la nature du vol, nul doute que *ναμάω* n'indique ici l'attitude de l'augure :

Eschyle *Sept.* 25-26 ἐν ὧσὶ *ναμών καὶ φρεσί, πυρὸς δίχα,*  
*χρηστηρίους ὄρνιθας ἀψευδεῖ τέχνη*

"le devin qui, sans recourir aux présages du feu, par l'oreille et l'esprit, pèse les signes prophétiques avec une science qui n'a jamais menti" (Mazon).

Et Sophocle de même :

O.R. 300-301 ὦ πάντα *ναμών* Τειρεσία, διδοκτά τε  
*ἄρρητά τε οὐράνιά τε καὶ χθονοστιβῆ*

"O Tirésias, toi qui observes tout, les choses dicibles et indicibles, les choses célestes et terrestres". La mantique tout entière est un art de discernement; *ναμῶ* rejoint alors les verbes comme κρίνω, διακρίνω; cf. les gloses d'Hésychius.

On voit par ces exemples comment s'est opérée la transformation de *ναμῶ* "agiter" en un abstrait "observer, surveiller", synonyme noble et poétique de σκοπῶ, ἐφορῶ (14). L'évolution s'achève avec Euripide et Hérodote; le premier étend le sens augural :

*Phén.* 1255 et suiv.

μάντεις δὲ μῆλ' ἔσφαζον ἐμπύρους τ' ἀμιάς  
ρήξεις τ' ἐνάμων ὑγρότητ' ἐναντίαν,  
ἀκράν τε λαμπάδ(α)

"les devins égorgeaient les moutons; ils observaient la pointe des flammes et leurs divisions, leurs vacillements néfastes, ou leur reflet vertical".

Chez le second, *ναμῶ* n'a conservé de son origine qu'une nuance itérative assez caractérisée :

IV 128 *ναμώντες οὖν σῖτα ἀναιρεομένους τοὺς Δαρείου*

"donc tout en observant les hommes de Darius fourrageant" (15).

En grec, les notions de vue et d'intellect sont souvent parallèles. Or, la tendance ancienne de *ναμάω* à passer aux verbes de sensation, de sentiment, puis de jugement a abouti rapidement, dans des groupes tels que *ναμάων νόον* proprement "agiter, mouvoir son esprit, réfléchir".

ν 255 αἰεὶ ἐνὶ στήθεσσι νόον πολυκερδέα ναμάων  
"agitant sans cesse dans sa poitrine sa pensée pleine d'artifices".

σ 216 παῖς ἔτ' ἔων καὶ μάλλον ἐνὶ φρεσὶ κέρδε' ἐνάμας  
"tout petit tu agitais plutôt la ruse en ton cœur".  
*κέρδεα ναμάων* devient un cliché facile :

ν 257 Τηλέμαχος δ' Ὀδυσῆα καθίδρυε, κέρδεα ναμάων (16).

Il est donc inutile de chercher une analyse compliquée de ces expressions à partir d'un second secondaire "être le maître de, posséder" (17).

Au 5<sup>e</sup> siècle, *ναμάω* s'identifie à *σκοπῶ*, comme le montre le passage explicite de Platon, *Crat.* 411 d :

ἡ γνῶμη παντάπασιν δηλοῖ γονῆς σκέψιν καὶ νάμησιν· τὸ γὰρ ναμάων καὶ σκοπεῖν ταύτόν

"la connaissance fait apparaître clairement l'observation et l'examen de la naissance; car *ναμάων* et *σκοπεῖν* sont la même chose".

Pour les besoins de son étymologie combinatoire, Platon crée alors le dérivé *νάμησις* sur le modèle de *σκέψις*, *φρόνησις*, etc, au moment précis où *ναμάω*, confondu avec *σκοπῶ*, n'a plus qu'à mourir. Une fois rompus les liens entre *ναμάω* et *νέμω*, le vocable rare et isolé est éliminé. Sa survie dans la poésie alexandrine n'est qu'un fait littéraire. Il n'est plus compris et Moschos (4, 108) éprouve le besoin de créer un *νάμασκε* itératif, renforcé encore par *αἰεὶ*; ces redondances ne le ranimeront pas.

La disparition de ce mot et son absence de la prose rendent malaisée l'interprétation du parfait *νεναμημένοι*, sur une inscription crétoise du 2<sup>e</sup> siècle avant J.C. (18). Malheureusement l'état fragmentaire du contexte ne permet pas de donner un sens certain à ce parfait aberrant; on rapprochera les mots *κατέχειν-ἔχειν* de la ligne 58. C'est pourquoi nous proposons d'en faire un parfait dialectal de *νέμομαι*, opposé par le vocalisme à l'attique *νεπέμημαι*; le sens de "jouir de, exploiter" conviendrait bien ici (19).

Les composés et dérivés de *ναμάω*, d'ailleurs rares, sont des créations littéraires sans lendemain; ils répondent en général aux composés parallèles de *νέμω* et font l'effet de doublets métriques.

'Αμφιναμάω, hapax d'Eschyle (cf. Aristote 633 a 19) :

νέας δ' ὀπίρας ἠνίκ' ἄν ξανθῆ στάχυς,

στικτὴ νιν αὐθις ἀμφιναμήσει πτέρυξ

"mais quand au retour de l'automne on battra l'épi, un plumage moucheté l'enveloppera de nouveau (la huppe)".

'Επιναμάω, seulement dans les parties chorales des Tragiques : il remplace *ἐπινέμω* et signifie "distribuer avec application".

Eschyle *Sept.* 727 ξένος δὲ κλήρους ἐπιναμάϊ Χάλυβος  
 "celui qui distribue les sorts, l'étranger Chalybe" (20).

id. *Eum.* 310-311 λέξαι τε λάχη τὰ κατ' ἀνθρώπους  
 ὡς ἐπιναμάϊ στάσις ὀμῆ

"et dire comment notre troupe distribue leurs lots aux mortels" (Mazon).

Par ailleurs, le groupe ναμάϊν ἐπί τι(νι) "diriger vers" (Eschyle, *Agam.* 781), donne, par un processus normal, ἐπιναμάω, même sens :

Euripide *Phén.* 1564 εἰ ... τάδε σάματα νεκρῶν / ὄμματος αὐγαῖς  
 σαῖς ἐπενώμας "si tu dirigeais sur ces cadavres la prunelle de ton regard".

Abstrait, ἐπιναμάω = ἐπινέμω "infliger" ou "accorder" :

Sophocle *Ant.* 138-139 ἄλλα δ' ἐπ' ἄλλοις ἐπενώμα ... μέγας Ἄρης  
 "le puissant Arès infligeait à chacun son sort".

id. *Phil.* 168 οὐδέ τιν' αὐτῷ παιῶνά κοκῶν ἐπιναμάϊν

"ne pas lui apporter la guérison de ses maux".

Προσναμάω "s'approcher de" paraît le seul sens possible dans Sophocle  
*Phil.* 717 στατὸν εἰς ὕδωρ ἀεὶ προσενώμα

"il s'avavançait toujours vers l'eau stagnante" (21).

Manéthon a pour ναμάω une prédilection voisine de la manie : il lui  
 tient lieu de νέμω.

II 154 βασιλήια ναμάϊν

II 248 = III 318 ὄλβον ναμάϊν ἐν χεῖρεσσιν

Il fabrique αἰθεροναμάω "agiter l'éther", c'est-à-dire "se diriger dans le ciel"; Héliodore préfère ἀερονομῶ (X 30).

IV 25 καὶ Ζυγὸς αἰγλήεις πρὸς Σπόρπιον αἰθεροναμάϊν

Il invente νεκρονώμας "remueur de cadavres, croque-mort" :

IV 192 νεκροτάφους, κλαυστήρας ἀποφθιμένων, νεκρονώμας

Sur le modèle de ἰθύντωρ "qui dirige, qui redresse", il crée  
 ναμήτωρ "distributeur" :

VI 357 δυομένοισι δὲ φασὶ χρεῶν ναμήτορας ἄνδρας

οὓς δὲ καὶ ἀλλοτρίων κτεάνων ἰθύντορας ἔρξα (22)

Le *fragm.* 73 de Nicandre donne un adjectif ναμήσιμος "qui s'agite",  
 d'après ὀνήσιμος, βιώσιμος etc; mais le texte d'Athénée (395c) doit  
 être corrompu et la plupart des éditeurs lisent : λωβήσιμος (23).

L'histoire sémantique de ναμάω se résume ainsi : chez Homère, les  
 deux verbes tirés de la racine \*nem- sont encore étroitement apparentés.  
 Mais ναμάω est affecté d'une valeur itérative-intensive qui commande  
 son évolution ultérieure; transitif, il passe à "agiter, manier", puis,  
 par spécialisation, à "diriger, être maître de, régler", rejoignant  
 en partie νέμω dans cet emploi. Intransitif "s'agiter, se mouvoir", en  
 parlant d'êtres animés, puis finalement "observer, examiner".

Les composés et dérivés de ναμάω n'ont jamais vécu; ils appartiennent  
 à la langue littéraire des Tragiques ou des Alexandrins.

L'unité du mot ne s'acquiert qu'au prix d'une concrétisation du  
 concept; ναμάω "je tends la main en tous sens" exprime si l'on veut

l'image de  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "je distribue". Dans la langue, il se range parmi les itératifs, mais c'est, à notre sens, une manière approximative de l'étiqueter dans le cadre des catégories grammaticales vivantes. La valeur propre nous apparaît comme un archaïsme, dont il faut déterminer l'origine.

## 2. $\Nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$ type morphologique original

Le couple  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$ - $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  n'est pas unique en grec. Nous avons déjà rencontré à l'occasion  $\sigma\tau\omega\alpha\tilde{\rho}\acute{\omega}$  en face de  $\sigma\tau\acute{\rho}\acute{\epsilon}\rho\omega$ ; plusieurs autres verbes radicaux à vocalisme  $e$  possèdent un "doublet" caractérisé par un  $-\bar{o}-$  radical et un suffixe  $-\acute{\alpha}\omega$  ou  $-\acute{\epsilon}\omega$  qui fonctionne en tous points comme celui des dénominatifs. Les exemples sont assez nombreux et les textes assez clairs pour qu'on puisse analyser le type en lui-même. Or, la littérature consacrée à ce sujet montre qu'on n'a jamais essayé de le caractériser au sein du grec historique, mais qu'il a toujours servi d'argument pour appuyer la comparaison; on devra donc reprendre la question à la base.

Déjà Grégoire de Corinthe attirait l'attention sur la série des contractes en  $-\acute{\alpha}\omega > \tilde{\omega}$  à vocalisme  $-\omega-$ : "les Doriens, dit-il, comme les Attiques allongent les verbes périspomènes issus de barytons, par exemple  $\sigma\tau\acute{\rho}\acute{\epsilon}\rho\omega$   $\sigma\tau\omega\alpha\tilde{\rho}\acute{\omega}$ , etc" (24). Explication insoutenable de l'allongement radical et du timbre, puisque l'accent périspomène est postérieur au type tout entier, mais effort intéressant pour dériver l'une de l'autre les deux formations, par le seul jeu de la phonétique.

Longtemps  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$  a été considéré comme une variante de  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$ . Curtius (*Grundzüge*<sup>5</sup> p.313-314) se contente de rapprocher le sens des deux verbes, sans éclairer leurs relations réciproques. Wiedemann voyait dans  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$  un dénominatif de  $*n\bar{o}\pi\bar{a}$ , d'après la comparaison de certains faits balto-slaves (25); mais cette forme semble une hypothèse *ad hoc*. Le grec la contredit formellement (cf. infra). Ajoutons que ces auteurs utilisent encore un  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "partager" et admettent sans examen l'identité du got. *niman* "prendre" (26).

A partir de K. Brugmann (*I.F.* XIII, p.280) et de von Blankenstein (*I.F.* XXIII p.132), la discussion est portée sur le terrain de la comparaison indo-européenne; l'un fait sortir les itératifs-causatifs sanskrits en  $-\bar{a}-$  de l'indo-européen  $-\check{o}-$ , l'autre ajoute aux faits grecs quelques ressemblances indiennes et germaniques. Mais Meillet opposait aussitôt à la "Loi de Brugmann" le grec  $\pi\omega\lambda\acute{\epsilon}\sigma\mu\alpha\iota$ ,  $\acute{\omega}\theta\acute{\epsilon}\omega$ ,  $\pi\lambda\acute{\alpha}\omega$  en face de  $\pi\acute{\epsilon}\lambda\omicron\mu\alpha\iota$  /  $\pi\omicron\lambda\acute{\epsilon}\sigma\mu\alpha\iota$ ,  $\acute{\omicron}\theta\omicron\mu\alpha\iota$ ,  $\pi\lambda\acute{\epsilon}(F)\omega$  /  $\pi\lambda\acute{\omicron}(F)\omicron\varsigma$  (27). Il faut maintenir l'opposition foncière des séries en  $-\bar{o}-$  et  $-\check{o}-$ , puisqu'en slave le vocalisme long caractérise les causatifs, le vocalisme bref les itératifs. C'était affirmer l'alternance morphologique de grec  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$ - $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$ ,  $\sigma\tau\omega\alpha\tilde{\rho}\acute{\omega}$ - $\sigma\tau\acute{\rho}\acute{\epsilon}\rho\omega$ , etc. M.L. Sjoestedt (*Mélanges Vendryès* p.323 et suiv.) ajoute des exemples celtiques dans le cadre enseigné par

Meillet, négligeant les témoignages "sporadiques" du grec et du latin (allusion au grec ὠθέω-ὄθομαι, lat. *sōpīre*).

Hirt (*I.F.* XXXII p.347 et suiv.) est revenu à une explication phonétique, lorsqu'il invoque, obscurément d'ailleurs, la dualité des bases lourdes et légères pour rendre compte de skr. *patayati/pātayati*.

En grec même, E. Schwyzer (*Griech. Gramm.* p.719) dresse une liste - incomplète - des faits sans chercher à établir l'originalité de la série en -ω- en face de celles en -ε- d'une part, en -ο- de l'autre. L'opposition des dénominatifs \*τιμα-γω > τιμάω aux déverbatifs τρομέω (τρέμω), σοβέω (σέβομαι) n'explique rien de ναμάω en face de νέμω. A. Prévôt (*Verbes de vision* p.55) considère ce mot comme un itératif d'aspect indéterminé, comparable au latin *con-spicāri* à côté de *-speciō*, rapprochement intéressant pour éclairer le suffixe, mais non le radical.

Il faut descendre jusqu'à Chantraine (*Gramm. hom.* p.353) pour rencontrer une discussion philologique sur l'existence même du type envisagé. Sauf quelques passages où l'on peut résoudre, métriquement, τραπῆσθε en τροπῆσθε (ο 66), la majorité des cas impose la reconnaissance des graphies traditionnelles à -ω-. L'auteur admet l'existence des deux séries en -ο- et -ὄ-; pour lui, ναμάω "apparenté à νέμω" est un présent ancien en -ο- "plutôt itératif".

Essayons à notre tour de préciser ces conclusions. Il faut avant tout replacer ναμάω dans l'ensemble des verbes grecs à vocalisme radical -ὄ-; or la liste des verbes qui répondent à cette définition n'est ni très longue ni homogène. Nous relevons (28) :

1. βραμάομαι "braire" hapax d'Aristophane *Guêpes* 616 (actif chez Hésych.).

2. βρωμάομαι "empester" Aristote *H.Anim.* 579a 1, de βρώμος "puanteur".

δραμά· τρέχει Hésychius.

δωρέω "faire don de" Hérodote, etc.

δαμάω (ou δαμέω?) à l'aoriste ἐδάμησα (Poètes alexandrins) et dans les dérivés tardifs δάμησις, δαμήτωρ, δαμητός etc : sur δῶμα?

κλαπῆσθαι· κλέπτεσθαι Hésychius.

κακράω (et κακρέω) "rendre muet" : tardif.

λωβῆσθαι N 623, etc. est un dénominatif, comme le montre la figure λωβῆσθαι λώβην "infliger un outrage".

ἔλωγεν· ἔλεγεν dorien selon Hésychius; cf. Théognoste *Canones* 149.

λακράω (et λακρέω) "se reposer" Homère, Attiques, etc.

μακῆσθαι "railler", tardif : cf. μῆκος "moqueur" Aristote.

μαμάομαι (et μαμέομαι) "blâmer" de μῶμος, tous deux homériques.

ναμάω Homère, etc. (poétique)

πωλέομαι Homère, etc. (poétique)

πωλέω "vendre", cf. πώλη "vente" (Epicharme).

πωτῆσθαι Homère, etc. (poétique)

στωνευμέναν· διαστρέφουσιν Hésychius: est obscur (de στένω?).

στρακράω Homère, etc. (poétique)

σωκέω "avoir la force de" : σῆκος "fort", Tragiques.  
 τραπάω et ses composés (ἀπο-, ἐπι-, μετα-) Homère, etc. (poétique)  
 τραχάω (+ μετα-τραχάω) Homère, etc. (poétique)  
 φωνέω et φωνή : homériques.  
 φωράω attique, en face de φῶρ (Hérodote) et φωρή "vol" *Hymne à Hermès* 136.  
 χωρέω : χώρα Homère, etc.  
 ὠθέω "pousser", homérique, proche pour le sens de ὀθομαι.  
 ὠνέομαι "acheter" n'a pas un ὀ ancien : ὠνή, lesb. ὄννα reposant sur \*wosnā; cf. skr. *vasn-*, lat. *uēn-*; hittite *wešija-* "prix".

Sont à retrancher de cette liste comme sûrement dénominatifs et par conséquent impropres à la comparaison δωρέω, κωρέω, λωβάομαι, μωκῖομαι, μαμῖομαι, σωκέω, φωράω, χωρέω, βρωμῖομαι 2 (29). On a remarqué depuis longtemps que le suffixe des dénominatifs ne correspond pas toujours à la finale du substantif de base = κωρός mais κωρέω (aussi κωρέω), μωκός mais μωκῖομαι, μῶμος mais μωμῖομαι (rarement μωμέομαι). A moins d'admettre dans tous les cas l'absence fortuite de féminins en -ā, il y a là une fantaisie qui trahit la date récente des dérivés verbaux. Au point de vue de leur signification, ces verbes répondent à l'usage nominal : on les trouve partout et à toute époque. Pour eux, aucune racine verbale n'est à invoquer.

Ainsi φωράω "prendre un voleur sur le fait" va avec φωρά (et φῶρ) que l'on rapporte à φέρω "emporter", mais les dates empêchent de mettre en parallèle φωράω-φέρω et νωμάω-νέμω : ce sont des doublets hétérogènes (30).

λωρέω est isolé. Hésychius propose une étymologie à partir de λόφος "nuque, crinière" : ἀπὸ τοῦ τραχήλου τὸ ἄχθος ἀποθέσθαι. Si ce n'est pas un pur calembour, on n'a pas pour autant une racine claire.

ὠθέω-ὀθομαι comparés à avest. *vādāya* - "repousser", skr. *vadhayati* causatif de *vadh-* "tuer" satisfont mal la sémantique, et la racine n'a pas le degré -e- attendu en grec (31).

Examinons les gloses δραμῖα, κλωπῖσθαι, ἐλώγη. Une racine \*drem- "courir" se restitue directement à partir de δρόμος, ἔδραμον, δέδρομα, et skr. *dramati* "courir". κλέπτω issu de \*klep-yō, κλοπή κλέπος et κλώψ admettent un thème \*klep- (cf. got *hlifan*) auquel on rattachera κλωπῖσθαι, authentique degré -ō- : \*κλωπ-. Quant à \*λωγάω, si le sens est "ramasser" et non "dire", on aurait affaire à un dénominatif de λωγή· καλάμη, καὶ συναγωγή σίτου (Hés.). Ces trois mots répondent par conséquent à des racines connues, mais demeurent inutilisables, faute de textes.

Si nous laissons de côté les obscurités et les dénominatifs assurés, il reste un groupe de quelques verbes en -άω(-έω), dont la signification, en apparence, est la même que celle des radicaux en -ε- correspondants :

- |              |                  |          |              |
|--------------|------------------|----------|--------------|
| 1. βρωμῖομαι | "faire du bruit" | 2. βρέμω | rac. *ghrem- |
| δαμῖάω(-έω?) | "bâtir"          | δέμω     | rac. *dem-   |

ναμάω	"distribuer"	νέμω	rac. *nem-
πωλέομαι	"tournoyer"	πέλομαι	rac. *k <sup>w</sup> el-
πυτάομαι	"voler"	πέτομαι	rac. *pet-
στραφάω	"tourner"	στρέφω	rac. *strebh-
τρωπάω	"tourner"	τρέπω	rac. *trep-
τρωχάω	"courir"	τρέχω	rac. *tregh-?

Nous reviendrons sur l'opposition véritable des séries 1 et 2. Rappelons ici que les dénominatifs forment une 3e classe, caractérisée par son vocalisme radical o et par sa dépendance sémantique à l'égard du substantif de base :

βρέμω "rugir, gronder"	βρόμος "vacarme"	βρομέω "faire du vacarme"
δέμω "construire"	δόμος "maison"	δομέω "bâtir une maison"
		cf. οἰκοδομέω
λέγω "parler, dire"	λόγος "discours, parole"	-λογέω "discourir"
		dans les composés εὐλογέω, παλιλλογέω, etc.
νέμω "distribuer, répartir"	νόμος "ordre, loi"	-νομέω "régler, administrer"
		dans εὐνομούμαι, οἰκονομῶ, etc. (32)
πέλομαι "tourner"	πόλος "pivot"	πολέω "faire le tour de"
		cf. ἀμφιπολέω, etc.
πέτομαι "voler"	ποτή "vol" (33)	ποτάομαι (-έομαι) ω 7, Hésiode
		<i>Théog.</i> 691 "voler" itératif cf. <i>infra</i>
στρέφω "retourner"	στροφή "ficelle, colique"	στροφέω "avoir la
		colique" Aristophane <i>Paix</i> 175.
τρέπω "tourner"	τρόπος "tour"	τροπέω (Σ 224) "faire le tour de"
τρέχω "courir"	τρόχος "course"	τροχάω "accomplir sa course" en
		parlant des astres : Aratos <i>Phén.</i> 227.

Ainsi donc, il n'y a aucune commune mesure entre le type grec dénominatif-causatif de στροφή, τροπέω etc. et celui des présents radicaux en -ō- ναμάω, στραφάω, etc. Si l'on remarque l'absence totale de substantifs à degré vocalique ō dans ces racines (\*nōpā n'est qu'une conjecture), il est nécessaire de conclure que ναμάω et son groupe ne sont ni dénominatifs ni déverbatifs mais bâtis directement sur la racine (34). Ces mots exclusivement homériques sont une survivance plutôt qu'une innovation; ils ne se rencontrent à basse époque qu'à titre de réminiscences littéraires. Un verbe comme δαμάω (-έω) est suspect, car il fournit à δομέω une variante métrique commode et a été refait sur δᾶμα, mot nouveau (35).

Nous posons pour acquises l'originalité et l'ancienneté du type verbal ναμάω. Mais il faut interpréter son sens. L'analyse donnée à propos de ναμάω peut-elle être confirmée, et élargie, par l'examen des textes, à στραφάω, τρωχάω, πυτάομαι ? Il ne suffit pas de dire que στραφάω est l'itératif de στρέφω, πωλέομαι de πέλομαι. Comme στροφέω, πολέομαι, etc. jouent déjà en partie ce rôle, il convient de délimiter exactement leur champ sémantique respectif.

Le fait de "voler", racine \*petā-, s'exprime en grec à l'aide de trois verbes : πέτομαι, ποτάομαι, πωτάομαι. Or l'usage observe une gradation. Lors d'une mission isolée, les aigles de Zeus volent de concert; le poète emploie le simple πέτομαι.

β 146-148 τῶ δ' αἰετῶ εὐρύοπα Ζεὺς  
 ὑπόθεν ἐκ κορυφῆς ὄρεος προέηκε πέτεσθαι  
 τῶ δ' ἦρος ῥ' ἐπέτοντο μετὰ πνοιῆς ἀνέμοιο

πέτομαι désigne le procès pur, la notion de vol : Hérodote II 195 οἱ γὰρ κώνωπες ὑπὸ τῶν ἀνέμων οὐκ οἴοί τε εἰσὶ ὑψοῦ πέτεσθαι "à cause des vents, les moustiques ne peuvent pas voler haut". Lorsqu'il veut décrire un vol d'ensemble, le poète emploie ποτάομαι. Par exemple, dans l'image fameuse des vaisseaux grecs semblables aux oiseaux du Caystre :

Β 459 et suiv. ὡς τ' ὄρνιθων πετεηνῶν ἔθνεα πολλά,  
 χηνῶν ἢ γεράνων ἢ κύκνων δουλιχοδείρων,  
 Ἄσιψ ἐν λειμῶνι, Καυστρίου ἀμφὶ ῥέεθρα,  
 ἔνθα καὶ ἔνθα ποτῶνται ἀγαλλόμενα πτερύγεσσι

De même à propos des chauves-souris :

ω 6-7 ὡς δ' ὅτε νυκτερίδες μυχῶ ἄντρου θεσπεσίοιο  
 τρίζουσαι ποτέονται

Des éclairs : Hésiode *Théog.* 690-691 οἱ δὲ κεραυνοὶ  
 ἴκταρ ἅμα βροντῇ τε καὶ ἀστραπῇ εὖ ποτέοντο

Mais lorsqu'il s'agit du vol furieux ou bourdonnant des abeilles, du vol affolé des âmes aux Enfers, on trouve πωτάομαι :

Théocrite 7, 142 πωτῶντο ξουθαὶ περὶ πίδακας ἀμφὶ μέλισσαι  
 Pindare *fragm.* 132,1 ψυχὰὶ ἀσεβέων ... πωτῶνται ἐν ἄλγεσι

Les exemples homériques sont peu probants, car ils peuvent recouvrir un authentique ποτάομαι non contracté :

Μ 287 ὡς τῶν ἀμφοτέρωσθε λιθοὶ πωτῶντο θαμειαί  
*Hymne à Apollon* 442 τοῦ δ' ἅπο πολλαί / σπινθαρίδες πωτῶντο  
 "il jaillissait de sa personne des feux sans nombre" (Humbert).

Avec τρέχω et τραχῶω, une opposition analogue est possible, mais moins explicite :

Ψ 520-521 ὁ δὲ τ' ἄγχι μάλα τρέχει, οὐδέ τι πολλὴ  
 χάρη μεσσηγύς, πολέος πεδίοιο θέοντος  
 "l'autre court tout près, et l'intervalle n'est pas grand, entre ceux qui volent à travers la vaste plaine".

L'effort dans la course sera souligné par ῥίμφα et μάλα près de τραχῶω :

Χ 162-163 περὶ τέρματα μώνυχες ἵπποι  
 ῥίμφα μάλα τραχῶσι· τὸ δὲ μέγα κεῖται ἄεθλον

En ζ 318, τραχῶω signifie simplement "trotter ou galoper".  
 αἱ δ' εὖ μὲν τρώχων, εὖ δὲ πλίσσοντο πόδεσσιν.

"elles galopèrent bien, oui elles marchaient d'une bonne allure".

À côté de τρέπω "tourner", τροπέω est factitif ou causatif, τραπῶω intensif. Au moyen τραπῶομαι "tourner les talons", l'aspect concret est aussi marqué que dans νωμάω ou même πωτάομαι.

Que l'on compare chez Homère :

ν 29 πολλά πρὸς ἥλιον κεφαλὴν τρέπε παμφανόωντα  
 "il tournait souvent la tête vers le soleil étincelant"

Σ 223-224 ἀτὰρ καλλίτριχες ἵπποι / ἀψ' ὄχεα τρόπεον  
 "cependant les chevaux au beau poil faisant vite tourner les chars".

ω 536 πρὸς δὲ πόλιν τραπῶντο λιλαιόμενοι βιότοιο.  
 "ils tournèrent les talons vers la ville en un sauve-qui-peut général" (36).

τ 521 ἢ τε θαμὰ τραπῶσα χέει πολυηχέα φωνήν  
 "(le rossignol) qui module sans fin livre son chant mélodieux".

στρέφω et στραφάω ont le même sens "retourner", mais le premier note seulement l'idée, le second décrit le geste lui-même. Ici le parallélisme avec νέμω / νωμάω est d'autant plus frappant que les deux verbes ont fini par désigner des actions identiques. Outre l'épisode de l'arc déjà cité, on a l'image du fuseau :

ζ 53 ἡλόκατα στραφῶσ' ἀλιπόρφυρα  
 comparable à Théocrite 22, 33 : πυρεῖτα νωμῶν.

Au sens abstrait, στραφάω se substitue même à νωμάω :

Apollonios III 424 βουλήν δ' ἀμφὶ πολὺν στραφάω χρόνον : cf.  
 νόον, κέρδεα νωμῶν.

Ces exemples prouvent l'autonomie sémantique du type à voyelle longue. Pratiquement, le grec en use pour indiquer l'intensité du procès, l'action considérée dans sa totalité ou dans sa violence. Rejetons la qualification d'"itératifs" et retenons celle d'"intensifs", malgré l'insuffisance du terme. On traduira donc :

νωμάω "tendre la main de tous côtés, puis "tourner en tous sens".

πωλέομαι "tourner sur place sans cesse", puis "résider, être"  
 (cf. lat. *versāri*).

πωτάομαι "voler de toutes ses forces", "tourbillonner".

στραφάω "retourner en tous sens, faire voltiger".

τραπῶω "se retourner comme un seul homme" (panique).

τραχάω "courir à fond de train, galoper, etc."

Que devons-nous entendre par "intensif" ? Cette formation ancienne en  $-\bar{o}-$ , qui semble limitée à un petit nombre de verbes, est-elle isolée en grec ? Remarquons déjà que, dans les exemples les plus clairs, nous avons affaire à des verbes de mouvement : courir, voler, tourner. Ces notions se prêtent mieux que les autres à l'expression de l'intensité. D'autre part, il n'y a pas lieu de s'étonner *a priori* qu'un type morphologique ne subsiste, à l'époque historique, qu'à un petit nombre d'exemplaires. On sait en effet qu'avant toute conjugaison proprement dite, les racines tendaient à se donner des thèmes d'après le contenu même de leur signification. "Vivre, être" se prêtent à l'expression de la durée et ont des présents, tandis que "naître, mourir" développent d'abord des aoristes. De même, on peut admettre que les racines désignant des mouvements du corps ont été plus volontiers que les autres

pourvues d'un signe morphologique propre à l'aspect intensif du procès : ce signe serait le vocalisme  $\bar{o}$  du radical.

Or le grec possède quelques traces sporadiques de ce type dans sa conjugaison la plus ancienne. Pour les isoler à coup sûr, procédons à une double élimination :

a) Doivent être rejetés tous les  $-\bar{o}-$  réductibles à une ancienne contraction de date indo-européenne. Par exemple, la racine  $*d\bar{o}-$  de δίδαμι n'a rien à voir ici; elle représente  $*de\bar{o}_3-$ . Les parfaits dits attiques seraient, d'après Kurylowicz, le résultat d'un redoublement de type spécial dans les racines à laryngale initiale : ὄλωλα =  $*\bar{o}_3 le\bar{o}_3 l-$  de  $*\bar{o}_3 el-$  "détruire, perdre" : cf. ὄλεθρον; ὄπωπα s'explique de même à partir de  $*ok^w-$  =  $*\bar{o}_3 ek^w-$  "voir" (37).

Les racines "dissyllabiques" présentent parfois une voyelle longue ( $-\bar{a}-$ ,  $-\bar{e}-$ ,  $-\bar{o}-$ ), alternant avec le vocalisme  $-e-$  radical : de  $*pet-$  "s'élancer" on tire avec l'élargissement  $*-\bar{o}_3-$  un thème I  $*pet-\bar{o}_3-$  dans πέτομαι et II  $*pte\bar{o}_3-$  dans le grec πτω-. La même racine suffixée par  $*-\bar{o}_2-$  donne I  $*pet\bar{o}_2-$  = gr. πέταμαι (Pindare Ném. 6, 55) et II  $*pte\bar{o}_2-$  = grec πτώ- dans le dorien πτανός, l'ionien πτήσις, etc. (38).

De  $*g^wer-$  "avalier", le degré  $e$  se trouve dans βέρε-θρον, le degré  $\bar{o}$  dans les dérivés nominaux βορά, βορός. Mais élargie par  $*-\bar{o}_3-$  la racine devient "dissyllabique" et fournit au grec le thème βρω- de βιβρώσκω, βρώμα, βρώσις, etc.

b) Les alternances  $\bar{a}/\bar{o}/\text{zéro}$  n'ont pas trouvé encore d'explication satisfaisante : ῥήγνυμι, ἔρράγην, ἔρρωγα; φαμί, φάμέν, φωνή; ἦ "dit-il", latin ag-, ἄν-ωγ-α, etc. Sans doute la laryngale y jouait-elle aussi un rôle; nous laissons de côté κλαγγή, κλώζω, κεκληγώς "crier", πτώσω, πτήσω, πτοῖα "effrayer" où l' $-\bar{o}-$  n'est pas nécessairement apophonique.

c) Les verbes sans étymologie ne prouvent rien :

κωλύω "empêcher", inexpliqué.

ῥώννυμι (cf. ῥάμη) sans parenté hors du grec ni alternance apparente.

τρώγω "ronger" fait penser à  $*ter-$  "frotter" mais peut n'être qu'une onomatopée de date assez récente.

φώγω et φάζω "rôtir", χύομαι "s'irriter" sont obscurs.

Il reste enfin quelques verbes à alternance  $-\bar{e}/-\bar{o}-$  où le sens admet une formation d'intensif :

δρώπτω· διακόπτω Hésychius, à rapprocher de δρέπω "cueillir" se réfère à  $*drep-$  /  $*drop-$  : δρώπτω "taillader".

κλώθω "filer" en face de latin colus "quenouille"; on pose  $*kel-$ .

La racine  $*plew-$  "flotter" de ἔ-πλευ-σα, πλό-φ-ος donne deux présents parallèles, répartis dialectalement : πλέφω et πλώω, πλωίζω. La valeur fréquentative de πλωίζω est nette : cf. Thucydide I ἐπειδὴ τε οἱ Ἕλληνες μάλλον ἐπλώιζον : seules les formes à  $-\bar{o}-$  reçoivent le suffixe itératif  $-\sigma\omega$  : πλώω-εσκον (Quintus de Smyrne XIV 656), πλωίζεσκε (Hésiode O.J. 634) (39).

Il y a en outre deux parfaits grecs à  $-\bar{o}-$ , de racines attestées au vocalisme  $-e-$  :  $\epsilon\acute{\iota}\omega\theta\alpha$  et  $\gamma\acute{\epsilon}\gamma\omega\nu\alpha$ .

$\epsilon\acute{\iota}\omega\theta\alpha$  de  $*ses\omega\delta\acute{a}h\alpha$  s'oppose à  $\acute{\epsilon}\theta\omicron\varsigma$  de  $*s\acute{w}edh-$ . Quelle que soit la nature du vocalisme  $-*dh-$ , élargissement "passif" ou réduction de  $*dhe-$  "placer, faire", le redoublement doit se comprendre "je fais complètement mien, j'adopte, j'ai en propre" : cf. pour le développement sémantique le skr.  $svadh\bar{a}$  "qualité, coutume, domicile". Le degré  $-\bar{e}-$  semble attesté avec la même valeur intensive, ou si l'on préfère, généralisante, dans  $\acute{\eta}\theta\omicron\varsigma$  "ensemble des habitudes, caractère" en face de  $\acute{\epsilon}\theta\omicron\varsigma$ .

$\gamma\acute{\epsilon}\gamma\omega\nu\alpha$  nous paraît plus instructif. Les lexiques, se fondant sur des passages homériques insuffisamment analysés et sur l'usage tardif, entendent d'ordinaire "je crie, je parle fort, je proclame". En réalité le sens ancien se laisse facilement déterminer grâce à la formule banale ( $\epsilon$  400,  $\zeta$  294,  $\iota$  473,  $\mu$  181) :

... ὄσσον τε γέγωνε βοήσας

En  $\epsilon$  400, Ulysse s'approche à la nage de la côte phéacienne : si l'on veut éviter le pléonasma, il faut dissocier les deux verbes et comprendre : "autant qu'il cherche à être reconnu par ses cris". Ainsi  $\gamma\epsilon\gamma\omega\nu\epsilon\acute{\iota}\nu + \beta\omicron\acute{\alpha}\nu$  n'est plus une redondance :

M 337 ἄλλ' οὐ πως οἱ ἔην βώσαντι γέγωνεῖν

"mais il ne lui était pas encore possible de se faire connaître en criant".

$\theta$  305 σμερδάλεον δ' ἐβόησε, γέγωνέ τε πᾶσι θεοῖσι

"il poussa un cri terrible et se fit reconnaître de tous les dieux".

$\Omega$  703 κῆρυξέν τ' ἄρ' ἔπειτα γέγωνέ τε πᾶν κατὰ ἄστῃ

"elle se fit remarquer par ses plaintes ...".

$\gamma\acute{\epsilon}\gamma\omega\nu\alpha$  signifie "se faire connaître" (40). Rien n'empêche de voir dans ce parfait isolé le degré  $\bar{o}$  de la racine  $*gen-$  (41), celle de grec  $\gamma\acute{\iota}\gamma\mu\alpha\iota$  et  $\gamma\iota\gamma\nu\acute{\alpha}\sigma\kappa\omega$ , ce qui confirme une fois de plus les rapports intimes des deux notions de "naissance" et "reconnaissance" (42). La valeur primitive, comparable à celle de  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$ , est celle de "faire l'acte par lequel on est reconnu", c'est-à-dire le plus souvent "crier". Le vocalisme  $-\bar{o}-$  correspond bien, dans ce dernier exemple, à l'action en tant que signe concret d'un concept.

L'ensemble des formations précédemment étudiées se présente en grec comme une ruine d'un édifice dégradé. La valeur ancienne n'est plus sensible qu'à l'analyse; le système est disloqué. Le grec, tout en conservant la morphologie héritée, a dû replacer le type de  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$  dans sa flexion vivante; il l'a senti comme itératif et traité avec les suffixes habituels. Cette tendance se marque à tous les âges de la langue.

Moschos, on l'a vu, écrit  $\nu\acute{\alpha}\mu\alpha\iota\sigma\kappa\epsilon$  (4, 108);  $\nu\omega\mu\acute{\alpha}\omega$  est coordonné à des présents et imparfaits en  $-\omicron\kappa\omega$  (43). Outre le  $\pi\omega\tau\acute{\alpha}\omicron\iota\sigma\kappa\epsilon\tau\omicron$  cité par Marinus (Proclus 28), on trouve chez Homère des itératifs à voyelle longue amenés visiblement par le contexte :

A 490-492 πωλέσκειτο, φθινύθεσκε, ποθέεσκε

E 786-790 αὐδήσασκε, πωλέσκειτο, οἴχνεσκον (cf. λ 420)

Λ 566-568 μνησάσκετο, ἔρητύσεσκε, τρωπάσκετο

Hésychius connaît τρωπασκέσθω· μεταβαλλέσθω

γέγωνα évolue comme ναμάω. L'intensif se morcelle : d'une part le concept abstrait "faire connaître, proclamer, déclarer" (Eschyle *Prom.* 192, 523, 657, 784, 787, 820, 990), d'autre part l'acte concret "crier, parler fort" : Aristote oppose encore clairement γεγωνεῖν et φωνεῖν (*Sons* 804 b 24) : οὐ δύνανται γεγωνεῖν ... ἀλλὰ μόνον φωνοῦσιν "ils ne peuvent se faire comprendre (prononcer des mots intelligibles), mais seulement faire du bruit"; *H. Anim.* 420 a 1 ἄηρ οὐ γεγωνεῖ "l'air n'articule pas". Refait, comme δεῖδοα, en un présent γεγωνέω, il est bientôt suivi d'un itératif γεγωνίσκω (Eschyle *Prom.* 627; Euripide *El.* 809).

Pour l'interprétation du vocalisme -ō- ancien, le grec ne doit plus être négligé. Il témoigne d'un état ancien où l'opposition des degrés -e- et -ō- répond à celle du procès normal et du procès intensif. Il semble que les radicaux à -ō- fassent partie d'une catégorie sémantique assez restreinte, comprenant les idées de mouvement et d'action physique. Sur cette base, il conviendrait de reprendre l'analyse des faits dialectaux et de déterminer les conditions dans lesquelles cet héritage commun a été, dans chaque groupe, éliminé ou développé. Si l'on fait abstraction des suffixes verbaux, on ne saurait manquer d'observer l'accord du latin *sōpiō* et du skr. *svāpayaṭi* "il endort" (44). On sait que *sōpiō* s'oppose à *dormiō* comme *sopor* à *somnus* : il désigne l'action de dormir plus que le fait de dormir (45). Ici le latin et l'indien ont des factitifs, en face des itératifs grecs. L'apport du celtique, du slave et du germanique permettrait de tracer une ligne d'isoglosse intéressant le système verbal tout entier.

## NOTES

1) Cf. déjà p. 8 et suiv.

2) *Mélanges Desrousseaux* p.319-325.

3) En υ 252-253, ναμάω n'est qu'une variante métrique :

σπλάγχνα δ' ἄρ' ὀπτήσας ἐνάμων ...

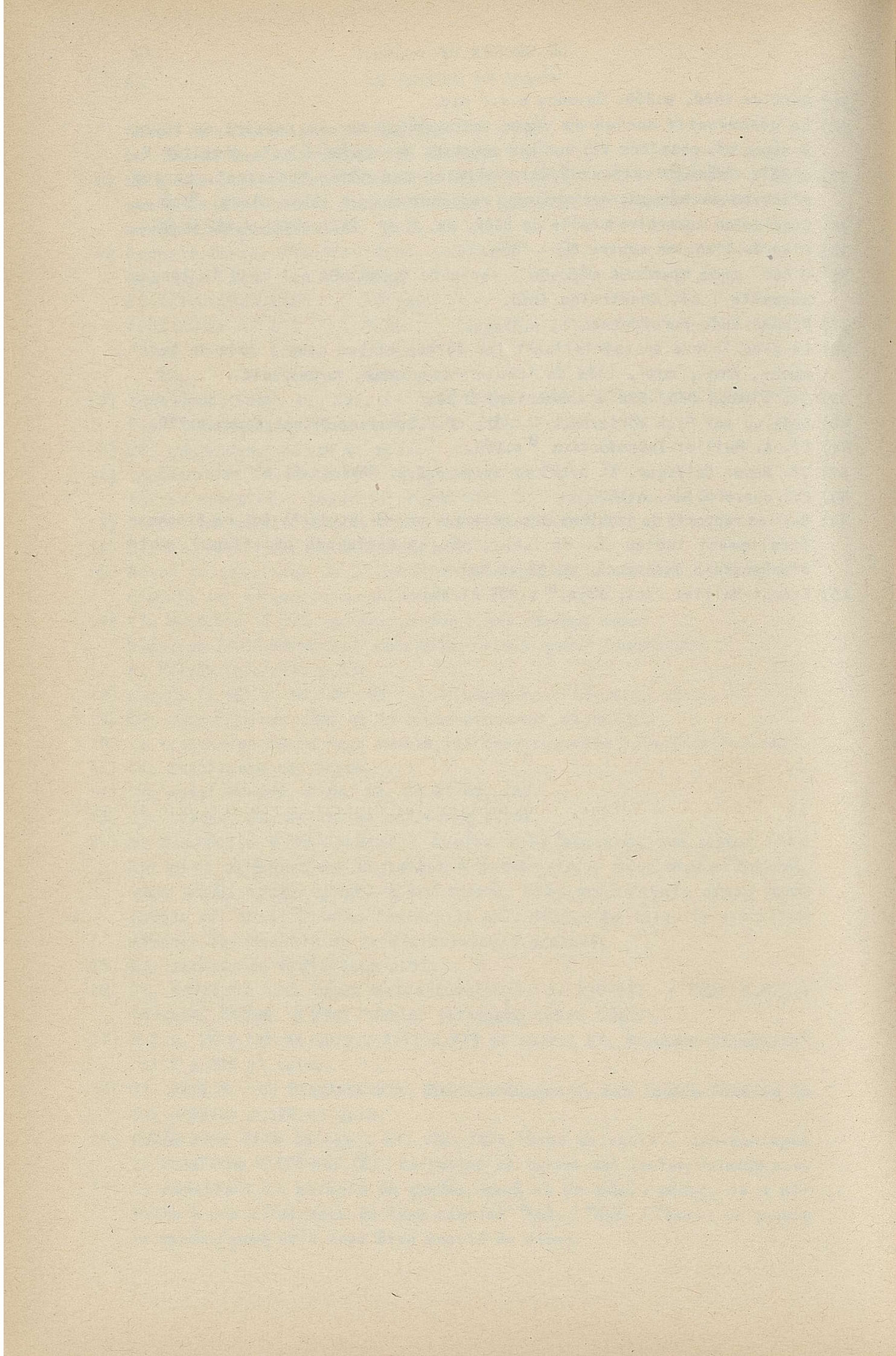
4) "distribuer" et non "partager", comme on l'a vu. La glose νόμησαν· διεμέρισαν est inexacte.

5) Cf. *Anthologie* VIII 142, 3.

6) Sur la convergence de νέμω et ναμάω "être maître"de", cf. supra p.15.

- 7) Noter le rapprochement ἐνάμα-ἔχεσκε.  
Cf. aussi Lucien *Tragod.* 73 βάκτρα νωμάων
- 8) La glose déjà citée d'Hésychius νωμῆσαι βῶν· κινῆσαι τὸ ὄπλον n'est pas à sa place; il y a contamination des sens donnés précédemment : κινῆσαι, κυβερνῆσαι
- 9) Eschyle *Perses* 320-321 δόρυ νωμάων  
*id.* *Chré* 161 Ξίφη -  
Euripide *Phén.* 1385 λόγχην -  
Apollonios II 678 βιόν -  
*id.* III 1231 σάκος -  
*id.* IV 1156 δούρατα -
- 10) ἵππονόμας, Soph. *Aj.* 231, Euripide *Hipp.* 1399, Aristophane *Nuées* 571.  
Pour ἵππονόμος et ἵππονομεύς, cf. p.146.
- 11) Cf. χειρονόμος p.149 et suiv.
- 12) νωμάται Hés. κινεῖται; cf. πτερονόμος p.149.  
Autres exemples : Sophocle *fragm.* 855, 11; *Anthologie* IX 339.
- 13) Discussion détaillée dans l'édition Allen-Sikes p.47.
- 14) Cf. A. Prévôt, *Verbes de vision* p.55.
- 15) Noter le voisinage de l'itératif τράπεσκε et la construction participiale des verbes de connaissance.
- 16) Cf. Manéthon II 371 φιλίην μεγάλην καὶ κέρδεα νωμῶν  
Diagoras (Philodème *περὶ εὐσεβείας* p.85) φρέν' ὑπερτάταν
- 17) A. Prévôt *loc. cit.* p.55.
- 18) *S.E.G.* II 511 1. 56, 64, 93 : [νε]νωμημένοι εἶησαν, etc.
- 19) Cf. καρπίζωνται (58) et la glose νέμοιτο· καρποῖτο.
- 20) La traduction Mazon nous semble ici trop concrète : "agiter les dés".
- 21) Cf. Scholiaste *ad locum.*
- 22) Cf. aussi Nonnos, *Dion.* 12, 20 et 48, 155.
- 23) Cf. Arbenz, *Die Adjektiva auf -ιμος* p.101.
- 24) *De Dialectis* § 89 Schäfer : ὁμοίως τοῖς Ἀττικοῖς καὶ αὐτοῖ (les Doriens) τὰ βαρυτόνων περισπόμενα ἐκτείνουσιν, οἷον στρέφω στραφῶ, νέμω νωμῶ, τρέχω τρωχῶ, τρέπω τρωπῶ, πέλω πωλῶ (*sic*), πέτω, πωτῶ (*sic*); cf. aussi Zonaras *Lexicon* II col. 1413.- En fait, le problème dépasse les données de la dialectologie grecque.
- 25) *Das Litauische Präteritum* p.51.
- 26) Cf. Boisacq, s.v. νέμω; Walde-Pokorny II p. 330-331. - Pour G.Meyer (*Griech. Gramm.* § 256) "unklar ist νωμάω neben νέμω".
- 27) *M.S.L.* IX p.142 et suiv.; XIII p.373 et suiv.; cf. Brugmann *Grundriss*<sup>2</sup> III 1 p.245 et suiv.
- 28) Cf. déjà M. von Blankenstein, *Untersuchungen zu den langen Vokalen in der e-Reihe* p.114 et suiv.
- 29) πωλέω peut être ancien : cf. vha. *fāli* "mise en vente", quoique avec un vocalisme différent (ē). La racine se laisse mal isoler: Boisacq s.v.
- 30) En admettant la parenté de φωνέω/φωνή et de φῶμί/φῶτις, on a affaire à une alternance de type spécial \*bhā- / \*bhō- / \*bhā-. Le groupe de φωνέω/φωνή doit donc être écarté du débat.

- 31) Curtius *ibid.* p.250; Boisacq s.v.; etc.
- 32) Le dénominatif ancien de νόμος est νομίζω; sur le rapport de νόμος à νέμω, cf. chapitre VI; sur les composés en -νομέω(-ώ) cf. chapitre V.
- 33) ε 337; \*πότος "vol" a dû être éliminé par πότος "boisson". Le nom d'action de πέτομαι est πτήσις, reposant sur un thème élargi \*ptā-.
- 34) Conclusion contraire à celle de Buck, *Am. J. of Phil.* XVII p.462 et suiv.
- 35) D'après l'ancien neutre δῶ = \*dōm.
- 36) Ο 666 μηδὲ τραπέσθε φόβονδε : variante τροπίασθε qui rend la longue suspecte : cf. Chantraine *ibid.*
- 37) *Etudes indo-européennes* I, p.31sq.
- 38) Le grec innove en spécialisant les formes et les sens : idée de "vol" πετε-, πτη-, ποτ-, idée de "chute" πτ-, πτω-, ποτα-, etc.
- 39) Cf. Platon *Rép.* 338 a commentant Ω 12.
- 40) Déjà vu par Fick *Wörterbuch* 4 I 51; cf. E. Schwyzer *Griech. Gramm.* p.770.
- 41) Cf. A. Meillet *Introduction* <sup>8</sup> p.163.
- 42) Cf. *Revue Celtique*, XL p.143 et suiv.; *B.S.L.* XXVII p.51 et suiv.
- 43) Cf. supra p.86, n.15.
- 44) Sur les rapports du problème des radicaux en -ō- et de la loi de Brugmann (traitement indien -ā- de i.eur. -ō- en certaines positions), voir Blankenstein *Untersuch.* p.132 et suiv.
- 45) Ernout-Meillet *Dict. Etym.* <sup>2</sup> p.954 et suiv.



## CHAPITRE III

### N é m é s i s

νέμεσις repose sur un ancien \*νεμετις. Cette thèse, admise provisoirement au chapitre I, s'appuie sur la présence du dénominatif νεμεσ(σ)άω. Malgré l'isolement de la formation, la possibilité d'une gémination de la sifflante (1) invite à supposer un groupe ancien \*-tyaw devenu -(σ)άω (2). Le dénominatif récent est νεμεσίζομαι : du même coup la création de νέμεσις est reportée à une très haute époque (cf. \*totyos > τό(σ)οος, etc.).

νέμεσις appartient donc à la famille abondante des abstraits grecs en -σις(-τις) (3), parmi lesquels γέμεσις et λάχσις, à cause de leur -θ- présuffixal, semblent former avec νέμεσις un groupe à part (4). On cherche alors l'étymologie de ce dernier dans le verbe νέμω et la racine \*nem-; et l'unanimité des linguistes s'arrête là. Aussitôt qu'il s'agit d'interpréter le sens ancien de νέμεσις, les opinions se divisent : à dire vrai, le problème présent est beaucoup plus complexe dans ses données que celui de λάχσις et de γένεσις. Ceux-ci apparaissent simplement comme des abstraits divinisés après coup : on saisit par exemple le développement de Lachésis à travers l'œuvre d'Hésiode. Au contraire, νέμεσις revêt de multiples formes et son histoire s'étend sur toute l'antiquité grecque, depuis le concept psychologique déjà bien connu d'Homère jusqu'à la déesse populaire de la jalousie vénérée des foules hellénistiques, en passant par un personnage mythologique lié à Zeus et à Hélène, sans oublier les divinités rhamnusiennes et smyrniotes. Or chacun des aspects de la Némésis a été et reste l'objet de controverses sans fin. Dans notre travail, seul le côté philologique et linguistique du problème est en cause; mais qui voudrait se contenter d'analyser les textes littéraires et de classer les sens, en négligeant de propos délibéré la réalité religieuse et l'histoire du culte némésiaque, se condamnerait à un effort stérile. Tous les éléments du problème doivent être traités ensemble et combinés autour du seul pivot central, le nom lui-même. Ainsi, il faut s'astreindre à reprendre, en faisant table rase des opinions anciennes et modernes, les données philologiques, historiques et archéologiques dans leur état positif. Aussi bien, la confusion des théories émises depuis cent ans conseille le doute.

Résumons d'abord les principales directions où s'est orientée la recherche :

1. On fait appel au sens pastoral de νέμω; comparée à la déesse celtique *Nemetona*, Némésis serait patronne de la vie animale et végétale,

une sorte d'hypostase de la Grande Mère asianique (5).

Nous opposons à cette théorie, pour n'avoir pas à y revenir, les faits suivants :

a. *Nemetona*, comme le montre le radical \**nemeto-*, n'a rien à voir avec la pâture : c'est une divinité silvestre (6).

b. Némésis, de formation abstraite, ne peut être primitivement une déesse des pâtres. D'ailleurs *νέμω* "je fais paître" est sans doute plus récent que *νέμεσις*, et les dérivés pastoraux sont en *voμ-* (cf. p. 115 et suiv.).

c. Némésis n'a jamais revêtu aucun caractère animal ni végétal, dans son mythe, ses représentations et ses attributs.

2. L'opinion la plus répandue, celle que les Anciens eux-mêmes ont accréditée, simple et séduisante à la fois, unit Némésis à Lachésis. L'une est la "Distributrice", l'autre la "Tireuse au sort" (7). On insiste d'autre part sur le lien de *νέμω* "je distribue" avec l'idée du Destin et l'on fait de la notion abstraite une dérivation secondaire (8). Il y a là une illusion provoquée par la rime des noms, mais aussi une part de vérité.

3. Les archéologues laissent de côté le problème philologique et s'attachent au culte de la déesse, à ses sanctuaires, à ses figurations, pour affirmer son origine orientale ou préhellénique. Sur ce point même, l'accord n'est pas fait entre eux (9).

4. Inversement, les juristes et les philologues s'efforcent de déduire dialectiquement l'une de l'autre les notions de "rétribution, imputation, distribution, jalousie, etc.". Ils négligent la divinité et son mythe (10).

5. Selon certains mythologues, Némésis ne serait tout au plus qu'une variante d'Artémis ou d'Aphrodite (11). Leurs arguments sont très fragiles et pèchent par anachronisme, en renversant l'ordre des faits.

6. On trouve maintenant des efforts de synthèse; ils restent trop éclectiques. Némésis est examinée sous tous ses aspects, mais sa véritable personnalité s'évanouit, faite d'unité (12).

Une seule voie de salut reste ouverte : un classement chronologique des faits. Le travail préparatoire peut être aujourd'hui considéré comme achevé. Il reste à établir une hiérarchie des plans, sans sacrifier aucun détail. Ainsi se révéleront l'antériorité certaine du concept abstrait par rapport à l'entité divinisée et au personnage mythologique, la date récente de l'apparition des cultes et leur évolution tardive.

### I. Le concept de *νέμεσις* chez Homère

On a remarqué depuis longtemps que les poèmes homériques ignorent la divinité appelée Némésis. Cette absence ôterait toute valeur à l'argument *ex silentio* si le mot était inconnu du grec épique, car on pourrait alors se replier sur l'hypothèse d'un emprunt de culte postérieur aux temps achéens, mais ce n'est pas le cas.

νέμεσις et ses deux dérivés νεμεσῶω, νεμεσίζομαι (13) sont bien vivants chez Homère et entrent dans un cercle de notions psychologiques de la plus haute importance, car elles constituent pour nous l'unique source de la connaissance des valeurs morales, de la mentalité grecques (14). Essayons donc de classer les significations du groupe par la comparaison des termes voisins.

1) La némésis est d'abord un sentiment voisin de la colère. Que l'on compare les textes suivants :

Z 335 οὐ χόλῳ οὐδὲ νεμέσσι

Θ 407-421 νεμεσίζομαι οὐδὲ χολοῦμαι (cf. σ 227).

B 222-223 Ἀχαιοί ... κοτέοντο νεμέσσηθέν τ' ἐνὶ θυμῷ

Ψ 213 μὴ νῦν μοι τόδε χῶεο μηδὲ νεμέσσα

Fidèle à notre postulat, nous devons marquer avec précision la limite qui sépare les deux notions de némésis et de colère, puisqu'il ne saurait y avoir pure redondance d'expression. Cette différence s'impose d'elle-même; tandis que la colère signifie les signes extérieurs, physiologiques de l'irritation, la némésis se réfère au sentiment qui la motive, à la passion intérieure; c'est pourquoi certains traduisent le mot par "rancune". Le sentiment éprouvé par Télémaque en voyant Athéna (sous les traits de Ménétes) négligée par les prétendants ne peut s'extérioriser; c'est une colère concentrée :

α 119-120 βῆ δ' ἰθὺς προθύροιο, νεμεσσήθη δ' ἐνὶ θυμῷ  
ξεῖνον δηθὰ θύρησιν ἐφέσταμεν ... (15).

Ce caractère de la némésis, en faisant de νεμεσῶω un verbe de sentiment, explique à la fois la fréquence du moyen, identique pour le sens à l'actif, et la présence de l'aoriste en -θην (16).

2) Quel est le contenu moral de la νέμεσις? Cette fois, l'opposition de αἰδώς, αἰδέομαι nous servira de point d'appui. Les Anciens enseignent que l'αἰδώς est un sentiment individuel, un pur réflexe de la conscience, tandis que νέμεσις exprime une manifestation sociale, la réprobation publique (17). Cette distinction convient à quelques cas : les Troyens s'indignant de la lâcheté de Pâris (Z 350 et suiv.), les gens scandalisés par l'attitude des prétendants (υ 330, φ 147, etc.). De là vient qu'on rencontre l'expression νέμεσις ἀνθρώπων = ἐξ ἀνθρώπων (β 146, χ 40) où le génitif est subjectif; la némésis serait comparable à notre "respect humain", à la crainte du "qu'en dira-t-on". Ainsi s'exprimera Nausicaa, refusant la compagnie d'Ulysse :

ζ 285 et suiv. ὡς ἐρέουσιν, ἐμοὶ δὲ κ' ὄνειδεα ταῦτα γένοιντο  
καὶ δ' ἄλλη νεμεσῶ, ἥτις τοιαῦτά γε ῥέζοι

"telles seront leurs paroles, et j'en serais honnie. Moi aussi je blâmerais une autre, qui aurait la même conduite!".

Mais le sens social donné par les commentateurs à νέμεσις n'épuise pas la majorité des exemples. Le plus souvent νεμεσῶω a pour sujet un individu isolé et exprime l'indignation ou d'un homme contre un autre (18), ou d'un dieu contre un mortel (19), ou même d'un dieu contre un autre dieu (20). De plus, l'idée que la νέμεσις équivaut à un blâme

juste repose sur une éthique postérieure à Homère (21). Car la fureur des divinités, surtout quand elle s'exerce entre Olympiens, se passe de justification, tant il est vrai que les dieux sont des hommes, et réagissent comme eux. Si bien que la *némésis* divine, pour la conscience homérique, ne se distingue guère de la vulgaire jalousie. Retenons donc de la liaison αἰδώς καὶ νέμεσις un complexe psychologique où αἰδώς se rapporte au sentiment de l'honneur, νέμεσις au sentiment que l'αἰδώς n'est pas respecté, entraînant le blâme ou le reproche qui se manifeste par la colère (22). Quant à l'idée que νέμεσις (de νέμω "je distribue") exprime la jalousie des dieux à l'égard de l'ὑβρις des hommes, on en chercherait en vain la preuve chez Homère, où le mot a, comme on le sait, une beaucoup plus grande extension.

3) La *némésis* contient en réalité chez Homère le sentiment de la faute. Il faut l'entendre au sens large, qu'il soit éprouvé par l'auteur lui-même et alors il se confond avec la honte, ou qu'il vienne d'autrui (dieux et hommes) sous la forme d'un blâme public. Ce dernier point est d'autant plus important que la société est encore conçue ici comme un tout indivis où chaque élément est solidaire d'autrui et où le crime de l'individu retombe sur la collectivité. On est par conséquent ramené au problème bien connu de la responsabilité morale dans la Grèce primitive, mais, au lieu de nous attacher à son côté juridique, nous nous contenterons d'examiner le vocabulaire qui porte ces notions nouvelles. Nous attirons l'attention en particulier sur la formule οὐ νέμεσις + proposition infinitive. Elle est clairement liée à ce concept de responsabilité. Soit la "scène des vieillards voyant passer Hélène" Γ 154 et suiv. Ils se disent entre eux :

οὐ νέμεσις Τρῶας καὶ εὐκνήμιδας Ἀχαιοὺς  
τοιῆ δ' ἄμφι γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν

La guerre a lieu. A qui la faute ? Les souffrances des deux peuples ne peuvent leur être imputées, et Hélène elle-même, cause directe ou prétexte du conflit, n'en est pas responsable; Priam le dit expressément :

*ibid.* 164-165 οὐ τι μοι αἰτία ἐσσί, θεοὶ νύ μοι αἴτιοι εἰσίν,  
οἷ μοι ἐφάρμησαν πόλεμον πολύδακρυον Ἀχαιῶν

"tu n'es pas pour moi (c'est-à-dire "à mes yeux" ou "en ce qui me concerne") responsable; les dieux en sont la cause; ce sont eux qui ont déchaîné cette guerre, source de pleurs, avec les Achéens".

Ailleurs, l'aède Phémios chante la guerre de Troie; Pénélope, attristée par cette évocation douloureuse, veut le faire taire, mais Télémaque la calme en quelques mots :

α 346-350 μῆτερ ἐμή, τί τ' ἄρα φθονέεις ἐρίηρον ἀοιδὸν  
τέρπειν ὅπη οἱ νόος ὄρνυται; οὐ νύ τ' ἀοιδοὶ  
αἴτιοι, ἀλλὰ ποθὶ Ζεὺς αἴτιος, ὅς τε δίδωσιν  
ἀνδράσιν ἀλφειστῆσιν ὅπως ἐθέλησιν ἐκάστω·  
τούτῳ δ' οὐ νέμεσις Δαναῶν κακὸν οἶτον ἀεΐδειν

"ma mère, pourquoi donc en veux-tu au fidèle aède de se complaire dans

l'envie de son cœur ? Les aèdes ne sont pas responsables, mais Zeus est cause de tout, lui qui, selon son bon plaisir, comble les aventuriers; mais ce n'est pas à celui-ci qu'il faut s'en prendre s'il chante le funeste sort des Achéens".

Il semble donc que νέμεσις s'est développé parallèlement aux spéculations, plus ou moins obscures, sur l'origine du mal et l'injustice du destin. Après οὐ νέμεσις, l'infinitif indique une action qui ne comporte pas en soi de mal, de tort, de faute et par suite n'appelle ni blâme, ni vengeance.

Ε 80 οὐ γὰρ τις νέμεσις φυγέειν κακόν, οὐδ' ἀνὰ νύκτα

"il n'y pas de mal à fuir le danger, fût-ce de nuit".

L'examen de οὐ νέμεσις amène aux mêmes conclusions. Sans tous ces exemples, la némésis n'est pas encore un sentiment de culpabilité, mais introduit le jugement moral, l'appréciation de l'acte. C'est à une autre formule analogue, θέμις, οὐ θέμις, que, quelle qu'en soit l'étymologie, on comparera à bon droit νέμεσις. Ici et là, c'est la notion concrète qui est secondaire, l'abstraction primitive. Avant d'être un sentiment, νέμεσις était un jugement de valeur.

4) Le problème d'origine peut dès lors être posé en termes simples, quoiqu'il ne puisse être résolu sans hypothèses incontrôlables. Nous tenons d'une part le verbe homérique νέμω "distribuer, attribuer", d'autre part un substantif νέμεσις, nom abstrait indiquant l'action et signifiant sous sa forme la plus ancienne "action d'imputer à quelqu'un", "fait de rendre responsable". On doit supposer que νέμω, malgré l'absence de témoignage direct, s'appliquait, dès la période pré-littéraire, à cette notion morale de culpabilité, conçue comme un compte moral sur lequel s'inscrivent les actes de l'homme. Némésis signifierait "imputation"; le parallélisme du grec classique, où, en face de ἐπιλέμω "attribuer à quelqu'un", le substantif ἐπιλέμησις a pris l'acception juridique d'"indiction", nous aide à concevoir au moins la possibilité de la genèse sémantique. Sur la valeur appréciative de νέμω, dont l'attique n'offre que des traces, il convient de rappeler une formule du type de νέμειν θάνατον, proprement "infliger la mort, juger digne de", et, d'une manière plus générale, le sens de νέμω "je juge, je considère" (23). La difficulté subsiste cependant : νέμω "je juge" n'est pas attesté chez Homère.

Quant à la notion de responsabilité personnelle et de liberté morale, sur laquelle on a disserté à l'infini, on sait que la société homérique n'en a connu qu'une timide ébauche; la morale repose avant tout sur le droit traditionnel, et ses sanctions s'étendent à toute la communauté religieuse (24). On peut néanmoins affirmer que νέμεσις appartient à un ensemble de concepts psychologiques et de termes abstraits où la pensée grecque se cherche une doctrine de la conscience et de la morale. Dans ce champ confus où les dieux et les hommes restent confondus, la némésis homérique n'est pas plus la jalousie divine que le blâme populaire, elle représente le jugement sous sa forme élémentaire, liée

à l'idéal de l'honneur (αἰδώς) mais dépourvue de tout critère rationnel.

5) Si l'on admet l'analyse proposée ici, après beaucoup d'autres auteurs, on se demandera encore comment un substantif aussi caractérisé par sa forme a pu subir tant d'altérations sémantiques que son rapport avec la racine de νέμω s'est obscurci et son lien primitif brisé. Nous suggérons une explication morphologique : νέμεσις avait en fait un sens instable, à cheval sur deux groupes lexicaux distincts, les substantifs en *-ti-* de noms d'action et les mots en *-ις* isolés dans la langue, désignant des états de l'âme, des sentiments ou des attitudes : ἔρις "discorde", ἐλπίς "espoir, désir, attente", ὄπις "crainte des dieux", μῆνις "colère", χάρις "joie, plaisir", ὕβρις "violence, insolence, puis démesure", μῆτις "pensée, imagination", θέμις "ordre moral, convenance". Or la plupart de ces mots étaient ou privés d'étymologie ou au moins considérés comme autonomes dès l'époque homérique. Certains ont un suffixe surprenant : μῆτις, comme φᾶτις, est un éolisme ou un archaïsme (25); d'autres ont une morphologie hésitante : θέμις avec ses thèmes concurrents θεμι- et θεμιστ-; χάρις avec χαρι- et χαριτ-, irrégularités que la langue n'a pas toujours réussi à éliminer. Il se peut que des liaisons comme αἰδώς καὶ νέμεσις, οὐ νέμεσις en face de οὐ θέμις, aient contribué à attirer le mot vers ce groupe aberrant. Notons en tous cas le parallélisme des formations verbales dénominales :

ἔρις : ἐρίζομαι; ὄπις : ὀπίζομαι; χάρις : χαρίζομαι; ὕβρις : ὑβρίζω; ἐλπίς : ἐλπίζω; μῆτις : μητί(ζ)ομαι; νέμεσις : νεμεσίζομαι  
μῆτις : μητιάω; νέμεσις : νεμεσ(σ)άω.

Quel que soit le détail préhistorique, chez Homère, νέμεσις est un concept en pleine évolution, et après lui son indépendance à l'égard de νέμω est acquise. Notion morale avant tout, νέμεσις va subir le contre-coup de l'histoire des idées; lorsque les hasards de la sémantique rapprocheront de nouveau νέμω et νέμεσις, la porte sera ouverte à l'étymologie populaire.

## II. Némésis ou la Jalousie des Dieux

Les deux passages d'Hésiode nommant Némésis ont été l'occasion de discussions ardentes : s'agit-il là d'une déesse réelle, pourvue d'un culte et d'un mythe, ou bien d'une simple allégorie ? (26). Les partisans de la première thèse font valoir que l'auteur des *Travaux* (v. 197-201) la représente sous les traits d'une femme voilée de blanc qui quitte le siècle de fer pour regagner l'Olympe. Elle est accompagnée d'Aidôs qui, paraît-il, avait un autel à Athènes (27). Elle pourrait même n'être autre que la déesse smyrniote, importée en Grèce par Hésiode, qui l'aurait connue par son père émigré d'Asie Mineure (28). Dans la *Théogonie* (v. 223) elle figure au nombre des Filles de la Nuit

près de ses soeurs Apaté, Philotès, Géras, Eris et les Parques. Représentant la jalousie des dieux, on la nomme "tourment des mortels",  $\pi\eta\mu\alpha$  βροτοῖσιν.

Tous ces arguments sont spécieux : l'incarnation de Némésis et d'Aidôs en des êtres vivants prouve peu de chose, en tous cas pas l'existence d'un culte particulier organisé pour elles. Hésiode divinise de la même façon toutes sortes d'abstractions et il est inutile d'insister sur la banalité du procédé (29). L'union d'Aidôs et de Némésis a plutôt l'air d'une réminiscence homérique que d'une création, et l'indication d'Hésychius sur l'autel d'Aidôs aurait besoin d'une précision chronologique. Dans la *Théogonie*, la parenté de Némésis et de la Nuit n'enseigne pas plus que celle de Philotès, Géras, Eris; le qualificatif  $\pi\eta\mu\alpha$  βροτοῖσιν est vague : quel poète épique n'oserait appeler la Conscience "tourment des mortels" ? Rien n'autorise à dater d'Hésiode l'existence du culte némésiaque, ni même d'une divinité Némésis aux attributs précis. L'idée de la vengeance divine poursuivant l'ὑβρις est encore désignée par le vague ὄπις homérique, dont les agents sont les Μοῖραι. Tout indique une reprise, sur le plan et avec le style allégoriques, des forces et des principes qui, depuis Homère, règlent les rapports des dieux et des hommes : μοῖραι, κῆρες, δαίαιη, ἔρις, ἄτη, etc., tel est le vocabulaire traditionnel.

La Némésis n'est entrée qu'assez tard dans un système théologique bien constitué. Même Théognis, qui pourtant fonde sa doctrine pessimiste sur l'opposition de la Δίκη et de l'Ἵβρις, emploie encore νέμεσις avec sa signification homérique "blâme, indignation". Le modèle est calqué jusque dans l'expression. Que l'on compare :

279-280 εἰκὸς τὸν κακὸν ἄνδρα κακῶς τὰ δίκαια νομίζειν  
μηδεμίαν κατόπισθ' ἄζόμενον νέμεσιν

"il est normal que le méchant fasse peu de cas de la justice, sans craindre le retour d'un châtement quelconque",

avec X 39-40 οὔτε θεοὺς δείσαντες, οἳ οὐρανὸν εὐρὺν ἔχουσι,  
οὔτε τιν' ἀνθρώπων νέμεσιν κατόπισθεν ἔσεσθαι.

Et de même Théognis 1182 οὐ νέμεσις πρὸς θεῶν γίνεται οὐδεμία  
en face de β 136-137 νέμεσις δέ μοι ἐξ ἀνθρώπων / ἔσεται

Notons toutefois chez cet auteur l'amorce d'une spécialisation nouvelle; partout la νέμεσις est divine. Sans être aucunement liée à la doctrine du Destin ni à celle de l'Hybris, il semble bien que le mot tende à se limiter aux manifestations de la colère céleste. Par ailleurs, la suffisance, l'orgueil, l'excès de bonheur et de richesses attirent sur l'homme une catastrophe qu'on appelle d'un mot homérique ἄτη "aveuglement" (30).

L'idée de la jalousie divine, minutieusement étudiée chez les auteurs classiques de Pindare à Euripide, est désormais établie (31). On peut la formuler ainsi, une fois pour toutes : les dieux, instruments du Destin, ont distribué à chaque homme son lot de vie, "heur et

malheur". Dans ces limites, sa liberté s'exerce; mais dès qu'il cherche, par un aveuglement fatal (parfois suscité par les dieux!) à rompre les chaînes de sa condition, aussitôt intervient le Destin, soucieux de faire respecter l'antique partage : le coupable (ὕβριστής) est puni. En termes moraux, la faute consiste à sortir de la mesure, à tomber dans l'excès; en termes philosophiques, c'est violer les lois immuables de l'ordre universel. Tout acte excessif étant une prétention à la divinité, les Immortels, jaloux de leurs privilèges, se chargent d'envoyer le châtiement. Jalousie divine et mythe de la Distribution des Sorts étaient, dans l'esprit des Grecs cultivés du 5<sup>e</sup> siècle, deux concepts inséparables (32).

Cela est bien connu : mais il manque à l'étude de cette nouvelle Némésis une analyse portant sur le vocabulaire des notions engagées. Car enfin, comment la némésis homérique, sentiment de la faute et blâme de la Conscience, a-t-elle fini par représenter la jalousie vengeresse des dieux, agissant de concert avec le Destin ? Les dieux d'Homère éprouvaient volontiers la jalousie, on l'a vu, soit entre eux soit envers quelque mortel bienheureux ou arrogant, mais aucun mot ne la désignait proprement, en dehors des termes généraux et interchangeables : ὄπις, μῆνις, χόλος. Leur vengeance est la τίσις, ou "paiement" (33). Or, de la fin du 6<sup>e</sup> siècle jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle, tous les auteurs, à de rares exceptions près, enseignent la crainte de la jalousie divine (νέμεσις ou φθόνος), venant de Zeus et de Δίκη, sa parèdre, et se confondant avec les Μοῖραι. Une hiérarchie nouvelle s'était élaborée (34).

Que νέμεσις signifie "jalousie, envie" de Pindare à Euripide, c'est assuré par l'identité rigoureuse νέμεσις = φθόνος. On a groupé ici les principaux textes :

νέμεσις θεῶν : Sophocle *Phil.* 518, 601-602; Euripide *Or.* 1361-1362; Pittakos *Vorsokr.*<sup>2</sup> p.522, 14; - νέμεσις ἐκ θεοῦ Hérodote I 34.

φθόνος θεῶν : Eschyle *Perses* 362, cf. *Prom.* 859; Euripide *Iph. Aul.* 1097, etc.

τιμαρίαι ἐπίφθονοι πρὸς θεῶν : Hérodote IV 205.

Ζεῦ, ἀφθόνητος γένοιο : Pindare *Ol.* 13, 25.

φθονερὸν θεῖον : Hérodote I 32, III 40, VII 46.

θεὸς φθονεῖ : Hérodote VII 10, VIII 109.

φθονεραὶ ἐκ θεῶν μετατροπίαι : Pindare *Pyth.* 10, 31.

φθόνος = νέμεσις : Euripide *Héc.* 288 et Schol. *ad. loc.*

νέμεσις reprenant φθόνος : Eschyle *Sept.* 235-236; Sophocle *El.* 1466-1467.

μή σοι νέμεσις θεόθεν καταπνεύση : Platon *Com. fr.* 173, 14.

Il est vrai qu'une distinction est parfois établie entre νέμεσις et φθόνος, mais elle est d'origine sophistique (35). Pratiquement, on emploie les deux mots indifféremment.

L'explication de cette convergence est simple : l'idée de la jalousie était déjà très proche de la νέμεσις chez Homère; on a pu noter en α 346-350 la succession τί φθονέεις; ... οὐ νέμεσις. Le blâme populaire

se confond avec la rancune, le dépit avec la malveillance (cf. lat. *invidēō*, *invidia*). Pour distinguer entre les variétés de l'envie il faudra l'analyse des Sophistes; Pindare et Hérodote ne s'y arrêtent pas. A côté de cette évolution naturelle, on fera intervenir l'action du verbe νεμεσῶ; dans le sentiment des Grecs, c'était bien le verbe de νέμεσις; or il s'applique surtout à la colère divine (36). Quand on eut conçu le châtement céleste comme un abaissement des grandeurs excessives, le φθόνος pouvait se dire des dieux aussi bien que des hommes entre eux (37). Rien ne séparait plus, dans leurs conséquences désastreuses, la jalousie de Poseidon à l'égard des Phéaciens ou d'Ulysse et l'envie ressentie par le dieu impersonnel d'Eschyle devant le fol orgueil de Xerxès.

Le caractère le plus original de la nouvelle Νέμεσις, véritable création de la pensée hellénique, c'est son rapport étroit avec le destin. Outre l'équation religieuse Νέμεσις-Adrastée sur laquelle nous reviendrons, les textes joignent continuellement νέμεσις à μοῖρα et à τύχη :

Pindare *Ol.* 8, 86-87 εὐχομαι ἀμφὶ καλῶν μοῖρα νέμεσιν  
διχόβουλον μὴ θέμεν

Euripide nous apporte une définition explicite : *fragm.* 1040 (cf. 1022).

ὅταν δ' ἴδης πρὸς ὕψος ἡρμένον τινὰ  
λαμπρῶ τε πλούτῳ καὶ γένει γαυρούμενον  
ὄφρυν τε μείζω τῆς τύχης ἐπηρκότα  
τούτου ταχεῖαν νέμεσιν εὐθὺ προσδόκα

"Quand on voit un homme, élevé au pinacle, s'enorgueillir de son éclatante richesse et de sa naissance, et se dresser sur ses ergots plus haut que son dû, attendez-vous bientôt à la venue de sa némésis". Or il suffit de passer en revue le vocabulaire grec relatif au destin pour en comprendre l'origine (38).

A la racine \**smet-* "partager" de μείρομαι, μέρος se rattachent les trois noms du "sort" μοῖρα, la "part", μέρος, le "partage" (cf. ἄ-μμορος) et εἰμαρμένη (ἡμέρα) "le jour du destin".

De \**dai-* "séparer, couper, partager" (cf. δαίω, δαιτύς, etc.) vient le nom de la divinité δαίμων, dans ses rapports avec la vie de chaque mortel.

L'idée de "tirage au sort", image du "hasard", a donné le nom d'une Parque, Lachésis et λάχος "lot" ou "destinée" (cf. λαγγάνω, λέλογχα, λῆξις· μερίς Hésychius) (39).

Malgré les difficultés de détail, on groupe sous un thème \**oito-* le grec οἶτον "destin" et αἶσα "part" (cf. ἴσασθαι· κληροῦσθαι Hés.) (40).

Enfin le jour fatal, αἴσιμον ἦμαρ, est aussi ἡ πεπραμένη; il est "fourni" : πορίζω, πορεῖν, etc.

Le destin se conçoit en Grèce comme une part, un lot accordé par les Dieux. Pindare ne répète-t-il pas que Zeus distribue le bien et le mal, Eschyle ne l'invoque-t-il pas sous le nom de Νεμέτωρ "suprême distri-

buteur" ? (41). L'idée de rétribution, châtement, vengeance n'est-elle pas voisine de distribution, attribution ? Il était tentant d'interpréter Némésis comme la "Distributrice", à côté de Lachésis la "Tireuse au Sort". Les Grecs n'y manquèrent pas; l'analogie de γένεσις, γενέτωρ près de γίγνομαι, γεννάω a fait le reste : on a rapporté νέμεσις, nom d'action personnifié en agent divin, au verbe νέμω, traditionnellement consacré à la distribution des "biens de fortune". C'est donc grâce à une étymologie populaire que la Némésis est entrée, parée de nouveaux attributs (= Jalousie, Vengeance), dans le système du Destin : elle fut la dispensatrice de la mesure et le châtement de l'hybris. Il faut reprendre l'explication des Anciens νέμεσις ἀπὸ τῆς διανεμήσεως en y ajoutant ce correctif important : seule la Némésis pindarique et eschyléenne est en cause; c'est une réfection, le produit de l'effort hellénique pour systématiser d'une manière cohérente les rapports du divin et de l'humain (42).

L'identification de Némésis en une Μοῖρα-Τύχη toute puissante a eu plusieurs conséquences :

1) l'union de plus en plus étroite de la déesse avec les autres principes de l'ordre cosmique, surtout avec Δίκη, Θέμις et Ζεὺς. Les penseurs reconnaissent tous cette parenté, mais ne sont pas d'accord sur la nature exacte de leurs rapports : preuve d'un syncrétisme récent.

La meilleure formule est fournie par Dion Chrysostome (64, 8) : ὠνόμασται δὲ ἡ Τύχη καὶ πολλοῖς τισὶν ἐν ἀνθρώποις ὀνόμασιν, τὸ μὲν ἴσον αὐτῆς νέμεσις, τὸ δὲ ἄδηλον ἐλπίς, τὸ δὲ ἀναγκαῖον μοῖρα, πολυώνυμος τις ὡς ἀληθῶς θεὸς καὶ πολύτροπος "le sort a reçu plusieurs noms dans le monde, comme égalitaire Némésis, comme invisible Espoir, comme nécessaire Destin; c'est en vérité un dieu aux noms et aux formes multiples". Cela est conforme à l'usage littéraire.

Solon emploie Δίκη où l'on attend Νέμεσις (*fragm.* 4, 5 b; 2, 15; 13 *passim éd.* Diehl). Pindare met celle-ci au-dessus de la justice (ὑπέρδικος *Pyth.* 10, 44), à moins que cet adjectif ne signifie la justice "absolue" (43). Chez Eschyle, Némésis et Dikê sont une seule et même personne :

*fragm.* 266 ἡμῶν γε μέντοι Νέμεσις ἐσθ' ὑπερτέρα  
καὶ τοῦ θανόντος ἡ Δίκη πράσσει κότον (44).

"Mais Némésis est plus forte que nous, et la Justice accomplit la vengeance du défunt".

Euripide dit que Némésis a atteint Hélène par les voies de la Justice :

*Or.* 1361-1362 διὰ δίκας ἔβα θεῶν  
νέμεσις ἐς Ἑλέναν

Platon fait d'elle la messagère de Dikê : *Lois* 717 d ἐτάχθη Δίκης Νέμεσις ἄγγελος. Némésis, dans la mythologie, sera la Justicière, parèdre de Zeus (45) :

Euripide *Phén.* 182 Ἰώ, Νέμεσι καὶ Διὸς βαρύβρομοι βρονταί  
"Ah ! Némésis et vous, sourds grondements du tonnerre de Zeus !"

Némésis et Thémis sont interchangeable. Cf. Sophocle *OC* 1753; *IG III<sup>2</sup>* 4638.

Enfin le couple homérique Aidôs-Némésis est remplacé dans les mêmes fonctions par Aidôs-Dikê: Platon *Prot.* 322 c.

2) L'union de Némésis avec les puissances de Mort, les Erinyes surtout. Chez Eschyle, elle se marque par l'identité de la colère divine (*Agam.* 700) et de la personne d'Hélène (fille de Némésis, dira le Mythe) véritable ἄτη d'Ilion (*ibid.* 735, 770) et Erinye (v. 749). Dans les *Choéphores*, c'est Δίκη, fille de Zeus qui arme le bras d'Oreste pour le parricide (v. 949), l'Erinye est une sorte de Némésis réclamant la justice (v. 646-652). Les *Euménides* s'achèvent sur un pacte conclu entre Zeus, ministre de la Némésis, et la Moire, maîtresse du Destin (v. 1032 et suiv.), fille de la Nuit comme Némésis (v. 1033), et comme elle infernale (v. 1036). C'est pourquoi l'Erinye d'Oreste, supposé mort, est invoquée par Electre sous le nom de Némésis : Sophocle *El.* 792 : ἄκουε, Νέμεσι τοῦ ἄρτίως θανόντος.

3) La rupture du groupe νέμεσις : νεμεσῶ remplacé par νέμεσις : νέμω. Νεμεσῶ conserve son sens ancien, mais, étendu aux rapports humains, il s'affaiblit en "s'indigner, en vouloir à" et, à partir du 4<sup>e</sup> siècle, isolé dans la langue, revêt un caractère de plus en plus littéraire et affecté (46). On peut en dire autant des adjectifs verbaux νεμεσητός "répréhensible" et ἀνεμεσητός "irréprochable" (47).

La doctrine de la Jalousie divine a pris tournure de philosophie morale chez les Tragiques. Mais elle repose, obscurément, sur la croyance populaire au mauvais œil; toute parole hardie, toute action d'éclat, toute réussite inespérée doivent être rabaisées par le Sort : c'est la revanche des faibles. Les esprits supérieurs de la Grèce se sont refusés à confondre une si basse envie avec la Némésis divine et se sont ingénies, par de subtiles analyses, à distinguer φθόνος et νέμεσις, celle-ci étant prise en bonne part, pour ainsi dire, celle-là toujours blâmable. Gorgias en est le premier interprète :

*fragm.* 6 B Diels : λαθὼν μὲν τὴν θεῖαν νέμεσιν, φυγῶν δὲ τὸν ἀνθρώπινον φθόνον.

Platon, de son côté, pense que la jalousie est incompatible avec le divin (48), bien que par ailleurs certains personnages des dialogues fassent allusion à la malignité du sort (49). Démosthène (XVIII 305) conjure la Némésis qu'il pourrait attirer sur lui par des paroles orgueilleuses : εὐλαβούμενος τὸν φθόνον. Chez Aristote, l'opposition des deux termes devient un véritable leitmotiv de l'enseignement (50) : définissant la némésis "le chagrin de voir un bonheur ou un malheur immérités", elle est à ses yeux une disposition louable entre deux défauts extrêmes, l'envie (φθόνος) qui souffre de tous les succès, justes et injustes, et la malignité (ἐπιχαίρεκακία) qui, comme son nom l'indique, applaudit à tous les malheurs d'autrui. La némésis est donc un sentiment digne d'un homme juste (νεμεσητικός), on l'attribuera naturellement aux dieux, tandis que l'envie est le propre des

méchants, par où l'on revient à l'égalité νέμεσις = δίκη.

Après le 4<sup>e</sup> siècle, il devient impossible et inutile de faire le départ entre la némésis abstraite et la grande déesse multiforme qui gagne peu à peu toutes les cités et s'immisce dans tous les cultes. D'une part les poètes reprennent le οὐ νέμεσις d'Homère dans leur langue artificielle (51); d'autre part, les philosophes et les historiens maintiennent la conception eschyléenne de la "Répartitrice jalouse" (52); les uns et les autres se représentent la déesse sous les traits d'une femme écrasant le coupable, conformément aux monuments figurés (53). Némésis est désormais confondue avec Adrastée, Tyché, le Destin (54).

### III. La déesse Némésis

A part le détail précis de sa préhistoire, nous tenons pour établies les étapes successives parcourues par le mot νέμεσις d'Homère jusqu'à l'ère chrétienne : d'abord jugement moral, puis sentiment de la culpabilité d'autrui et indignation qu'elle provoque, le concept s'étend aux dieux et aux hommes. Hésiode et ses successeurs le divinisent : leur allégorie féminine reçoit pour parentes la Pudeur, la Justice, les Parques. Lorsque l'idée d'une jalousie divine prend corps dans la littérature, Némésis identifiée à l'Envie devient une véritable réalité religieuse. Elle se rapproche des notions relatives au Destin, et par une étymologie toute naturelle, est vénérée comme la grande "Distributrice"; mais elle garde ses attributs anciens de rancune et de vengeance et finit par se confondre avec la Fortune dans l'imagination populaire.

Sur cette trame conceptuelle il reste à placer les manifestations de la Némésis mythologique et historique. A l'histoire de son nom, ajoutons celle de sa personne. Comme nous l'avons annoncé, notre souci dominant est la chronologie relative des faits. Nous étudierons donc successivement Adrastée, la mère d'Hélène, la Rhamnusienne, la Smyrniote, la déesse infernale.

#### 1°) Némésis-Adrastée

C'est, sinon le plus ancien, du moins le plus caractéristique des aspects religieux de Némésis. Notre connaissance de la divinité appelée Ἀδράστεια (ionien Ἀδρήστεια) se fonde sur plusieurs témoignages à peu près concordants.

Dans le *Catalogue des Vaisseaux* (B 828 et 830) figure un Adrastos, chef de guerriers venus d'Adrasteia, ville d'Asie Mineure; d'après le voisinage des noms Πιτύεια et Αἴσιπος, on admet qu'elle est mysienne.

La *Phoronide* connaissait un culte d'Adrastée non loin de l'Ida phrygienne :

fragm. 2 (Kinkel p.211) ἔνθα γόντες  
Ἴδαῖοι Φρύγες ἄνδρες δρέστεροι οἴκι' ἔναιον  
Κέλμις Δαμναμενεύς τε μέγας καὶ ὑπέρβιος Ἄκμων



εὐπάλαμοι θεράποντες ὀρείης Ἀδρηστείης

Eschyle place son siège chez les Bérécyntes (55), toujours en Phrygie. Adrastée apparaît au 5<sup>e</sup> siècle en Attique, soit seule (IG I<sup>2</sup> 324,63; vers 425), soit en compagnie de Bendis, forme thrace d'Artémis (IG I<sup>2</sup> 310,207; vers 429).

Le *Rhésos* (342) appelle Adrastée fille de Zeus dans une pièce dont l'action se passe en Troade : elle y fait figure de divinité apotropaïque contre la Jalousie : στομάτων εἴργοι φθόνον.

Dans la langue courante se répandent des formules parenthétiques où les noms d'Adrastée et de Phthonos semblent bien interchangeables :

Sophocle *Phil.* 776 πρόσκυσον τὸν φθόνον

Eschyle *Prom.* 936, Platon *Rép.* 451a προσκυνῶ τὴν Ἀδράστειαν

Par elles, on conjure le mauvais œil : Euripide *Rhés.* 468 σὺν δ' Ἀδραστεία λέγω. D'autre part, Adrastée a déjà partie liée avec la Fortune, au sens philosophique, comme le montre l'expression "loi, décret d'Adrastée" θεσμός τῆς Ἀδραστείας, Platon *Phèdre* 248c (56).

C'est seulement vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle qu'on rencontre l'égalité Némésis=Adrastée, dans les vers souvent cités d'Antimaque :

*fragm.* 43 (Strabon XIII 1,13) :

ἔστι δέ τις Νέμεσις μεγάλη θεός, ἣ τάδε πάντα  
πρὸς μακάρων ἔλαχεν· βαιὸν δέ οἱ εἴσατο πρῶτος  
Ἀδρηστος, ποταμοῖο παρὰ ῥόον Αἰσὴποιο  
ἐνθα τετίμηται τε καὶ Ἀδρήστεια καλεῖται.

La localisation du culte primitif près de l'Aisèpos ne doit pas faire illusion; elle a pu sortir tout bonnement des vers homériques cités plus haut (B 828-830). Au 4<sup>e</sup> siècle, Némésis et Adrastée sont réunies, sinon confondues, par Nicostrate et Ménandre (58).

A partir du 3<sup>e</sup> siècle, Adrastée est adorée partout en Grèce, seule ou avec sa parèdre Némésis (59). Strabon, qui nous a laissé le plus de témoignages sur ce point, précise la situation géographique du culte asiatique : il y a, dit-il, dans les environs de Cysique un sanctuaire de Némésis, mais la montagne et la plaine d'Adrastée sont situées près de Priapos sur l'Hellespont (XII 8,11; XIII 1,13). D'après lui encore, Callisthène rattachait Adrastée au nom du roi Adrastos qui le premier construisit un temple à Némésis; Charax voyait derrière ce nom une divinité de Troade, fille de Mélissos, fils d'Ida (60).

A l'époque impériale, Adrastée et Némésis ne font plus qu'une seule personne dans la pratique religieuse et le langage populaire. Les courtisanes de Lucien jurent par Adrastée, celles d'Alciphron par Némésis (61). Seuls les auteurs de gloses et les compilateurs de mythes discutent sans fin sur les rapports des deux déesses (62).

L'étymologie d'Ἀδράστεια a donné lieu à beaucoup d'hypothèses, mais toutes rapportent le nom, d'une manière ou de l'autre, à Adrastos, roi phrygo-mysien ou héros argien (63). On interprète Ἀδράστεια Νέμεσις "la Vengeance inévitable", épithète du Destin lui-même (64). Démétrius de Skepsis est le premier, à notre connaissance, qui ait considéré

Adrastée comme une incarnation d'Artémis. La généalogie est aussi l'objet de discussions entre mythographes : fille ou nourrice de Zeus ? (65). Enfin il y avait une Adrastée d'Argolide et une nymphe homonyme dans la région de Cyzique (66).

De tout cela, nous tirons les conclusions suivantes :

1) Il existait en Asie Mineure un culte antique d'Adrastée. Mais le lieu précis n'en était pas connu des Grecs qui le plaçaient soit en Mysie (dans les régions de Priapos, de Lampsaque, de Cyzique ou de Troade), soit en Phrygie, près du mont Ida (67). Sur la nature primitive de la divinité, ils en étaient réduits à des conjectures, et nous de même à leur suite (68).

2) Un culte d'Adrastée a été introduit en Attique au début du 5<sup>e</sup> siècle et s'est vite répandu : ce fut la Némésis des masses, celle dont on redoutait le φθόρος. La fusion des deux divinités est purement verbale : déjà Hérodote, qui craint la Némésis, l'envoie à Crésus sous la forme d'Ἄδραστος le Phrygien (I 34 et suiv.). Mais, à considérer les choses de près, le rapprochement est superficiel; car Ἄδρῶστος nom grec porté depuis Homère par un roi de Sicyone (E 121) et d'Argos, héros du cycle thébain, pourrait être d'origine asianique (69). Comme adjectif, ἄδρῶστος signifie activement "qui n'échappe pas" (70), et ce sens convient très bien aux deux Adrastes, victimes autant qu'instruments de la Némésis (71). Quelle qu'ait été l'origine de l'Adrastée phrygo-mysienne, il a fallu, pour l'identifier à Némésis, interpréter son nom par un à peu près étymologique; car Némésis, déesse du Destin, était "inévitabile" comme la Moire, les Erinyes, Zeus lui-même (72). On l'a surnommée Ἀδράστεια.

3) L'emprunt n'est pas ancien, on l'a vu. Pour adapter au mythe la nouvelle Némésis-Adrastée, les auteurs ont fait preuve d'ingéniosité, mais non de cohérence; les anachronismes et les contradictions pullulent : a) Adrastée est considérée comme l'épithète de Némésis en souvenir des malheurs d'Adrastos le thébain. - b) Adrastée appartenant à Adrastos, son premier champion, Némésis avait un culte antique en Asie Mineure. - c) Adrastée est fille de Zeus, parce que la Destinée est fille de Nécessité ou de Lachésis (73). - d) Adrastée est nourrice de Zeus; selon une tradition, elle descendait, par Mélissos, d'Ida, première reine de Troie; mal compris, le mythe devient : fille de Mélisseus le Crétois : confusion évidente des deux monts Ida, d'où son intervention dans la fable d'Amalthée (Callimaque). - e) Adrastée, par l'intermédiaire de Némésis, est identifiée à Artémis (cf. supra).

Nous concluons par un non-lieu; la greffe d'Adrastée sur Némésis n'éclaire aucun trait de cette dernière, mais s'explique par elle. Une étymologie populaire s'est répandue, à partir du moment (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> siècle) où Némésis n'était plus seulement la Jalousie divine, mais se confondait avec le Destin "inévitabile". Le problème provisoirement insoluble de l'origine d'Adrastée n'affecte pas l'histoire de Némésis.

2°) *Némésis mère d'Hélène*

L'interprétation du mythe selon lequel Némésis, aimée de Zeus, a donné le jour à Hélène de Sparte serait simple si les textes anciens étaient bien établis. Mais nous sommes en présence de témoignages difficiles à exploiter : fragments mutilés des *Cypria* et du *Περὶ εὐσεβείας* de Philodème, vagues allusions chez les auteurs classiques à une généalogie qui mêle évidemment les aventures de Némésis et celles de Lédà, scholies tardives recueillant et combinant tant bien que mal les données antérieures. La question se présente à nous comme un tissu d'obscurités (74).

1. Hésiode donnait pour parents à Hélène Zeus et une Océanide; ni Lédà, ni Némésis (75). Cette constatation négative a son intérêt pour dater l'apparition du mythe.

Dans les *Chants Cypriens*, Némésis fuyant le désir de Zeus se métamorphose en poisson, en animaux variés, parcourt terres et mers avant d'être rejointe et de donner le jour à Hélène (76). Le texte, sans doute corrompu (77), ne permet pas de décider si les Dioscures y sont déjà les frères aînés d'Hélène, ni de préciser les détails de la naissance miraculeuse. Il se peut que quelques vers manquent à la citation d'Athénée; d'après le témoignage de Philodème, laborieusement reconstitué à partir d'un papyrus lacuneux (78), l'Hélène des *Cypria* était née d'un oeuf pondu par Némésis-oie. Une confusion très ancienne a pu se produire entre l'origine des Dioscures, fils de Zeus-cygne et de Lédà et celle d'Hélène, issue de Zeus et de Némésis-oie (79).

Au reste, les détails du scénario importent moins que sa signification. Cette parenté d'Hélène, inconnue d'Hésiode, semble une initiative prise par l'auteur des *Cypria* pour donner de la guerre de Troie une explication aitiologique. Dans le conseil des dieux qui l'a préméditée, on voit trois abstractions jouer un rôle de premier plan. Thémis, Mōmos et Némésis (80). Pourquoi le choix de Némésis comme amante de Zeus et mère d'Hélène, émerveillement des mortels, brandon de discorde? Le motif moralisant est certain, mais n'a pas agi seul (81) : une réminiscence verbale de l'Iliade doit être supposée; celle de la scène connue où les vieillards troyens se posent la question des responsabilités du conflit : Γ 156 et suiv. Or Priam le déclare à Hélène "ce n'est pas là faite, seuls les dieux sont coupables" (82). L'auteur des *Cypria* en faisant d'Hélène la fille de Némésis, cherchait à résoudre mythologiquement le rôle de la femme, non pas cause directe, mais agent et instrument du destin.

Un seul point reste indécis : du mythe de Lédà et de celui de Némésis, lequel est le plus ancien ? A vrai dire, pour notre propos présent, la réponse a peu d'importance. Car nous voulons surtout fixer le moment où Némésis a une réalité religieuse. Primitive ou non, l'image d'une déesse mère d'Hélène se fixe vers le 7<sup>e</sup> siècle au plus tôt, et fera désormais autorité.

2. Au 5<sup>e</sup> siècle, Cratinos parodie les *Cypria* dans sa *Némésis* (83).

Il y représentait, semble-t-il, Zeus-Périclès amant de Némésis-Aspasie, tous deux responsables d'une nouvelle guerre de Troie, celle du Péloponèse (84). D'après la source, l'union divine avait lieu à Rhamnonte et le poète adoptait la version de l'œuf. A la même époque, Phidias, selon les propres termes de Pausanias (85), suivait la généalogie d'Hélène en sculptant les groupes de la statue rhamnusiennne. De plus, une amphore de Berlin datant du 5<sup>e</sup> siècle représente à sa façon le mythe issu des *Cypria* : Hélène est amenée à l'Amour par Aphrodite et Peithô, Paris par Himéros; auprès d'eux se tiennent les Destins, nommés Τύχη, Εἰμαρμένη, Νέμεσις (86). La fusion des légendes concurrentes, fondées sur des naissances miraculeuses et des substitutions de parents, communes à Lédà et à Némésis était chose faite au 4<sup>e</sup> siècle, puisque, outre Cratinos, Isocrate (X 59) et Asclépiade de Tragile (87) métamorphosent Zeus en cygne dans l'aventure avec Némésis.

Deux liaisons nouvelles apparaissent alors, répandues par les auteurs, popularisées par l'art :

a. le groupe Hélène-les Dioscures, quoique avec des variantes dans le détail (88).

b. le ἱερὸς γάμος de Zeus et de Némésis, localisé à Rhamnonte. Or il nous semble que cela n'était intelligible que si le sanctuaire et la statue avaient déjà acquis tout leur prestige.

3. Les additions postérieures au 4<sup>e</sup> siècle sont sans intérêt : elles consistent essentiellement à arranger les traditions relatives à Némésis et à Lédà pour les mettre en harmonie avec le motif des Dioscures frères d'Hélène. Les uns attribuent à chaque divinité un rôle distinct dans la naissance, sans être d'accord entre eux (89); d'autres reprennent la tradition hésiodique et font de Némésis la fille de Zeus et d'une Océanide; elle-même devient fille de l'Océan (90). Enfin le lien établi entre la Némésis du mythe et le sanctuaire attique explique à la fois l'épithète Ποικιλοσύνη appliqué à Hélène (91) et la généalogie isolée : Némésis fille de Zeus et de Déméter (92).

### 3°) *Némésis de Rhamnonte*

Le problème historico-religieux de la Némésis rhamnusiennne nous intéresse par son côté chronologique. Les données littéraires sont pauvres : le passage de Pausanias (I 33, 2) raconte la légende du marbre de Paros apporté en Attique par les Perses et sculpté en Némésis par Phidias. Elle est vraisemblable; car les guerres Médiques avaient fait sur la génération d'Eschyle et des Marathonomaques une impression assez forte pour que Némésis, Vengeance et Châtiment de l'Hybris, fût adoptée par les Athéniens comme patronne. Mais le culte était-il plus archaïque que l'idole? Suidas, dans une note, le fait remonter aux temps fabuleux d'Erechtheus (93). Ce voisinage, tout à fait isolé, est suspect; il découle probablement d'une déduction tardive, comme celui de Déméter.

La parole reste donc à l'archéologie. On admet que le temple classique date de 430 environ (94), mais on a retrouvé les soubassements d'un

sanctuaire plus modeste et plus ancien, dédié, selon toute apparence, aux déesses Θυμωρί Thémis et Némésis (95). S'il date de la fin du 6<sup>e</sup> siècle, l'hypothèse d'un culte local très archaïque consacré à une divinité chthonienne reste possible; elle permettrait d'insérer l'indication de Suidas dans l'ensemble de la tradition, sans faire remonter pour autant le culte de Némésis au-delà du 6<sup>e</sup> siècle. Cela suffit : la cohabitation de Thémis et de Némésis n'étonnera personne, puisque c'est précisément l'époque où les notions d'Ordre universel et de Destin, désormais réunies, s'incarnent dans les représentations de la Justice et de la Jalousie.

Fixée au 5<sup>e</sup> siècle, la tradition rhamnusiennne est ensuite connue par des témoignages plus nombreux mais faiblement instructifs (96); Némésis punit l'ὕβριστης, selon la définition de Pausanias (97). Dans l'état actuel de la question, l'opinion de Rossbach, légèrement assouplie, nous paraît plausible : Némésis a reçu un culte à Rhamonte à la fin du 6<sup>e</sup> siècle au plus tôt (98).

#### 4°) *Némésis de Smyrne*

Son âge et son dédoublement sont d'origine inconnue, et les hypothèses ne manquent pas (99). En l'absence de documents anciens et de données archéologiques, les conjectures gratuites tiennent lieu de science (100). Ce qu'on sait de ces divinités jumelles se réduit aux deux textes de Pausanias (VII 5, 3 et IX 35, 6). Or le récit de l'archéologue, pris à la lettre, est inconséquent : Alexandre voit apparaître en songe les deux Némésis qui lui ordonnent de fonder Smyrne la neuve; de là vient qu'on adore deux Némésis à Smyrne! Admettons plutôt l'ancienneté du double culte et laissons là l'explication de Pausanias.

Plus sérieux est le nom de Boupalos, associé à la représentation de Némésis, car il nous reporte à une époque relativement haute, début du 6<sup>e</sup> siècle. Pour expliquer la dualité du culte, les Smyrniotes prétendaient que leurs Némésis étaient filles de la Nuit : c'est un mythe emprunté d'Hésiode, où Αἰδώς καὶ Νέμεσις sont filles de Νύξ. On a voulu voir dans ce dédoublement un phénomène connu, tous les démons tendant à revêtir deux aspects complémentaires, le bienveillant et l'hostile. Mais rien de semblable n'apparaît dans la personnalité de Némésis qui, quoi qu'on fasse, est toujours redoutable et méchante.

Il nous semble plus juste de renverser les données et, au lieu d'un dédoublement secondaire, de parler d'un syncrétisme. Risquons à notre tour une hypothèse; la place de Smyrne dans le monde hellénique suggère la fusion d'un ancien culte d'Adrastée, venu de l'arrière-pays mysien ou phrygien et de la Némésis grecque, née de la poésie lyrico-morale. Ainsi le dualisme smyrniote répondrait à la Némésis-Adrastée attique et représenterait les deux visages de la Jalousie, l'un vulgaire, identique à φθόνος, l'autre intellectuel, celui de Némésis-Tychê.

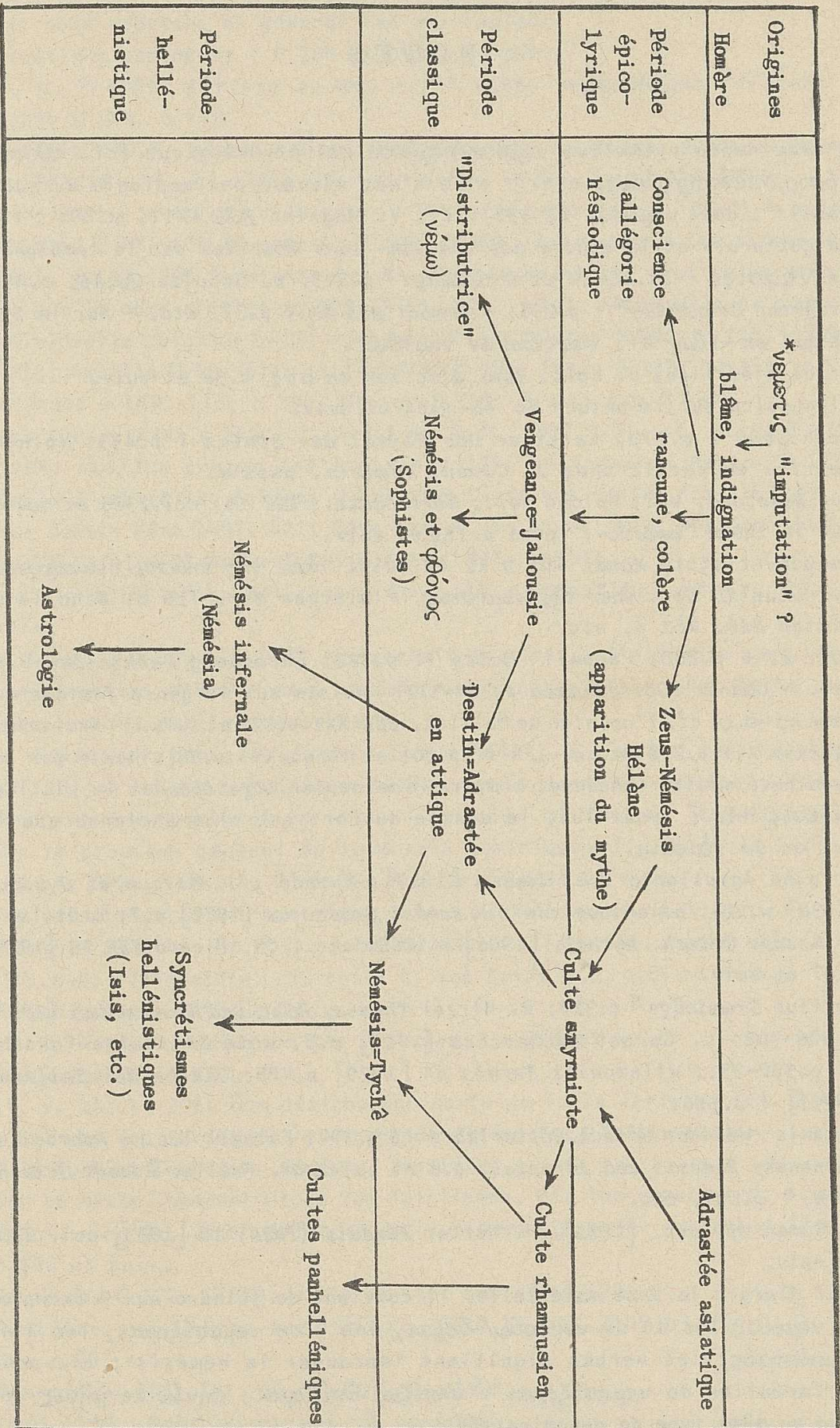
5°) *Némésis infernale*

On a vu plus haut comment l'Erinye a pu rejoindre Némésis sur le plan des puissances souterraines : Parques, Thémis, Vengeance des morts. Elle descendra donc aux Enfers châtier les crimes des hommes et chaque défunt aura près de lui une Némésis qui juge et venge (101). Attesté assez tôt, ce nouvel et dernier avatar de la Jalousie divine a droit aux Némésia attiques (102). Les épitaphes l'invoquent sans cesse (103). Les systèmes astrologiques spéculeront sur sa signification (104).

A l'époque hellénistique, littérature, sculpture et numismatique sont encombrées des figures de Némésis. Les symboles, les attributs de la déesse sont si variés, sa puissance s'étend si loin qu'on peut la considérer comme la forme la plus élémentaire de la religiosité. Mais, à part sa nature vraiment panthéistique, aucun élément nouveau ne vient l'enrichir; elle demeure une forme banalisée de Tychê (105).

A l'issue de ce tour d'horizon rapide, nous pensons avoir établi au moins un fait important : tout le complexe religieux de Némésis est d'origine spéculative. Pas un seul indice ne décèle l'origine "naturiste" de la divinité. L'ancien concept abstrait, par un travail de renouvellement interne, s'est enrichi énormément au cours des siècles, envahissant de nombreuses régions morales et philosophiques et exprimant sous une forme concrète le débat antique sur le fatalisme et la liberté. Chez un peuple où toute idée s'accompagne d'une image et où le nom divin porte en lui une force d'efficacité, les rapprochements verbaux et les enchaînements mythiques jouent un rôle moteur de premier plan. Mais cette polymorphie de la divinité constitue aussi le plus sérieux obstacle à l'analyse et à la reconstruction génétique. Ici, c'est par la détermination des apports marginaux (Adrastée, Hélène) qu'on peut fixer les cristallisations successives, et par leurs traces matérielles qu'on peut dater l'établissement des cultes.

Le tableau suivant essaie de résumer les éléments du problème :



## NOTES

- 1) L'alternance rythmique νεμέσα/νεμέσσα est étymologique (cf. τόσος/τόσος, μέσος/μέσος, etc.); elle s'est étendue par analogie au substantif : dat. νεμέσσι (Z 335); cf. V. Magnien *BSL* XXII, p.80.
- 2) La gutturale et la sonore aspirée -dh- sont écartées par le témoignage de νέμεσις. - Cf. Curtius *Grundzüge*<sup>5</sup> p.313; W. Schulze *Qu. Ep.* p.434; Brugmann *Grundriss*<sup>2</sup> I p.295; Grammont *BSL* XXIV p.29, etc. - Sur le type verbal en -ιάω, cf. ναυτιάω de ναυτία.
- 3) En dernier lieu, J. Holt, *Noms d'action en -σις* p.38 et suiv.
- 4) Discussion sur la nature de -ε- p.54 et suiv.
- 5) Cook *Zeus* I p.273; Laistner *Das Rätsel der Sphinx* I p.433; opinion reprise en partie chez J. Coman, *Némésis*, passim.
- 6) Sur *Nemetona*, voit Holder *Kelt. Wortschatz*; *PWRE* 16, col.2385 et suiv.; sur le thème \*nemeto-; infra p.258 et suiv.
- 7) Pseudo-Aristote *Monde* 401 b 12 et suiv. ὅτι τῆς ἐνάστασιν διανεμήσεως; Cornutus *ND* 13 : ὅτι τῆς νεμήσεως; Plutarque *Mor.* 719 b; Scholie de Platon *Rép.* 451 a, etc.
- 8) Pott *KZ* V p.265; Farnell *Cults* II p.488; Ehrenberg *Rechtsidee* p.31 etc. - Usener (*Götternamen* p.364-372) insiste sur le genre féminin des noms en -σις; cf. l'opinion de Meillet, *BSL* XXV p.125 et suiv. - Kretschmer (*Glotta* XII p.278 et suiv., XIII p.101 et suiv., XVI p.88), hanté par son hypothèse méditerranéenne, compare le messapien *Logetibas* et le sicilien Δάγεις Hés.; pour lui, la déesse du Sort est plus ancienne que la notion de νέμεσις.
- 9) Origine égyptienne : G. Zœgas [1817]; thrace : J. Marquardt *Cyzicus* [1836] p.114; asianique : Walz *De Nemesi Graecorum* [1852] p.7; crétoise : O. Gruppe *Griech. Mythol.* [1906] p.1068, etc.; Ch. Picard *RHR* 98 [1928] p.67 et suiv.
- 10) Curtius *Grundzüge*<sup>5</sup> p.314; R. Hirzel *Themis, Dike und Verwandtes* [1907] p.306-308; L. Gernet *Recherches* [1917] p.5, note 14; Walde-Pokorny II p.330-331; Wilamowitz *Hermès* 64 [1929] p.485; *Glaube der Hellenen* [1931] I p.356.
- 11) Artémis : Welcker *Griech. Götterlehre* II p.394; Farnell l.c.; - Aphrodite, Posnansky *Nemesis und Adrasteia* p.6 et suiv.; cf. Preller-Robert *Griech. Myth.* 4 p.537, etc.
- 12) J. Coman *op. cit.* [1931]; H. Herter *Némésis* (*PWRE*) 16 [1933] col. 2338 et suiv.
- 13) Pour élargir la base matérielle, il convient de joindre aux 9 exemples de νέμεσις les 40 de νεμεσάω/-άομαι, les 9 de νεμεσίζομαι, les 8 de νεμεσσητός; les verbes signifient "éprouver la némésis"; cf. pour la formation de νεμεσίζομαι : ἐλπίζω, ὀπιζομαι; μηνίω de μήνις répond au même type de dénominatifs.

- 14) Voir en dernier lieu C. von Erffa *ΑΙΔΩΣ* (*Philologus Suppl.* XXX 2) dont nous adoptons en général les conclusions.
- 15) Situations analogues : P 254 et suiv.; τ 264.
- 16) Cf. A. Prévôt, *Aoriste en -θην* p.135 - 136; νεμεσάομαι réfléchi : B 223; Π 544, α 119.
- 17) Eustathe 430,5 : νέμεσιν εἶναι ὑπογράφει τὸν ἐκ πάντων δίκαιον μῦθον; *id.* 923,16 : ἡ μὲν αἰδῶς ἐξ ἡμῶν αὐτῶν, ἡ δὲ νέμεσις ἐξ ἄλλων.
- 18) Exemples de némesis collective : B 222 (Achéens); cf. β 101 = τ 146 = ω 136; P 93, 100 (Danaens); K 129, P 254 (Argiens); Π 544 (Troyens); ρ 481, φ 147, 285 (prétendants). - L'indéterminé τις sans sujet précis désigne la même réalité : α 228, β 64, 138, τ 121. - Exemples de némesis individuelle : Diomède Δ 413; Agamemnon K 115; Ulysse B 296, K 145, τ 264, ψ 213; Achille Π 22; Ajax et Idoménée Ψ 494; Pâris Z 335; Ménélas ο 69; Antinoos φ 169; Ilos α 263; Mentor β 239; Pisistrate δ 195.
- 19) Zeus contre Ajax Λ 543 (cf. Aristote *Rhét.* 1387 a 4), cf. aussi E 872, ξ 284; Apollon contre les Troyens Δ 507; Héra contre Hector Θ 198; Poseidon contre les Achéens N 119; les Olympiens contre Achille Ω 53.
- 20) Zeus contre Héra Θ 407, 421; Héra contre les dieux O 103; Poseidon contre Zeus N 16; les Olympiens contre Arès O 115, E 757.
- 21) Sur l'origine aristotélicienne de cette conception, cf. p. 99 et suiv.
- 22) G. Meyer (*Alb. Spr.* p.297) rapprochait de némesis l'albanais *name, neme* "imprécation, blâme"; mais ce sens est secondaire en grec et ne peut être invoqué par la comparaison.
- 23) Le schéma syntaxique νέμεσις Τρώων "dépit à l'égard des Troyens" (Z 335) et νέμεσις ἀνθρώπων "blâme de la part des hommes" correspondrait aux tournures verbales = \*νέμειν τί τινι et \*τις νέμει τινι.
- 24) Sur le problème général de la morale homérique, cf. outre la bibliographie déjà citée, G. Glotz *La Solidarité* p.94 et suiv.
- 25) Sur la valeur "animée" de φάτις, cf. J. Holt *op. cit.* p.38 et suiv.
- 26) Déesse : J. Coman *op. cit.* p.54 et suiv.; allégorie : Herter *l.c.* col. 2341 avec littérature; cf. aussi C. von Erffa *l.c.* p.54 et suiv.
- 27) Hésychius, s.v. Αἰδοῦς βαιμός.
- 28) Cf. O. Kern *Die Religion der Griechen* I p.255 et suiv.
- 29) *Théogonie* 211 à 232, etc.
- 30) Cf. v. 151 et 206; ἄτη désigne une sorte de folie furieuse (cf. Ajax); c'est une des formes de la vengeance divine (cf. δ 261, etc).
- 31) Voir surtout Tournier, *Némésis*, passim.
- 32) Sur ce mythe inhérent à tous les fatalismes, cf. les pages de M. Nilsson *Gesch. der Gr. Rel.* p.338 et suiv.; *Greek popular religion* (1940) p.108 et suiv.
- 33) Cf. E 34, O 122, Π 388; ν 144 et 148; Hésiode *OJ* 251.
- 34) Synthèse par Eitrem s.v. Μοῖρα, *PWRE* 15 col.2449 et suiv.
- 35) Cf. p.99.
- 36) Hésiode *OJ* 303, 741 τῷ δὲ θεοῖ νεμεῶσι ...  
*ibid.* 756 θεός νύ τι καὶ τὰ νεμέσσα

Théognis 660 θεὸς γάρ τοι νεμεσῶν οἷσιν ἔπεστι τέλος

- 37) φθόνος : "absence, manque"; cf. ἄφθονος "qui ne manque de rien".
- 38) Cf. E. Eberhard, *Das Schicksal als poetische Idee bei Homer*, p.9 et suiv.; Wilamowitz *Glaube der Hellenen* I p.358-362.
- 39) L'histoire de Lachésis est simple et sûrement plus récente. Comme le montre le suffixe -εσις ajouté à un thème en occlusive, c'est une formation secondaire, copiée sur νέμεσις, γένεσις (J. Holt *op. cit.* p.54) et doublant λῆξις. Lachésis a été divinisée sans difficulté et n'a jamais quitté le groupe de λαγχάνω, λάχος.
- 40) Cf. avest. *aeta-*, osq. *aeteis* "partie".
- 41) Cf. Pindare *Pyth.* 5, 55; *Isth.* 5, 22; Eschyle *Sept* 485; cf. *Suppl.* 403-404.
- 42) Entre les qualités de "distributrice" et de "vengeresse" demeurerait, selon l'étymologie classique, un hiatus que seule la préhistoire homérique permet de combler.
- 43) Cf. von Erffa, *op. cit.* p.82.
- 44) Leçon de Dindorf; variante τόκον.
- 45) *IG* IV 444 δίκη δὲ ἐπικρέματαί σοι / ἀπελθόντι ἀπειθῆς Νεμέσεως  
Plutarque *Mor.* 719 b : δίκη καὶ Νέμεσιν  
Mésomède *Hymne à Némésis* 2 : κυανῶπι θεὰ θύγατερ Δίκας  
18 : νημερτέα καὶ πάρεδρον Δίκαν (var. Δίκας).
- 46) νεμεσῶ se dit des dieux : Platon *Min.* 319a; Théocrite 1, 10; 27, 63; Polybe XII 23, 3; XXVII 8, 4; Josèphe *BJ* I 22,1; *Anthologie* VII 572, 1; Plutarque *Mor.* 780 f; Xénophon *Ερῆς.* III 2, 4; V 1, 6, etc. - et des hommes : Pittakos (*fragm.* 4 Diels) ὅσα νεμεσῶς τῷ πλησίον, αὐτὸς μὴ ποίει; Pindare *Isth.* 1, 3; Hippocrate IX 326; Platon *Lois* 927c; Eschine *Επιτ.* 10, 8; Démosthène XX 161; XLV 71; Josèphe *BJ* VI 1, 6; Lucien *Scythe* 9; Plutarque *Mor.* 743 f, etc. Ἐπινεμεσῶ Josèphe *AJ* XIII 16, 2; κατανεμέσησις Clément *Péd.* 1, 81, 2.
- 47) νεμεσητός = νεμέσεως ἄξιος Lucien *Ane* 56; = μεμψίμοιρον, ἐπίφθονον Hés. - cf. Tyrtée *fragm.* 10, 26; Sophocle *Phil.* 1193; Platon *Euthyd.* 282 b, *Lois* 843e; Callimaque *Délos* 16; Moschos 4, 83; *Anthologie* VII 88; Plutarque *Per.* 37, *Mor.* 61a, etc. Ἀνεμέσητος : Eschine III 66; Platon *Banq.* 195a; Plutarque *P.Em.* 36; *SIG*<sup>2</sup> 365, 14; Héliodore IX 6; sur ces mots, voir Wenkebach *Philologus NF* 20 p.244; Norden *Antike Kunstprosa* I p.74; von Erffa *op. cit.* p.82.
- 48) *Phèdre* 247 a, *Théét.* 151 c, *Tim.* 29 e, *Εφιν.* 988 b.
- 49) *Banq.* 190 c, 195a; *Phéd.* 95 b; *Lois* 801 e, etc.
- 50) *Eth. Nic.* 1108 a 30, b 7; *Gde Eth.* 1192 b 18-29; *Eth. Eud.* 1221 a 1 et suiv., 1233 b 23 et suiv., 1234 a 30-33; *Rhét.* 1386 b 9 et suiv., 1387 b 4-13; *Top.* 109 b 38; cf. aussi Plutarque *Mor.* 451 e; Scholie d'Euripide *Héc.* 288.
- 51) Callimaque *Artémis* 64, *Epigr.* 21,5; Clément *Protr.* 55,1; *Anthologie* VII 628; VIII 152.
- 52) Plutarque *Thésée* 2, *Cam.* 5,13,37, *Ant.* 44, *Mor.* 198c, 322 e, etc; Elie *HV* VI 10; cf. *OGI* 383, 115.
- 53) Plutarque *Mor.* 80 f : ἐπι τοῦ νώτον φέρων τὴν νέμεσιν, *ibid.* 633c

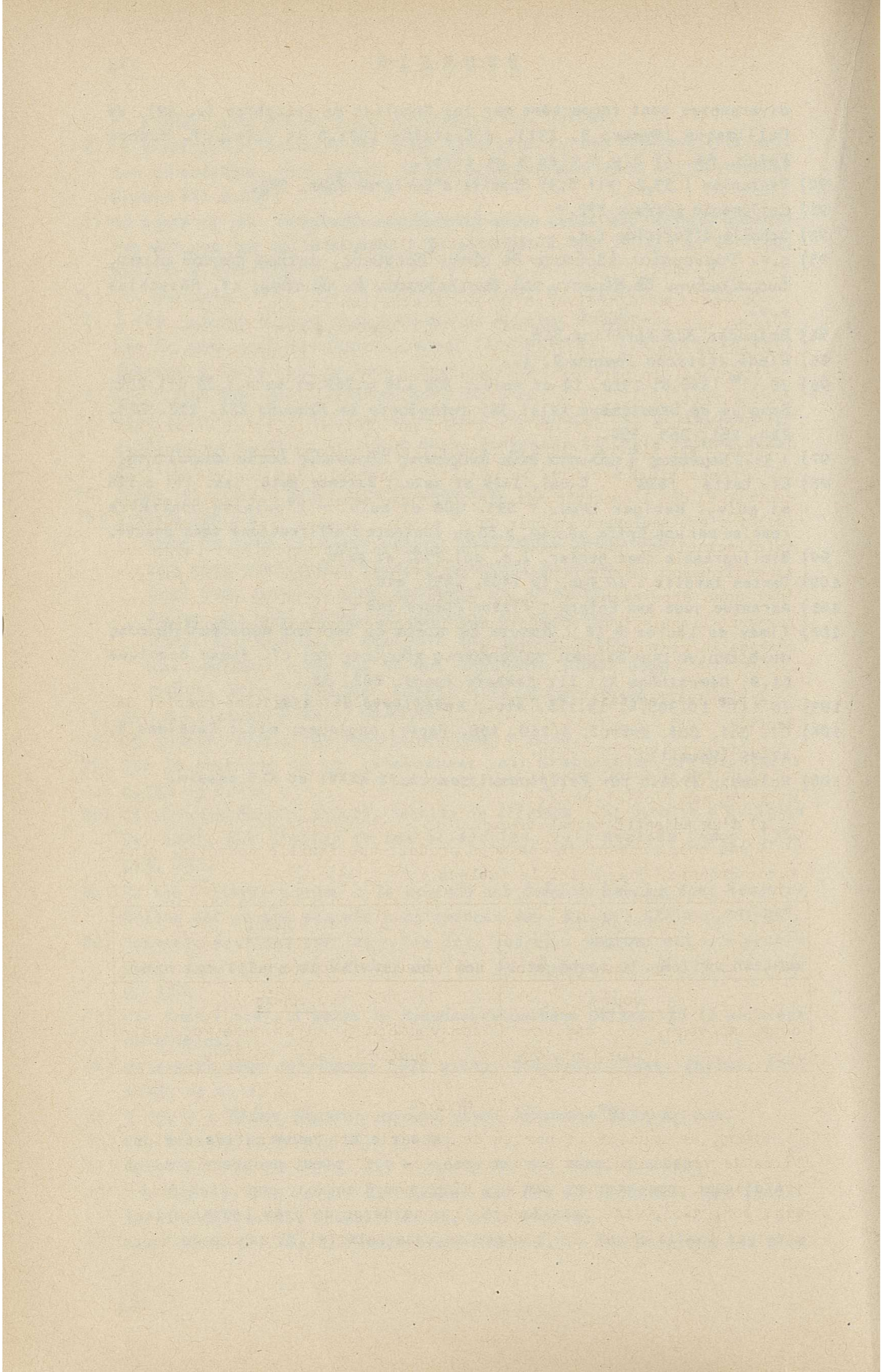
νέμεσιν οὐχ ὀρών ἐπὶ τῶν ἄμων βαστάζοντά σοῦ τὸν υἱόν; *Elien fragm.* 228, etc. - Sur les représentations de Némésis à basse époque, cf. surtout Perdrizet, *BCH* XXXVI p.248-274; sur Némésis syriaque : H.Seyrig *Syria* XIII p.50 et suiv.

- 54) Epithètes de la Némésis panthéistique dans *l'Hymne orphique* 61; cf. aussi Denys II 75, 2 : Δίκη μὲν γὰρ καὶ Θέμις καὶ Νέμεσιν καὶ τὰς καλουμένας παρ' Ἑλλήσιν Ἐρινύας καὶ ὅσα τούτοις ὅμοια; *Elien fragm.* 160, 232, 233; Hésychius s.v. Ἀγαθὴ Τύχη.
- 55) *fragm.* 158 Βερέκυνθα χῶρον ἐνθ' Ἀδραστείας ἔδος.
- 56) Cf. ensuite Philostrate I p.308, 11 (éd. Kayser); Plutarque *Mor.* 568 d, 570a, b.
- 57) Cité par Harpocraton, Photius, Suidas, s.v. Ἀδράστεια; *Bekkeri Anecd.* 342,7 et suiv.; Eustathe 355.
- 58) Nicostrate *fr.* 37 (Kock), Ménandre *fragm.* 321; cf. *Bekkeri anecd.* ibid. Le vers de Ménandre est conservé :  
Ἀδράστεια καὶ θεὰ σκύθρωπε Νέμεσι / συγγιγνώσκετε
- 59) A Termessos (*TAM* III 34), à Andros (*IG* XII 5,730), à Cos (*BCH* V p.223), à Lesbos *IG* XII, 2,484,10; à Kīr̄rha (*Pausanias* X 37,8), etc.
- 60) Stéphane de Byzance s.v. Ἀδράστεια· ἀπὸ Ἀδράστου βασιλέως, ὃς πρῶτος ἰδρύσατο τὸ Νεμέσεως ἱερόν; cf. Eustathe l.c. On corrigera par ces textes la glose corrompue d'Hésychius Ἀδραστή· πρῶτος ἱερέων Νέμεσις ἰδρύσατο.
- 61) Lucien *Dial. Mer.* 6,2 et 3 ὦ φίλη Ἀδράστεια; 12,2 : cf. *Apol.* 6, *Banq.* 23, *Rhet.pr.* 24 et le Scholiaste *ad loc.* - Alciphron IV 6,5 προσκυνῶ τὴν Νέμεσιν; IV 10,4; 12,3 Νέμεσις δέσποινα; cf. en outre Chariton III, 8,6; *Anthologie* IX 405; Ammien Marcellin XIV 11,25. Sur le sens de ces invocations, voir Perdrizet l.c. p.248 et suiv.
- 62) Opinions contradictoires réunies par le Scholiaste d'Euripide, *Rhés.* 342; cf. Harpocraton, Suidas, Eustathe, *Bekkeri Anecdota*, ll.cc. qui se copient les uns les autres.
- 63) Scholie de Pindare *Pyth.* 8,71; Suidas, Eustathe, l.c.
- 64) Hésychius Ἀδράστεια· ἡ Νέμεσις, ἣν οὐκ ἂν τις ἀποδράσειεν. Eustathe l.c. ἀπὸ τοῦ μηδὲν αὐτὸν ἀποδιδράσειεν Didyme (*Doxogr. Gr.* p.465) Ἀδράστειαν ὀνομάζουσιν ὅτι οὐδὲν ἔστιν αὐτὴν ἀποδιδράσειεν
- 65) Callimaque *Zeus* 48-49; Plutarque *Mor.* 657e; Harpocraton, Suidas.
- 66) Nonnos *Dion.* 48,463 Ἀργολίς Ἀδράστεια. - Diogène dans Stéphane de Byzance : ἀπὸ Ἀδραστείας κεκλήσθαι μιᾶς τῶν Ὀρεστιαδῶν νυμφῶν.
- 67) Le ἐν τῇ Καρίᾳ de Schol.Euripide *Rhés.* 342 doit être corrigé en ἐν τῇ Ἀσίᾳ.
- 68) L'identité Adrastée = Artémis n'est qu'une conséquence de son adoption par les Grecs. - Le rapprochement d'Adrastée et de Cybèle repose sur les noms de Bérécynthe, d'Ida, de Phrygie (cf. H. Graillot *Culte de Cybèle* p.13, n.2). Farnell (*Cults* II p.499-500) reconnaît lui-même que Némésis et Cybèle n'ont aucun trait commun. - L'égalité Adrastée = Héléne est attestée à une date très basse (Athénagoras *Deprac.* 1, Migne

- VI p.889); elle dérive aussi de Némésis (cf. infra).
- 69) La question est soulevée par le nom Attarsija, roi des Abhijavā (Forrer). Sur le problème, voir Sommer *IF* LV; Schachermeyer *MAOG* IX; Kretschmer *Glotta* XXI p.246.
- 70) Hérodote IV 142: ἀνδράσι δα φιλοδέσποτά φασιν εἶναι καὶ ἄδρηστα μάλιστα. "on dit que les esclaves sont très attachés à leur maître et fort peu enclins à s'enfuir".
- 71) Cf. Hérodote I 45; Scholie de Pindare *Pyth.* 8, 71, etc.
- 72) Z 488 μοῖραν οὔτινα φημι πεφυγμένον ἔμμεναι ἀνδρῶν. Les Erinyes sont des ἄφυκτοι κύνες (Sophocle *El.* 1388); on ne peut échapper à la volonté de Zeus : Eschyle *Prom.* 905-906.
- 73) Cf. Platon *Rép.* 617; Plutarque *Mor.* 568 c-d.
- 74) Nous suivons ici l'exégèse excellente de Robert-Preller *Helden-Sage* p.341 et suiv., et la critique de A. Severyns, *Le cycle épique* p.267 et suiv.
- 75) *Fragm.* 92 Rzach = Scholie de Pindare *Ném.* 10, 150.
- 76) Athénée 334 b-d  
 τοὺς δὲ μετὰ τριτάτην Ἑλένην τέκε θαῦμα βροτοῖσιν  
 τὴν ποτε καλλίκομος Νέμεσις φιλότητι μιγεῖσα  
 Ζηνὶ θεῶν βασιλῆι τέκε κρατερῆς ὑπ' ἀνάγκης.  
 Φεῦγε γὰρ οὐδ' ἔθελεν μιχθῆμεναι ἐν φιλότητι  
 πατρὶ Διὶ Κρονίῳνι· ἐτείρετο γὰρ φρένας αἰδοῖ  
 καὶ νεμέσει· κατὰ γῆν τε καὶ ἀτρυγέτον μέλαν ὕδωρ  
 φεῦγε, Ζεὺς δ' ἐδίωκε· λαβεῖν δ' ἐλιλαίετο θυμῷ ...
- 77) Voir la discussion de A. Severyns *l.c.*
- 78) Cf. Crönert *Archiv für Papyrusforschung* I p.109.
- 79) Sur le problème de ces naissances, voir Chapouthier *Les Dioscures* p.143 et suiv.
- 80) Cf. Proclus *Chrest.* 102,13; Scholie de l'*Iliade* I 5; Scholie d'Euripide *Or.* 1641. Sur l'union de ces allégories, voir Hésiode *Théog.* 135, 214, 223.
- 81) Raison littéraire aussi : le procédé des ὀνόματα ἐπώνυμα dont Némésis-Hélène est un bon exemple : Salzberger *Rev. Et. Gr.* XXXIX p.381-447.
- 82) Souvenir souligné par les v. 5-6 (cf. supra) : νεμέσει est une excellente conjecture de Welcker au lieu de νέμεσις; cf. N 122; Hésiode *OJ* 200.
- 83) Cf. Kock I p.47, d'après le Pseudo-Eratosthène *Catast.* 25 (2 versions parallèles).
- 84) Weinreich *Neue Jahrbücher* 1926 p.641; Godolphin *Class. Philol.* XXVI p.423 et suiv.
- 85) I 33, 7 : Ἑλένη Νέμεσιν μητέρα εἶναι λέγουσιν Ἑλληνες κτλ.
- 86) Cf. Wilamowitz *Hermès* LXIV p.485.
- 87) Scholie d'Hésiode *Théog.* 223 = Jacoby *Fr. Gr. Hist.* I p.166.
- 88) Cf. Kekule, *Die Geburt der Helena aus dem Ei* (*Abhandl. der Akad. Berlin* 1908) p.691; Chapouthier *op. cit.* passim.
- 89) Apollodore III 10, 7; Pseudo-Eratosthène *l.c.*; les opinions les plus

divergentes sont rapportées par les Scholies de Lycophron (v. 88), de Callimaque (*Hymnes* 3, 232), d'Eustathe 1321,8 et suiv.; cf. Ausone *Epigr.* 66. Il n'y a rien à en tirer.

- 90) Pausanias I 33,2; VII 5,3; Scholie d'Euripide *Rhés.* 342.
- 91) Callimaque *Artémis* 232.
- 92) Scholie d'Euripide *l.c.*
- 93) s.v. *Ραμνουσία*: ἰδρύσατο δὲ αὐτὴν Ἐρεχθεύς, μητέρα ἑαυτοῦ οὔσαν, ὀνομαζομένην δὲ Νέμεσιν καὶ βασιλεύσασαν ἐν τῷ τόπῳ; cf. Hésychius s.v.
- 94) Orlandos *BCH* XLVIII p.318.
- 95) Wiede *Attische Mauern* 9, 1.
- 96) *IG* II<sup>2</sup> 1310,8; 1312, 12 et suiv.; *BCH* LIV p.269 et suiv.; *IG* III 289; Scholie de Démosthène XVIII 38; *Anthologie de Planude* 221, 222, 223, 224, 251, 263, 354.
- 97) I 33,2 Νεμέσεως ἢ μάλιστα θεῶν ἀνθρώποις ὑβρισταῖς ἐστὶν ἀπαραίτητος.
- 98) Cf. Latte *PWRE* 5 col. 1629 et suiv.; Roscher *Myth. Lex.* III p.126 et suiv.; Weniger *ibid.* V 593, 604 et suiv. - L'opinion contraire reprise par von Erffa *op.cit.* p.55 se contente d'affirmations sans preuve.
- 99) Bibliographie chez Herter, *l.c.* col.2352 et suiv.
- 100) Textes tardifs : *IG Rom.* IV 1403, 1431, etc.
- 101) Adrastée juge aux Enfers : Platon *Phèdre* 248 c.
- 102) Timée de Locres § 12 : ἅπαντα δὲ ταῦτα ἐν δευτέρῳ περιόδῳ ἁ Νέμεσις συνδιέκρινε σὺν δαίμοσι παλαμναίοις χθονίοις τε; cf. *Hymne orphique* 61,9; Démosthène XLI 11; *Bekkeri Anecd.* 282, 32.
- 103) *IG* III<sup>2</sup> 10.385,4; 13.115, etc.; *Anthologie* VII 358.
- 104) Cf. *Cat. Cod. Astrol.* I 160, 168; Papyri magiques, etc.; Cercidas 4, 47-48 (Powell).
- 105) Volkmann *Archiv für Religionswissenschaft* XXXVI et XLI passim.



## CHAPITRE IV

### Pasteurs et nomades

On enseigne d'ordinaire et les historiens du grec tiennent pour évident que le sens "pastoral" de νέμω/νέμομαι, avec les formations nominales νομός, νομεύς, etc., dérive sans difficulté de νέμω "j'attribue, je partage"; on sous-entend "la terre, la prairie", et cela suffit.

Ce chapitre est destiné à montrer que l'étymologie ici encore est victime d'une illusion et qu'elle subit, plus qu'on ne pense, l'influence des grammairiens anciens. En réalité l'ensemble des dérivés en νομ- constitue, dès l'époque homérique, un groupe sémantique et morphologique isolé; c'est seulement à partir du 5<sup>e</sup> siècle, et sous l'effet d'analyses intellectuelles, que le sens pastoral a été réinterprété et rapproché secondairement de νέμω "partager". L'origine de νέμω "je fais paître" doit donc être examinée, comme celle de νέμεσις, d'un point de vue purement linguistique, en combinant les données syntaxiques et la réalité même de la vie nomadique ancienne.

A prendre les faits en gros, le grec possède un système complet de dérivés en νομ- composé :

- 1) du nom d'action νομή.
- 2) du nom d'agent νομεύς.
- 3) du nom d'objet νομός.
- 4) d'un adjectif verbal νομάς.

A son tour, chacun de ces mots produit une famille nouvelle, plus tard autonome, dont voici le tableau :

1. <u>νομός</u>	2. <u>νομεύς</u>
adj. νόμως comp. νομόφρων etc.	nom νόμευμα vb. νομείω adj. νομευτικός
3. <u>νομή</u>	4. <u>νομάς</u>
comp. προνομή, etc. adj. νομαῖος, νομαδής	nom νομαδία adj. νομαδικός vb. νομάζω adv. νομάδην

#### I. Νομός

Νομός, de νέμω, fait partie de la série des substantifs oxytons tirés de verbes radicaux à vocalisme -e- : il n'est proprement ni un nom d'agent, comme πομπός, δουδός, ni un nom d'action, comme les féminins ῥοή, πνοή, etc. Chez Homère, à considérer de près les exemples, c'est un nom de chose, le "pacage" au sens matériel, l'espace de terre

où les bêtes domestiques broutent. Eustathe le dit bien (1629,9) :  
νομός· ὁ τῆς νομῆς τόπος.

Déjà le groupe homérique νομόνδε (Σ 575, ι 438) désigne plutôt un lieu, mais la forme n'est pas en elle-même décisive, puisqu'on rencontre, à côté de πόλινδε ἀγρόνδε, des noms d'action πόλεμόνδε, φόβον δε et même des notations temporelles : βούλυτόν δε. Le vers κ 159 marque mieux l'opposition spatiale :

ὁ μὲν πόταμόν δε κατήλειν ἐκ νομοῦ ὕλης

"il descendit du pâturage forestier vers le fleuve"(1).

En B 475 ἐπεὶ κε νομῶ μιγέωσιν il y a un datif-locatif et les expressions νομόν, νομούς κατά (ι 217, H. à Aphrodite 78) sont sans ambiguïté. On comprend parfois le vers Z 511

μετά τ' ἦθεα καὶ νομόν ἵππων

comme un hendiadys, "le pâturage habituel des chevaux"(2). C'est inutile : ἦθος, aussi bien que νομός, désigne un lieu. Car Σ 587 et ss. enlève le doute :

ἐν δὲ νομόν ποιήσε περικλυτὸς ἀμφιγυήεις

ἐν καλῇ βήσση μέγαν οἰῶν ἀργεννάων

σταθμούς τε κλισίας τε κατηρεφέας τε σηκούς.

Héphaïstos représente sur le bouclier d'Achille un pacage pour les brebis, dans un beau vallon, avec une bergerie, une cabane, un parc couvert. On appelle donc νομός un lieu de pâture avec tout le matériel nécessaire pour abriter bêtes et gens.

Les traductions proposées "terre découpée, lopin, morceau" ne conviennent pas en tout cas aux poèmes homériques et supposent un ancien νέμω "je partage" que nous devons rejeter (3). Le pâturage des temps archaïques est en général un espace illimité; ce peut être une forêt, des prés de rivières, un flanc de montagne (4). Nous ne nions pas le rapport primitif de νέμω-νομός, mais il est différent. En effet, l'étroite parenté des deux mots se dégage des constructions de νομός : il est suivi soit d'un génitif subjectif, le nom du bétail (cf. νομόν ἵππων, νομόν οἰῶν (5)) soit d'un génitif objectif, le nom de l'aliment (νομός ὕλης, νομός ὄρεος καὶ ἵπποβότου πεδίοιο etc. (6)). Ces deux rections nominales correspondent aux constructions verbales de νέμομαι :

βόες νέμονται ( O 631 ) et νέμεαι ἄνθεα ποιῆς (ι 449)

L'interprétation des sens métaphoriques ne soulève donc aucune difficulté. Υ 249 πολὺς νομὸς ἐπέων ἔνθα καὶ ἔνθα signifie "un large champ de pâture pour les paroles". L'image est la même que celle du feu dévorant : cf. B 730, Ψ 177. Inversement, Hésiode *Op* 403 dira dans le même style :

ἀχρήσιος δ' ἔσται ἐπέων νομός

"tu multiplieras en vain tes paroles" (Mazon), c'est-à-dire νεμήσει ἀχρήσια ἔπη (7).

On notera enfin la figure étymologique νομεύω νομόν (ι 217 H. à Hermès 492).

Après Homère, l'évolution du mot ne peut être séparée de celle de

νέμομαι. De même que le sens pastoral "je broute" s'étend des mammifères herbivores à tous les animaux et se confond d'autre part avec νέμομαι "j'habite", de même νομός se dit à la fois de la pâture et de l'habitation.

Archiloque (*fragm.* 74,7-8) abuse déjà du mot en l'appliquant aux dauphins : ὅταν δελφίσι θήρες ἀνταμείψωνται νομὸν ἐνάλιον

"quand les fauves échangeraient avec les dauphins leur repaire maritime".

En poésie, νομός se dit aussi du poulpe (Hésiode *OJ* 526), des oiseaux (Aristophane *Ois.* 239, 1287), des abeilles chez Aristote (*H. Anim.* 627 β 19). L'acceptation humaine se généralise au 5<sup>e</sup> siècle "lieu d'habitation sans limites précises, séjour de gens qui se déplacent facilement, de nomades". Hérodote marque la métaphore : V 92 α οἱ ἄνθρωποι νομὸν ἐν θαλάσῃ ἔξουσι. Les peuples éleveurs se fixent près des lieux de pâture de leurs troupeaux; c'est leur νομός : *id.* V 102 οἱ Πέρσαι οἱ ἐντὸς Ἄλυος ποταμοῦ νομὸν ἔχοντες. Euripide (?) *Rhésos* 477, emploie naturellement νομός pour désigner l'habitat des Grecs d'autrefois.

τὰ δ' ἀμφὶ τ' Ἄργος καὶ νομὸν Ἑλλάδος (8).

On ne manquera pas d'opposer à notre thèse le choix fait par Hérodote du mot νομός pour la province égyptienne (9), le district de Scythie (10) ou la satrapie perse (11). Faut-il se ranger à l'avis des Anciens qui pensaient à νέμω "partager" et traduisaient νομός "division, district, province"? Hérodote lui-même parle d'un morcellement de l'Égypte sous les Pharaons (12) et Diodore de Sicile (I 73,1) affirme : "l'ensemble de l'Égypte fut divisé en plusieurs fractions dont chacune s'appelle d'un nom grec νομός" (13). Ces textes ne doivent pas faire oublier ce qu'était véritablement le nome d'Égypte; des écrivains tardifs nous en fournissent une définition précise : Epiphane (*Haer* 24,1) : νομὸν γὰρ οἱ Αἰγύπτιοί φασιν τῆς ἐκάστης πόλεως περιουκίδα ἦτοι περιίχωρον (14).

Le nome est une étendue de terre habitable autour d'une ville, avant d'être une province administrative (15). C'est pourquoi Hérodote peut écrire curieusement :

II 166 οὗτος δ' νομὸς ἐν νήσῳ οἰκείει ἀντίον Βουβάστιος πόλιος "ce nome habite (c'est-à-dire est situé dans) une île en face de Boubastis". Et plusieurs autres textes excluent toute idée de partage : Pindare *Ol.* 7.33 ἐς ἀμφιθάλασσον νομὸν "au pays bordé par la mer" (=Rhodes) (16). L'opposition fréquente dans les *Septante* ἢ νομὸς ἢ πόλις répond à la nôtre : "à la ville, à la campagne" (17).

En définitive, νομός ne désigne pas autre chose qu'un pâturage pour les animaux ou un habitat sans limites reconnues pour les hommes (18).

Si l'on veut que νομός soit dérivé de νέμω "je partage", cela ne peut être qu'une interprétation récente, à une époque où νέμω s'applique aussi aux divisions territoriales, c'est-à-dire au cours du 5<sup>e</sup> siècle. D'autre part, l'ambiguïté de νομή, à cheval sur les deux notions de pâturage et de partage, a dû jouer son rôle. La définition de νομός "τὰ διανεμημένα μέρη γῆς" ne peut être qu'une étymologie populaire

ou plutôt un rapprochement de grammairien (19).

νόμιος "pastoral" est l'adjectif de νομός. Comme lui, il est presque exclusivement poétique. Il a servi de surnom banal à quantité de divinités, dans la mesure où celles-ci protègent les troupeaux (Cornutus *ND* 32 ἐπιμέλειαν τῶν ποιμνίων), ou encore d'épithète pour les objets de la vie pastorale.

Le mot manque chez Homère, mais doit être ancien, puisqu'on trouve déjà un Νομίωv en B 871. Il faut noter aussi la rareté des épithètes divines, en dehors des composés traditionnels (γλαυκῶπις, νεφεληγερέτα, ἀργειφόντης, etc.). Ensuite sont invoqués sous ce nom Pan, Apollon, Hermès, Dionysos, Zeus, Aristée, les Nymphes (20). Un autel aux Νόμιοι θεοί a été trouvé à Rome (*IG XIV* 1013).

νόμιος est aussi un mot bucolique : se dit de la syrinx, d'une couche, de roseaux, de troupeau, de thiase, de chant, de ruse (21).

νόμιον μέλος devient τὸ νόμιον "air pastoral" (22); on abrège de même νόμιον τέλος "redevance pour le droit de pâture" en τὸ νόμιον (23). Le fonctionnaire qui perçoit le νόμιον est un νομώνας (*IG VII* 3171, 43).

Les Anciens ont évidemment joué sur les deux mots νόμιος "légal" et "pastoral", dérivés l'un de νόμος, l'autre de νομός. C'est une fantaisie sans valeur linguistique (24).

## II. Νομεύς

L'enseignement d'Eustathe d'après lequel νομεύς désigne le pâtre en général est confirmé par l'usage, chez Homère et en Attique (25). Le mot se dit en effet de bouviers et vachers Λ 697, O 632, P 65, Σ 525, 577, 583

de bergers Λ 697, δ 413, ρ 246, φ 19

de chevriers ρ 214, υ 175

de porchers π 3, 27.

Xénophon et Platon considèrent les bouviers, les bergers et les porchers comme des variétés de νομεῖς (νομής) (26). Le pâtre s'oppose à d'autres métiers, au chasseur (27) ou au moissonneur (28); il peut être un simple adjectif : νομεύς ἀνήρ (P 65, Sophocle *OR* 1118). Si l'on songe que ποιμήν "berger" a son sens technique à partir de la racine \**ῥōi-* "surveiller", il faut admettre que νομεύς représente un rétrécissement analogue de la racine \**nem-*, ce qui nous ramène au problème étymologique posé par tout le groupe.

En attique, l'image du souverain "pasteur des peuples" (hom. ποιμένεσ λαῶν) s'est renouvelée grâce à la fusion des deux sens de νέμω "je fais paître" et "je distribue, je règle, je gouverne" (29). Νομεύς "distributeur" est un qualificatif du βασιλεύς, du τύραννος

ou plus généralement du νομοθέτης; car la fonction du pouvoir est décrite par les philosophes comme une "répartition juste", νομεύς = ὁ διανεμῶν (30). L'acte de distribution c'est la loi, νόμος, celle qui, dit Platon, fait paître le troupeau des humains : ἀνθρωπονομικός *Pol.* 266 e. Il n'y a peut-être pas de racine grecque où la réflexion et l'analyse aient exercé une action aussi profonde sur l'organisation sémantique.

Après le 4<sup>e</sup> siècle, νομεύς subsiste dans la littérature, (31) surtout en poésie (32). Ailleurs, il est évincé par des termes plus précis : ποιμήν "berger", βουκόλος "bouvier," etc.

νομεύς a un sens matériel, d'origine certainement métaphorique, depuis Hérodote; c'est la varangue, la carcasse de bois du navire (33). Hésychius note en outre σχοῖνοι ἄρμένων "les cordes des agrès" (34). Homère appelait la même chose δρύοχοι (τ 574) proprement "cadre de bois"; plus tard on désigne ainsi la quille, puis la coque tout entière (Platon *Tim.* 81 b; Polybe I 38, etc.). νομεύς doit être un terme populaire d'emploi récent dans la marine, car le sens pastoral nous semble exclu. Il faut comprendre νομεῖς les "diviseurs", allusion à la forme des navires longs qui "fendent" l'eau. On aurait là un dérivé de νέμω "je partage". Nous ne comprenons pas l'autre sens rapporté par Hésychius.

Eustathe (1165,45 et suiv.) distingue expressément, d'après l'autorité d'Athénée citant le *Triérique* d'Apollonios (97d), l'ἐπινομῖς platonicien ou "appendice aux Lois" et l'ἐπινομῖς ou partie de la trière. Faute d'indication précise, nous supposons qu'il s'agit de ce qui surmonte les νομεῖς = τὰ ἐπὶ νομεῦσιν (35).

νομεύω dénommatif de νομεύς a concurrencé victorieusement νέμω, sur lequel il avait l'avantage de la clarté. Presque toujours suivi de l'accusatif du bétail (surtout μῆλα) (36), il a un moyen-passif νομεύομαι (Platon *Pol.* 295c) analogique de νέμομαι "être mené aux champs, nourri". Les dérivés de νομεύω sont νόμευμα, variante poétique de νομός (37) et νομευτικός, synonyme prosaïque de νόμιος (38).

### III. Νομή

L'histoire de νομή se calque sur celle de νέμω. On a en attique deux mots réellement autonomes: "partage", plus rarement "distribution" (cf. νέμησις) et "pâturage". Les deux sens ont agi l'un sur l'autre. Le plus ancien exemple connu comporte une ambiguïté :

*Batrach.* 59 ἀμφίβιον γὰρ ἔδωκε νομήν βατραχίοισι Κρονίων  
 "le Cronide a donné aux grenouilles un partage amphibie". S'agit-il de pâture, de mode d'alimentation et νομή est-il identique à νομός? C'est peu probable. Faut-il rapprocher l'emploi homérique de νέμω "attribuer un lot", action propre à Zeus, ou encore le νόμος hésiodique des *Travaux* 276 (p. 233 et suiv.)? Vaine question. Pratiquement, la pâture est pour les Grecs un cas particulier de distribution. νομή

sert de nom d'action à tous les sens de νέμω/νέμομαι. νομή "pâturage" se distingue, pour l'historien du vocabulaire, de νομή "distribution" par deux critères = d'abord l'usage. Tandis que le premier se rencontre partout et semble un mot vivant (39), νομή "distribution" se limite, en attique et dans la κοινή, à des acceptions spéciales de la langue politico-juridique : partage des terres, d'un héritage (40), du pouvoir, d'où "administration, gouvernement" (41). Il semble plutôt littéraire.

Ensuite la double série des composés en -νομή, où se reflètent exactement les composés de νέμω.

#### A) Sens pastoral

ἐκνομήν variante de εἰς νομήν (Denys I 39,2), à rejeter.

ἐπινομή, comme ἐπινέμομαι, se dit de la pâturage des animaux (42) ou de la propagation du feu, du poison, etc. (43).

κατανομή "partage de pâturage", combiné de κατανέμω et νομή (44).

περίνομή, douteux; rapporté par Photius chez Ménandre et glosé par lui:

περιχωρίαί "campagne environnante"; cf. περινέμομαι et νομός. συννομή "action de faire paître ensemble" (45) et συννομεύς "compagnon de pâturage" (Scholie de Théocrite 9,28).

Ajoutons χορτονομή "pâturage en enclos", opposée au terrain vague, objet de réglementations dans l'Égypte gréco-romaine (46).

Le groupe de προνομή constitue une unité à part. L'action d'aller à la recherche de la pâturage (προνέμω "je fais paître au-delà") est propre au fourrage des armées en campagne; connu déjà de Xénophon (47) προνομή s'est développé plus tard avec ses dérivés et composés (48). Comme, en temps de guerre, on se nourrit sur l'habitant, προνομεύω aboutit au sens de "piller, dévaster", προνομή à celui de "pillage, réquisition". On opposera donc προνομή de προνέμω pastoral à προνομία de προνέμω "accorder de préférence" (49).

Eschyle fabrique un πρόνομος "qui paît en avançant" de προνέμομαι (50). Il en sort en outre προνομαία (adjectif de προνομή) (51) sur le modèle de son synonyme προβοσκίς (52) : c'est la trompe de l'éléphant, de la mouche, de l'abeille (53).

#### B) Sens "partager, distribuer" :

ἀνανομή "redistribution" de terres, expliqué ἀναδαμός par Hésychius : cf. Euripide *fragm.* 748 et ἀνανέμειν *supra* p. 39-40.

ἀπονομή "attribution" Philon 2,345 εἰς τὴν κατ'ἀξίαν ἐπιβαλλόντων ἐκάστοις ἀπονομήν (cf. ἀπονέμω).

Harpocraton définit ἀπονομή (ou ἀπόμοιρα) "rétribution" comme une sorte de dividende perçu sur les revenus des mines (54).

διανομή "distribution" très fréquent à toute époque (55).

ἀποδιανομή "attribution générale" est un composé philosophique cité par Stobée (56). διανομεύς "distributeur" chez Plutarque *Cim.* 9, Polyen I 34,2.

A νομή se rattachent les deux adjectifs:  
 νομαῖος "pastoral" chez les Bucoliques (57),  
 νομωδής "d'ulcère" terme médical (58). Sur νέμομαι, cf.p.27  
 et suiv.

## IV. νομάς

On connaît l'emploi comme adjectifs des déverbatifs en -άς : hom. ἀμοιβὰς χλαῖνα ξ 521 "manteau de rechange" (59). νομάς se conforme en tous points aux caractères généraux du type et renforce l'interprétation du suffixe -άδ-, rapproché du lat. -endus (60). L'opposition reconnue entre *voluentibus annis* et *voluendis mensibus* trouve ici son pendant: Sophocle *Trach.* 271 ἵππους νομάδας ἐξιχνοσκοπῶν "suivant à la piste des chevaux nomades" c.-à-d. "dont la vie consiste à paître", mais Hérodote IV 8 τὰς ἵππους ὑπὸ τοῦ ἄρματος νεμομένας "les juments qui paissaient sous le char" (à ce moment-là).

D'autre part, le rapport direct de νομάς à νέμω/νέμομαι se montre par son double sens:

- 1) actif "qui fait paître, nomade" (νέμω),
- 2) moyen "qui paît, errant" (νέμομαι).

Tous les exemples connus de νομάς se répartissent dans l'une ou l'autre série:

1) L'actif s'applique presque exclusivement aux hommes, aux peuples de pâtres; l'idée du nomadisme est en effet un complexe où se fondent trois significations apparentées de νέμω = paître, habiter et s'étendre. Très tôt νομάς, indépendant, fait souche. Hérodote oppose les νομάδες aux ἀροτῆρες (ou ἀρόται) "laboureurs" (I 125; IV 2; VII 50); Hippocrate définit le nomade (II 68):

ὅτι οὐκ ἔστιν οἰκήματα, ἀλλ' ἐν ἀμάξεισι οἰκεῦσιν (61).

On admet communément que le nom des Numides, lat. *Numidae*, représente un emprunt au grec Νομάδες, mot qui désignait les tribus sans domicile fixe d'Afrique du Nord, connues des historiens dès le 6<sup>e</sup> siècle. Sous cette forme, l'étymologie est contestée par St.Gsell (62), suivi de Windberg (63). On fait valoir que chez Pindare (*Pyth.* 9,123) et Hérodote (IV 181, etc.), νομάδες appliqué aux Libyens est un adjectif et qu'il désigne un genre de vie, non une nation; il s'oppose aux laboureurs, aux mangeurs de blé et buveurs de lait sédentaires. On note que bien d'autres peuples ont été surnommés νομάδες sans conserver l'épithète comme nom propre (64). Pour expliquer le cas des Numides, il faut faire intervenir un mot indigène par lequel ils se seraient désignés eux-mêmes et qui serait devenu en grec νομάδες en latin *Numidae* par une étymologie populaire (65). Windberg propose berbère *N'mid* "fils de berger". Quelle que soit l'exactitude de cette conjecture indémontrable, il reste que, pour les Grecs, les Numides étaient le type parfait des "nomades"; le vocable est en tous cas très ancien (66).

Chez Polybe apparaît la Νομαδία = *Numidia*; les Numides sont cités au cours des Guerres Puniqes (Livre I passim). Métellus reçoit le cognomen Νομαδικός (Plutarque *Luc.* 1). L'adjectif de Νομάδες est νομάς ou νομαδικός (67).

2) νομάς, de νέμομαι, se dit des animaux qui paissent et qui, par suite, circulent librement, vont à l'aventure. Ainsi le cerf (Sophocle *fragm.* 36,1), l'orfraie (Euripide *fragm.* 636,1), le boeuf, l'âne, le chien ! (Septante (68)) sont nomades. Un enfant abandonné dans la campagne (Sophocle *OR* 1350), une femme qui traîne dans les rues sont νομάδες (Philon 2,727). νομάδες κρήναι de Sophocle (*OC* 687) se traduira "les sources dont l'eau serpente". Nous comprenons νομάδες· ήμέραι αί φθίνοντος τοῦ μηνός (Hésychius) les jours "mobiles" de la fin du mois. Une autre métaphore fait appel à νέμομαι "je dévore", νομάδες αὐγαί (Timothée *Perses* 89) "regards brûlants" (69). Νομάς a un verbe dénomiatif νομάζω (70), un adjectif de relation νομαδικός "propre aux nomades" (71) et deux adverbes: νομαδικῶς et νομάδην (72).

L'étude parallèle des quatre dérivés nominaux de la racine \**new* aboutit à des conclusions concordantes:

1) tous avaient primitivement le sens pastoral.

2) νομός, νομή et νομεύς ont été sentis par les Grecs, à partir de l'époque attique, comme appartenant à la famille de νέμω "je partage". Le rapprochement des deux séries sémantiques est un phénomène relativement récent et constitue une de ces interprétations étymologiques si fréquentes, favorisée ici par des métaphores de rhéteurs: νομή = pâturage = distribution = gouvernement. Il en résulte que, pour notre recherche préhistorique, ces dérivations n'enseignent rien et doivent être écartées. Seule, une analyse interne de νέμω/νέμομαι peut conduire à la solution du problème.

Les données se résument ainsi:

1) Chez Homère, νέμω n'a que le sens de "distribuer" et de "faire paître", le moyen νέμομαι "je m'attribue" n'est pas directement attesté, mais est représenté par des développements sémantiques: "j'habite, je jouis de, j'exploite"; en face, νέμομαι "je pais" se dit des animaux domestiques.

2) Le sens pastoral de νέμω/νέμομαι est grec commun. Son extension dialectale est assurée par des inscriptions de date assez haute. En Arcadie on a le fameux règlement sur la pâture des terres sacrées d'Aléa (73), à Héraclée (*IG* XIV 645 I 128, 4<sup>e</sup> siècle ?) on lit: αἱ δε τις κα ἐπιβη ἢ νεμει ἢ φερει τι των ἐν τα ἱερα γα. La langue de ces documents ne saurait avoir été influencée, à notre avis, par l'attique ou la langue épique, étant donné leur date, leur situation et leur caractère. A Ios vers 400 (*IG* XII (5).1,35) sont attestées en outre les constructions concurrentes πρόβατα νέμειν et νέμειν seul. Le sens pastoral n'est donc pas d'origine littéraire et savante :

il est aussi répandu que le pâturage l'était en Grèce.

3) Hors du grec, les racines indo-européennes signifiant "distribuer" ignorent cette dérivation spéciale (74). Inversement, les deux racines \**pā-* et *pō(i)-* de sens pastoral se rapportent l'une à l'idée de "nourriture, engraissement" (gr. *πατέομαι*, got. *fōdjan*, lat. *pāscor*, *pābulum*), l'autre à l'idée de "surveillance, protection" (gr. *πῶν*, *ποιμήν*, skr. *pāti* "garder, protéger", *pāyuh* "gardien" (75)). Le grec a perdu le nom indo-européen du petit bétail: véd. *pāṣu*, lat. *pecu*, vha. *fihu*; les mots relatifs à la vie de l'éleveur sont ici pour la plupart des innovations. Il ne suffit pas de constater le passage de *véω* "je distribue" à *véω* "je fais paître", il faut que l'explication qu'on donne du fait invoque des conditions propres à la Grèce archaïque.

4) Tout développement sémantique doit suivre les données parallèles de la syntaxe. Or, les constructions de *véω/véομαι* sont, au sens pastoral:

- a) l'actif pris absolument "faire paître" *ι* 233, Xénophon *Cyr.* III 2,20 etc. (76);
- b) l'accusatif désignant le troupeau = Hérodote II 198, Euripide *Cycl.* 28 etc. (77);
- c) la figure étymologique *véμειν νομήν* : Hérodote I 110, variante de *νομεύειν νομόν*;
- d) L'accusatif de la pâture est très rare : Hérodote I 110 *véμειν ὄρη* peut être amené par le voisinage de *véμειν νομάς*; cf. Xénophon *Cyr.* III 2,20. On fait valoir parfois le passif curieux ὄρος *véμεται ἀλεῖ καὶ βοῦσί* (Xénophon *Anab.* IV 6,17; hapax : agent au datif) et un vers de l'*Hymne à Hermès*, peu sûr (v.188) (78);
- e) au moyen, *véομαι* a pour sujet l'animal = *βόες véομαι* O 631;
- f) construction absolue : *υ* 164;
- g) accusatif de la pâture : E 777 *véμεσθαι ἀμβροσίην* (*ι* 449, etc.);
- h) figure étymologique = *νομάς véμεσθαι* (Hérodote I 78).

C'est précisément le schéma le plus rare et le plus suspect qu'on mentionne d'ordinaire pour expliquer *véω* "je fais paître". On part d'une phrase du type \**véω γῆν βοῦσί* "je distribue (ou je partage) la terre aux boeufs" dont le moyen donnerait *βόες véμονται γῆν* "les boeufs reçoivent une portion de terre" (79) et dont le passif serait *γῆ véμεται βοῦσί* "la terre est pâturée par les boeufs".

Mais l'idée d'une distribution ou d'un partage des terres, si elle vaut pour la colonisation humaine, n'a aucun rapport avec le métier de pâtre, en tous cas à l'époque homérique. Lorsque la question agraire, drame de l'époque solonienne, passe au premier plan des préoccupations politiques, au 6<sup>e</sup> siècle, elle s'exprime par un vocabulaire étranger au groupe de *véω* : *δατέομαι*, *διαίρειν*, *μερίζειν* (80). *véω* à l'époque ancienne conserve toute sa force distributive; le sens de "partager", on l'a vu, n'apparaît pas avant la fin du 5<sup>e</sup> siècle et vient sans doute du parfait passif *νενέμημαι*.

De plus, la société homérique ne pratiquait pas la propriété des pâturages. Ceux-ci sont indivis; les troupeaux sont poussés un peu à l'aventure, en transhumance, sur des prairies ou dans des forêts qui n'appartiennent à personne, des communes aux abords des bourgades, des ἐσχατιαί reculées (81). Aucun enclos, aucune barrière ne délimite les parcelles, et c'est pourquoi l'ἐπινομία "droit de faire paître" joue un tel rôle dans la vie sociale (cf. p. 172). Enfin, l'usage n'a conservé aucune trace de la construction précitée; celle-ci nous paraît être une vue de l'esprit plutôt qu'une étymologie satisfaisante.

Considérons donc le travail du νομεύς homérique, chez Ulysse, par exemple. Après avoir dressé l'inventaire des nombreux troupeaux que, sur le continent, surveillent des "gens de bien", Eumée (ξ 104) explique au mendiant qu'il reste à Ithaque afin de garder et protéger les truies (ibid. 107) contre la gloutonnerie des prétendants. Il a sous ses ordres 4 hommes (ν. 24-26) dont la mission est d'accompagner les bêtes aux champs avec les chiens.

π 3 ἔκπεμψάν τε νομῆας· ὅμι' ἀγρομένοισι σύεσσι  
 ibid. 27 οὐ μὲν γάρ τε θάμι' ἀγρὸν ἐπέρχεαι οὐδὲ νομῆας

De ces textes, Glotz (*ibid.* p. 43-48) a déduit l'organisation de l'élevage à Ithaque : 72 troupeaux de 6 douzaines, 1 équipe de pâtres par douzaine. Chacune d'elles comporte un surveillant et 4 hommes, le surveillant porte un nom différent selon les animaux : βουκόλος, αἰπόλος, συβάτης, ποιμήν; mais les hommes qu'il a sous ses ordres et qui accompagnent bêtes et chiens sont des νομῆες (P 65, π 3-4 etc.). Le νομεύς-porcher a 90 porcs à nourrir (82); il doit protéger son troupeau non seulement contre les fauves mais encore contre les voleurs (cf. O 630 et suiv. = P 61 et suiv.; Σ 520-529); il doit choisir des terres à leur convenance et de bonne qualité; il doit surtout répartir ses bêtes en groupes, avec l'aide de ses chiens, les pousser à droite ou à gauche, bref les arranger, les disposer, les séparer ou les regrouper selon les circonstances. Le νομεύς est celui qui νέμει βοῦς ἐν ἀγρῷ; le sens pastoral s'est développé dans une société pour laquelle la nourriture du bétail, sur un sol montagneux et ingrat, était un souci quotidien. Comme l'exprime Eumée lui-même, le bon pâtre engraisse son troupeau, le mauvais le laisse dépérir: ρ 246 μῆλα κακοὶ φθείρουσι νομῆες. C'est donc à l'un des sens les plus anciens de νέμω que nous faisons appel, (celui précisément qu'on retrouvera à la base de νόμος): "je répartis, je dispose çà et là". L'avantage de cette filiation consiste, outre son accord avec les réalités helléniques, dans la possibilité de faire sortir les différentes formes syntaxiques attestées d'un schéma unique. En face de νέμω βοῦς ἐν ἀγρῷ le passif sera tout naturellement βόες νέμονται ἐν ἀγρῷ "les bœufs sont répartis dans le champ"; on évite ainsi le moyen, sémantiquement difficile "les bœufs s'attribuent une part de terre". Le moyen est en fait un passif.

La construction absolue de νέμω et de νέμομαι sert ensuite de

chaînon intermédiaire: dès que la spécialisation sémantique détache de νέμω "je distribue" un νέμω "je fais paître", l'indétermination du verbe n'a pas d'inconvénient. Que l'on compare l'usage parlé du français populaire: nos paysans disent couramment "je vais soigner" (les bêtes), "va garder" (les moutons). En grec même, on dit aussi φέρω, κατέχω, καρπίζομαι, ὑλάζομαι parallèlement à νέμω: ce sont des intransitifs (83).

Le médio-passif νέμομαι, sans complément, a pour détermination normale un datif-locatif.

O 631 αἶ. ῥά τ' ἐν εἰαμενῇ ἔλεος μεγάλοιο νέμονται  
 ν 407-408 αἶ δὲ νέμονται / πᾶρ κόρακος πέτρῃ  
 υ 164 καὶ τοὺς μὲν ῥ' εἶασε καθ' ἔρκεα καλὰ νέμεσθαι

Une fois constitué en système indépendant, νέμω/νέμομαι prend, par l'effet de l'analogie des verbes signifiant "manger, se nourrir" (ἔδω, βόσκομαι, etc.) la rection normale de l'accusatif - objet de pâture; celle-ci a été en outre favorisée par les figures étymologiques νέμειν, νομήν, νομεύειν νομόν, etc.

On reconstituera donc de la manière suivante les étapes de ce développement:

1) νέμω βοῦς ἐν ἀγρῷ	→	βοῦς νέμονται ἐν ἀγρῷ
2) νέμω (βοῦς)	→	βοῦς νέμονται
↓		↓
νέμω νομήν	→	3) βοῦς νέμονται τὸν ἀγρόν

Tel est l'usage homérique, conservé sans changement par le grec ultérieur, mais toujours attiré, par un effort étymologique conscient vers l'ensemble sémantique de νέμω et de ses dérivés nominaux.

## NOTES

- 1) Cf. H. à Hermès 198 ἐκ μαλακοῦ λειμῶνος, ἀπὸ γλυκεροῦ νομοῖο  
 H. à Aphrodite 169 νομῶν ἐξ ἀνθεμοέντων.
- 2) R. Meringer *IF* XVIII p.239; Walde-Pokorny II p.330. Le sens d'"habitation" est secondaire en grec et ne peut être comparé à lit. *namas* "maison", que d'ailleurs les slavistes expliquent par une dissimilation de \**damas* < \**domos* (cf. Pisani *Studi Baltici* IV p.50-56; A. Vaillant *Rev. Et. Sl.* XIV p.232).
- 3) Meillet-Vendryès *Traité* 2 § 561, rem.1; Chantraine *Formation* p.9 etc. L'hypothèse extravagante d'un emprunt à l'accadien (Hirt *Idg. Gr.* I p.170) ne mérite pas l'attention; νομός "Wüste" y est accentué comme νόμος "loi" :
- 4) Σ 576; κ 159, *Hymne à Hermès* 491-492. Sur *ibid.* 188, voir la discussion

du texte dans Radermacher, éd. crit. p.112.

- 5) Aussi Apollonios I 747 νομὸς βοῶν.
- 6) Nicandre *Thér.* 827 ἄλλος νομόν; Oppien *Hal.* I 270 ἄλλης νομός; *Anthologie* VII 203,3, etc.
- 7) Cf. Schmidt *Synonymik* I p.29; O.Schröder *Philologus NF* XXVIII p.197.
- 8) Cf. Callimaque Μουσέων νομόν *Orig.* 4,5; *Anthologie* VII 709 πατέρων νομός.
- 9) II 4, 42, 46, 71, 91, 152, 164-166.
- 10) IV 62,66.
- 11) I 192; III 90-95, 120; VII 113.
- 12) II 109; cf. ci-dessus p.44sq.
- 13) τῆς Αἰγύπτου ἀπάσης εἰς πλείω μέρη διηρημένης ὧν ἕκαστον κατὰ τὴν Ἑλληνικὴν διάλεκτον ὀνομάζεται νομός. Cf. I 54,3 - Photius s.v. νομοί· οἱ Ἀττικοὶ τὰ διανενομημένα μέρη τῆς χώρας ὡς καὶ ἐν Αἰγύπτῳ. Proclus *Tim.* I 97 (Diehl): ὁ μὲν νομός ἀπὸ τοῦ νενομηθῆαι τὴν γῆν αὐτοῦς ἔσχε τὴν ἐνωθυμίαν. Sur le mot égyptien, cf. H. Kees *PWRE* XVII col.833-834.
- 14) Cf. aussi Cyrille *Jés.* 19,2 (= Migne LXX 456): textes cités par H. Kees.
- 15) Sur ce caractère du nome, cf. Jouguet *Vie Municipale* p.42-52. Pour ἑπτὰ νομοί (ou ἑπτανομίς) et ὀκτανομίς, cf. Wilcken *Ostr.* I p. 426 et suiv.
- 16) *id.* *Péans* 4,51 ἕα δε νομόν τὸν Περίδαιον; Sophocle *O.C.* 1061 Οἰατίδος ἐκ νομοῦ, glosé par Hésychius τῆς προβατευομένης ἐκνεμήσεως: hapax obscur dérivé de ἐκνέμω (cf. p.43).
- 17) 1 *Mac.* 10,30-et 38; 11,34 et 57; 3 *Mac.* 4,5; cf. *Is.* 19,2.
- 18) Le nome en tant que division administrative est un mot technique depuis Hérodote: on le rencontre chez les Historiens (Aristote *Econ.* 1352a 23; Théophraste *H.pl.* IV 2,8; Strabon 800-802 etc.etc.) et dans les Papyrus (*BGU* 15 II 1; cf. Preisigke *Ntb.* s.v.) les composés νομάρχης, νόμαρχος, νομαρχία, νομαρχῶ ne soulèvent aucune difficulté: Hérodote IV 66; Aristote *Econ.* 1352 a 6 et 10; cf. *IG* XIV 1794; *BGU* 8 II; *Febt.* 350,4; *Fayum* 34,7 etc.
- 19) νομάριον, dérivé neutre avec un suffixe latin, semble un diminutif de νομός; cf. *Aegyptus* XIII, p.63: ἕως γὰρ σταθῆ τὰ τοῦ νομαρίου τελείως ἀπροντιῶ, "tant que l'ordre règne dans le νομάριον, je suis absolument désœuvré".
- 20) *Roscher-Lex.* 3<sup>1</sup> p.454; cf. *PWRE* 17, col.829-832: Pan *Hymne hom.* 19,5; Orphée *Hymnes* 11,1; *Anthologie* VI 73,3; 96,6; IX 217,4; *IG* XII (3) 199,1; Artémidore *Opir.* II 37; Pausanias VIII 38,11; Scholie de Sophocle *Aj.* 695 - Apollon: Théocrite 25,21; Callimaque *Hymne* 47; Apollonios IV 1218; *IG* IV<sup>2</sup>(1) 447 - L'Apollon νόμιος de Pseudo-Hippocrate VI 362, surnom de l'épilepsie, doit être lu Δοίμιος avec Wagner (*Roscher-Lex.* l.c.).- Hermès: Aristophane *Thesm.* 977; Cornutus *ND* 16; Zeus: Archytas (Stobée *Flor.* 43,134) cf. p.49; Aristée: Pindare *Pyth* 9,65; Apollonios II 507; Diodore IV 81. - Dionysos: *Anthologie* IX 524,4. - Nymphes: Orphée *Hymnes* 51,12; cf. *Pap. Oxyr.* 1015,7.

- 21) syrinx: Manéthon V 161; couche: νόμιοι χαμεῦναι Oppien *Cyn.* IV 3; roseaux: νόμιοι δόνακες *Anthologie Plan.* 305; troupeaux: νόμιος φορβάς Epique anonyme *BKT* 5 (1) 112; thiase: Orphée *Hymnes* 54,4; chant: Apollonios I 578, *Anthologie* VII 174,1; ruse: Oppien *Hal.* IV 356.
- 22) Cléarque 37 (= Athénée 619c); Longus IV 15,2.
- 23) *IG* VII 2870,16; *BCH* V p.457; *Pap. Strasb.* 21,14.
- 24) Cornutus *ND* 16; Proclus *Chrest.* 13; Cicéron *Nat. Deor.* III 23; cf. Allen *Curtius Studien* III p.275 et suiv.
- 25) 877,49; 1035,22.
- 26) Xénophon *Cyr.* I 1,2 οἱ βουκόλοι ... καὶ οἱ ἵπποφόρβοι καὶ πάντες οἱ καλούμενοι νομεῖς; Platon *Théét.* 174d ἓνα τῶν νομέων, οἷον σὺ-βώτην ἢ ποιμένα ἢ βουκόλον; *Rép.* 370d, etc.
- 27) Platon *Tim.* 24a.
- 28) Théocrite 7,28-29.
- 29) Cf. E. Bosshardt, *Die Nomina auf -ΕΥΣ* Zürich (1942) p.27.
- 30) Platon *Minos* passim, *Lois* 931d, *Pol.* 265 et suiv.; Xénophon *Cyr.* III 2,14; Archytas l. c.; Aristote *Nic.* 1161a 14, etc.
- 31) Plutarque *Fab.* 6, *Mor.* 149e etc.; Lucien *Prom.* 16, *Âne* 27,28,34, *Tox.* 49; Dion Cassius 56, 16,3; Longus III 12,1; Héliodore II 19,4; V 14,3, etc.— Rare dans les papyrus et les inscriptions: *IG* VII 3064,22; *Pap. Oxyr.* 245,18; 350; *Soc.* 40,8.
- 32) Nicandre *Thér.* 48,898, *Alex.* 346; Aratos *Phén.* 220; Apollonios I 751,1256; II 125; III 277; IV 675; Coluthus *Hél.* 114; Oppien *Cyr.* I 512, II 42, III 167, IV 81; *Hal.* I 726, III 236, IV 322, 325; *Anthologie* VII 679,4 "patriarche"; VIII 17,2 (variante νομέας) IX 84,5; 363,7,20; 586,1; 730,731; 739,4; *Plan.* 190; Babrius 128,1.
- 33) Hérodote I 194 νομέας ἰτέης ταμόμενοι, νομέας τοῦ πλοίου καὶ τὴν καλόμηνη; II 96 νομεῦσι δὲ οὐδὲν χρέωνται; Scholie τοῖς τῶν πλοίων ἀγκυλίσις.
- 34) Hésychius νομέας· ἔϋλα περιφερῆ.— Νομεῖς· βασιλεῖς, ἡγεμόνες· καὶ τῶν πλοίων τὰ ἐγκοίλια καὶ σχοῖνοι ἀρμένων. Cf. Procope *Bell. Got.* IV 22.
- 35) Hésychius ἐπινομίς· ἐν τοῖς Ναυτικοῖς λέγεται.
- 36) ι 336, κ 85; *H. à Pan* 32-33; Platon *Pol.* 265d, 271e; Théocrite 1,14, 109,120; 3,46; 7,87,113; 27,38 et 69; Moschos 3,63; *Anthologie* VI 262,3; VII 703,1; IX 136,1; Lucien *Am.* 5; Nonnos *Dion.* VII 110; Christodore *Ecphr.* 352; Epique dans *BKT* 5 (1) 119,35.— Construction absolue: Théocrite 20,35; Moschos 3,81; *IG* IX (2) 521,16.
- 37) Hapax d'Eschyle *Agam.* 1416.
- 38) Platon *Pol.* 267b; Plutarque *Mor.* 149c; Elie *NA* 9,54,14,16.
- 39) Hérodote I 78, etc.; Sophocle *OR* 761; Xénophon *Mém.* III 11,8, etc.; Platon *Tim.* 80c, etc.; Septante 23 fois, etc.
- 40) Platon *Lois* 679a, *Prot.* 321c; Aristote *Pol.* 1303b 12, etc.
- 41) Eschine II 76; Démosthène XXXVI 12 et 21; cf. Xénophon *Anab.* V 3,9.
- 42) *Pap. Oxyr.* 499,16; 730,11; 810; 838; 1279,9; 1686,10.
- 43) Plutarque *Alex.* 35; Elie *NA* XII 32.

- 44) Scholies de Sophocle *Trach.* 13 et d'Aristophane *Ois.* 769; *Pap.CPR* 40.10.
- 45) Platon *Pol.* 268c, *Lois* 737e.
- 46) *Pap.Oxyr.* 918 XI 10; *Tebt.* 61a 192; 72; 318,75 et 77 etc.
- 47) *Cyr.* VI 1,24; *Anab.* V 1,7; *Hell.* I 1,33; II 4,25; IV 1,16.
- 48) Posidippe *fragm.* 24; Polybe I 18,1; II 27,2, etc.; Aeneas Tact. 31,8; Septante plus de 80 fois; Josèphe *BJ* IV 9,3 συμπρονομεύω; Denys VII 11,2; Strabon XV 3,7; Plutarque *Cam.* 28,41, *Fab.* 6, *Démétr.* 46, *Mor.* 709a; *Pap.Flor.* 388,81.
- 49) Cf. toutefois Lucien *Cron.* 17.
- 50) Voir p.46.
- 51) Polybe V 81,3: προνομή leçon douteuse.
- 52) Lucien *Mouche* 3 προβοσκίδ' ἦν προνομεύει.
- 53) Eléphant: Diodore XVII 88,1; Plutarque *Alex.* 60, *Pyrrh.* 20; Lucien *Zeus* 10 - Mouche: Lucien *Mouche* 6 - Abeille: Philostrate 829.
- 54) ὡς μέρος τι τῶν περιγιγνομένων ἐκ τῶν μετάλλων. Suidas ajoute: λαμβανούσης τῆς πόλεως· ἢ ὡς διαιρουμένων εἰς πλείους μισθωτάς, ἵν' ἕκαστος λάβῃ τι μέρος.
- 55) Depuis Eschyle *Eum.* 727 (cf. Scholie d'Euripide *Alc.* 12) et Xénophon *Econ.* 7,39) jusqu'à Plutarque (23 fois) et Marc-Aurèle I 16,25.
- 56) *Flor.* 4,7,65: ἐν ἰσότητι γὰρ ἂ κοινωνία καὶ ἐν τῇ ταύτας ἀποδιανομῇ.
- 57) Callimaque *fragm.* 310; Nicandre *Thér.* 67; *Anthologie* VI 157; Babrius 23,4. - Sur les Νομαῖοι, ancien nom des Scythes de Thrace, cf. Stéphane de Byzance s.v. Σκύθαι.
- 58) A partir du Corpus hippocratique, νομή est le substantif verbal de νέμομαι "je ronge", d'où "ulcère" (VI 422) "affection serpigineuse" (IX 36).
- 59) Cf. Hérodote I 36 λογάδες νεηνίαι "jeunes gens d'élite".
- 60) Meillet *BSL* XXXIV 3 et suiv.; Chantraine *Formation* p.350; Benveniste *Origines* p.135 sq.
- 61) Cf. Xénophon *Hell.* IV 1,25; Choerilos *EGF* p.267; Plutarque *Mor.* 770b; Clément *Péd.* III 24,4; *Strom.* V 133,8; Himérius *Or.* 25,3 etc.
- 62) Hérodote p.167-169; *Hist.Anc.de l'Afrique du Nord* I p.333.
- 63) *PWRE* 17 col 1348-1349.
- 64) Liste de ces peuples: Scythes Pindare *Hyporch.* 1,4; Hérodote I 15,73; IV 2,11,19,56; VI 40,84; VII 10; Hippocrate II,68; Eschyle *Prom.* 709; Aristophane *Ois.* 941; Choerilos *fragm.* 3 (Kinkel); *Eryxias* 200b; Eschine II 78; Strabon 30,300,302; Suidas νομάδες· ἔθνη Σκυθικά; Plutarque *Mor.* 426c (?).  
*Indiens*: Eschyle *Suppl.* 284; Hérodote III 98,99.  
*Ethiopiens*: Hérodote II 29.  
*Perses*: Hérodote I 125; *Σαγάρτιοι* VI 85.  
*Libyens*: Pausanias I 7,2; *Μαῦροι* VIII 43,3.  
*Arabes*: Septante 2 *Mac.* 12,11; Clément *Péd.* III 25,1; Strabon XVI 4,24; *OGI* 616,3.  
*Sarmates*: Pausanias I 21,6.

*Oenotriens*: Aristote *Pol.* 1329b 14.

*Gerréens*: Nicandre *Alex.* 244; cf. Steph. Byz. Πέρρα· πόλις Χαλδαίων(?).

*Troglodytes*: Diodore III 32,1.

*Caspiens*: Strabon XI 5,8.

- 65) L'emprunt du latin au grec n'est pas mis en question (cf. Ernout-Meillet<sup>2</sup> s.v.).
- 66) Hécatée *fragm.* 304 Μάζυες· οἱ Λιβύης νομάδες; Hellanikos *PHG* I p. 57 n° 93.
- 67) Cf. Lucien *Nav.* 23,26 et Athénée (654c, 663e), citant Ptolémée Evergète et Artémidore.
- 68) 1 *Rois* 28,24; 3 *Rois* 3,11; 4,23; 5,3; *Job* 1,3; 20,17; 30,1; 42,12.
- 69) Wilamowitz (éd.) paraphrase: συμπεριλήψεται τῷ βλέμματι κατανεμομένης.
- 70) Nicandre *Thér.* 950; *Alex.* 845.
- 71) Aristote *Pol.* 1256b 1,5; Héliodore VIII 16; Pseudo-Scymnus 81 etc.
- 72) Scholie de l'Illiade Γ 213; Théophyl. *Sim. Hist.* I 3,2; Strabon II 1,17; XI 8,7.
- 73) *IG* V (2) 3 = *BCH* XIII p.281 et suiv. Cf. Hoffmann *Griech. Dial.* I p.23.
- 74) Walde Pokorny \*ar- I p.76; \*per- II p.40; \*bhag- II p.127.
- 75) Cf. Benveniste *Origines* I p.168.
- 76) Platon *Rép.* 359d, 373d; Théocrite 8,66; *IG* II<sup>2</sup> 1035,38.
- 77) Euripide *Rhésos* 551; Platon *Critias* 109b, *Lois* 677e; Théocrite 8,2 et 52; *Pap. Hib.* 168; *Ryl.* 132,14 etc.
- 78) Cf. Rademacher, éd. p.112; J. Humbert rejette la leçon νέμοντα.
- 79) H. Schmidt *Synonymik* IV p.579 et suiv.; R. Meringer *IF* XVIII p.238sq; Walde Pokorny II p.330; Boisacq<sup>2</sup> p.662 part du sens d'attribution sans idée de partage.
- 80) Solon (dans Aristote *Ath. Pol.* 12,3) πιείρας χθονός ... ἰσομοιρία Hérodote IV 159,163 ἀναδασμός; Thucydide V 4 ἀναδατέομαι; Sophocle *Trach.* 163 μοῖραν γῆς διαίρετον νέμειν.
- 81) Cf. P. Guiraud *Propriété* p.64 et suiv.; Glotz *Le Travail* p.43 et sq.
- 82) Eumée a 360 verrats et 600 truies (ξ 13-20) mais les femelles restent dans les tects (v.16).
- 83) Cf. *SEG* 2,511,58; *IG* XIV 645 l.c.; *IG* II<sup>2</sup> 1035,38.

The first part of the chapter discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also provides a clear audit trail for tax purposes.

Next, the text covers the various methods used to record transactions, such as the double-entry system. It explains how debits and credits must always balance, ensuring the integrity of the accounting system. The chapter also touches upon the use of journals and ledgers to organize financial data.

The following section discusses the classification of expenses into different categories, such as operating and non-operating. It provides examples of how these expenses are recorded and how they affect the overall financial performance of a business. The importance of proper classification is highlighted for accurate reporting.

Another key aspect covered is the timing of transactions. The chapter explains the accrual basis of accounting, where transactions are recorded when they occur, regardless of when cash is exchanged. This method provides a more realistic picture of a company's financial health.

The text also addresses the issue of depreciation, showing how the cost of long-term assets is spread over their useful life. It details the different methods used to calculate depreciation and how they are recorded in the accounting books.

Finally, the chapter concludes by summarizing the key points and emphasizing the role of accounting in providing reliable financial information. It stresses that consistent and accurate record-keeping is essential for the success of any business.

## CHAPITRE V

### Les composés en -νομος

La racine \*nem- a fourni au grec deux verbes, νέμω et ναμάω. Ceux-ci ont servi à leur tour de base à un nombre considérable de composés de types divers, que nous devons classer selon un ordre systématique. Quelques-uns, d'emploi très fréquent, ont acquis une autonomie suffisante pour produire une famille nouvelle. Nous nous proposons surtout de mettre en lumière le rapport exact qui unit les groupes différenciés à la racine commune; dans certains cas, l'analyse nous entraînera à des recherches plus détaillées: ἐπίνομος, ὑπόνομος, ἀστρονόμος, οἰκονόμος par exemple ont une histoire complexe qui appelle l'attention.

Deux méthodes sont possibles: On pouvait opposer les catégories morphologiques, insister sur les problèmes d'accentuation, sur l'état des éléments composants. Comme nous nous plaçons au point de vue sémantique, nous adoptons un principe de classement différent. En suivant les sens fondamentaux de νέμω (et ναμάω) auxquels se rapportent les composés, nous dégagerons plus commodément les procédés lexicaux du grec et nous nous efforcerons de montrer les couches successives du vocabulaire, comment il se renouvelle et s'enrichit sans cesse.

Deux notes morphologiques situent, à la fin du chapitre, les problèmes d'accentuation et de composition. L'étude du nom propre est renvoyée à un chapitre spécial d'onomastique.

A considérer les grandes lignes, la masse des composés provient de deux sources distinctes:

- a) composés dits de détermination, noms et adjectifs en -νομος répondant aux verbes préfixés. Ils sont proparoxytons.
- b) composés dits de dépendance, noms et adjectifs généralement paroxytons, constitués d'un premier élément nominal et de -νομος, d'origine verbale, qui le régit (1). Ce terme peut être actif, moyen ou passif selon le sens de νέμω/νέμομαι: κληῖρον νέμομαι "je reçois une part" donne κληρονόμος "héritier", οἶκον νέμω "j'administre une maison" donne οἰκονόμος "intendant", βοῦς νέμονται ἀγρόν "les bœufs paissent le champ" donne βούνομος ἀγρός "champ brouté par les bœufs".

#### I. Composés de détermination

Leur signification dérive du composé de νέμω auquel ils correspondent. Comme lui, ils peuvent posséder plusieurs développements parallèles qui créent des confusions aggravées encore par l'homonymie

des composés de νόμος; seule l'analyse démêlera ces complexes.

'Ανάνομος: nous citons pour mémoire cette variante manuscrite de ἀνάριθμος, conservée par la Scholie de Sophocle (*Fl.* 232) (2). Le commentaire qui l'accompagne est fantaisiste: οἷον αἰὲν νεμομένη ἐν αὐτοῖς καὶ οὔποτε χωρὶς οὕσα τῆς τῶν δακρύων νομῆς "comme si elle demeurerait toujours dans les plaintes et ne pouvait se passer de la pâture des larmes". 'Ανανέμομαι n'existe pas en attique.

'Ἐννομος: Eschyle *Suppl.* 565 βροτοὶ δ' οἱ γῆς τότ' ἦσαν ἔννομοι "les mortels qui lors habitaient ces contrées" (Mazon). Le sens est celui de ἐννέμομαι, ἐννεμέθομαι (cf. p. 43). La signification pastorale est technique: elle s'est développée dans le dérivé ἐννόμιος "relatif aux pâtures" (3) et dans le neutre τὸ ἐννόμιον "rente afférente au droit de pacage", synonyme de νόμιον (4).

'Ἐπίνομος est double:

a) sens pastoral: de ἐπινέμω "paître chez autrui" (Platon *Lois* 843d; Démosthène LV 11) sort ἐπίνομος "qui conduit ses troupeaux chez le voisin": *SPAW* 1927, p. 8 τῷ ἐπινόμῳ ὄμορον "le morceau appartenant revient au titulaire du droit de pâture". L'ἐπινομία est définie par Pollux (VII 184) τὸ ἐν τῇ ἀλλήλων ἐξεῖναι νέμειν (5). Ce droit est officiellement reconnu et sanctionné par décrets dans les régions d'élevage: Laconie (6), Arcadie (7), Béotie (8), Thessalie (9), Phocide (10). La redevance s'appelle τὸ ἐπινόμιον (11). Le moyen ἐπινέμομαι "envahir, se répandre", en parlant du feu, a donné, par métaphore, ἐπίνομος "qui envahit, qui occupe" Pindare *Pyth.* 11,7 ἐπίνομον ἠρωίδων στρατόν "une armée d'invasion héroïque". Les Scholies donnent ici des explications trop compliquées (12).

b) sens propre: Quoique le moyen de ἐπινέμω ne soit pas attesté (cf. l'actif dans Platon *Pol.* 264d), ἐπίνομος est un équivalent hellénistique de κληρονόμος, confirmé par Hésychius: ἐπίνομοι· κληρονόμοι. Il suffit, pour l'expliquer, de faire intervenir l'action de ἐπίκληρος, autre terme technique synonyme de ἐπίνομος = ὅς νέμεται ἐπί (13).

Πρόνομος: de προνέμομαι (cf. Sophocle *Fl.* 1384) Eschyle *Suppl.* 691 πρόνομα δὲ βότ' ἀγροῖς πολύγωνα τελέθει "troupeaux qui paissent en avançant"; cf. Dindorf (*Lexicon*) qui fait de ἀγροῖς un locatif. A l'actif, προνέμω "j'avance mes troupeaux" a donné προνομία "droit de pacage", synonyme rare de ἐπινομία (14). προνέμω "accorder de préférence" a deux dérivés nominaux: προνομία "privilège" et προνόμιον: "avantage" (15). Le premier est littéraire (16); Lucien (*Rhet. pr.* 17) cite προνόμιον = ἀρραβών comme un archaïsme prétentieux (17).

Σύννομος, de même que ἐπίνομος, constitue deux séries distinctes.

1) sens pastoral, propre à la poésie et à la langue scientifique ou philosophique. De συννέμομαι "je pais avec", σύννομος "compagnon de pâture" (18).

2) sens propre: de συννέμω "je distribue avec" et du moyen \*συν-

νέμομαι "j'ai part commune avec" qu'on peut restituer d'après νέμομαι, il vient σύννομος "qui partage, compagnon, partenaire, parent de". Le mot se développe en attique comme substitut noble de σύνοικος (19) surtout dans les parties chorales de la tragédie (20); c'est aussi un mot platonicien (21). La κοινή l'emploie métaphoriquement et l'applique à des abstraits "de même nature que, qui s'harmonise avec": Denys I 39 φωνή, ὁσμὴ σύννομος, etc. (22). De l'idée de parenté découle le sens technique de λίθος σύννομος "pierre de taille", proprement "qui s'adapte à d'autres" (23). Mot savant, inusité des orateurs, des historiens, absent des Inscriptions.

ὑπόνομος: de ὑπονέμομαι "je circule, j'avance en dessous, subrepticement". D'abord adjectif, a été substantivé; chez Thucydide et Xénophon ὑπόνομος (ὄχρετός) (24). Noter qu'en français aussi "souterrain" est un ancien adjectif. Le sens propre n'existe que chez les médecins (cf. ὑπονέμομαι chez Hippocrate): Dioscoride 5,138 ὑπόνομον ἔλκος "ulcère rongeur" (25). L'emploi normal du mot est strictement technique:

- 1) canalisations, égouts: Xénophon *Hell.* III 1,7 etc. (26);
- 2) sapes et mines militaires, terme de poliorcétique: Thucydide II 76.

Au figuré, ὑπόνομος est le stratagème, la manoeuvre politique, l'intrigue secrète: Plutarque *Cés.* 6 (27).

- 3) les grottes et galeries naturelles: Strabon XIII 1,67 ἔστιν ἄντρον ὑπόνομον μέχρι Παλαιᾶς (28).

Se rattachent à ὑπόνομος, le nom d'action ὑπονομή "sape" (29) et le nom d'agent ὑπονομεύς "égoutier" (30) avec son dénominatif ὑπονομεύω (31).

Un synonyme de ὑπόνομος est διάνομος. Köhler (*Hermes* XXIII p. 394) a reconnu le sens du mot isolé en IG I<sup>2</sup> 325,19 (fin du 5<sup>e</sup> s.) par comparaison avec une inscription d'Argos (Vollgraff *BCH* XXXIII p.463), où διάνομος μέγας, διάνομος μικρός signifient "le grand et le petit canal". Quoique διανέμομαι ne soit pas attesté, on peut admettre qu'il s'agit, en face de ὑπόνομος "conduit souterrain", de canalisations à ciel ouvert.

Nous avons insisté à dessein sur le détail du lexique, afin de rendre saisissable ce procédé très vivant, bien que méconnu, du grec ancien. On répète trop souvent que l'opposition des éléments internes caractérise la morphologie indo-européenne, mécanisme remplacé dans les dialectes par la suffixation qui laisse intacte la racine. Outre que la suffixation est un processus très commun de l'indo-européen préhistorique, en grec une alternance interne du type -νέμω/-νομος conserve tout son dynamisme en pleine époque attique. La véritable innovation consiste ici à créer un type original, celui des adjectifs tirés de verbes composés, mais de fonction nominale. En prenant l'exemple de la racine \*nem-, on a les séries suivantes:

- 1) adjectifs verbaux = νεμητός, νεμητέος; caractérisés par le

vocalisme du verbe et des suffixes spéciaux.

2) adjectifs nominaux: νόμιος, νομαῖος de νομός, νομή; νεμη-  
τικός de νέμησις, etc., caractérisés par le radical du nom et des  
suffixes spéciaux.

3) adjectifs verbaux/nominaux: ὑπόνομος de ὑπονέμομαι, ἔννομος  
de ἐννέμομαι, σύννομος de συννέμω etc. caractérisés par le voca-  
lisme -ο- des formations nominales et l'absence de suffixe.

## II. Composés de dépendance

Nous avons défini plus haut la structure de ces mots. Le classement  
le plus simple consiste à suivre les grandes lignes du développement  
sémantique de νέμω décrites au chapitre premier, en distinguant fonda-  
mentalement le sens propre "distribuer, attribuer" et le sens pastoral  
"faire paître, paître"; les autres subdivisions se comprennent d'elles-  
mêmes. Nous complétons la liste avec quelques composés de νομάω.

Plusieurs de ces vocables sont devenus des mots simples. Avec une  
remarquable régularité, ils ont produit des familles secondaires  
constituées des éléments suivants:

- 1) nom d'agent en -νόμος: ἀγορανόμος,
- 2) verbe d'état dénomiatif: οἰκονομῶ,
- 3) nom d'action en -νομία: κρεανομία,
- 4) adjectif de qualité ou de relation: ἀστρονομικός,
- 5) nom de local en -ιον ou -εῖον (magistratures): ἀστυνομεῖον.

### A. Sens propre: νέμω "je distribue, j'attribue"

Les composés de ce type correspondent à des expressions d'usage  
courant où figurent le verbe et l'accusatif objet. Ils se rapportent  
aux notions près desquelles l'idée de distribution est, en grec, le  
plus ordinairement attestée: terres, destin, parts rituelles, etc.

γεωνόμος ou γεωνόμης: fonctionnaire chargé de la répartition  
des terres; en Attique, à partir du 5<sup>e</sup> siècle: IG I<sup>2</sup> 45,6 γεωνό-  
μοι ... νεμάντων τὴν γῆν, et dans les colonies d'après des gloses  
(32). Pour le passif, cf. ci-dessous.

χωρονόμος "qui distribue les terres" n'existe que dans l'adjec-  
tif χωρονομικός "relatif au partage des terres", traduction grecque  
(Denys X 36,1) du latin *agraria (lex)*: plus précis que le modèle.

κρεανόμος: le groupe κρέα νέμειν date d'Homère (I 217 = Ω 626,  
etc., cf. p. 8). Dans les Inscriptions attiques, il réapparaît plus d'une  
fois (33), souvent aussi à l'époque hellénistique (34). Il en résulte  
un composé κρεανόμος "distributeur de viande" pour la première  
fois chez Euripide (*Cycl.* 245); suivi du substantif κρεανομία (IG  
II<sup>2</sup> 334,25) et du verbe κρεανομῶ (Isée IX 33). Rares en attique,  
mais usuels dans la κοινή: κρεανόμος chez Lycophron (203,481,762),  
κρεανομία chez Théopompe (*fragm.* 205) (35). Lucien emploie tantôt  
le composé, tantôt la monnaie du composé: *Prom.* 5, *Dém.* 35 et *Prom.* 20;  
*ibid.* 3 νομὴ τῶν κρεῶν (36). L'actif κρεανομῶ répond à κρέα νέμειν,

le moyen κρεανομοῦμαι à κρέα νέμεσθαι "recevoir sa part de viande"; le premier fréquent. (37), le second littéraire (38).

L'influence de νέμω "je partage" a fait perdre à κρεανομῶ sa valeur rituelle; il ne signifie plus que "couper de la viande en morceaux", comme le montre Diodore *fragm.* 34,12 κρεανομῶν τὰ σάματα. On attend aussi κρεωνομία que donnent Pollux (I 34) et Clément (*Protr.* 12) sur le modèle de κρεωπραγία, κρεωδαισία, etc.

λογχονόμος "fonctionnaire chargé de répartir entre les intéressés le produit des offrandes et des sacrifices" (L. Robert *BCH* LII p. 412). L'élément λογχο- semble indiquer que cette répartition se fait par tirage au sort: λογγή Hésychius λῆξις· μερίς; cf. λαγγάνω, λάχος.

μαζονόμος autre mot rituel. C'est le plat servant à présenter les parts de gâteaux sacrés: Harmodios (dans Athénée 149a): ἐπιχαλκῶν κανῶν τῶν παρὰ τισι καλουμένων μαζονόμων (39). On en trouve de rares mentions dans les inventaires (40).- Diminutif: μαζονόμιον ou μαζονομεῖον (41).

ῥρονόμος, terme d'astrologie, "qui distribue, assigne les horoscopes" (42). Au figuré, ῥρονόμος σοφία "science des horoscopes" (*Anthologie* IX 8). Les verbes ῥρονομῶ et ῥρονομεύω ne sont que des variantes (43). Le sens étymologique attendu "qui répartit (ou qui règle) les heures" apparaît seulement dans l'adjectif ῥρονομικός: Scholie d'Aristophane (*Ois.* 1694) κλέψυδρα, κατασκευάσμά τι ὡσπερ ῥρονομικόν et dans ῥρονομεῖον "horloge" (Héliodore IX 22).

Du moyen νέμομαι "je reçois une part de" ne sortent que deux composés d'usage:

γεωνόμος "qui reçoit un lopin de terre" est le passif de γεωνόμης· ὁ διανέμων τὴν γῆν et doit être rapproché de γεωμόρος, κληροῦχος, ses synonymes, qui ont seuls survécu. Dion Cassius (38, 1,4 et 5; 84,2) joint sans ambiguïté possible γεωνόμοι καὶ οἰκισταί, Hésychius atteste les deux sens du mot: οἱ ἐν ταῖς ἀγροικίαις (lire ἀποικίαις cf. supra) διαιτάμενοι κληροῦχοι καὶ νέμοντες τὴν γῆν.

κληρονόμος "héritier", ionien-attique = dor. κλᾶρονόμος (*ID* 6, 51,17). Le mot, dérivé du groupe κλῆρον νέμεσθαι, apparaît à Athènes en même temps que l'institution de l'héritage, vers la fin du 5<sup>e</sup> siècle (*Lysias* XXXII 23) (44).

En attique, κληρονόμος est un mot composé dont le sens propre "qui reçoit un lot" (κλῆρον νεμόμενοι) est vivement senti et s'applique aussi bien aux qualités morales qu'à la succession matérielle. Ainsi s'explique la syntaxe κληρονομῶ + génitif partitif de la chose héritée: Isocrate I 2 κληρονομεῖν τῆς οὐσίας (45). Le substantif κληρονομία se construit avec un génitif de l'objet: τοῦ ὀνόματος κληρονομία "héritage du nom" (Aristote *Nic.* 1153b 33).

A partir du 4<sup>e</sup> siècle, le prestige du droit athénien en matière

civile assure l'extension du groupe à toutes les cités grecques. Les inscriptions en témoignent, qui ne donnent plus que la forme ionienne-attique (46). Toute la famille, avec ses dérivés en -ικός, -ιαῖος, etc. est bien vivante dans le monde hellénique jusqu'au 6<sup>e</sup> siècle après J.C. (cf. Preisigke *Wtb.*). Au 3<sup>e</sup> siècle, κληρονόμος désigne d'une manière générale un "successeur", qu'il y ait eu partage ou non: c'est un mot simple. Le verbe κληρονομῶ s'affaiblit et se confond presque avec δέχομαι, λαμβάνω, etc. dont il emprunte la construction directe: depuis Lycurgue, l'accusatif-objet est attesté partout (47).

Plus délicate est l'interprétation de l'accusatif de la personne: κληρονομῶ τινα "je succède à qqun" (48). Ici le mot a dû être traité comme un équivalent de "remplacer". D'où le passif κληρονομοῦμαι: Philon 2,172 ὁ νόμος ἐφίησι κληρονομεῖσθαι τοὺς γονεῖς ὑπὸ παιδῶν ἀλλὰ μὴ τούτους κληρονομεῖν (49) et quelques composés:

ἀκληρονόμητος "qui n'a pas d'héritier" c.-à-d. "dont on ne peut hériter" (Eustathe 533,32) ou bien "qui n'a pas testé" (BGU 868,12, Oxyr. 500,12, etc.).

διακληρονομοῦμαι "je me disperse" *du Sublime* 12,4.

κατακληρονομῶ *Nouveau Testament, Actes* 13,19.

συγκληρονομῶ "cohériter" *Septante, NT, etc.* (50).

Les textes sacrés ont donné au groupe une fortune nouvelle: κληρονομία traduit l'hébraïsme "héritage du Royaume (de Dieu)" *Psaumes* 36,11: le sens spirituel est constant dans les *Évangiles* et chez Saint-Paul (*Rom.* 8,17; *1 Cor.* 15,50, etc.) (51).

Après les termes vivants, viennent quelques composés de circonstances, ἄπαξ pour la plupart, et nettement littéraires:

μοιρονόμος forgé par Aristide I 298 et expliqué aussitôt: ἄλλας τε φωνὰς ἠφίειν εἰς τὸν θεὸν καὶ δὴ καὶ μοιρονόμον προσεῖπον αὐτόν, ὡς τὰς μοίρας τοῖς ἀνθρώποις διανέμοντα.

ὀρθονόμος, Eschyle *Eum.* 963 ὀρθονόμοι δαίμονες "divines distributrices d'équité" (Mazon), synonyme des composés lyriques plus fréquents ὀρθοδίκας (-δικος), s'applique aux Parques (Μοῖραι).

πεσσονομῶ "jouer aux dames", Eschyle *Suppl.* 13, confirmé par le témoignage de Pollux (VII 204) citant Cratès (*fragm.* 7) τὸ δὲ πέσσοις παίζειν πεσσονομεῖν Κράτης εἴρηκεν ἐν Γεῖτοσιν. On restituera un \*πεσσονόμος "qui dispose les jetons de l'abaque".

σιτονόμος, proprement "qui distribue la nourriture", d'où au figuré "qui fait vivre": Sophocle *Phil.* 1091 σιτονόμου ... ἐλπίδος.

σιδηρονόμος, Eschyle *Sept.* 788 σιδαρονόμῳ διὰ χερὶ "d'une main qui partage avec le fer" est le type de ces composés eschyléens qui remplacent à eux seuls une courte phrase. Ici le premier terme fonctionne comme un instrumental: χεῖρ σιδήρῳ νέμουσα (cf. ci-dessous p. 140).

καιρονόμῳ, conjecturé dans l'*Anthologie* IX 272 "répartir les occasions"; suppose un \*καιρονόμος comparable à μοιρονόμος.

λογιστονόμος "qui distribue" ou "qui règle les comptes": Manéthon IV 160 ἔν τε λογιστονόμοισιν ἀεὶ πολυπράκτορας ἔργοις "tous jours affairés à des besognes de comptabilité".

ἄλλοτρινομῶν "attribuer une place étrangère aux choses" Platon *Théét.* 195a. Le mot s'explique par son contraire (*ibid.* 194d): διανέμουσιν ἐπὶ τὰ αὐτῶν ἕκαστα ἔκμαγεῖα "ils ont vite fait de les rapporter aux impressions originelles qui leur répondent" (Diès). On glosera: ἀπονέμειν τί τινι ἄλλοτρίῳ; d'où le sens simple "altérer, fausser les choses" chez Olympiodore (*Phédon* 115e).

ὑδρονομοῦμαι Lucien *Lex.* 9 "recevoir sa ration d'eau".

B. Sens propre: νέμω "je règle, j'administre".

C'est la série la plus riche; nous commençons par énumérer quelques composés poétiques, surtout eschyléens, puis nous donnons la liste des magistrats et fonctionnaires, où le premier terme indique la chose, la personne ou l'institution administrée:

ἰχθυνόμος "maître des poissons" Oppien *Hal.* I 643.

μελισσονόμος "gardienne des abeilles": Eschyle *fragm.* 82,

εὐφραμεῖτε μελισσονόμοι δόμον Ἀρτέμιδος πέλας οἴγειν  
Aristophane cite ce vers (*Gren.* 1274) comme type de composé artificiel et prétentieux.

πεδιονόμος Eschyle *Sept.* 272. La traduction "maître de la plaine" s'impose, à cause du contexte πολιισσοῦχοι θεοί ... καὶ ἀγορᾶς ἐπίσκοποι (52). On a là très précisément la transposition poétique des trois mots ἀστυνόμοι (= πολιισσοῦχοι), ἀγρονόμοι (= πεδιονόμοι), et ἀγορανόμοι (= ἀγορᾶς ἐπίσκοποι).

περσονομῶν au passif "être sous la loi des Perses", Eschyle *Perses* 585, est le verbe de περσονόμος "maître des Perses" *ibid.* 919. Pour le passif, comparer les composés de νόμος: αὐτονομοῦμαι, εὐνομοῦμαι, etc.

πολιισσονόμος "qui règle la vie des cités" Eschyle *Choé.* 864, adjectif comme ἀστυνόμος (q.v.): ἀρχαὶ πολιισσονόμοι "les autorités de la cité", πολιισσονόμος βιοτά (*id. Perses* 853) "la vie facile faite à nos villes".

Du sens de νέμω "je règle, j'administre, je dicte les lois de", on pourrait s'attendre à rencontrer plusieurs noms de sciences ou d'arts. En fait, le grec a développé de préférence les composés en -λόγος et -λογία. N'ont survécu que l'astronomie et la gastronomie pour des raisons différentes:

ἀστρονόμος signifie "qui règle les mouvements des astres". La science du ciel s'appelle d'abord ἀστρολογία ou μετεωρολογία. Puis les savants d'Ionie distinguèrent rigoureusement deux disciplines, l'astronomie ou science des mouvements sidéraux et l'astrologie ou science de la nature physique des astres et du monde: la météorologie est la science des corps célestes. Les profanes n'ont pas suivi les

spécialistes et l'usage attique emploie indifféremment l'un et l'autre mot (Xénophon, Aristophane). Il est très probable que la foule qui assistait aux *Nuées* comprenait ἀστρονόμος "l'homme qui vit dans la lune" (cf. v. 194; Platon *Théét.* 174a et suiv.). Platon lui-même dit ἀστρονομία mais Aristote ἀστρολογία, ce qui est d'ailleurs conforme à leurs systèmes respectifs. Le débat fut tranché lorsque se développa l'astrologie proprement dite, c.-à-d. la science (ou l'art) de tirer des horoscopes. Car les mages d'Orient et les devins de l'époque hellénistique demandaient au ciel des signes qui rendissent compte des phénomènes terrestres et en particulier des destins humains: on les nomma ἀστρολόγοι et leur science fut l'ἀστρολογία (53).

Quelque confusion règne encore chez les écrivains non-philosophes de basse époque, mais les savants, spécialement les mathématiciens, accréditent définitivement les deux mots dans leur sphère propre. Les Romains ont fidèlement transmis l'héritage.

γαστρονομία: C'est le titre donné par Chrysippe au poème didactique d'Archistrate de Géla (54). Mais d'autres auteurs le citent sous le nom de γαστρολογία, δειπνολογία, ἡδυπάθεια, ὀψοποιία (55). On peut admettre avec Wellmann (*PWRE* 2 col. 459 et suiv.) que ce traité du parfait cuisinier s'intitulait ἡδυπάθεια et rapprocher le mot d'une œuvre perdue d'Ennius citée par Apulée (*ἡδυφαγητικά*). Les autres termes désigneraient plutôt le contenu des divers chapitres de l'ouvrage: art de régler l'estomac, science des repas, goût des bonnes choses, confection des mets. γαστρολογία et γαστρονομία ont été forgés sur ἀστρολογία et ἀστρονομία; l'intention parodique est évidente et soulignée par un texte d'Athénée (56). Le succès du mot *gastronomie* est dû, par hasard, à un moderne (57).

Noms de magistrats:

ἀγορᾶνóμος, ionien ἀγορηνόμος (58). La fonction d'agoranome apparaît dès 425 dans les textes attiques (59); à partir du 4<sup>e</sup> siècle dans de très nombreuses cités grecques (sous la forme attique) (60); aux 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> s. le mot et la chose s'étendent à plus de 100 villes; ils subsistent à Athènes jusque sous l'Empire (61). L'agoranome est une sorte d'officier de police chargé de la surveillance et du contrôle des denrées: Aristote *Ath. Pol.* 51,1 τούτοις προστέτακται τῶν ὀνίων ἐπιμελεῖσθαι πάντων, ὅπως καθαρά καὶ ἀκίβδηλα πωλήσεται (62). Dans la cité de Platon, les agoranomes forment avec les taxiarques, les phourarques, les astynomes et les agronomes le corps des fonctionnaires municipaux (*Lois* 760 a-b etc.).

Le groupe comprend: ἀγορανομία la fonction (63), ἀγορανομῶ le verbe d'état (64), ἀγορανομικός l'adjectif de relation (65), ἀγορανόμιον le lieu de réunion (66). ἀγορανόμος, etc. traduit, à l'époque romaine, le latin *aedilis*, *aedilitas*, *aedilicius* (67).

ἀγρονόμος, magistrat ayant la police des campagnes, s'oppose à l'astynome et à l'agoranome selon Platon (*Lois, ibid.* et 763c, 920c).

Les agronomes ont le pouvoir sur les tribus rurales (*ibid.* 955d). D'après Aristote, ce sont des policiers (*Pol.* 1331b 15 et suiv.), ils veillent à l'accomplissement des rites, on les appelle aussi ὕλαροί, "gardes-forestiers" (*ibid.* 1321b 30). C'est un terme général, car, dans les inscriptions, on ne rencontre que les πεδλιανόμοι, δαμονόμοι, etc.

ἄστυνόμος, d'abord épithète, "qui régit, protège, dirige la cité" Pindare *Νέμ.* 9,31 ἀγλαΐαισιν δ' ἄστυνόμοις ἐπιμεΐξαι λαόν "que le peuple se mêle aux réjouissances que donne la cité" (68).

Puis c'est un nom de magistrat à Athènes et ailleurs; il exerce ses fonctions *intra muros* (69).

γυναικονόμος "qui a la surveillance de la tenue et de la parure des femmes", selon Pollux VIII 112 ἡ ἀρχὴ ἐπὶ τοῦ κόσμου τῶν γυναικῶν. Le gynécologue se rencontre à Athènes au 4<sup>e</sup> siècle (70), à Syracuse (71), à Gambreum (72), à Magnésie (73), en Laconie au I<sup>er</sup> siècle (74), en Messénie (75), à Milet (76), à Thasos (77).

δαμονομῶ "être damonome", sur une inscription de Calydon (*IG IX<sup>2</sup>* (1) 138,14): le damonome est évidemment un chef de dème; cf. Poulsen *BCH* LIV, p.49.

δικαιονόμος "qui administre la justice". Sens très large d'après *IG VII* 21,21 (Magnésie 2<sup>e</sup> siècle) στεφάνω ἀρετᾶς εἵνεκεν καὶ δικαιοσύνας ἅς ἐποίησαντο ἐν τῇ δικαιονομίᾳ (78). Dion Cassius (78, 22) traduit par δικαιονόμος le latin *iuridicus*, officier de justice pour toute l'Italie.

ἱερονόμος: la charge d'hiéronome ou "gardien de sanctuaire" n'apparaît pas avant le 3<sup>e</sup> s. et seulement en Asie. Une inscription de Pergame (*IG Rom.* IV 461) le place près de l'irénarque, de l'agoranome et du trésorier principal. Au 2<sup>e</sup> s. les hiéronomes y sont nommés pour un an (79). A Sigée au 3<sup>e</sup> siècle, ils semblent être les chefs du clergé (80); ils seraient donc peu différents des ἱεροποιοί "sacrificateurs". A Eléa au 2<sup>e</sup> siècle, ils ont la responsabilité de certaines solennités (81): ils règlent les rites (82).

Pour Denys (II 73,3) ἱερονόμος traduit *pontifex* et coïncide avec ἱεροδιδάσκαλος, ἱεροφύλαξ, ἱεροφάντης.

ἰσιονόμος "prêtre d'Isis" est bâti sur le modèle du précédent (83).

μετρονόμος "inspecteur des poids et mesures". Il y en avait dix à Athènes, d'après Aristote (*Ath. Pol.* 51,2) (84).

\*μυφονόμος: Héychius donne une glose μονομοιτῶν· εἰλάτων ἄρχοντες certainement corrompue. Nous conjecturons μυφονόμοι· τῶν εἰλάτων ἄρχοντες. En Crète, les μυῶες forment une classe de serfs comparables aux hilotes laconiens (85). Pour le sens du composé, cf. γυναικονόμος.

οἰακονόμος: "pilote", Eschyle *Prom.* 149. L'origine de ce composé poétique doit être recherchée dans les expressions οἰακα νέμειν, ναμῶν, commentées plus haut (μ 218, Eschyle *Sept.* 3, *Agam.* 802, etc.)

"diriger, être maître du gouvernail". C'est à proprement parler un composé de ναμῶω, mais le groupe entier en -νόμος a exercé son influence et l'a rapproché de νόμος. Philon l'emploie dans ce sens I 601 οἰακονομῶ σκάφος, I 419 οἰακονομῶ τὰ σύμπαντα; comparer pour l'évolution le français "gouverner, ordonner" (86).

ὄψονόμος "qui réglemente les denrées". Le rôle exact de ces personnages ne ressort pas clairement des textes qui les mentionnent. Sophile (*fragm.* 2) parle de deux ou trois agents nommés par la Boulé (87). Eustathe semble commenter ce passage lorsqu'il cite les fonctionnaires chargés de surveiller la vente du poisson, denrée de luxe à Athènes (88). Le fragment de Critias (60 Diels) est ambigu: Κριτίας δὲ ὄψωνίας καὶ ὄψωνεῖν ἔφη, τὸ δὲ ὄψωνεῖν καὶ ὄψονομεῖν ὠνόμασεν. On ne voit pas pourquoi et comment ὄψωνεῖν "acheter du poisson ou faire le marché" a pu être remplacé par ὄψονομεῖν. Il faut s'en tenir au sens vague "faire la police des produits" (contrôle des prix, réglementation de la consommation ?) et voir dans les opsonomes une fraction des agoranomes.

παιδονόμος "gouverneur d'enfants"; le pédonome semble être une création des cités doriennes: Sparte, Crète (89), répandue plus tard dans le reste du monde grec (90). Ce sont des magistrats publics, comme on le voit par l'association fréquente du gynéconome, du pédonome et de l'agoranome (91).

πεδιανόμος (sans doute avec  $\bar{\alpha}$  d'après πολιᾶνόμος) "magistrats de la plaine (Eurotas)", seulement en Laconie; fonctionnaire spartiate du 1<sup>er</sup> siècle avant J.C., identique à l'ἀγρονόμος d'Aristote et opposé au polianome (92):

πολιᾶνόμος "édile"; c'est l'astynome des Doriens. Le mot est caractérisé par sa forme; le thème πολιᾶ- se retrouve dans πολιᾶ-τας (Pindare *Isth.* 1, 74) = ion.πολιή-της, att.πολί-της. On le trouve à Syracuse, à Héraclée, à Cyrène (93).- Traduction de *aedilis* chez Dion Cassius (43, 28 et 48).

πατρονόμος "patronome" représente un type sémantique différent des précédents. Ici le premier terme nomme la personne qui exerce l'autorité, c'est un patriarche et la patronomie équivaut au régime patriarcal. D'après Pausanias, les patronomes furent institués à Sparte par Cléomène à la place des gérontes qu'ils supplantèrent (94). Mais c'était peut-être là une remise en honneur d'un vieux titre plutôt que sa création, car les patronomes dataient, selon *IG V* (1) 546, 26, 32-59, 78, du divin Lycurgue : τῆς θεοῦ Λυκούργου πατρονομίας. Philostrate les joint aux gymnasiarques et aux éphores (*Vie d'Apoll.* 4, 32), Plutarque (*Mor.* 795f) les compare à des archontes (95).

Chez les Attiques, patronomie est synonyme de "tutelle paternelle" (96). Ce sens est passé chez les Atticistes (97).

μαστιγονόμος "qui gouverne avec le fouet". Cette fois-ci le premier terme a la valeur d'un instrumental (cf. σιδηρονόμος p. 136). Le fouet mène bêtes et gens (νέμω): Nonnos *Dion.* 11, 122 Θη-

ρονόμῳ μάστιγι; Plutarque *Mor.* 553a ὁ θεὸς προσεῖπε μαστιγονόμων δεῖσθαι τὴν πόλιν "le dieu déclara que la ville avait besoin de porte-fouets"; Diodore *fragm.* 8,26 Σικυωνίοις ἔχρησεν ἡ Πυθία ἑκατὸν ἔτη μαστιγομηθήσεσθαι αὐτοῦς "la Pythie répondit aux Sicyoniens qu'ils vivraient cent ans sous la férule".

ῥαβδονόμος "qui gouverne avec la baguette" c.-à-d. "arbitre", d'après Hétychius = βραβευτής; Sophocle *Trach.* 516 ἐν μέσῳ Κύπρις ῥαβδονόμει. On peut rappeler l'homérique σκῆπτρον ναμῶν "agiter son bâton": le geste de l'arbitre est le signe de son autorité. ῥαβδονόμος traduit le latin *lictot* (Plutarque *Emil.* 32).

οἰκονόμος. Nous suivrons dans plus de détails l'histoire de ce mot parce qu'il représente un type de formation fécond en développements et parce qu'il résume assez bien toute la sémantique de la racine \**nep* sous le concept général d'organisation, mise en ordre, aménagement. οἰκονόμος apparaît au 6<sup>e</sup> siècle (Phocylide 3,7) à une époque où νέμω signifie couramment "administrer, gouverner". Jusqu'à la fin du 4<sup>e</sup> s. la langue de Xénophon, de Platon et d'Aristote réserve le mot et son groupe à l'économie domestique, à la tenue d'une maison, avec implication des qualités morales (soin, prévoyance, épargne, honnêteté) que ces fonctions exigent: l'épithète ἀγαθός lui est jointe volontiers (98).

Les poètes élargissent l'emploi par métaphore; ils qualifient d'οἰκονόμος une femme (Sophocle *El.* 190: avec nuance méprisante), des animaux, des objets ou des sentiments (99). Pour les prosateurs, il s'agit de l'intendant familial opposé au δεσπότης "maître de maison" (100); les philosophes considèrent dans l'économat la fonction sociale analogue à celle du laboureur, du général ou du politique (101). Le verbe οἰκονομῶ a pour objet direct οἶκον, οἶκίαν, ce qui précise son sens, tout en laissant prévoir son affaiblissement prochain (102); absolument, οἰκονομῶ signifie "s'occuper de la maison", sens étymologique (103); mais déjà il peut recevoir de plus vagues compléments qui brisent son unité (104). L'économie domestique s'appelle οἰκονομία, οἰκονομική ou τὰ οἰκονομικά (105); c'est un art (τέχνη) dont la fin est la richesse ou le profit: Aristote *Nic.* 1094a 9 οἰκονομικῆς τὰ τέλη πλοῦτος (106), mais aussi une science (ἐπιστήμη) dont l'objet est le "gouvernement des enfants, de la femme et de toute la maisonnée". Les philosophes se sont dépensés laborieusement pour définir la place de l'économie dans l'ensemble des connaissances pratiques utiles à la société. Ce qui les a frappés, c'est sa ressemblance avec la politique ou art de gouverner, dont elle n'est en somme qu'un modeste apprentissage (107), bien que les femmes soient aptes à l'une mais pas à l'autre (108): La comparaison s'imposait en effet, secondée par le mot νόμος, et le groupe s'est étendu par là au gouvernement général des affaires humaines.

Dès le 5<sup>e</sup> siècle, se rencontrent des acceptions nouvelles: esprit d'ordre appliqué à la gestion des intérêts, à l'accomplissement d'une

tâche quelconque: Hippocrate (V 290) dit ἡ περὶ νοσέοντᾶ οἰκονομία "les arrangements concernant le patient". Isocrate (I 5 et 46) parle d'administrer sa vie comme un patrimoine: τὸν ἑαυτοῦ βίον οἰκονομεῖν: ici le verbe remplace simplement l'ancien νέμω (109). Au pluriel surtout, οἰκονομῖαι désigne "les arrangements, les dispositions": Dinarque I 97 ἐν ταῖς κατὰ τὴν πόλιν οἰκονομῖαις (110). Ce n'est pas que la κοινὴ n'ait conservé çà et là le sens propre d'économie familiale jusqu'à la fin de l'hellénisme; mais dans la majorité des cas, comme on va voir, les dérivations secondaires ont obscurci l'étymologie; celle-ci ne se reflète plus que chez les philosophes attentifs à la propriété des termes (111), et dans les textes sacrés rapportant des traits de la vie privée (112) ou s'exprimant par paraboles familières (113).

D'autre part, le développement des institutions monarchiques et la centralisation bureaucratique ayant créé de nombreux postes d'intendants financiers dans l'Orient hellénisé, le mot οἰκονόμος désigna indistinctement plusieurs catégories de fonctionnaires. Les documents ont été groupés et analysés par P.Landvogt; nous en extrayons les conclusions (114). Géographiquement, l'existence d'οἰκονόμοι publics s'observe dans toutes les grandes cités d'Asie-Mineure, en Égypte, rarement en Grèce continentale (Thessalie, Attique, Péloponnèse). Chronologiquement, les textes s'étagent depuis le 4<sup>e</sup> siècle; les plus anciens à Priène, Ephèse et Lusoi (Arcadie) (115). Au 3<sup>e</sup> siècle, les papyrus ptolémaïques et les inscriptions de Milet fournissent un matériel assez riche (116); au 2<sup>e</sup> siècle, on les trouve partout en Asie et en Égypte; au I<sup>er</sup> siècle après J.C. apparaissent dans ces mêmes régions des personnages impériaux dont le titre commun d'οἰκονόμος recouvre les mots latins *dispensator*, *actor*, *vilicus*. Rares au 2<sup>e</sup> siècle, on n'en a plus d'exemples qu'en Asie Mineure et en Grèce au 3<sup>e</sup> siècle: ce sont alors le plus souvent des intendants de domaines privés et ils se confondent peu à peu avec les ταμίαι ou trésoriers des basses inscriptions. On compte parmi eux des esclaves, des affranchis ou des hommes libres. Dans les royaumes hellénistiques, leur condition était plus relevée (117): chez les Ptolémée, l'οἰκονόμος vient après le στρατηγός et avant le νομάρχης dans la hiérarchie administrative. Au contraire, sous l'Empire, on a affaire à d'humbles greffiers ou à des intendants-majordomes au service de particuliers et de corporations. Cet examen montre à quel point le mot οἰκονόμος, d'un usage restreint chez les Attiques, a suivi la courbe d'évolution de l'institution qu'il désigne et a pu être appliqué avec succès à des professions très diverses. De tous les composés en -νόμος, c'est évidemment celui qui contenait les plus riches virtualités sémantiques.

Le passage du sens d'intendant de maison à celui d'administrateur a eu pour tout le groupe de οἰκονόμος les plus graves conséquences syntaxiques: désormais le mot sera susceptible de dérivation et de

composition. Les dérivés ne sont pas nombreux, mais de type curieux; ils se rangent dans les séries propres à la langue post-attique et appartiennent à une couche nouvelle de vocabulaire.

οἰκονόμος était masculin-féminin; la κοινή crée un οἰκονόμισσα répondant à des besoins réels (118); en Asie Mineure (5<sup>e</sup> siècle après J.C.) il désigne soit la femme de l'οἰκονόμος, soit l'intendante de sanctuaire (119); le suffixe -ισσα (d'origine macédonienne ?) est usuel en grec à cette date (120). οἰκονόμημα "chose administrée" existe dans des inscriptions tardives (121), cf. κληρονόμημα, etc.

Les nombreux composés de οἰκονομῶ s'organisent autour de l'idée centrale "arranger, disposer". La liste est aussi riche que celle des composés de νέμω, qu'elle remplace en partie:

ἀποικονομῶ "se débarrasser de" (Plotin, Médecins), cf. infra;  
 διοικονομῶ "disposer" (Aristote, Philodème, Polybe). Synonyme de διατίθεμαι, διαχειρίζω (cf. Pollux V 156);  
 ἐποικονομῶ "fournir" (Soranus);  
 ἐξοικονομῶ "éliminer, aliéner" (Médecins, papyrus juridiques);  
 ἐποικονομῶ = διοικονομῶ (Aristote, Médecins);  
 κατοικονομῶ "bien disposer" (Plutarque);  
 μετοικονομῶ "déplacer un économiste" (Brit. Mus. Inscr. 481);  
 περιοικονομῶ "administrer" (Pap. Oxyr. 94, 13);  
 προοικονομῶ "disposer à l'avance" (Aristote, Josèphe, Cicéron);  
 συνοικονομῶ "administrer ensemble" (Théophraste, Philodème).

Ces composés ne remontent pas au-delà du 4<sup>e</sup> siècle et se limitent à des acceptions techniques.

La syntaxe s'enrichit = le régime direct, rare en attique, se développe à partir du 3<sup>e</sup> siècle (122); le moyen a sa signification propre (123); le passif dérive de la construction transitive (124).

Au point de vue sémantique, on assiste alors à une extension infinie des emplois. Les lexiques négligent en général cet aspect secondaire du mot; nous l'enregistrons au contraire minutieusement, parce qu'il importe à notre démonstration et éclaire le problème de νόμος. L'unité réside dans l'idée d'ordre, de disposition prise en vue d'un but, d'un effet prémédité. Nous distinguons pour la commodité de l'exposé quatre rubriques principales:

#### 1) Physiologie et médecine

L'organisme a besoin d'être administré comme une cité. La nature est elle aussi une bonne économiste, dit Aristote (125). Les aliments doivent être harmonieusement dosés pour permettre une digestion facile (cf. γαστρονομία): Alexis fragm. 110, 20 ἀλλ' ἐγὼ σαφῶς ταῦτ' (= τὰ ὄψα) οἰκονομήσω καὶ γλαφυρῶς καὶ ποικίλως "mais moi je disposerai ces mets avec discernement, élégance et variété". δυσοικονόμητος se dit d'aliments "indigestes", qui restent sur l'estomac (126), εὐοικονόμητος par contre d'une nourriture légère et bienfaisante (127). Chez les médecins, débarrasser le corps des éléments inassimi-

lables se dit ἀποικονομεῖν (avec la série des dérivés ἀποικονόμησις, -ία, -ητος) ou ἔξοικονομεῖν. Inversement on dira τῆς φύσεως τὸ γάλα ἐνοικονομεῖν (Soranus 1,87) "fournir la dose de lait naturelle". Dans la phrase de Plutarque (Mor.495d) ἀρκεῖ ἡ τοῦ γάλακτος ἐργασία καὶ οἰκονομία τὴν πρόνοιαν αὐτῆς (= τῆς φύσεως) ἐμφῆναι καὶ ἐπιμέλειαν "la fabrication et la composition du lait suffisent à proclamer la prévoyance diligente de la nature", le mot οἰκονομία désigne l'ensemble des éléments constitutifs d'un tout complexe.

#### 2) Littérature

Les Rhéteurs affectionnent οἰκονομία. Déjà Alcidas parlait de "l'intendant du plaisir", οἰκονόμος τῆς τῶν ἀκουόντων ἡδονῆς (128), Aristote blâme chez Euripide la mauvaise disposition de certaines parties du drame (129). A sa suite, les critiques littéraires emploient le groupe de οἰκονομῶ comme substitut de τάξις, διάταξις, etc.: l'ordre dans le discours, au sens où Buffon définit le style, c'est l'οἰκονομία ou l'ἐποικονομία (130). Denys joint l'ordre des pensées à la beauté de la forme: *Comp. Verb.* 25 τῆς ἐν τοῖς νοήμασιν οἰκονομίας καὶ τῆς εὐμορφίας τῆς περὶ τὰ ὀνόματα (131). Lucien dit aussi (*H. conscr.* 51) εἰς δέον οἰκονομήσασθαι τὴν ὕλην "arranger la matière comme il faut" et Diodore (V 1) ἡ κατὰ μέρος οἰκονομία "la disposition relative des parties" (132).

Traiter un sujet selon les règles (νόμοι) c'est ἔξοικονομεῖν (133), les adverbes qui qualifient la manière dont les choses sont présentées dans le discours sont οἰκονομικῶς, οἰκονομημένως, εὐοικονομητῶς (134). Enfin, plus particulièrement, l'art de la préparation, du préambule et de la transition s'appelle προοικονομία; Hérodien en a rédigé les préceptes (135). Les commentateurs latins eux-mêmes empruntent ou transcrivent le grec qui leur paraît sans doute plus expressif que *disponere, dispositio* etc. (136).

#### 3) Politique

Inutile d'insister sur les multiples emplois de οἰκονομία dans la langue du droit. Comme on l'a vu, le groupe répond exactement à celui du français "administration". Aristote déclare que la meilleure constitution est celle qui est "aménagée" par l'élite: *Pol.* 1288a 34 τὴν πολιτείαν ὑπὸ τῶν ἀρίστων οἰκονομουμένην et il oppose l'οἰκονόμος au τύραννος (137). Plus tard, οἰκονομία signifiera en général "gouvernement, pouvoir" (138). On le dira de tous contrats, transactions, protocoles passés entre particuliers ou entre autorités (139).

#### 4) Philosophie et religion

Tout ce qui exclut le hasard, tout ce qui fonctionne d'après des règles fixes, des lois naturelles (νόμοι φύσεως) est soumis à une οἰκονομία. Le monde entier est aux mains d'un sage économiste: Pseudo-Aristote *Monde* 400b 32 διοικονομεῖται ὁ σύμπας διάκοσμος οὐρανοῦ καὶ γῆς; la nature a sa propre οἰκονομία (Polybe VI 9,10). L'har-

monie d'un ensemble s'exprime par la périphrase τῶν ὅλων οἰκονομία (140), Lucien parle des dieux qui mettent de l'ordre dans la multitude infinie des êtres: Zeus Tr.37 τὰ ἐν τῷ κόσμῳ ἄπειρα τὸ πλῆθος ὄντα οἰκονομούμενοι. Le mot οἰκονόμος a rajeuni finalement l'image usée du démiurge platonicien.

Le christianisme s'est emparé du terme pour exprimer certaines réalités mystiques nouvelles. Saint-Paul (Tite 1,7) voit dans l'Apôtre l'administrateur de l'Église, mais au sens spirituel, c.-à-d. l'intendant des volontés de Dieu dont l'Église a reçu la dispensation (141). A la suite de la théologie paulinienne s'est développé un sens transcendantal de οἰκονομία "amplitude du dessein divin réalisé dans le Christ au jour de la Restauration" (142).

Ces exemples n'épuisent pas la richesse touffue du groupe dans la κοινή. Nous nous bornerons à l'énumération suggestive des emplois qu'en fait Polybe: οἰκονομία plus de 30 fois, οἰκονομῶ 10 fois.

1) politique générale: τὴν καθόλου καὶ συλλήβδην οἰκονομίαν τῶν γεγονότων I 4,3; ὑπὲρ τῶν ὅλων οἰκονομεῖν IV 26,6; οἰκονομία τινὲ χρῆσθαι XXIII 12,8.

2) gestion des affaires: βασιλική, πρακτικὴ οἰκονομία I 8,3; V 39,6; XIII 5,7.

3) administration financière: XXIV 9a 1.

4) échanges économiques: τὰς ἀμείψεις καὶ τὰς οἰκονομίας X 1,5.

5) conduite de la guerre: τὴν τοῦ πολέμου τοῦ σύμπαντος οἰκονομίαν καὶ διάθεσιν III 32,9; cf. VI 12,5.

6) manière de traiter les prisonniers: περὶ τὴν τῶν αἰχμαλώτων πλοίων καὶ τῶν σμμάτων οἰκονομίαν I 61,8; une ville conquise X 16,2.

7) répartition et administration du butin: οἰκονομία τῶν λαφύρων II 2,9 et 11; IV 86,4; V 16,5 etc.

8) disposition interne du camp romain: VI 31,10.

9) répartition des hommes dans une unité tactique: X 40,1.

10) disposition des signes du Zodiaque: IX 15,7.

11) agencement en vue d'une action efficace: III 100,6; V 31,7; X 25,1; XI 6,4 (abstrait).

12) moyen, procédé: διὰ τοιαύτης οἰκονομίας III 38,8; ταχεῖαν ἐλάμβανε τὸ πρᾶγμα τὴν οἰκονομίαν V 40,3 "l'affaire prenait vite tournure" (143). Ancien composé de οἶκον νέμω, οἰκονόμος a donc concentré sur lui-même toutes les acceptions de νόμος; nous exposerons au chapitre suivant les causes de ce déplacement significatif.

C. Sens pastoral: νέμω/νέμομαι "je fais paître, je pais"

I. Composés actifs

Le premier terme désigne l'espèce animale; tous ces mots sont des équivalents poétiques de νομεύς.

βοηνόμος "bouvier" Théocrite 20,41; pour le nom d'action βο-νομία cf. Pindare Péans 4,27 (144). Le verbe βοουνοῶ figure chez Strabon 586. Les βοουνόμοι d'Orphée Arg. 1045 sont sûrement une tribu de bouviers; la forme n'est qu'une variante prosodique.

μηλονόμος "pâtre de moutons, berger" Choerilos 3 μηλονόμοι Σάσαι c.-à-d. pratiquement "les Saces nomades" (145). Substantif chez Euripide Cycl. 660 ὁ μηλονόμος Αἴτνας. Variantes: μηλονόμας et μηλονομεύς (146).

οἰονόμος "pâtre des brebis, berger", Anthologie VIII 213, Plan. 291. En parlant d'Apollon, équivalent de νόμιος: Coluthus Hel. 308 (147).

αἰγινόμος ou αἰγονόμος "chevrier": Denys I 37,3, etc. (148).

ἵππονόμος "gardien des chevaux" est comparable à ἵππονάμας (149). Le pluriel neutre ἵππονόμια Hésychius· μισθὸς ἵππικὸς καὶ τῶν ἡμιόνων "prix de location des chevaux" est analogique de ἐν-νόμιον, στεγανόμιον (150).

θηρονόμος "qui nourrit les bêtes", épithète de Pan ou de la montagne (151). Différent de θηρονόμος "qui mène les bêtes": cf. supra p. 140 s.v. μαστιγονόμος.

ἀνθρωπονομικός "relatif à la nourriture des hommes"; c'est ainsi que Platon qualifie la science du gouvernement (Pol. 226e); cf. πεζονομικός et ξηρονομικός. La formation s'explique aisément à partir de θεὸς ἔνεμε τοὺς ἀνθρώπους (ibid. 271 d-e).

ἐκανόμος Hésychius· ἀγελαῖος φιμός "muselière pour bétail". Il faut comprendre "qui écarte le fourrage" (152) si la glose n'est pas corrompue.

Ajoutons les composés dits passifs, caractérisés par l'accentuation et le sens: βουνόμος = ὁ νέμων βοῦς, mais βούνομος = τὸ τοῖς βοῦσι βοσκόμενον.

αἰγίνομος, Anthologie IX 217 χλοερὴν αἰγίνομον βοτάνην "le gazon verdoyant, pâture des chèvres".

βούνομος, Eschyle, fragm. 249 Σπέρχειε ποταμὲ βούνομοί τ' ἐπι-στροφαί "fleuve du Spercheios et séjour des troupeaux"; Sophocle El. 181 ὁ τὰν Κρῖσαν βούνομον ἔχων ἀκτάν "au rivage de Crisa où paissent les bœufs" (153); OR 26 ἀγέλαι βούνομοι "troupeaux de bœufs".

εὔνομος "aux beaux pacages" n'apparaît pas en attique. C'est un mot tardif de la langue littéraire. Longus IV 4,4 τὰ εὔνομώ-τατα τῶν χωρίων. Le substantif εὔνομία "lieu de pâture, ou action de bien paître" n'a pas eu plus de succès (154).

μηλόνομος, variante de μηλόβοτος (Anthologie IX 103,5) "où paissent les brebis".

## II. Composés moyens

Le premier élément désigne la matière ou la manière.

ἀνθονόμος "qui broute les fleurs". Le participe ἀνθονομοῦσα (Eschyle *Suppl.* 44) a le sens attendu ἄνθη νεμομένη. Mais au vers 539, l'épithète ἀνθονόμος est appliquée, par un transfert audacieux, au gardien de l'animal: ματέρος ἀνθονόμου ἐπωπίας, littéralement "la surveillance mangeuse de fleurs de ta mère"! pour μητέρος ἀνθονομούσης ἐπωπίας.

μιξονόμος "qui broute pêle-mêle", Simonide 173 μιξονόμου τε πατήρ ἐρίφου καὶ σχέτλιος ἰχθύς. L'adverbe μίξ = μίγα est élargi en μιξο- devant certains radicaux (cf. infra).

Ξηρονομικός, leçon d'Athénée 99b citant approximativement Platon *Pol.* 264 d-e. Il faut corriger en ἀερονομικός, pour la raison que Ξηρονομικόν fait double emploi, dans l'énumération des types d'animaux, avec Ξηροτροφικόν; ἀερονομικόν reprend nécessairement ἀεροβατικὰ ζῷα "les animaux qui vont dans l'air se nourrissant dans l'air". La contamination des deux mots en Ξηρονομικόν s'explique par le contexte du *Politique* où figurent aussi πεζονομικός (264e) et ἀνθρωπονομικός (266e).

αἰθερονόμος. Hésychius ἐν ὕψει τὴν νομὴν ἔξων donne la définition de l'ἀερονομικός conjecturé ci-dessus.

ὁμόνομος "qui se nourrissent en commun", Elieen *NA* 7,17 κήρυλος καὶ ἀλκύων ὁμόνομοι καὶ σύμβιοι "le martin-pêcheur (?) et l'alcyon prennent leur pâture et vivent ensemble". Ne pas confondre avec ὁμονομος de νόμος (cf. p. 205).

ὀπισθόνομος "qui broute à reculons", nom donné par les biologistes grecs aux bœufs à longues cornes de certaines contrées barbares: Hérodote *IV* 183 ὀπίσω ἀναχωρέοντες νέμονται (155).

οἰονόμος "qui vit seul", d'où "solitaire", en parlant des cîmes du Cithéron. Simonide *fragm.* 130 Bergk, cf. *Anthologie Plan.* 230.

ποιονόμος "qui broute le gazon", Eschyle *Agam.* 1169 βοτὰ ποιονόμα "bœufs de nos prairies" (Mazon). Dans les *Suppl.* 50 ἐν ποιονόμοις ματέρος ἀρχαίας τόποις "aux lieux où paissait jadis mon aïeule" (Mazon), on observe un transfert de sens analogue à celui de ἀνθονόμου ἐπωπίας (*ibid.* 539).

ἀγρόνομοι πλάγιες Sophocle *OR* 1103 "plaines campagnardes" diffère de ἀγρονόμος par le sens et l'accent.

πολύνομος "qui broute beaucoup", épithète du bœuf, Théophraste *H. Pl.* IX 15,4.

σπερμονόμος "qui picore les semences" est cité par Hésychius et Eustathe (1547,54) comme synonyme de σπερμολόγος, sans doute extrait d'une tragédie perdue: εἶδος ὀρνέου λωβαμένου τὰ σπέρματα "espèce d'oiseau qui détruit les semences". Pour le sens de --νόμος, cf. le πελειάδες νεμέθοντο de Δ 635 et ὕληνόμος, infra.

ὕψινομος "qui broute sur les hauteurs", épithète de la chèvre, chez Eustathe 472,12.

Nous avons montré entre les deux sens de νέμομαι "je pais" (animaux) et "j'habite" (hommes) des interférences constantes! Ces confusions se prolongent dans les composés en -νόμος, dont une fraction demeure ambiguë; on traduira aussi bien "qui vit dans" ou "qui se nourrit de"; le premier terme désigne le lieu, l'habitat ordinaire.

γαιονόμος "terrestre, humain", synonyme poétique de βροτός, Eschyle *Suppl.* 54 (156).

θαλασσονόμος "marin", Empédocle (*Diels I*, p. 250)

ἐν κόγχαισι θαλασσονόμων βαρυνάτοις (157).

ὕγρονόμος "(gent) aquatique", Nonnos *Dion.* 3, 37

Τρώϊον ὕγρονόμοιο διασχίζων πόρον Ἑλλης.

πεζονόμος "terrien" d'où "fantassin", opposé aux matelots de l'armée perse, Eschyle *Perses* 76 πεζονόμους ἔκ τε θαλάσσας.

πεζονομικός "propre aux quadrupèdes" (Platon *Pol.* 264e, 265c, 267b) se comprend de soi-même.

ὄρεινόμος "montagnard", Euripide *Her. fur.* 264 (1yr.):

τάν τ' ὄρεινόμον ἀγρίων Κενταύρων γένναν.

ὄρεινοῦ τὸ ἐν ὄρεσι διαιτῶμαι Suidas et ὄρεσσινομία (Scholie d'Homère @ 93) appartiennent au même groupe; cf. Babrius 23, 3 (158).

ληινόμος "habitant des guérêts" (ληϊόν), *Anth. Plan.* 4, 94.

ὕλονόμος "silvestre" Orphée *Hymnes* 51, 10 (159) et ὕληνόμος se rencontrent en prose: Hippocrate (*de Vict.* 2, 45 (160)), Aristote (*Histoire An.* 624b 29), Sextus Empiricus (*Pyrrh.* 1, 56) τῶν ζώων τὰ μὲν ἐστὶ ποηφάγα, τὰ δὲ θαμνοφάγα, τὰ δὲ ὕληνόμα, τὰ δὲ σπερμοφάγα. Le sens est bien "qui vit de la forêt"; cf. ποιονόμος = ποηφάγος et σπερμονόμος = σπερμοφάγος.

ἀγρονόμος "rustique, campagnard": seul composé homérique en -νόμος: ζ 105 ἀγρονόμοι Νύμφαι "Nymphes des champs", en face des oréades (cf. ὄρεινόμος) naiades, dryades, etc. (161). Substantivé à basse époque: "paysan" (162). Au figuré, ἀγρονόμαν Μοῦσαν "muse rustique" *Anthologie VII* 196.

ἐρημονόμος "qui vit au désert, ermite", byzantin ou poétique (163).

ἐλειονόμος "qui vit ou naît dans les marais", poétique (164).

στεγανόμος "qui vit sous les toits", au propre épithète des oiseaux, Lycophron 1095 στεγανόμους ὄρνιθας, puis par extension "habitant de la maison", Pollux I 74 δεσπότης τῆς οἰκίας στεγανόμος (165). Spécialisé ensuite au sens d'"hôte", c.-à-d. celui qui héberge: στεγανομοῦμαι "j'ai des chambres garnies" (*Par. Hal.* I 172). - στεγανόμιον, comme ἐννόμιον, désigne le "loyer d'un hôtel" (Athénée 8d) (166).

Eustathe qui écrit στεγονόμιον distingue deux sens: τὸ στεγονόμιον δηλοῖ παρ' ἡμῖν (en Arcadie) τὸν τόπον ἐν ᾧ ἐστιῶνται, παρ' Ἀττικοῖς τὸν μισθὸν τοῦ πανδοχείου. - Le suffixe -ιον a les deux valeurs: local ou somme d'argent. (167).

τυμβονόμος "qui hante les tombeaux", Synésius *Hymnes* 4, 47 τυμ-

βονόμοι δαίμονες.

ὄλβονομῶ "vivre dans la fortune, rouler sur l'or", Manéthon IV 581 ζήσουσι βίον πολὺν ὄλβονομοῦντες. Synonyme de χρυσονόμος, donné par les manuscrits inférieurs dans Eschyle *Perses* 80 (χρυσόγονος "né de l'or").

ἀγρόνομος, proparoxyton, signifie "habité par les bêtes sauvages". Le sens est conforme au type passif de βούνομος; d'ailleurs νέμομαι "être habité" existe (Hérodote IV 123; Xénophon *Anab.* IV 6,17). En poésie ἀγρόνομος signifie simplement "sauvage" (168).

#### D. Composés de ναμάω "j'agite"

L'existence de ce groupe est assurée par le sens de chaque terme. Tous répondent à des constructions verbales contenant ναμάω "j'agite". Le problème morphologique se réduit donc à l'explication du terme -νόμος, au lieu d'un \*-ναμος théoriquement possible (169). Comme νέμω/νέμομαι "j'agite, je manie" n'est attesté en somme que dans quelques emplois des Tragiques (cf.p.16), il faut admettre que les mots πτερονόμος, χειρονόμος, etc. ont été forgés à une époque (ou chez des auteurs) où ναμάω passait pour une variante noble de νέμω. C'est le cas chez Eschyle et Sophocle, par exemple.

ἀερονομῶ, proprement "battre l'air", Héliodore X 30 τῶν σκελῶν εἰς κενὸν ἀερονομοῦντων. Pour le sens on rapprochera le composé savant αἰθεροναμάω "parcourir l'éther" (Manéthon IV 25); pour la forme, le mot est forgé sur le modèle de ἀεροβατῶ (Aristophane, Platon), ἀερομετρῶ (Xénophon), ἀεροδρομῶ (Lucien).

πτερονόμος. Hesychius τοῖς πτεροῖς νομῶσα (!) καὶ νεμαμένη (!) ὅθεν καὶ τὸ νέμειν ἐπιστροφὴν ἄγειν. Glose doublement corrompue: d'après πτερὸν ναμᾶν, ναμᾶσθαι (Eschyle *fragm.* 304,8, Sophocle *fragm.* 856,11; Bacchylide 5,26-28, etc.) on peut conjecturer avec vraisemblance: τοῖς πτεροῖς ναμῶσα καὶ ναμαμένη. ὅθεν καὶ τὸ ναμᾶν ἐπιστροφὴν ἄγειν. La dernière phrase signifie peut-être "opérer un retournement"? cf. ναμᾶν βοῦν, πηδάλιον, πόδα, etc.

χειρονόμος "qui agite les mains (les bras)". Le verbe χειρονομῶ est défini par Pollux (II 152) "agiter les mains en mesure": τὸ ταῖν χεροῖν ἐν ῥυθμῷ κινηθῆναι. Pour rendre compte du composé, il suffit de rappeler l'homérique πόδας καὶ γούνατ' ἐνάμα, μετὰ χερσὶν ἐνάμα et le χεῖρας ναμᾶν de Théocrite (22,109; cf.p.73).

Le sens général "agitation cadencée des mains" (χειρονομία) s'est fixé en grec à deux actes précis: la danse et la boxe (170).

1) Dans la danse, χειρονομεῖν s'oppose à ὀρχεῖσθαι (ὀρχησις, etc.) qui désigne le mouvement des jambes et des pieds: distinction marquée chez Xénophon *Banq.* 2,19 αὐτὸς ἐλθὼν οἴκαδε ὀρχούμην μὲν οὐ, οὐ γὰρ ποτε τοῦτ' ἔμαθον, ἐχειρονόμου δέ. ταῦτα γὰρ ἠπιστάμην, et observée par les puristes (171). Mais χειρονόμος (-ῶ, -ία) a pris très tôt une acception étendue "agiter les membres", car

Hérodote (VI 129) rapporte le tour acrobatique d'Hippoclède en ces termes contradictoires: τοῖς σκέλεσι χειρονομεῖν "gesticuler avec les jambes", la tête sur la table (172); ce qu'Eustathe définit très bien "faire avec les jambes ce que le gesticulateur (= le mime ?) fait avec les mains" (173). En effet, la chironomie est un nom plus précis que pantomime (174), à peu près synonyme de la danse chez plusieurs auteurs: χειρονόμος ὀρχηστῆς Hésychius (175). On la compare surtout à la pyrrhique avec laquelle certains l'identifient (176). Dans l'*Anthologie de Planude* 186,3 πῶς δ' ὄρθια χειρονομήσω décrit une attitude sculpturale d'Hermès dansant.

2) La chiromancie est aussi un exercice d'entraînement au pugilat semblable à la skiamachie (177). Elle consiste à feindre un combat avec attaques et parades; tel était représenté Glaukos, selon Pausanias (178). Jointe chez Hippocrate à la κωρυκομαχίη (VI 580 et 628), elle désigne le pugilat sportif (179) ou le corps-à-corps guerrier (180).

Cratinos avait employé un verbe désidératif χειρονομησεῖω "s'efforcer de gesticuler" (181). On trouve les composés ἐπιχειρονομῶ et συνεπιχειρονομῶ (182).

L'examen détaillé des composés en -νόμος nous permet de saisir sur le vif un procédé familier au grec et de tirer quelques conclusions qu'une étude parallèle des racines voisines (-λόγος, -στροφήος, etc.) confirmerait aisément.

L'ensemble des formations nominales n'est homogène qu'en apparence. Les séries C et D qui se rattachent aux deux sens particuliers de νέμω "je fais paître" et de ναμάω "j'agite" contiennent à peu près uniquement des hapax poétiques; le grand nombre des variantes morphologiques (αἰγι-, αἰγο-, αἰγιο-; ὄρει-, ὄρειο-, ὄρεοσι-νόμος) y décèle l'importance du facteur prosodique dans l'agencement du premier terme. La place prépondérante occupée ici par la langue d'Eschyle (connue par sept pièces seulement!) caractérise à elle seule la constitution du vocabulaire tragique; après le vieux poète raillé par Aristophane, viennent au second rang les poètes bucoliques et didactiques, mais leurs créations sont beaucoup moins expressives; l'*Anthologie*, p.ex. est farcie de réminiscences littéraires et d'innovations très artificielles.

Si donc on apprécie la faculté du grec de composer en un vocable biparti des groupes syntaxiques complexes, il convient d'insister sur l'emploi restreint des séries C et D et de noter leur caractère savant. Sur ce point, l'usage du latin même n'a rien à envier au grec poétique.

Par contre, si l'on considère les séries A et B, on rencontre peu d'épithètes littéraires (sauf encore quelques inventions eschyléennes). On a affaire à des mots de la langue courante, bien vivants et surtout prolifiques: κληρονόμος, οἰκονόμος, ἀστρονόμος, χειρονόμος (seul de la série D) existent indépendamment des groupes dont ils procèdent.

Ils répondent en effet à des besoins précis du vocabulaire, besoins nés du développement de la vie politique, de l'administration, du droit, des sciences, des arts. En d'autres termes, il y a des composés littéraires et des composés de culture; les premiers, limités à certains genres, seront sans lendemain; les autres, propagés par l'Hellénisme et portant la marque de l'attique, passeront dans le patrimoine commun à tout l'Occident; astronomie, économie sont des acquisitions précieuses que le latin, impuissant à les remplacer, adoptera par une simple transcription. Or, ces composés vivants relèvent presque tous du sens fondamental de νέμω "j'attribue, je répartis, je règle". Ces idées, spécifiques de la racine \*nem-, éliminent peu à peu les dérivations pastorales. Il y a là, dans l'usage, un dualisme comparable à celui du verbe νέμω, et une opposition du primitif au secondaire parallèle à celle de la langue parlée et de la langue écrite.

En théorie donc, tout groupe νέμω + substantif est susceptible de composition. En pratique, seuls ont survécu les termes nécessaires à l'expression de concepts originaux.

Il y a enfin une disproportion notable entre l'emploi de νέμω "j'administre" et celui des composés en -νόμος désignant des magistrats. L'explication en est simple: le mot νόμος, lui-même issu de l'ancien νέμω "je répartis" s'était enrichi jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle d'acceptions de plus en plus vastes; sa vitalité, le nombre de ses composés propres, son vocalisme ont réagi puissamment sur les composés de νέμω. Nous avons relevé des interférences entre les deux groupes sémantiques; ces confusions se produisirent inconsciemment, mais la réflexion les décèle. Par là se pose en fin de compte le problème essentiel, l'étymologie de νόμος.

## R E M A R Q U E S

### I. De la morphologie du premier élément dans les composés

L'examen de la forme que, dans les composés, revêt le premier terme de nature nominale, ne pose pas de problème général. L'ensemble des faits répond aux formules énoncées par De Saussure (183), concernant les alternances quantitatives en grec ancien; mais quelques exceptions apparentes permettent de préciser les conditions particulières dans lesquelles se présente l'allongement de la voyelle thématique.

1) Parmi les 74 mots précédemment énumérés, 58 sont du type normal -οο- (ex. οἶκο-νόμος), c'est-à-dire offrent une voyelle longue à la syllabe pénultième du premier terme.

a) φύσει: ποιο-, ὑλο-, μαστιγο-, οἰακο-νόμος

b) θέσει: ὄψο-, ἀνθο-, ἀστυ-, ἀγρο-νόμος

La voyelle thématique est généralement de timbre ο, quel que soit le type de flexion envisagé. On trouve:

des thèmes en  $-e/o-$  : μετρο-, ὀρθο-, χρυσο-νόμος, etc.,  
 en  $\bar{a}$  : θαλασσο-, γαιο- (alternant avec γεω- < γηο-),  
 μοιρο-, μαζο-νόμος,  
 en  $-es-$  : ἀνθο-νόμος,  
 consonantiques: γυναικο-, αἶγο-, ἰσιο-νόμος,  
 sonantiques: οἰο- (de \*ὄφι-), ὕδρο-, γαστρο-, χειρο-  
 νόμος.

Les thèmes en  $-u/w-$  conservent leur sonante vocalique : ἰχθυ-,  
 ἄστυ-, βου-, πολύ-νόμος (cf. Εὐρύ-νόμος) (184).

Les composés adverbiaux (mais non préverbaux comme ἐπί-, σύν-,  
 ὑπό-νόμος) ont tendance à s'aligner sur le type nominal: μιξό-  
 νόμος, ὀπισθό-νόμος (cf. ὀπισθεν); ὑψί-νόμος fait exception (185).

2) Le deuxième groupe, de structure  $v-v^{\bar{}}$  est moins bien re-  
 présenté, comme il est naturel, les syllabes brèves étant beaucoup  
 plus rares que les longues à l'intérieur des mots grecs. On compte  
 ὄρει-νόμος (et ses variantes), ἔλειο-νόμος, στεγᾶ-νόμος, κρεᾶ-  
 νόμος, πολιᾶ-νόμος, πεδιᾶ-, ἱερᾶ-, ἀγορᾶ-νόμος.

Les thèmes en  $-\bar{a}-$  ont la quantité longue normalement attendue et  
 d'ailleurs conforme à l'étymologie: ἀγορᾶ-, στεγᾶ-νόμος.

Les thèmes sonantiques et consonantiques ont résolu le problème de  
 l'allongement par divers procédés:

a) Thèmes en  $-es-$  : ὄρεσ- et ἔλεσ-; par le choix du thème d'ad-  
 jectif dérivé ὄρειο-, ἔλειο-. Toutefois ὄρει-νόμος et ὄρεσι-  
 νόμος, tous deux de la bonne langue (Hésiode, Euripide) doivent  
 représenter des composés d'un type spécial: on a la juxtaposition du  
 locatif (sing. ou plur.) et de l'élément -νόμος, véritable adjectif  
 verbal. ὄρει-, ὄρεσι-νόμος "qui vit dans la, dans les montagnes"  
 (186).

b) Le thème πολι- offre un élargissement d'origine dialectale  
 dans πολιᾶ-νόμος; peut-être πολιᾶ- est-il un ancien thème nominal,  
 développé surtout dans les dérivés: cf. dor. πολιᾶ-τας, πολιᾶ-τις,  
 ion. πολιή-της, et le composé eschyléen πολιοῦχος < \*πολιηχος.  
 Πολισσονόμος comme πολισσοῦχος a pour base πολισ-, tiré de πόλι-  
 σμα, lui-même analogique de οἴκισμα etc. (cf. Eschyle *Sept.* 63).  
 πολιᾶ-νόμος a servi de modèle à πεδιᾶ-νόμος. Πῆδιῶνόμος (Eschyle  
*Sept.* 272) est irrégulier.

c) Le mot κρέας présente trois thèmes concurrents en compo-  
 sition: κρεσ-, κρεω- et κρεᾶ-. κρεω- n'est qu'une variante de κρεᾶ-  
 assez mal établie dans les manuscrits inférieurs, et le produit de la  
 contamination des deux autres. κρεσ- et κρεᾶ- semblent se répartir  
 normalement selon la quantité de l'initiale qui suit: κρεσ-δαίτης,  
 κρεσ-πώλης, κρεσ-στάθμη, κρεουργεῖν < \*κρεοεργεῖν en face de κρεᾶ-  
 δοσία, κρεᾶ-νόμος, κρη-φαγεῖν, κρεᾶδιον ce qui nous ramène à la  
 loi de Saussure.

κρεᾶ- figure un thème allongé de κρεᾶ; celui-ci doit repré-

senter l'état ancien non fléchi du mot, plus tard normalisé par l'addition de la dentale κρεατ-; il survit dans le neutre κρέᾱ, compris comme un pluriel, et dans le datif κρέᾱσι (187). κρεο- remplace κρεᾱ- par suite d'une tendance générale du grec (188).

3) Les anomalies sont facilement réductibles à l'analogie, étant donné la date et le caractère littéraire des vocables:

ἄερονόμος (Héliodore), imitation de ἀερομετρῶ (Xénophon) et tardif.

ἀλλοτριονομῶ, comme ἀλλοτριοπρᾱγῶ (Platon): philosophique.

ἱερονόμος et ἰσιονόμος, récents (3<sup>e</sup> siècle). ἱερανομῶ existe.

πτερονόμος, suspect, cache peut-être un réel \*πτερονάμας (cf. ci-dessus pour le sens πτερὸν ναμᾱν et αἰθερονάμας, νεκρονάμας, ἱππινάμας).

ἐκανόμος : quantité de α inconnue.

πολύνομος, en face du prosodique Πουλυνόμη (Hésiode), et ὁμόνομος appartiennent à la κοινή (Théophraste, Elie).

## II. De la place de l'accent

A ce point de vue, les composés se répartissent, on l'a vu, en deux groupes distincts:

1) les composés de détermination (à préverbes): ἐπίνομος, σύννομος, ὑπονόμος, etc. Leur accent s'explique par leur nature; ce sont des adjectifs verbaux (ἐπινέμω, ὑπονέμομαι, etc.), ils prennent l'accent du verbe.

2) les composés de dépendance (à rection nominale): οἰκονόμος, κληρονόμος. Ce groupe très développé de paroxytons ne peut s'expliquer directement par la loi de Wheeler, dite "dactylique". On fait alors intervenir l'analogie de πατροκτόνος pour rendre compte de πατρονόμος celle de βοηδρόμος pour βοηνόμος, etc. (189). Mais les cas analogiques étant majoritaires constituent plutôt un obstacle à la loi dactylique (190).

Il semble donc plus juste de renvoyer l'accent de βουνόμος à une période ancienne, où sa place est liée à la rection du composé. L'opposition de βούνομος à βουνόμος parle en faveur de l'hypothèse. ἀγρονόμος "qui broute les champs" en face de ἀγρόνομος "que les fauves broutent" semble répondre, au moins en partie, à skr. *rāja-putrāḥ* "fils de roi" en face de *rāja-putraḥ* "dont le fils est roi". L'accent serait en grec attiré par le terme qui régit: βούνομος = ὃν βοῦς νέμονται; βουνόμος = ὃ νέμων βοῦς.

A côté de ces deux séries régulières, figurent huit composés adverbiaux de détermination: ἕκα-, εὔ-, οἴο-, ὄμο-, ὀπισθο-, πολύ-, ὑψί-νομος.

La tradition oppose ici deux modes d'accentuation:

a) paroxytons: ἕκα-, μιξο-, οἴο-, ὀπισθο-νόμος,

b) proparoxytons: ὄμο-, πολύ-, ὑψί-, εὔ-νομος.

Or, les paroxytons sont tous sujets à caution:

ἑκα-νόμος, isolé chez Hésychius, peut avoir subi l'influence de ἑκηβόλος. (dor. ἑκάβόλος) qui tombe sous le coup de la loi dactylique.

μιξονόμου au génitif chez Simonide (hapax). Les autres composés en μιξο- font remonter l'accent μιξό-θηλυς, μιξό-μβροτος, μιξό-πυος, etc., en face des composés oxytons μιξο-γενής, μιξο-φυής. La loi dactylique ne pouvant être invoquée ici, nous accentuons μιξόνομος.

οἰονόμος "seul" (191) a pour synonyme οἰοπόλος (Pindare Pyth. 4,28). Or, l'un et l'autre ont pour doublet οἰονόμος et οἰοπόλος "berger" du thème \*ὄφι-, en réalité un autre mot. La confusion des accents s'est produite également dans les deux mots.

ὀπισθονόμος (192) a pour voisins ὀπισθοδρόμος et ὀπισθοπόρος. Mais ὀπισθόδρομος est proparoxyton dans le texte de Théognoste (cf. J.Cramer, *Anecdota Oxon.* II p.83).

Quant à ὀπισθόπορος, il n'existe chez Nonnos que sous les formes à finale longue ὀπισθοπόρου, -ω, -οις, -οισι; l'accent du nominatif singulier est libre. Nous accentuons ὀπισθόνομος comme πρόνομος et ὑψίνομος (193).

## NOTES

- 1) Cf. Clemen *Curtius' Studien* VII p.71-72.
- 2) Ellendt (*Lexicon Sophocleum*) rejette la leçon.
- 3) Cf. *IG* II<sup>2</sup> 2498,13 τάλλα ἑνόμια; *OGI* 55,14 κάρπιων καὶ ἑνομίων.
- 4) Attique : *IG* II<sup>2</sup> 1196,10; Délos *IG* XI 353 A 34; Orchomène : *IG* VII 3171,49; Palmyre : *OGI* 629,173: ἑνόμιον συνεφωνήθη μὴ δεῖν πράσσειν τοὺς ἑγχωρίους.- Cf. Wilcken *Ostr.* I p.191-192; *Hibeh* 132; *Soc.* 106,1; *Lond.* 1171,14.
- 5) Cf. Xénophon *Cyr.* III 2,23.
- 6) *IG* V (1) 961,962,1112,1226,1312, etc. (2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> siècles).
- 7) Tégée: *IG* V (2) 389,9-18; Mégalopolis: *ibid.* 511,8 (3<sup>e</sup> s.).
- 8) Orchomène: *IG* VII 317,1,37; Aigostheía: *ibid.* 223,18.
- 9) *IG* IX (2) 61 à 68,107,132, etc. (3<sup>e</sup> s.).
- 10) *SIG3* 534,15, etc. (3<sup>e</sup> s.).
- 11) *IG* V (2) 456: λήψεσθαι αὐτὸν τὸ ἐπινόμιον.
- 12) ἐπίνομον εἶπε τὰς ἐπινεμομένας καὶ ἐποπτευούσας τὰς Θήβας.- ἢ τὸ σύννομον ταῖς Θήβαις, τὸν ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ νομοῦ καὶ τῆς αὐτῆς ἐπινόμῃς.
- 13) *IG* IX (1) 694,36; Delphes : *ID* 2,243,19; Etolie : *IG* IX<sup>2</sup> (1) 96,10;

137,19; cf. Rüsç *Gramm. der delphischen Inschriften*, p.241, n.1.

- 14) Acarnanie *IG IX (1) 442*; Messénie *IG V (1) 1429,11*.
- 15) Différent de προνόμιον "prélude de nome".
- 16) Strabon XV 1,54; Lucien *Abd.*23; Plutarque *Alex.*60, *Mor.*279b,296c, etc.
- 17) Cf. Suidas προνομίων προλημμάτων· προπετώσ σαυτῶ τὰ προνόμια τῶν ἀλλοτρίων ἐπαρχιῶν διεκδίδων. Dion Cassius 7,18,11; *Pap. Masp.*2 III 8, 9 II 10, etc.; *Oxyr.*136,38; *Lond.*1678,8; *Soc.*56,9.
- 18) Aristophane *Ois.*209,1756; Eschyle *Choé* 598; Théocrite 8,56; Hippocrate *Airs* 83; Platon *Critias* 110b, *Lois* 666e; Aristote *Hist. Anim.*571b 22, 572b 10,17; 611a 10; Zénon *fragm.*262 (von Arnim); Plutarque *Mor.*93e, *Lyc.*16; Lucien *Syr.*54.
- 19) Eschyle *Sept.*188; *Choé* 1005; Sophocle *El.*818; Plutarque *Mor.*974d, etc.
- 20) Eschyle *Perses* 704, *Sept.*354; Sophocle *Phil.*1131,1436, *OC* 340, *El.*600; Euripide *Hipp.*979, *Hel.*1488.- Pindare *Isth.*3,17; Antiphane *fragm.*217; Apollonios IV 1339, etc.
- 21) *Pol.*287b, 289b; *Tim.*42b; *Lois* 925c, 930a, 943b.
- 22) Cf. Philon II 202,422,548, etc. Dion Cassius 6,3 (joint à δημοφύες). Héliodore VIII 14.
- 23) Polybe VIII 37,1 (cf. Suidas s.v.); Strabon V 3,8, XVII 1,48; Héliodore IX 22.
- 24) Comme ὄχετος κρυπτός: *IG VII* 4255,5.
- 25) Cf. aussi: Hippocrate V 402, etc.
- 26) Aristote *Météor.*350a 1, *Ausc.*838b 5; Polybe X 28,2,4,6; Strabon V 3,8; Plutarque *Flam.*20, *Aratos* 9; Appien *Civ.* IV 40; Dion Cassius 49,43,1, etc.; *IG II<sup>2</sup>* 338,16 (4<sup>e</sup> s.), 2491; XIII (9) 191,18,23,27 (Eubée, 4<sup>e</sup> s.).
- 27) Polybe V 71,9; Diodore III 37; Denys III 67; Plutarque *Cam.*5; Josèphe *AJ VII* 9,6; Appien *Civ.* IV 13; Dion Cassius 69,12,3; *IAM* III 16,5.- ὑπονομηδόν Thucydide VI 100.
- 28) Aristote *Ausc.*836b 20; Strabon XII 8,19; Cornutus *ND* 28; Xénophon *Vect.* 4,26 "filon".
- 29) Strabon XIII 1,67; Diodore XX 94.
- 30) *Pap. Lond.*1177,312,335.
- 31) Denys III 23,9; Dinarque dans Photius (cf. aussi *Etym. Magn.*783,13); Anonyme chez Suidas s.v.; nom d'agent ὑπονομευτής "mineur" Ptolémée *Tétrab.*p.179,16.
- 32) *Anecd. Bekkeri* 32,14 γεωνόμης· ὁ διανέμων ἐν ταῖς ἀποικίαις ἐκάστῳ τὸν κληῖρον; cf. Hésychius s.v. γεωνόμαι = en rapport avec la clérouquie.
- 33) *IG I<sup>2</sup>* 10,3; 78,7; 84,26; 188,3 et 19.
- 34) *IG II<sup>2</sup>* 47,33 et 35; 334,24 : νεμόντων τὰ κρέα τῶ δήμῳ τῶν Ἀθηναίων repris à la ligne suivante par καθάπερ ἐν ταῖς κρεανομίαις; 1183,24; 1204,12; 1242,8, etc.- Delphes (en 192) : *SIG<sup>2</sup>* 281,9 τὰ κρέα τῶν βοῶν διένειμαν τοῖς πολίταις.
- 35) Athénée 532b : ἐστιάσεις καὶ κρεανομίας; Porphyr. *Abst.*2,30: τὴν ἐκ τῆς κρεανομίας δαῖτα.
- 36) Cf. aussi : *Dial. Dieux* 1,1; *Sat.*32.

- 37) Isée l.c. κερρανομήκασι; IG II<sup>2</sup> 847,25 ἐκρεανόμεσαν; Septante Léu.8,19; Marc Aurèle VIII 51,2; IG XII (7) 35,10 et 389,17 (Amorgos).
- 38) Sopatros 20 (dans Athénée 702b); Théocrite 26,24 αἱ δ' ἄλλαι τὰ περισσὰ κρεανομέοντο "les autres se partageaient le surplus".
- 39) Cf. *ibid.* 197f.
- 40) Oropos : IG VII 3498,8 et 50; Athènes IG II<sup>2</sup> 1478,14; Didyme : OGI 214,50.
- 41) Aristophane *fragm.* 417; Platon *Com.fragm.* 162; Callixinos *fragm.* 2 (FHG III p.64); Hésychius s.v.
- 42) Manéthon I 30,90 etc. (23 fois); *Anthologie* XIV 6; Damascius *Princ.* 351, etc.
- 43) Manéthon I 58,339 etc. (15 fois); *ibid.* IV 593; *Anthologie* XI 383.
- 44) Sur la genèse de la juridiction et la chronologie probable, cf. L. Gernet *Rev. Et. Gr.* XXXIII p.155-159.
- 45) Démosthène XVIII 312 κληρονομεῖν τῶν χρημάτων; XIX 320; LX 37; métaphorique: Moschos 3,96 κληρονόμος Μοίσας τῆς Δωρίδος.
- 46) Eubée : IG XII (9) 191,1188; Îles IG XII (3) 330,343; (5) 544,610; Béotie IG VII 2227,2681, etc.; Thessalie IG IX (2) 522,487; Asie Mineure TAM II 165,212; 524,599, etc.; Cyrène SEG IX 5,44; Grande Grèce IG XIV 1548,5 etc.
- 47) Léocr. 88; Septante Mac. 2,10, Sirach 19,3; Polybe XV 22,3; XVIII 55,8; Matthieu 5,5; 19,29, etc.; Plutarque Cés. 64, Cic. 41, Mor. 563a; Lucien *Dial. Mort.* 11,3, *H. conscr.* 20, etc., etc.
- 48) Plutarque Sylla 2; *Anthologie* XI 202,352.
- 49) Cf. Lucien *Tox.* 22,23, etc.
- 50) Les Atticistes distinguent soigneusement κληρονομία "fait d'hériter" (Lucien *D. Mort.* 29,2, etc.) de κληρονόμημα "chose héritée" (*id. Tyr.* 6).
- 51) A la même idée religieuse de l'héritage divin appartient l'adjectif κληρικὸς dont on connaît le succès.
- 52) Mazon éd.- Avis contraire de Dindorf (*Lexicon* s.v.).
- 53) Sur le détail de cette histoire, cf. *Revue de Philologie* XX p.118-123 avec textes et bibliographie.
- 54) Athénée 4e, 56c, 92d, 293f, 320a, 335d-e.
- 55) *ibid.* 162b, 278a, 457c; 4c.
- 56) *ibid.* 278ab : ὁ δὲ ὀψοδαίδαλος Ἀρχέστρατος ἐν τῇ Γαστρολογίᾳ (οὕτως γὰρ ἐπιγράφεσθαι φησι Λυκόφρων ἐν τοῖς περὶ Κωμῶν, ὡς τὴν Κλειστράτου τοῦ Τενεδίου ἄστρολογίαν ...).
- 57) Sur l'introduction de "gastronomie" en français, cf. F. Brunot, *Hist. de la langue française* VI 1<sup>e</sup> partie p.231-232.
- 58) Hippocrate V 164; Thasos; SIG<sup>3</sup> 1217,5.
- 59) Aristophane *Ach.* 723,968; *Guêpes* 1407; Lysias XXII 16.
- 60) Exemples : Tégée IG V (2) 5,124-130, etc.; Chios SIG<sup>3</sup> 284,15,22,77; Assi *ibid.* 945; Ephèse *ibid.* 354.
- 61) IG III<sup>2</sup> 3238,3493; cf. BGU 578,9; Wilcken *Ostr.* I p.131-132.

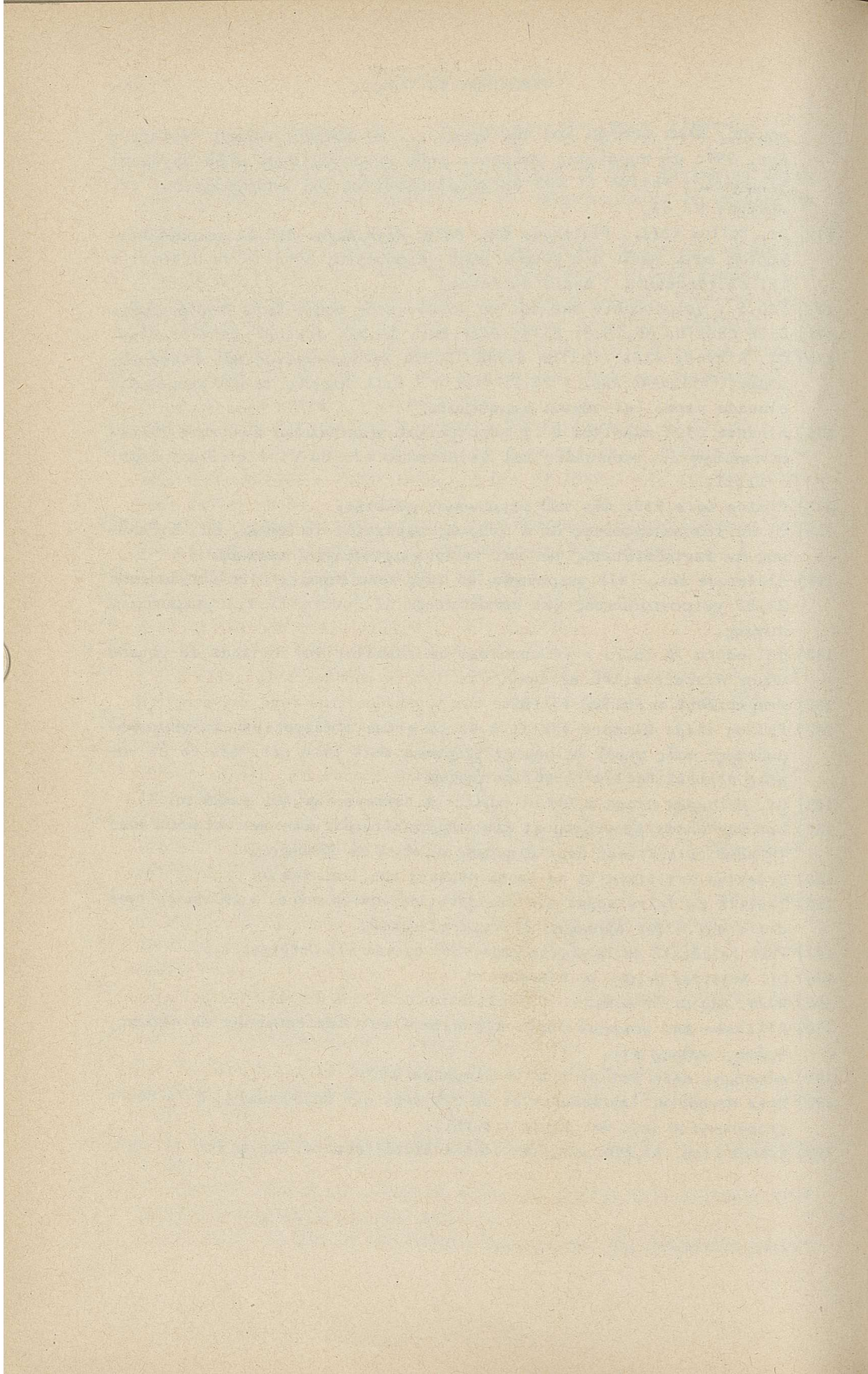
- 62) Cf. *Etym. Magn.*
- 63) Aristote *Pol.* 1331b 9; Septante 2 *Mac.* 3,4, etc.
- 64) Aïexis *fragm.* 247; Plutarque *Cés.* 5, *Cic.* 8, etc.
- 65) Platon *Rép.* 425d; Aristote *Pol.* 1264a 31; cf. *SIG*<sup>3</sup> 577,60.
- 66) Platon *Lois* 917c; *IG* II<sup>a</sup> 380,10; -εἶλον *BGU* 177,4; *Pap. Oxyr.* 75,14; 249,22, etc.
- 67) Denys VI 95, VII 14, X 48; Plutarque *Brut.* 15, *Pomp.* 53, etc.
- 68) Cf. Eschyle *Agam.* 88 ἀστυνόμοι θεοί; Sophocle *Ant.* 354 ἀστυνόμους ὀργὰς ἐδιδάξατο "il a appris les mœurs policées" (Masqueray).
- 69) Athènes : Platon *Lois* 759a; Isée I 15; Aristote *Ath. Pol.* 50,2, *Pol.* 1322a 13, 1331b 10, 1364a 31; Démosthène LV 2; *IG* II<sup>a</sup> 380,17; 704,11; 1128,17; 1221,8.- Délos *IG* XI (4) 1145.- Eubée : *IG* XII (9) p.169,87.- Rhodes : *IG* XII (1) 1,2,7; 44,6; 55,5.- Îles : *IG* XII (5) 594,20; 872; 880-883; 1277.- Pergame *OGI* 483,1,7.- Egypte : *Pap. Hal.* 1,2,37.- Olbia : Bechtel *Ion. Inschr.* n° 131.
- 70) Ménandre (dans Athénée 245e); Timoclès (*ibid.* 245b).
- 71) Phylarque (*ibid.* 521b); Aristote *Pol.* 1299a 22, 1300a 4.
- 72) *SIG*<sup>3</sup> 1299,15.
- 73) *SIG*<sup>3</sup> 589,20.
- 74) *IG* V (1) 170,3; 209,10.
- 75) *IG* V (1) 1390,27 et 32.
- 76) *CIQ* II 2881, etc.- γυναικονομῶ Artémidore *Onir.* 2,30; *BCH* XLVII p.376.- γυναικονομία Aristote *Pol.* 1322b 39, 1323a 4; Hézychius s.v. πλάτανος.
- 77) Inscription inédite: communication due à M. Launey.
- 78) Cf. Philon II 365 - Verbe δικαιονομῶ *ibid.* I 126.
- 79) *SIG*<sup>3</sup> 982,23 τοὺς κατ' ἐνιαυτὸν τασσομένους ἱερονόμους.
- 80) *OGI* 219,20 τὴν μὲν ἱερείαν καὶ τοὺς ἱερονόμους καὶ τοὺς πρυτάνεις εὐξασθαι τῇ Ἀθηνᾶ Ἰλιάδι.
- 81) *OGI* 332,21 τῆς ὑποδοχῆς ἐπιμελείσθωσαν οἱ ἱερονόμοι; cf. encore *ibid.* 212,25; *CIQ* 3597b 7.
- 82) ἱερονομῶ "être hiéronome" *SIG*<sup>3</sup> 982,2 (Pergame 2<sup>e</sup> s.) et *ibid.* 1219,1 (Gambreum 3<sup>e</sup> s.). On lit ἱερανομῶ dans les *Mon. Ant.* 23,179.
- 83) Cf. *BGU* 993,2 II 10 Ψενθώτης "ὦρον ἱσιονόμος" Ἰσιδος θεᾶς μεγίστης.
- 84) Suidas s.v.; Dinarque *fragm.* 18,7 = Photius, *Anecd. Bekkeri* 278,25.
- 85) Hézychius s.v. μνωία, μνωίτης; cf. van Herwerden *Lexicum Dial.* s.v. μνώα.
- 86) Synonyme d'οἰκονομῶ : Clément *Péd.* 54,2, *Strom.* VII 5.
- 87) = Athénée 228b : ὀνονόμους ἀξιῶν αἰρεῖσθαι ὑπὸ τῆς βουλῆς δὴ καὶ τρεῖς.
- 88) 867,10 : τὸ ὀνοφαγεῖν ὅπερ ἐστὶ παρὰ τὸ δέον ὄποις χρῆσθαι, οὗ ἕνεκα ἤρεσεν ὀνονόμους Ἀθήνησι αἰρεῖσθαι ὑπὸ τῆς βουλῆς δὴ καὶ τρεῖς.
- 89) Xénophon *Lac.* 2,2 et 10; Ephore dans Strabon X 4,20.
- 90) Cf. Aristote *Pol.* 1299a 22, 1300a 4, 1322b 39, 1335b 4, 1336a 32,40.- Théra *IG* XII (2) suppl. 1299,1.- Téos *SIG*<sup>3</sup> 578,1.- Milet *SIG*<sup>3</sup> 577,26

- et 54.- Ephèse *Br.Mus.Inscr.* 481,274.- Pergame *SIG<sup>3</sup>* 694,57.- Magnésie *SIG<sup>3</sup>* 589,20.- Cyzique *SIG<sup>3</sup>* 798,24.- Termessos *TAM* III 4,24.- Priène *Inscr.* 104,10; 108,367, etc. Femmes pédonomes à Milet, *Inscr.Milet* I 7,265.
- 91) Aristote *loc.cit.*; Aristide I 280; Artémidore *Onir.* 2,30.
- 92) *IG V* (1) 123.- Sur l'institution, cf. Ehrenberg *FWRE* 19 col.31.
- 93) Platon *Epist.* 363e Τίσιων τότε ... ἐπολιανόμεναι.- *IG XIV* 645 I 95 et 104.- *SEG IX* 354,17.
- 94) II 9,1 τὸ κράτος τῆς γερουσίας καταλύσας πατρονόμους τῶ λόγῳ κατέστησεν ἀντ' αὐτῶν.
- 95) πατρονομῶ "être patronome" *IG V* (1) 18 B 4, 275 et suiv.
- 96) Platon *Lois* 680e, 927e.
- 97) Lucien *Dém.* 12; Plutarque *Dion* 10; Marc Aurèle I 9,2.
- 98) Lysias I 7; Xénophon *Mém.* II 10,4, III 4,7 et 11; *Econ.* 1,2,15; Théophraste *fragm.* 112.
- 99) abeille: Phocylide *l.c.*; céramique: Critias 1,13; rancune: Eschyle *Agam.* 155.
- 100) Platon *Pol.* 258e, 259b, *Riv.* 138c; Aristote *Pol.* 1252a 11.
- 101) Platon *Rép.* 417a οἰκονόμοι καὶ γεωργοί; *Lois* 902d : κυβερνητής, στρατηγός, οἰκονόμος.
- 102) Platon *Lys.* 209d; Xénophon *Mém.* IV 5,10; *Econ.* 1,4; 2,13.
- 103) Aristote *Pol.* 1264b 2, *Econ.* 1346a 10.
- 104) Xénophon *Mém.* III 4,12 τὰ ἴδια, *ibid.* IV 3,13 τάδε; Platon *Phèdre* 256e ἡ οἰκειότης οἰκονομοῦσα θνητά τε καὶ φειδωλά "la familiarité qui rend des services vils et mesquins".
- 105) Xénophon *Econ.* 1,1 et 2; 3,4; *Cyr.* VIII 1,14; Platon *Lys.* 209d, *Lois* 694c, 747a.- Xénophon *Mém.* III 4,11; *Econ.* 21,2; Platon *Pol.* 259c.- Platon *Lois* 808b.
- 106) Joint à χρηματικός, Platon *Apol.* 36b, *Phèdre* 248d, *Rép.* 498a.
- 107) Hippocrate IX 364; Platon I *Alc.* 133e, *Phèdre* 248d; Xénophon *Cyr.* II 2,14; *Econ.* 1,3; *Mém.* I 1,7; Aristote *Pol.* 1252a 8, etc.; *Nic.* 1141b 32, 1142a 7: ces auteurs joignent constamment οἰκονομική et πολιτική, οἰκονομία et πολιτεία.- Cf. Plutarque *Comp.Arist. et Caton* 3.
- 108) Aristote *Econ.* 1343a 23; Théophraste *fragm.* 158.
- 109) Cf. Euphron *fragm.* 4 en face d'Euripide *fragm.* 634.
- 110) Cf. Aristote *Econ.* 1344b 33, *Gen.An.* 744b 18; Théophraste *fragm.* 152; *IG Rom.* IV 288,12.
- 111) Philodème περὶ οἰκονομίας, Plutarque *Moralia* passim; Lucien; Epicète III 22,3 rapproche encore οἰκονόμος et οἰκοδεσπότης.
- 112) Septante 3 Rois 4,6; 16,9; 18,3; *Tér.* 22,19 et 21, etc.
- 113) *Evang. Luc* 12,42; 16,1 à 8, etc.
- 114) *Epigraphische Untersuchungen über den ΟΙΚΟΝΟΜΟΣ*.- Dissert. Strassburg 1908.
- 115) *Inscr. Priène* 6,30 (vers 330); *Br.Mus.Inscr.* 448 (v.300); *IG V* (2) 389,15 (v.300).
- 116) *OGI* 225,37; *Pap. Rev. Laws* 3,3; 5,6; *Tebt.* 39,44, etc., etc.

- 117) *OGI* 177,179 cite un οἰκονόμος δμότιμος τοῖς συγγενέσιν.
- 118) Cf. le féminin chez Eschyle *Agam.* 155; Lysias I 7, etc.
- 119) *JHS* XXIV p.283.
- 120) Mayser *Gr. Pap.* I<sup>a</sup> 3, p.54; E.Schwyzler *Griech.Gr.* p.475.
- 121) Aphrodisias: *OGI* 453,19; Athènes: *IG* II<sup>a</sup> 1099 (2<sup>e</sup> s. après J.C.).
- 122) *IG* II<sup>a</sup> 840,26 ἅ δ' ἄν οἰκονομήσωσι; cf. *ibid.* 839,41, etc.
- 123) Ménandre *fragm.* 531,14; Aristote *Econ.* 1343a 2; Lucien *H. Consér.* 51, etc.; Hiéroclès p.51 von Arnim; Plotin I 4,6; V 9,1; Cicéron *Q. Fr.* II 3,6; *OGI* 339,23.
- 124) Aristote *Pol.* 1288a 34, *Monde* 400b 32; Septante 3 *Mac.* 3,2; Polybe XXIII 2,8; 10,3; XXV 2,12; 6,2; Philodème *περὶ θεῶν* 3,8; Plutarque *Tib.* 6; Epictète II 14,26. Noter la formule attique ὑπὲρ πάντων ὧν ὠκονόμηκεν et au passif *περὶ πάντων τῶν ὠκονομημένων* (*IG* II<sup>a</sup> 678,17; 788, 14-15; 958,17; 1284,26; 1318,8). L'adjectif verbal existe en composition: ἀνοικονόμητος *Du Sublime* 33,5; Plutarque *Mor.* 517e; δυσοικονόμητος, εὐοικονόμητος Athénée 54d, 115d, etc.
- 125) *Hist. An.* 744b 16 ὡπερ γὰρ οἰκονόμος ἀγαθὸς ἢ φύσις...
- 126) Athénée 54d δυσοικονόμητος διὰ τὸ ἐπιμένειν τῷ στομάχῳ; cf. Eustathe 866,21 où le mot signifie δύσπεπτος.
- 127) Athénée 115d ἐνοικονομητότεροι πολυτροφώτεροί τε; *ibid.* 54d, 80c; Eustathe l.c.
- 128) Cité par Aristote *Rhét.* 1406a 27.
- 129) *Poét.* 1453a 29 Εὐριπίδης εἰ καὶ τὰ ἄλλα μὴ εὖ οἰκονομεῖ ...
- 130) *Du Sublime* 1,4; 11,2; 33,5 ἀνοικονόμητος "désordonné".
- 131) Cf. Denys *Pomp.* 4.
- 132) Polybe I 13,9; Scholie d'Homère α 328; Scholie de Sophocle *Ajax* 342, etc.
- 133) Philodème *περὶ παρρησίας* (Olivieri p.47).
- 134) Scholies: Thucydide I 73, Homère γ 296, Euripide *Or.* 470.
- 135) Walz *Rhét.* VIII p.608 ἢ τὰ μέλλοντα διατίθεσθαι προπαρασκευάζουσα λέξις; cf. Scholie de Sophocle *El.* 1384; Cicéron *Qu. Fr.* II 3,6; Scholie de Sophocle *El.* 448.
- 136) Donat *ad Ter. Eun.* 719; Servius *ad Aen.* I 226, etc.
- 137) *Pol.* 1314b 7 οὕτω γὰρ ἂν τις διοικῶν οἰκονόμος ἄλλ' οὐ τύραννος εἶναι δόξειεν.
- 138) Hérodien VI 1,1 ἢ τῆς ἀρχῆς οἰκονομία; Philodème *Rhét.* 2,32; Plutarque *Per.* 16, *Cor.* 6; Marc Aurèle IV 19,3.
- 139) *SIG<sup>a</sup>* 552,35; *IG* IX (1) 226; *Pap. Cair. Zen.* 240,10; *BGU* 457,10.
- 140) Chrysippe 2,338 (von Arnim); Cornutus *ND* 18; Epicure (Bailey p.79) τῶν κυριστατων οἰκονομία; Marc Aurèle V 30 οἰκονομεῖν τὸ πᾶν "administrer le Grand Tout".
- 141) Cf. I *Cor.* 4,1; *Col.* 1,25, etc.
- 142) Pour l'exposé de cette notion complexe cf. l'étude de M. d'Alès sur le vocabulaire de Saint-Irénée (*Rev. Et. Gr.* XXXII p. 1-9).
- 143) Cf. Marc-Aurèle XI 12,8 κατ' οἰκονομίαν "à dessein", c.-à-d. "selon un plan prémédité".

- 144) βουνομίας ἀδαέστερός εἰμι "j'ignore les pâturages" (Puech).
- 145) Cf. Oppien *Hal.* IV 393, V 33.
- 146) Euripide *Alc.* 573 (lyrique). - *Anthologie* IX 452; Hésychius donne μηλονομιαῖον· ἐννόμιον "pastoral"; cf. κληρονομιαῖος et νομιαῖος de νομή.
- 147) Delphes: *BCH* XXI p.599 οἰονόμων ἐν περάτεσσι Σύρων (= νομάδων).
- 148) *Anthologie* VI 221, VII 397, IX 744; *Etym.Magn*; Orphée *Hymnes* 11,8. Variantes: αἰγινόμευς *Anthologie* IX 318 et αἰγονομεύς Nicandre *Alex.* 39; Oppien *Hal.* IV 313. Dérivé: αἰγονόμια· Hésychius αἰπόλια. La glose αἰγινόνομοι· ζῆα οὕτω καλούμενα (Hés.) doit être une erreur.
- 149) Pollux I 181; *C.Gl.Lat.* VII 545 (= *equarius, equisio, equipastor*).
- 150) Variante : ἵππονομεύς *C.Gl.lat. ibid.*
- 151) Castorio 2 (= Athénée 454f) Θηρονόμο Πάν; *Anthologie* VI 111,2.
- 152) Aucune des corrections proposées ne convient ici : ἐχένομος (comme ἐχέμυθος, ἐχενήϊς, ἐκεχειρία) n'a pas de sens : cf. Van Herwerden *Lex. Suppl. Dial.*
- 153) Cf. Scholie d'Aristophane *Gren.* 1383 ὑπὸ βοῶν καταστρεφόμεναι ἦτοι κατανεμόμεναι; *Anthologie* IX 103 βούνομος ἔνθα Μυκίην.
- 154) Cf. Longus I 5,1; Philostrate *Imag.* 2,2.
- 155) Cf. Aristote *P.Anim.* 659a 19; Elien. *NA* 16,33.
- 156) Distinct de γεωνόμος "géonome" (cf. p.134).
- 157) Plutarque *Mor.* 618b; Nonnos *Dion.* 37, 265.
- 158) Variantes : ὄρεσσινόμος Hésiode *Boucl.* 407; cf. Nonnos *Joh.* 4,59; *Dion.* 28,25 ὄρειονόμος Anaxilas 12; *Anthologie* VI 14,107,240.
- 159) Cf. *Anthologie* VI 57,7; 179; 217,7.
- 160) Variante peu satisfaisante : ἔλονόμος.
- 161) Eschyle *Agam.* 142 πάντων ἀγρονόμων Θηρῶν; *Anthologie* VI 154 ἀγρονόμῳ Πανί; Manéthon IV 247, VI 407.
- 162) Oppien *Hal.* IV 602; *Anthologie* VI 72,3; IX 667,797; *Epigr. Gr.* 271 (Kaibel); cf. Anonyme dans *Pap. Oxyr.* 1015,7 ἀγρονόμοι δὲ θεὸν νόμιον κλείουσι βοτῆρες.
- 163) Apollonios IV 1333 ἐρημονόμοι θεαί; *Anthologie* VI 184,4 ἐρημονόμος ἐν Θηρσί; Agathias II 24 ἄγρια καὶ ἐρημονόμα κατακτείνοντες.
- 164) Apollonios II 821, III 1219; Orphée *Arg.* 158 (1054 douteux : ἐλειονόμον ?).
- 165) *id.* X 20 στέγαρχον καὶ στεγανόμον κλητέον τὸν οἴκου δεσπότην (cf. *SIG<sup>3</sup>* 1021,33 στεγανόμος καὶ μάγειρος).
- 166) Pollux I 75 στεγανόμιον = ναῦλον, ἐνοίκιον.
- 167) Cf. W. Petersen *Greek diminutives in -ιον* p.131 et suiv.
- 168) Sophocle *Ant.* 785, *O.R.* 1103; Oppien *Cyn.* II 197, *Halieut.* I 27 (cf. *ibid.* IV 602).
- 169) On a déjà relevé le νεκρονάμας de Manéthon (p. 76) et ἵππονάμας (p.86, n.10).
- 170) Cf. Jüthner *PWRE* 3 col. 2224 et suiv.; L. Séchan art. *Saltatio* dans Daremberg-Saglio, *Dict. des Ant.*
- 171) Lucien *Salt.* 78 ὅτι δὲ ἀπῆλλαται ὄρχησις καὶ τῆς ἐναγωνίου χειρο-

- νομίας, ἀλλὰ μετέχει καὶ τῶν Ἑρμοῦ ... ἐν ἀθλήσει καλῶν; Plutarque *Mor.* 997c μὴ πυρρίχαις χαίρειν, μηδὲ χειρονομίαις, μηδὲ ὄρχήμασι γλαφυροῖς; Philon II 485 ἐπιχειρονομοῦντες καὶ ἐπορχοῦμενοι; cf. Juvénal VI 63.
- 172) Cf. Pollux *ibid.*; Plutarque *Mor.* 867b; *Etym. Magn.* 810,51 χειρονομεῖν· κυρίως ἐστὶ ναμῶν διὰ χειρῶν· ὅθεν χειρονομία; Scholie de Juvénal V 121 *chironomunta* : *manus ducentem*.
- 173) 160,5 : χειρονομεῖν σκέλεσι τὸ ποιεῖν τοῖς ποσὶν ὅπερ ὁ χειρονομῶν.
- 174) Dion Cassius 36,13,3; Elien *Hist. Var.* 14,22; Juvénal: Scholie *ibid.*
- 175) Cf. Athénée 416a; Philon 1,298; 2,371 νεανιευόμενος καὶ ἐπιχειρονομῶν; Philodème *Mus.* I 26,1; Plotin V 9,11 ὄρχησίς τε καὶ χειρονομία classés parmi les τέχνηαι μιμητικαί.
- 176) Athénée 631c καλεῖται δ' ἡ πυρρίχη καὶ χειρονομία; Eustathe 957,47 ἡ πυρρίχη ... καλουμένη καὶ χειρονομία cf. Quintilien *Inst. Orat.* I 11,17.
- 177) Platon *Lois* 930c τὴν τοῦ χειρονόμον μελέτην.
- 178) VI 10,3 σκιαμαχοῦντος δὲ ὁ ἀνδριᾶς παρέχεται τὸ σχῆμα, ὅτι ὁ Γλαῦκος ἦν ἐπιτηδειότατος τῶν κατ' αὐτὸν χειρονομήσαι πεφυκώς.
- 179) Plutarque *Mor.* 747b χειρονομῶν ἐν ταῖς παλαίστραις; Dion Chrysostome 32,20 χειρονομοῦντες καὶ παλαίοντες; Héliodore IV 1,1 χειρονομία πυγμῆς.
- 180) Héliodore IX 16,2. - Il convient de rappeler ici le sens de χειρῶν νόμος discuté p.195 et suiv.
- 181) *Fragm.* 24,6 = Pollux II 153.
- 182) Philon *ibid.*; Diodore XXXIII 5,4. La glose d'Hésychius ἐπιχειρονομοῦντες· ταῖς χερσὶ ὡς νόμοις χράμενοι doit être corrigée en ἐν νόμοις d'après Pollux II 152 ἐν ῥυθμῶ.
- 183) Cf. *Mélanges Graux* p.767 et suiv.; cf. Schwyzer *Gr.Gr.* p.438 sq.
- 184) Les variantes βοη-νόμος et βοου-νόμαι s'expliquent par la métrique; la même raison vaut pour ὕληνόμος en face de ὕλονόμος.
- 185) Création artificielle de basse époque; cf. hom. ὕψι.
- 186) Inutile de faire appel aux désidératifs en -σι- (cf. λυσίνομος) type différent.- Sur ἐλονόμος cf. supra, n.160.
- 187) Pour le détail de la morphologie, cf. Benveniste *Origines* I p.
- 188) Cf. Schwyzer *Gr.Gr.* p. 438-439.
- 189) Hirt. *Idg.Gr.* V p.51.
- 190) Allinson *Am. Journal Phil.* XII p.57 - cf. les composés en -λόγος, -ρόος, -φόρος etc.
- 191) οἰονόμοι dans Pollux V 47 = Simonide 130.
- 192) Chez Hérodote, les manuscrits se divisent sur ὀπισθονόμοι; *δ* le donne proparoxyton (cf. éd. Stein I p.451).
- 193) Nonnos *Dion.* 37,255; Jo 6,206; 10,15; 13,153, etc; cf. Oppien *Hal.* III 318.



## CHAPITRE VI

### Ν. Ó μ ο ς

#### I. ORIGINES

Aucune étymologie vraiment satisfaisante n'a été proposée pour le mot νόμος. Déjà les Anciens, tout en admettant sa parenté avec νέμω étaient impuissants à définir le sens primitif et à expliquer, en partant de là, les dérivations ultérieures. Ils ne considéraient guère que le sens classique "loi", qui est en réalité secondaire, et leurs étymologies se réduisent souvent à des jeux de mots ou à des rapprochements fantaisistes (1). Les Modernes ont généralement dédaigné le problème étymologique; on trouve la plupart du temps, répétée d'auteur en auteur, avec quelques variantes de détail, l'explication ancienne à partir de νέμω "je distribue" : νόμος est le lot accordé à chacun soit par la divinité, soit par la société, et par suite la loi qui règle cette distribution. Nous n'insistons pas sur l'insuffisance de cette conception. Elle se limite aux apparences, ne rend pas compte de la diversité sémantique de νόμος dès les plus anciens textes, néglige enfin l'évolution historique et la chronologie (2).

Les philologues renoncent depuis quelque temps à élucider la question d'origine et se contentent d'étudier minutieusement la genèse et les limites du concept de νόμος; ils ont établi, par la confrontation et l'exégèse de textes choisis à cet effet, les distinctions les plus précises entre νόμος et les notions voisines, jointes ou opposées par l'usage ou par la rhétorique : c'est ainsi qu'on possède désormais de nombreuses monographies sur νόμος et λόγος, νόμος et φύσις, νόμος et θεομός, νόμος et θέμις, νόμος et ἦθος, etc. (3). Ces travaux, souvent trop abstraits dans leur démarche, ont l'avantage de jeter une vive lumière sur l'élaboration et l'extension de l'idée de "loi" en politique ou en philosophie. Ils constituent un chapitre fondamental de l'histoire des idées grecques.

Mais ils laissent substituer le problème d'origine; celui-ci peut être formulé comme suit :

- 1) quand le mot est-il apparu ?
- 2) quelle est l'origine du sens musical "nome" ?
- 3) quel est le contenu ancien du mot νόμος ?
- 4) quel est le caractère morphologique de νόμος ?

La réponse à chacun de ces problèmes indépendants doit constituer un élément de la solution définitive.

## 1. - État homérique

vóμος n'apparaît pas dans les poèmes homériques. Zénodote, il est vrai, lisait νόμον au lieu de νόον en α 3, leçon abandonnée par tous les Modernes à la suite d'Aristarque (4). Nous pourrions donc nous contenter de cette constatation négative et passer à des textes plus récents. Ce serait négliger un appoint important : il faut tirer le maximum de l'argument *ex silentio*. Un mot aussi riche et d'extension aussi vaste ne peut avoir manqué par hasard au vocabulaire homérique. Ou bien la notion contenue dans νόμος est étrangère à la pensée et à la psychologie de l'épopée ou bien, si elle existait déjà, d'autres mots l'exprimaient suffisamment.

Josèphe (*Contre Apion* II 15) et le Pseudo-Plutarque (*l. c.* II 175) sont les premiers à constater que "la loi est inconnue des temps épiques". Hésychius (s.v.) de son côté semble insinuer que seule la conception ultérieure de la loi fait défaut chez Homère (5). Pour trancher le débat, R. Hirzel compare le contenu des mots θέμις et δίκη, les deux termes de l'épopée pour exprimer la justice et le droit (6). Nous retiendrons surtout de ces longues analyses que θέμις, conformément à son étymologie probable, désigne un comportement respectueux des institutions divines (Zeus est le maître de la justice : Διὸς θέμιστες π 403) ou de la coutume (Ξ 56, ω 286). D'ailleurs, δίκη se confond souvent avec θέμις, parfois elle signifie la convenance, le conformisme moral, le respect de l'usage (7). Ce qui importe avant tout, c'est la nature absolument empirique des notions juridiques et morales chez Homère; qu'il les nomme θέμις ou δίκη, les actions bonnes et justes ne sont jamais que l'application stricte de devoirs imposés par la tradition; ils échappent ainsi à la discussion. On sait que l'évolution ultérieure de la langue spécialisera l'emploi de θέμις à une acception étroitement religieuse (cf. lat. *fas*); δίκη, laïcisée peu à peu, sera affectée à la dénomination des multiples organes exécutifs de la justice humaine : codes, tribunaux, juges et châtiments (7). Le couple θέμις-δίκη, à peine différencié, correspond donc à un stade très primitif de la pensée juridique : pas de principes supérieurs, indépendants des dieux et des hommes, pas d'impératif fondé rationnellement, pas de conception normative de la justice. Cependant un sentiment obscur fait surgir l'opposition de δίκη et de βία (8); si la force et le droit ne sont pas les deux termes d'une antinomie absolue, c'est que les fondements de la justice ne seront entrevus que par les écoles philosophiques, après une longue analyse. Ce premier bilan suffit au moins à indiquer quelle lacune le mot νόμος sera appelé à combler avec le temps. Homère ignore νόμος parce qu'il ne conçoit pas l'idée de la "loi".

Tournons-nous maintenant vers le concept d'"ordre". Il est frappant que le mot attique τάξις qui désigne proprement l'arrangement matériel des parties d'un tout, soit une création relativement récente.

Homère l'ignore et, à sa place, il emploie *κόσμος*, *κοσμέω*; les gloses d'Hésychius, d'Eustathe et des Scholiastes ne laissent aucun doute sur l'égalité sémantique *κόσμος* = *τάξις*, *κοσμῶ* = *διατάσσω*, *κοσμήτωρ* = *διατάκτωρ* (9). On trouve surtout l'expression *οὐ κατὰ κόσμον* (variante *ἀκοσμος*) qu'il faut interpréter au sens moral = "indécemment, pas comme il faut" (*οὐ κατὰ τὸ δέον, πρέπον*). En d'autres termes, le groupe de *κόσμος*, quelle qu'en soit l'étymologie, a pris très tôt en grec une valeur esthétique, puis morale, qui explique ses dérivations futures et son application philosophique. Mais d'autres textes, quoique sporadiques, indiquent un sens seulement matériel :

Κ 472 ἔντεα δέ σφιν

καλὰ παρ' αὐτοῖσι χθονὶ κέκλιτο εὖ κατὰ κόσμον

"leurs belles armes étaient déposées près d'eux, en bon ordre".

ν 77 τοὶ δὲ καθίζον ἐπὶ κλῆισιν ἕκαστοι / κόσμῳ ...

"ils s'asseyaient près des tolets chacun à sa place".

D'une manière générale, *κοσμῶ* signifie "disposer, arranger" (compléments: repas, armée, cheval), *κόσμος* "disposition intérieure", p. ex.

θ 492 ἵππου κόσμον ἄεισον δουρατέου

"chante-nous la construction du cheval de bois".

Si l'on remarque en outre que les *κοσμήτορες λαῶν* d'Homère (A 16 etc.) ressemblent fort aux *βασιλεῖς νομεῖς* de Platon et que *κόσμος* a pris, pour un temps, le sens politique de "constitution" (cf. Hérodote I 65,99 ; Thucydide IV 76; VIII 48, etc.; Démocrite B 258,259 Diels), on est contraint d'admettre la substitution progressive du groupe de *νέμω* à celui de *κοσμῶ* dans la plupart de ses emplois anciens; on verra qu'il n'y a rien de plus dans *κατὰ νόμον* que dans le *κατὰ κόσμον* homérique (10). Si donc l'idée politique de "loi, règlement" manque, celle d'ordre, de disposition concrète et pratique est tout à fait vivante chez Homère; mais elle s'exprime à l'aide de *κόσμος* et semble inséparable de notions esthétiques = les notions d'agrément, plaisir des yeux, contentement des sens et de l'esprit entourent comme un halo la forme la plus archaïque du concept grec d'ordre, arrangement, discipline (11).

Un examen détaillé des tournures négatives (*ἀκοσμία*, *οὐ κατὰ κόσμον* etc.) confirmerait notre conclusion.

Le vers ρ 487 (θεοί) *ἀνθρώπων ὕβριν καὶ εὐνομίην ἐφορῶντες* a soulevé de nombreuses controverses qui remontent à l'Antiquité. L'auteur du *De Vita et Poesi Homeri*, loc. cit., rapporte l'opinion de certains critiques selon laquelle l'existence de *εὐνομία* prouve que Homère connaissait *νόμος*. Mais il oppose sagement à cette conclusion que l'étymologie de *εὐνομία* doit être cherchée dans les groupes *εὖ νέμειν* et *εὖ νέμεσθαι* "bien gouverner, être bien gouverné", attestés plus tard, il est vrai (6<sup>e</sup> siècle). Du reste, lui-même extrait *νόμος* de τὸ ἴσα νέμειν "la distribution équitable", ce qui est anachronique (cf. infra) (12). On peut disserter à l'infini sur ρ 487 et interpréter *εὐνομία* de mille façons, selon le système sémantique qu'on veut

illustrer; bien peu se sont privés de cet appui. A prendre le texte seul, il est clair que le sens doit se déterminer par opposition avec ὕβριν dont il est le contraire. Or, ὕβρις signifie l'excès en tout, brutalité physique, orgueil, mégalomanie, égoïsme. Εὐνομία appartient donc au cercle de la juste mesure, dont on a vu les nombreux liens avec la racine de νέμω (cf. surtout p. 14 et suiv.). A Antinoos, le violent, un prétendant rappelle que les dieux observent les actes des hommes et qu'ils punissent l'insolence (13). L'εὐνομία est une vertu voisine de la σωφροσύνη : sagesse, équité, mesure, tempérance ne sont que les nombreux aspects d'une seule et même qualité morale, ἀρετή (14). L'*Odyssée* n'enseigne qu'une chose, dans ce vers peut-être assez tardif: déjà νέμω signifie "répartir avec mesure". Il y a entre εὐνομία et νόμος un rapport de voisinage, mais non de filiation; état sémantique qui se perpétuera jusqu'au jour où νόμος devenu la "loi" au sens strict sera lié par les législateurs à l'idée de "distribution" (5<sup>e</sup> siècle; cf. infra) et attirera à lui tout le groupe des composés εὐ-, κω-, ἀ-, παρά-νομος etc.

Ainsi νόμος n'est pas homérique : on vient de voir pourquoi. Mais, fait remarquable, tous les sens, musical, religieux, moral et politique apparaissent à la fois dans la littérature. Au 8<sup>e</sup> siècle (15) le mot est 5 fois chez Hésiode; d'autre part, le prélude de l'*Hymne à Apollon*, qu'on place aux environs de 700 (16), contient un vers de sens discutable, mais où la présence de νόμος n'est pas douteuse. La tradition unanime faisait remonter aux prédécesseurs de Terpandre l'invention, ou tout au moins la codification du nome, comme genre musical (17). Or Terpandre lui-même ne peut être postérieur aux débuts du 7<sup>e</sup> siècle (18); le premier texte où νόμος signifie "air", le fragment 93 d'Alcman (éd. Diehl) doit être situé vers le milieu du 7<sup>e</sup> siècle au plus tard (19). Il en résulte que le mot νόμος a dû entrer en l'usage dans l'intervalle qui sépare la composition des poèmes homériques et la fin du 8<sup>e</sup> siècle. Cent ans plus tard, sa sémantique a déjà évolué et s'est morcelée en deux : le "nome" et la "loi" (sens provisoire), ce qui exclut la possibilité de faire sortir l'un de l'autre, comme les Anciens s'y sont appliqués. Le νόμος primitif a dû prendre très tôt une signification très vaste, si l'on veut comprendre sa différenciation rapide et profonde.

## 2. - Le nome musical

L'usage est double : il existe en effet deux mots νόμος, l'un nettement technique, courant en prose, le "nome", l'autre plus général et plus vague, usité surtout en poésie "air chanté" (20). Nous allons essayer d'en étudier la genèse, en dressant un répertoire exhaustif des textes.

Le nome proprement dit peut être dénommé par l'instrument sur lequel on le joue, par sa destination, par son auteur, par sa nature mélodique,

par sa structure ou par son caractère expressif.

1. On distingue fondamentalement les noms citharédiques et les només aulédiques, νόμοι κιθαρωδικοί (21) et νόμοι αὐλωδικοί (ou αὐλητικοί) (22). Il semble bien cependant, d'après les définitions des Anciens et l'usage même, que le nome est un "chant de citharèdes" : Platon cite le nome par l'expression κιθαρωδικὴ ᾠδὴ (*Lois* 722d; cf. 799c). Archytas dit expressément (ap. Stobée *Flor.* 43,134) νόμοι ... τὰ ἀείσματα τῶν κιθαρωδῶν. On parle de nome qui résonne sur la lyre, retentit sur la cithare (23). Noter enfin l'hendiadys de Sophocle *fragm.* 225 ἔρχομαι ἕκ τε λύρας ἕκ τε νόμων.

Enfin il y avait des nomes symphoniques selon le Scholiaste d'Aristophane, *Can.* 9 ξυναυλίαν κλαύσαμεν Οὐλύμπου νόμον· ξυναυλία λέγεται ὅταν κιθάρα καὶ αὐλὸς ξυμφωνῇ.

2. Le nome était à l'origine un hymne (24). Chaque dieu a sans doute eu le sien. Nous avons conservé des témoignages relatifs au nome d'Apollon, peut-être celui qu'on appelle "polycéphale" (25), sans doute différent du nome pythique de Sakadas (26). Celui d'Arès est nommé par Callimaque et le traité de la *Musique* (27), celui d'Athéna par Platon (28), celui de Zeus par Pollux (29), celui de Pan par Aristophane (30).

Mais l'emploi du nome a largement débordé cet usage, peut-être primitif; il s'étend à de nombreuses circonstances particulières désignées par un adjectif descriptif :

Sur un tombeau : ἐπιτυμβίδιος Pollux IV 79

A des funérailles : ἐπικήδειος *Musique* 1132d, θρηνητικός Scholie d'Aristophane *Can.* 9

A une course de chevaux : ἵππιος Pindare *Ol.* 1,101

A l'hyménée : ἀρμάτειος, ἀρμάτιος Plutarque *Mor.* 335a, *Musique* 1133c (31)

A une danse : κύκλιος Pollux IV 79. Selon Del Grande (*ibid* p.5) c'est le sens qu'il faut donner à τροχάϊος : *Musique* 1132d.

A la sortie du Chœur : ἐξόδιοι νόμοι Suidas, Hésychius (32)

Comme prélude de κύμος : κωμάρχιος *Musique* 1132d

Comme marche guerrière : πολεμικοὶ νόμοι Thucydide V 69,2; ce sont les ἐμβατήρια des Spartiates, d'après la Scholie (33).

Deux cérémonies d'origine magique possédaient leur nome :

la saillie d'une jument : ἵππόθορος νόμος Clément *Péd.* 2,41,2; Plutarque *Mor.* 138b, 704f.

la fustigation des φαρμακοί : κραδίης νόμος Hésychius; cf. *Musique* 1133f et Hipponax 96.

Le "nome de la lance" νόμος αἰχμητῆς de *IG III<sup>2</sup>* 3116,5 n'est qu'une conjecture (34).

3. Beaucoup de nomes sont désignés par le nom de leur auteur, le νομοποιός (35) :

Olympos : Aristophane *Can.* 9; Pollux IV 78-79.

Terpandre : *Musique* 1132c et suiv.; Suidas s.v. Τέρπανδρος

Kapion : Clément *Protr.* 2,4; *Musique*, *ibid.*

Klonas : *Musique* 1133a, 1134b.

Hierax : Pollux, *Musique*, *ibid.* (νόμος Ἱεράκιος)

Eunomos : Pollux *ibid.*; Clément *Protr.* 1,2.

Polymastos : *Musique* 1132d, 1134d.

Sakadas : Pausanias II 22,8; Pollux *ibid.*

Timothee, le grand innovateur, et Philoxene : Aristote *Poét.* 1448a 16; Polybe IV 20,9; Clément *Strom.* I 78; Pausanias VIII 50,3; Héphestion p.65,1 (Cronsbruch); cf. Phérécrate 145; Steph. Byz. 452,16.

Hippodromos : Philostrate *V.Soph.* 120,3.

4. Les ethniques indiquent la gamme (le ton) dans laquelle le nome est composé et chanté :

δώριος "dorien" Clément *Protr.* 2,4

λύδιος "lydien" *ibid.* et Pollux IV 78

φρύγιος "phrygien" Téleste 4; Pollux *ibid.*

On hésite sur l'interprétation du "nome béotien" : βοιωτικός νόμος (36) ou βοιωτικόν μέλος (37). Chez Eschyle (*Suppl.* 68) les λαόνιοι νόμοι "tons d'Ionie" ne sont que de la "musique grecque".

5. Déterminations techniques rappelant la structure du nome :

ἁρμονικοί "enharmoniques" *Musique* 1133e

τροχαῖος "trochaïque" ? *ibid.* 1132d (cf. supra)

ἔλεγχοι "élégiaque" *ibid.*

τριμερής (ou τριμελής) "triparti" *ibid.* 1132d, 1134b

τετραοίδιος *ibid.* 1132d, τετράδιος Suidas s.v.

Le nome "polycéphale" devait son nom, selon certains (38), aux multiples têtes de l'Hydre qui avaient chacune un sifflement distinct. Il s'agit plutôt d'un nome à plusieurs préludes : οἱ δὲ καθ' ἑαυτὰς ἀκούουσι τὰ προοίμια (39).

6. Epithètes décrivant l'effet produit par les nomes :

ἀπόθετος "précieux" ou "secret". Pollux IV 79, *Musique* 1132d

σχοινίων *ibid.* "effémine"

βακχεῖος "bachique" Euripide Héc. 686 (40)

αἰόλος "varié" Téleste 2 (41)

ὀξύς "aigu" Pseudo-Aristote *Probl.* 920b 20, Suidas *ibid.*

Le nome "orthien", ὄρθιος citharédique, était célèbre en Grèce pour la hauteur du ton et la difficulté de l'exécution (42). C'est le même que le précédent selon Del Grande (loc. cit. p.4).

Au point de vue musical, les nomes sont définis par quatre textes assez explicites que nous allons essayer de combiner :

Archytas (*ibid.*) νόμοι ... συντάσσοντι τὰν ψυχὰν ἁρμονίᾳ καὶ ῥυθμοῖς καὶ μέτροις

"les nomes disposent l'âme par l'harmonie, le rythme et le mètre".

*Musique* 1133b-c : ἐν τοῖς νόμοις ἕκαστω διετήρουν τὴν οἰκείαν τάσιν ... οὐκ ἐξῆν παραβῆναι καθ' ἕκαστον νενομισμένον εἶδος τῆς τάσεως "dans les nomes ils recherchaient pour chacun un ton particulier ... il n'était pas permis d'enfreindre le genre de ton traditionnel" (43).

Proclus (dans Photius *Bibl.* 209) : ὁ νόμος ἀρμόζεται ... τῷ συ-

στήματι τῷ τῶν κιθαρωδῶν λυδίῳ "le nome est en harmonie avec le système (c'est-à-dire le ton) lydien des citharèdes".

Suidas : νόμος· ὁ κιθαρωδικὸς τρόπος τῆς μελωδίας, ἄρμονίαν ἔχων τακτὴν καὶ ῥυθμὸν ὠρισμένον "nome : type de mélodie pour cithare, ayant une gamme déterminée et un rythme fixe".

Il en résulte immédiatement que le nome est un chant (ἄεισμα, φῶδη) caractérisé par le genre (γένος) c'est-à-dire l'harmonie (σύστημα, ἄρμονία), par le rythme ou mesure (ῥυθμός, μέτρον), enfin par la hauteur du ton (τάσις, ἀνάστασις). Nous savons d'autre part que le nome était une variété de μέλος, mot avec lequel νόμος s'échange souvent (44). On est donc amené à placer le nome à côté des hymnes, péans, dithyrambes, thrènes, etc. autres "formes du chant" εἶδη φῶδης, selon la classification de Platon lui-même (45). Or, si, comme l'atteste cet auteur, (*Rép.* 398d) le μέλος consiste en trois éléments : λόγος, ἄρμονία et ῥυθμός, une fois donnés la gamme et le rythme (ἄρμονία τακτὴ καὶ ῥυθμὸς ὠρισμένος), il est clair que les seules variations possibles sont les intervalles des notes entre elles, ce qui constitue la mélodie, l'âme du chant.

Dans tous les textes que nous venons d'énumérer, le mot νόμος a une signification technique : il désigne, en clair ou par allusion, des airs bien connus, exécutés à de grandes occasions, réservés à telle divinité. On peut donc transcrire "nome"; mais, par définition, le νόμος musical avait besoin d'une épithète pour déterminer sa nature ou simplement son identité; une expression comme νόμος ὀξύς "air aigu" est vague par elle-même. Aristote l'emploie au pluriel (*Probl.* XIX 37), Eschyle s'en sert pour qualifier le cri de triomphe (46). Le nome élevé ὄρθιος νόμος est le cri de la prophétesse Cassandre; Aristophane, par calembour, invente le νόμος ὄρθιος "chant matinal" (47). Chez les poètes, le procédé a développé un mot nouveau νόμος "air, chant". C'est une sorte d'équivalent poétique de μέλος, synonyme de φῶδη, μολπή etc. Nous avons relevé les épithètes suivantes qui n'ont plus rien de technique :

γλυκύς, ἡδύς	"doux, plaisant" Pindare <i>Péans</i> 2,100; Aristophane <i>Paix</i> 1160 (48)
ὑπνοδότας	"assoupissant" Eschyle <i>Prom.</i> 575
γοερός	"plaintif" Euripide <i>El.</i> 188
μαλακός	"mièvre" <i>Anthologie</i> VII 485,6
κρεκτός	"retentissant" Eschyle <i>Choé</i> 822; Sophocle <i>fragm.</i> 463
ἀηδόνιος	"du rossignol" Aristophane <i>Gren.</i> 684
ὄρνίχων πάντων νόμος	"chant de tous les oiseaux" Alcman <i>fragm.</i> 93
παντοῖοι	"variés" Pindare <i>Ném.</i> 5,25.

Sans aucun déterminatif, νόμος signifie "air" chez Pindare, *fragm.* 55 (49).

Cela posé, une étymologie à partir de νέμω commence à se dessiner. Les Anciens établissaient parfois un rapport entre νόμος et νόμιος (Ἀπόλλων), comme si ce dieu était seul titulaire de nome et comme si ce genre musical avait le moindre caractère pastoral (50). Mais

il est difficile de faire sortir un nom de l'adjectif qui en dérive.

Toutes les autres explications réunissent le nome et la loi (51). Elles sont influencées par l'étymologie populaire, c'est-à-dire par l'apparence formelle des mots; mais l'idée de fixité et d'obligation n'apparaît pas avant le 6e siècle sous le concept général de νόμος (cf. infra). Les Modernes, sentant la difficulté, ont préféré donner au nome primitif un sens très général, mais aussi trop vague "air", all. *Weise*, sens comparable à celui de τρόπος (cf. Suidas ibid.) (52). Ici encore on part d'une extension relativement récente qui ne saurait rendre compte de l'emploi technique ancien. Une tentative intéressante est faite par Archytas (ibid.) qui rattache vigoureusement νόμος à l'ensemble du groupe de νέμω (διωινέμω) avec νομεύς, νεμήλιος, νόμιος. Cependant la "répartition" qu'il semble indiquer comme origine sémantique ne s'applique qu'à l'action du nome sur l'âme; par là, le mot νόμος aurait pu désigner n'importe quelle composition musicale. Cette définition déborde la structure primitive et originale du nome proprement dit.

Or, les indications fournies par l'analyse interne orientent toutes vers cette hypothèse que le nome représente un élément structural de la technique musicale grecque. Joignons-y la remarque importante qu'à l'intérieur du vocabulaire relatif aux choses de la musique, deux groupes se distinguent : 1) - on a affaire à des termes authentiquement grecs se rapportant aux éléments du chant ou de l'instrumentation ex. μέτρον, ῥυθμός, ἄρμονία, τάσις, ἔπος, αἰδῶ et ses dérivés, μέλος, μολπή, μουσική, etc. 2) - tout le matériel et la plupart des genres sont ou préhelléniques ou d'importation (lydienne en partie) : ἴαμβος, ἔλεγος, παιάν, διθύραμβος, ὕμνος; κιθάρα, λύρα, αὐλός, etc. (53). Dans cet ensemble lexicologique, νόμος appartient évidemment au premier type. On est donc autorisé à chercher son sens technique dans la même sphère que μέλος, μέτρον etc. Ce sens ne peut faire aucun doute : du moment que les νόμοι sont des mélodies à forme fixe chantées avec accompagnement de la lyre (et ultérieurement de la flûte) consacrées à une divinité ou à une cérémonie, et qu'ils s'opposent aux dithyrambes, péans, etc. qui n'offrent pas ce caractère, le mot désigne l'originalité de chaque air, c'est-à-dire sa mélodie, en définitive l'ordre, la place et la succession des notes. Cet ordre est l'âme du chant. Le nome désigne l'arrangement propre à chaque thème musical et le mot νόμος ne peut sortir que de νέμω "je dispose, je répartis, je règle".

Si notre étymologie est exacte, elle permet en tous cas d'expliquer la substitution progressive du mot μέλος à νόμος dans l'expression du dessin mélodique et plus généralement de l'air chanté. L'histoire du nome musical nous a montré le morcellement ancien du terme technique en deux usages distincts : un genre musical autonome d'une part, un mot poétique très vague (cf. français *air* avec toute sa richesse sémantique). On notera en effet que les dates concordent, si l'on

confronte ces développements parallèles : μέλος primitivement "membre de phrase musicale" n'apparaît avec le sens stabilisé de "mélodie" que chez Théognis 759 et dans l'*Hymne à Hermès* 502 (6<sup>e</sup> siècle). L'usage se cristallise ici encore précisément dans des formules analogues à celles où figure νόμος : ἐν μέλει "dans le ton", κατὰ μέλος "en suivant l'air", παρὰ μέλος "hors du ton" (πλημμελής "qui fait des fausses notes") : cf. κατὰ, παρὰ νόμον (chez Homère κατὰ κόσμον), ἐν νόμῳ, etc.

L'unité ancienne s'est conservée enfin dans quelques adjectifs rares : ἄνομος "qui détonne" (54) avec sa variante ἔκνομος (55). Le caractère de rigidité formelle attribuée au nome s'explique par l'influence de νόμος "loi", mais ne saurait en dériver.

### 3. - Nomos avant le 5<sup>e</sup> siècle

L'interprétation des passages où le mot νόμος contient une notion morale ou politique a été compromise, dès l'Antiquité, par les multiples commentaires dont ils ont été l'objet. Les auteurs de scholies, les philosophes et les rhéteurs ont senti confusément que l'idée de la "loi" devait être récente, qu'elle procédait d'une analyse critique des fondements de la morale et du droit, que le mot avait jadis un sens plus vague et plus étendu. Leurs systèmes agissent même sur la constitution de certaines vulgates, les fragments étant cités en vue d'un argument ou par recours à une autorité respectable. C'est pourquoi les textes opposent parfois à notre enquête des difficultés d'exégèse. Comme le nombre n'en est pas très élevé, nous les étudierons un à un, en utilisant leur témoignage avec prudence.

Le cas de α<sub>3</sub>, déjà réglé, offre un bon exemple de conjecture difficile. Ceux même qui, avec Zénodote, lisent ἄστυα καὶ νόμον ἔγνω traduisent "les cités et leurs coutumes", évitant ainsi le mot "loi" qui leur paraît anachronique et inattendu au singulier (56). En admettant l'hendiadys pour ἀστέων νόμον on obtient un sens plus satisfaisant "la constitution des cités, leur ordre politique". De toute manière, le νόμος homérique, comme on verra, aurait été d'une extension infiniment plus vaste que le νόμος attique.

On écartera sans scrupule le vers 66 de la *Théogonie*; le contexte tout entier est interpolé et rejeté par les critiques pour des motifs indépendants du mot νόμος (57). Hésiode donne deux fois νόμος au sens religieux "rite".

*Théog.* 417 ἔρδων ἱερὰ καλὰ κατὰ νόμον ἰλάσεται

"par un beau sacrifice offert suivant les rites" (Mazon)

*fragm.* 221 ὡς κε πόλις βέξῃσι νόμος δ' ἀρχαῖος ἄριστος

"comme la cité l'accomplit; le rite (la manière) ancien est le meilleur"

Dans les *Trauaux* v.276 νόμος a une valeur malaisément définissable :

τόνδε γὰρ ἀνθρώποισι νόμον διέταξε Κρονίων

"telle est la loi que le Cronide a prescrite aux hommes"

Cette "loi" est décrite par la suite : alors que les animaux (pois-

sons, oiseaux, carnivores) s'entre-tuent par nécessité vitale, les hommes ont reçu de Zeus la δίκη ou sentiment de la justice. Hirzel (op.cit. p.366) fait remarquer qu'il s'agit ici d'une manière de vivre plutôt que d'une loi au sens propre. Ce qu'apporte le vers d'Hésiode, c'est l'expression d'une opposition familière aux Grecs, celle des deux ordres : nature et justice. On conçoit donc que Wilamowitz ose proposer la traduction "Ordnung"; la valeur véritable du mot est encore soulignée par le verbe διατάσσω (58). Ibidem 388 et suiv., sens voisin, quoique appliqué à une réalité plus modeste.

οὗτός τοι πεδίων πέλεται νόμος

"telle est la loi des champs" (Mazon)

Le contexte indique que cette loi est l'ordre régulier et nécessaire selon lequel le paysan accomplit ses travaux saisonniers.

Le texte de l'*Hymne à Apollon* 20 est incertain :

πάντη γάρ τοι Φοῖβε νόμος βεβλήσεται ῥοδῆς (éd. Humbert).

Outre la difficulté du pluriel βεβλήσεται qu'on peut résoudre facilement par la conjecture βέβληται ἀοιδῆς, l'expression νόμος ῥοδῆς est tantôt comprise comme "nome musical" (59) ou comme "loi du chant" (?), tantôt corrigée en νόμοι ῥοδῆς, νομοί (ou νομός) ῥοδῆς (60), tantôt rejetée avec le vers tout entier (61). Nous conserverons la leçon νόμος et nous traduirons "règle du chant", seul sens convenable avec le verbe βάλλω au parfait passif "a été établie" (62). Cette règle est rituelle et νόμος ῥοδῆς doit être rapproché de κατὰ νόμον.

Archiloque *fragm.* 133 : νόμους δὲ Κρητικούς διδάσκειται

"il est instruit des lois (?) crétoises"

Il nous semble que le contexte d'Héraclide (*Pol.* 3) lève toute ambiguïté : ὅτι ἡ ἀρχαιοτάτη τῶν πολιτειῶν ἡ Κρητικὴ ἐμφαίνει etc. Il s'agit donc bien de "lois politiques" (63).

La formule κατὰ νόμον se retrouve encore deux fois : chez Alcée (*fragm.* 85 Diehl) κατὰ νόμον et chez Pindare (*Ol.* 8, 77). Un autre fragment d'Alcée porte, dans un passage peu sûr, νόμος θαμέως (ὄριν) νην (45 Diehl = 47 Reinach-Puech). Le sens est probablement "coutume, pratique, règle de vie".

Théognis 54 οἱ πρόσθε οὔτε δίκας ἤδεσαν οὔτε νόμους

"qui naguère ne connaissaient ni justice ni lois".

On a trop raffiné le sens de ce vers. Stier (*Νόμος βασιλεύς* p. 236) voit dans les νόμοι de Théognis non des "lois" mais des "mœurs", une vie selon les formes régulières de la tradition succédant aux courses errantes de l'homme primitif, et pareilles à celles des bêtes (cf. 55-56). Mais l'ensemble du passage est de caractère politique; on dit que les bons d'autrefois sont devenus les méchants d'aujourd'hui et inversement. Ce que les anciens hommes ignoraient, c'est la justice privée et publique : δίκαι καὶ νόμοι. Le rapprochement de

ι 214 ἄνδρα ἄγριον οὔτε δίκας εὖ εἰδότες οὔτε θέμιστας  
enseigne au moins le remplacement de l'homérique θέμιστας par νόμοι, mais alors le sens est le même et νόμος désigne les principes de la

morale sociale. La traduction "mœurs" néglige l'opposition constante des νόμοι aux ἤθη dans le vocabulaire poétique.

La remarque vaut encore pour le vers 290 du même poète :

ἡγέονται δ' ἐκτραπέλοις νόμοις

Harrison (64) comprend : "ils suivent d'étranges coutumes". Or, la suite du développement oppose νόμος à ὕβρις. Les ἐκτράπελοι νόμοι sont des principes dépravés "qui poussent à la violence et à l'impudence" :

αἰδώς μὲν γὰρ ὄλωλεν, ἀναιδείη δὲ καὶ ὕβρις  
νικήσασα δίκην γῆν κατὰ πᾶσαν ἔχει.

La poésie philosophico-politique de Solon marque un tournant dans l'histoire de νόμος. A l'emploi banal et, somme toute, assez terne qu'on observe dans les vieux textes se substitue tout à coup une conception supérieure et solidement articulée des grandes notions fondamentales du droit et de la morale.

Solon *fragm.* 24 Diehl (cf. Aristote *Ath. Pol.* 12) :

ταῦτα μὲν κράτει  
νόμου, βίην τε καὶ δίκην συναρμόσας,  
ἔρεξα καὶ διήλθον ὡς ὑπεσχόμην.  
Θεσμούς δ' ὁμοίως ... ἔγραψα, etc.

"Cela je l'ai fait par la force de la loi, unissant la contrainte et la justice; et j'ai suivi mon chemin jusqu'au bout comme je l'avais promis. J'ai rédigé des lois égales, etc." (Mathieu-Haussoullier).

Le nomos, placé ici au-dessus de la δίκη est un principe de vie harmonisant la force (βία) et le droit (δίκη). D'autre part, νόμος est différent de θεσμός "loi écrite". Stier (*ibid.* p. 230-231) a bien vu que la leçon ἄμοῦ pour νόμου date d'un siècle où νόμος ne signifiait plus que la "loi" n'était guère intelligible dans les vers de Solon (65).

Cette position élevée du νόμος est aussi celle qui transparaît dans les formules héraclitéennes, autant qu'on peut restituer la pensée contenue dans le *περὶ Πολιτείας* (66) :

νόμος καὶ βουλῆ πείθεσθαι ἐνός

"la loi c'est aussi d'obéir à la volonté d'un seul".

μάχεσθαι χρὴ τὸν δῆμον ὑπὲρ τοῦ νόμου ὅκωσπερ τείχεος

"Il faut que le peuple lutte pour sa Loi comme pour son rempart".

ἔνν νόφ λέγοντας ἰσχυρίζεσθαι χρὴ τῷ ξυνῷ πάντων, ὅκωσπερ νόμου πόλις, καὶ πολὺ ἰσχυροτέρως

"Il faut que ceux qui parlent avec sagesse se reposent sur le sens commun, comme une ville sur sa Loi (c'est-à-dire sa Constitution) et plus vigoureusement encore".

Les νόμοι ou lois humaines ne sont que les reflets d'une loi divine, concept nouveau et fécond : θεῖος νόμος.

C'est chez Pindare que le mot prend toute son extension sémantique. Le fait est dû en partie à l'abondance des textes conservés, en partie à l'époque de transition (550 - 450) où la langue grecque a reclassé tant de notions abstraites et procédé à une réorganisation du voca-

laire.

Les expressions Ἀδραστείας νόμος et Πανελλάνων νόμος (*Ném.* 10,28; *Isth.* 2,38) signifient "rite d'Adraste, règle panhellénique", elles désignent l'ordonnement d'une fête religieuse ou profane.

*Pyth.* 2,43 οὐτ' ἐν ἀνδράσι γερασφόρον οὐτ' ἐν θεῶν νόμοις  
"deshonorant aux yeux des dieux et des hommes".

L'opposition des θεῶν νόμοι aux ἀνδρῶν νόμοι, de la morale divine à la morale humaine, n'a pas ici la portée philosophique que lui assignera la critique d'Euripide. Elle marque seulement une différence de niveau entre les deux ordres (67).

*Pyth.* 1.62 Ἰλλίδος στάθμας Ἱέρων ἐν νόμοις ἔκτισσε  
"que Hiéron a fondé selon les lois de la discipline d'Hyllos" (Puech). Hyllos est le législateur mythique des Doriens. Sa στάθμη (= δικαιοσύνη selon le Scholiaste) impose des ordres : νόμοι, applications d'une justice supérieure. Le sens est tout proche de la "loi" attique.

L'idée politique apparaît encore dans le νόμος des Thessaliens :

*Pyth.* 10,70 ὑποῦ φέροντι νόμον Θεσσαλῶν αὖξοντες  
"qui font prospérer la Thessalie et portent haut sa gloire" (Puech).

Enfin notons un passage très instructif pour l'étymologie de νόμος et pour son développement :

*Ném.* 3,55 τὸν φαρμάκων δίδαξε μαλακίῃ χειρῶν νόμον  
"il a enseigné l'emploi des remèdes à la main douce".

Le Scholiaste commente : τὴν διανέμησιν τῶν φαρμάκων καὶ ἐμπειρίαν. En effet, l'art médical consiste à doser les remèdes d'après l'expérience de leur efficacité. Le νόμος "arrangement, dosage" correspond bien au verbe νέμω "je dispose, je dose" attesté par plusieurs textes (cf. p.34); il s'oppose d'autre part à l'ὑβρις, absence d'ordre, déchaînement des forces. C'est la preuve que νόμος s'applique aussi bien à la vie pratique qu'aux considérations morales ou politiques.

Ainsi nous pouvons avec assurance interpréter le fameux fragment 169 (éd. Schroeder), si souvent commenté par les auteurs (68) :

νόμος ὁ πάντων βασιλεύς  
Θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων etc.

"l'Ordre est souverain de tous, mortels et immortels".

Affranchissons-nous des commentaires tendancieux : les Anciens ramenaient la formule νόμος βασιλεύς à un jugement de valeur le plus souvent dépréciatif, "la loi et la coutume sont tyranniques" (69). Βασιλεύς n'est pas Τύραννος. Le contexte, établi correctement par Wilamowitz (70), permet de déterminer le contenu du νόμος à l'aide des exemples qui l'illustrent. Il s'agit du vol des bœufs de Géryon par Héraclès. En précisant par les mots ἄγει δικαίων τὸ βιαιότατον ὑπερτάτῃ χειρὶ "il mène (les choses) d'une poigne toute puissante en justifiant l'extrême violence", le poète indique assez que le νόμος βασιλεύς comme le κράτος νόμου de Solon, est un principe de justice dominant la δίκη humaine et embrassant aussi la force. Il faut nécessairement traduire "Ordre" (Stier : Ordnung); supérieur à tous les

êtres, il procède d'une volonté plus que divine et se confond en somme avec le Destin. Le singulier, l'absence d'article, l'usage contemporain (Solon, Héraclite, plus tard Eschyle) mettent en évidence le caractère transcendant de la Loi. L'école sophistique de Calliclès s'emploiera précisément à dégrader ce concept, en s'emparant de la formule pindarique pour l'infléchir vers une interprétation empiriste (cf. infra p. 191).

#### 4. - Le type morphologique de νόμος

Les remarques suivantes ne visent pas à développer une théorie générale du système grec de dérivation, étude qui dépasse notre présent objet, mais tendent à replacer le mot νόμος dans la série homogène des substantifs en -ος et à délimiter les fonctions sémantiques des principaux types nominaux thématiques.

Extérieurement, le groupe νόμος, λόγος, τρόπος etc. est net et abondant. Radical de degré *o* alternant avec un verbe de degré *e*, ton sur la racine, genre masculin, suffixe *e/o* (71). En principe, les mots de cette catégorie sont des "noms d'action", en quoi ils s'opposent nettement aux oxytons de même structure qui sont des noms d'agent : ex. λέγω "dire", λόγος "parole" mais αείδω "chanter", αοιδός "chanteur"; βρέμω "gronder", βρόμος "grondement" mais θέω "courir", θοός "qui court", etc.

Pour les raisons suivantes, on peut supposer que le procédé de formation, bien qu'hérité de l'indo-européen, s'est développé dans la préhistoire propre du grec.

1) Alors que les mots à radical *e* sont tous très archaïques et s'étendent généralement sur une aire assez vaste (cf. ἔργον, πέδον, νέ(φ)ος, ἔνος), au contraire dans la série des 46 noms appartenant sans discussion possible au type de λόγος, nous relevons peu de vocables possédant des correspondances hors du grec : γόμφος = skr. jambhah, γόνος = skr. janah, δόλος = lat. dolus (emprunt?), δόμος = skr. damah, lat. domus, etc., ῥόος = skr. sravaah. La plupart des autres mots semblent être des créations du grec seul : βόλος, βρόμος, γόμος, δρόμος, θρόος, κόπος (vb. κόπτω), κόρος (vb. κορεσ-), λόγος, λόχος, μόμφος, μόρος, νόμος, ὄγκος, ὄρκος, ὄροφος (cf. ἔρέφω), ὄχος (de ἔχω), ὄχος (de Φεχω), πλόος, πόθος, πόκος, πόλος, πόνος, πόρος, σπόρος, στοῖχος, στόλος, στόνος, στρόφος, τοῖχος, τόκος, τόμος, τόνος, τρόμος, τρόπος, τρόχος, φθόγγος, φθόρος, φόβος, φόνος, φόρος, ψόγος. Il faut donc distinguer entre le procédé morphologique, qui est indo-européen, et son développement, qui est grec (le latin en particulier est fort pauvre en mots de ce type).

2) On enseigne (72) : "la plupart apparaissent dès la langue homérique et il est douteux que le grec en ait bâti de nouveaux à date historique". Les relevés de Risch donnent ici 25 mots homériques sur 46. Il nous paraît certain au contraire que plusieurs sont des inventions

de l'ionien récent ou de l'attique : ainsi φόρος "tribut", τρόπος "tour" et sans doute, comme on l'a vu, νόμος lui-même, post-homérique.

3) Certains masculins en -e/o- remplacent ou doublent d'anciens neutres en -es. De \*gen-, γένος et γόνος, de \*dheigh- τεῖχος et τοῖχος, de \*legh- λέχος et λόχος (sens différents). Ἔρκος s'oppose à ὄρκος et en face de κνέφας "obscurité" existe le groupe, phonétiquement difficile, de ζόφος, γνόφος, δνόφος "id.". ὄχος, gén. ὄχου "véhicule" est plus récent que ὄχος, gén. ὄχους.

Il résulte de ces listes que νόμος appartient à une couche de vocabulaire postérieure à νομός, nom d'agent (?), ce qui n'est pas pour nous étonner : νέμω/ομαι, verbe pastoral est préhomérique, νέμω "je répartis, j'arrange, je règle" est posthomérique. τομός est aussi considéré comme plus archaïque que τόμος (73).

Voilà pour la forme. Examinons maintenant la sémantique du groupe; les masculins en -o- sont-ils vraiment des noms d'action? Pour déterminer plus exactement leur valeur, comparons-les à une formation voisine, celle des féminins en -ᾶ (-ή).

Un coup d'œil sur la liste de P. Chantraine, *ibid.* p.18-19 suffit à établir au moins ce fait général : les verbes radicaux à vocalisme e se sont partagés capricieusement en deux séries distinctes, selon que leur nom d'agent est masculin en -ος ou féminin en -ᾶ (-ή). Exemples : ἀγορά, (ἀκοή), ἀλουρή, ἀμοιβή, ἀοιδή, βορά, (βοσκή), βροχή, δορά (de δείρω), δοχή, θορή, κλοπή, λοιβή, etc.

Mais il y a les doublets qui contredisent la règle; ce sont : βολή-βόλος; γονή-γόνος; -λογία-λόγος; -δρομή-δρόμος; κοπή-κόπος; νομή-νόμος; ὄχη et composés -ὄχος; ποθή-πόθος; ῥοή-ῥόος; σπορά-σπόρος; στολή-στόλος; στροφή-στρόφος; τομή-τόμος; τροπή-τρόπος; φθογή-φθόγγος; φθορά-φθόρος; φονή-φόνος; φορά-φόρος. En fait, une analyse détaillée élimine presque tous les cas de double emploi. βολή "fait de lancer, puis trait" - βόλος "fait de lancer, puis filet" γονή "enfantement, race, génération" - γόνος "enfantement, descendance immédiate".

-λογία "collecte, énumération" toujours en composition - λόγος "compte, parole, raison".

-δρομή "course" mais seulement en composition - δρόμος "course" au sens matériel du mot (hippodromos).

κοπή "fait de couper" - κόπος "id., puis peine, souffrance".

νομή "distribution" - νόμος "ordre, puis loi, etc."

-ὄχη surtout en composition - ὄχος (ε 404) "réceptacle".

ποθή et πόθος sont synonymes "désir, regret", mais le premier seulement homérique. πόλος l'a éliminé plus tard, ce qui confirme notre thèse. ῥοή plutôt "écoulement, fait de couler" - ῥόος plutôt "courant, ce qui coule".

σπορά et σπόρος se confondent.

στολή "équipement, etc." - στόλος "équipage, etc."

στροφή "renversement" - στρόφος "cordon, courroie, etc."

τομή "coupure" - τόμος "coupon, partie".

τροπή "retournement, évolution" - τρόπος "tournure, manière, etc."  
φθογγή est homérique, φθόγγος attique = même sens.

φθορά "action de corrompre" - φθόρος "état de corruption, puis fléau"  
φωνή et φόνος se confondent, mais φωνή est presque exclusivement poétique.

φορά "action de porter" - φόρος "ce qu'on apporte, tribut, impôt";  
cf. les sens du français transport : transport d'allégresse, transport de troupes, etc.

D'où il résulte que les féminins indiquent, au point de vue grec, l'idée verbale abstraite et les masculins la manifestation concrète de l'action; cela explique le passage fréquent des prétendus noms d'action en -os à des noms d'instruments ou d'objets (74). Insérée dans cet ensemble sémantique, l'évolution de νόμος apparaît alors comme tout à fait naturelle.

Mais nous croyons devoir introduire ici un autre fait déterminant qui a favorisé le développement sémantique : l'emploi de l'article. En face du λόγος indifférencié, pour ainsi dire, "langage, raison, compte", il y a ὁ λόγος et οἱ λόγοι "parole, discours, comptes, etc.", en face de τρόπος "tour, tournure" il y a ὁ τρόπος, οἱ τρόποι, τίνι τρόπος; "la manière, les tropes, de quelle façon?". De même on verra νόμος s'opposer à ὁ νόμος, οἱ νόμοι; l'article a exercé à plein sa fonction actualisante (75).

Dans la perspective historique, les trois mots νομός, νομή et νόμος n'ont en commun que la racine. Dès les plus anciens textes, ce sont des unités sémantiques autonomes. Que le sentiment linguistique des Grecs, éveillé par l'analyse philosophique, ait sans cesse comparé les trois groupes de dérivés, c'est un fait secondaire et accidentel qui n'affecte en rien l'étymologie véritable.

L'enquête que nous venons de poursuivre sous les quatre aspects du même problème aboutit à des conclusions convergentes : le mot s'est développé en grec en même temps que l'idée d'ordre chez les Hellènes. Lorsque les penseurs (poètes, philosophes) commencèrent à réfléchir sur les fondements de la société et les principes de la vie, sur les causes des choses et l'organisation du monde, ils eurent besoin d'un mot nouveau désignant la répartition, l'arrangement, l'ordre des parties d'un tout. La racine du verbe νέμω fournit ce mot, qui fut forgé selon les procédés généraux de la langue. Νόμος a détrôné κόσμος parce que ce dernier était isolé et par conséquent sémantiquement faible. Il a aussitôt étendu son champ à tous les domaines où pouvait s'exercer la critique rationaliste. Nous avons essayé de dégager, sous la gangue des commentaires, la force vive du concept primitif qui constitue encore, dans les textes préattiques, l'unité des emplois (76). C'est pourquoi nous traduisons par le français "ordre" avec d'autant plus de conviction que ce terme concentre en lui, sur plusieurs plans, des notions parallèles.

Mais on peut, pour la commodité de l'exposé, conserver le morcellement traditionnel.

1. En musique, νόμος désigne la succession et les rapports relatifs des notes sur une gamme donnée, des cordes sur la lyre; c'est la mélodie. Dans les hymnes à mélodie fixe, le mot a suffi pour caractériser le genre artistique; d'où la création du nome, et sa stabilité. Très tôt, le mot μέλος a évincé νόμος dans sa signification abstraite "air, mélodie, chant".

2. En religion, νόμος se dit de l'agencement des diverses parties du culte, des fonctions cérémoniales. C'est donc le rituel, dont le caractère essentiel est l'immuabilité. Chaque partie du rituel est aussi un νόμος, un rite.

3. En morale, νόμος est le principe abstrait d'où l'on tirera les prescriptions du devoir. Ce n'est pas la justice (δίκη), c'est plus que la force (βία) ou que la tradition (θέμις), c'est une hiérarchie de valeurs reconnue de tout le corps social en même temps que les actions concrètes que cet ordre impose, et qu'on peut appeler les règles de vie.

4. En politique, νόμος signifie l'ordre constitutionnel qui, quelle qu'en soit la forme (démocratie, oligarchie, despotisme, etc.), fixe les cadres de la vie civique et les relations humaines publiques ou privées. Chacun des éléments du droit est la loi, qui s'appelle aussi νόμος.

5. D'une manière générale, νόμος s'applique à la règle d'action, au principe d'après lequel s'exerce toute activité non empirique : art, jeu, sciences, etc.

L'étude des textes nous conduit à tracer une ligne horizontale à travers ces chapitres. Cette ligne sépare qualitativement le concept abstrait, indivisible, rationnel, exprimé par le singulier sans article (exemples : κατὰ νόμον, θεῖος νόμος, Νόμος βασιλεύς) et les déterminations concrètes développées par l'usage, telles que le nome musical, le rite religieux, la loi politique, la règle morale : en s'actualisant le mot prend les signes grammaticaux : article, nombre, compléments, etc. Cette symétrie peut être résumée dans le tableau suivant :

	<i>musique</i>	<i>religion</i>	<i>morale</i>	<i>politique</i>
1. concept	mélodie	organisation	principe	constitution
2. objet	nome	rite	règle	loi

## II. ÉVOLUTION DE νόμος : L'ATTIQUE

Dans les cadres que nous venons de fixer, il reste à suivre l'histoire de νόμος et à déterminer les causes de la réduction sémantique qui en résume la ligne générale. Cette tâche consiste en deux démarches parallèles : analyse du contenu interne de νόμος, appréciation des rapports du mot avec les complexes voisins. Nous nous limitons à une étude de vocabulaire; qu'on n'attende donc pas une énumération fastidieuse de tous les exemples, ni non plus la discussion historique ou

philologique de tous les systèmes moraux, philosophiques, etc. où l'idée de νόμος s'est trouvée impliquée du 5<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> siècle. Le travail préparatoire est accompli dans des monographies dont nous avons déjà cité et exploité les principales; nous continuons à les utiliser dans la mesure où elles soutiennent notre synthèse; l'histoire des mots s'appuie sur l'histoire des idées, mais se meut sur un plan différent.

Nous n'ignorons pas le caractère un peu arbitraire des rubriques choisies pour l'exposé des faits. Entre la morale, la religion, la politique et la philosophie les rapports sont multiples et les limites indéfinies. Toutefois la langue grecque qui évolue vers la spécialisation substitue à l'ancien νόμος, dans chacun de ces domaines, un vocable nouveau. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le νόμος religieux d'Hésiode et de Pindare sera remplacé partout par le neutre τὰ νομιζόμενα, qu'au sens moral il cède la place à des tournures comme τὸ νόμιμον, τὰ νόμιμα, etc., tandis que la philosophie et la politique ont su grouper autour du mot un ensemble de notions claires et fixer pour toujours le concept de "loi".

Nous aurons l'occasion de signaler l'influence discrète de l'ionien sur l'usage post-attique.

#### 1. - Νόμος : rites et rituel

Il faut distinguer deux sens religieux : le sens formaliste "rite transmis par la tradition" et le sens spiritualiste "loi humaine et loi divine".

Le premier sens a subsisté en poésie : Eschyle *Suppl.* 241 faisant allusion aux rameaux de suppliants déposés devant les images des dieux dit κατὰ νόμους (et pas κατὰ νόμον). Le cri rituel des femmes au cours d'un sacrifice s'appelle γυναικείῳ νόμῳ ὀλολυγμός, de même que le gémissement des pleureuses kissiennes ἐν τε Κισσίας νόμοις ἠλεμιστρίας (77).

Euripide emploie toujours νόμος en parlant du rituel de purification (78), du rite d'Artémis pendant les fêtes de la déesse (79) ou du rite antique du trépied delphien (80).

Hormis les exemples tirés des Tragiques, la prose ne connaît dans cet emploi que les expressions τὰ νομιζόμενα, ὡς -ὥσπερ νομίζεται. Ainsi Crésus purifie Adraste de son crime selon le rituel lydien :

Hérodote I 35 ἐπεί τε δὲ τὰ νομιζόμενα ἐποίησε ὁ Κροῖσος (81), et Sophocle emploie de même οἷα νομίζεται à propos d'offrandes funèbres : *El.* 327; cf. *OC* 1603 ἢ νομίζεται.

La laïcisation progressive de la morale entraîne l'opposition des devoirs religieux (θέμις) et sociaux (νόμος). Euripide la marque fortement dans *Ion* 1256 ἰκέτιν οὐ θέμις φονεύειν. - πῶ νόμῳ δέ γ' ὄλλυμαι. "il est impie d'assassiner une suppliante. - Et je péris par la loi !"

On en arrive à mettre en contradiction la loi divine θεῶν νόμος et les lois humaines, νόμοι βροτῶν, θνητῶν, jadis confondues ou con-

cordantes (82). Sophocle exprime lui-même des opinions non-conformistes dans la tirade célèbre d'*Antigone* (v.450 et suiv.) et dans *Ajax*:

1130 ψέξαίμι δαιμόνων νόμους

ibid.1343 τοὺς θεῶν νόμους φθείροις ἄν.

Chez les Tragiques, le vocabulaire n'est pas ferme, car νόμος et θέμις semblent interchangeable (83):

Eschyle *Eum.* 576 νόμῳ ἰκέτης. Apollon invoque la θέμις.

Sophocle *OC* 168 ἵνα πᾶσι νόμος = lat. *ubi fas omnibus*.

## 2. - Νόμος : règle de vie morale

Il importe en premier lieu de dissiper un malentendu invétéré. Les auteurs et les lexiques admettent communément que la signification primitive de νόμος est "coutume, habitude, mœurs"; le sens de "règle, loi, principe" en serait sorti, le droit civil n'étant que la fixation par écrit du droit coutumier ou naturel, grâce à l'autorité des législateurs (84). C'est là une conception moderne qui renverse la filiation véritable. Des plus anciens textes, on a pu dégager une notion simple, celle de "règle, ordre" qui reçoit de nombreuses applications. Dans la vie morale, νόμος désigne soit la force supérieure dont les ordres impératifs constituent la base de toute société, soit un de ces commandements dont l'ensemble forme la σοφία et s'oppose aux tendances de l'instinct (βία, ὕβρις) (85). Le fondement de cet "ordre moral" est l'union de la justice humaine (δίκη) enseignée par la conscience (αἰδώς; cf. Platon *Protagoras*) et de la volonté divine (θέμις) sanctionnée par la némésis. Le noyau essentiel autour duquel gravitent les variétés du νόμος c'est, ici comme ailleurs, un jugement de valeur soutenant, donnant autorité à l'acte; il entraîne l'approbation, la louange ou le blâme, le châtement. L'unité de νόμος n'est pas empirique, mais rationnelle et, disons-le, normative.

Mais la nature, nécessairement fixe, immuable, de la justice, supérieure aux caprices individuels, reconnue par tout le groupe social, entraîne la genèse de la tradition, respectable en soi et renforcée par l'expérience. Le glissement est donc inévitable, qui attire νόμος vers les notions de coutume, mœurs, habitudes, dans la mesure où la conduite des hommes se conforme à la tradition. Celle-ci puise sa valeur non dans l'antiquité ou la durée, mais dans le jugement moral sur lequel elle repose, même si l'application en devient peu à peu automatique et quasi-inconsciente.

Nous disons donc que le sens d'"habitude" est secondaire: c'est une dégradation du νόμος. Le développement global de νομίζω confirme d'ailleurs cette conception. Et l'habitude qui est un fait psychologique se dit en grec ἔθος, l'ensemble des habitudes ou caractère est ἡθος (plus souvent ἦθη). Ces termes ne contiennent pas d'appréciation morale; les Caractères de Théophraste sont une peinture de ce qui est.

Les textes rapprochent fréquemment les mots ἦθη et νόμοι, mais les ἦθη y sont affectés d'une épithète:

Pseudo-Hésiode *Theog.* 66-67 (cf. p. 209, n. 57).

μέλπονται πάντων τε νόμους καὶ ἔθνεα κεδνά / ἀθανάτων κλείουσιν.  
"elles chantent les lois et célèbrent les sages coutumes de tous les Immortels".

C'est seulement par une certaine paresse d'esprit que l'habitude devient loi, fût-elle injuste. La pédagogie distinguait bien les coutumes et les règles: Xénophon *Mém.* III 9, 1 ὁρῶ γὰρ ἐν τοῖς αὐτοῖς νόμοις τε καὶ ἔθεσι τρεφομένους πολὺ διαφέροντας ἀλλήλων τόλμη "car je vois que des individus élevés dans les mêmes principes et les mêmes habitudes diffèrent beaucoup les uns des autres en audace" (86). Le fait que toute la rhétorique grecque use de formules comme νόμιμα καὶ πάτρια ἔθη ou παλαιοὶ νόμοι καὶ τὰ ἔθη montre que le sentiment linguistique de νόμος "règle" ne confondait pas l'habitude et la loi (87). Les principes peuvent différer, ceux qui les respectent en approuvent nécessairement la teneur: Pindare *fragm.* 92

ἄλλα δ' ἄλλοισιν νόμιμα, σφετέραν δ' αἰνεῖ δίκαν ἕκαστος  
"les lois diffèrent des uns aux autres, mais chacun approuve la justice qui lui est propre".

En poésie toutefois, l'usage confond les deux ordres d'idée; les nécessités prosodiques ont joué et l'on rencontre souvent νόμος là où l'on n'attend que ἦθος ou ἔθος. Il est possible que νόμος ait servi de substitut noble, comme νέμω à δίδωμι et parallèlement à νομίζω = δοκῶ (cf. chap. VII). La confusion s'explique par la structure de νόμος, νόμω, νόμοισι comparée à celle de ἦθος, ἦθη, ἦθεσι, ἔθεσι: ce sont de ces substitutions courantes dans toute langue poétique.

Eschyle *Suppl.* 220 Ἑρμῆς ὅδ' ἄλλος τοῖσιν Ἑλλήνων νόμοις  
"voici encore un Hermès à la mode grecque" (Mazon).

Les caractéristiques de cet Hermès sont toutes matérielles et n'ont rien à voir avec la morale.

De même chez Sophocle *Aj.* 548: ἀμοῖς ἐν νόμοις πατρός "les rudes mœurs d'un père" et Euripide *Hel.* 429: τοὺς Πελοπιδῶν ἔῶ νόμους "je passe sur les mœurs (criminelles) des Pélopidés". Ces νόμοι peuvent être parfaitement ἄνομοι "immorales" (88).

La distinction signalée plus haut du νόμος abstrait et indéterminé et de ὁ νόμος, οἱ νόμοι, ordre concret actualisé par des gestes ou des rites doit trouver son illustration ici. Le premier équivalant à δίκη, τὸ δίκαιον et le second est tout proche de νόμος "loi"; souvent une proposition infinitive développe le contenu du précepte.

Sophocle *Trach.* 1177 et suiv. νόμον / κάλλιστον ... πειθαρχεῖν πατρί  
"le plus beau des devoirs est d'obéir à son père".

*Aj.* 350 ἐμμένειν ὀρθῶ νόμῳ

"s'en tenir à une conduite droite".

La fonction d'un messenger, d'un héraut, peut être définie par un νόμος: Sophocle *Trach.* 616 φύλασσε πρώτα μὲν νόμον ... "observe d'abord cette règle de..." (89).

Les poètes moralistes abondent en formules de ce type (Eschyle, Sophocle, les Comiques). Voici comment Ménandre expose les devoirs réciproques des époux:

Ed. Körte p.143 v.14-16 ἔστ' ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ κείμενος νόμος,  
τῷ μὲν διὰ τέλους ἦν ἔχει στέργειν αἰεὶ,  
τῇ δ' ὅσ' ἂν ἀρέσκη τάνδρῳ, ταῦτ'  
αὐτὴν ποιεῖν

"une règle est établie pour l'homme et pour la femme: à lui de toujours chérir jusqu'au bout sa compagne, à elle d'accéder de bonne grâce à tous les désirs de l'époux" (90).

On dit aussi: νόμος τις ... "il y a cette règle que ...":  
Euripide *fragm.* 332 εἷς γὰρ τις ἔστι κοινὸς ἀνθρώποις νόμος  
... τέκνα τίκτουσι φιλεῖν

"car il y a un précepte unique commun à toute l'humanité, ... que les parents aiment leurs enfants".

Les sociétés, les nations ont des règles qui viennent de la tradition; chez les Grecs, ce sera par exemple le devoir d'hospitalité: Euripide *Cycl.* 299 et suiv. νόμος δὲ θνητοῖς ... ἱκέτας δέχεσθαι ποντίους

la loi de la sépulture:

Euripide *Hél.* 1241 et suiv. Ἑλλησὶν ἔστι νόμος, ὅς ἂν πόντω θάνῃ...  
κενοῖσι θάπτειν ἐν πέπλων ὑφάσμασιν

la loi nuptiale:

Euripide *Iph. Aul.* 734 οὐχ ὁ νόμος οὗτος, κὰν σὺ φαῦλ' ἤγῃ τάδε

Elles diffèrent d'un peuple à l'autre (91), et il est remarquable que les réflexions d'Hérodote sur la relativité du juste et de l'injuste, d'après les mœurs des nations qu'il décrit, s'achèvent sur la reprise de la formule pindarique νόμος πάντων βασιλεύς (III 38 fin). Tronquée et détournée de son contexte, elle signifie "l'usage est maître souverain". L'écart entre les deux interprétations de la même formule permet de mesurer la dégradation subie par le mot νόμος dès le début du 5<sup>e</sup> siècle (92).

Les Grecs ne tarissent pas sur la barbarie de certains ξενικοὶ νόμοι, auxquels, par contraste, les lois panhelléniques opposent le patrimoine sacré de la civilisation (93). Ces νόμοι sont évidemment des coutumes, des usages, pourvu que la morale y trouve son compte (cf. p.172).

La valeur morale du mot, ancienne en grec, n'a pas survécu à l'attique. Concurrencée par le νόμος politique "loi" depuis la fin du 5<sup>e</sup> siècle, cette notion de règle impérative s'exprimera désormais à l'aide de l'adjectif substantivé τὸ νόμιμον, τὰ νόμιμα (94). Chez les écrivains de la κοινή, νόμος "règle morale" fait l'effet

d'un archaïsme littéraire (95).

Avant de disparaître, cet emploi de νόμος a donné lieu aux formes suivantes:

1. κατὰ νόμον et son contraire παρὰ νόμον "selon, contre l'usage" reprises de l'homérique κατὰ, οὐ κατὰ κόσμον (cf.p.165). Il ne faut pas les confondre avec les expressions politiques κατὰ, παρὰ τὸν νόμον "conformément, contrairement à la loi".

Ces tournures d'acception très générale, où l'article manque, qualifient les actes à la mesure d'une norme universellement admise. Notons surtout leur emploi pour les relations sexuelles: les Grecs condamnent comme "contraires à l'usage" ce que nous nommons "contre nature" (96):

Hérodote I 61 ἐμίσητό οἱ οὐ κατὰ νόμον. Le *Banquet* de Platon propose cette règle: νόμος μὴ ἔρᾶν παιδῶν (181d, 182a) et cite une "loi sur l'amour" de certaines villes grecques: ὁ περὶ τὸν ἔρωτα νόμος. Sur une inscription de Lindos (487,19), τὰ παράνομα veut dire "relations coupables" (cf.p.203).

La fréquence et la variété sémantique des groupes ἐν νόμῳ, κατὰ νόμον (νόμους), παρὰ νόμον expliquent le succès des adjectifs ἐννομος et παράνομος (cf.infra p.202 et suiv.) (97).

Pour ἐν νόμῳ (ἐστίν), cf.Hérodote VII 136 οὐ σπρίσι ἐν νόμῳ εἶναι ἄνθρωπον προσκυνέειν "ils n'avaient pas l'habitude de se prosterner devant un homme".

2. Rappelons pour mémoire la construction nominale νόμος + proposition infinitive de détermination. Le sens s'étend à tous les domaines de la vie morale, pratique, intellectuelle:

Eschyle *Choé.*150 ὑμᾶς δὲ κωκυτοῖς ἐπανθίζειν νόμος

"à vous, selon l'usage, de les couronner de gémissements" (Mazon).

Aristophane *Thesm.*1138 δεῦρο νόμος καλεῖν Παλλάδα

"ici la règle est d'invoquer Pallas".

Platon *Phèdre* 256d οὐ νόμος ἐστίν ἔτι ἐλθεῖν

"il n'est plus admis qu'on aille ...".

Septante *Jér.*49,12 οἷς οὐκ ἦν νόμος πιεῖν τὸ ποτήριον

"ceux qui ne devaient pas boire à la coupe" (98).

3. ὡς νόμος, ὡπερ, ἄ, ἄπερ, οἷα νόμος, généralement pourvus d'un datif de la personne, servent presque d'adverbes "comme il est de règle pour, selon l'usage, etc."

Eschyle *Choé.*93 ὡς νόμος βροτοῖς

*ibid.*990 ὡς νόμος

Aristophane *Thesm.*947 ἄπερ νόμος

*Plut.*795 ὡπερ νόμος, etc.(99).

Ces formules, assez littéraires puisque les inscriptions et les papyrus ne les emploient guère, ont été remplacées par des groupes contenant νομίζω, de même sens, mais plus clairs (cf.chap.suivant).

4. Le datif νόμῳ "à la manière de" joint à un génitif ou à un adjectif fonctionne comme le latin *ritu, more, modo*:

- Eschyle *Agam.* 1207 ἢ καὶ τέκνων εἰς ἔργον ἦλθετον νόμῳ;  
 "Et, tout comme les autres, vous fîtes œuvre de chair?" (Mazon).  
 Sophocle *El.* 579 ποίῳ νόμῳ; "de quel droit, en quel honneur?"  
 Hippocrate *IX* 414 ἐχθρῶ νόμῳ "selon l'usage ennemi".  
 Plutarque *Mor.* 751d (cf. Platon *Phèdre* 1.c.) τετράποδος νόμῳ  
 "quadrupedum ritu". Sur νόμῳ = νομιστί, cf. p.193.

### 3. - Νόμος "loi politique".

Nous nous proposons de chercher à fixer la date, les causes et les conditions dans lesquelles le mot νόμος a arrêté son évolution au concept politique de "loi". Les éléments d'une solution sont disséminés dans les ouvrages déjà cités de Hirzel, Weiss, Ehrenberg, Gernet, sans compter les innombrables études sur le droit et l'histoire constitutionnelle de la Grèce ancienne. Ces travaux, cependant, se préoccupent plutôt du contenu de la loi et de la nature du droit, tandis que notre enquête reste proprement linguistique. Il s'agit de savoir pourquoi, des différents mots désignant une décision politique collective, c'est νόμος qui l'a emporté et a fini par se répandre, grâce à l'autorité d'Athènes, dans tout le monde hellénique. La matière n'est donc pas nouvelle; mais nous interrogeons les textes souvent utilisés par d'autres sous l'angle particulier de l'histoire des mots; nous ne cessons pas de considérer νόμος comme appartenant à la famille de νέμω.

#### I. La question des dates.

Les points de repère chronologiques ne manquent pas quand on veut suivre le sort d'un mot à partir du 5<sup>e</sup> siècle. Vers cette époque, nous nous trouvons en présence de quatre termes techniques désignant à peu près la "loi". Ils se répartissent dialectalement :

a. ἄδος (racine de ἠδύς, cf. l'emploi politique de ἀνδάνω) se rencontre, en pays ionien, à Halicarnasse et à Thasos (100). C'est un équivalent de ψήφισμα (cf. infra).

b. ῥήτρα (racine de εἴρηκα; cf. Chantraine, *Formation* p.333) "convention verbale", donné par Photius comme l'équivalent dorien de νόμος : ταραντῖνοι νόμους καὶ οἷα ψηφίσματα· παρὰ Λακεδαιμονίοις ῥήτρα Λυκούργου νόμος ὡς ἐν χρησιμοῦ τιθέμενος (101). Se dit des lois de Lycurgue, des décrets de rois de Sparte.

c. θεσμός (racine de τίθημι, θέμις? cf. v. perse *dâta*) présente de nombreuses variantes dialectales : dorien τεθμός (102), locrien τεθμός ou τετθμός (103), tégéate θεσμός (104), boétien τεθμός dans τεθομόφλακες (105). Thucydide (V 47) nomme des θεθομόφλακες en Elide.

A Athènes, on le sait, θεσμός désignait proprement les lois de Dracon et de Solon (106). Solon (*fragm.* 31,2; 36,18-20 Diehl) parle de ses propres θεσμοί qu'il rédigea (ἔγραψα) par la force du νόμος. On dit encore θέσμια à l'époque des Pisistratides et les θεσμοθέται existaient à titre de législateurs dans la constitution primitive (107). Enfin le groupe de θεσομόροσ est ancien comme terme religieux (108).

d. Faut-il distinguer θεσμός de νόμος ? Une glose le prétend : Bekkeri Anecdota 1,264, 12 : θεσμός· τὸ ὅλου σύνταγμα τῆς πολιτείας διαφέρει δὲ θεσμός νόμου· ὁ γὰρ θεσμός ἐστὶ τοῦ Δράκοντος, ὁ δὲ νόμος τοῦ Σόλωνος. Deux textes seulement confirment cette remarque : Andocide I 83 donnant les termes exprès d'un décret officiel, et Aristote (*Ath. Pol.* 7,1) : Δράκοντος νόμοι. Mais nulle part θεσμός ne signifie l'organisation de la constitution, et, par ailleurs, on ne nous enseigne pas la différence qui sépare les deux mots; l'usage attique, aux 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles, confond tout. Le même Andocide dit dans le corps du discours (I 82) νόμοι οἷ τε Σόλωνος καὶ οἱ Δράκοντος; Aristote aussi emploie νόμος à propos de Solon (*ibid.* 8,1 et 3; 9,2; 10,1; 11,1; 14,1; 16,8; 22,1) ou de Dracon (41,2). Un comique parle des Δρακόντειοι νόμοι (109). Quant aux poètes, ils disent θέσμια, νόμοι et νόμιμα à peu près indifféremment. On admet parfois que θεσμός et son groupe sont réservés aux lois de fondation divine, par un sentiment étymologique qui les rapproche plus ou moins de θέμις; nous croyons plutôt à des nécessités prosodiques (110). En prose, θεσμός cède peu à peu la place à νόμος.

Hérodote dit encore (III 31) οἱ πατριοὶ θεσμοί, mais ailleurs et dans le même sens οἱ πατριοὶ νόμοι (III 82); Xénophon οἱ τῶν θεῶν θεσμοί (*Cyr.* I 6,6) en face des Ἑλληνικοὶ νόμοι (*Anab.* V 4,34) mais Platon οἱ τῆς εἰμαρμένης θεσμοί (*Phèdre* 248c; cf. Ἄδραστειᾶς νόμος) et ὁ θεῖος νόμος (*Lois* 957c); Pseudo-Aristote οἱ τοῦ θεοῦ θεσμοί (*Monde* 401a 10) mais Démosthène νόμος ... δῶρον θεῶν (XXV 16). Thucydide et les orateurs du 4<sup>e</sup> siècle ignorent θεσμός; seul demeure le nom des thesmothètes, magistrats d'autrefois aux fonctions de plus en plus restreintes (111). Il se peut que Démosthène, faisant allusion à une loi ancienne, dise κατὰ τὸν θεσμόν (XXIII 62; XLIV 46, 49 et 50); mais les lois de Dracon sur le meurtre qui contiennent la phrase ἐν τῷδε τῷ θεσμῷ ἐνεχέσθων sont des φονικοὶ νόμοι (112).

Un indice remarquable du remplacement de θεσμός par νόμος, c'est l'apparition des groupes νόμον τιθέναι "légiférer pour autrui", νόμον τίθεσθαι "légiférer pour soi". Poésie et prose en usent couramment : Sophocle *Fl.* 580; Euripide *Alc.* 57, *Or.* 892, *Suppl.* 541, *Cycl.* 338-339 etc.; Aristophane *Acharn.* 532; Alexis *fragm.* 125; Diodoros *fragm.* 3.- Hérodote I 82, 146, II 42, 177; Gorgias *Hel.* 21, *Palam.* 17, 30, etc. D'autre part, depuis Hérodote et Antiphon, se rencontrent νομοθέτης "législateur" et tout son groupe : νομοθετῶ, νομοθεσία (113), avec des composés depuis Platon (114). Les nomothètes ne sont pas autrement nommés que leurs prédécesseurs, les thesmothètes. Mais au lieu de voir son emploi s'étriquer dans des formules de plus en plus techniques, νομοθέτης va passer par métaphore sur d'autres domaines du νόμος. La loi devient objet de science et l'adjectif νομοθετικός, avec son suffixe caractéristique (Platon *Gorg.* 464c, etc.), témoigne d'un usage définitivement établi (115).

On est autorisé à conclure qu'une période de transition vers l'emploi

spécialisé de νόμος "loi" se situe, en Attique, entre l'époque des Pisistratides et celle de Périclès (116); les θέσμιαι du premier (Hérodote I 59) deviennent νόμοι sous le gouvernement du second (Aristophane *Acharn.* 532). La date proposée par Hirzel et adoptée par Schrader (117) "etwa zur Zeit Kleisthenes" est peut-être un peu haute. Dans les inscriptions attiques, l'usage n'est définitivement admis que vers 420 (118). Fixons donc l'abandon de θεσμός à 450 et l'adoption de νόμος aux environs de 500 avant J.C. (Sur l'opposition νόμος-ψήφισμα, voir p. 188).

## II. Nomos et isonomie

Pour rendre compte du succès de νόμος, il suffit, comme l'ont entrevu Hirzel et Stier (119), de replacer le mot dans l'ambiance politique du 5<sup>e</sup> siècle. Car un fait général domine alors toute la pensée grecque et toute l'évolution constitutionnelle, l'idée démocratique de l'égalité des droits. On peut relever de nombreux textes où ἴσος et son groupe incarnent, chez les historiens et les orateurs, la force de la propagande égalitaire. Hérodote emploie déjà à la fois ἰσοκρατία, ἰσηγορία et ἰσονομία pour dire δημοκρατία et l'opposer à la tyrannie (cf. V 42, 78, 92). Pour lui (ibid.) l'ἰσηγορία est χρῆμα σπουδαῖον "trésor précieux", tandis que Solon était l'adversaire de l'ἰσομοιρία : "partage à égalité" (*fragm.* 23, 24 = *Ath. Pol.* 12, 3). A ces appellations de la démocratie, Aristote ajoutera encore le composé ἰσοπολιτεία (*fragm.* 537) (120).

Le pluriel τὰ ἴσα, sans plus, joint parfois à τὰ ὅμοια, définit l'égalité des droits (121). L'ἰσότης contient tout un programme, Euripide la divinise :

*Phén.* 535 et suiv. κεῖνο κάλλιον, τέκνον,  
ἰσότητα τιμᾶν, ἢ φίλους ἀεὶ φίλους  
πόλεις τε πόλεσι συμμάχους τε συμμάχοις  
Ξυνδεῖ· τὰ γὰρ ἴσον νόμιμον ἄνθρωποις ἔφθ.

"il est plus beau, enfant, de vénérer l'Égalité, celle qui lie l'ami à l'ami, les cités aux cités et les alliés aux alliés; car l'égalité est un droit naturel de l'homme".

Platon, Isocrate et Aristote l'accueillent pour fondement de toute justice et des lois (122). Or le verbe auquel on joint τὸ ἴσον le plus volontiers, c'est précisément νέμω "je distribue" (123). L'égalité n'est pas un fait, une donnée de la nature, mais un droit que l'homme conquiert volontairement. Telle est la pensée de Platon à la poursuite d'un équilibre social (*Lois* 757b); et Démosthène (XXV 15-16) développe dans le même sens l'antithèse sophistique de la nature et de la loi. Aristote (*Top.* 143a 16) dit bien que "la justice est une disposition distributive ou créatrice d'égalité" (124).

D'où la composé ἰσονομία (125). L'isonomie est proprement une "répartition égale". La philosophie a conservé cette signification générale qui englobe toutes les notions d'équilibre et de mesure dans l'ordre moral, physique et géométrique. Epicure sera traduit par Cicéron

*aequabilis tributio* (*De Nat. Deorum* I 19), c'est-à-dire "distribution équitable". On cite encore les passages caractéristiques suivants :

Timée de Locres § 6 ἐπει δυνάμι ἴσα ἐστὶ πάντα, τοὶ λόγοι αὐτῶν ἐν ἰσονομίᾳ ἐντί "puisque toutes choses sont égales en puissance, leurs rapports sont dans des proportions égales".

Plutarque *Mor.* 428c ἡ φύσις ἀπαιτεῖ τὴν ἰσονομίαν ἐν πᾶσι "la nature réclame l'équilibre en tout".

Alcméon (*Diels Vorsokr.* I p.136) disait : τῆς μὲν ὑγιείας εἶναι συνεκτικὴν τὴν ἰσονομίαν τῶν δυνάμεων, ὑγροῦ ξηροῦ, etc. "l'équilibre de la santé est une résultante des facultés, de l'humide et du sec, etc".

En politique, l'égalité peut être décrite comme un fait (126), comme un droit (127) ou comme un idéal (128). Le verbe ἰσονομῶ équivant à τὰ ἴσα νέμειν (129), le moyen ἰσονομοῦμαι à ἴσα νέμεσθαι, c'est "vivre sous le régime de l'égalité", du point de vue grec "en démocratie" (130). C'est elle qui, selon Platon, "distribue" à chacun ses droits : *Rép.* 558c (δημοκρατία) ἰσότητά τινα ὁμοίως ἴσοις τε καὶ ἀνίσοις διανέμουσα. Ἰσονομία développant le contenu de la δημοκρατία lui sera jointe (131). L'homme démocratique est "isonomique" : Platon *Rép.* 561e. L'isonomie s'oppose à l'aristocratie, à la tyrannie, à la "dynastie", à la monarchie (132). En supprimant ses tyrans, Athènes est devenue démocratique, selon une Scholie anonyme (Athénée 695b) :

ὅτε τὸν τύραννον κανέτην / ἰσονόμους τ' Ἀθήνας ἐποίησάτην

La Galatie était ἰσόννομος "égalitaire" (133). L'homme est un être ἰσόννομος τῷ θεῷ "égal en droit à Dieu" : Marc-Aurèle VIII 2,2.

Ces exemples, multipliés par nous à dessein, font voir le rôle immense joué dans la pensée grecque par l'idée d'"isonomie". Or, la force qui garantit le respect de l'égalité n'est pas le souverain, mais la loi. Aucun partisan ni adversaire du régime démocratique ne met en doute son caractère éminemment distributif. Pour les uns, l'égalité est absolue, pour les autres elle est relative aux mérites et capacités (134). Littéralement, la loi distribue (135). Les trois idées de justice, égalité, loi sont réunies dans de nombreuses formules : ἴση καὶ ἔννομος, δικαία καὶ ἔννομος πολιτεία, etc. (136). Νόμος se retrouve avec νέμω, νομή et διανομή : Marc-Aurèle X 25,2 ὁ νόμος νέμων ὅσα ἐκάστω ἐπιβάλλει, etc. (137).

Il faut ajouter que le rapprochement étymologique des groupes νέμω νομή, νόμος a été facilité par l'image pastorale, les Grecs dépeignant le peuple comme un troupeau, le législateur un berger, la loi une "distributrice" (cf. νομός) (138). C'est une adaptation de la vieille métaphore homérique ποιμένες λαῶν, transposée de la société patriarcale à la société civique. Le choix de νόμος pour le concept de "loi" est déterminé à la fois par le sens original de νόμος et par une sorte d'étymologie savante, rassemblant toutes les séries sémantiques issues de la racine \*nem- "distribuer, faire paître, répartir, régler, etc." (139).

### III. Attributs de νόμος

L'idée de la loi, telle que les Attiques ont voulu la fixer, déborde largement la seule notion de répartition égalitaire qui l'a d'abord constituée! Il convient donc d'énumérer rapidement les attributs implicites que le grec lui a accordés, dans la mesure où ceux-ci affectent le vocabulaire.

La loi revêt un caractère formel que les coutumes et les moeurs ignorent. L'opposition si courante des νόμοι aux ἔθη, le parallélisme cher à Aristote des νόμιμα et des πάτρια ἔθη (*Vertu* 1250b 18) se double d'un contraste plus profond : les lois sont écrites, les règles de la coutume ne le sont pas; quoique les unes et les autres procèdent du sentiment de la justice (τὸ δίκαιον), seuls les textes ont valeur juridique. Nous avons sur ce point des affirmations explicites : Scholie de Sophocle *Aj.* 350 νόμος ἐστὶν ἔγγραφος συνήθεια, συνήθεια δὲ ὁ ἄγραφος νόμος "la loi est la coutume écrite, et la coutume la loi non écrite".

Platon *Min.* 317a πολιτικὰ ταῦτα συγγράμματα οὓς οἱ ἄνθρωποι νόμους καλοῦσιν

"ces textes politiques que les hommes appellent des lois" (140).

Il peut se faire que les lois non écrites découlent d'un esprit de justice supérieur à la "lettre de la loi", témoin la fameuse tirade d'*Antigone* (v. 450 et suiv.) qui oppose les ἄγραπτα νόμιμα aux βασιλικὸι νόμοι, κηρυχθέντα de Créon. Néanmoins le droit ne connaît que la lettre et l'on peut lire chez Andocide (I 85) ce principe de sagesse : ἀγράφα νόμα τὰς ἀρχὰς μὴ χρᾶσθαι μηδὲ περὶ ἐνός "une loi non écrite ne doit être appliquée par les magistrats en aucun cas" (Dalmeida). Aristote développe un autre aspect de la même idée, quand il compare la loi privée (ἴδιος νόμος) écrite à la loi commune (κοινὸς νόμος) seulement orale; elles correspondent l'une à l'esprit de justice, l'autre à l'équité (δίκη, δικαιοσύνη) (141).

Le dualisme de la loi écrite et non écrite, dont les Athéniens nous offrent tant de versions (142), explique la constitution des composés νομόγραφος, νομογραφεῖα, à Athènes, puis en Grèce (143).

La nécessité de mettre une loi par écrit résulte, comme on voit, de l'abandon du droit coutumier. La justice se méfie des conventions orales (ρήτραι, ὁμολογίαι). Pourtant le besoin d'un soutien religieux, l'appel à la crainte des dieux (cf. νέμεσις) sont une garantie, même dans une société médiocrement pieuse. Au νόμος se joint le serment ὄρκος qui lie solennellement le magistrat au citoyen. Les Orateurs ne manquent pas une occasion de rappeler les ὄρκοι à l'appui des νόμοι (144).

La loi est une création de la raison valable sans considération de personne ni de temps (145), établie pour l'éternité. Les législateurs s'ingénient à retenir leurs concitoyens dans l'obéissance (cf. Solon, Hérodote I 29, etc.). Mais l'expérience a enseigné aux politiques la nécessité de prévoir des mesures de circonstance, surtout pendant les périodes de crise. Ces décisions adoptées sous le coup d'une vengeance,

d'une reconnaissance publique, d'un danger national sont provisoires; elles s'ajoutent à la loi sans l'entamer. Les Athéniens les nomment ψηφίσματα "votes", toujours subordonnés au νόμος (146). D'où la procédure de la γραφή παρανόμων. Nous possédons le texte officiel de la "loi sur les décrets" :

ψηφίσμα μηδὲν μήτε βουλῆς μήτε δήμον νόμου κυριώτερον εἶναι (147).  
L'auteur des *Définitions* (415b) formule ainsi les deux institutions :  
νόμος δόγμα πλήθους πολιτικὸν οὐκ εἴς τινα χρόνον ἀκαρισμένον  
ψηφίσμα δόγμα πολιτικὸν εἴς τινα χρόνον ἀκαρισμένον

#### IV. La "loi", institution de la πόλις

L'histoire de νόμος ne serait pas complète, si nous négligions de signaler l'évolution interne subie par les concepts de "coutume" et de "loi" dans l'œuvre d'Hérodote. On a vu en effet que les Lyriques, jusqu'à Pindare, connaissent un principe d'action différent des pratiques traditionnelles; ces dernières sont appelées soit ἔθῃ, soit ἦθῃ, soit enfin νόμιμα. Or l'usage que l'historien ionien a fait des mots νόμος, νόμαιος et νόμιμος est remarquable en ce qu'il nous éclaire sur un préjugé national panhellénique. A s'en tenir aux expressions d'Hérodote (ou d'Isocrate) on peut croire que l'idée de la "loi" est une acquisition proprement grecque.

La loi au sens attique est assez mal représentée dans une œuvre dont la plus grande part est consacrée à la description du monde barbare, à des récits de guerres, à la relation des us et coutumes en vigueur chez les divers peuples de l'Orient ancien. L'histoire politique et constitutionnelle occupe dans le plan d'ensemble une place fort modeste.

Or le mot νόμος ne revient pas moins de 70 fois, sans compter τὰ νόμια (cf. p. 199). Une formule banale sert d'encadrement à l'énoncé de telle pratique singulière, telle habitude digne de mémoire : νόμοισι χρῆσθαι (148). Hérodote ne s'en sert qu'au sujet de non-Grecs (149). Ces νόμοι ne sont pas comparables à des lois politiques, puisque les Barbares, auxquels l'auteur refuse l'esprit civique, ignorent le caractère véritable de la loi. Le mot s'applique à des usages de toutes sortes, depuis la manière d'élever les enfants et la mode du mariage ou de l'hiérodulie jusqu'à l'habillement et à la règle de succession monarchique (150). D'autres expressions comme νόμος ὅδε αὐτοῖσι ἐστὶ (III 2, V 6) ou ἐν νόμῳ ἐστὶ αὐτοῖσι (III 16; cf. I 137) soulignent l'étrangeté des coutumes, aux yeux d'un Grec. Il en résulte que, chez lui, νόμος et ἦθος, ou τρόπος (cf. I 173) sont tout proches. C'est seulement lorsque la notion d'autorité légitime, créant, imposant ou modifiant une règle de vie, se dégage de la tradition que la loi se sépare de la coutume. Et cela précisément se produit quand il s'agit d'institutions grecques dont Hérodote peut, à l'occasion, nous indiquer la cause ou l'initiateur. Il est notable que les Perses, les plus civilisés des Barbares, possèdent des νόμοι presque au même titre que ceux-ci : οἱ Περσῶν νόμοι comparable aux Ἑλλήνων νόμοι. Dans le récit des Guerres Médiques, l'occasion se présente de citer des règlements

politiques en usage dans les cités grecques (151). Au livre I les νόμοι Περσέων sont des coutumes, au livre VII (chap. 2) ce sont des lois. Xénophon qui ne partage pas ses préjugés parle des Περσικοὶ νόμοι (*Cyr.* I 2, 3, etc.), c'est-à-dire de l'organisation de l'Empire de Cyrus. En I 137, Hérodote loue une pratique perse : ἀλνέω τοῦτον τὸν νόμον, en VI 106, 111, 130, il cite des lois spartiates et athéniennes. En II 45 il met les νόμοι des Egyptiens sur le compte du climat (φύσις καὶ νόμοι), un siècle plus tard, Démosthène opposera les deux termes comme des principes contradictoires (cf. p. 192).

Les deux emplois de νόμος chez Hérodote ne s'expliquent qu'à partir d'un sentiment jaloux des Grecs : eux seuls ont des lois, parce que seuls ils sont citoyens. Le nomos repose sur le consentement de la collectivité politique : δόγμα πόλεως.

#### 4. - Nomos philosophique : convention ou loi.

Dans ce travail interne du vocabulaire qui déplace les rapports anciens, crée des besoins nouveaux et élimine des déchets inutiles, l'histoire des idées tient la place prépondérante. On ne s'étonnera pas que le nomos "ordre, loi", concept commode d'extension universelle ait été au centre des débats philosophiques durant toute l'Antiquité. On cherchera donc à retracer les péripéties d'une évolution qui, en chassant le nomos pindarique, transcendantal et partiellement religieux, de l'usage banal, a substitué à l'idée générale d'ordre deux applications positives : la convention et la loi naturelle. Les écoles en sont responsables.

H. Stier (*Νόμος βασιλεύς* p. 240-241) a clairement montré l'importance du Νόμος dans la poésie du 5<sup>e</sup> siècle. A ses analyses on joindra l'étude de F. Vian (*Rev. Et. Gr.* LV p. 190-216) sur le vocabulaire et la pensée religieuse d'Eschyle. On relève en effet chez ce poète plusieurs textes explicites :

*Suppl.* 673 πολὺν νόμον αἴσαν ὀρθοῖ (Ζεὺς)

"Zeus, dont la loi chenu règle le destin" (Mazon).

Zeus est, sinon le maître, du moins l'exécuteur de la Μοῖρα (cf. *Νεμέω* p. 14). Il gouverne le monde au gré de ses caprices, qui sont des lois pour l'homme. Νόμος représente ici le vrai substantif de νέμω "je gouverne" (152).

Dans les *Choéphores* (400 et suiv.) à une invocation d'Electre vers Zeus, le Chœur répond : ἀλλὰ νόμος μὲν φονίας στάγονας

χυμένας ἐς πέδον ἄλλο προσαιτεῖν / αἶμα

"Non, non, c'est une loi que les sanglantes gouttes, une fois répandues à terre, réclament un sang nouveau" (Mazon).

Cette loi peut contredire Zeus lui-même; elle est l'expression d'un ordre établi par le Destin, ordre plus fort que les dieux.

*Eum.* 171 παρὰ νόμον θεῶν "contre la loi des dieux".

Il faut prendre garde qu'Apollon a violé la loi divine, non pas celle que les Olympiens imposent aux mortels, mais celle qui les régit,

eux les Immortels.

θεῶν est un génitif objectif : on paraphrasera τὸ τοῦς θεοῦς νέμον. *ibid.* 778 : les νεώτεροι θεοί piétinent les lois antiques, évidemment celles que les Erinyes ont mission de faire respecter.

Nous concluons contre F. Vian, en utilisant le même matériel, que le Νόμος eschyléen s'identifie partout au Νόμος pindarique du *fragm.* 169, ordre souverain, expression de la Nécessité, abstraction du Destin (cf. p.174). Sophocle et Euripide répètent la même idée avec force :

OC 1382 cite Δίκη, parèdre de Zeus, dictant ses Νόμοι aux hommes.

Le passage bien connu d'*Antigone* a pour arrière-plan philosophique la croyance en un ordre éternel, immuable, en des lois "dont on ne peut dire d'où elles viennent".

Enfin Euripide *Héc.* 800-801, jouant déjà sur les deux sens de νόμος, déclare formellement :

ἀλλ' οἱ θεοὶ σθένουσι χά κείνων κρατῶν  
νόμος· νόμῳ γὰρ θεοῦς ἡγούμεθα

"mais les dieux ont la force ainsi que celle qui les domine, la Loi; c'est par une convention (de langage) que nous croyons aux dieux" (cf. Heinemann op. cit. p.121; *Suppl.* 563-564 : identité Νόμος = Δίκη).

Chez Démocrite, Νόμος et Δίκη coïncident absolument, comme l'a montré H. Langerbeck (153). Il en résulte une apothéose, au moins lyrique, du Νόμος, sensible dans la phraséologie orphique (154).

Cet Ordre transcendantal s'incarne, selon la doctrine héraclitéenne, dans les νόμοι humains (cf. p.173). Le vocabulaire marque, par l'opposition de (ὁ) νόμος à οἱ νόμοι l'évolution vers le monothéisme qui institue un θεός, démiurge universel, au-dessus des θεοί traditionnels, ses répliques, parfois plutôt ses caricatures.

L'assaut contre Νόμος vint des Sophistes, dans la seconde moitié du 5<sup>e</sup> siècle : le mot en est sorti amoindri et transformé. Du jour où toute la pensée grecque eut été coulée dans le moule du dualisme Logos-Ergon, du droit et du fait, et où l'école empiriste eut pris parti pour le fait, un fossé s'est creusé entre la Nature et la Loi; l'antithèse a envahi de là toute la rhétorique (155).

Sur l'origine, les détails et les multiples aspects du problème, nous renvoyons maintenant à la belle monographie de Heinemann, déjà citée (voir en particulier le sens ethnographique de νόμος-φύσις à travers le traité hippocratique *Des Airs, des Eaux, des Lieux*). Ici nous nous bornons aux grandes étapes et aux incidences du débat sur le vocabulaire engagé.

La nature et la loi, dit-on, ne sont pas d'accord et se combattent ouvertement : Pseudo-Hippocrate VI 486 νόμος καὶ φύσις οὐχ ὁμολογέσται ὁμολογεόμενα. De là à décider laquelle doit l'emporter, il n'y a qu'un pas. Les Sophistes, Hippias en tête, le franchissent : la loi est tyrannique et violente la nature (156). Isocrate, dans une antithèse d'inspiration semblable, déclare la nature plus forte que la loi (157). La nature semoque des lois, dit Euripide (158). Dans l'ordre politique,

même refrain : la législation de Solon contraint la nature (159). Toutefois la loi peut aussi s'ajouter à la nature sans la détruire (160). Les doctrines se divisent justement sur la façon d'opérer la synthèse.

Or, quel est au fond le contenu de l'opposition νόμος-φύσις ? Plusieurs formules permettent de répondre. Νόμος est parfois remplacé par τέχνη "art", au sens où *ars est homo additus naturae* (161). Le chiasme de Diotogénès est significatif : loi et art répondent terme pour terme à nature et hasard (162). Il existe deux ordres superposés : l'un humain et légal, l'autre divin et naturel (163). Les Sophistes plaçaient dans le fait la véritable nécessité et voyaient dans la Loi un principe adventice, une invention creuse et vaine (164).

Il en résulte que les réalités (φύσις) s'opposent aux qualités conventionnelles (νόμος) comme l'objet au sujet, dans le vocabulaire moderne; cf. la fameuse formule de Démocrite νόμῳ χροίη γλυκὸν πικρὸν, ἔτεῃ δέ (= φύσει, τῷ ὄντι) ἄτομα καὶ κενόν "en convention couleur, douceur, amertume, en fait atomes et vide"(165). En face de la nature, il y a la convention qui est la marque de l'homme sur les choses et, par définition, est arbitraire, changeante, contradictoire. Le débat s'élargit et procède à une révision générale des jugements et des valeurs. Aux yeux des Sophistes, seul le fait compte (ἔργον, φύσις, τύχη); il porte en soi sa nécessité et sa loi. La morale qui combat la nature (les Anciens disaient ὕβρις) au nom des principes rationnels (égalité, justice, etc.) repose sur l'opinion (δόξα, τὸ δοκοῦν) et se prive *ipso facto* de toute base cohérente (166).

Sur cette critique de νόμος, Calliclès bâtit l'amoralisme bien connu du *Gorgias* (167). Il considère comme contraires à la nature, donc mauvaises, les règles imposées par la morale, et les autres sophistes lui font écho (168). Nos sensations et nos jugements, notre esthétique reposent sur des conventions (169). Il suffit d'étendre le raisonnement à la politique pour aboutir à la réfutation de la Loi; ainsi fait Hippias (170).

La citoyenneté, par exemple, est une question de définition, non de naissance (171); Aristote reconnaît qu'on est esclave ou homme libre d'après une convention sociale (172). Isocrate joue sur les deux sens de νόμος, "loi" et "convention", lorsqu'il associe φύσις et πολιτεία (173). A partir du 4<sup>e</sup> siècle, l'opposition φύσις-νόμος devient un thème banal pour développements antithétiques (174).

Bref, le couple νόμῳ ... φύσει ... équivaut au français "en théorie ... en pratique ..." et recouvre exactement λόγῳ ... ἔργῳ... (175). Puisque la convention dépend du logos, en est l'expression, la loi ne se réduirait-elle pas en définitive au nom (ὄνομα) qu'on donne aux choses? Hippocrate le pense: VI 392 αἱ δὲ φρένες οὐνομα ἔχουσι τῇ τύχῃ κεκατημένον καὶ τῷ νόμῳ, τῷ δ' ἔοντι οὐκ, οὐδὲ τῇ φύσει "le phrèn a un nom qu'il doit au hasard et à l'usage, non à la réalité ni à la nature". On notera que la place du "hasard" est ici à l'opposé des conceptions sophistiques. Selon Platon, "ce n'est pas la nature qui

donne son nom à chaque chose, mais la convention et l'habitude des usagers de la langue" (176). Aristote rappelle avec raison la parenté de νόμος et de νόμιμα (177). Voilà pourquoi les Grammairiens n'ont pas résisté à la tentation de tirer ὄνομα du verbe νέμω, comme νόμος et par son intermédiaire (178).

Le passage du sens de "loi" à celui de "convention", comme celui de "loi" à "coutume" ne sont que des accidents sémantiques. Ils n'affectent ni le sens ancien ni l'ensemble du système. A l'origine, νόμος avait une signification précise que la critique des Sophistes lui a retirée. Mais la tendance existait ailleurs dans la langue; l'ionien la développait depuis longtemps. Empédocle (B 9,5 Diels) dit déjà qu'il se range à l'usage admis : νόμῳ ἐπίφημι καὶ αὐτός. Hérodote use d'une expression remarquable pour dissocier la réalité de la nomenclature géographique, autre aspect du dualisme εἶναι-φαίνεσθαι : IV 39 αὕτη ἡ Ἀραβίη λήγει, οὐ λήγουσα, εἰ μὴ νόμῳ, ἐς τὸν κόλπον τὸν Ἀράβιον "cette Arabie finit, finit du moins dans l'expression, au golfe arabe". Hippocrate donnait au composé νομοθέτημα le sens de "convention verbale" (179).

Cette nouvelle étape qui affaiblit le groupe tout entier est limitée chronologiquement; la "convention" n'a pas survécu aux Sophistes, sinon chez quelques rhéteurs et dans quelques tournures figées. L'adverbe νομιστί "conventionnellement" montre le lien sémantique de νομίζω et de νόμος et porte la caractéristique des "adverbes de langue" (dans la langue du νόμος); on l'emploie de préférence à νόμῳ dans la κοινή (180). Quant à la formule νόμου χάριν, glosée "dicis causa", c'est-à-dire "pour la forme, façon de parler" (181), l'origine en est visible chez Sophocle.

Ant. 908 τίνοσ νόμου δὴ ταῦτα πρὸς χάριν λέγω;

"au nom de quel principe, de quelle convention dis-je cela?" c'est-à-dire "quelle raison justifie ce que je dis?" (Masqueray).

C'est la réaction socratique qui a sauvé la loi. Dans la lutte entre νόμος et φύσις, Platon, Xénophon et Aristote sont évidemment du côté de νόμος (182). Aristote surtout a dénoncé vigoureusement le sophisme qui consiste à poser au préalable la vérité comme un fait de nature, la loi comme une œuvre de l'opinion, quitte à retourner ensuite contre les valeurs morales et intellectuelles l'incertitude de la loi qui les dicte (183). Socrate et ses disciples renversent l'argumentation de Calliclès : les faits ne comportent en eux-mêmes aucune nécessité, puisqu'ils se succèdent au hasard, c'est l'esprit (νοῦς) qui, leur imposant sa loi (λογισμός, λόγος, νόμος) les enchaîne dans une série logique. Platon défend l'ordre qui corrige la Nature, ou plutôt qui l'organise au nom de la Raison. C'est la reprise de l'idée d'Anaxagore (fragm. 12 Diels) : πάντα διεκόσμησε νοῦς, par où l'on rejoint la synonymie κόσμος = νόμος. Aristote distingue avec soin les droits naturels et les droits légaux, irréductibles les uns aux autres (184).

Nóμος et λόγος ont partie liée dans la pensée grecque et dans la rhétorique. Lysias attribue la supériorité de l'homme sur l'animal à la possession du Nomos qui reconnaît où est la justice, du Logos qui l'enseigne et de l'Ergon qui l'exécute (185). Isocrate érige en lois (νόμοι) les principes (λόγοι) de vie d'un Nicoclès ou d'un Démonicos (186). L'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* oppose, dès le début, au Logos personnel du souverain, à la Raison maîtresse des monarchies, le Nóμος, loi des démocraties, car, dit-il, "la loi n'est pour ainsi dire qu'une raison limitée par le consentement général de la cité" (187). Chez Platon νόμος et νοῦς vont de pair, et le tyran impose à la fois sa raison et sa loi (188).

Le dualisme de Nóμος et Φύσις a été résolu par un concept nouveau (au moins dans sa forme), la "loi naturelle" νόμος φυσικός, νόμος (τῆς) φύσεως. Ces expressions apparaissent et se développent sous l'autorité des sciences physiques et naturelles. Hirzel (ibid. p.386-411) a vu que cette loi est l'ancienne Nécessité (Ἀνάγκη) appliquée désormais aux faits positifs. L'auteur hippocratique du traité *de la Génération* emploie au fond le même mot que Pindare et Eschyle lorsqu'il dit :

νόμος πάντα κρατύνει "la loi domine tout"

ou lorsqu'il parle de la "loi des liquides", c'est-à-dire de leurs attributs et caractères naturels (189). Dès le 5<sup>e</sup> siècle, la loi a été conçue comme "les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses". Au point de vue logique, la loi nouvelle est la synthèse du fait et du droit, opérée par l'esprit.

Ce νόμος scientifique diffère peu du νόμος politique; les Grecs décrivent l'un comme une nécessité intellectuelle, l'autre comme une nécessité morale (190). L'alternative du *Timée* (83e) κατὰ φύσιν opposé à παρὰ τοὺς τῆς φύσεως νόμους montre le chemin parcouru depuis que les Sophistes écrivaient κατὰ φύσιν ... κατὰ νόμον. La nécessité est en réalité imposée aux choses, et, si les doctrines divergent sur l'interprétation métaphysique qu'il faut en donner, la loi naturelle n'en restera pas moins le centre de toutes les recherches positives (191).

Si νόμος signifie "ordre de la nature", quels rapports unissent les mots νόμος et τάξις? Depuis longtemps, les deux racines (νέμω et (δια)τάσσω) étaient rapprochées par l'usage (192). Il arrive qu'on rencontre les deux termes se définissant mutuellement (193). Pourtant ils ne sont pas identiques, puisqu'on peut dire τάξις τοῦ νόμου "ordre de la loi" (194). Les constitutions politiques s'appellent tantôt τάξεις, tantôt νόμοι, tantôt πολιτεῖαι (195).

Dans le monde, deux ordres se superposent : l'un matériel (τάξις) constitué par la disposition des choses les unes par rapport aux autres, la terre et l'eau, l'air et le feu; l'autre intellectuel (νόμος) maintient la τάξις en équilibre (196). Or, cet ordre supérieur a reçu un nom bien connu, κόσμος, nom qui fait image et que définit Épictète : "l'enveloppe du ciel, embrassant les astres, la terre et tous les

phénomènes" (197). Démosthène, entonnant un hymne à la Loi, reine du monde, joint instinctivement les trois termes : XXVI 27 ὅλας δ' οὐδὲν οὔτε σεμνὸν οὔτε σπουδαῖον εὐρήσομεν, ὃ μὴ νόμου κεκοινωνήκειν, ἐπεὶ καὶ τὸν ὅλον κόσμον καὶ τὰ θεῖα καὶ τὰς καλουμένας ἄρας νόμος καὶ τάξεις, εἰ χρὴ τοῖς ὀραμένοις πιστεύειν, διοικεῖν φαίνεται "nous ne découvrirons rien d'auguste ni d'important qui ne participe d'une Loi, puisque, s'il faut en croire nos yeux, une Loi et un Ordre semblent administrer le monde entier, les objets divins et les phénomènes appelés saisons". On se gardera de confondre la disposition des choses dans une série, par exemple le rang du soldat dans la colonne, la ligne de bateaux (τάξεις) avec l'ordre rationnel, le principe des lois (νόμος). Τάξεις, mot relativement récent, a pris la succession du νόμος primitif. Aristote désigne par τάξις τῆς ἀρχαίας πολιτείας le mécanisme des magistratures et des institutions (*Ath. Pol.* 3,1). Platon (*Lois* 875c) dit que "nulle loi, nul ordre n'est supérieur à la science" ἐπιστήμης γὰρ οὔτε νόμος οὔτε τάξις εὐνομία κρείττων; chez lui τάξεις se réfère à la technique, νόμος à la dialectique.

5. - Nomos : jeu, procédé

L'étude du mot τάξεις nous introduit tout juste au dernier avatar, le moins connu, de νόμος. La signification "règle, procédé pratique" existe déjà, on l'a vu, chez Pindare *Ném.* 3,55, appliquée à l'art d'administrer les remèdes. Eschyle aussi (*Agam.* 312) parle de νόμοι imposés par Clytemnestre à ses coureurs : ce ne sont ni des coutumes, ni des lois, mais des prescriptions, les règles d'un jeu solennel, la lampadophorie (198).

L'emploi que nous signalons ici, peut-être très fréquent dans les dialectes, est, d'après le témoignage de la littérature, plutôt rare en attique :

- la chasse a ses lois, ses règles : Sophocle *Ichn.* 189 κατὰ νόμον ἔπεται "régulièrement il suit la piste" (199).

- aux dames, la règle du jeu, entièrement conventionnelle, se dit νόμος πεσσῶν (200). Τάξεις désignerait la place des pions sur l'abaque.

De même au jeu du cottabe :

Cratinos 116 ὃ δὲ βαλὼν τῷ νόμῳ πλείστ' εὐτυχῆς "celui qui atteint le plus souvent a gagné, d'après la règle".

- les beuveries, rasades et autres sports de table ont leurs règles :

Antiphane 55 ᾧ δεῖ λαβεῖν τὸ ποτήριον δεῖξον νόμῳ "montre de quelle façon il faut prendre la coupe" (201).

- certaines techniques exigent la connaissance et l'application de règles impératives : par exemple la médecine; Hippocrate use du mot à plusieurs occasions (202), la guerre a ses lois et son code (juridique) (203), mais aussi ses méthodes, la τακτικὴ τέχνη (noter l'adjectif), le manuel du bon général (204).

Malgré leur rareté, ces exemples nous permettent de discuter l'expression plus fréquente, en partie obscure, ἐν χειρὸς (-ῶν) νόμῳ.

A. Wilhelm a voulu montrer, en se fondant sur deux textes récents qui donnent ἐν χειρῶν νομαῖς, que la véritable accentuation est νομαῖ et le sens "dans la mêlée des mains" littéralement "dans l'action d'étendre les mains" pour combattre (205). Il est possible que les passages cités par lui doivent être authentiquement interprétés comme il le fait. Il demeure que sa critique de la formule ordinaire ἐν χειρὸς νόμῳ repose sur des arguments très fragiles. Le sens retenu par la tradition "dans la loi de la guerre", avec son ambiguïté, contient une notion morale et juridique certainement étrangère aux contextes; mais, tout en conservant la leçon, on peut comprendre le groupe de manière satisfaisante.

Une remarque préliminaire déblaie le terrain; en attique et chez les historiens de la κοινή, le retour de ἐν χειρὸς νόμῳ constitue visiblement une réminiscence littéraire (206); le modèle est Hérodote : VIII 89 ἐν χειρῶν νόμῳ ἀπόλλυσθαι et IX 48 ἐς χειρῶν νόμον ἀπικέσθαι, et le fait se ramène à un ionisme. Le voisinage du νόμος hippocratique (cf. p. 195, n. 202) renforce cette hypothèse; dès lors, à côté du νόμος chirurgical "procédé, manière de traiter", figure un νόμος χειρῶν "jeu de la guerre" qui ressemble, d'ailleurs, à notre gallicisme "jeu de mains". La tournure grecque est objective, c'est-à-dire n'implique pas de notion juridique; elle signifie qu'une querelle, au lieu d'être réglée par le droit et l'arbitrage, est remise au seul jeu de la force qui emporte la décision; on en "vient aux mains", on use du droit de la force, cf. χειροδίκης (207). La coïncidence invoquée par Wilhelm avec le composé χειρονομία est fortuite; le mot, on l'a vu, se rattache au vieux groupe homérique χεῖρας νομῶν dont le sens est différent; si l'un a influencé l'autre, c'est plutôt ἐν χειρῶν νόμῳ qui a donné à χειρονομία sa signification très tardive de "combat corps à corps". La variante d'un passage des Septante et l'inscription de Lete (110 av. J.C.) ne suffisent pas à jeter le soupçon sur la tradition manuscrite d'Hérodote et de ses successeurs. La perte de ce sens extrême, son origine sans doute ionienne expliquent assez la corruption de νόμοις en νομαῖς (cf. p. 119) par un phénomène d'étymologie populaire.

Dans cet emploi général, c'est οἰκονομία qui semble s'être substitué à νόμος, au moins dans la κοινή littéraire. L'attique, en spécialisant le mot aux concepts de loi politique et de loi naturelle, avait condamné toutes les autres acceptations.

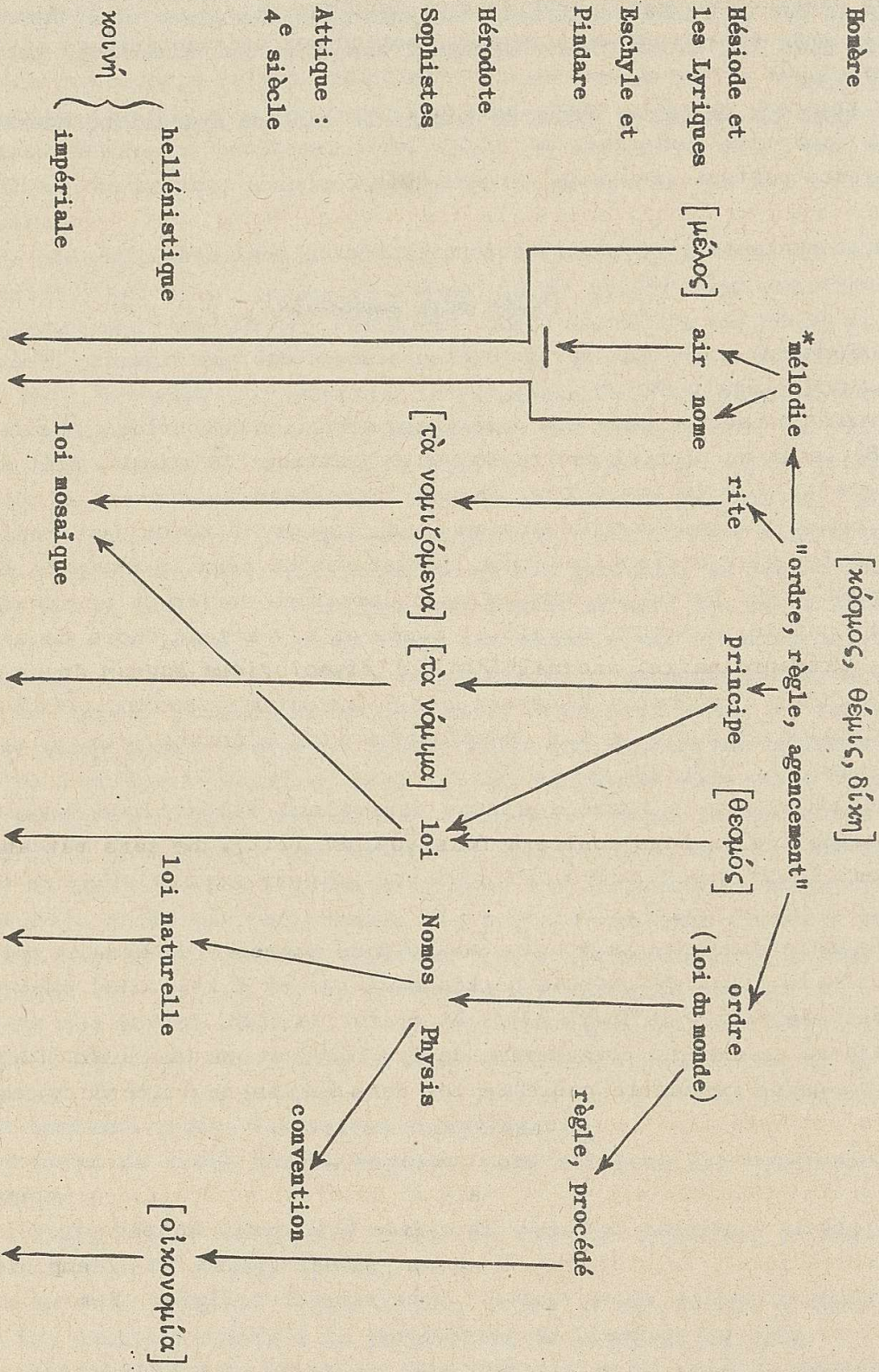
Au terme de cette longue enquête, nous retenons les conclusions suivantes :

1. νόμος est un substantif verbal de νέμω "je répartir, je règle" sur le modèle de λόγος, τρόπος, etc.
2. Le sens original "répartition, ordre" s'est étendu d'abord à tous les domaines soumis à la juridiction du λόγος et du νοῦς.
3. Les résultats de l'analyse philosophique et la tendance générale de la langue attique vers la spécialisation ont réduit le morcellement sémantique à deux sens seulement : loi politique et loi scientifique.

Un système aussi complexe que celui de νόμος est dans un perpétuel équilibre instable. Faire abstraction des dates et des dialectes, sélectionner une poignée d'exemples, c'est s'arrêter à des apparences et se livrer à la contradiction. Les exigences particulières de ce mot si riche justifient, croyons-nous, la place et l'importance que nous lui avons réservées dans l'ensemble des formations en \*nem- du grec.

Nous proposons en guise de résumé le tableau synoptique suivant :

*(Voir page suivante)*



III. LA FAMILLE DE νόμος

Les dérivés et composés de νόμος se répartissent en deux séries bien distinctes d'après leur sens et leur âge :

1. anciens adjectifs dérivés et anciens composés antérieurs à νόμος "loi" : ils réunissent tous les sens : loi, règle, rite, coutume. Ils ont ensuite suivi le sort de νόμος.

2. composés et dérivés de νόμος "loi", créations presque uniquement attiques postérieures au 5<sup>e</sup> siècle. Ces composés contiennent le thème νομο- soit au début, soit à la fin : νομο-θέτης, ἀντι-νομία. Ils sont techniques et généralement pourvus d'un seul sens.

I. - Adjectif dérivé ancien.

Le grec a connu trois formes dialectales du mot qui signifie "relatif au νόμος, légal, etc."

νόμιος ne se rencontre que dans une inscription de Locride (5<sup>e</sup> siècle) (208), soit au pluriel neutre τὰ νόμια = attique τὰ νόμιμα, soit dans le groupe τὸν νόμιον ὄρκον, auquel correspond à Athènes le groupe ὁ νόμιμος ὄρκος (209). Hésychius donne νόμιον· δίκαιον sans indication d'origine dialectale. Mais l'existence du négatif ἐκνόμιος chez Pindare (210) permet de supposer son caractère dorien ou occidental.

En poésie, ἐκνόμιος signifie, comme on s'y attend, "hors de l'ordre, extraordinaire, anormal" (211). L'*Etymologicum Magnum* donne une définition conforme à l'étymologie : ἐκνομίως· μεγάλως, ἐξάλλως, παρὰ τὰ νενομισμένα, ἢ καθ' ὑπερβολὴν κακίας ἢ ἀρετῆς, etc. (323, 14 et suiv., cf. 347, 35).

νόμαιος est la forme ionienne équivalant à l'attique νόμιμος. Hérodote l'a 12 fois contre 4 fois νόμιμος (212). Le sens est absolument identique : τὰ νόμια = τὰ νόμιμα dans νομαίοισι χρῆσθαι = νομίμοισι χρῆσθαι (213).

En Asie Mineure, la νομαία ἐκαλησία de Magnésie du Méandre (214) répond à la νόμιμος συνουσία de Lindos (215) et à l'έννομος ἐκαλησία de Delphes (216), de Théra (217) et d'Amorgos (218).

A part un exemple chez Maxime de Tyr (219) et un dans l'*Anthologie* (220), on ne rencontre guère le mot dans la langue littéraire; mais il est attesté dans les îles (221).

Νόμιμος est l'adjectif attique de νόμος (222). L'ionien et le dorien le connaissaient (223), mais il ne s'est généralisé qu'à partir du 5<sup>e</sup> siècle : Antiphon (4 fois), Thucydide (17 fois), Euripide (9 fois), Lysias (5 fois). Aristophane, Xénophon, Andocide, Isocrate l'emploient à l'exclusion de έννομος, qui est très rare chez Platon, Démosthène, Aristote et peu fréquent dans la κοινή.

Il peut d'abord, au pluriel neutre, remplacer νόμος dans ses divers sens :

- 1) "conforme au rituel" Thucydide III 58 ταφέντας ἐσθήμασί τε

καὶ τοῖς ἄλλοις νομίμοις; Ménandre *Héros* 34 (éd. Körte) ἔθαμε καὶ τὰ νόμιμα ποιήσας (224).

La valeur religieuse s'est conservée dans la formule officielle εἶργειν (εἶργεσθαι) τῶν νομίμων "exclure (être exclu) du culte" (225).

2) "conforme à la morale": νόμιμοι ἔρωτες Gorgias *fragm.* 6 Diels.

3) "conforme à la règle, à l'usage": τῇ ἐπιδόσει χρῆσθαι νομίμη Hippocrate IV 126 "employer le bandage réglementaire".

4) "conforme à l'ordre, à la loi des choses": Lysias *fragm.* 53,4 τὸ γὰρ ἀποθανεῖν ἢ καμεῖν νομίμως ἡμῖν ἅπασιν ἐστίν "car la mort et la souffrance sont une loi commune à tous les hommes".

5) "conforme à la loi nationale": Platon *Lois* 954a προομόσας τοὺς νομίμους θεούς; *ibid.* 639d οὐ γὰρ ἐπιχώριον ὑμῖν τοῦτο οὐδὲ νόμιμον.

6) "conforme à la loi politique, légal": Isocrate IV 128 νομίμως ἐπαρχεῖν τινῶν "commander à quelques-uns en respectant les lois".

Le neutre singulier τὸ νόμιμον et le neutre pluriel τὰ νόμιμα joints à νόμος désignent plus particulièrement les commandements de la morale (226). Νόμιμος peut même remplacer le mot νόμος (227). L'adjectif a conservé les deux affectations "légal" et "légitime", même après que νόμος n'eut plus signifié que la loi écrite (228). Toutefois il s'oppose en général à δίκαιος et qualifie la personne ou l'action en règle avec les lois.

Noter surtout: νόμιμος ὄρκος "serment légal"; cf. νόμοι καὶ ὄρκοι (229).

νόμιμος γάμος, γυνή, νόμιμα λέχη "union, épouse légitime" (230).

νόμιμος παῖς "enfant légitime" (231).

νόμιμος κληρονόμος "héritier légitime" (232), etc., cf. aussi s.v. ἔννομος.

Les exemples de νόμιμος sont littéraires à l'époque hellénistique. Le *Nouveau Testament* ne l'emploie pas (233).

K. Müllenbach (*IF* XVII 414) pense que le suffixe -ιμος est secondaire en grec et qu'une forme de ce type ne se justifie pas d'emblée. Or, on trouve chez Homère ἄλκιμος du dat. ἄλκι; φαίδιμος alternant avec φαιδρός représente peut-être l'ancienne hétéroclisie en -i/-r. Ces mots ont servi de base à νόστιμος de νόστος, etc. Puis le suffixe -ιμος devenu indépendant s'est étendu à tous les thèmes nominaux (234). D'ailleurs νομι- existe en grec puisqu'on a le groupe de νομίζω (cf. parallèlement λογίζμαι, λόγιμος, λόγιος, etc.) (235).

## II. Composés de νόμος antérieurs au 5<sup>e</sup> siècle

Ils forment deux groupes:

a) composés qui, issus de νέμω + un adverbe, ont été attirés vers le groupe de νόμος, par suite de la confusion des deux mots.

Ils désignent la manière dont une cité est gouvernée, ou, ce qui revient au même, la qualité de ses lois.

b) composés qui viennent d'un groupe préposition + νόμος et qui, par conséquent, qualifient des personnes ou des choses par rapport à la règle.

Εὐνομία : Homère appelle de ce mot la juste mesure dans les sentiments et les actes (236). Hésiode place l'Eunomie en face de la Dynomie : c'est la discipline devant l'anarchie (237). Chez Pindare (*Ném.* 9, 29) μοῖρα εὐνομος rappelle encore le partage primitif des biens, fondement de toute société.

Le pluriel poétique εὐνομίαι s'explique par une phrase verbale du type de εὐ νέμουσιν (238). Tyrtée et les Lyriques considèrent l'εὐνομία comme une bénédiction et la divinisent (239). L'adjectif εὐνομός, le verbe d'état εὐνομοῦμαι s'y rattachent directement (240).

L'attique définit εὐνομία "obéissance à des lois judicieuses" (241); l'eunomie se rapporte donc aussi bien aux citoyens (c'est l'esprit civique, la discipline politique), qu'à l'état de paix sociale engendré par de bonnes constitutions. Sparte est εὐνομος; ses ἀγαθοὶ νόμοι sont célébrées par Archytas, Thucydide, Platon et les laconisants (242). Corinthe est εὐνομος chez Xénophon (243) et Locres aux lois équitables, où siège l'Exactitude, est surnommée εὐθύνομοι par Simonide : synonyme de εὐνομοι (244).

Les Orateurs et les philosophes n'ont cessé de célébrer les bienfaits de l'Eunomie et la gloire des εὐνομούμεναι πόλεις, jusque sous l'Empire (245).

Ils joignent le mot à αἰδώς et δίκη, à εἰρήνη et πλοῦτος (246). Chrysippe donne à εὐνόμημα un sens très large, voisin de κατόρθωμα et de δικαιοπράγημα "bonne action, correction, etc". (247).

Δυσνομία et κακονομία sont l'antithèse, en poésie et en prose, de εὐνομία (248). Dans l'*Anthologie*, δύσνομος est une variante de ἄνομος (249). κακόννομος n'existe que par opposition à εὐνομος (250).

Αὐτόνομος n'est pas connu avant Hérodote, Sophocle et Cratinos (251). Le groupe se compose de l'adjectif αὐτόνομος, du verbe d'état αὐτονομοῦμαι (252) et d'un nom d'état αὐτονομία. Il est absent de l'œuvre de Platon.

Aucun exemple ancien ne permet de décider si l'on a affaire à un composé de νέμω "qui se gouverne soi-même" ou de νόμος "qui a ses lois propres" (253). Le débat est d'ailleurs futile : Sophocle dit d'Antigone (821) αὐτόνομος "indépendante", exactement comme d'autres le disent de villes, d'hommes ou d'enfants (254). En fait, le concept de νόμος est si intimement lié à celui de gouvernement qu'on peut se contenter de l'interprétation la plus simple, valable pour les personnes et les choses: "qui a ses lois propres".

L'attique réserve à αὐτονομία l'expression de l'indépendance politique d'un État. De nombreux textes expliquent αὐτονομία par ἐλευθερία ou réunissent les deux termes pour les opposer à δουλεία (255). Mais les écrivains du 5<sup>e</sup> siècle ajoutent à l'idée de liberté celle de régime intérieur démocratique. L'autonomie chez eux exclut la tyrannie, le despotisme et la royauté :

Hérodote I 96 εὐνοῶν δὲ αὐτονόμων πάντων ἀνὰ τὴν ἠπειρον, ὧδε αὐτίς ἐς τυραννίδα περιῆλθον "tous, dans l'étendue du continent, étaient alors autonomes; voici comment, de nouveau, ils en vinrent à avoir un maître"(256).

L'orateur grec qui nomme, sans plus, les αὐτόνομοι πόλεις, entend soit les cités grecques d'Asie Mineure échappant au contrôle du Grand Roi (257), soit, pendant la guerre du Péloponèse, les villes qui par la neutralité restent maîtresses de leur régime (258).

A l'époque où la notion de "loi" s'étend à tous les domaines, l'autonomie devient une qualité de certains objets :

Clément Prot. 1,3 αὐτόνομος φῶδῃ "chant qui suit sa fantaisie".

Sublime 2,2 ἡ φύσις ἐν τοῖς παθητικοῖς καὶ διηρμένοις αὐτόνομος "la nature est indépendante dans l'expression du pathétique et du sublime".

Himérius Or. 1,1 αὐτονομία ποιητικὴ "licence poétique".

Lucien Fug. 27 ἐπὶ ῥητῶ αὐτονόμῳ "à une condition facultative".

Dans l'Anthologie VII 8,2 θηρῶν αὐτονόμους ἀγέλας "les hordes de bêtes qui vont où bon leur semble", il y a un habile jeu de mots sur les deux sens de νέμω "je gouverne" et "je fais paître".

Ἴσόνομος "égalitaire" a été étudié p.186 et suiv.

Ἄριστονομία est définie εὐνομία par Hésychius. ἄριστον γὰρ τὸ καλὸν : c'est le "meilleur gouvernement". Suidas l'interprète autrement "aristocratie, le gouvernement des meilleurs" : ἡ διανομὴ τῶν ἀρίστων.

Les trois composés ἔννομος, ἄνομος et παράνομος forment avec νόμιμος un ensemble complet dont les éléments ont évolué en subissant des influences réciproques. Au début du 5<sup>e</sup> siècle, les quatre termes s'organisent en couples opposés :

1) νόμιμος - ἄνομος

2) ἔννομος - παράνομος

Posons d'abord clairement la signification de chaque série : le groupe (1) implique l'existence ou l'absence d'une loi et répond, si l'on veut, à l'opposition de νόμος et φύσις, ou de εὐνομία - ὕβρις (Homère). La nature se manifeste par l'instinct et la force, tandis que la loi introduit dans ce désordre une hiérarchie des valeurs. C'est pourquoi νόμιμος signifie "moral" (contr. "naturel, brut"), "légitime" (contr. "bâtard"), "civilisé" (cf. κόσμοι; contr. "inculte"), "régulé" (contr. "empirique"). Voir les exemples infra.

ἄνομος au contraire veut dire "sans loi, sans contrôle, effréné, déréglé, amoral, brut".

Sophocle *Trach.* 1096 στρατὸν θηρῶν ὑβριστὴν ἄνομον ὑπέροχον βίαν  
 "une horde de monstres, insolents, sans lois, une force orgueilleuse".

Gorgias *Hel.* 7 ἀνόμως ἐβίασθη καὶ ἀδίκως ὑβρίσθη

"elle a été violée brutalement et injustement maltraitée".

Euripide *Andr.* 490 ἄθεος ἄνομος ἄχαρις ὁ φόνος

"le crime ignore dieux, lois et sentiments" (259).

Le groupe (2) implique la conformité ou la violation d'un droit, d'une morale reconnue. Comme leur forme même l'indique, ἔννομος et παράνομος désignent ce qui est "dans la loi" et "à côté de la loi".

ἔννομος est sans doute plus récent que νόμιμος et toujours d'un emploi plus rare. L'origine reste sensible chez Démosthène (260) et Hippocrate (261). L'adjectif s'applique surtout aux choses : jeux, part, repas, justice (262); chez Platon à des abstractions : accord, opinion, honneur, communauté (263). On l'oppose à παράνομος mais non à ἄνομος (264). On dit ἔννομα λέγειν, γράφειν, δρᾶν, πάσχειν (265).

Παράνομος "illégal" sort du banal παρὰ τὸν νόμον et de παραβαίνω τοὺς νόμους. De même que ἔννομος est plus récent que νόμιμος, de même παράνομος vient après ἄνομος (Hérodote, Euripide).

Xerxès coupant la tête de son ennemi, enfreint la loi morale (266), Médée tuant ses enfants commet un crime (267); Isée qualifie de παρανομία l'accès d'une femme souillée dans un sanctuaire (VI 48). Proposer une loi ou un décret contraire à la loi en vigueur, c'est παράνομα γράφειν (Orateurs), le décret est παράνομον (Lysias *fragm.* 57). L'ἀνομία est une "anarchie", la παρανομία un "crime" (268).

Tel est l'état primitif, attesté par l'attique; mais la notion d'amoralisme n'a pas tardé à se confondre avec celle d'immoralité. L'idée qu'un acte est neutre au point de vue moral ou religieux est au fond subtile et instable (269). Pour les Grecs du 4<sup>e</sup> siècle, il n'y a déjà plus que des actions justes ou injustes, des décisions politiques légales ou illégales. Il en résulte que les groupes (1) et (2) vont fusionner terme à terme :

1) νόμιμος = ἔννομος

2) ἄνομος = παράνομος

L'égalité (1) saute aux yeux à la vue du tableau comparatif suivant :

ἐ. βασιλεύς Platon *Phèdre* 248d

ν. βασιλεύειν Polybe IV 35,10

ἐ. βασιλεία Polybe II 47,3

ν. βασιλεία Plutarque *Mor.* 719b.

τὸ πάτριον καὶ

ἐ. κήρυγμα Eschine III 23

τὰ πάτρια ν. Plutarque *Cimon* 15

ἐ. βίωσις Septante *Sirach*

ν. ζῆν Plutarque *Mor.* 405c.

*prol.* 12

ἐ. ἱκετεύειν Xénophon *Hell.* II

ν. ἐπιτελεῖν *SIG*<sup>2</sup> 879,9.

3,52; *IG* II<sup>2</sup> 337,34; *SIG*<sup>2</sup> 418,11

ἐ. γάμων τυχεῖν Hypéride VI 27

ν. γάμος Xénophon *Ephésiaques* I 16,7 etc.

ἐ. ἀγῶνες Pindare loc. cit.

ν. ἀγῶνες Plutarque *Sert.* 12, *Pomp.* 17.

ἐ. ἀγορά *IG* XII (9) 239,6 et 19

ν. συνουσία *IG* XII (1) 789,14

ἐ. ἐκκλησία *NT Actes* 19,39; Lucien

ν. ἐκκλησία cf. p.199.

Ass. d. Di. 14; SIG<sup>a</sup> 306,42;  
855,6; IG IX (2) 269,6; (3)  
325,21, etc.

ἐ. δόξα Platon *Rép.* 433c.

ν. δόξα Platon *Hipp. maj.*  
284b, *Rép.* 430b.

ἐ. χρόνοι IG XII (3) 172,  
100; (8) 269,22.

ν. χρόνος Plutarque *Pomp.*  
22, *Mor.* 203f, etc.

L'égalité (2) est moins nette. Ἄνομος s'est toujours maintenu sur le plan moral, tandis que παράνομος se spécialise dans la qualité juridique des actes. Nous avons relevé cependant de très nombreuses équivalences dans le vocabulaire :

1. Ἄνομος et παράνομος sont joints à ἄδικος ou opposés à δίκαιος (270).

2. Ἄνομος et παράνομος sont joints à ἄθεος, ἀνόσιος et expriment une idée voisine d'"impiété" (271).

3. Ἄνομος et παράνομος sont l'un et l'autre synonymes de δεινός (272).

Voici quelques exemples instructifs :

Isocrate XIV 52 πόλις ἀνόμως διεφθαρμένη.

Thucydide III 66 ἄνδρας παρανόμως διεφθείρατε

Hérodote I 162 ἄνομος τράπεζα "table d'infamie"

Aristophane *fragm.* 387,10 χειρὶ παρανομωτάτη "d'une main perfide"

Euripide *Méd.* 1000 λέξη σοι προλιπὼν ἀνόμως

Pseudo-Andocide IV 33 παρανομία ... ὅτι τῇ ἀδελφῇ τῇ ἑαυτοῦ  
συνέκησε.

Enfin ἄνομος, comme παράνομος, s'oppose à νόμιμος (273).

Ἐπίνομος est une variante de ἔννομος (= ἐπὶ νόμῳ) chez Appien *Civ.* III 94 si le texte est sûr : ἐπινομώτατος ἐστὶ Ῥωμαίοις ὁ τρόπος οὗτος ...

Ἐκνομος est une création littéraire pour servir de pendant à ἔννομος. P. Mazon traduit très bien Eschyle *Eum.* 92 par "proscrit" (cf. anglais *outlaw*). L'ἐκνομος αὐδῆ d'Orphée *Argon.* 60 se comprend comme "un chant qui détonne" ou une "voix inhumaine". On rencontre encore le mot çà et là dans la prose hellénistique (274).

Pour sa valeur, cf. Thucydide III 67 ἡμῖν ἄνομα παθοῦσιν et Aristophane *Plut.* 967 δεινὰ καὶ παρανόμα, à Parthénios 13 δεινὰ καὶ ἐκνομα πεπονθέναι (275). Ἐκνομος faisant double emploi avec ἄνομος et παράνομος ne pouvait s'imposer, pas plus qu'ἐπίνομος, son contraire (276).

### III. La famille de νόμος "loi".

a) νομικός est fait sur le modèle de λογικός et peut être inventé par Platon (*Lois* 625a, cf. *Minos* 317e) (277). Le suffixe -ικός signifie "relatif à" et s'ajoute à un nom désignant un objet de science. Le νομικός est donc proprement "l'homme de loi" et la νομικὴ τέχνη

"la science des lois" (278).

Dans la κοινή, on appelle νομικός le jurisconsulte romain (279), le docteur de la loi juif (280) ou le simple notaire (281). Le dérivé νομικάριος a reçu un suffixe latin (282); νομικός se dit aussi des choses (283).

b) composés en -νομος. A la différence des composés de νέμω, ceux-ci sont proparoxytons :

ἀθυρόνομος "qui se jone des lois" Hésychius : ὡς ἔτυχε χράμενος τοῖς νόμοις (284).

ἀλλοτριονομῶ "emprunter des lois étrangères" Dion Cassius 52, 36,2 est à séparer du ἀλλοτριονομῶ étudié p. 137.

ἀνδρονομοῦμαι "prendre des airs d'homme" (Marc-Aurèle X 19,2) ressemble à αὐτονομοῦμαι, εὐνομοῦμαι, etc., et rappelle νόμος "manière, jeu".

ἀντινομία signifie soit "conflit de lois", soit "obstacle à la loi". On en relève au moins quatre applications différentes : juridique (285), politique (286), rhétorique (287) et sophistique (288).

Sur νομία "légalité", cf. *Pap. Osloenses* I 141.

ἀρχαίονομος "vieux jeu", Suidas s.v. αἴρεσις· ἵνα ἡ αἴρεσις γένηται τῶν θεοφιλῶν καὶ ἀρχαίωνόμων ἡθῶν τε καὶ ἐπιτηδευμάτων.

δευτερονόμιον "deuxième livre des Lois" : Septante et Patrologie. Le véritable mot grec est ἐπινομίς (ou ἐπινόμιον), littéralement "appendice à la loi", appliqué à un ouvrage platonicien (289), puis au livre du Pentateuque hébreu (290).

ἰσόνομος "égal à la loi", n'a rien à voir avec ἰσόνομος "égalitaire". C'est un terme technique administratif qui, d'après Wilcken (*Ostraka* I p. 724), désignait les monnaies égales au cours officiel, non spéculatives (291).

λυσίνομος "qui détruit la loi", épithète poétique du Christ, chez Nonnos *Joh.* 9,28 αὐτὸς λυσινόμοιο πέλεις κείνοιο μαθητής. C'est aussi un nom propre.

ὁμοιόνομος "qui a des lois semblables", se dit d'une ville : Phintys dans Stobée *Flor.* 4,23,61α πόλιν ὁμοιόνομον καὶ συμπαθέα.

ὁμόνομος "qui a les mêmes lois" Platon *Lois* 708c (292).

ὑπέρνομος "qui transgresse la loi", *Anecdota Boiss.* 2,45 ὑπέρνομος προαίρεσις.

φιλόνομος "qui aime la loi" est un nom propre, puis une épithète : cf. *SEG* IV 144 (Rome) et p. 248.

c) Composés en νομο- où νόμος "loi" est le régime du thème verbal suivant : nous avons déjà signalé les plus importants au sujet du groupe de νομοθετῶ. Les autres ne posent aucun problème (293).

## NOTES

- 1) Pour la première fois chez Platon, *Lois* 714a : τὴν τοῦ νοῦ διανομὴν ἐπονομάζοντες νόμον, et Archytas (chez Stobée, *Flor.* 43,134) : ὁ νόμος διανέμει τὸ κατ' ἀξίαν ἐκάστῳ καὶ τὸ ἐπιβάλλον. — Plutarque (*Mor.* 644c) dit aussi : οἱ νόμοι τῆς ἴσα νεμοῦσης εἰς τὸ κοινὸν ἀρχῆς καὶ δυνάμεως ἐπώνυμοι γεγονόσιν (cf. R.Hirzel, *Themis, Dike und Verwandtes* p.378, n.2); chez les Grammairiens, νόμος est rattaché à νέμω μερίζω (Denys II 360,24), à νέμω "j'attribue" (*Etymol.Magn.* 606,52), à νέμησις (Hésychius s.v.) — cf. Pseudo-Plutarque *De Vita et Poesi Homeri* II 175.
- 2) Depuis Curtius *Grundzüge*<sup>5</sup> p.314; cf. Vanicek *Gr.Lat.Etymol.* p.431 et suiv.; H. Schmidt *Synonymik* I p.334; R.Hirzel *op. cit.* p.378-79; M. Buttenwieser *IF* XXVIII p.63; Boisacq<sup>2</sup> p.663; Meillet-Vendryès *Traité*<sup>2</sup>, p.374; Walde-Pokorny *Etym. Wörterbuch* II, p.330; Chantraine *Formation des noms* p.10.  
R.Meringer (*IF* XVIII p.238 et suiv.) part du sens pastoral de νέμω : νόμος est l'attribution de terre, puis le territoire légal, puis la loi; dérivation insoutenable à tous égards (cf. chapitre IV, ad finem). L'identité sémantique de νόμος et νομός est défendue sans preuves par E. Windisch (*IF* III p.77-78) et reprise avec conviction par O. Schröder (*Philologus NF* 28 p.197) : νόμος serait l'ancien νόμος après "déplacement d'accent"; cf. aussi H. Hirt *IF* X p.49, F.A. Wright *Classical Review* XXX p.9-10.
- 3) R.Hirzel, *op. cit.* p.359-411; V.Ehrenberg *Neugründer des Staats* passim; H.Stier Νόμος βασιλεύς (= *Philologus* 83 p.225-258); E.Weiss *Griechisches Privatrecht* I p.39-133. — Etudes de détail : G.Sorof, *Hermes* XXXIV p.574 et suiv.; P.Wendland *ibid.* XXXIX p.500 et suiv.; W.Nestle *Philologus NF* 18 p.372 et suiv.; H.Kleinknecht *Hermes* LXXIV, p.340-343; F.Müller *ibid.* LXXV p.93-105; H.Oppel, *Philologus Suppl.* XXX (4) p.51 et suiv.; tout récemment F.Heinmann, *Nomos und Physis*, Bâle (1945).
- 4) Sur cette discussion insoluble, cf. Lehrs *De Aristarchis Studiis homericis* p.342 et suiv.; A.Ludwich *Aristarch.* II 150; R. Hirzel *ibid.* p.367, n.1; H.E.Stier Νόμος βασιλεύς p.232; A. Severyns, *Le Cycle épique* p.112. — W.Schulze (*Quaest ep.* p.503) essaie de défendre νόμον en invoquant un passage du Pseudo-Scymnus, où il y aurait une réminiscence de α 3 :
- οὐχὶ μόνον ἑτερόφυλον ἀνθρώπων βίον,  
ἐθνῶν ὅλων δὲ γινώσεται ἄσπετα καὶ νόμους (cf. ἄσπετα καὶ νόμον? ἔγνω).
- 5) ὁ ποιητὴς τὸν κατ' ἡμᾶς νόμον οὐκ οἶδεν.
- 6) *ibid.* p.18-26, 125 et suiv.
- 7) La racine \*deik-, \*dik- semble signifier "décréter, indiquer formelle-

ment" cf. le groupe du latin *dix, index, dīcō* etc.

- 8) cf. A 228, II 388, Θ 112, 215, κ 807.
- 9) Hésychius s.v. *Etymol. Magn.* 532, 26.
- 10) Cf. aussi Parménide B 2, 3 (Diels), Démocrite B 21; Philolaos B 6 (διακοσμῶ) etc. Aristophane *Ois.* 1331.
- 11) Sur l'étymologie de νόμος et la parenté avec skr. *cas-*, latin *censeō*, cf. G. Dumézil *Servius et la Fortune* passim, *BSL* XLII p. XVI.
- 12) Le groupe ἴσα νέμειν a donné ἰσόνομος, ἰσονομία : νόμος est plus ancien.
- 13) Le sentiment de la faute inspiré par l'hybris s'appelle la némesis (cf. Chap. III). Les assistants l'éprouvent justement :  
 ρ 481 ὡς ἔφαθ' οἱ δ' ἄρα πάντες ὑπερφιάλως νεμέσησαν  
 Sur les rapports de ὕβρις, νέμεσις, δίκη, εὐνομία cf. L. Gernet *Recherches* p. 5, n. 4.
- 14) Cf. Platon *Soph.* 216b citant le passage; mais on n'en peut rien tirer de plus.
- 15) Hésiode est antérieur à Archiloque et à la plupart des *Hymnes*; cf. Schmid-Stählin. *Gr. Lit.* I p. 265, 280; Rzach *PWRE* 8 col. 1173 et suiv. Mazon éd. d'Hésiode, *Introd.* p. XIV-XV.
- 16) Cf. J. Humbert *Hymnes* p. 74-77.
- 17) *Musique* (attribué à Plutarque) 1133a-b; Suidas s.v. Τέρπανδρος etc.
- 18) Croiset *Litt. Gr.*<sup>3</sup> II p. 70-72; Schmid-Stählin *ibid.* I p. 405.
- 19) Croiset *ibid.* p. 287 et suiv.; Schmid-Stählin *ibid.* p. 457.
- 20) Sur la structure musicale du nome, on peut consulter les essais de reconstitution de M. Croiset *Litt. Gr.*<sup>3</sup> II p. 52 et suiv., H. W. Smyth *Greek melic poets* p. 58-68, von Wilamowitz *Perses* (1903) p. 83-105, C. del Grande *Riv. Indo-Greco-Italica* VII p. 1-17.
- 21) Cf. Aristophane *Gen.* 1282, Scholies *ibid.* et *Eccl.* 744; Platon *Lois* 700b; *Musique* 1132c et suiv.; Dion Cassius 77, 13, 7; *Etymol. Magn.* 607, 1; Suidas s.v. νόμος.
- 22) Pollux IV 79; *Musique* *ibid.*; Scholies d'Aristophane *Acharn.* 16, *Cav.* 9 - Philostrate *V. Soph.* 120, 3 : νόμοι λυρικοί? - Jouer un nome sur la flûte est ἀυλεῖν τὸν νόμον, ἄδειν ἐν αὐλοῖς = Téléste 4; Cratinos 173; Epicrate 2, 3.
- 23) *Anthologie* VI 54, 10 ἀχῶ / πρὸς νόμον ἀμετέρας τρέψε λυροκτυπίας, *ibid.* IX 584, 3 ἐκ κιθάρα νόμον ἔκρεκον; cf. *ibid.* XI 133.
- 24) Scholie d'Aristophane *Cav.* 9 : νόμοι δὲ καλοῦνται οἱ εἰς θεοὺς ὕμνοι cf. Aristophane *Ois.* 210 λῦσον δὲ νόμους ἱερῶν ὕμνων; Scholie de Callimaque *Délos* 305.
- 25) Pindare *Ném.* 5, 24; Epicrate 2, 3; *Musique* 1133d.
- 26) Pollux IV 79; Strabon 421; Plutarque *Mor.* 161c; Pausanias II 22, 8 : τὸ αὐλήμα τὸ Πυθικόν.
- 27) Callimaque *fragm.* 526 (éd. Schneider); *Musique* 1141b.
- 28) *Crat.* 417e; cf. *Musique* 1143b, Himénius *Or.* 24, 2.
- 29) IV 66; cf. Epicrate *ibid.*
- 30) *Ois.* 745.

- 31) Le Scholiaste d'Euripide (*Or.* 1385) rapporte une opinion curieuse de Diphile sur ce nome : cf. *Marmor Parium* 20,49 (éd. Jacoby) = *IG XII* (5) 444 l. 20.
- 32) αὐλήματα δι' ὧν ἐξήεσαι οἱ χόροι καὶ οἱ αὐληταί.
- 33) Ces nomes étaient aulédiques, si le texte de V 70 est correct : ὑπὸ αὐλητῶν πολλῶν νόμον; mais cf. la discussion littéraire, éd. Poppo et Classen *ad loc.*
- 34) Cf. *Rhein.Mus.* 34 p.201.
- 35) Théodore cité par Diogène Laerce II 104.
- 36) Sophocle *fragm.* 966.
- 37) Aristophane *Acharn.* 15 et Scholie *ad loc.*; *Musique* 1132d.
- 38) Scholie de Pindare *Pyth.* 12,23 (=41).
- 39) Strabon IX 3,10 connaît 5 parties dans le nome pythique, parmi lesquelles des ἴαμβοι et des δάκτυλοι; le nome de Terpandre avait 7 parties (Pollux IV 66) - Le "prélude de nome" est le προνόμιον (cf. προοίμιον, προώλιον) - Voir les discussions chez O.Schröder *Hermes* XXXIX p.315-320; cf. Photius *Bibl.* 601,616; Suidas s.v.; Himérius *Or.* 4,3; Synésius *Hymnes* 66.
- 40) Xénophon *Comu.* 9,3 βαρχειὸς ῥυθμὸς αὐλεῖτο; Lucien *Tragod.* 38 νόμον εὐάν. Weil (*Euripide loc.cit.*) traduit bien "chant de démece".
- 41) Leçon νομοαίολος rejetée par Dobrée et Diehl; cf. *Anthologie* IX 584,3.
- 42) Hérodote I 24; Aristophane *Cau.* 1279 et Scholie (*Ach.* 16, *Gren.* 1282); Pseudo-Aristote *Probl.* 920b 20; *Musique* 1133f, 1134c-d; Suidas s.v. Himérius *Or.* 11, 1 et 4. Il était tout entier dans les notes hautes de la gamme - Scholie d'Aristophane *Acharn.* 16 διὰ τὸ εἶναι εὐτόνος καὶ ἀνάστασιν ἔχειν.  
D'après H.Kesters (*Antisthène, De la Dialectique* p.139) le nome orthien viendrait, avec paronomase, de ὄρθιος ὄϊμος "sentier escarpé". Il est exact que le mot οἶμη a en effet les deux sens : "chemin" et "air, chant".
- 43) Nous retenons cette définition à cause de sa précision, mais nous laissons de côté le rapprochement νόμος·νενομισμένος sous-jacent à l'étymologie.
- 44) Scholie de Pindare *Pyth.* 12,23 ὠνόμασε τὸ μέλος πολυκέφαλον νόμον· Pseudo-Aristote *Probl.* 918 b 13 : διὰ τι οἱ μὲν νόμοι ... αἱ δὲ ἄλλαι φθαί ... *ibid.* 918 b 38.
- 45) *Lois* 700b; cf. Aristote *Poét.* 1447b 26, 1448a 14-16 = nomes et dithyrambes.
- 46) *Sept.* 954; cf. Oppien *Hal.* V 296.
- 47) Eschyle *Agam.* 1153; Aristophane *Eccl.* 741.
- 48) *Anthologie* VI 159,2.
- 49) νόμον ἀιούοντες θεόδοκτον κέλαδον; cf. Callimaque *Délos* 304.
- 50) Proclus *Chrest.* 13; cf. M.Croiset *Litt.Gr.*<sup>2</sup> II p.54; Séveryns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclus* I p.160-162.
- 51) Platon *Lois* 799e; Pseudo-Aristote *Probl.* 919b 38; *Etymol.Magn.* 607 1 et suiv.; Suidas s.v.
- 52) M.Croiset (*ibid.* p.55) réagit avec raison contre cette explication à

peu de frais qui reste celle de Westphal (*Rhythmik* II p.271) et de Vetter (*PWRB* 17 col. 840-841) - H.W.Smyth (*Greek melic poets* p.59) propose une dérivation trop ingénieuse à partir de νόμος : "That which is apportioned to each man according to his station, so the nome is distributed into several parts". Mais nous aurons l'occasion de critiquer cette étymologie de νόμος qui repose sur un sens de νόμος tardif "je partage".

- 53) Situation comparable, si l'on veut, à celle du français, où les mots généraux sont indigènes, les mots techniques italiens.
- 54) Eschyle *Agam.* 1142.
- 55) Eubule 107 νόμον ἔκνομον ἔλκων "(le sphinx) qui profère un chant peu enchanteur". Variante de la leçon habituelle : νόμον ἐκ νόμου "un air après l'autre"; cf. Athénée 449e.
- 56) Cf. Wilamowitz *Hom. Untersuch.* p.20; W.Schulze *Quaest. Epicae* p.503; Nestle *loc.cit.* p.372.
- 57) μέλπονται πάντων τε νόμους καὶ κεδνά  
"(les Muses) chantent les lois et les sages principes (des Immortels)"  
cf. p.181.
- 58) Cf. Heinemann *Nomos und Physis* p.62.
- 59) Crolset *Litt.Gr.*<sup>3</sup> II p.55 n.4 - L'objection de Smyth (*op. cit.* p.58) équivaut à une pétition de principe.
- 60) Ed. Matthiae, Allen - Sikes; cf. Υ 249 = Hésiode *Trav.* 403.
- 61) Ed. Baumeister. - Le passage n'apparaît pas chez Hirzel, *op.cit.* - E. Diehl (*Rhein.Mus. NF* 89 p.94) écrit νόμοι et traduit νομοί "wie Wiesen".
- 62) Cf. éd. Humbert p.78, n.3.
- 63) Cf. Hauvette *Archiloque* p.188. - "Nomes crétois" chez Schmid-Stählin I p.331, n.2.
- 64) *Studies in Theognis* p.190.
- 65) Cf. Plutarque *Solon* 25, Aristide II 537. - La correction ὁμοῦ rend le texte deux fois inacceptable : 1) redondance d'expression ὁμοῦ συναρμόσας; 2) comment faut-il comprendre "en réunissant par la force la violence? et la justice?" - L'opposition de βία à κράτος est essentielle.
- 66) Diels *Vorsokr.* N<sup>os</sup> 33,44,114. - Sur la discussion détaillée cf. Stier *ibid.* p.237.
- 67) *Hém.* 1,72 σεμνὸν αἰνήσειν νόμον "pour louer la Loi vénérable". Il s'agit du νόμος θεῖος. Les Scholies glosent : τὴν διανέμεσιν (sic!) παρὰ θεοῖς, ou bien νομός, sens inférieur; cf. Wilamowitz *Pindar* p.256, n.1.
- 68) Discussions détaillées et bibliographie complète chez R.Hirzel *Themis, Dike und verwandtes* p.133 et Stier *Νόμος βασιλεύς* p.226 et suiv.
- 69) Cf. par ex. Hérodote III 38, Platon *Gorg.* 484b.
- 70) *Platon* II p.96.
- 71) Matériel homérique chez Risch, *Wortbildung der homerischen Sprache* § 74, auquel on ajoutera les listes de Meillet-Vendryès *Traité*<sup>4</sup> § 560; Chantraine *Formation* p.10 et suiv.; Schwyzer, *Griech. Gramm.* p.458 et suiv.

- 72) Cf. Chantraine, *ibid.*, p.11.
- 73) Conclusion à laquelle parvient E. Benveniste (*Origines* I p.172) par une tout autre voie.
- 74) Cf. Meillet-Vendryès *ibid.* § 561 rem. - Le dualisme défini précédemment correspond à celui des déverbatifs en -σις et en -μα.
- 75) Les masculins en -ος seraient peut-être issus des composés, plus anciens (homériques). [Note de P. Chantraine]. Ex. πολύτροπος-τρόπος.
- 76) Seul à notre connaissance, E. Weiss *Privatrecht* I p.69-70 a cherché l'unité primitive derrière la diversité des emplois; mais ses indications sont restées fragmentaires.
- 77) *Agam.* 594, *Choé.* 424.
- 78) *Hél.* 871 νόμον τὸν ἑμὸν θεοῖσιν ἀποδοῦσαι.  
*Or.* 429 οὐχ ἤγνισαι σὸν αἶμα κατὰ νόμους χεροῖν;
- 79) *Iph. Taur.* 35 νόμοισιν τοῖσιν ἤδεται / Ἄρτεμις ἑορτῆς.
- 80) *Ion* 1322 τρίποδος ἀρχαῖον νόμον ἀΐζουσα.
- 81) Cf. *id.* I 49, III 16, etc. et p.224.
- 82) Cf. Euripide *Hipp.* 91, 98, 1328, *Méd.* 812, *Ion* 231, *Iph. Taur.* 870, *fragm.* 342.
- 83) Le choix n'est pas prosodique, les deux mots ayant même structure.
- 84) Explicitement chez O. Schrader (*Reallexikon* II p.220): "des Nomos Gesetz geht von der Bedeutung *Brauch* (νομίζω: νέω "teile zu") aus". - Cf. Boisacq<sup>2</sup> p.663; Walde-Pokorny II p.330.
- 85) Sur l'aspect juridique du νόμος, cf. Gernet *Recherches* p.26-27.
- 86) Sur νόμος + ἦθος, cf. Hérodote II 35: Sophocle *OC* 337; Euripide *Méd.* 238, *fragm.* 637,7; Thucydide VI 18,7: πολῖται παροῦσιν ἦθεσι καὶ νόμοις, ἦν καὶ χεῖρῶ ἢ, ἦκιστα διαφόρως πολιτεύουσιν.  
On trouve parfois τρόποι au lieu de ἦθη: Platon *Rép.* 541a θρέφονται ἐν τοῖς σφετέροις τρόποις καὶ νόμοις; Anaxandride 39.
- 87) Isocrate IV 55 παλαιὸν ἔθος καὶ πάτριος νόμος; Lycurgue *Léocr.* 25, 75; Démosthène XVIII 114 et 175 νόμιμα-ἦθη; Polybe XI 19,4; cf. *id.* VI 47, 1; 54,5; Marc-Aurèle I 16,21; Lucien *Luct.* 1 νόμῳ καὶ συνθηεῖα; Parthénios 17, etc.
- 88) Cf. Euripide *Héracl.* 1010, *Or.* 495, *Ion* 20; Aristophane *Eccl.* 216.
- 89) Cf. Euripide *Héracl.* 292.
- 90) Cf. Alexis 96.
- 91) Sophocle *fragm.* 851; Euripide *Bacch.* 484, *Iph. Taur.* 464-466.
- 92) Pour l'usage de la formule chez les Sophistes, cf. *supra* p.191 et suiv.; Platon *Prot.* 337d, *Gorg.* 484b, etc.; chez les Stoïciens, Chrysippe *περὶ νόμου* début (éd. von Arnim III 77,34).
- 93) Sophocle *fragm.* 122,2; Euripide *Hél.* 1246, 1258, *Or.* 1426, 1430, 1507, *Suppl.* 671; Platon *Lois* 795a; Xénophon *Anab.* IV 5,33 et 34; Thucydide III 67,6; IV 98,2; etc.
- 94) Voir les exemples p.200, 203.
- 95) Lucien pastiche évidemment Hérodote dans la *Déesse Syrienne* 1,39,60; cf. aussi *id.* *Sacr.* 5, *Anach.* 14, *Nav.* 38, etc.
- 96) Platon (*Phèdre* 250e-251a) joue sur l'opposition νόμος-φύσις quand

il oppose les manières des bêtes et celles des hommes.

- 97) Eschyle *Eum.* 171; Euripide *Or.* 429; Xénophon *Cyr.* V 5-6; *Hell.* I 1, 27; 14, etc.; Platon *Gorg.* 483e, *Pol.* 308e, *Lois* 904a; Polybe III 115, 3, etc.
- 98) Exemples : Sophocle *fragm.* 122, 2; Euripide *Hel.* 1421, *El.* 1268, *Cycl.* 299, *fragm.* 332; Hérodote I 90, 193, 195, II 36, IV 68, 117, 172, V 18; Thucydide IV 98, 2; Xénophon *Hell.* I 1, 7; Platon *Phédon* 58b, *Crat.* 400e; Anaxandride 39; Théophraste *fragm.* 117; Lucien *M. Cond.* 35, *Nav.* 33.
- 99) Plutarque *Mor.* 109c; Lucien *Nigr.* 21, *V. H.* 2, 24, *Ane* 28, etc. (18 fois); Epictète III 11, 1; Héliodore II 22, 5. - Avec le verbe d'existence : Aristophane *Ois.* 518; Isocrate XIX 41; Phérécrate 131.
- 100) SIG<sup>3</sup> 45 = SGDI 5726 ὁ ἄδος ἐγένετο· νόμῳ δὲ καθάπερ νῦν ὀρθῶσαι τὰς δικαστάς.- IG XII (8) 263 = SGDI 5462 κατὰ τὸν ἄδον τῶν τριηκοσίων.
- 101) Cf. *Etymol. Magn.* s.v. ῥήτωρ· ῥήτρα γὰρ κατὰ Δαριεῖς ὁ νόμος; SGDI 60, 1149, 1152, etc., cf V. Ehrenberg *Neugründer des Staates* p. 77 et suiv.
- 102) Pindare *Ném.* 10, 33, etc.
- 103) *Sitz. Berichte der Preuss. Akad. der Wiss.* 1927 p. 7-8.
- 104) IG V (2) 159, 7.
- 105) IG VII 3172, 178.- Hésychius donne en outre deux formes suspectes : δῆμος, δεόμενος· νόμος.
- 106) Aristote *Ath. Pol.* 4, 1; 35, 2.
- 107) Hérodote I 59; *Ath. Pol.* 16, 10; 3, 4-5.
- 108) Hérodote II 171, VI 16, 91, 134; Aristophane *Thesm.* 80, 278, 880, etc.
- 109) Xénarque 4, 22 (Kock); cf. Xénophon *Econ.* 14, 4.
- 110) Eschyle *Suppl.* 707-709; *Agam.* 1564; *Eum.* 391, 484, 491, 571, 615, 681; Sophocle *Aj.* 712, 1104, *Ant.* 797, 801, *Trach.* 682; Euripide *Phén.* 1645 θεσμοποιῶ; *Tro.* 267 τίς νόμος ἢ τί θέσμιον, redondance; *fragm.* 360, 45 προγόνων παλαιὰ θέσμιαι; Aristophane *Ois.* 331, etc.
- 111) Cf. *Ath. Pol.* 48, 5; 52, 1; 63, 5; 64, 1; 66, 1.
- 112) id. XLIII 57; cf. IG I<sup>2</sup> 115, 3 et 20.
- 113) Hérodote II 41 νενομοθέτηται; cf. Pseudo-Hippocrate IX 228, 322, 364; Antiphon V 15; Andocide I 82, IV 3; Lysias XV 9, XXX 35 νομοθεσία; Thucydide VIII 97, 2.
- 114) ἀνομοθέτητος *Lois* 780a, διανομοθετώ ibid. 628a, ἐπινομοθετώ ibid. 833e, Démosthène XXIV 27, etc.
- 115) De moindre portée, mais tout aussi caractéristique, est le remplacement de θεσμοφύλαξ par νομοφύλαξ : Xénophon *Econ.* 9, 14 et 15; Platon *Lois* 755a, 770c; Aristote *Pol.* 1323a 8, et souvent dans les textes postérieurs: IG I<sup>2</sup> 1311, 8; IX (2) 1108, 5; 1109, 5 et 20; 1126, 2; XII (2) 484, 7; XII (9) p. 169, 75; V (1) 31; BCH LII p. 55; BGU 759, 20; *Pap. Oxyr.* 1440, 7; *Pap. Hal.* I 42; *Amh. Pap.* 2, 108, 18, etc.; νομοφυλακῶ chez Aristote *Ath. Pol.* 8, 4; cf. SIG<sup>3</sup> 282, 18, etc. Les sources qui continuent à donner des composés de θεσμός ont l'air plus littéraires : θεσμοδῶ Philon I 650, θεσμοδός *Brit. Mus. Inscr.* IV 481 mais νομοδός = ἐξηγητὴς τῶν νόμων Strabon XII 2, 9; θεσμοποιῶ Euripide *Phén.* 1645 mais νομοποιῶ νομοθετώ Hésychius; θεσμοδότης (-δότηρα) Orphée *Ἐὐχή* 25, Longin 9, 9 mais νομοδότης *Symm. ad Psalm.* 75, 12.

- 116) Cf. les remarques de Büfienwieser *IF* XXVIII p.63.
- 117) Hirzel *Abhandlungen der Leipziger Akad.* XX p.49; O.Schrader *Reallexikon* II p.220. Le texte de l'*Ath. Pol.* 22,4 relatif à la loi d'ostracisme fait seulement allusion à la mesure prise par Clisthène et ne prouve pas qu'elle s'appelât νόμος.
- 118) *IG* I<sup>2</sup> 94, 18 κατὰ τὸν νόμον.
- 119) Hirzel *Themis, Dike* p.227 et suiv.; Stier *Νόμος βασιλεύς* p.234-235.
- 120) Δημοκρατία a fini par l'emporter; on pourrait chercher grâce à qui, car l'ἰσοκρατία et l'ἰσονομία, ses synonymes du 5<sup>e</sup> siècle, étaient plus fréquemment employés. Νομοκρατία existe comme nom de personne, cf. p. 248.
- 121) Cf. Thucydide IV 105; Xénophon *Hell.* VII 1,45; Démosthène XXI 67 et 112; Aristote *Pol.* 1295b 25, etc.
- 122) Platon *Lois* 757a; Isocrate VIII 21; Aristote *Pol.* 1302a 7; cf. Thucydide VIII 89 πολιτεία ἰσαιτέρα; Polybe VI 8,4 ἰσότης πολιτικῆ.
- 123) Cf. Hérodote VI 11; Sophocle *OR.* 579; Platon *Gorg.* 492c, *Prot.* 337a; Aristote *Nic.* 1131a 23.
- 124) τὴν δικαιοσύνην ἕξιν ἰσότητος ποιητικὴν ἢ διφνεμητικὴν τοῦ ἴσου. Platon *Lois* 848b τὴν τῆς ὁμοιότητος ἰσότητα ἢ νομὴ πᾶσιν ἀποδιδότω τὴν αὐτήν.
- 125) Voir en dernier lieu V.Ehrenberg, *Isonomie, PWRÉ* suppl. 7 col.293-301.
- 126) Platon *Rép.* 563b ἀνδράσι πρὸς γυναῖκας ἢ ἰσονομία καὶ ἐλευθερία "l'égalité et la liberté dans les rapports des hommes et des femmes".- Cf. Plutarque *Lycurgue et Numa* 1 ὑπόμνημα τῆς Κρονικῆς ἐκείνης ἰσονομίας.
- 127) Platon *Epist.* 336d κατοικισμός τε καὶ ἰσονομία.
- 128) Platon *Ménéx.* 239a ἢ ἰσογονία ἡμᾶς ἢ κατὰ φύσιν ἰσονομίαν ἀναγκάζει ζητεῖν κατὰ νόμον "l'égalité de naissance selon la nature nous force à rechercher l'égalité des droits selon la loi".
- 129) Septante 4 *Mac.* 5,24 ὥστε διὰ πάντων τῶν ἡθῶν ἰσονομεῖν καὶ εὐσέβειαν διδάσκειν; cf. Dupont-Sommer *Le 4<sup>e</sup> livre des Macchabées* p.108 note.
- 130) Thucydide VI 38; Strabon 365.- Un commentaire de ἰσόνομος se lit chez plusieurs historiens : Appien *Civ.* I 15; Dion Cassius 17,1; cf. aussi Philon II 219,242,508,509,547. "La vie sociale repose sur l'égalité et l'attribution générale (des biens)" : Ecphantos (*Fragm. Phil. Graec.* I p.539) ἐν ἰσότητι γὰρ ἅ κοινωμία καὶ ἐν τᾷ ταύτας ἀποδιανομῆ.
- 131) Isocrate XII 178; *OGI* 229,67 (3<sup>e</sup> s. avant); Plutarque *Mor.* 154d; Dion Cassius 44,2,1; 52,4,1.
- 132) Hérodote V 42; Thucydide III 82, IV 78; Dion Cassius 41,17,2; 47,42,4.
- 133) Nicolas de Damas 130, 28 Jacoby : τὴν ἰσονομίαν ἐκράτει Παλατίαν.
- 134) Cf. Thucydide II 37,1; Aristote *Pol.* 1307a 26, etc.
- 135) Archytas (Stobée *Flor.* 43,133) ὁ νόμος διανέμει τὸ κατ' ἀξίαν ἐκάστω καὶ τὸ ἐπιβάλλον.
- 136) Platon *Epist.* 326d; Euripide *Phén.* 539; Eschine I 5; voir aussi les définitions aristotéliciennes de *Pol.* 1280a 11; *Nic.* 1131b 10,31, etc.

- 137) Platon *Minos* 317d, etc.; Plutarque *Mor.* 644c.
- 138) Archytas (*ibid.*) νόμος ὁ διανέμων τὴν τροφήν; Platon *Pol.* 267e τοῖς τάνθρώπινα νομεῦσιν οὓς πολιτικούς ἐκαλέσαμεν, *ibid.* 268 ὅταν αὐτὸν (= τὸν βασιλέα) νομέα καὶ τροφὸν ἀγέλης ἀνθρωπίνης θῶμεν; *Min.* 321b νομεῖς τε καὶ ποιμένες ἀνδρῶν.
- 139) Ce transfert sémantique rend vaine toute discussion sur l'origine de ἴσονομία. ἴσα νέμειν οὐ ἴσος νόμος? (cf. Hirzel *ibid.*).
- 140) Cf. Platon *Pol.* 302e ἐν γράμμασιν ἀγαθοῖς οὓς νόμους λέγομεν.
- 141) *Rhét.* 1368b 9, 1378b 5 à 1374a 36, 1384b 27.
- 142) Loi écrite : γεγραμμένος, Gorgias B 11a Diels; Lysias XXX 2, Euripide *Hec.* 866, *Ion.* 442; Aristophane *Nuées* 1429; Xénophon *Cyr.* VIII 1319b 40; *Rhét.* 1368b 6. — Loi non écrite : ἄγραφος, ἄγραπτος : Thucydide II 37; Platon *Lois* 793a; Démosthène XVIII 275; Aristote *Pol.* 1287b 6, *Nic.* 1162b 22, 1180b 1, etc.
- 143) Platon *Phèdre* 278e; Callimaque *Pap. Oxyr.* 2080,93; Strabon VI 1,8; Diodore XVI 70; *SIG<sup>2</sup>* 147,45 et 53 (Téos); *IG IX<sup>2</sup>* (1) 186,4; *SIG<sup>2</sup>* 280,17 (Etolie), *ibid.* 150,4 (Chios), etc.
- 144) Lysias X 31, XIV 47; Andocide I 105; Isocrate XV 173; Hypéride II 41; Démosthène XVII 13, XVIII 2, XIX 297, etc.
- 145) Platon *Lois* 644d λογισμὸς γενόμενος δόγμα πόλεως κοινὸν νόμος ἐπὶ νόμασται.
- 146) Cf. Démosthène XXIII 70,87, XXIV 30; Aristote *Pol.* 1292a 7; *Nic.* 1137b 13 et suiv.
- 147) Andocide I 89; Démosthène XXIII 87.
- 148) Variantes : νομαίοισι, νομίμοισι χρῆσθαι.
- 149) Lydiens I 94, Perses I 131, Cauniens I 172, Lyciens I 173, Massagètes I 216, Egyptiens II 37,39, etc., Ethiopiens III 20, Issidons IV 26, Tauriens IV 103, Neures IV 105-107, Libyens IV 168,187, Giligamiens IV 169, Cyrénéens IV 171, Thraces V 3, Péoniens V 16.
- 150) Cf. I 137,197,200, II 37, VI 52.
- 151) III 82; IV 78; V 8; VI 86 β; VII 2,8 α, 103,104; VIII 106; IX 41.
- 152) Cf. *Prom.* 149,403 etc.
- 153) *Neue Philologische Untersuchungen* X p.54-55.
- 154) *Fragm.* 105,159,160 éd. Kern; *Hymne* 64 (Abel). A la fin du 4<sup>e</sup> siècle, Cléanthe associe encore Ζεὺς et Νόμος : *fragm.* 2 Ζεὺς, φύσεως ἀρχηγέ, νόμου μέτα πάντα κυβερνῶν.
- 155) Sur l'influence des Sophistes, voir H. Gomperz *Sophistik und Rhetorik* p.75-79, et les analyses de Sorof, Nestle, Stier, lieux cités p.206, n.3.
- 156) Chez Platon *Prot.* 337d : ὁ νόμος τύραννος τῶν ἀνθρώπων πολλὰ παρὰ τὴν φύσιν βιάζεται (cf. p.174). — *Id.* *Rép.* 359c : τὴν πλεονεξίαν ὁ πᾶσα φύσις διώκειν πέφυκεν ὡς ἀγαθόν, νόμῳ δὲ βία παράγεται ἐπὶ τοῦ ἴσου νομῆν "desir que toute nature poursuit comme un bien, mais que la loi ramène de force au respect de l'égalité" (Chambry).
- 157) I 10 : κρεῖττω φύσιν νόμου... καὶ προαίρεσιν ἀγάγης.
- 158) *Fragm.* 920 : ἡ φύσις ἐβούλεθ' ἢ νόμων οὐδὲν μέλει (cf. Elieen *NA* IV 54).

- 159) Plutarque *Sol.* 20.
- 160) Euripide *Ion.* 643-644 δίκαιον εἶναι μ' ὁ νόμος ἢ φύσις θ' ἅμα / παρῆχε τῷ θεῷ; Plutarque *Mor.* 770a καὶ γὰρ ὁ νόμος βοηθεῖ... καὶ ἡ φύσις ἀποδείκνυσι; Lucien *Patr.* 4.
- 161) Platon *Lois* 889e.
- 162) Chez Stobée *Flor.* 43, 130 φύσις καὶ νόμος καὶ τέχνα καὶ τύχα; cf. Aristote *Phys.* 193a 15 τὴν κατὰ νόμον διάθεσιν καὶ τέχνην "les dispositions conformes à la loi et à l'art".
- 163) Pseudo-Hippocrate VI 486.
- 164) Antiphon *fragm.* 4 τὰ τῶν νόμων ἐπίθετα, τὰ δὲ τῆς φύσεως ἀναγκαῖα; Nausiphane 2 Diels οὐ πλάσματα κενῶ καὶ νόμῳ ἀλλὰ τῇ τῶν πραγμάτων φύσει.
- 165) 125 Diels; cf. Plotin *Enn.* IV 4, 29 νόμῳ ὄρῶν.
- 166) Antiphon, éd. Gernet p. 172-173 et 177.
- 167) 482 et suiv. : ἢ φύσει μὲν οὐκ ἐστὶ καλή, νόμῳ δέ, etc.
- 168) Antiphon II 6 Diels τὰ πολλὰ τῶν κατὰ νόμον δικαίων πολυμῶς τῇ φύσει κεῖται; Archélaos 1 ἔλεγε δὲ τὸ δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν οὐ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ; Platon *Rép.* 364a δόξη δὲ μόνον καὶ νόμῳ αἰσχρὸν (Glaucôn).
- 169) Cf. Diels *Vorsokr.* 332, 19 = 349, 4 οἱ μὲν ἄλλοι φύσει τὰ αἰσθητά Δεύκιππος δὲ Δημόκριτος καὶ Διογένης νόμῳ τοῦτ' ἐστὶ δόξη καὶ πάθει τοῖς ἡμετέροις; Pseudo-Hippocrate VI 386 τὰ μὲν νόμῳ διακρίνοντες, τὰ δὲ τῷ συμφέροντι αἰσθανόμενος; *ibid.* 36.
- 170) *Prot.* 337d ἡγοῦμαι ἐγὼ ἡμᾶς συγγενεῖς τε καὶ οἰκείους καὶ πολίτας ἅπαντας εἶναι φύσει, οὐ νόμῳ· τὸ γὰρ ὅμοιον τῷ ὁμοίῳ φύσει συγγενές· ὁ δὲ νόμος τύραννος, etc.
- 171) Platon *Ménéx.* 245d.
- 172) *Pol.* 1253b 21 νόμῳ γὰρ τὸν μὲν δοῦλον εἶναι τὸν δ' ἐλεύθερον, φύσει δ' οὐθὲν διαφέρειν; cf. *ibid.* 1255a 6, b 15.
- 173) IV 105 τοὺς μετοικεῖν καὶ φύσει πολίτας ὄντας νόμῳ τῆς πολιτείας ἀποστερεῖσθαι; cf. *IG* III<sup>2</sup> 11169, 7.
- 174) Démosthène XXV 15 et suiv.; Philostrate II p. 258-260 éd. Kayser.
- 175) Plutarque *Dion* 47 τὸ γὰρ ἀντιτιμωρεῖσθαι τοῦ προαδικεῖν νόμῳ δικαιότερον ὄρισθαι, φύσει γενόμενον ἀπὸ μιᾶς ἀσθενείας "on définit la vengeance comme plus juste que l'injustice préméditée, en réalité elle procède de la seule faiblesse". Cf. Gorgias *Hél.* 7; Philodème *Musique* III 1, 1; Dion Cassius 60, 6, 5, etc.
- 176) *Crat.* 384d οὐ γὰρ φύσει ἐκάστῳ πεφυκέναι ὄνομα οὐδὲν οὐδένι, ἀλλὰ νόμῳ καὶ ἔθει τῶν ἐθισάντων τε καὶ καλούντων; cf. *ibid.* 388d et le commentaire de V. Goldschmidt, *Essai sur le "Cratyle"* p. 63-64.
- 177) *Nic.* 1133a 31 καὶ διὰ τοῦτο τοῦνομα ἔχει νόμισμα, ὅτι οὐ φύσει ἀλλὰ νόμῳ ἐστὶ; *Pol.* 1257b 11 λῆρος εἶναι δοκεῖ τὸ νόμισμα καὶ νόμος παντάπασι φύσει δ' οὐδὲν "convention et loi ont l'air d'être purs bavardages sans réalité".
- 178) Denys de Thrace II p. 360; *Etymol. Magn.* 606, 41.
- 179) VI 4 τὰ μὲν ὀνόματα φύσιος νομοθετήματά ἐστι, τὰ δὲ εἶδεα οὐ νομο-

θετήματα ἀλλὰ βλαστήματα.

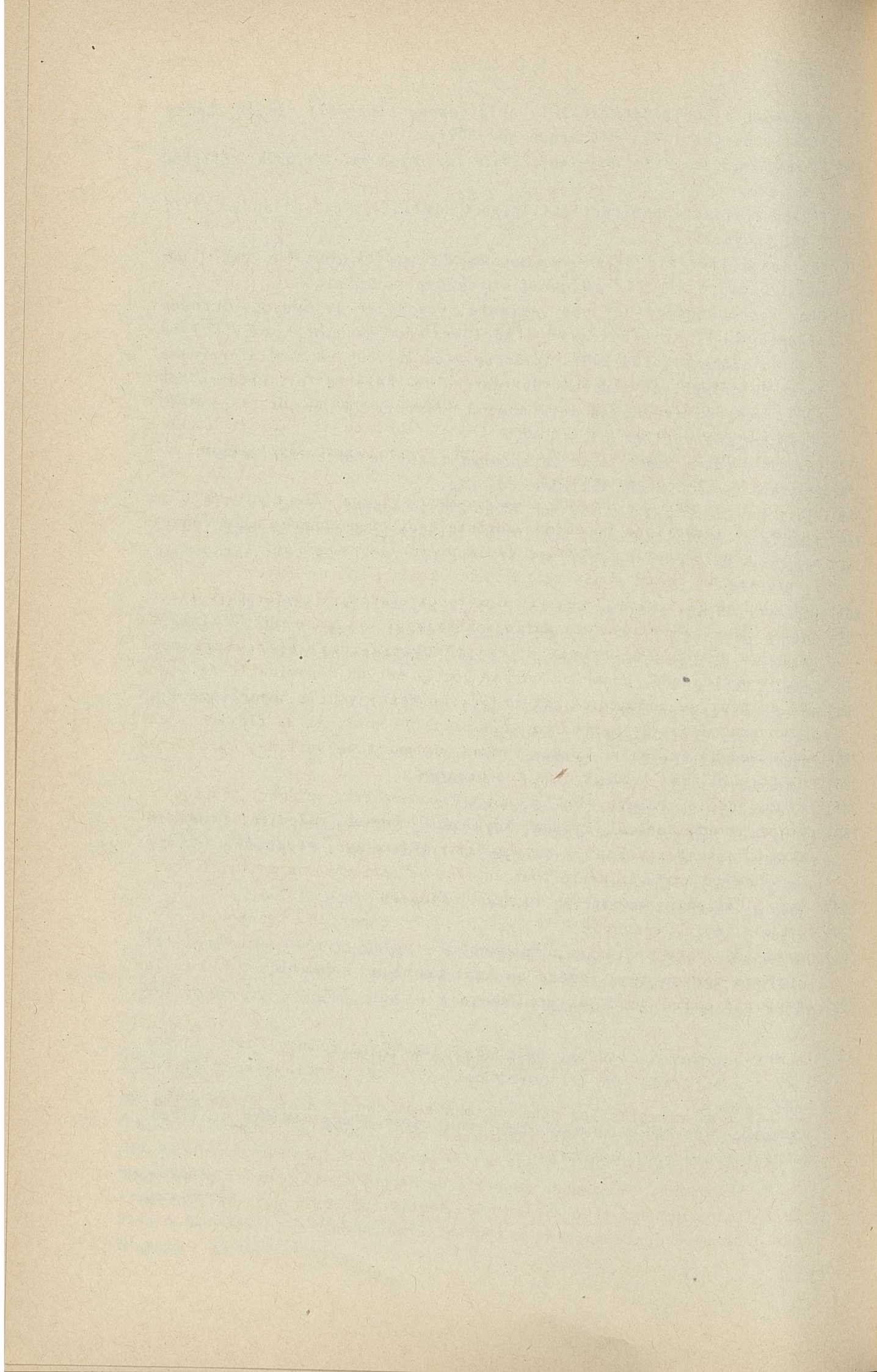
- 180) Diogène d'Oenoanda 6; Galien I 417; Marc-Aurèle VII 31; Sextus Empiricus *Hypot.* 3,232; cf. Usener *Rhein.Mus.* NF 47 p.436-437.
- 181) Diphile 13,14 οὐδὲν ἠδέως ποιεῖ οὗτος, ἀλλ' ὅσον νόμον χάριν "cet homme ne fait rien pour le plaisir, mais agit seulement par principe"; cf. Aristote *Mét.* 1076a 27; *Anthologie* XI 141 et 206.
- 182) Cf. Sorof *ibid.* p.568 et suiv.
- 183) Sophisme propre à l'école d'Abdère : cf. Anonyme *in Timaeum, Berl.Klass. Texte* II 62,35 : ὁ δὲ νόμος ἀντὶ τῆς δόξης.- Aristote (*Elenchê* 173a 7-18) reprend le *Gorgias* : πλεῖστος δὲ τόπος ἐπὶ τοῦ ποιεῖν παράδοξα λέγειν, ὥσπερ καὶ ὁ Καλλικλῆς ἐν τῷ Γοργία γέγραπται λέγων, καὶ οἱ ἀρχαῖοι δὲ πάντες ᾤοντο συμβαίνειν, παρὰ τὸ κατὰ φύσιν καὶ κατὰ τὸν νόμον· ἐναντία γὰρ εἶναι φύσιν καὶ νόμον, καὶ τὴν δικαιοσύνην κατὰ νόμον μὲν εἶναι καλόν, κατὰ φύσιν δ' οὐ καλόν.
- 184) *Grande Ethique* 1194b 30 τῶν δὲ δικαίων τὰ μὲν ἐστὶ φύσει, τὰ δὲ νόμῳ, etc.
- 185) II 19; cf. *Gorgias Hêl.* 7.
- 186) I 11 et 36, III 62.
- 187) 1420a 25-26 : ὁ νόμος ἐστὶν ὡς ἀπλῶς εἶπεῖν λόγος ὠρισμένος καθ' ὁμολογίαν κοινὴν πόλεως.
- 188) *Lois* 644d, 645a, 647b; cf. Xénophon *Cyn.* 12,16; Isocrate XV 82-83; Clément *Strom.* VII 16,5; Dion Chrysostome *Or.* 1,68; *Anthologie* X 62.
- 189) IX 186 τῶν ἐσιόντων ὑγρῶν νόμος καθέστηκεν.
- 190) *Gorg.* 483e κατὰ νόμον γε τὸν τῆς φύσεως, οὐ μέντοι ἴσως κατὰ τοῦτον ὃν ἡμεῖς τιθέμεθα πλάττοντες; Aristophane *Nuées* 1075 τὰς τῆς φύσεως ἀνάγκας.
- 191) Pythagoriciens, d'après Aristote *Ciel* 268a 10 et suiv.; Stoïciens : Marc-Aurèle III 11,5; Judéo-Chrétiens : Philon II 450 (15 fois chez Leisegang, *Lexique*), Clément *Strom.* III 72,3; Rhéteurs : Libanios *Or.* 4,2, etc.; Héliodore II 1,3 et 15,2.
- 192) Cf. Hésiode *OJ* 276, et p.171.
- 193) Aristote *Pol.* 1326a 30 : ὅ τε γὰρ νόμος τάξις τις ἐστὶ, καὶ τὴν εὐνομίαν ἀναγκαῖον εὐταξίαν εἶναι.
- 194) Cf. Lycurgue *Léocr.* 4; Platon *Pol.* 305c, *Lois* 925b.
- 195) Platon *Lois* 673e μετὰ νόμων καὶ τάξεως, *Rép.* 587a νόμος καὶ τάξις; Aristote *Pol.* 1271b 20 τάξις καὶ πολιτεία; Eschine III 38 ἀταξία νόμων; cf. Aristote *Pol.* 1302b 28.
- 196) Plotin 42,4 p.258 οὐ γὰρ μήποτε μηδὲν τὸ ταχθὲν ἐν τῷ τοῦ παντὸς νόμῳ "il n'est pas possible qu'il n'y ait rien d'ordonné dans la Loi du grand Tout."
- 197) Usener p.37.
- 198) Cf. éd. Mazon II p.21, n.4.
- 199) Oppien dit νόμος ἄγρης *Cyn.* III 486, *Hal.* V 524 οὐ νόμος θήρης *Cyn.* IV 147, *Hal.* III 72, IV 647.
- 200) Aristophane *Thesm.* 987-988; cf. *πεσονομῶ* p.136.
- 201) Cf. *Anthologie* XI 10.

- 202) III 294 ἔς μὲν οὖν ταῦτα νόμος "la pratique (du bandage) se réduit à cela"; c'est ailleurs le νόμος ἄρθριτικός (IV 132) ou νόμος ἄρθρων (IV 326,374); cf. ὡς νόμος ibid. 380. Ailleurs νόμος ἐμβολῆς καὶ διορθώσιος IV 382 "procédé de réduction et de redressement (des fractures)" qu'on appelle aussi νόμος περὶ κατηγμάτων ἰήσιος III 442.
- 203) Thucydide III 66,2; Polybe I 32,7; V 9,1; VII 14,3.
- 204) Oppien *Cyn.* IV 128; *Hal.* II 316; Clément *Péd.* 3,27,1; Polybe IV 20,8 κατὰ νόμους est difficile; certains entendent "selon leurs lois", cf. ensuite κατὰ τὰ πάτρια; d'autres "selon les règles (de la musique)".
- 205) *Glotta* XXIV p.133-143; les textes sont *SIG*<sup>3</sup> 700 et Septante 2 *Mac.* 5, 14.
- 206) Eschine I 5; Aristote *Pol.* 1285a 10; Polybe I 34,5; 57,8; 82,2; II 28, 10; III 63,5; 116,9; IV 58,9; V 111,6; VIII 32,7; XI 2,1; 18,4; Diodore IV 32,4; XX 5,2; 66,3; 98,9, etc.; Denys VI 26; Héraclide du Pont 8 (*Fragm. Hist. Gr.* II p.214).
- 207) Michel *Recueil* 471 II 37-38; cf. Gernet *Recherches* p.16, n.45.
- 208) *IG* IX (1) 334,1. 19,27,45.
- 209) Cf. Andocide I 98; *IG* II<sup>2</sup> 16-8; 116,20; 105,37.
- 210) *Ném.* 1,56 ἐκνόμιον λῆμα "force surhumaine".
- 211) Orphée *fragm.* 121,2 Kern ἐκνομίην φύσιν; Aristophane *Plut.* 981,992.
- 212) νόμαιος I 135; II 49,91; III 38,80,89; IV 59,76,78,80,104,114.- νόμιμος I 65; II 79; III 2; VII 136.
- 213) Cf. IV 76 et 79 supra p.213, n.149.
- 214) *SGDI* 5739,5741,5746; *SIG*<sup>2</sup> 553,4 = Kern *Inscr. de Magn.* 98.
- 215) *IG* XII (1) 789,4.
- 216) *SIG*<sup>2</sup> 306,42; 855,6; cf. *SGDI* 2087.
- 217) *IG* XII (3) 325,21; 326,16.
- 218) *IG* XII (7) 50,2.
- 219) 38,3 : τὰ νόμιμα ... καὶ ἥγη πολιτικά.
- 220) VI 239,1 τὰ νόμια = τὰ νομιζόμενα.
- 221) Délos *BCH* XXIX p.468,22; Chios *SGDI* 5653c 10; Samos ibid.5699. Cf. W.Schulze *Kl.Schr.* p.686, n.1; Bechtel *Gr.Dial.* III p.104.
- 222) Féminin νομίμη : Hippocrate IV 126; Plutarque *Mor.* 719b; *Anthologie* VI 191,4; VII 574,4.
- 223) Empédocle *fragm.* 135; Pindare *fragm.* 92.
- 224) Cf. id. *Samia* 184,5 ibid.
- 225) Platon *Lois* 871a, 873b; Lycurgue *Léocr.* 65; Aristote *Ath.Pol.* 57,2, etc.
- 226) Platon *Hipp.maj.* 284b, *Gorg.* 504d, *Criton* 53c, etc.
- 227) Sophocle *Ant.* 455 τὰ θεῶν ἄγραπτα νόμιμα; Hérodote I 65 (Lycurgue) μετέστησε τὰ νόμιμα πάντα; Euripide *Suppl.* 311 νόμιμά τε πάσης συγχεόντας Ἑλλάδος.
- 228) Isocrate II 7 λόγος ἀληθῆς καὶ νόμιμος καὶ δίκαιος; Platon *Gorg.* 504d ὅθεν νόμιμοι γίνονται καὶ κόσμιοι οἱ ἄνθρωποι; Diphile 32, etc.
- 229) Cf. p.188; Lucien *Ass. Dieux* 15.
- 230) Euripide *Phén.* 815; *Pap.Chr.* II 372, III 21, IV 14, etc. (cf. Preisigke *Wörterbuch*).

- 231) Manéthon IV 304; Plutarque *Mor.*141c; Xénophon *Ephésiaques* I 16,7; *Anthologie* V 267,7; *Tit. Asiae Min.* II 209,6; on dit aussi νόμῳ γαμέτης Lucien *Dial. Dieux* 5,2, *Bis Acc.*29, etc.
- 232) *IG VII* 2227d; *Pap. Chr.* II 372 IV 15, *Oxyr.*1201,18, etc.
- 233) Plutarque *Mor.*405c, 1124d, 1125f; Philon 75 fois; Lucien *Dial. Mort.* 16,6; *Pisc.*11, *Anach.*40; *Jug.voc.*3; Epictète II 13,6; III 10,8, etc.
- 234) Cf. C.Arbenz *Die Adjektiva auf* -μος p.106 et suiv.
- 235) Ἀνόμιμος certain dans *Papyr. Osl.* I 140; douteux chez [Platon] *Min.* 314d.
- 236) ρ 487; cf. p.165.
- 237) *Théog.*230 et 902; cf. Solon *fragm.*3,31-32 Diehl.
- 238) *Hymne à la Terre* 30,11.
- 239) Aristote *Pol.*1307a 1; Xénophane 2,19; Théognis 1142 (variante εὐσεβείας Diehl); Pindare *Ol.*9,16 μεγαλόδοξος Εὐνομία; *ibid.*13,6: Eunomie, sœur de Justice et de Paix comme chez Hésiode (cf. *Orphée Hymnes* 40,19; 43,2; 76,10); *Pyth.*5,67; Sophocle *Aj.*712; Aristophane *Ois.*1540; Cornutus *Nat.Deor.*29 : καλεῖται δὲ τῶν ἁρῶν ἡ μὲν Εὐνομία ἀπὸ τῆς τοῦ ἐπιβάλλοντος διανεμήσεως; étymologie de νόμος.— Sur l'ensemble, cf. V.Ehrenberg *Charisteria Rzach* p.16-29.
- 240) Pindare *Ol.*1,37, *Isth.*5,22; Eschyle *fragm.*192; Hérodote I 66,97; Thucydide I 18.
- 241) [Platon] *Définitions* 413e εὐνομία πειθαρχία νόμων σπουδαίων.
- 242) Archytas chez Stobée *Flor.*43,134; Platon *Hipp.maj.*284d; Thucydide I 18.
- 243) *Hell.* IV 4,6.
- 244) Simonide *fragm.*93; cf. Pindare *Ol.*10,13.
- 245) L'*Anthologie* emploie εὐνομία pour traduire l'idée de "pax romana", pour l'orthodoxie religieuse, pour toutes les mesures qui assurent ordre et confort : VI 195,4; 236,5; VII 575,4; IX 285,6; 686; 692; XIV 77; XVI 21,22; *Plan.*34 et 212.
- 246) Cf. Démosthène XXV 35; *IG IV<sup>2</sup>* (1) 128,24 et 129,12.
- 247) Plutarque *Mor.*1041a, Stobée *Ecl.*2,192.— Nous avons relevé des exemples de la κοινή : Septante 4 *Mac.*3,20; 4,24; 7,9; 18,4; Denys X 3,2; Strabon 259; Plutarque *Lyc.*29, *P.Em.*29, *Philop.*1, *Flam.*12, *Lucullus* 23, *Mor.*87e, 97e, 239f, 714b, etc.; Philon a le mot plus de 30 fois (cf. *Lexique* de Leisegang); Lucien *Herm.*22, *Anach.*18; Clément *Péd.*2,35,3; 65,1; *Strom.* I 60,2; *OG* I 48,13; 56,13; *SIG<sup>2</sup>* 304,19; *Pap. Oxyr.*1559,6; *IG VII* 94,95; 336,9; 4240b 4, etc.
- 248) Hésiode *Théog.*230; Solon *fragm.*15,31.
- 249) VI 316 λείψανα δείπνων δύσνομα.
- 250) Cf. Hérodote I 35; Pseudo-Xénophon *Ath.Pol.*1,8; Ocellus de Lucanie 4,8 ἐπὶ πολιτείας εὐνομουμένης τε καὶ κακονομουμένης οἴκων κατάστασις καὶ συναρμογή μέγιστα συμβάλλεται; Philon II 268 ὁ φιλήδονος κακονομώτατος.
- 251) Hérodote I 96, VIII 40; Sophocle *Ant.*821; Cratinos *fragm.*15 (Kock *Suppl. Comic.*).
- 252) L'actif αὐτονομῶ (Walz *Rhetores* I 587) est douteux.

- 253) Cf. Hirzel *op.cit.* p.242, n.4.
- 254) Thucydide I 139,140, etc.; Xénophon *Rép.Lac.* 3,1; Hérodote VIII 40; *IG* II<sup>2</sup> 43 et 44, etc.
- 255) Isocrate IV 117, IX 68, XIV 24; Démosthène I 23, IV 4, VII 30,32, XVII 8, XVIII 305; Polybe IV 27,5; XXVI 8,3; Plutarque *Mor.* 155a; *OGI* 1,3,4; Dion Cassius 44,21,1.
- 256) Hippocrate II 64 αὐτόνομοι = ὀκόσοι μὴ δεσπόζονται, *ibid.* 86 αὐτόνομοι est le contraire de ὄκου βασιλεύονται; Aristote *Pol.* 1315a 6 βασιλευόμενοι opposé à αὐτόνομοι; Lucien *H.conscr.* 41.
- 257) Isocrate IV 117,175,176; XIV 17,24; Hypéride VI 25; Andocide III 13,20.
- 258) Thucydide I 67,97,113, etc.; Xénophon *Hell.* III 2,12; V 1,36; VI 3,7 et 8; 4,2; 5,5, etc.
- 259) Cf. Lysias III 17 ἀνόμως καὶ βιαίως ὑβρίζεσθαι; Euripide *Bacch.* 387-388 ἀνόμου ἀρροσύνας; *Hercl.fur.* 779 νόμον παρέμενος, ἀνομία χάριν διδούς; *Iph.Aul.* 1095 ἀνομία δὲ νόμων κρατεῖ; Démosthène XXIV 152 ἀνομία = "absence de lois"; Orphée *Hymnes* 64,11.
- 260) XVIII 119, XXIV 30 ἔννομόν ἐστιν; cf. *SIG*<sup>2</sup> 666,8.
- 261) II 66 : variante significative ἕως ἂν ... τὰ ἱερὰ θύσασι καὶ ἔννομα (ou τὰ ἐν νόμῳ); cf. Thucydide VI 38; *Nouv.Test.* 1 *Cor.* 9,21 et *Rom.* 3,19.
- 262) ἀγῶνας Pindare *Ol.* 7,84, αἴσα *id.* *Pyth.* 9,57, δαῖτες Eschyle *Choé.* 483, δίκη *id.* *Suppl.* 384; Euripide *Phén.* 1651.
- 263) ὁμολογία *Lois* 921c, δόξα *Rép.* 433c, τιμὴ *Lois* 932a; cf. *Défin.* 413e πολιτεία· κοινωνία πλήθους ἔννομος.
- 264) Platon *Pol.* 302e, *Rép.* 424e; Démosthène VII 25, XXVI 14; Eschine III 230.
- 265) Sophocle *OR.* 322; Thucydide III 67; Eschine III 48,193; Démosthène XVIII 250, XXII 24, XXIII 86,95, etc.
- 266) Hérodote VII 238 οὐ γὰρ ἂν κοτε ἐς τὸν νεκρὸν ταῦτα παρενόμησε.
- 267) Euripide *Méd.* 1121 ὦ δεινὸν ἔργον παρανόμως εἰργασμένη.
- 268) Isocrate X 29, XI 5, etc.
- 269) Cela est surtout vrai de la pensée religieuse judéo-chrétienne. Il n'y a pas de mots plus communs que ἀνομος et παράνομος chez les Septante : "inique, impie, pécheur, criminel, etc.". Le seul exemple de ἀνομία "absence de loi" se trouve dans la 1<sup>ère</sup> épître aux Corinthiens 9,21. Ailleurs ἀνομος = παράνομος "contraire à la loi".
- 270) ἀνομος : Euripide *Bacch.* 995 = 1015; *Iph.Aul.* 399; Xénophon *Mém.* I 2,24; Platon *Rép.* 496d; Aristote *Rhét.Alex.* 1430a 33; Plutarque *Mor.* 1051b; Epictète III 26,32; Dion Cassius 53,2,5; *Pap.Lond.* 358,13.
- 271) παράνομος : Euripide *Bacch.* 997; Pseudo-Andocide IV 10; Platon *Apol.* 31e, *Phédon* 113e, *Rép.* 338e; Aristote *Nic.* 1229a 33 et suiv.; Plutarque *Mor.* 216d, 1050d, 1126b; Polybe II 59,6; Lucien *Fug.* 5.
- 271) ἀνομος : Eschyle *Agam.* 151; Hérodote I 144; Thucydide IV 92; Xénophon *Rép.Lac.* 8,5; Platon *Epist.* 336b; Plutarque *Mor.* 758d (variante ἀνόσιος). παράνομος : Euripide *fragm.* 646; Aristophane *Thesm.* 684, *Plut.* 415; Isocrate XIV 22 (opposé à ὀσιότης); Xénophon *Mém.* I 2,2; Polybe XIII 6,4; XXV 1,12; Plutarque *Mor.* 1130d.
- 272) ἀνομος : Lysias X 22; Isocrate XIV 8; Platon *Rép.* 572b.

- παράνομος : Euripide *Méd.* 1121; Aristophane *Plut.* 967; Platon *Phèdre* 254a; Dinarque I 47; Plutarque *Mor.* 807f.
- 273) Platon *Min.* 314c, 317c; *Hipp. maj.* 285a. — Id. *Pol.* 303a, *Rép.* 539a; *Antiphon* V 96, etc.
- 274) Philon l'affectionne particulièrement (18 fois); cf. Elie *NA* IV 7, V 48, *fragm.* 217.
- 275) Cf. aussi Isocrate XIV 8 ἀνόμους καὶ δεινὰς τιμαρεῖσθαι τὰς τιμωρίας; Diodore XIV 112 ἐκνόμοις περιέπεσε τιμαρῖαις.
- 276) Chez les poètes, c'est une variante prosodique de ἄνομος (Orphée, *Argon.* 60). Il existait près d'Agrigente un Ἐκνομος λόφος (Polybe I 25; Diodore XIX 104, 108; Plutarque *Dion* 26). On peut l'interpréter "mont du crime", en souvenir du taureau de Phalaris (cf. Diodore XIX 108), malgré les doutes de Freemann (*History of Sicily* IV p. 388). Ἐκνόμιος est dorien, cf. p. 199.
- 277) Quoique Diogène Laërce cite des Νομικὰ αἴτια de Démocrite (IX 49).
- 278) Aristote *Nic.* 1162b 21, *Pol.* 1341b 31, etc.
- 279) Plutarque *Cic.* 26, *Sylla* 36, *Mor.* 205b, 271e; Clément *Strom.* VI 47, 2.
- 280) *Now. Test.* Matthieu 22, 35, Luc. 10, 25; 14, 3, etc.; Clément *Strom.* I 120, 1.
- 281) *Pap. Oxyr.* 34 III 3; *Pap. Chr.* II 372 III 18; *IG VII* 22 B 20; *Anthologie* XI 322, 18.
- 282) *Pap. Oxyr.* 45, 62; 186, 10; 154, 10; 1131, 2, 17; 1416, 21 (Preisigke, *Wtb.*).
- 283) μαχή *Now. Test.* Tite 3, 9; τὰ νομικὰ Clément *Strom.* V 32, 1; παιδεία *ibid.* VI 42, 2; εἶδος *ibid.* I 165, 166; ἀγῶνες Philostrate *Vie des Soph.* I 22, 1.
- 284) Accent paroxyton erroné dans l'édition Schmidt; cf. ἄθυρόγλωσσος, etc. — Chez Cyrille, *ibid.* ἄθυρόνομοι.
- 285) Pseudo-Démosthène XXII argument; Plutarque *Mor.* 743a.
- 286) Plutarque *Cés.* 13 ἐν ἀντινομίᾳ γίνεσθαι.
- 287) Id. *Mor.* 742a διαίτεῖν τὴν ἀντινομίαν.
- 288) *Ibid.* 742f ζήτημα ἀντινομικόν, 741d θέσις ἀντινομική, etc. L'art de résoudre les "antinomies" est longuement étudié par Hermogène (*Rhet. Graeci* 15, 3; 56, 4, etc.).
- 289) Théon de Smyrne 7, 84, 178 (éd. Hiller); Clément *Strom.* I 166, 1.
- 290) Philon I 495, etc.
- 291) Références chez Preisigke, *Wörterbuch* : *Pap. Lond.* 1200, 10; *Petr.* III p. 193, 303, 321, etc., *Soc.* 228, 2; cf. Wilcken *ibid.* n° 1518, 4.
- 292) γένος ὁμόφωνον καὶ ὁμόνομον opposé à νόμους ἑτέρους καὶ πολιτείας ἄλλας.
- 293) Le mot νομοραγία cité par Hatch-Redpath (*Concordance*) dans 4 *Mac.* 1, 27 n'existe pas. On lit μονοραγία : cf. éd. Barclay-Swote et Dupont-Sommer.  
νομαλέως. Hésychius ἀδιαλείπτως "sans cesse, d'une manière continue" est une faute pour ὁμαλέως.



## CHAPITRE VII

### Le groupe de νομίζω

#### I. MORPHOLOGIE

La flexion de νομίζω se caractérise en ionien-attique (1) par un futur contracte νομιῶ (2), un parfait νενόμικα (3), un aoriste ἐνόμισα (4), au passif par des futur, aoriste et parfait à thème sigmatique : νομισθήσομαι, ἐνομίσθην, νενόμισμαι (5). Les dérivés nominaux sont également en νομισ- : νομιστέος (6), νόμισμα, etc. Cette sifflante de caractère secondaire, puisqu'elle n'apparaît que dans des formations récentes (aoriste) est bien connue; elle résulte d'une généralisation aisément explicable (7).

Quant au thème νομι- du parfait νε-νόμι-κα, du futur νομι-ῶ et de l'adjectif νόμιμος, il est vain, à notre avis, d'en discuter l'origine (8). L'idée que nous aurions affaire ici à un verbe factitif du type de κομίζω, apparenté au latin *sōbī-re*, doit être absolument rejetée, puisque, comme on verra, νομίζω est un dénominatif de νόμος et ne peut se comparer à φορέω (9). En fait, νομίζω appartient à un groupe abondant de verbes en -ίζω issus de noms, et sa flexion s'est calquée sur celle des autres verbes contenant ce suffixe. On observe un parallélisme évident dans les groupes :

νόμος "règle, valeur, loi" - νομίζω "reconnaître, estimer, pratiquer".  
λόγος "compte, calcul, raison" - λογίζομαι "compter, calculer, raisonner"  
πόρος "passage, moyen" - πορίζω "livrer passage, procurer".

Comme on sait, la série tout entière se rattache aux mots tels que :  
ἐλπίς "attente, espoir" - ἐλπίζω "espérer"  
κομιδή "soin, transport" - κομίζω - "s'occuper de, transporter"  
ὄνομα(δ) - "nom" - ὀνομάζω "nommer".

Nous sommes donc ramené au seul problème sémantique, celui des rapports entre νόμος et νομίζω.

#### II. SIGNIFICATION PRIMITIVE

Les deux exemples les plus anciens sont ceux d'Alcée et de Sapho :

Alcée 44 (Diehl) = 48 (Reinach) οὕτω τοῦτο νομίσδεται

Sapho 65,23 (Diehl) = 75,23 (Reinach) φθι]μέναν νομίσδει

M. Heinemann, qui ignore le texte de Sapho, croit pouvoir poser que le médio-passif est plus ancien que l'actif (*op. cit.* p.73-74). En fait ces deux vers contemporains attestent l'antiquité des deux construc-

tions : 1) actif avec régime à l'accusatif, -2) passif.

L'état fragmentaire des passages cités n'autorise aucune conclusion ferme sur le sens du contexte. Force nous est donc, pour marcher sur un terrain solide, de descendre jusqu'au 6e siècle.

Théognis 141 ἄνθρωποι μάταια νομίζομεν εἰδότες οὐδέν  
 "nous autres hommes, dans notre ignorance totale, nous donnons crédit à des chimères".

Xénophane 2,13 critique la vogue des athlètes et l'injuste décri de la vertu ou de l'intelligence : ἀλλὰ εἰκῆ μάλα τοῦτο νομίζεται  
 "mais c'est en vain que cette pratique règne".

Eschyle enfin (*Choéph.*101) donne un exemple nettement archaïque de νομίζω, au sens plein :

κοινὸν γὰρ ἔχθος ἐν δόμοισιν νομίζομεν

"dans ce palais nous cultivons la même haine" (Mazon).

Toutefois, il s'en faut de beaucoup que l'acception première de νομίζω se réduise à celle de "pratiquer, avoir en usage". Νομίζω équivaut à peu près à ἐν νόμῳ ἔχω, νόμιμον ποιῶ. Les exemples suivants montrent en effet que le verbe couvre encore tout le champ sémantique du νόμος ancien. Il désigne l'acte par lequel on donne à un être son importance et sa valeur. Seul un terme aussi abstrait que "valoriser" traduirait adéquatement l'ensemble des emplois. Nous énumérons ici les principaux en les rangeant sous les mêmes chapitres que νόμος.

### 1. métaphysique.

Parménide B 6,8 οἷς τὸ πέλειν τε καὶ οὐκ εἶναι ταύτων νενομίσται  
 "aux yeux de qui l'être et le non-être ont la même valeur".

### 2. linguistique.

Anaxagore B 17 τὸ δὲ γίγνεσθαι καὶ ἀπόλλυσθαι οὐκ ὀρθῶς νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες "les Grecs n'emploient pas bien les mots devenir et déperir".

Comme le remarque avec raison Heinemann (p.49, n.17), νομίζω est tout proche de καλῶ et même de ὀνομάζω.

Lysias X 17 τὸ ἀπίλλειν τοῦτο ἀποκλείειν νομίζεται "ce mot ἀπίλλειν veut dire ἀποκλείειν", littéralement "vaut autant que" (cf. latin *valēre*) (9a).

### 3. social: pratique, coutume, règle de vie.

Comme il faut s'y attendre, le grec dit νόμιμα νομίζειν (Hérodote II 92) (10); νομίζειν βίον (Eschyle *Choéph.*1003) signifie "pratiquer une vie" c'est-à-dire "mener", et avec une proposition infinitive complément :

Euripide *Hel.*1065 s. οὐ νομίζειν καθ' Ἑλλάδα

χέρσῳ καλύπτειν τοὺς θανόντας ἐναλίους

"ce n'est pas une pratique courante en Grèce que d'ensevelir ceux qui sont morts en mer" (11).

Le sens très large que nous relevons explique la possibilité d'opposer νομίζω à νομοθετῶ, comme la morale au droit (cf. Platon *Banq.*182b).

4. *pratique*: exercer un métier, parler une langue.

Pindare *Isth.* 2,38 ἵπποτροφίας νομίζων ἐν Πανελλάνων νόμῳ  
"pratiquant l'élevage des chevaux à la façon de tous les Grecs".

Hérodote V 97 οὔτε ἄσπίδα οὔτε δόρυ νομίζουσι

id. I 142, II 42, IV 183 γλώσσαν, φωνήν νομίζειν (12).

5. *intellectuel*: classement dans une catégorie.

Hérodote II 51 Ἕλληνας ἤρξαντο νομισθῆναι "on commença à les considérer comme des Grecs".

Lysias II 4 αἱ Ἀμαζόνες ἐνομίζοντο μᾶλλον ἄνδρες ἢ γυναῖκες "les Amazones passaient pour des hommes plutôt que pour des femmes"(13).

6. *religieux*: νομίζειν θεούς "croire aux dieux".

L'expression est tout à fait courante et s'explique par la conception étroitement nationale que les Grecs du 5<sup>e</sup> siècle se font de la divinité : on dit οἱ πατριοί, οἱ ἐπιχώριοι θεοί comme τὰ πατρία νόμιμα (14). La question ne se posait pas pour un Grec de savoir si tel dieu existe ou non, mais s'il convient de le "légaliser", de le faire entrer ἐν νόμοις "dans les mœurs", bref, d'adopter et de respecter son culte. Il n'y a pas de différence entre νομίζειν παῖδα "légitimer un enfant"(15) et νομίζειν θεούς "admettre les dieux".

Un texte d'Hérodote montre l'origine directe de l'emploi : νομίζουσι οἱ Αἰγύπτιοι οὐδ' ἦρωσι οὐδέν (II 50; cf. IV 63) "les Égyptiens n'accordent rien non plus aux héros", et l'on rapprochera ce vers de Philémon, qui exclut toute équivoque :

118a Kock II p.515 θεὸν νόμιζε καὶ σέβου

Pourtant de longues discussions philologiques sont alimentées par les textes de Platon et de Xénophon, relatifs à l'accusation de Socrate (16). Comme les deux tournures νομίζω θεούς et νομίζω (ἡγοῦμαι) θεοὺς εἶναι se concurrencent, on traduit ici "honorer, adorer", là "croire à l'existence des dieux" et l'on se demande si, finalement, le grief de Méléτος portait sur l'athéisme ou sur l'introduction de dieux nouveaux. C'est un faux problème : Platon (*Apol.* 26b-c) se donne la peine de distinguer les deux idées et montre que Socrate, nullement athée, peut être accusé, et plaider coupable, d'avoir mis en doute la valeur religieuse des dieux de l'Etat. En fait, nous savons par lui que Socrate prêchait une religion spiritualiste dégagée du polythéisme traditionnel et appuyée sur la morale (cf. ὁ θεός remplaçant les θεοὶ οὓς ἡ πόλις νομίζει). Mais Aristophane, dans les *Nuées*, s'est fait l'écho de la réaction populaire qui reproche à Socrate de répandre l'irréligion en sapant les bases du culte national (17). Xénophon, de son côté, n'a pas la subtilité de Platon. Il ne conçoit pas de religion en dehors des θεοὶ πατριοί; pour lui, croire à l'existence des dieux et leur rendre un culte ne font qu'un. Il a donc interprété le procès comme un grief d'athéisme et c'est pourquoi il oppose, assez naïvement, des témoignages irréfutables de la piété rituelle du Maître (cf. *Mém.* I 1,3 etc.). Puisqu'il se confiait aux dieux et les "soignait", comment aurait-il pu nier leur existence ? (18)

En pratique, νομίζω θεούς, comme chez nous "croire aux dieux" désigne une disposition contraire à l'athéisme à la fois métaphysique et moral des Sophistes. Lorsque Platon veut spécifier que l'existence même du dieu est en question, il ajoute, comme Hérodote d'ailleurs, le verbe d'existence εἶναι (19). Le grec dit aussi ἡγεῖσθαι θεούς "faire cas des dieux" sans plus (20). C'est que l'équivalence des deux verbes d'opinion (cf. infra) a entraîné la synonymie de νομίζω et ἡγοῦμαι dans ce cas particulier.

Euripide *fragm.* 935 τοῦτον νόμιζε Ζῆνα, τόνδ' ἡγοῦ θεόν (21).

Νομίζω conserve encore toute sa valeur étymologique chez Ménandre *fragm.* 257,3 τὸ κρατοῦν γὰρ νῦν νομίζεται θεός

"la force est maintenant divinisée".

### III. SYNTAXE

Nous donnons un rapide aperçu des constructions de νομίζω, à l'époque où il n'est pas encore entièrement vidé de son contenu sémantique. Le schéma élémentaire étant, comme on l'a vu :

νομίζω τι (ou τινα) "je donne (telle) valeur à quelque chose (ou à quelqu'un)",

on trouve :

1) νομίζω suivi du génitif d'appartenance.

Sophocle *OC* 38 ὁ χώρος τοῦ θεοῦ νομίζεται;

"à quel dieu ce lieu est-il consacré?" (22)

2) νομίζεται (νενόμισται) + infinitif; passif impersonnel "on admet que, on reconnaît que".

Aristophane *Nuées* 1420 ἀλλ' οὐδαμοῦ νομίζεται τὸν πατέρα τοῦτο πάσχειν "mais il n'est admis nulle part que le père subisse pareil traitement" (23).

3) νομιζόμενος et νενομισμένος "reconnu, établi, officiel, normal, etc." se sont fixés et maintenus dans la langue littéraire ou administrative (24). Au pluriel, τὰ νομιζόμενα équivaut à τὰ νόμιμα dans le vocabulaire religieux: "les rites" (25).

Que l'on compare :

Héraclite 14 τὰ γὰρ νομιζόμενα κατ' ἀνθρώπους μυστήρια ἀνιερωστὶ μυεῦνται (sic) "les mystères pratiqués chez les hommes initient de manière impie".

à Hérodote I 11 θεησάμενον καὶ ποιήσαντα οὐ νομιζόμενα "toi qui as contemplé et qui as fait une chose interdite" (*nefas*).

4) ἃ νομίζεται (26) a été en partie évincé par ὡς νομίζεται (27), équivalent de ὡς νόμος (ἐστίν) "selon l'usage, le rite, etc."

5) de νομίζω θεούς sort νομίζειν τι "croire à quelque chose", très proche de πιστεύω et de δοκῶ; par exemple chez Aristophane *Ois.* 496,

νομίσας ὄρθρον "croyant au matin" (cf. aussi *Plut.* 68a) (28).

6) νομίζω τι "je pratique quelque chose" influencé par τινι χρῆσθαι est devenu νομίζω τινί : Ps. Platon *Eryx*.400b σιδηρῶ σταθμῶ νομίζουσιν "ils se servent de l'étalon de fer"(29).

#### IV. Νομίζω VERBE D'OPINION

L'apparition du sens banal de νομίζω peut être datée approximativement; c'est une création de la prose au cours du 5<sup>e</sup> siècle.

L'évolution du verbe était déjà en germe dans les plus anciens textes, et tel vers de Pindare, au sens débattu, préfigure l'emploi ultérieur.

*Isthm.* 5,2 μεγασθενῆ νόμισαν χρυσὸν ἄνθρωποι περιώσιον ἄλλων.

Bien que nous nous rangions ici à l'avis de Rumpel (*Lexicon* s.v.) qui traduit "*in honore habere, aestimare*" contre Wilamowitz (*Pindaros* p.200) "*putare*", on peut admettre que la construction νομίζω τι + attribut est toute proche de la proposition infinitive classique "estimer que...". On en dira autant des phrases du type d'Aristophane *Nuées* 1366

ἐγὼ γὰρ νομίζω Αἴσχυλον πρῶτον ἐν ποιηταῖς  
ou d'Euripide *H.f.* 175 ἐν ἀρρητοῖσι τὴν σὴν νομίζω δειλίαν  
*Cycl.* 521 ὁ Βάαχιος δὲ τίς θεὸς νομίζεται; etc, etc.

Toutes ces propositions énoncent des jugements de valeur, conformément au sens primitif de νομίζω. Mais il ne semble pas que la conscience de cette fonction sémantique se soit maintenue très longtemps. La cause de cette dégradation est évidemment une rupture des deux termes solidaires νόμος / νομίζω. C'est au moment même où νόμος se spécialise que νομίζω se généralise. Il suffisait d'introduire le verbe d'existence dans une tournure comme νομίζειν τοὺς κακοὺς χρηστούς, τοὺς χρηστούς κακοὺς (*Sophocle OR* 610) pour obtenir le schéma banal νομίζειν τι (ou τινὰ) ποιεῖν, εἶναί τι.

On peut apercevoir ce glissement progressif dans une série d'exemples pris chez Hérodote. Sur les 30 νομίζω des Livres I et II, 21 au moins doivent être considérés comme exprimant un jugement appréciatif, bon ou mauvais, ou comme impliquant une comparaison plus ou moins explicite.

Ce sont, en faisant abstraction de la personne qui émet l'opinion :

- I 4 enlever des femmes est le fait d'hommes injustes.
- I 8 avoir la plus belle femme qui soit.
- I 34 être le plus heureux des hommes.
- I 48 = I 53 il n'y a qu'un oracle véridique, celui de Delphes.
- I 71 Sandanis considéré comme un sage.
- I 131 les dieux ne sont pas anthropomorphes.
- I 134 les Perses se prennent pour les meilleurs des hommes.
- I 135 les Perses trouvent le costume mède plus beau que le leur.
- I 146 ceux qui se croient les plus nobles parmi les Ioniens.
- I 171 les Cariens se croient autochtones (qualité pour un Grec).

- II 1 Cambyse considérant les Ioniens comme des esclaves.  
 II 2 les Égyptiens ou les Phrygiens sont les plus vieux des hommes.  
 II 37 les légumes plantes impures aux yeux des prêtres égyptiens.  
 II 43 Héraklès fait partie des douze grands dieux (il le mérite).  
 II 46 Pan est égal aux autres dieux.  
 II 64 les hommes ne diffèrent pas des autres animaux.  
 II 72 l'anguille est sacrée (type νομίζειν θεούς).  
 II 82 les prodiges se reproduisent semblables à ceux du passé (postulat du νόμος φύσεως).  
 II 145 Héraklès, Dionysos et Pan sont les plus jeunes dieux.  
 II 167 les hommes exemptés des travaux manuels sont nobles.

Tout cela contient un jugement esthétique, moral ou religieux. Toutes ces opinions pourraient être appelées νόμοι ou νόμιμα.

Au contraire les textes suivants n'offrent plus qu'une affirmation objective, l'énonciation d'un fait dépourvu, au moins dans son contexte, de toute appréciation particulière.

- II 3 les hommes en savent tous autant sur le compte des Héliopolitains.  
 II 4 les Égyptiens ont les premiers nommé les signes du Zodiaque.  
 II 17 Hérodote estime les limites de l'Égypte.  
 II 25 le soleil est la cause du débit du Nil.  
 II 38 les bœufs mâles descendent d'Épaphos.  
 II 63 opinion des Égyptiens sur l'origine d'une fête.  
 II 77 les maladies causées par la nourriture.  
 II 104 les Colchidiens font partie de l'armée de Sésostris.  
 II 121 la femme qui pense tenir la main du voleur.

Par cette énumération, nous pensons avoir montré les degrés de cette transformation. νομίζω, verbe de jugement, passe dans la catégorie des verbes d'affirmation ou d'opinion et finit même par exprimer la croyance sans le moindre appui intellectuel ou moral. De "juger valable", νομίζω devient le verbe "juger" sans plus.

Il est à noter en outre que νομίζω et ἡγοῦμαι sont déjà en partie interchangeables chez Hérodote. En II 167, ἡγημένους et νομιζομένους introduisent la même opinion répandue chez les Barbares que le travail est avilissant. Voici encore quelques exemples d'ἡγοῦμαι rigoureusement identiques à ceux de νομίζω :

- I 4 considérer les Grecs comme ses ennemis.  
*ibid.* considérer l'Europe et la Grèce comme des pays à part du reste.  
 I 126 valoir moins qu'un autre à la guerre.  
 I 136 le nombre fait la force.  
 II 69 les crocodiles sont des animaux sacrés (cf. supra II 72, etc).

En face d'Eschyle *Prom.* 1035 :

μήδ' ἀνθαδίαν εὐβουλίας ἀμεινὸν ἡγήση ποτέ,

on lit chez Sophocle *OR* 549 :

εἴ τοι νομίζεις κτήμα τὴν ἀνθαδίαν εἶναί τι etc. (30).

Les Tragiques emploient l'un et l'autre verbes, mais ἡγοῦμαι reçoit la construction attributive, νομίζω la proposition infinitive.

En face des verbes de jugement νομίζω = ἡγοῦμαι, l'ionien d'Hérodote connaît δοκέω; d'après son étymologie, le dernier désigne plutôt une impression des sens, une croyance, une idée de l'imagination et correspond à peu près au français "se figurer", "s'imaginer que". Eschyle et Sophocle l'emploient ainsi mais lui adjoignent οἶομαι, son synonyme. Νομίζω, ἡγοῦμαι, δοκέω et οἶομαι sont donc les quatre termes fondamentaux qui se partagent l'expression d'un jugement ou d'une opinion en attique. On doit y ajouter ἀξιῶ, verbe de sens voisin, pour apprécier convenablement l'usage que la langue a fait de ces termes concurrents. Nous donnons ici la statistique comparative établie sur une longueur sensiblement égale des différents écrivains attiques (31):

	νομίζω	ἡγοῦμαι	δοκέω	οἶομαι	ἀξιῶ
[Hérodote]	8	2	9	0	(δικαιῶ 1)
Eschyle	0	2	4	4	4
Sophocle	9	1	15	4	2
Euripide	4	4	11	3	1
Thucydide	32	6	1	9	10
Aristophane	9	2	10	4	1
Lysias	16	25	0	29	5
Xénophon	18	10	2	26	0
Platon	10	19	5	33	2
Isocrate	20	18	0	20	18
Démosthène	18	16	0	33	16

Il saute aux yeux que δοκέω, verbe poétique, a été remplacé par οἶομαι dans la prose attique (32), que νομίζω et ἡγοῦμαι sont particulièrement fréquents chez les Historiens et les Orateurs, et que νομίζω appartient à la langue la plus soutenue (Thucydide, Isocrate, Démosthène).

Le détail apporte plusieurs conclusions instructives :

1. δοκέω et οἶομαι sont bien interchangeables.

cf. Xénophon *Eccon.* 16,9 ἐκεῖνό μοι δοκέω πρῶτον ἂν ἡδέως μανθάνειν *ibid.* 13 οἶμαι γὰρ δὴ καὶ τοῦτό σε γινώσκω ὅτι, etc.

Dans la même phrase chez Platon, *Phèdre* 230e :

ἐγὼ μὲν μοι δοκέω κατακλίσσασθαι, σὺ δ' ἐν ὁποίῳ σχήματι οἶει ῥᾶσθ' ἀναγνώσεσθαι, τοῦτ' ἐλόμενος ἀναγίνωσκε "moi, j'ai idée que je vais m'étendre; toi, prends la posture qui te semble la plus confortable pour lire, et lis".

D'autre part ὡς δοκέω sert d'incise comme οἶμαι ou ἐγῶμαι (33).

2. δοκέω et οἶομαι sont des verbes de croyance, de conviction, d'espérance; en face, νομίζω et ἡγοῦμαι expriment plutôt des jugements ou des opinions.

Lysias XIV 43 ἤδη τινῶν ἀπεψηφίσασθε ἀδικεῖν μὲν νομίσαντες, οἰόμενοι δ' εἰς τὸ λοιπὸν χρησίμους ὑμῖν ἔσεσθαι "vous en avez déjà acquitté, que vous jugiez coupables, parce que vous vous figuriez

qu'ils vous seraient utiles plus tard".

Démosthène XXI 77 οἷμαί τινας ὑμῶν ποθεῖν ἀκοῦσαι τὴν ἔχθραν ἥτις ἦν ἡμῖν· νομίζειν γὰρ οὐδέν' ἄν ἀνθρώπων "je crois que certains d'entre vous ont envie d'entendre parler de la haine qui nous séparerait; qu'ils estiment qu'aucun homme au monde, etc."

3. ἀξιῶ avait primitivement une grande force et s'apparentait aux verbes de volonté : ἀξιῶ = νομίζω δεῖν "je trouve bon que, j'exige, je réclame". Il marquait une conviction, un point de vue personnel que l'orateur veut faire partager à son auditoire :

Thucydide VII 15,2 ἀξιῶ δ' ὑμῶν συγγνώμης τυγχάνειν  
"je réclame votre pardon".

Isocrate XIV 19 τῆς αὐτῶν σωτηρίας τοὺς συμμάχους ἅπαντας ἀξιούσιν ἐπιμελεῖσθαι "ils réclament que tous les alliés se préoccupent de leur assurer le salut" (Mathieu), auquel on comparera

*ibid.* 20 τοῖς δὲ κρείττοσιν ἴσον ἔχειν οἴονται δεῖν  
"ils veulent être égalés aux plus forts" (Mathieu).

Puis ἀξιῶ s'affaiblit à son tour et finit par se confondre avec νομίζω, dans l'énonciation d'un simple jugement.

Démosthène XVIII 255 ἐγὼ μὲν οὕτωςι περὶ τῆς τύχης ἀξιῶ, ὀρθῶς καὶ δικαίως ὡς ἐμαυτῷ δοκῶ, νομίζω δὲ καὶ ὑμῖν "pour ma part tel est mon avis sur l'évènement, avis droit et juste à mes yeux et je pense aussi aux vôtres" (34).

Les positions initiales des verbes de jugement paraissent donc devoir être ramenés à la double opposition

νομίζω - δοκῶ

ἡγοῦμαι - οἴομαι

ἀξιῶ à part.

Peut-on pousser plus loin l'analyse et tracer entre νομίζω et ἡγοῦμαι, par exemple, une limite bien définie? Nous ne le croyons pas. H. Schmidt enseignait jadis que νομίζω comporte une nuance de subjectivité qu'ignore ἡγοῦμαι (35). Il s'appuie sur des textes comme celui-ci :

Démosthène XXIII 5 ἐγὼ γοῦν ... ἀπόκνησ' ἄν καὶ αὐτὸς τὴν γραφὴν ταύτην ἀπενεγεῖν, εἰ μὴ πάνυ τῶν αἰσχροῶν ἐνόμιζον εἶναι, νῦν μὲν ἡσυχίαν ἀγαγεῖν καὶ σιωπήσαι, πρῶγμ' ἀλυσιτελὲς τῇ πόλει κατασκευάζοντας ὁρῶν τινὰς ἀνθρώπους, πρότερον δ' ὅτ' ἐπλευσα τριηραρχῶν ἐς Ἑλλάσποντον εἰπέειν καὶ κατὰ γορήσαι τινῶν οὓς ἀδικεῖν ὑμᾶς ἡγοῦμην "j'aurais hésité à engager ce procès moi-même si je n'estimais pas très malhonnête de ne pas bouger et de me taire quand je vois certains individus combiner contre la cité une méchante affaire, alors qu'au temps où triérarque je suis parti pour l'Hellespont, j'ai parlé et j'en ai accusé qui, à mon avis, vous faisaient du tort". Le premier verbe (ἐνόμιζον) est, dit-on, plus personnel parce qu'il introduit un jugement moral sur la conduite de l'orateur, le second, plus objectif (ἡγοῦμην) parce qu'il s'agit alors d'un fait positif, les injustices de certains individus. Ce genre de *distinguo* aurait quelque valeur s'il se vérifiait partout. Or, aux 4 ou 5 exemples interprétés par Schmidt

on opposerait sans difficulté des centaines de passages où νομίζω et ἡγοῦμαι ont soit le même sens, soit des valeurs précisément inverses de celles-la. Il n'est pas légitime, surtout en sémantique, de tirer des conclusions générales de faits isolés. Si l'on examine l'ensemble des textes, la belle ordonnance décrite plus haut fait place en réalité à une confusion totale. En attique, tous les verbes de jugement et d'opinion se valent :

1. νομίζω = ἡγοῦμαι

Thucydide VII 18 διότι τοὺς Ἀθηναίους ἐνόμιζον διπλοῦν τὸν πόλεμον ἔχοντας... εὐκαθαιρετωτέρους ἔσεσθαι, καὶ ὅτι τὰς σπόνδας προτέρους λελυκέναι ἡγοῦντο αὐτούς "parce qu'ils pensaient que les Athéniens engagés dans une double guerre ... seraient plus faciles à abattre, et parce qu'ils jugeaient que c'étaient eux qui avaient rompu les premiers la trêve".

Platon *Phèdre* 234c ἐγὼ μὲν οὖν ἱκανά μοι νομίζω τὰ εἰρημένα· εἰ δέ τι σὺ ποθεῖς, ἡγούμενος παραλελεῖσθαι, ἐρώτα "je pense en avoir assez dit; mais si tu en désires plus, pensant que j'ai fait une omission, interroge-moi".

2. νομίζω = οἴομαι

Xénophon *Eccon.* 20,23 τοὺς ἀγροὺς δὲ μὴ ἔχοντας ἐπίδοσιν οὔτε ἡδονὰς ὁμοίως ἐνόμιζε παρέχειν, ἀλλὰ πᾶν κτῆμα καὶ θρέμμα τὸ ἐπὶ τὸ βέλτιον ἶον, τοῦτο καὶ εὐφραίνειν μάλιστα ᾤετο "il pensait qu'un champ qu'on ne peut améliorer n'offre plus les mêmes satisfactions, mais il était d'avis qu'une propriété ou du bétail qui va s'améliorant cause le plus de satisfaction".

Démosthène XXI 203 ἔμ' οἴεσθ' ὑμῖν εἰσοίσειν, ὑμεῖς δὲ νεμεῖσθαι; "vous figurez-vous que je vais apporter ma contribution pour que vous en profitiez" est repris par ἀλλὰ νομίζεις ἡμᾶς μὲν ἀνάξεισθαι, αὐτὸς δὲ τυπτήρειν; "penses-tu que nous subirons, pendant que tu frapperas?".

Une conséquence visible de la confusion de νομίζω et de οἴομαι, c'est l'extension à νομίζω de la proposition infinitive au futur. Lorsqu'il signifiait "j'estime, je considère comme", il s'appliquait à des vérités valables en général, hors du temps, et attirait le présent ou l'aoriste. Désormais, au sens de "je crois, je m'imagine" il entre, aux côtés de οἴομαι et de δοῶ, dans le groupe des verbes de sentiment, notant une espérance, une crainte, une anticipation, une prévision (36). Thucydide, qui emploie si souvent νομίζω au sens de οἴομαι, le construit volontiers avec le futur de l'infinitif (37).

3. οἴομαι pour νομίζω ou ἀξιῶ

Isocrate XIV 19 οἴονται οὐδὲν δεινὸν ποιεῖν  
"ils pensent ne rien faire de grave" (Mathieu).

4. οἴομαι = ἡγοῦμαι

Xénophon *Eccon.* 19,8 πότερον... ἂν... οἴει τὸν βλαστόν... χωρεῖν; mais *ibid.* 9 πότερα... ἡγή μᾶλλον ἂν ῥιζοῦσθαι αὐτό;

5. νομίζω = ἡγοῦμαι = ἀξιῶ

Nous citons deux exemples manifestes de *variatio sermonis*. Les

verbes sont échangés par souci d'élégance et peut-être par quelque obscure raison rythmique.

Thucydide VII 34,7 Κορίνθιοι νομίσαντες δι' αὐτὸ οὐχ ἡσοῦσθαι δι' ὅπερ οὐδ' οἱ ἕτεροι νικῶν· οἱ τε γὰρ Κορίνθιοι ἠγήσαντο κρατεῖν εἰ μὴ καὶ πολὺ ἐκρατοῦντο, οἷ τ' Ἀθηναῖοι ἐνόμιζον ἡσοῦσθαι ὅτι οὐ πολὺ ἐνίκων (cf. *ibid.* 6 ἀξιοῦν).

Isocrate IV 81 τὴν αὐτὴν ἀξιοῦντες γνώμην ἔχειν πρὸς τοὺς ἥττους ἤνπερ τοὺς κρείττους πρὸς σφᾶς αὐτούς, ἴδια μὲν ἄσθη καὶ αὐτῶν πόλεις ἡγούμενοι, κοινὴν δὲ πατρίδα τὴν Ἑλλάδα νομίζοντες εἶναι.

De même que le français évite un "crois-tu qu'il croie?" en disant "penses-tu qu'il croie?" ou "crois-tu qu'il pense?" à peu près indifféremment, de même le grec dit οἷε ἡγεῖσθαι, οἷε νομίζειν, ou bien il use de la proposition incise οἶμαι : cf. le français "à mon avis, selon moi, etc."(38).

Xénophon *Eccl.* 19,15 ἐπιδεικνὺς ἃ οὐκ ἐνόμιζον ἐπίστασθαι ἀναπαίθεις, οἶμαι, ὡς καὶ ταῦτα ἐπίσταμαι "en voulant me montrer ce que je croyais ne pas savoir, tu me persuades, il me semble, que précisément je le sais".

En dernière analyse, la répartition de νομίζω, οἶομαι, ἡγοῦμαι et δοκῶ à l'origine fait de vocabulaire, finit par relever de la seule stylistique. Entre νομίζω et ἡγοῦμαι d'une part, νομίζω et οἶομαι d'autre part, la différence est que le premier paraît plus intellectuel; ἡγοῦμαι et οἶομαι étaient les mots ordinaires, νομίζω fait l'effet d'un terme abstrait plus pompeux. On reconnaîtra la même nuance dans les tournures françaises "je trouve, je pense, je crois, j'ai idée que" en face des expressions emphatiques "je considère, j'estime, j'imagine". Ce trait explique assez la fréquence de νομίζω chez Thucydide et Isocrate, stylistes et rhéteurs; le dialogue simple de Platon, l'éloquence sans apprêt de Lysias peuvent se contenter de οἶομαι ou de ἡγοῦμαι.

L'histoire de νομίζω répond donc à une loi générale du vocabulaire, selon laquelle les mots perdent en signification ce qu'ils gagnent en fréquence. L'affaiblissement sémantique n'a pas tardé à se faire sentir sur la syntaxe du verbe. Une construction propre aux verbes de sensation, la proposition participiale, se rencontre en attique même :

Platon *Rép.* 450a πᾶσι ταῦτα δεδογμένα ἡμῖν νόμιζε, ᾧ Σώκρατες.  
"considère que cela est admis par nous tous, Socrate".

Xénophon *Anab.* VI 6,24 νόμιζε δ' ἔὰν ἐμὲ νῦν ἀποκτείνης δι' ἄνδρα δειλὸν τε καὶ πονηρὸν ἄνδρα ἀγαθὸν ἀποκτείνων "rends-toi compte que, si tu me tues maintenant, tu mets à mort un homme de bien à cause d'un lâche et d'un scélérat" (cf. la construction de οἶδα).

Passant aux verbes déclaratifs, d'autre part, νομίζω régit des complétives avec ὅτι ou ὡς :

Thucydide III 88,3 νομίζουσι δὲ οἱ ἐκεῖνη ἄνθρωποι ἐν τῇ Ἱέρᾳ ὡς ὁ Ἡρακλειστος χαλκεύει "les gens de là-bas se figurent que Héracléistos forge dans l'île sacrée".

La généralisation, à l'époque de la κοινή, de la construction avec ὅτι s'explique surtout par la perte de l'infinitif (39).

Comme verbe d'opinion enfin, νομίζω peut être pris absolument, sur le modèle de οἴομαι et δοκῶ = ὡς νομίζω Lysias XIII 2, καλῶς νομίζειν "bien juger" Sophocle OR 859 (40).

### V. LES DÉRIVÉS DE νομίζω

La parenté primitive qui relie νομίζω à νόμος subsiste dans la plupart de ses dérivés et composés :

ἀντινομίζομαι "je m'oppose à" est le verbe de ἀντινομία. Il se dit des lois non écrites des dieux opposés à la conduite déréglée des mécréants : Archytas dans Stobée *Flor.* 43,129.

ἀπονομίζω "j'interdis par une loi" est fait d'après ἀπονηφίζω : Mnaséas dans Athénée 346d.

προσνομίζω "je pratique en outre" répond à l'étymologie du verbe simple : Aristide 1,49 et 53; *OGI* 56,43.

συννομίζω "je suis du même avis que" est le seul composé véritable de νομίζω "je juge" Platon *Min.* 316d.

Les dérivés constituent trois groupes : νόμισις, νομιστέος (-τός), νόμισμα, dont l'unité réside dans la notion commune de "valeur reconnue officiellement".

νόμισις, forgé par Thucydide comme pendant de βούλησις εν Νίος : οὐδὲν γὰρ ἔξω τῆς ἀνθρωπείας τῶν μὲν ἐς τὸ θεῖον νομίσεως τῶν δ' ἐς σφᾶς αὐτοῦς βουλήσεως δικαιοῦμεν ἢ πράττομεν "en effet, en dehors du crédit que les hommes donnent à la divinité et de leurs volontés vis-à-vis d'eux-mêmes, nous ne légitimons ni ne commençons rien". On tient là un équivalent nominal de l'expression νομίζειν θεοῦς (41).

νομιστός "qui peut être rapporté au νόμος, conventionnel" a donné l'adverbe νομιστί = νόμῳ précédemment étudié (42).

νόμισμα. Le mot, aussi ancien que νομίζω, apparaît d'abord comme doublet poétique de νόμος (43). L'idée d'ordre contenue dans le simple νόμος correspond à l'idée de légalité attachée au dérivé νόμισμα. Ainsi se trouve parachevée l'analogie des formations de λέγω et νέμω; les principaux termes en sont :

λέγω-νέμω	λόγος-νόμος	λογάς-νομάς
-λογή-νομή	λόγιος-νόμιος	λόγιμος-νόμιμος
λογίζομαι-νομίζω	λόγισμα-νόμισμα	λογικός-νομικός

Un fragment d'Alcée nous conserve le témoignage du sens ancien "règle, discipline" (44).

ἢ που σύναγ' ἀνδρῶν < ζαδε > δάσμενον  
στρότον νόμισι' ἐπιπνέοισα

"en vérité elle a groupé une armée d'hommes dispersés en leur insufflant la règle" (Puech). Cet ordre, reconnu par une collectivité, est ici militaire, ce qui confirme la leçon νομισματα chez Eschyle *Perses*

859-860 : αἱ δὲ νομίματα πύργινα πάντ' ἐπηύθυνον  
 "elles ne dirigeaient que l'art coutumier des sièges" (Mazon).

Au début du 5<sup>e</sup> siècle, νόμισμα a suivi, en attique, une évolution parallèle à celle de νόμος. Il s'est dégagé deux sens, l'un technique et spécialisé, l'autre rattachant le dérivé à νομίζω. Comme pour νόμος, le sens technique a chassé l'autre de l'usage.

1. νόμισμα = tradition, usage ayant cours. Il n'y a pas la moindre différence entre le νόμισμα Ἑλληνικόν d'Eschyle (*Sept.* 269) et les Ἑλλήνων νόμοι du même poète (*Suppl.* 220) : ce sont toujours des rites ou des traditions. Mais la caractéristique -μα attire le mot vers le groupe abondant des substantifs désignant des objets considérés comme résultats, produits de l'action verbale : κτήμα "acquisition" puis "bien", χρῆμα "utilisation" puis "objet", πρᾶγμα "action" puis "affaire", δόγμα "décision" puis "dogme", etc. Sophocle et Euripide l'emploient encore au sens d'institution matérielle, par opposition à la loi (νόμος) qui garantit sa valeur et sa légitimité (45).

2. Il faut descendre jusqu'aux environs de 450 pour rencontrer la "monnaie" (46). L'étape sémantique intermédiaire qui rattache le sens particulier "pièce de métal monnayé ayant cours" à la notion plus vaste d'"institution légale" est attestée par Aristophane *Thesm.* 348 :

τῶν κοτυλῶν τὸ νόμισμα λυμαίνεται

"il trompe sur la mesure officielle des cotyles".

D'ailleurs l'origine de l'emploi nouveau n'est pas si lointaine que les Attiques ne jouent volontiers sur le double sens du mot.

Sophocle *Ant.* 296 οὐδὲν γὰρ ἀνθρώποισιν οἶον ἄργυρος  
 κακὸν νόμισμ' ἔβλαστε

"il n'y a pas au monde d'institution (de monnaie) plus funeste que l'argent".

Aristophane *Nuées* 248 θεοὶ ἡμῶν νόμισμ' οὐκ ἔστι

"les dieux n'ont pas cours chez nous" (47).

Si donc nous plaçons au milieu du 5<sup>e</sup> siècle la fixation du sens "monnaie", il subsiste une assez longue période entre l'invention de la chose et celle de son nom. En effet, on admet que les pièces métalliques ont fait leur apparition çà et là en Grèce au 7<sup>e</sup> siècle avant J.C. (48). Pour combler l'hiatus, on peut supposer que la rareté des textes en prose du 6<sup>e</sup> siècle, le manque d'inscriptions expliquent l'absence de νομίματα, ou bien encore qu'à l'origine la monnaie est désignée par un autre terme auquel le mot νόμισμα est venu se substituer plus tard pour des raisons à déterminer. Ce terme est χρῆμα. Les rapports sémantiques de χρῆμα et de νόμισμα sont bien définis par Aristote dans un texte connu : *Nic.* 1119b 26 "nous appelons χρήματα tout objet dont le prix se mesure à l'aide de νομίματα".

Pollux IX 87 connaît l'attique χρήματα = ionien χρῆμα "argent" à côté de l'attique χρῆμα "chose, bien". Il est certain que χρῆμα désignait tout objet dont on peut se servir, et qui par suite a un prix, est susceptible d'achats, de vente, d'échange. Le système du troc

remplacé plus tard par le métal étalon des valeurs commerciales a contribué à restreindre l'emploi de χρῆμα au sens du français "argent", sans considération de la matière dont il est fait. Déjà Hésiode (*OJ* 686) disait χρήματα πέλεται ψυχή "la vie, c'est l'argent" et le proverbe déclarait χρήματ' ἀνὴρ "l'argent fait l'homme" (49). Chez Hérodote III 38 ἐπὶ κόσῳ χρήματι "à quel prix, pour combien d'argent" confirme la note de Pollux. En attique même, οὐδένοσ χρήματος "à aucun prix, pas pour un empire" (*Andocide* II 4) semble se rapporter à des expressions de la langue familière. Nous voyons dans χρῆμα un objet de valeur en général, selon la définition d'Aristote, mais pas nécessairement de l'argent.

Partout ailleurs, on observe le pluriel χρήματα, ce qui nous amène à penser que, longtemps après l'invention de l'argent monnayé, seule forme concrète de valeur fiduciaire, on continuait à employer χρήματα pour désigner à la fois "argent, somme, richesse, pièce de métal frappé à une effigie". L'introduction du mot νόμισμα a accompagné la réglementation des cours. Lorsque les législateurs eurent établi une échelle d'équivalences entre les poids et les monnaies (à Athènes, cf. Aristote *Ath. Pol.* 10), lorsque les faux-monnayeurs se furent mis à concurrencer la frappe légale, on eut besoin d'un mot plus précis que χρῆμα pour nommer l'argent ayant une valeur reconnue : νόμισμα s'imposait. C'est pourquoi l'on rencontre, dès les textes les plus anciens, les groupes νόμισμα κόπτειν (ou κόπτεσθαι) "battre monnaie" (50), c'est pourquoi l'on doit spécifier de quel métal il s'agit : νόμισμα ἀργύριον (51), χρυσοῦν (52), σιδηροῦν (53), παλαιόν (54), ἡμεδαπόν (55), ἐπίσημον (56), etc. L'usage a réservé ensuite νόμισμα à la variété des monnaies (57), χρῆμα(τα) à l'argent en général, en tant que puissance économique ou morale (58).

Les dérivés de νόμισμα ne soulèvent aucune difficulté sémantique.

On peut se demander pourquoi nos documents d'époque hellénistique et impériale se divisent sur la graphie (ou la prononciation?) du verbe dérivé : νομιστεύομαι dans les manuscrits (59), νομιτεύομαι dans les Papyrus et les Inscriptions (60). L'alternance n'est sûrement pas phonétique, puisque le passage de -στ- à -τ- n'a pas été relevé comme un fait propre à la κοινή. En réalité, on a affaire à deux mots différents : νομιτεύομαι est un dérivé de νομίζω dont il conserve la signification (61) et qui a reçu le suffixe -τεύω du thème νομι- : cf. νόμιμος d'une part, μεσι-τεύω "arbitrer" de μεσίτης, πρωτεύω, etc. d'autre part; νομιστεύω est un dérivé de νόμισμα, νομιστός "ayant cours" avec un radical νομισ- généralisé. La distinction n'a pu résister à l'action analogique, et νομιτεύομαι équivaut aussi à νομιστεύομαι (*OGI* 339,44; *Pap. Flor.* 1,6).

VI. LATIN *nummus*

L'étude de νόμισμα nous amène à la discussion d'un problème très embrouillé, celui des rapports entre le grec νόμος, νοῦμμος et le latin *nummus*. Les opinions relatives à l'origine de ces noms de monnaies et à leurs relations mutuelles se réduisent à trois principalement :

1. Les numismates, suivis de quelques philologues, adoptent l'idée la plus simple en apparence : le mot latin serait un emprunt au grec dorien νοῦμμος, forme dialectale de νόμος "loi"; *nummus*, avec son sens étendu de "pièce de monnaie" dériverait de νόμος "cours légal". Les autres acceptions de *nummus* seraient secondaires (62).

2. Certains linguistes veulent faire venir le latin *nummus* directement de νόμιμος "légal" par amuïssement de la brève intérieure : \**nomimos* > \**nommos* > *nummus*. D'après cette hypothèse, νοῦμμος doit être considéré soit comme une forme "aberrante" de νόμος, soit comme la transcription pure et simple du latin *nummus* (63).

3. Selon d'autres, νόμος, νοῦμμος et *nummus* sont les trois formes prises en pays dorien (Sicile, Grande-Grèce) ou italique (latin, ombrien *numet*) par un nom de monnaie emprunté dans cette aire à un parler pré-indoeuropéen, siculo-italiote (64). Les confusions et les variantes graphiques pourraient garder la trace de ces emprunts parallèles, ou être dues à de légères nuances dans la nature même des monnaies, toujours instables.

En fait, la plupart des auteurs se répètent, sans apporter de preuves supplémentaires. Un petit problème de ce genre peut être résolu, selon nous, à deux conditions :

- 1) grâce à un recensement complet du matériel documentaire,
- 2) grâce à la combinaison des données linguistiques et des réalités c'est-à-dire à l'examen des monnaies que le mot désigne. Car l'opinion des numismates se fonde souvent sur un crédit accordé sans critique aux indications étymologiques des Anciens, tandis que les linguistes ont accoutumé de rapprocher des mots au mépris de leur contenu réel.

I. Une première cause de confusion peut être facilement éliminée; sans préjuger de son étymologie, le grec νοῦμμος, partout où il s'applique à des monnaies romaines, n'est que la transcription du latin *nummus* selon les habitudes grecques :

*Numa* > Νομᾶς, *summarudis* > σουμμαρούδης, etc. (65).

C'est le cas chez Plutarque (*Sylla* 1) où les νοῦμμοι sont des sesterces, d'après un passage qui fournit d'ailleurs une équivalence précieuse (66).

II. Les nombreuses variantes orthographiques du mot grec νοῦμμος invitent à jeter le soupçon sur toute la tradition manuscrite (codices et papyrus) et à ne considérer provisoirement que les témoignages épigraphiques (67). Ceux-ci, rangés chronologiquement, sont au nombre de sept :

1. A Delphes, [vers 340] (68), Ἡρακλεῖοι ἀπ' Ἰταλίας τὸ πρότερον

καὶ τὸ ὕστερον νόμους ἰταλιωτικοὺς ἑκατόν· τούτου αἰγίναϊον δραχμαὶ ἑκατόν εἴκοσι τέτορες, τέτορες ὀδελοί..

Cela fait pour le nomos italique une valeur d'une drachme, 1 obole 1/2 éginétiques (69). L'identité du νόμος italique et du didrachme est affirmée par Willers (70), repoussée par Keil (*loc.cit.*).

2. Tables d'Héraclée [vers 325] = IG XIV 645 I 123.

δέκα νόμους ἀργυρίω ... δύο μνᾶς ἀργυρίω. Pas d'équivalence assurée entre le νόμος et la mine.

3. Délos [vers 180], dans un inventaire (71) :

τετράνομα ΔΔΠΙΙΙΙ· δίνωμα ΔΙ· νόμοι Δ

On admet qu'il s'agit ici des sesterces et de leurs multiples : 29 deniers, 11 quinaires, 10 sesterces (72).

4. Narthakion [vers 150] : BCH VI p.356 = IG IX (2) 89 = SIG<sup>2</sup> 307,59.

ἀπὸ σηστερτίων νόμων ἑκατόν εἴκοσι πέντε

5. Prière [vers 135] : SIG<sup>3</sup> 688,13 = CIG 2905.

ἀπὸ σηστερτίων νόμων ἑκατόν εἴκοσι

6. Delphes [en 101] : *Inscriptions* IV 37 C 21.

οὔτος νόμω[v] σηστερτίω[v] μυριάδας εἴκο[σ]ι < ζημιούσθω >

Ces trois dernières inscriptions transcrivent le latin *nummi sester-tii* en νόμοι σηστέρτιοι.

7. Enfin à Taormina [vers 70], une longue inscription contient plus de 50 fois le mot NOMOI dans un compte où figurent aussi des ΛΙΤΡΑΙ (73). Il résulte, des calculs de Willers (*loc.cit.* p.345, 355,358) que le nomos y vaut 1/3 de talent ou 40 litrai. Il conclut à l'identité du νόμος et du *denarius* de bronze romain.

Bref, l'enseignement des documents épigraphiques antérieurs à l'ère chrétienne est formel ; seul existe νόμος, à la fois monnaie siculo-italiote et sesterce romain. Le premier papyrus donnant la forme νοῦμμος date du 2<sup>e</sup> siècle après J.C. et les auteurs qui nous ont laissé des notes relatives au nomos ne sont pas antérieurs au 1<sup>er</sup> siècle après J.C. (Pollux, Photius, etc.). Il ne subsisterait donc aucun obstacle et l'on pourrait conclure sans crainte l'origine latine de νοῦμμος (ou νόύμμος), n'était le fameux passage de Pollux rapportant textuellement les fragments d'Aristote et d'Epicharme, accompagnés des commentaires de l'auteur ; or, il ne peut s'agir là que du νόμος siculo-italiote. Cependant les éditeurs d'Epicharme ont corrigé (instinctivement?) en νόμους, νόμων les leçons νόύμμους, νόύμμων du manuscrit (74). Ils ne justifient pas leur conjecture, mais nous pensons qu'ils sont dans le vrai.

En effet, le vers du fragment 136

δέκα νόμους· † παλατιᾶς γὰρ ἐντὶ τὰς μάτρος

bien que fortement corrompu et trop court, fait suite à un tétramètre trochaïque du type habituel aux comiques :

-    υ -    υ | -    -    -    - | -    υ    -    - | -    υ    -

ἀλλ' ὅμως καλαὶ καὶ πῖοι ἄρνες εὐρήσουντί μοι (75)

Si l'on admet que δέκα νόμους (ou νόύμμους) constitue un début

de tétramètre, il faut que δὲν ἄν ὄ- fasse tribraque. Dans aucun des fragments conservés d'Epicharme, nous n'avons pu relever un vers de ce type commençant par un anapeste (76); au contraire, il y a 26 exemples sûrs de tribraques initiaux (77). Il est donc à peu près certain que δέκα νόμους donne la bonne leçon (78).

Dès lors, la forme νοῦμμος devient très suspecte chez Pollux, à commencer par les fragments d'Aristote relatifs au νόμος tarentin (n<sup>os</sup> 547 et 548 de l'édition Bekker). Willers et Regling lisent νόμους, νόμων et nous nous rangeons à leur avis. Le fait décisif est l'addition, sans doute marginale, δύνασθαι δὲ τὸν νοῦμμον τρία ἡμιβόλια selon l'autorité d'Apollodore dans son *περὶ Σώφρονος* (cf. Kaibel *Sophron* p.162); on sait que le νοῦμμος qui vaut 1 obole 1/2 n'est autre que le sesterce romain (cf. supra p.234, n.66), à l'époque impériale. On en conclura que l'indication est postérieure à la rédaction de Pollux et a entraîné à sa suite les graphies fantives de νόμος en νοῦμμος, à une époque où l'on confondait les deux mots (79).

Il en résulte que la première difficulté disparaît. Il a existé dès le 5<sup>e</sup> siècle (Epicharme) une unité monétaire, le νόμος, en usage en Sicile, qui, avec ses correspondants de Grande-Grèce (Héraclée, Tarente, etc?) a toujours en grec la forme de νόμος. Les Italiques (Ombriens, Latins) de leur côté employaient une monnaie vraisemblablement de même origine, le *nummus*, que les Grecs ont confondue avec la monnaie des Doriens occidentaux. A Delphes et à Délos on dit νόμου autant pour les nomes italiques que pour les sesterces, et, chez les Grammairiens, le νοῦμμος a été introduit, à la faveur de cette confusion, comme dénomination d'une monnaie dorienne.

III. Ces conclusions nécessitent un reclassement des données linguistiques. Νοῦμμος perd son indépendance et devient un simple reflet du latin *nummus*. Deux termes restent en présence : νόμος et *nummus*, l'un gréco-italiote, l'autre romain. Photius (copié par Suidas) déclare que les Doriens se servent du mot *nomos* pour leur monnaie (νόμισμα) et que les Romains, le déformant, en ont fait leur νοῦμμος (= *nummus*) (80). C'est sur ce texte que repose l'étymologie des numismates (Babelon, Lenormant, Schwabacher *loc.cit.*); mais leur interprétation en est fantive. Quand Photius dit "les Doriens", il entend par là les Grecs d'Occident, Grande-Grèce et Sicile, par opposition aux Grecs de Grèce et d'Asie. Le terme Δωριεῖς n'a pas chez lui de signification dialectologique. On n'a pas trace d'un mot dorien νόμος "loi" et "monnaie".

Le lien établi entre νόμος "loi" et νόμος "monnaie" doit être décidément brisé. Nulle part on ne trouve νόμος "monnaie". Le seul texte invoqué (*CIG* 2905, cf. supra) étant d'époque romaine ne prouve rien (81). Quant aux *Anecdota Bekkeri* produits par Lenormant (*Monnaie* I p.79) ils disent seulement que νόμους désigne la monnaie que les Italiques appellent νούμους (sic). La source est la même que celle de Photius. Mais cela ne signifie pas que νόμος ou νούμους soient le même mot que le grec νόμος "loi" (82).

Nous critiquons pour la même raison l'explication à partir de νόμιμος. On dit que l'adjectif νόμιμος "légal" s'applique à la monnaie de bon aloi; c'est une affirmation sans fondement (83). La monnaie légale opposée aux contrefaçons se dit soit δόκιμον (84), soit ἐννομον νόμισμα (85). On attendrait en tous cas une dérivation à partir du neutre νόμιμον. En fait on comprend mal comment un sens aussi large que celui de "(monnaie) légale" a pu donner naissance, depuis une époque assez haute, à des désignations techniques aussi précises que celles du latin *nummus*. L'inverse s'est produit : Meister l'a déjà vu (86).

IV. Nous sommes ramenés à une histoire assez simple, dont l'explication a été proposée par plusieurs linguistes : νόμος monnaie siculo-italiote et *nummus*, monnaie romaine, sont indépendants l'un de l'autre mais reposent sur un même prototype. Leur origine commune se révèle à de nombreux indices; on a affaire à un emprunt. La gémination -mm- du latin, pas générale d'ailleurs (87), est la marque d'une importation populaire, commune à beaucoup de termes commerciaux latins. On peut supposer légitimement que la forme grecque est la plus ancienne et qu'elle a en effet été déformée en pénétrant au Latium, ou encore que le flottement du vocalisme et de la gémination est dû à un emprunt direct à quelque dialecte "subitalique".

Enfin νόμος et λίτρα forment, dans les systèmes monétaires bien connus, un couple inséparable. A Héraclée au 4<sup>e</sup> siècle, leur rapport n'est pas net; mais en Italie du sud (cf. *SIG*<sup>3</sup> 240 I 14) le nomos pèse 7 gr 78, presque comme le didrachme tarentin de 7 gr 81; la λίτρα ou 1/10 du nomos est une petite pièce de 0 gr 78 environ comparable à l'obole athénienne de 0 gr 72. Aristote dit que la λίτρα d'Agrigente vaut 1 obole éginétique de 1 gr 03 (*fragm.* 436).

Ce nomos italique est déjà le résultat d'un affaiblissement du statère au Pégase corinthien; on a retrouvé des didrachmes italiques de 8 gr 5 à 8 gr 6 (88). Le νόμος sicilien dont parle Epicharme, la λίτρα citée par Sophron (*fragm.* 72; cf. Epicharme *fragm.* 7) dérivent, d'après Regling, du νόμος tarentin connu d'Aristote. Mais la parenté exacte des divers νόμοι grecs n'est pas connue (89). A Taormina, le rapport du νόμος et de la λίτρα est, on l'a vu, de 1 à 40 en 70 avant J.C. C'est une monnaie de bronze de 545 gr 8 (la litra = 13 gr 144) équivalant à une pièce d'argent de 9 gr 7 environ (90).

En résumé, dans toute la Grande-Grèce et en Sicile, le νόμος pèse de 7 gr 70 à 10 gr, selon les villes; en bronze, Head (*Handbook* p. 62) croit le reconnaître à Téate et à Venuse avec un sous-multiple (la litra?) marqué de 10 boules. Les termes νόμος et λίτρα ont désigné à l'origine, comme le prouvent les variétés métalliques de bronze et d'argent, des unités de poids, dont le latin *libra* conserve le souvenir, évincé ensuite par l'as comme base du système monétaire.

A Rome, le *nummus* est connu de Plaute, mais on discute encore s'il s'agit du didrachme (νόμος ἰταλιωτικός) ou du sesterce (91). D'au-

tre part, le fameux *trinummus* est assimilé par Regling (*Wörterbuch* p.702) au τρίχρυσον ptolémaïque ou pentadrachme de 17 gr 8. Le *nummus* n'aurait alors qu'un poids de 5 gr 9, nettement inférieur à ses correspondants grecs. Dans le système romain le plus ancien, le *nummus* dit *denarius* vaut 10 asses trientales, monnaie d'argent de 4 gr 548 : on retrouve le rapport décimal du νόμος et de la λίτρα siciliens (92). Les expressions *quinarius* et *sestertius* (*nummus*) sont nécessairement secondaires, puisqu'elles désignent des sous-multiples du *denarius*. Il n'est guère possible d'affirmer s'il a existé un *nummus* de bronze. On sait que la multiplicité des emplois de *nummus* a provoqué l'extension du vocable à "toute pièce de monnaie métallique"; on compte par *nummi*, comme en Grèce par νομίσματα.

## NOTES

- 1) Le dorien νενομίζθαι (Stobée *Flor.* 4,7,63) n'est pas sûr : variante νενόμικται (cf. éd. Hense); la date où apparaît la 3<sup>e</sup> personne du pluriel passif νενομίδαται (Dion Cassius 51,23,3) indique un hyperionisme : cf. Hérodote I 151 κεχωρίδαται de χωρίζω.
- 2) Hérodote II 17; *IG* I<sup>2</sup> 71,20; 90,18; Thucydide IV 87, V 108,111; Hippocrate VI 352; Andocide I 97; Aristophane *Nuées* 423, *Ois.* 571, *Eccl.* 637; Platon *Rép.* 463c, 469b, 530a, *Tim.* 18c; Lysias XXVIII 17; Xénophon *Mém.* I 4,14; 6,12; Cratinos Junior 8; Polybe V 27,6, etc.
- 3) Hérodote I 142,173, etc.; Aristophane *Ach.* 993, *Cav.* 714; Platon *Soph.* 227b, *Phil.* 44c, etc; Ménandre *Epitrep.* 5,9,176 (Körte); Axionicos 6,8, etc.
- 4) Pindare *Isthm.* 5,2; Hérodote I 48, etc, etc.
- 5) Futur : Platon *Soph.* 240e; Lucien *Somn.* 9.  
Aoriste : Hérodote I 140; Sophocle *fragm.* 107,3; Euripide *Méd.* 301, etc.  
Parfait : Parménide B 6,8; Hérodote I 138,173,216, etc.; Antiphon I 1, etc, etc.
- 6) Gorgias *Hel.* 19, *Palam.* 24,26,34; Platon, Aristote, Théophraste, Ménandre, etc.- νομιστός Jacoby *FGH* II B p.1141,42.
- 7) Cf. Schwyzer, *Griech. Gramm.* p.761,772-773, et Chantraine *Morphologie* p.393 et suiv.
- 8) Cf. p.217, n.234.
- 9) Meillet-Vendryes, *Traité*<sup>2</sup> § 373 et P. Chantraine, *Morphologie* § 271 admettent un thème ancien de présent en -ι- : hypothèse inutile, semble-t-il.
- 9a) Les Grecs jouèrent sur le rapprochement de ὀνομάζω - νομίζω, comme sur celui de νόμος - ὄνομα : Gorgias B 11 Diels; Plutarque *Mor.* 759d,

- 823d; sur l'origine sophistique de ce jeu, cf. Heinimann *Nomos und Physis* p.49 et suiv.; et plus haut p.193.
- 10) *SIG<sup>3</sup>* 47,19sq. τοῖς ὑποκναμιδίοις νόμοις χρῆσται, ὅπως ἂ πόλις Fe-κᾶστων νομίζει; *SIG<sup>3</sup>* 306,18 (Tégée 5<sup>e</sup> s.) καθάπερ ἂ πόλις νομίζει - Cf. Lucien *V.Auct.*17 νόμους νομίζω.
- 11) Cf. aussi *Héc.*326-327; Aristophane *Guêpes* 1196; Hérodote I 131,133,202, etc.; Philodème *Mus.* IV 35,28.
- 12) Cf. Heinimann *Nomos und Physis* p.74 et suiv.
- 13) Pour les autres exemples anciens de νομίζω, cf. Heinimann, *ibid.* et p.83,85,121,123, etc.
- 14) Eschyle *Perses* 497-498; Hérodote IV 59; Lysias VI 19,51, XII 9; Aristophane *Nuées* 819; Platon *Prot.*322a, *Banq.*202d, *Ménéx.*237d; Plutarque *Mor.*140c, 165b, etc. - Au passif, Euripide *Cycl.*355 ἄλλως νομίζη Ζεύς (cf. *Suppl.*732).
- 15) Hérodote IV 180 παῖς νομίζεται = νόμιμος ποιεῖται.
- 16) Cf. R.Frese *Philologus NF* 35 [1926] p.377 et suiv.; J.Tate et W.Lorimer *Class.Review* 50 [1936] p.3-5; 51 [1937] p.3-6; 52 [1938] p.179. Les textes discutés sont : Platon *Euthyphron* 3b, *Apol.*18c, 24b, 26b-c, e; *Lois* 885c, 889c, 907b; Xénophon *Mém.* I 1,1-3; I 2,64, *Apol.*10; Aristote *Rhét.*1419a 9, cf. Diogène Laërce II 40.
- 17) 819 τὸ Δία νομίζειν ὄντα τηλικουτονί  
827 οὐκ ἔστιν, ᾧ Φειδιππίδη, Ζεύς
- 18) *Mém.* I 2,64 ἀντὶ τοῦ μὴ νομίζειν θεοῦς ... φανερὸς ἦν θεραπεύων τοὺς θεοῦς; I 1,5 πιστεύων δὲ θεοῖς πᾶς οὐκ εἶναι θεοῦς ἐνόμιζεν;
- 19) Hérodote III 8, IV 94; Platon *Lois* 885b, 907b, etc.
- 20) Euripide *Héc.*800, *Bacch.*1327, *Hel.*919, *El.*583; avec νοέω Euripide *fragm.*913.
- 21) Cf. Lucien *Philop.*12.
- 22) Actif : Aristophane *Can.*714.  
Passif : Sophocle *Ant.*738.
- 23) Hérodote I 40, VII 2 et 3; Thucydide II 15,5; Xénophon *Banq.*1,15; Euripide *Alc.*528, *Andr.*693, *Hel.*1262, *Héracl.*200-201.
- 24) νενομισμένος ὄρκος : Aristophane *Thesm.*359, v. ἱερά *IG XII (3)* 330, 184; cf. encore Plutarque *Mor.*110a, 113c; Héliodore I 10,1; VII 14,6etc.
- 25) On a dit νομίζειν ἱερά Thucydide II 15,4, puis ἱερά τὰ νομιζόμενα Antiphon V 82; *IG XII (3)* 330,184, etc.; v. γέρα Thucydide I 25,4; σφάγια *id.* VI 69,2; εὐχαί *ibid.*32,1; ταφή Lysias XII 96; παῖαν Xénophon *Cyr.* III 3,58; πολιτεία Aristote *Pol.*1293b 22; χρόνος *IG I<sup>a</sup>* 19, 15; νόμος Xénophon *Mém.* IV 4,19.- τὰ νομιζόμενα se confond, on l'a vu, avec νόμος : *Minos* 313b-c; *Juste* 372; rarement à l'aoriste τὰ νομισθέντα Euripide *Bacch.*70.  
Pour τὰ νομιζόμενα au sens général de "rites, habitudes, traditions", cf. en attique Aristophane *Plut.*1185; Lysias II 9, XXXII 8; Antiphon VI 37; Xénophon *Anab.* VII 3,10; *Cyr.* IV 5,14, etc.; Isocrate XIX 33, II 41, VII 30, XIV 61; Platon *Banq.*176a, *Rép.*348c; Isée I 10, II 4,10; Eschine I 13,14; Démosthène XVIII 243, etc., etc.

- 26) Eschyle *Agam.* 1046; Sophocle *El.* 327, 691; Euripide *Iph.T.* 471; Xénophon *Cyr.* VIII 7, 27, etc.; Platon *Apol.* 40a, *Réf.* 372d, 419, etc.; les variantes sont : οἷα, ὅποσα, καθάπερ νομίζεται.
- 27) ὡπερ, ἢ νόμος Eschyle *Eum.* 32; Sophocle *OC* 1603; Euripide *Alc.* 99, 611; *El.* 1126, *Ion* 271; Aristophane *Plut.* 625; Hippocrate I 602, II 356, IV 152, etc.
- 28) Il est déjà très difficile de distinguer les deux verbes dans le vers du *Rhésos* 868 σὺ δ' οὖν νόμιζε ταῦτ' ἐπέπερ σοι δοκεῖ "garde donc cette opinion, puisque c'est ton idée" (cf. infra).
- 29) Cf. *ibid.* 400a; Euripide *Bacch.* 431 τὸ πλῆθος ὅτι ἐνόμισε χρῆταί τε. Chez Thucydide I 77, 6 νομίζει νομίμοις est amené par χρῆται coordonné; la construction n'est qu'une ébauche: Hérodote IV 117; Thucydide II 38, 1. L'évolution ultérieure de νομίζω l'a fait abandonner.
- 30) Cf. *Phil.* 108, 1323, 1442, *OC* 351, *Ant.* 1167.
- 31) Les textes dépouillés sont : Hérodote I 1-94; Eschyle *Orestie*; Sophocle *Ajax*, *Antigone*, *Oedipe Roi*; Euripide *Alceste*, *Cyclope*, *Bacchantes*; Aristophane *Paix*, *Oiseaux*; Thucydide VII; Lysias XII, XIII, XIV; Xénophon *Economique*; Platon *Phèdre*; Isocrate IV et XIV; Démosthène XXI. - La statistique porte sur les emplois suivants : νομίζω + propr. inf. ou double accusatif; ἡγοῦμαι "je pense"; δοκῶ (μοι) "je crois"; οἴομαι non intercalaire, ἀξιῶ "je juge bon que".
- 32) Avec cette réserve que le tour impersonnel ἐμοὶ δοκεῖ reste usuel.
- 33) Cf. Hérodote I 97; Platon *Phèdre* 264e, etc.
- 34) Sur ἀξιῶ = οἴομαι χρῆναι cf. Lysias XII 89 διὰ τοῦτο αὐτὸν ἀξιούσι σωθῆναι. ὅτι δὲ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων πλεῖστα εἰς ὑμᾶς ἐξημάρτηκεν, οὐκ οἴονται χρῆναι αὐτὸν ἀπολέσθαι.
- 35) *Synonymik der griechischen Sprache* I p. 343 et suiv.
- 36) Pour δοκῶ, cf. Hérodote I 31, pour οἴομαι cf. Eschyle *Prom.* 208, 268-9; Sophocle *Aj.* 430, 1054, etc.
- 37) VII 18, 2; 28, 3; 36 (3) bis; 56, 2; 81, 5, etc. - Sophocle *OR* 551, *Aj.* 497, 1032; Euripide *H.f.* 296; Lysias XIII 16, XXII 2; Isocrate IV 3, 68, 97; Démosthène XXI 204; *SIG*<sup>3</sup> 577, 39, etc.
- 38) Platon *Phèdre* 243c, 257d.
- 39) Exemples chez Mayser *Gramm. der Gr. Papyri* II (1) p. 312; *N. Test. Matthieu* 5, 17; 10, 34; 20, 10; *Actes* 21, 29 (cf. H. Pernot, *Études sur la langue des Évangiles* p. 117); Lucien *Syr.* 28; Longus IV 22, 2; Dion Cassius 57, 7.
- 40) Cf. Eschine I 1; Démosthène XXI 69; Lucien *V.H.* 2, 46.
- 41) Hapax repris plusieurs fois par Dion Cassius, qui imite souvent Thucydide : 37, 17, 1; 38, 13, 5; 53, 18, 1; 59, 9, 1.
- 42) Oracle cité par Phlégon (Jacoby II B p. 1141 v. 42); Sextus Empiricus *Pyrrh.* 3, 232. - Sur νομιστί, cf. p. 193.
- 43) Noter νόμευμα, refait sur νομεύω, en face de νομός (p. 119).
- 44) Hésychius s.v. ἐπιπνέων = Diehl 7 = Reinach-Puech 18 = Lobel 145.
- 45) *Iph.Taur.* 1471. - Sur νόμισμα et ἀλήθεια, cf. Julien *Orat.* 7, 211 B et suiv.
- 46) *IG* I<sup>2</sup> 91, 4 [434], 310 [429]; Hérodote I 94, III 56, IV 166; Andocide III 8; *IG* XII (5) 480 [423]; Euripide *Cycl.* 160, etc.; Aristophane

Gren.720, etc.

- 47) Cf. Euripide *fragm.* 542 οὔτοι νόμισμα λευκὸς ἄργυρος μόνον  
καὶ χρυσὸς ἐστίν· ἀλλὰ χάρετὴ βροτοῖς  
νόμισμα κεῖται πᾶσιν, ἣν κτᾶσθαι χρεών
- 48) Cf. Lenormant *Histoire de la monnaie* I p.132 et suiv.; E. Batelon *Origines* p.204 et suiv. - Les trouvailles des numismates semblent avoir confirmé les dires de Pollux.
- 49) Alcée 101 Diehl; Pindare *Isth.* 2,11; *fragm.* 123,157.
- 50) Hérodote I 94, III 56, IV 166; Pollux IX 83.
- 51) *IG VII* 3055,3; Platon *Lois* 705b; Démosthène XXIV 213; *OGI* 484,44, etc.; *IG XI* 135,35, etc.
- 52) *Anthologie* IX 174,9; cf. Lucien *Nav.* 41.
- 53) Platon le Comique 96.
- 54) *IG I<sup>2</sup>* 310,195; Aristophane Gren.720.
- 55) *IG I<sup>2</sup>* 91,4; 310,167. - παντοδαπὸν νόμισμα *IG XI* 162 B 17; 287 B 31.
- 56) *IG VII* 303,7; Polybe XXIII 9,3.
- 57) Suidas s.v. νόμισμα· τὸ κόμμα τοῦ τετυπωμένου χαλκοῦ "coupure de bronze portant une empreinte".
- 58) Thucydide II 60, Euripide *El.* 37.
- 59) Polybe XVIII 34,7; Josèphe *BJ* I 18,4 (cf. Suidas s.v. κατανομιστεύω); Sextus Empiricus *Math.* I 178.
- 60) Philodème *Sto.* 339,14; *Pap. Oxyr.* 140,20,22; *Pap. Lond.* 113,3,10; *Amherst* II 183; *Pap. Strassb.* 1,14; *BGU* 307,10; *OGI* 339,44 n.4; 579,8.
- 61) *OGI* 579,8.
- 62) E. Babelon article *Nummus* dans le *Dictionnaire des Antiquités*; F. Lenormant *ibidem* art. *Monnaie*; *id.* *Monnaie dans l'Antiquité* I p.79; W. Schwabacher *PWRE* 17 col.1456 et suiv.; Regling *Wörterbuch der Münzkunde* p.461 et 466.
- 63) Depuis Ebel *KZ* XVII p.239 et Vaniček *Gr. und Lat. Etym.* p.434; cf. J. Vendryès *Recherches sur les effets...* p.215; F. Sommer *Handbuch* § 55; O. Schrader *Reallexikon* I p.380; P. Kretschmer *Glotta* I p.40; J. B. Hofmann *IF* 55 p.307.
- 64) Bréal *MSL* VI p.7; Meister *Curtius' Studien* IV p.440; Boisacq *Dial. Dor.* p.133; A. Walde *Lat. Etym. Wörterb.* s.v. - Ernout-Meillet 2<sup>e</sup> éd. penchent pour cette solution; cf. aussi A. Juret *Manuel* p.279; F. Altheim *Rom und der Hellenismus* [1942] p.79 et suiv. - Pas d'opinion chez P. Wuilleumier, *Tarente* I p.201-202. - Hésitation de Fr. Müller *Altital. Wörterbuch* p.291.
- 65) Plutarque *Numa* 1; *SEG* VI 60.
- 66) Si 1000 νοῦμμοι valent 250 drachmes attiques, 1 *nummus sestertius* = 1/4 de drachme = 1 obole 1/2. - Cf. aussi *Pap. Berl.* 326 II 4,18 σηστέρτιος νοῦμμος; Hultsch *Métrol.* 302,15 λεπτὰ καλοῦνται τὰ ἀσσάρια ἢ γουν τὰ νοῦμμια.
- 67) Pollux donne νοῦμμος (IX 79-80,87, cf. infra), les *Anecdota Bekkeri* 109,24 νόμος τὸ νόμισμα οὐς οἱ Ἰταλικοὶ νοῦμους (sic) καλοῦσιν. - Photius, Suidas, la Scholie d'Homère (E 576) ont νόμος. On relève en outre chez Hultsch (*op.cit.*) les formes νομμοδόκην (variante

- νομιμοδόκην), νόμια (var. νόμια), νόμμη, νόμμοι, νοῦμος. Les Papyrus donnent : νόμμιον, νόμμιον, νόμμιον, νόμμος, νοῦμος (cf. Preisigke *Wörterbuch*).
- 68) SIG<sup>3</sup> 240 I 14 = BCH XXVII p.31 = *Inscriptions de Delphes* V 6 B 4; cf. Keil *Hermes* XXXIX p.651 et suiv.
- 69) Calculs de Homolle, Bourguet, dans les éditions citées.
- 70) *Rhein.Mus.* LX p.350-351.
- 71) BCH VI p.51 = BCH XXXV p.260 = SIG<sup>2</sup> 588,215.
- 72) Willers l.c. p.352; Regling *Klio* VI p.504; Schwabacher *PWRE* loc.cit.
- 73) Willers l.c. p.331 et suiv.
- 74) Ahrens 92,93 = Kaibel 136,137.
- 75) Scander πῖοῦ si l'on restitue le digamma de Φάρνης (dorien du 5<sup>e</sup> siècle).
- 76) L'anapeste est très rare dans les vers trochaïques, d'après J.W.White *The verse of greek comedy* p.72.
- 77) fragm.9,3; 42,2,3,4,5; 60,1; 63,2; 67; 71,2; [99.7,8,9]; 149,1 et 2; 159,2 et 4; 160; 161; 170,2,12,15,16; 255; 256; 257;2 et 7.- Douteux : 124,6 διατεταμέναι et 258 : ὁ τρόπος ἀνθρώποισι...
- 78) L'argument vaut pour le fragment 137 (trimètre iambique)  
κάρυξ ἰὼν ἰ εὐθύς πρία μοι δέκα νόμων μοσχὸν καλάν
- 79) Avis de K.Regling *Wörterbuch* p.462.
- 80) νόμος· Δωριεῖς δὲ ἐπὶ νομίσματος χρῶνται τῇ λέξει, καὶ Ῥωμαῖοι παραστρέψαντες νοῦμμον λέγουσιν.
- 81) Texte mutilé qui parle de sesterces : μισθῶσαι ν]ό[μ]ων σεστερτίων; cf. Babelon *Dictionnaire des Antiq.* IV<sup>1</sup> p.118.
- 82) Boisacq ignore νοῦμμος dans ses *Dialectes doriens* p.133. - A.Walde (*Etym.Wörterbuch* s.v.) exprime bien l'opinion négative : "sizilisch-tarentinisch νοῦμμος = eine Münze, dessen durchaus ungriechische, am wenigsten dorische Lautgestalt selbst nur bei Entlehnung aus dem Lateinischen erklärbar ist". - E.Freemann *History of Sicily* I p.510 "it is plain that νοῦμμος was adopted as a strange word into the greek language".
- 83) Cf. C.Ahrens, *Die Adjektiva auf -μμος* p.74.
- 84) Plutarque *Mor.*49d; Clément *Strom.* II 15,4; *IG* XI 188,8.
- 85) *OGI* 229,55.
- 86) Le passage νόμισμα > nummus (Curtius *Grundzüge*<sup>5</sup> p.314) est insoutenable phonétiquement.
- 87) Cf. *CIL* I<sup>2</sup> 25,13 et 14 *NVMEI* = nummi 260 avant J.C. = grec νοῦμος? Il est vrai que le fait peut n'avoir qu'une signification graphique.
- 88) Regling *Klio* VI p.508-512.
- 89) Cf. Giesecke *Italia numismatica* pp.11-15; 42-43.
- 90) La 56<sup>e</sup> partie de la pièce de bronze, si l'on prend le rapport de l'argent au bronze depuis 89 avant J.C. : cf. Regling *Münzkunde* dans *Einleitung in die Altertums wissenschaft* II, I, 2 p.25.
- 91) L'équivalence du denier et de 16 as (de 217 à 30 avant J.C.) est due à la dépréciation de l'argent par rapport au taux fixe de la livre : 327 gr45.
- 92) E.Babelon *Dictionnaire des Antiq.* *ibid.*

## CHAPITRE VIII

### O n o m a s t i q u e

Une enquête comme la nôtre, portant sur le vocabulaire, demande, pour être complète, un aperçu du matériel onomastique. Notre but n'est pas de donner à chaque nom propre son étymologie précise : ce serait une tâche périlleuse et, au fond, inutile. Il est en effet moins intéressant de traduire un nom de personne que de chercher à définir les conditions générales dans lesquelles se sont développés et répandus les noms propres relevant d'une même racine et de ses dérivés. En l'occurrence, l'onomastique de la racine \**nem-* se réduit aux composés (et à quelques dérivés) de *νέμω* et de *νόμος*. Il est possible, guidé par le recueil sommaire de Fick-Bechtel (*Griechische Personennamen* 2<sup>e</sup> éd.) d'établir les séries, d'opérer des groupements et de montrer les éléments constitutifs, la forme et la valeur des noms propres aux différentes époques de la langue.

Notre recherche essaie encore une fois de combiner les points de vue synchronique et diachronique. Elle tend à faire ressortir le fait connu, mais non vérifié, que les noms d'hommes, tant ceux de la mythologie que ceux de l'histoire, sont puisés tour à tour à des sources différentes, que la mode, les idées et la mentalité des générations renouvellent le stock des dénominations traditionnelles, tout en suivant les contours du vocabulaire commun. Pour le dire brièvement nous allons dégager, du désordre apparent, la dominante : substitution des composés de *νόμος* à ceux de *νέμω*. Or, on ne peut saisir l'évolution que grâce à un coup d'œil d'ensemble, englobant les faits depuis Homère jusqu'à la période hellénistique.

#### I. L'ÉPOQUE ANCIENNE : Homère, Hésiode

Les noms propres sont de deux sortes, bien distinctes : a) divins ou mythiques; b) humains.

- a) *Nymphes* : Ἀμφινόμη néréide Σ 44  
Γλαυκονόμη néréide Hésiode *Théog.* 256 (cf. Apollodore I 2,7).  
Εὐρυνόμη 1. océanide Σ 398 etc.; Hésiode *Théog.* 358, 907  
2. variante d' Εἰδοθέη fille de Protée δ 366 (Zénodote).  
Πουλυνόμη néréide Hésiode *Théog.* 258
- b) *Humains* : Ἀμφίνομος prétendant de Pénélope Π 351, 394, etc.  
Ἔννομος 1. augure mysien B 858, P 218  
2. Troyen Λ 422

Εὐρύνομος prétendant de Pénélope β 22, χ 242 (cf. Apollodore *Epit.* 7.30).

Εὐρυνόμη chambrière de Pénélope ρ 495, σ 164, etc.  
Νομίωv Γαριεν Β 871

On remarque qu'aucun de ces noms n'existe dans le vocabulaire de la langue épique, mais qu'aucun, en revanche, n'exclut une étymologie immédiate. Au contraire le nombre des interprétations possibles est tel que les Anciens et les Modernes, s'exerçant à ce jeu, ont abouti à des résultats forts discordants. Εὐρυνόμη, fille de l'Océan et mère des Charites, est, d'après Cornutus (*ND* 15), celle qui "accorde largement" (1). Les mythologues préfèrent rattacher ce nom au sens de νέμω "je gouverne, je domine" (2). Mais M. Salzberger (*Rev. Et. Gr.* XXXIX p. 393) y voit un cas typique de patronymie; la traduction qu'il donne "qui occupe ou qui parcourt (?) un grand espace" convient bien, en effet, à Okéanos, père de la nymphe (3). Pour nous, ces personnages féminins sont filles des eaux et le sens moyen de νέμομαι "j'habite, je pais" convient le mieux. On rapprochera le composé homérique ἄγρονόμος, appliqué aux Nymphes (ζ 106) d'un nom tel que Γλαυκονόμη "habitante de la houle". Comme souvent, en pareil cas, l'épithète descriptive s'est transformée en nom propre.

La même analyse vaut pour Ἀμφινόμη, expliqué par Eustathe "à cause des pâturages environnants aux douces eaux et à cause des êtres qui vivent dans les ondes" (4). Le masculin Ἀμφίνομος est évidemment le substantif de ἀμφινέμομαι "j'habite dans les parages" (cf. p. 11), et le sens de "voisin" convient bien au prétendant venu de Doulichion, selon Apollodore (*Epit.* 7, 27); il se place à côté de ἀμφίπολος dans une série sémantique vivante chez Homère.

Νομίωv dérive de νόμος "pastoral" (*Hymne à Pan* 5; cf. p. 118). Ἐννομος est discutable. Dottin rappelle Eschyle *Suppl.* 404 (ὄσια δ' ἐννόμοις) et traduit "justus, gerecht" (5); mais νόμος est postérieur à Homère, a fortiori ses dérivés. On pourrait invoquer plutôt *Suppl.* 565 (βροτοὶ γὰρ ἔννομοι) et comprendre "indigène". Une conclusion certaine se dégage; tous ces noms avaient un sens à l'origine et se rattachent exclusivement à νέμω/νέμομαι "pastoral". Au point de vue morphologique, ils représentent des types classiques de formation nominale.

## II. ATTIQUE.

En combinant les textes littéraires et épigraphiques, Kirchner avait déjà pu établir une riche collection de noms propres attiques : *Prosopographia Attica* (1901). Nous avons collationné derrière lui le *Corpus des Inscriptions Attiques* : *IG.* I<sup>2</sup>, II-III<sup>2</sup> et inséré les Athéniens cités ailleurs, ce qui donne, par ordre chronologique (6) :

5<sup>e</sup> siècle Ἀρχένομος Aristophane *Gren.* 1507.

Δεξίνομος *IG* I<sup>2</sup> 948, 3.

Εὐνομος Lysias XIX 23 (le même que Xénophon *Hell.*

	V 1,5-10 et Isocrate XV 93 ??).
	Ἰσόνομος Andocide I 15.
	Καλλίνομος IG I <sup>2</sup> 933,14.
	Νόμιος IG I <sup>2</sup> 928a 6.
	Πρόνομος Aristophane <i>Eccl.</i> 102.
4 <sup>e</sup> siècle	Ἀμφινομίδης BCH XV p.407.
	Ἀριστόνομος IG II <sup>2</sup> 1579,12.
	Ἀρχένομος IG II <sup>2</sup> 1145,2.
	Ἀρχενομίδας (3) Démosthène XXXV 14,34; IG II <sup>2</sup> 2732.
	Ἀστύνομος (3) K.2656-8.
	Αὐτόνομος Démosthène XLIX 7-8.
	Εὐθύνομος (2) IG II <sup>2</sup> 1635,109 1747,37.
	Εὐνομος (10) Ps.Démosthène XVII 165; Plutarque <i>Mor.</i> 845a; K.5863 et suiv.
	Ἰσόνομος IG III <sup>2</sup> 6580.
	Καλλίνομος BCH VII p.154 (Acharnien).
	Σωίνομος SIG <sup>3</sup> 298,25; 308,1.
	Σωσίνομος (3) Démosthène XVIII 165; XXXVI 50 = Lysias <i>fragm.</i> 38. 1; IG II <sup>2</sup> 1579,12.
	Φιλόνομος IG II <sup>2</sup> 1156,25.
3 <sup>e</sup> siècle	Ἀστύνομος I.Delphes II 15 I 13.
	Εὐνομος K.5871.
	Εὐρύνομος K.5978.
2 <sup>e</sup> siècle	Δημόνομος IG II <sup>2</sup> 956b 8.
	Εὐνομος (6) I.Delphes II 10 II 10; 48,21; K.5862,64,66,72.
	Νικόνομος K.10.979.
	Σωίνομος I.Delphes V 57 B 11; 58,22, etc.
1 <sup>er</sup> siècle	Νικόνομος IG II <sup>2</sup> 2336,248.
Non datables	Εὐθύνομος IG IV <sup>2</sup> (1) 103,54 et 58.
	Εὐνομος (4) Libanios VIII p.643,5; K.5874,75,76b.
	Σωσίνομος Athénée 611f.

Au point de vue lexicologique, ces noms se répartissent en trois groupes :

1. noms traditionnels, du vieux fonds épique.

Εὐρύνομος, Νόμιος; Ἀμφινομίδης, dérivé marquant la filiation, remplace Ἀμφίνομος.

2. noms communs employés comme noms propres.

Plusieurs mots en -νομος, de la famille de νόμος "loi" : Εὐνομος, très fréquent du 4<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> siècles, Ἰσόνομος, Αὐτόνομος, Εὐθύνομος, Ἀριστόνομος; noms de magistrats : Ἀστύνομος, Δημόνομος : ils se distinguent des noms communs par la place de l'accent (7) (Sur le δαμονόμος, cf. p.139).

3. noms propres originaux :

De même que les composés progressifs du type de λυσίνομος, φιλόνομος "qui détruit, qui aime la loi" représentent une couche de vocabulaire plus récente que ἀστυνόμος, κληρονόμος (de νέμομαι), de

même les noms propres créés à partir du 4<sup>e</sup> siècle sont formés d'un thème verbal + νόμος. Ce thème prend les formes les plus variées :

en -ε- : Ἀρχέ-νομος; cf. Ἐχε-κλῆς, -κλος Homère.

désidératifs en -σι- : Δεξι-νομος, Σωσί-νομος, cf. Δέξιππος, Σωσί-στρατος.

en -ο- : φιλό-νομος, Νικόνομος cf. φιλό-πονος, Νικό-δημος.

autres : Σωί-νομος de σωί-ζω.

Πρόνομος se rapporte sans doute au sens musical de νόμος (cf. προνόμιον).

Καλλίνομος comme Καλλί-νικος, Καλλι-όπη est un synonyme emphatique de Εὐνομος.

En somme, on assiste à la disparition presque totale des composés de νέμω et au développement des composés de νόμος.

### III. AUTRES VILLES.

La plupart des documents ne pouvant être datés, nous nous contenterons d'une liste alphabétique accompagnée de l'ethnique, quand on le connaît. Notre dépouillement s'étend sur la période classique et hellénistique (4<sup>e</sup>-1<sup>er</sup> siècles).

Ἀμφίνομος	1. Catane	Strabon VI 2,3; Anthologie III 17.
	2. Grec d'Égypte	Xénophon <i>Éph.</i> IV 6,4,7.
Ἀντίνομος	Delphien	BCH VII p.424,8.
Ἀριστόνομος	Rhodien	IG XII (1) 731,2; cf. <i>Pap. Petr.</i> III.
Ἀρχένομος	Eubéen	IG XII (9) 999,1.
Ἀρχίνομος	1. Père d'Empédocle	Diogène Laërce VIII 2,1.
	2. Rhodiens	IG XII (1) 252,761,1040. Anthologie XIV 119.
Ἀστυνόμη		
Ἀστύνομος	1. Historien	Steph. Byz. s.v. Κύπρος
	2. Etolien (3 <sup>e</sup> s.)	IG IX <sup>2</sup> (1) 17,64.
	3. Insulaires	IG XII (3) 293; (5) 110,4; (9) 249B 366 Anthologie XI 289
Αὐτονόμα		
Αὐτόνομος	1. Délien (3 <sup>e</sup> s.)	BCH VII p.107 = IG XI 107,24.
	2. Erétrien	Pausanias X 9,10 = <i>I. Delphes</i> I 61.
	3. Eubéens	IG XII (9) 23,2; 150,129; 246 A 8.
	4. Erythréen	SIG <sup>3</sup> 1014,134.
	5. autres	<i>Pap. Hib.</i> I 76,5; SEG 3,424.
Δημόνομος (Δῶμ-)	1. Mégalopolitain (3 <sup>e</sup> s.)	IG V (1) XXIII 139.
	2. Eubéens (1 <sup>er</sup> s. ap. J.C.)	IG XII (9) 246B 61,136,758,2
	3. Théréen	IG XII (3) 733,5.
	4. autres	Preisigke <i>Sammelbuch</i> II; Cercidas 5,3 (Powell).
Ἐννομίδας	Béotien (3 <sup>e</sup> s.)	IG VII 2720.
Ἐπινομίδης	Amorgos (3)	IG XII (7) 239,26; 241,4 et 25.
Ἐπίνομος	(4 <sup>e</sup> s.)	IG XI 511,7.
Εὐθύνομος	1. Thessalien (1 <sup>er</sup> s.)	IG IX (2) 415,53.
	2. Eubéen	IG XII (9) 23,1

- Εὐνόμειος                   Thessalien (3<sup>e</sup> s.) IG IX (2) 517,1 et 24.
- Εὐνομίδης (-ας)           1. Père de Phrynikhos Scholie d'Aristophane Gren.13.  
 2. Mantinéen (2<sup>e</sup> s.) IG V (2) 293,14.  
 3. Béotiens IG VII 2013; 3172,3.  
 4. Eubéens IG XII(9) 245 A 101,235; 249 B 96.  
 5. Amorgos IG XII (7) 235,274,276,399, etc.  
 6. autres I.Delphes V 57 B 9; 58,20, etc.
- Εὐνόμιος                   1. Roi de Sparte (= Εὐνομος) Diodore VII 8,4; *Etym. Magn.*  
 418,7; Suidas.  
 2. Corinthien Lucien *D.Mort.* 11,2.  
 3. autres IG XII (5) 712,76 et 80; *Pap.Ryl.*  
 III.
- Εὐνομία                   1. Messénienne IG V (1) 1363.  
 2. Insulaires IG XII (3) 1302,44; (5) 384; 562;  
 (9) 364.
- Εὐνομιανός               (époque rom.) *Anthologie* IX 193; Suidas s.v.  
 Γρατιανός.
- Εὐνόμιχος               Thébain (2<sup>e</sup> s. ap. J.C.) IG VII 2444a 5.
- Εὐνόμει ?               Orchomène (3<sup>e</sup> s.) IG VII 3183,9.
- Εὐνομος                   1. Locrien Citharède Lucien *H.V.* 2,15; Strabon 260.  
 2. Roi de Sparte, parent de Lycurgue (= Εὐνόμιος) Hé-  
 rodote VIII 131; Pausanias II 36,  
 4; Plutarque *Lyc.*1; Denys II 49,  
 4, etc.  
 3. Frère de Pythagore Diogène Laerce VIII 1,2.  
 4. Thessaliens IG IX (2) 277,6; Porphyrius *Fragm.*  
 5,2,8.  
 5. Béotiens IG VII 28; 75; 518; 3330, etc,etc.  
 6. Epidauriens (3<sup>e</sup> s. av.-1<sup>er</sup> ap. J.C.) IG IV<sup>2</sup>(1)246,665  
 etc.  
 7. Étoliens IG IX<sup>2</sup>(1)189,11; XII (2) 15,11.  
 8. Eubéens IG XII(9)211,13; 245 B 58,121, etc  
 9. Insulaires IG XII (2) 640,4; (3) 337,640; (5)  
 911,11 (8) 181,11, etc.  
 10. autres IG Rom. III 1167,1258; *SEG* 2,476;  
 7,1110; *Pap.Hib.* I 53,19, etc.
- Εὐνόμα                   1. Chéronée IG VII 3411.  
 2. Tanagra IG VII 1009.
- Εὐρύνομος               1. Étolien IG IX<sup>2</sup> (1) 163,1.  
 2. Eubéen IG XII (9) 999,2.
- (Εορυνομος)           3. Héracléen (4<sup>e</sup> s.) *SGDI* 3083,2.
- Εὐρυνόμη               1. Thessalienne IG IX<sup>2</sup> (1) 162,1.  
 2. Étolienne IG IX (2) 13,17.
- Θεόνομος               Périnthien Bechtel *Ion.Inschr.* 234b 21.
- Καλλίνομος           1. Thessalien IG IX (2) 123.  
 2. Insulaires IG XII (3) 342,5; 606,33; 640,13;

		(3 suppl.) 733, 11; 1306; 1552.
Κερδύνομος	Théréen	IG XII (3) 792 (8).
Λάννομος	1. Thespiens (2 <sup>e</sup> s.)	IG VII 1821; 2724e 5.
	2. Théréen	IG XII (3 suppl.) 1493.
Νεμέρατος	Siciliens (2 <sup>e</sup> s.)	SEG 4,31.
Νεμόδημος	Égypte (3 <sup>e</sup> s.)	Pap. Lond. II p.144; 188,79.
Νεμοκράτης	Théréen	IG XII (3) 603 (9).
Νικόνομος	Laconien	IG V (1) 870, 876, 895.
Νόμαιος	Nom d'une tribu de Libye	Élien N.A. XVII 27 (cf. νομάς).
Νομαίη	bergère	Théocrite 27,42 (10).
Νομιάδας	Mégariens (3 <sup>e</sup> /2 <sup>e</sup> s.)	IG VII 42,18; 97; 98; 100.
Νομιεῦς	Égypte (3 <sup>e</sup> s. ap. J.C.)	BGU I 98,2.
Νομ(ε)ικός	Crétois (3 <sup>e</sup> s. ap. J.C.)	Inscr. Cret. I p.276,17..
Νόμιμος	Égypte (2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> s.)	Preisigke <i>Sammelbuch</i> I 604.
Νόμιος	1. Thessalien (1 <sup>er</sup> s.)	IG IX (2) 206 II b 20.
	2. autre	Alciphron II 22,1.
Νόμιππος	Kleitior	Imhoof-Blüme p.288.
Νομοκρατία	Lébadée	IG VII 3150e.
Νόμος	Égypte (3 <sup>e</sup> s.)	Pap. Soc. V 529,2; SEG 3,282.
Νόμων	1. Eubéen	IG XII (9) 823.
	2. Béotien	IG VII 2718,12.
Οίκονομία	1. Eubéenne	IG XII (9) 1072,1156.
	2. Rome	IG XIV 975.
Πασίνομος	Argolide	IG IV 729,18.
Πλατυνάμας	Lycien	CIG 4321e = TAM.
Πρόνομος	flûtiste thébain, maître d'Alcibiade (cf. p.132) :	Pausanias IV 27,7; IX 12,5-6; Athénée 184d, 631e.
Σούννομος (= Σύννομος)	Orchomène	IG VII 3172,68.
Φιλόνομος	1. Roi d'Amyclée	Strabon VIII 5,5; Nicolas de Damas fragm.35.
	2. Catane	Élien. fragm.3.
	3. Insulaires	IG XII (3 suppl.) 1289; (9) 246A120

Cette liste ne prétend pas être complète, mais elle suffit à caractériser les tendances de l'onomastique.

I. - Au point de vue lexicologique, ces noms se répartissent en trois groupes, selon leur sens :

1. noms traditionnels, tirés de l'épopée.

Ἀμφίννομος, Εὐρύνομος (-η). En fait, seul le second est vivant; Ἀμφίννομος est littéraire et en partie mythologique.

2. noms communs employés comme noms propres.

Professions : Νόμαιος (-η), Νομικός, Δημόνομος, Ἀστώννομος, Νόμιππος (= Ἴππώννομος).

Erithètes : Αὐτόνομος, Ἀριστόνομος, Εὐνομος, Εὐθύνομος, Ἔννομος dans Ἐννομίδης, Ἐπίννομος (-ίδης), Πρόνομος, Σύννομος, Νόμιμος, Νόμιος, Φιλόνομος.

Substantifs : Νόμος, Οίκονομία (esclaves?).

3. noms propres originaux.

Θεό-, Κερδύ-, Δᾶ-, Νικό-, Πασί-νομος, Πλατυνάμας, Νεμέρατος, Νεμόδημος (= Δημόνομος), Νεμοκράτης, Νομοκρατία, Νομιεύς, Νόμων.

Le vocabulaire commun et l'onomastique propre figurent donc ici dans des proportions sensiblement égales. La langue crée assez peu de noms propres et se contente en général de combiner des éléments connus ou de multiplier les dérivés de racines.

II. - Au point de vue sémantique, les principaux sens de νέμω sont représentés :

1. Sens pastoral.

Ἀμφίνομος, Εὐρύνομος (-η), Νόμαιος, Νόμιος et ses dérivés (-άδας, -ιεύς), Νόμιππος = Ἰππίνομος, Σύννομος.

Le sens véritable de Ἐννομος (-ίδης) reste ambigu. Ἐπίνομος (-ίδης) peut signifier 1° "Héritier", 1° "Indigène" ou le "Pâtre".

2. Νέμω "je règle, j'administre".

Les noms communs Ἀσύννομος, Δημόνομος, Οἰκόνομος sont connus; Λαονόμος s'explique de lui-même "qui régit le peuple". Πασίνομος "qui régit tout" d'après Πασιφάη, Πασίφιλος etc. Θεόνομος nous semble équivaloir à ἱερονόμος (cf. ἰσιονόμος).

En face du classique Δημόνομος, Νεμόδημος renverse l'ordre des termes; de même au lieu de \*Ἐρατόνομος, \*Κρατίνομος attendus, on a Νεμέρατος, Νεμοκράτης.

3. Ναμάω "j'agite".

Πλατυνάμας est isolé et obscur. Κερδύνομος rappelle l'homérique κέρδεα ναμῶν; on traduirait 1° "Avisé" (cf. Bechtel *op.cit.*).

4. Νόμος.

Dérivés = Νομικός, Νόμιμος, etc.

Adjectifs laudatifs = Ἀριστόνομος, Εὐνομος et ses dérivés, Νικό-, Φιλό-, Ἀρχέ-, Καλλί-, Εὐθύ-νομος.

Νομοκρατία est fabriqué sur δημοκρατία (cf. p. 186).

Πρόνομος appartient à la série pastorale ou au nome musical.

Ἀντίνομος et Αὐτόνομος sont sans doute des sobriquets.

L'importance grandissante des composés et dérivés de νόμος saute aux yeux. Cela confirme donc l'impression déjà donnée par les noms attiques.

III. - Au point de vue morphologique, nous relevons deux points essentiels :

1. Substitution des composés progressifs (verbe + régime) au type régressif ancien (régime + verbe) de Νεμόδημος à Δημόνομος. Elle enseigne d'une manière frappante la disparition, dans la κοινή, de toute alternance radicale, le thème verbal νεμο- remplaçant l'ancien degré fléchi -νόμος. Le point de départ de ce nouveau type doit être cherché dans les cas où aucune alternance n'était possible : λυσί-νομος, φιλόνομος, système étendu ensuite à Νεμόδημος.

Νεμέρατος enfreint la règle de l'allongement métrique, là où

l'on attend \*Νεμηράτος comme Νικήρατος, Φιλήρατος, etc.

2. Les suffixes les plus variés entrent dans la formation des noms propres. Ce trait n'est pas propre au grec (qu'on songe aux noms français reposant sur Jacques, Roux, Martin, etc.) mais caractérise sans doute les tendances populaires d'une langue. L'onomastique des basses époques affectionne les diminutifs, hypocoristiques, jusqu'à répandre de véritables monstruosité grammaticales. A cet égard, la κοινή a développé, par la force des choses, le procédé de l'hybridation, accolant un suffixe latin à des radicaux authentiquement grecs (Εὐνομι-ανός, etc.) ou des suffixes grecs à des noms étrangers (cf. surtout en Égypte ptolémaïque : Preisigke *Sammelbuch* passim).

Si l'on pose que l'attique est la norme, il est certain que l'onomastique des trois derniers siècles av. J.C. trahit une dégradation manifeste. L'ancien nom aristocratique de la vieille société achéenne cède le pas à des innovations nettement populaires.

#### IV. NOMS PROPRES MYTHOLOGIQUES.

A côté du vocabulaire vivant, continuellement renouvelé, le répertoire des noms littéraires apparaît immuable et conservateur. Les personnages de la Fable reçoivent des noms descriptifs où les intentions étymologiques ne manquent pas. En fait, la tradition homérique à laquelle se combinent les nécessités prosodiques domine de tout son poids le choix des noms propres. Le sentiment du fabuleux perdant beaucoup de sa force, il arrive même que des hommes et des femmes puissent porter un nom mythologique ou inversement.

##### a) Tradition homérique.

Ἀμφίνομος	1. Compagnon d'Ulysse	Scholie d'Homère μ 257.
	2. Troyen tué par Néoptolème	Quintus de Smyrne X 88.
	3. Fils de Diomède	Anton.Liber. 37,3.
	4. Père de Thyria	id. 12,1.
Ἀμφινόμη	1. Mère d'Harpalion	Quintus de Smyrne X 75.
	2. Femme d'Éson, mère de Jason	Diodore IV 50,2.
	3. Fille de Pélias	Diodore IV 53,2.
Εὐρύνομος	1. Troyen tué par Ajax	Quintus de Smyrne I 530.
	2. Démon infernal	Pausanias X 28,4.
	3. Centaure	Ovide <i>Métam.</i> XII 310.
	4. Compagnon de Phorbas	Scholie d'Homère Σ 483
	5. Fils d'Architélès tué par Héraclès	Apollodore 2,7,6,2; Athénée 410f; Diodore IV 36,2 l'appelle Εὐνομος.
	6. Père d'Orsinomé	Diodore IV 69,2.
Εὐρυνόμη	1. Fille de Lycurgos	Apollodore 3,9,2.1.
	2. Fille d'Asopos	Clém. <i>Recogn.</i> 10,23.
	3. Bacchante	Agathias <i>Ep.</i> 6,74.
	4. Mère d'Agénor	Hygin f.178.

5. Mère d'Adraste Hygin *f.* 69.  
 6. Mère de Leucothoè Ovide *Métam.* IV 210, 219.
- Νομίων ou  
 Νομείων
1. Chef des Centaures Nonnos XIV 192.  
 2. Père d'Antheus Anton. Lib. 5, 1.
- b) Noms imités de la langue épique.
- Δηινόμη Troyenne Pausanias X 26, 1.  
 Ἴππονόμη 1. Sœur de Créon et de Jocaste Apollodore 2, 4, 5, 2.  
 2. Fille de Gouneus *ibid.*
- Ἄσωνόμη 1. La même que la précédente Pausanias VIII 14, 2; Scholie d'Homère T 116.  
 2. Fille d'Amphitryon et d'Alcmène Scholie d'Apollonios I 1241; Scholie de Pindare *Pyth.* 4. 76.  
 3. Mère de Kalliaros Stéphan de Byz. s. v. Καλλίαρος  
 Centauresse Ovide *Métam.* XII 405, 423.
- Ἰλονόμη  
 Φυλονόμη 1. Compagne d'Artémis Plutarque *Mor.* 314e.  
 2. Variante de Φιλονόμη Pausanias X 14, 2.
- Ces noms appartiennent à un type de composés nobles courant en poésie; ils servent utilement à remplir le vers: tous donnent 1 dactyle + 1 syllabe longue. Ils correspondent à la série des hapax en -νόμος si fréquents chez Eschyle.
- Le premier terme se retrouve dans plusieurs formations parallèles :
- Δηινόμη cf. Δηίοχος, Δηίφοβος, Δηίπυλος, etc.  
 Ἴππονόμη Ἴππόλοχος, Ἴππόλυτος, Ἴππόμαχος, etc.  
 Ἄσωνόμη Δαόγονος, Δααμέδων, Δαόδοκος, etc.  
 Φυλονόμη Φυλομέδουσα, Φυλοδάμας
- Ἰλονόμη est le féminin de l'adjectif ἰλονόμος "silvestre" (Orphée *Hymn.* 51.9).
- c) Noms propres d'hommes et de femmes.
- Ἄστυνόμος Fils de Priam (cf. Hygin. *f.* 90, 113.  
 Ἄστυ-αναξ)
- Ἄστυνόμη 1. autre nom de Chryseïs Hézychius s. v.; Scholie d'Homère A 392; Dictys *Eph.* 2. 17.  
 2. Fille de Talaos, mère de Capaneus Hygin *f.* 70.  
 3. Mère de Calydon Ps. Plutarque *Flw.* 22, 4.  
 4. Fille d'Amphion et de Niobé Hygin *f.* 69.
- Ἄστυνόμεια Servante d'Harmonie Nonnos *Dion.* 41, 291.  
 Εὔνομος Troyen tué par Néoptolème Quintus de Smyrne X 88.
- Πρόνομος 1. Fils d'Hermès Nonnos *Dion.* 14, 11.  
 2. Fils d'Oiniadès *Anthologie Plan.* 28.  
 3. Prétendant de Pé-

	nélope	Apollodore <i>Epit.</i> 7, 29.
	4. Géant tué par	
	Héraklès	Scholie de Lycophron 1350.
Προνόμη	Mère de Polydamas	Scholie d'Homère M 211; Eustathe 900, 49.
Φιλόνομος	Fils d'Electryon et d'Anaxo	Apollodore 2, 4, 5, 4.
Φιλονόμη	Fille de Tragasos	Pausanias X 14, 2; Apollodore <i>Epit.</i> 3, 24; Scholie d'Homère A 38.
	= Φιλονομία <i>Etym. Magn.</i> 763, 25.	

## d) Composés de νόμος.

Thèmes verbaux désidératifs + νόμος :

- Ἀλεξίνος "qui protège la loi" Cannien Quintus de Smyrne VIII 78.  
 Λυσίνος "qui détruit la loi" Frère d'Alcaène Apollodore 2, 4, 5, 4.  
 Ὀρσινόμη "qui élève la loi" Fille d'Eurynomos Diodore IV 69, 2.

Le nombre des appellatifs apparentés à la racine \**nem-* par νέμω, νόμος, ναμιάω ou leurs dérivés n'est, à tout prendre, pas très élevé. En face des 225 noms en -κλέος, -κλής, -κλος, des 100 noms en -δημος, -θεος, -νίκη, -κρατος (11), on n'en compte guère plus d'une soixantaine en -νομος (abstraction faite des féminins). De plus, aucun de ces 60 noms n'a jamais été très répandu, si l'on compare les 15 ou 16 Εὔνομος athéniens aux 130 Δημήτριος, 85 Ἀπολλόδαρος, 60 Καλλίστρατος, 30 Εὐβουλος, etc. recensés par Kirchner (op.cit.).

La défaveur dont la racine \**nem-* a souffert dans l'emploi onomastique s'explique facilement : d'abord il faut noter la concurrence des formations issues de δίδαμι, racine sémantiquement proche. Tandis qu'aucun nom ne contient avec certitude (cf. Εὐρυνόμη supra) νέμω "j'accorde", les composés en Δοσι-, Δωσι-, -δοτος, -δαρος pullulent dans toutes les listes et dans tous les *Indices nominum*.

Ensuite l'absence totale de noms théophores (12); on sait que 3 Grecs sur 5 environ portaient le nom d'un dieu ou d'une déesse : Zeus sous la forme oblique Δι(ο)-, Ἀπολλο-, Δημητρ-, Ἡρα-Ἡρο-, Ἑρμο-, etc., etc. Or, dans la composition des noms propres, le concept de "loi", bien qu'intimement lié à la vie quotidienne des Athéniens, n'a jamais joui du prestige qui accompagnait la "victoire" (Νικο-), la "gloire" (κλεο-), la "force" (Κρατι-, -σθένης) et en général les qualités viriles. On eut des Ἡρακλής, des Διοσθένης, des Ἀπολλόδαρος, mais point de \*Διόνομος. Seul Εὔνομος (avec ses variantes Καλλίνος, Εὐθύνομος) a pu connaître quelques siècles de rayonnement, à la belle époque de la démocratie (5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> s.) et donner naissance à une importante série de dérivés.

Mais surtout, il convient de noter la disparition rapide des anciens noms relatifs à la vie pastorale et leur remplacement par des qualificatifs plus dignes de citoyens. Déjà l'histoire de νέμω illustre ce fait social, l'importance grandissante de la population urbaine. Un Athénien n'appelle plus son fils Νόμιος ou Ἀμφίνος mais plutôt

Ἐύνομος, Νικόνομος ou Φιλόνομος. Quand on trouve Νόμιος et ses dérivés à basse époque, c'est sans doute qu'on a affaire à des personnages récemment émigrés de la campagne.

L'influence de la poésie a toujours été décisive sur le choix des noms. En Grèce, elle se marque par la création ou la survie d'anciens mots nobles comme Καλλίνομος, Νεμέρατος; ceux-ci réagissent à leur tour sur le répertoire mythologique et provoquent une floraison de composés qui, s'ils parlent à l'imagination, conviennent assez mal aux héros de l'épopée troyenne ou du cycle thébain (cf. supra III).

On distinguera, en conclusion, trois étapes dans l'onomastique : les poèmes homériques contiennent beaucoup de noms hérités du vieux fonds indo-européen, qui avaient sûrement une couleur aristocratique aux yeux des Achéens : Ἀγαμέμνων, Μενέλαος, Ἐκτωρ, Διομήδης; de même Νομίαν, Ἐννομος, Εὐρυνόμη, Ἀμφίνομος signifiaient encore quelque chose dans la Grèce préclassique. Plus tard, le prestige de la littérature renouvellera en partie la banalité des Ἡρόκλειτος, Διόδοτος, etc., grâce aux Λαόνομος, Εὐρύνομος, Πασίνομος, etc.

Le 5<sup>e</sup> siècle marque l'apparition d'une seconde couche de vocabulaire; les composés de νέμω cèdent le pas à ceux de νόμος où domine l'idée juridique, le respect de la loi, l'esprit civique : Ἀστύνομος, Δημόνομος, Νομικός, etc. Presque tous ces mots appartiennent à la langue ordinaire; on varie les désignations à l'aide de suffixes (-ίδης, -ειός, -ιός, -νιός, etc.) et l'on tire de cette source les noms propres pittoresques nécessaires à la Fable.

Lorsque les Grecs, essaimant après Alexandre le Grand dans le bassin méditerranéen, se seront groupés en communautés au milieu du monde barbare, ils abandonnent peu à peu l'ancien composé anoblissant pour adopter des noms plus courts et plus modestes. En dehors des cités fidèles à leur passé, comme Athènes et Sparte, les Grecs d'Égypte, d'Asie, d'Italie, laissent leurs traditions s'altérer. Une sorte de cosmopolitisme linguistique apparaît. Les racines authentiquement grecques s'oblitérent, et les noms propres que l'on relève dans les Papyrus de basse époque ne signifient souvent plus rien de clair.

## NOTES

- 1) οἱ δ' ἐξ Εὐρυνόμης τὰς χάριτας παραδεδώκασιν ... ὅτι χαριστικώτεροί πως εἰσὶν ἢ ὀφείλουσιν εἶναι οἱ μεγάλους κλήρους νεμόμενοι; cf. *Etym. Magn.* 396, 31.
- 2) Roscher I col. 1426, 51 "die Weithinwaltende"; Preller-Robert *Gr. Myth.*

- I p.480 "die Weitschaltende".
- 3) Cf. Ὠαυρόη, Ἰάχη, Καλλιρόη et plusieurs autres noms d'Océanides.
  - 4) 1131,10 διὰ τε τὰς κύκλω ἀπὸ γλυκέων ὑδάτων νομᾶς καὶ τὰ ἐν ὑγροῖς νεμόμενα.
  - 5) *De eis in Iliade hominum nominibus* ... p.48.
  - 6) K. renvoie aux numéros de Kirchner, *op.cit.*
  - 7) Cf. Dieterich *IF* XVI p.3 et suiv.
  - 8) Κλεώνομος en Arcadie (Tégée *IG* V (2) 40,38; Mantinée *ibid.* 323,80) est une forme dialectale du nom Κλεώνυμος.— La confusion des voyelles o et u est un fait arcado-cypriote (cf. Hoffmann *Gr.Dial.* I, p.166) ou dorien (cf. Boisacq *Dial.Dor.* p.64 : Κονοουρεῖς = Κυνοσουρεῖς).
  - 9) Νεμώνιος (*IG* XII (8) 326,5 etc.) et Νεμώνιανός (Égypte, Wilcken *Ortr.* II 276,278 etc.) sont des noms latins hellénisés; voir W.Schulze *Lat.Eigennamen* p.164, et cf. *Numitor* > Νεμέτωρ, ci-dessous p.261.
  - 10) Νομήνιος et Νομείνιος (*IG* XII (9) 245 A 338 et *IG* VII 1752,20) sont des variantes de Νουμήνιος = Νεομήνιος; cf. aussi la métathèse Νεμονήνιος.
  - 11) Fick-Bechtel *op.cit.* p.13.
  - 12) Les dérivés de Νεμῆσις n'entrent pas en ligne de compte : Νεμεσώ *IG* III<sup>2</sup> 9790; *IG Rom.* III 583,584; Νεμεσίων *IG Rom.* I 1071; Νεμεσιανός (= *Nemesianus*) *ibid.* 1102,1220, etc.

## CHAPITRE IX

### Conclusion: Les racines \*nem- de l'indo-européen

Les analyses auxquelles nous nous sommes consacrés jusqu'ici resteraient sans portée si nous ne tentions pas d'en ramasser les conclusions afin de reconstituer l'histoire complète de la racine en grec. La base matérielle est considérable, on le sait, mais tous les faits n'ont pas, pour l'histoire du vocabulaire, la même valeur. Il faut d'abord définir les limites des sous-groupes si l'on veut obtenir une vue en profondeur, chronologiquement étagée, du développement général. Il faut ensuite éliminer toutes les créations spécifiques du grec, postérieures aux plus anciens documents, et réduire aux données sûrement archaïques l'état linguistique utilisable pour la comparaison.

Un premier caractère nous apparaît comme essentiel : c'est l'autonomie des différentes familles garantie par leur morphologie propre. Si l'on se place au point de vue du grec historique, cinq séries irréductibles se sont constituées sous la même racine \*nem- :

1) Le verbe νέμω "je distribue", ancien et de sens concret. L'attique a élargi en νεμη- le thème radical à partir du passif et créé outre des dérivés verbaux en nombre restreint, une multitude de composés en -νομος. L'ambiguïté du thème nominal a entraîné de fréquentes interférences avec le groupe de νόμος.

2) Le verbe νομίζω "je distribue". De structure archaïque, à notre sens, ce verbe permet, en rassemblant les dérivations sémantiques, de restituer une signification concrète "je fais le geste de distribuer"; on tient là un vestige de l'opposition aspective très ancienne abstrait/concret marquée par le vocalisme -ō- en face de -e-, degré dit normal.

3) Un thème νεμη-, illustré par νέμεσις et par quelques formations sporadiques de forme assez ancienne. Au-delà des explications traditionnelles qui relient ce vieux mot à νέμω "je distribue", le concept homérique, abstrait, non religieux, témoigne d'un sens préhistorique apparenté à νέμω "j'attribue (un acte à quelqu'un), j'impute". Toutefois quelque obscurité recouvre le détail du développement sémantique.

4) L'unité de νόμος (et de ses dérivés νομίζω, νόμιμος, etc.) postule un ancien νέμω "je répartis, j'arrange". L'idée de loi est un produit de la pensée grecque aux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles. La date du fractionnement de νόμος remonte au 8<sup>e</sup> siècle; Homère ne présente qu'une ébauche de cette création originale.

5) Le sens dit pastoral de νέμω, à l'actif et au moyen, est stable dès l'époque homérique. Puis il s'enrichit d'une famille de substantifs en νομ- oxytons. Des étymologies de philosophes ont voilé la genèse

du groupe, que nous rapportons, comme le précédent, à l'idée de "répartition" plutôt qu'à celle de "distribution". La combinaison métaphorique du "pâtre-législateur" est un jeu de mots sans valeur linguistique.

Voilà qui est primitif; et voici qui doit être traité comme secondaire; nous regroupons pour mémoire les sens accidentels de *νέμω*, *νέμεσις*, etc. Leur emploi comparatif hors des limites du grec est illégitime :

1. *νέμω* "accorder, infliger, donner, faire cas de"  
"juger, considérer"  
"administrer, gouverner, être le maître de"(1)  
"partager, diviser"  
"mêler, combiner"
2. *νέμομαι* "habiter"  
"jouir de, exploiter"  
"s'étendre, gagner, avancer"
3. *νομιάω* "agiter, brandir"  
"observer, juger"
4. *νέμεσις* "rancune, vengeance, jalousie"  
"répartitrice, destinée"
5. *νόμος* "loi, coutume, convention"
6. *νομός, νομή, νομάς* "partie (nome), partage, nomade"(2).

Ce bilan négatif aurait déplu à ces comparatistes d'autrefois pour qui l'apparence d'identité phonétique reportait *ipso facto* à la plus haute antiquité les séries attestées dans les dialectes historiques. On ne prêtait alors attention qu'aux formes et les rapprochements superficiels qui en résultaient ont fait tort à la méthode.

En grec même, les développements ne se sont pas imposés sur tout le domaine d'une manière uniforme et concomitante. Lorsque les inscriptions et la prose du "vieil-attique" nous font connaître pour la première fois le parler d'Athènes, au cours du 5<sup>e</sup> siècle, celui-ci oppose aux langues littéraires antérieures un conservatisme très sensible (3). Chez Homère, par exemple, le moyen *νέμομαι* a déjà perdu son sens propre "je m'attribue, je reçois comme lot" et déjà étendu d'autres dérivations "je jouis de, j'habite"; l'attique, au contraire, en est encore au premier stade et contribuera à l'élimination du second, dans la genèse de la *κοινή*. Mais on sait, et nous l'avons maintes fois rappelé, que le contraste se réduit presque à celui de la poésie et de la prose; la langue poétique a, dans sa phase de création, une grande capacité d'innovation. L'opposition réapparaîtra, renversée, lorsque l'état homérique, prolongé chez les Alexandrins, témoignera à son tour d'un archaïsme démodé, en face de la langue parlée issue de l'usage attique.

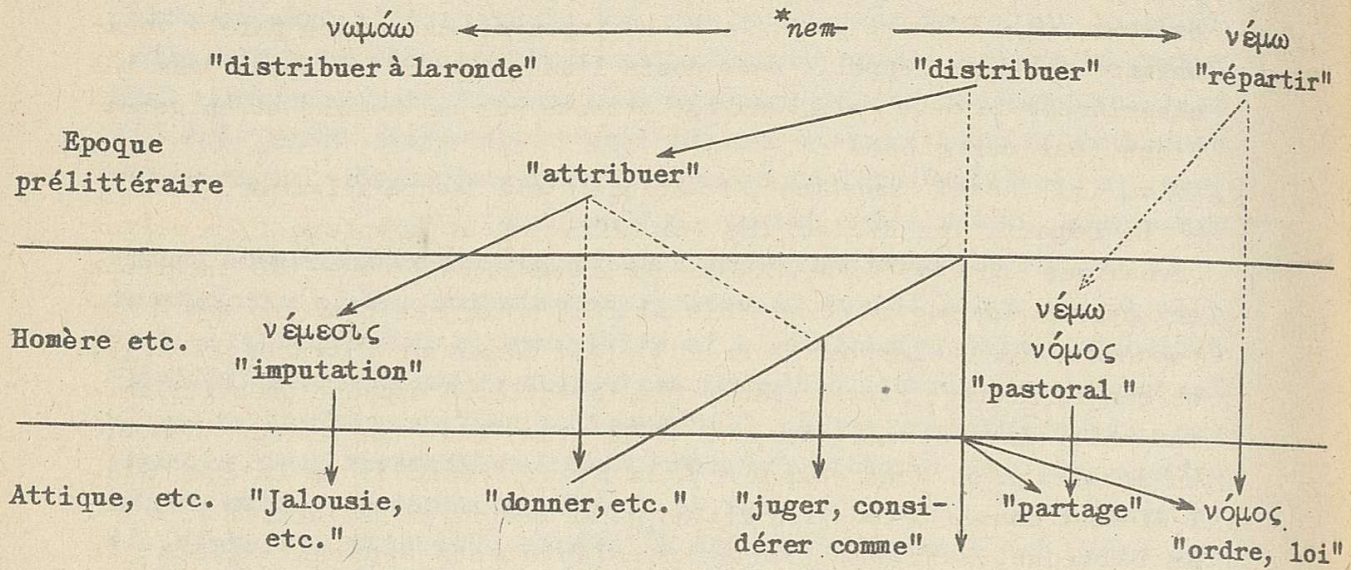
Le désaccord entre Homère et l'attique n'étonne pas, vu les dates; mais l'ionien d'Hérodote ou d'Hippocrate est aussi en avance sur l'attique, comme on peut le voir au tableau des sens de *νέμω* / *νέμομαι*. Dans la floraison sémantique de l'ionien récent, l'attique a élargi

plusieurs branches et réduit le fractionnement excessif des emplois; il a agi en resserrant toutes les productions de la racine autour de son verbe central  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "je distribue". Les autres témoins de la racine  $\nu\acute{\epsilon}\mu\epsilon\sigma\iota\varsigma$ ,  $\nu\omicron\mu\acute{o}\varsigma$ , et même  $\nu\omicron\mu\omicron\varsigma$  ont été réinterprétés dans ce sens. Enfin, l'attique, comme toute langue intellectuelle et officielle, tend à spécialiser les fonctions et à éliminer le double emploi. Cela s'observe surtout dans le cas de  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  et de  $\nu\omicron\mu\omicron\varsigma$ . Même  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "je juge, je considère" qui, après tout, pourrait appartenir au grec pré-historique, devra céder devant  $\nu\omicron\mu\acute{\iota}\zeta\omega$ .

Il résulte du caractère propre à la langue et au vocabulaire poétiques qu'une appréciation chronologique relative semble extrêmement difficile, voire impossible. A la différence de la morphologie, dont les tendances générales échappent aux règles et aux procédés littéraires, le vocabulaire est un fidèle reflet de la mentalité et de la culture. Or, rien ne prouve, a priori, que les Athéniens aient atteint, au début du 5<sup>e</sup> siècle, un état de civilisation aussi ou plus évolué que celui des Ioniens d'Asie du 8<sup>e</sup> siècle. Vue sous cet angle, la question chronologique aboutit à une aporie complète.

Toutefois, les apparences morphologiques et la convergence sémantique exigent qu'on reconnaisse l'unité d'un concept primitif porté par la racine grecque  $nem-$ . Déjà  $\nu\acute{\epsilon}\mu\epsilon\sigma\iota\varsigma$  peut être ramené à  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "j'attribue",  $\nu\omicron\mu\omicron\varsigma$  à  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "je répartis" de même que  $\nu\acute{\epsilon}\mu\omega$  "je fais paître". On se trouve donc en présence de deux séries irréductibles, si l'on s'en tient aux données positives : elles expriment les notions complémentaires, mais non superposables de distribution et de répartition. Nous n'avons pas manqué une occasion de signaler ce dualisme fondamental. L'histoire ultérieure; infléchissant l'un des groupes vers la notion simple et plus extensive d' "attribution, don", incorporant l'autre dans l'idée complexe et nouvelle d' "ordre, classement, réglementation" appuie l'hypothèse d'une différenciation ancienne, à partir d'un procès sémantique d'une complexité inhabituelle. Celui-ci se définit justement par l'usage de  $\nu\alpha\mu\acute{\iota}\omega$ , auquel nous avons accordé le privilège d'une très haute antiquité. La synthèse provisoire la plus satisfaisante est celle qui organise les faits grecs autour d'une racine  $*nem-$  "tendre la main pour donner, faire le geste de distribuer à la ronde". Cette formulation implique, *in abstracto*, un acte par lequel les éléments d'un tout sont répartis par une volonté préméditée : toutes les applications sortent de là directement. Mais la notion concrète qu'on est en droit de soupçonner derrière l'idée distributive n'apparaît plus nulle part de manière certaine. Si l'on est acculé, au bout du compte, à une extrapolation sémantique, on aura au moins rendu le service d'écartier positivement du champ de la racine trois notions qui lui sont primitivement étrangères et qu'on invoque sans cesse = celle de partage, pour laquelle le grec ne manque pas de racines, celle de capture, saisie etc. qui est rigoureusement antithétique, celle de courbure, inclinaison qui n'intervient jamais dans l'histoire du grec  $*nem-$ .

Nous résumons cette histoire dans le tableau suivant, où les lignes pointillées indiquent les filiations hypothétiques :



Le besoin de ramener tous les faits indo-européens à une seule racine et toutes les racines homophones à un seul type sémantique est une des tendances les plus anciennes et les plus dangereuses de la grammaire comparée. Il s'est trouvé plusieurs néo-grammairiens pour bloquer tous les "mots en *\*nem-*" sous une seule rubrique; les résultats inévitables de ce procédé arbitraire sont l'imprécision d'un concept primitif trop extensif et le dédain des variétés morphologiques attestées par les dialectes (4). Malgré l'heureuse réaction de E. Benveniste, qui a porté son effort sur le groupe de *νέμος* (5), le retour au confusionnisme sémantique caractérise la récente dissertation, d'ailleurs superficielle, de Clarence Paschall *The semasiology of words derived from indo-european \*nem* (6). On a retrouvé ici les errements d'Osthoff, de Meringer et de Walde-Pokorny et une interprétation certainement fautive de *νέμω* "saisir", *νέμεσθαι* issu de *νέμος* "pâturage" (!), *νέμεσις* "main de Dieu, étreinte du destin", *νόμος* "le don de quelque chose", *νομός* "habitation". Il ne suffit pas de choisir dans le développement du grec quelques données isolées pour établir le sens d'une racine primitive, commune à tous les dialectes, depuis le celtique jusqu'au tokharien.

Prenant le grec comme référence, nous allons comparer tour à tour les divers groupes en question et peser, pour chacun séparément, le degré de probabilité d'une parenté préhistorique.

#### I. Grec *νέμος*, lat. *nemus* etc.

Le véritable sens de *νέμος*, lat. *nemus* a été correctement établi par E. Benveniste (loc. cit.) : c'est un "bois (sacré)". Aux exemples classiques analysés par l'auteur, on peut ajouter

Nicandre *Thér.* 660 *φυξήλιος ἐν νεμέεσσι*  
id. *Alex.* 447 *ἄνυδρα νέμη* (7).

L'ombrage et la sécheresse conviennent mieux, on l'avouera, à la description d'une forêt qu'à celle d'une prairie ou d'un pâturage. Il n'y a aucun rapport, malgré certaines apparences, entre νέμος et νομός (8). D'autre part, la riche toponymie conservée par le vocabulaire celtique rappelle sans doute l'usage de cultes tenus dans les clairières; le sens religieux est attesté sur ce domaine et en germanique, par des gloses :

v. irl. *nemed* "sacellum", francique *nimīd* "sacra silvarum" (9).

La répartition dialectale des suffixes est complexe : le celto-germanique \**nemeto-* forme en face du gréco-latin \**nemes-* (10) un groupe en apparence homogène. Toutefois il faut noter que l'ancien nom d'*Augustonemetum* (= Clermont-Ferrand) était Νεμωσός (Strabon IV 2,3), et que la rivière *Nemesa* (Nims) "la forestière" suppose une sifflante radicale. Inversement, Strabon (VIII 3,11) cite une Ἄρτεμις Νεμυδία en Achaïe qu'on peut comparer à la *Diana Nemoralis* du Latium (11). L'élément commun à tous les dialectes se réduit en définitive à \**nem-*. En baltique, E. Fränkel relève plusieurs mots apparentés, dont le Niémen = lit. *Nemunas* d'un thème \**nemun-* à élargissement *-un(a)-* (12).

Si cette racine \**nem-*, quel qu'en soit le sens primitif, a eu une affectation cultuelle dont témoignent le gaulois (13) et le latin *nemus*, on peut accepter la glose ἄλλος expliquant νέμος (14) et rapprocher le nom d'un lieu fameux pour son sanctuaire : Némée.

Nous n'hésitons pas, en effet, à dériver Νεμέα de νέμος. On objectera qu'en principe les toponymes grecs remontent à un parler préhellénique. C'est vrai en général, mais la difficulté ne joue pas ici; car Némée en Argolide n'est ni une ville, ni un établissement ancien, mais seulement un lieu-dit devenu célèbre grâce à son sanctuaire et à sa panégyrie. Le nom n'est peut-être pas plus vieux que les jeux néméens eux-mêmes, car Homère ne le cite pas près de Cléones, dans le *Catalogue* (B 570); d'ailleurs, les géographes le décrivent comme un "endroit" sans agglomération urbaine (15). La nymphe Némée n'existe naturellement que par l'importance religieuse du site. Quant au rapprochement avec νέμω "je fais paître", donné par des Anciens, c'est une fantaisie étymologique sans intérêt (16).

Némée selon les descriptions antiques et modernes est une étroite vallée située entre Cléones et Phléonte, au milieu de laquelle se dressait un ἄλλος de cyprès consacré à Zeus (17). Ainsi la chose répond exactement au mot νέμος. Sa forme même dénonce son origine; en effet, la langue épique emploie Νεμείη, adjectif Νεμεαῖος (18), et Νεμέα, Νεμεάτης, Νεμεαῖος, etc. apparaissent chez Pindare, Strabon, Pausanias. Or, le doublet *-e/-ei-*, sans doute d'origine prosodique, repose nécessairement sur un traitement spécial, bien connu, du groupe \**-sy-* (19). L'adjectif "néméen" présente la même alternance : Νέμεος et τὰ Νέμεα (20) mais aussi Νέμειος, τὰ Νέμεια (21). En d'autres termes, le mot fonctionne en tous points comme τελείω/τελέω et τέλειος/τέλεος. Il remonte à un thème d'adjectif *nemes-yos*. Le nom de lieu

Némée signifie "du bois sacré, du *nēmos*" et s'interprète comme ἡ νεμέα νόμη (cf. Pindare *Isth.* 3, 11) : τὰ ἱερὰ τοῦ νέμους sont τὰ Νέμεια (22). Nous avons reconnu qu'un thème commun \**nem-* semble dominer l'ensemble des faits; mais ce thème est-il verbal? D'Arbois de Jubainville a voulu poser un participe celtique \**nemeto* "(lieu) sacré, sanctifié" (23). Outre la gratuité de cette hypothèse sans support, on peut se demander comment une signification si générale a pu se rétrécir partout en une acception aussi technique que celle de "bois sacré". En vérité, il est difficile d'imaginer de quelle racine verbale une telle désignation a pu sortir. De toute manière, les spéculations portant sur le groupe \**nemes-* / *nemeto-* n'apportent aucun élément d'explication intéressant le grec \**nem-*.

### II. La racine \**em-* "prendre".

L'existence en est assurée par un ensemble de faits cohérents qui couvrent les aires celtique, italique, germanique, balto-slave. Les éléments essentiels sont : (24)

lat. *emō*, ombrien *emantur* "accipiantur", osque *per-emust* "perceperit".

irl. -*emim* "id."

v.sl. *imō*, *jemljō* "je prends", lit. *imū* "id."

En germanique, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître dans le groupe du got. *niman* le résultat d'une préfixation verbale en \**ni-* de la même racine, processus morphologique qui n'est pas sans exemple par ailleurs : ex. \**nidhero* "en bas" > wha. *nidar* se laisse découper en \**ni* (cf. *ni-zdos*) + *dh-ero-* (cf. skr. *adhara* "inférieur" = \**ndhero*) (25).

Dès l'instant que le germanique \**neman* peut se ramener, à l'aide d'une analyse qui met en cause des éléments isolables, au groupe de \**em* "je prends" de sens identique, la parenté de got. *niman* = grec νέμω, irréductible sémantiquement (26), disparaît. Cela entraîne l'inanité de toutes les hypothèses compliquées destinées à mettre d'accord les trois termes du triangle : grec νέμω, got. *niman*, lat. *emō* = sl. *imō* (27). Sur le plan dialectal, les choses rentrent dans l'ordre, puisqu'il se constitue un domaine continu (italo-celtique, germanique, slave) où la racine \**em-* a connu des développements plus ou moins riches, mais concordants.

A ce double état \**n-em* / \**em-* de la racine, on rattachera, après J. Schmidt (*Kritik* p. 154-156) les quelques exemples baltiques à nasale initiale : lette *ņemu*, *ņēmu*, *ņemt* "prendre", *nōma* "tribut", lit. *ņūmas*, *ņimà*, "loyer, tribut", etc. (28).

### III. Latin *numerus*.

Ce mot tout à fait isolé soulève à l'analyse des difficultés inextricables (29). Le sentiment d'une parenté proche entre *numerus* et νόμος s'exprime déjà chez Curtius et Bréal (30). Mais la démonstration rigoureuse ne nous paraît pas encore acquise.

Au point de vue sémantique, *numerus* se divise nettement en deux groupes distincts, selon que l'on considère la notion de "nombre" comme celle d'un élément dans une série infinie ou comme celle d'une

fraction déterminée de la totalité. En d'autres termes, les divers emplois latins du mot peuvent s'inscrire sous deux chefs :

1) rang, ordre, série, catégorie : cf. *in numero esse, ex quo numero incipiam?* "par quelle catégorie commencer?" (Cicéron *Verr.* 4,3), *in numerum digerere* "disposer en ordre (des noms)" (Virgile *Enéide* III 446), etc.

2) partie, portion, quantité : *magnus hominum numerus* (César), *animalia suis trunca numeris* "animaux privés de leurs organes" (Ovide *Mét.* I 427), *omnes numeri veritatis* "tous les caractères de la vérité" (Cicéron *Fin.* III 24), etc.

Malheureusement aucune chronologie relative ne peut être dressée à partir du matériel latin, faute de textes archaïques (31); les dialectes italiques sont muets sur ce point, et l'action analogique du vocabulaire grec technique (*ἀριθμός, μέτρον*, etc.) a pu jouer très tôt. Il y a entre *numerus* et l'état le plus ancien de *νόμος* des ressemblances frappantes, mais partielles. Une phrase du type de *distribuere (milites) in numeros* (cf. Pline *Epist.* X 29,2) apporte un témoignage tardif et isolé de la notion distributive.

Au point de vue morphologique, l'interprétation de *numerus* n'est pas plus claire. Le maintien de la finale *-us* dans un mot en *-erus* force à poser un sigmatisme ancien, dont on n'a pas de preuve directe (32) : un rhotacisme s'est accompli ici après l'action de *samprasarana* sur les finales en *\*-ros*. Les grammairiens se divisent alors en partisans de *\*nomsos* et de *\*nomesos* (33). Les premiers insistent sur la rime de *umerus* < *\*omsos*, prototype rétabli grâce au skr. *amsah*, au grec *ἄμος* (cf. dial. *ἐπ-ομμάδιος*) et au got. *ams*. Mais le traitement latin de *\*-ms-* est ou bien *\*-mps-* d'après *\*sūmsī* > *sūmpsī* (cf. *hiemps*), ou bien *\*-ns-*, si l'on admet que *ansa* repose sur *\*amsā* et *\*quāsī* sur *\*quam-sei* (*quansei* CIL I<sup>2</sup> 585,27) (34). C'est pourquoi le passage de *\*nomsos* à *numerus* nécessite l'adoption d'un troisième traitement *\*-ms-* > *\*-mz-* > *\*-mr-* > *-mer-* : hypothèse *ad hoc* (35).

Nous nous rejetons donc sur la base phonétique *\*nomesos*. On a cru l'étayer par la comparaison du nom propre *Numerius*, etc. dont on a la forme archaïque *Numasioi* (fibule de Préneste CIL I<sup>2</sup> 3) (36). Or, W. Schulze a montré l'origine étrusque de tous les noms latins en *Num-* (37). On ne voit pas, d'ailleurs, quelle parenté il y aurait entre *Numerius* et *numerus*. Enfin l'étymologie posant *\*nomasos* semble commettre le même genre d'erreur que les Grecs transcrivant *Numa* *Νομάς*· ἀπὸ τῶν νόμων (38) ou *Numitor* > *Νεμέτωρ* à cause du mythe albain ! (39)

Les formes parallèles auxquelles on compare souvent *\*nomesos*, à savoir *\*omesos* "épaule", *\*utesos* "ventre", *\*comesos* "panier, coffre" sont toutes fragiles (40). Il vaut mieux par conséquent isoler *numerus* et tenter de l'analyser à partir des données générales de la morphologie latine. Le suffixe *\*-eso-* étant étranger au système, et l'isolement d'une racine *\*nem-* n'ayant donc aucun intérêt, on découpera plutôt en *\*nomes-os*. Tel quel, on aurait affaire à une thématization d'un ancien

neutre \**nomes* disparu et sans doute une formation adjectivale. L'objection cardinale est le vocalisme \**nomes-* d'un neutre abstrait en *-es-*. Cf. *genus*, *venus* (?), *decus* etc. Toutefois la série présente en latin nombre d'anomalies dans le vocalisme (41); outre les mots isolés *onus*, *holus*, *littus*, etc. et *corpus* qui représente peut-être \**kr̥pes-* (cf. véd. *kr̥pá*) trois noms se rattachent certainement à une racine verbale de vocalisme *e* :

*opus* en face de *epulae*, même racine que *ops*

\**modus* (dans *modes-tus*); racine *med-*. - Influencé par *modus* masc.

*pondus* de la racine \**pend-*, influencé par *pondus* masc. (cf. *pondō*)

Il y a des interférences entre les types thématiques et athématiques dont le neutre collectif *opera* devenu féminin rend bien compte (42). Le passage d'un hypothétique \**nemos-* à \**nomeso-* aurait été favorisé par la disparition du verbe radical, par la concurrence de *nemus* (autre mot) et par la tendance générale de la langue vers la thématisation.

Quant à \**nomesos* ancien adjectif substantivé, nous avançons deux faits latins pour le confirmer :

1) emploi ancien de l'adverbe *numerō* "à point nommé, sur-le-champ". On ne peut extraire du substantif cette acception archaïque. Si l'on rapproche des adverbes du type de *rarō*, *citō*, *certō* (*ē*) d'origine verbale (43), on peut comprendre *numerō* (*tempore*) "au moment réglé, fixé".

2) la syntaxe de *saepe numerō* : classique.

Nous pensons que le mot *numerus* atteste l'existence en latin d'une racine \**nem-* de sens très voisin du grec et d'un neutre \**nomos* dont le développement sémantique recouvre en grande partie celui du grec *νόμος*.

IV. La racine \**nam-* de l'indo-iranien (44).

Elle est représentée par le verbe skr. *nāmati*, de la 1<sup>ère</sup> classe thématique "courber, incliner, faire la révérence" (45), le substantif *namas-* "révérence" du type de *janas-* "race", donc un thème en *-es-* de \**nem-*, les adjectifs *nata-* "penché" = \**nm̥to*, *namra* "incliné, penché" etc. (46). Il n'est guère douteux que le sens le plus ancien soit "incliner, pencher, courber"; l'acception abstraite et religieuse ne fait pas difficulté; que l'on compare les deux sens du français "révérence".

En face de grec \**nem-*, *namati* pose deux problèmes de comparaison.

1) A quelles conditions peut-on identifier *véμω* et *namati* ?

2) La racine \**nem-* "courber" est-elle limitée à l'indo-iranien ?

Sur le premier point, l'équation morphologique est absolue. *Namati* est le pendant exact de *véμω* : verbes thématiques de vocalisme plein. L'absence en grec de \**νεμός* "distribution" s'explique facilement par la concurrence de *véμω* "bois sacré". Le participe *nata-* répond à grec *νεμητός*, abstraction faite du détail morphologique dont nous avons essayé de rendre compte au chapitre I : grec \**nm̥to-* était à éviter. Le sens est différent, et pourtant plusieurs comparatistes ont essayé de poser un prototype \**nem-* "tendre la main pour prendre, fermer

la main, etc." d'où sortiraient, par différenciation dialectale, grec  $\nu\epsilon\mu\omega$  et skr. *namati*. Or, nous venons de voir que l'idée de "prendre" n'a rien à faire ici; elle a été introduite pour donner un facteur commun à got. *niman* et skr. *namati*; mais alors le grec  $\nu\epsilon\mu\omega$  reste hors du groupe et l'on n'y gagne rien. Il faut renverser les termes et limiter la comparaison à grec  $*nem-$ , indo-iranien *nam-* : puisqu'aucune démonstration directe d'une parenté primitive ne peut sortir des textes, on a recours à l'analogie d'autres racines présentant un développement sémantique particulier, c'est ainsi que Pedersen (47), à propos de hitt. *hink-* "se pencher" et "accorder" rappelle l'opposition sémantique des deux  $*nem-$ . L'argument n'est pas dépourvu de poids, mais insuffisant. D'ailleurs l'auteur l'affaiblit par la manière dont il l'utilise. Si, comme il le fait, on admet l'ancienneté de "accorder" sur "se pencher" on se prive du même coup de la comparaison avec  $*nem-$ . En grec,  $\nu\epsilon\mu\omega$  "j'attribue" est postérieur à  $\nu\epsilon\mu\omega$  "je distribue" et les lignes sémantiques, prolongées dans la préhistoire du grec d'une part, de l'indo-iranien d'autre part, divergent plutôt qu'elles ne se rapprochent. Nous croyons au contraire qu'on peut associer les deux séries dialectales sous un même chef, à condition d'admettre le caractère secondaire des abstractions : le témoignage de  $\nu\alpha\mu\acute{\omega}\omega$  "tendre la main à la ronde" réduit la distance entre les notions de "distribuer" et de "révéler". D'un même geste primitif exprimé par la racine  $*nem-$  "tendre la main" le grec n'aura retenu que l'aspect conceptuel, tandis que l'indo-iranien aura extrait la notion religieuse que le geste symbolise : "révérence respectueuse".

Nous croyons avoir choisi l'hypothèse qui cadre au mieux avec les faits grecs; mais cette reconstruction n'est valable qu'en donnant à la racine  $*nem-$  le sens le plus archaïque "faire le geste de se pencher en tendant la main", attitude dont le caractère hautement religieux mérite l'affectation d'une racine propre. C'est de ce sens que nous retrouvons d'une part en tokharien (avec les réserves exprimées ci-dessus), de l'autre en celtique, la dérivation concrète "se pencher, s'incliner". Car nous pensons, avec Pedersen (48) qu'il faut interpréter par la racine même de *namati* le nom gaulois et brittonique du "vallon" : gaul. *nanto* "valle", gall. *nant* "id". Dès lors, la racine  $*nem-$  présente aux extrémités du domaine indo-européen a des chances d'être ancienne. Mais pour passer de i-eur.  $*nem-$  "courber, incliner" à grec  $*nem-$  "distribuer", il faut supposer une longue évolution sémantique et un hiatus que le verbe  $\nu\alpha\mu\acute{\omega}\omega$  ne suffit pas à combler. Le latin *numerus* semble indiquer un développement commun au grec et à l'italique, à moins qu'il n'y ait encore là qu'un phénomène banal de convergence.

En définitive, deux racines  $*nem-$  restent en présence :

- 1) Un radical nominal toujours élargi au sens de "bois sacré".
- 2) Un radical verbal qui se serait conservé vivant en grec et en indo-iranien, avec de fortes divergences sémantiques.

Il est curieux de noter que, si l'on néglige le celtique \*nanto- et le latin *numerus*, certainement aberrants dans ces dialectes, la répartition géographique des racines \*nem- et \*em- fait passer l'isoglosse très nettement entre le groupe nord-occidental défini par Meillet (*Dialectes indo-européens*) et le groupe oriental : grec (arménien), indo-iranien. Quant au mot \*nemes-\*nemeto- sans attache avec les radicaux verbaux et de signification très spécialisée, il n'est pas exclu qu'il représente, avec des variantes suffixales, un apport étranger à l'indo-européen primitif, limité à une aire européenne centrale, et le vestige d'un substrat.

## NOTES

- 1) Une racine \*ən- "gouverner" fondée sur les seuls exemples grecs de νόμος n'existe pas; A. Juret *Dict. étym.* p.185. Sur la forme de la racine cf. chap. I p.50 et suiv.
- 2) Cela élimine la plaisante comparaison proposée, récemment encore, par A. Schott (*Hirt-Festschrift* II p.85 N°202 et n.7) entre i.eur. \*nem- "distribuer, prendre" (!) et le sumérien NAM "règle, condition de vie". Emprunt ou parenté, les deux hypothèses n'y gagnent rien.
- 3) Sur ce fait général cf. A. Meillet *Aperçu*<sup>3</sup> p.227 et suiv.
- 4) Cf. entre autres Johansson (*IF* II p.54 et suiv.), Hirt (*IF* VIII p.275), Meringer (*IF* XVIII p.238-241), Walde-Pokorny (*Wörterbuch* II p.330-331).
- 5) *BSL* XXXII p.79-85.
- 6) University of California Press I p.1-10 : communiqué par E. Benveniste.
- 7) Δ 480; Sophocle *Ajax* 423; *Anthologie* VII 55,1; ἐν νέμει. Hés. ἐν συμπύρῳ; cf. Nicandre *Thér.* 915; *IG* IX<sup>2</sup> (1) 177,12,14,15; 188,8; IX (2) p.11 = *BCH* XLIX p.100.
- 8) *nemus* = νόμος encore chez Stolz-Leumann *Lat. Gramm.*<sup>5</sup> p.120.
- 9) Cf. Holder *Alt-kelt. Sprach.* II col.708 et suiv. - Exemples: *Nemetes*, *Nemetæ*, *Nemetona*, *Matres Nemetiales*; *Nemetacum*, *Nemetocenna*, gaul. νεμητων, etc.
- 10) Le latin conserve des traces de l'alternance ancienne \*neme/os- dans *nemus* en face de *Nemestrinus* "deus nemorum" (Arnobé *Adv. Nat.* IV 7).
- 11) Sous réserve de l'incertitude graphique (cf. éd. Cramer ad loc.).
- 12) *Revue des Etudes Indo-Européennes* I p.409-410.
- 13) Le nom de Nîmes (Νέμαυσον, Nemausus) est peu probant à cause de la graphie gauloise ματρεβο Νημαυσικαβο et des noms en Nam-. Mais Νεμωσός (cf. supra) était consacré à Mercure.
- 14) Cf. Sophocle *Ajax* 423 et Scholie; Suidas s.v. νέμος.

- 15) Cf. *Etymol. Magn.* 600,23 Νεμέα· τόπος ἐν Ἄργει.
- 16) *Etymol. Magn.* ibid.; Scholie de Pindare *Ném.* argument. L'interprétation d'Archytas relative à Ζεὺς Νεμήμιος a été examinée p.49.— En grec, le "Pré" nom de lieu se dit Νομαί ou Νομή : Diodore XI 91,3; cf. F.A. Freeman *History of Sicily* II p.371, Dieterich (*IF* XVI p.3) accentue Νόμαι parce que l'accent remonte dans les toponymes : Σπάρτη (σπαρ-τή) Κολώνη (κολωνός), Θέρμος (θερμός).
- 17) Pindare *Isth.* 3,11; *Ném.* 2,15; 3,18; 6,42 et Scholie; Strabon 377, Pausanias ibid.
- 18) Hésiode *Théog.* 327,329,331; Callimaque *fragm.* 110.
- 19) Cf. Lacôte *Mél. Vendryès* p.217 et suiv.; M. Lejeune *Phonétique* p.114.
- 20) Pindare *Ol.* 13,34; Démosthène XVIII 91; Théocrite 25,169,180.
- 21) Pindare *Ném.* 5,5; *IG* I<sup>2</sup> 606,3; Démosthène XXI 115, etc.
- 22) La même hésitation entre -ε- et -ει- s'observe dans les autres noms de lieux épiques dérivés de thèmes en -es- : Τεγέη B 607 de τέγος, -ους (Fick *Vorgr. Ortsnamen* p.94) s'oppose à Αίπεια en Messénie (I 152,194), neutre pluriel de αἶπος (ibid. p.39) et non de αἰπύς qui donnerait αἰπεῖα ou αἰπέα.— Ἄνθεια (I 151,293, Hésiode *Boucl.* 381) est le pluriel de ἄνθος ou du béotien ἄνθειον "id." (cf. Pausanias II 22,1, etc.) : variante Ἄνθη Hésiode ibid.474.
- 23) *Les premiers habitants de l'Europe*<sup>2</sup> II p.775 et suiv.
- 24) Cf. Ernout-Meillet<sup>2</sup>, Walde-Hofmann s.v.
- 25) Meillet *BSL* XXXIV 103, p.69-70; Ernout-Meillet<sup>2</sup> s.v. *emō*. A. Vaillant (*Rev. Et. Sl.* XIX p.300-301) propose une autre analyse, inutile et en tout cas trop reconstructive : d'un germ. commun \**iman* on aurait eu le prétérit déterminé \**gan-emun* (pour *ga-/gan-*, cf. latin *co-/com-* mais la forme à nasale est très rare en gotique; voir Feist *Etym. Wtb* 3), lequel, mal coupé, aurait provoqué un présent *ga-niman*, puis *niman*. Rien n'autorise à supposer que *ga-niman* ait été antérieur à tel autre composé de *niman*.
- 26) Cf. Uhlenbeck *Tijdschrift voor nederlandse Tall- en Letterkunde* XXV p.290-291; matériel chez Feist ibid. p.375.
- 27) Ce sont : 1) celle de Hirt, conforme à sa théorie générale des bases lourdes et de l'accent (*Idg. Ablaut* p.131), acceptée, semble-t-il, par Müller *Altital. Wörterbuch* s.v. *nimis* < \**nemis*). Il pose i.eur. \**enemo* à la base de grec νέμω (avec apocope ancienne de l'initiale prétonique ?). La difficulté sémantique demeure entière.
- 2) celle d'Osthoff (*IF* V p.321-328) déjà repoussée par J. Schmidt (*Kritik* p.154-156; cf. l'approbation de Meillet *MSL* XI p.396) partant de l'aoriste réduit \**ημō* (cf. νέμω), rejoint la latin *emō*. Mais \**enmō* > \**emmō* et les sens ne concordent toujours pas.
- 28) Trautmann, *Baltisch-slavisches Wörterbuch*, p.201.
- 29) *Numella* "carcan" est inutilisable; emprunt à une langue étrangère ?
- 30) Curtius *Grundzüge*<sup>5</sup> p.314; Bréal *MSL* VI p.6-7.
- 31) Ernout-Meillet<sup>2</sup> s.v. penchent pour l'ancienneté de la série 1); E. Benveniste (*BSL* XXXII p.84) prend pour base "portion, catégorie, quantité".

- 32) Le plus ancien exemple de *numerus* est l'adverbe *numerō* dans le *Carmen Nelei* (Festus p.170,2) chez Naevius (fragm. 61). L'épigraphie donne le mot à partir de 111 (loi agraire : *CIL* I<sup>2</sup> 585).
- 33) Cf. Fick *Etym.Wtb*<sup>4</sup> II p.195; Bréal-Bailly s.v.; Vaniček *Etym.Wtb.* p.82; Brugmann *Grundriss* II 1 p.541 et suiv. Juret *Manuel* p.295; Phonétique p.49; Stolz-Leumann *Lat.Gr.*<sup>5</sup> p.163; Walde-Pokorny II p.331; C.A. Buck *Comparative Grammar* p.34; Fr.Müller *Altital.Wtb.* p.291, etc.
- 34) Stolz-Leumann p.163.
- 35) Götze *IF* XLI p.120.- Irl. *nōs* "usage" est obscur; cf. Fick *ibid.* II p.195.
- 36) Cf. Curtius *ibid.*; Solmsen *KZ* XXXIV p.33 note; Ernout *Morphologie*<sup>2</sup> p.43. On ajoute parfois osque *Niumseis* = *Numeri* qui est un emprunt parallèle.
- 37) *Eigennamen* p.164 et suiv. 198 etc.; cf. aussi : Jacobsohn *Philolog. Wochenschrift* 1914, col.975; Walde-Hofmann *Etym.Wtb.*<sup>2</sup> p.528; Ernout-Meillet<sup>2</sup> s.v.; Niedermann *Phonétique*<sup>2</sup> p.38.- Analyse maintenue chez Stolz-Leumann et Fr.Müller, *ibid.*
- 38) Servius *ad Aen.* VI 808.
- 39) Mythe de vengeance; cf. Roscher *Gr.Myth.* s.v.; Dittenberger *Hermes* VI p.297.
- 40) Petersson *Glotta* VIII p.75-76; Götze *loc.cit.*; Cuny *REAnc.* XVI p.252 et s.
- 41) Meillet-Vendryès *Traité*<sup>2</sup> § 602.
- 42) J.Schmidt *Pluralbildung* p.10.
- 43) Cf. Ernout-Meillet s.v.
- 44) Tokharien *nam* "courbure" (cf.*S.S.S.*p.1) peut-être original ou emprunté.
- 45) Paradigme chez Macdonell *Vedic Grammar* p.320 et suiv.
- 46) Pour les faits iraniens, cf. Bartholomae *Altir.Wtb.* col.1041-1042.
- 47) *Muršiliš* - *Sprachlähmung* p.51.
- 48) *Vergl.Gramm. der Kelt. Sprachen* I p.149.



- Δηινόμη 251  
 Δημόνομος 245  
 διακληρονομοῦμαι 136  
 διανέμεσις 209, n.67  
 διανέμησις 43, 108, n.7  
 διανεμητής 43, 47  
 διανεμητικός 43, 48  
 διανέμω 42sq.  
 διανομεύς 120  
 διανομή 120  
 διάνομος 133  
 δικαιονόμος 139  
 δίνομον 235  
 δυσνομία, etc. 201  
 δυσσοικονόμητος 143  
  
 ἐκάνομος 146  
 ἐκνέμησις 126, n.16  
 ἐκνέμω 43  
 ἐκνομή 120  
 ἐκνόμιος, -ως 199  
 ἔκνομος 1. 204  
                   2. 171  
 "Ἐκνομος (λόφος) 219, n.276  
 ἐλειονόμος 148  
 ἐλονόμος 160, n.160  
 ἐνέμησα aor. 52  
 ἐννεμέθομαι 57, n.15  
 ἐννέμω 43  
 Ἐννομίδης 246  
 ἐννόμιος 132  
 ἔννομος 1. 132  
                   2. 203sq.  
 "Ἐννομος 243sq.  
 ἐπιδιανέμω 43  
 ἐπινεμεσῶ 110, n.46  
 ἐπινέμησις 44, 93  
 ἐπινέμω 43sq.  
 ἐπινομή 64, n.199  
 ἐπινομία 132  
 Ἐπινομίδης 246  
 ἐπινόμιον 132  
 ἐπινομίς 119  
 Ἐπινομίς 205  
 ἐπίνομος 1. 132  
                   2. 204  
  
 Ἐπίνομος 246  
 ἐπινωμῶ 76  
 ἐπιχειρονομῶ 150  
 Ἐπτανομίς 126, n.15  
 ἔρημονόμος 148  
 εὐθύνομος 201  
 Εὐθύνομος 245, 247  
 Εὐνόμα 247  
 Εὐνόμειος 247  
 εὐνόμημα 201  
 εὐνομία 1. 146  
                   2. 165, 201  
 Εὐνομία 217, n.239  
 Εὐνομιανός 247  
 Εὐνομίδης 247  
 Εὐνόμιος 247  
 Εὐνόμιχος 247  
 \*Εὐνομμει 247  
 εὐνομος 1. 146  
                   2. 201  
 Εὐνομος 244sq., 251  
 εὐσοικονόμητος 143  
 Εὐρυνόμη 243sq., 250  
 Εὐρύνομος 244sq., 250  
  
 θαλασσονόμος 148  
 θέμις 164  
 Θεόνομος 247  
 θεσμός 184sq.  
 θηρονόμος 146  
  
 ἱερανομῶ 157, n.82  
 ἱερονόμος 139  
 ἱππονομεύς 160, n.150  
 Ἴππονόμη 251  
 ἱππονόμος 146  
 ἱππονώμας 86, n.10  
 ἰσιονόμος 139  
 ἰσόνομος 1. 186sq.  
                   2. 205  
 Ἴσόνομος 245  
 ἰχθυνόμος 137  
  
 καιρονομῶ 136  
 κακόνομος, etc. 201  
 Καλλίνομος 245sq.

- κατακληρονομῶ 136  
 κατανεμέσησις 110, n.46  
 κατανέμησις 46  
 κατανέμω 44sqq.  
 κατανομή 46,120  
 κατανομιστεύω 241, n.59  
 Κερδύνομος 248  
 Κλεώνομος 254, n.8  
 κληρονόμος, etc. 135sq.  
 κόσμος 165  
 κρεανόμος, etc. 134  
 κρεωνομία 135,152
- Λάνομος 248  
 Λαονόμη 251  
 Λάχεσις 108, n.8, 110, n.39  
 λήινομος. 148  
 λογιστονόμος 137  
 λογχονόμος 135  
 λυσίνομος 205  
 Λυσίνομος 252
- μαζονόμος, etc. 135  
 μαστιγονόμος 140sq.  
 μελισσονόμος 137  
 μέλος 170sq.  
 μετανέμομαι 62, n.147  
 μετρονόμος, 139.  
 μηλονόμος, etc. 146  
 μηλόνομος 146  
 μιξόνομος 147  
 \*μνφονόμος 139  
 μοιρονόμος 136
- νεκρονώμας 76  
 Νέμαυσον 264, n.13  
 Νεμέα, etc. 259  
 νεμέθομαι 12  
 Νεμέρατος 248  
 νεμεσ(σ)άω 99,110, n.46  
 νεμεσητικός 99  
 νεμεσ(σ)ητός 110, n.47  
 Νεμέσια 106  
 Νεμεσιανός 254, n.12  
 νεμεσίζομαι 94  
 νέμεσις 89sqq.
- Νέμεσις 100sqq.  
 Νεμεσίων 254, n.12  
 Νεμεσώ 254, n.12  
 νεμέτωρ 14,97sq.  
 Νεμέτωρ 254, n.9  
 νεμήιος 49  
 νέμησις 48  
 νεμήσω, fut. 52  
 νεμητέος 48  
 νεμητής 47  
 -νεμητον, gaulois 259  
 νεμητός 48sq.  
 νεμήτρια 47sq.  
 Νεμόδημος 248  
 Νεμοκράτης 248  
 νέμος 258sq.  
 νέμω 7-56,122sqq.  
 νεμῶ, fut. 50sq.  
 Νεμώνιος 254, n.9  
 Νεμωσσός 259  
 \*νένομα 50,65, n.243  
 νενωμημένοι 75  
 Νικόνομος 245,248  
 νομάδην 122  
 Νομαδία 122  
 νομαδικός,-ῶς 122  
 νομάζω 122  
 Νομαί 265, n.16  
 Νομαίη 248  
 Νομαῖοι 128, n.57,248  
 νόμαιος 199  
 νομαῖος 121  
 \*νομαλέως 219, n.293  
 νομάριον 126, n.19  
 νομαρχία, etc. 126, n.18  
 νομάς 121sq.  
 Νομάς 261  
 νομέας 127, n.32  
 νόμευμα 119  
 νομεύς 118sqq., -ευτικός 119  
 νομεύω 119  
 νομή 119sqq.  
 Νομήνιος 254, n.10  
 νομία 204  
 Νομιάδας 248  
 Νομιεῦς 248

- νομιζόμενα 224  
 νομίζω 221sqq.  
 νομικάριος 225  
 νομικός, -ῶς 204sq.  
 Νομ(ε)ικός 248  
 νόμιμος, -ως 199sq.  
 Νόμιμος 248  
 νόμιος 1. 118  
     2. 199  
 Νόμιος 245, 248  
 Νόμιππος 248  
 νόμισις 231  
 νόμισμα 231sqq.  
 νομιστέον 231  
 νομιστεύομαι 233  
 νομιστί 193, 231  
 νομιστός 231  
 νομιτεύω 233  
 Νομίων 244, 251  
 \*νομοαίολος 208, n. 41  
 νομόγραφος 188  
 νομοδότης 211, n. 115  
 νομοθέτημα 193  
 νομοθέτης, etc. 185  
 Νομοκρατία 248  
 νομοποιός 167  
 νομοποιῶ 211, n. 115  
 νόμος 1. en gén. 163sqq.  
     2. musical 166sqq.  
     3. loi 184sqq.  
     4. monnaie 234sqq.  
 Νόμος 248  
 νομός 115sqq.  
 \*νομοφαγία 219, n. 293  
 νομοφύλαξ, etc. 211, n. 115  
 νομωδής 121  
 νομωδός 211, n. 115  
 Νόμων 248  
 νομώνας 118  
 νοῦμμος 234sqq.  
 ναμάω 69sqq., 149  
 ναμήσιμος 76  
 νάμησις 75  
 ναμήτωρ 76  
 ξηρονομικός 147  
 οἰακονόμος, etc. 139sq.  
 Οἰκονομία 248  
 οἰκονόμισσα 143  
 οἰκονόμος, etc. 141sqq.  
 οἰκονομῶ (composés de) 143  
 οἰονόμος 146  
 οἰόνομος 147, 154  
 Ὀκτανομίς 126, n. 15  
 ὀλβονομῶ 149  
 ὁμοιόνομος 205  
 ὁμόνομος 1. 147, 2. 205  
 ὀπισθόνομος 147, 154  
 ὄρεινομῶ 148, 152  
 ὄρειονόμος 148  
 ὄρεσσινόμος 148, 152  
 ὀρθονόμος 136  
 Ὀρσινόμη 252  
 ὀψονόμος, etc. 140  
 παιδονόμος, etc. 140  
 παράνομος, etc. 203sq.  
 Πασίνομος 248  
 πατρονόμος, etc. 140  
 πεδιανόμος, etc. 140  
 πεδιονόμος 137  
 πεζονόμος, -ικός 148  
 περινέμομαι 46  
 περινομή 120  
 περσονόμος, -ῶ 137  
 πεσσονομῶ 136  
 Πλατυνώμας 248  
 ποιονόμος 147  
 πολιανόμος, etc. 140  
 πολισσονόμος 137  
 πολύνομος 147  
 Πουλυνόμη 243  
 προνέμω 46  
 \*προνεμηιω 66, n. 255  
 προνομαία 120  
 προνομεύω 120  
 προνομή 120  
 Προνόμη 252  
 προνομία 120, 132  
 προνόμιον 132, 208, n. 39  
 πρόνομος 120, 132  
 Πρόνομος 245, 248, 251

προοικονομῶ, etc. 143sq.  
 προσαπονέμω 42  
 προσδιανέμω 43  
 προσεπινέμομαι 44  
 προσκατανέμω 46  
 προσνέμω 46  
 προσνομίζω 231  
 προσνωμῶ 76  
 πτερονόμος 149  
 ῥαβδονόμος, -ῶ 141

σιδηρονόμος 136  
 σιτονόμος 136  
 Σούννομος 248  
 σπερμονόμος 147  
 στεγανόμος 148  
 στεγονόμιον 148  
 συγκατανέμω 46  
 συγκληρονομῶ 136  
 συμπρονομεύω 128, n.48  
 συνδιανέμω 43  
 συνεπιχειρονομῶ 150  
 συννέμησις 47  
 συννέμω 46  
 συννομεύς 120  
 συννομή 120  
 συννομίζω 231  
 σύννομος 46, 132sq.  
 Σωίννομος 245  
 Σωσίννομος 245sq.

τετράνομον 235  
 τυμβονόμος 148

ύγρονόμος 148  
 ύδρονομοῦμαι 137

ύληνόμος 148  
 'Υλονόμη 251  
 ύλονόμος 148  
 ύπερνέμομαι 47  
 ύπέρνομος 205  
 ύπονέμομαι 47  
 ύπονομεύω, etc. 133  
 ύπονομή 133  
 ύπόνομος 133  
 ύψίννομος 147

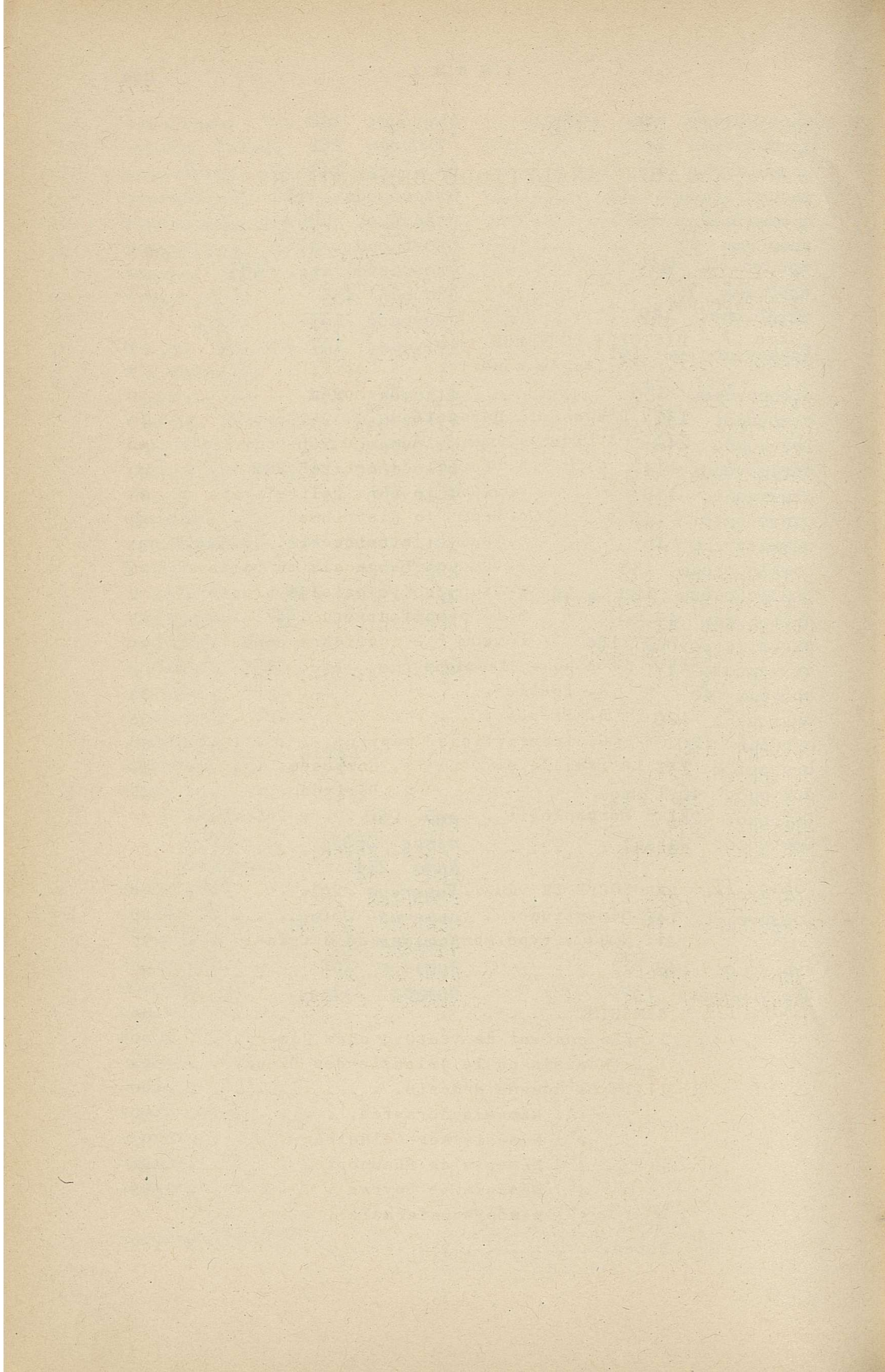
Φιλονόμη 252  
 Φιλόνομία 252  
 φιλόνομος 205  
 Φιλόννομος 245, 248  
 Φυλονόμη 251

χειρονόμος, etc. 149sq.  
 χορτονομή 120  
 χρυσονόμος 149  
 χωρονομικός 134

ώρονόμος, etc. 135

## LATIN

*emō* 260  
*nemus* 258sq.  
*Numa* 234  
*Numerius* 261  
*numerus* 260sq.  
*Numidae* 121  
*Numitor* 261  
*nummus* 234sq.



## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

	page
<i>Préface.</i> . . . . .	1
<i>Bibliographie.</i> . . . . .	3
<i>Chap. I</i> - HISTOIRE DU VERBE νέμω. . . . .	7
I.- La langue homérique	
A. Actif. . . . .	7
B. Moyen. . . . .	10
II.- D'Homère à Hérodote . . . . .	13
III.- Attique	
a. νέμω "j'administre, je gouverne".	22
b. νέμομαι "j'habite" . . . . .	23
c. νέμω "je fais paître". . . . .	23
d. νέμω "je distribue". . . . .	24
e. νέμω "j'attribue". . . . .	25
f. νέμομαι "je reçois en partage"	26
g. νέμομαι "je pais, je broute".	27
h. le passif de νέμω. . . . .	29
i. νέμω "je considère comme". . . . .	29
IV.- Grec post-classique	
A. Poésie . . . . .	33
B. Prose. . . . .	35
C. Inscriptions, papyrus. . . . .	38
V.- La famille de νέμω	
1. Composés. . . . .	39
2. Dérivés . . . . .	47
VI.- Morphologie . . . . .	50
Notes. . . . .	56
<i>Chap. II</i> - LE GROUPE DE ναμάω. . . . .	68
1. Sémantique. . . . .	68
2. Ναμάω, type morphologique original. . . . .	77
Notes. . . . .	85
<i>Chap. III</i> - NÉMÉSIS. . . . .	89
I.- Le concept de νέμεσις chez Homère. . . . .	90
II.- Némésis ou la Jalousie des Dieux. . . . .	94
III.- La déesse Némésis. . . . .	100
1°) Némésis-Adrastée. . . . .	100
2°) Némésis mère d'Hélène . . . . .	103
3°) Némésis de Rhannonte. . . . .	104
4°) Némésis de Smyrne . . . . .	105
5°) Némésis infernale . . . . .	106
Notes. . . . .	108

<i>Chap. IV</i> - PASTEURS ET NOMADES . . . . .	115
1. νομός . . . . .	115
2. νομεύς . . . . .	118
3. νομή . . . . .	119
4. νομάς . . . . .	121
Notes . . . . .	125
 <i>Chap. V</i> - LES COMPOSÉS EN -νομος . . . . .	131
I.- Composés de détermination . . . . .	131
II.- Composés de dépendance . . . . .	134
Remarques: 1. de la morphologie du premier élé- ment dans les composés . . . . .	151
2. de la place de l'accent . . . . .	153
Notes . . . . .	154
 <i>Chap. VI</i> - Νόμος . . . . .	163
I.- Origines . . . . .	163
1. état homérique . . . . .	164
2. le nome musical . . . . .	166
3. Nomos avant le 5 <sup>e</sup> siècle . . . . .	171
4. le type morphologique de νόμος . . . . .	175
II.- Évolution de νόμος: l'attique . . . . .	178
1. Νόμος: rites et rituel . . . . .	179
2. Νόμος: règles de vie morale . . . . .	180
3. Νόμος "loi politique" . . . . .	184
4. Nomos philosophique: convention ou loi . . . . .	190
5. Nomos: jeu, procédé . . . . .	195
III.- La famille de νόμος . . . . .	199
1. Adjectif dérivé ancien . . . . .	199
2. Composés de νόμος antérieurs au 5 <sup>e</sup> siècle . . . . .	200
3. La famille de νόμος "loi" . . . . .	204
Notes . . . . .	206
 <i>Chap. VII</i> - LE GROUPE DE νομίζω . . . . .	221
I.- Morphologie . . . . .	221
II.- Signification primitive . . . . .	221
III.- Syntaxe . . . . .	224
IV.- Νομίζω verbe d'opinion . . . . .	225
V.- Les dérivés de νομίζω . . . . .	231
VI.- Latin <i>nummus</i> . . . . .	234
Notes . . . . .	238
 <i>Chap. VIII</i> - ONOMASTIQUE . . . . .	243
I.- L'épopée ancienne . . . . .	243
II.- Attique . . . . .	244

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

275

III.- Autres villes . . . . .	246
IV.- Noms propres mythologiques . . . . .	250
Notes . . . . .	253
<i>Chap. IX</i> - CONCLUSION: les racines * <i>nem-</i> de l'indo-européen . . . . .	255
I.- Grec νέμος, lat. <i>nemus</i> , etc. . . . .	258
II.- La racine * <i>em-</i> "prendre" . . . . .	260
III.- Latin <i>numerus</i> . . . . .	260
IV.- La racine * <i>nam-</i> de l'indo-iranien. . . . .	262
Notes . . . . .	264
<i>Index des mots étudiés</i> . . . . .	267
<i>Table des matières</i> . . . . .	273

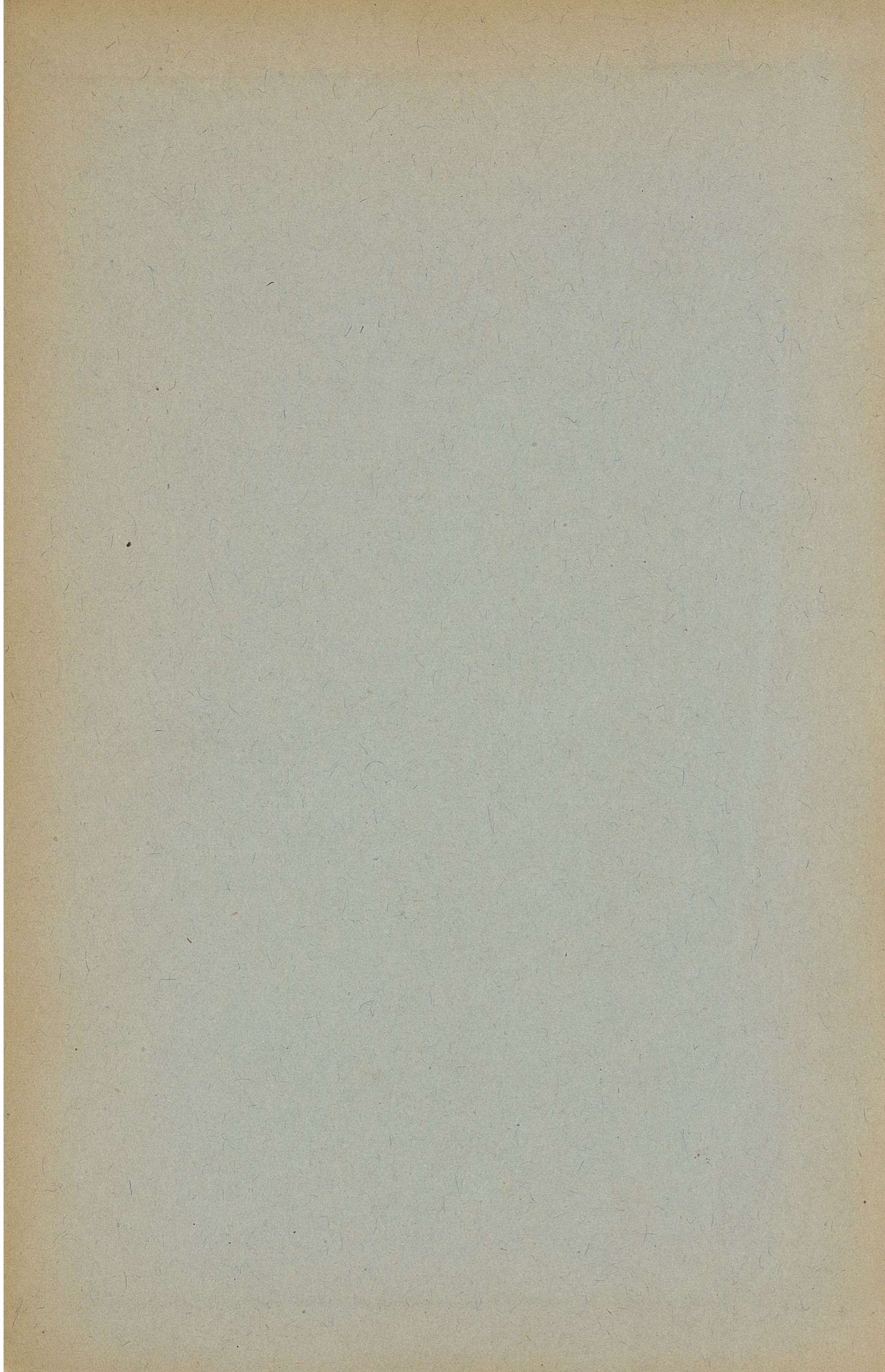


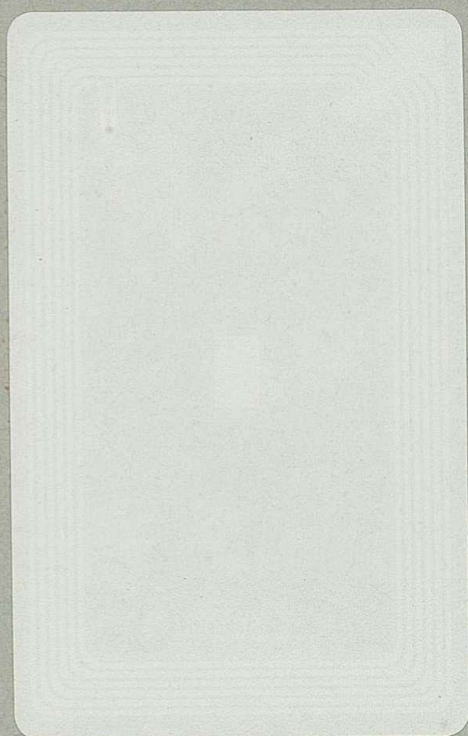
Le 5 mai 1947.

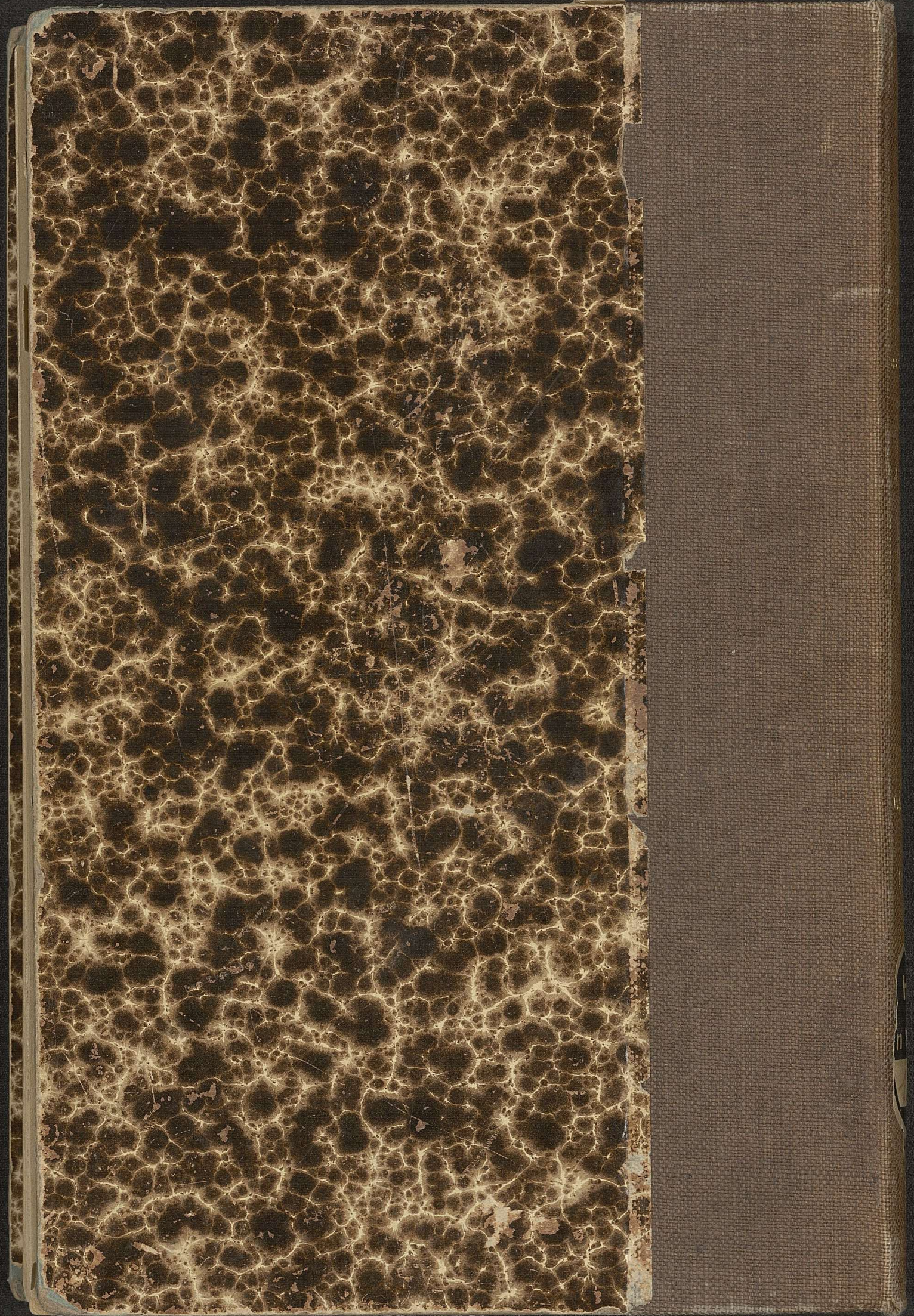
*Le Doyen de la Faculté des Lettres,*  
A. CHOLLEY.

Vu et permis d'imprimer :  
*Le Recteur de l'Académie de Paris,*  
G. ROUSSY.









J. SORBONNE

DOCTORAT

ES-LETTRES

PARIS

—  
1988

LAROCHE

1948

